This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Widener Library
3 2044 015 514 268

Ital
5403
18

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE FUND GIVEN
IN MEMORY OF
FREDERIC HILBORN HALL
Class of 1910

1889–1910

Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A. AMBROSI-R.
Agrégé de l'Université.
Conservateur des Antiquités de la Corse.

Histoire des Corses
et
de leur civilisation

50 GRAVURES HORS TEXTE

BASTIA
1914

Digitized by Google

Digitized by Google

Histoire des Corses

et

de leur civilisation

Digitized by Google

Digitized by Google

A. AMBROSI-R.
Agrégé de l'Université
Conservateur des Antiquités de la Corse

Histoire des Corses
et
de leur civilisation

50 GRAVURES HORS TEXTE

BASTIA
1914

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
OCT 26 1922
LIBRARY
F. H. Hall fund

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 1. — Médailles commémoratives de l'annexion de la Corse à la France.

Digitized by Google

PRÉFACE

Le livre que nous offrons au lecteur n'a rien de définitif. Il n'est que l'exposé incomplet d'une civilisation originale, paralysée dans ses progrès jusqu'à nos jours, l'histoire sommaire d'une petite patrie aussi digne d'admiration que d'amour. Si quelque lacune apparaît dans le développement des chapitres, c'est que nous aurons préféré garder le silence, plutôt que d'engager une discussion oiseuse sur les opinions différentes des historiens qui nous ont précédé. Sans doute beaucoup de questions ont été élucidées par de récents travaux ou par les documents si nombreux que la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse a publiés. Mais il reste beaucoup à faire et notre œuvre ne sera que l'ébauche susceptible d'éveiller les idées d'un savant plus averti ou plus fortuné.

Avant tout, nous avons voulu tirer parti des pièces d'archives ou des manuscrits qui, sur

Digitized by Google

une foule de questions, ont été imprimés. Nous avons évité soigneusement de tomber dans les récits d'histoire militaire, dont l'intérêt pâlit à mesure que les faits s'éloignent; nous n'avons gardé que ceux dont l'importance subsiste malgré tout ou dont les conséquences ont été durables. Notre but essentiel a été de donner un tableau sommaire de la civilisation corse à travers les siècles et de montrer l'influence que les peuples méditerranéens ont exercée sur elle. La tâche était nouvelle, ardue et pleine d'écueils. Nous ne nous flattons pas de les avoir tous évités. Notre ambition, plus modeste, serait satisfaite si le lecteur éprouvait quelque sympathie pour un peuple méconnu, sinon trop décrié, si le Corse ressentait pour sa glorieuse patrie plus d'amour véritable et éprouvait, en nous lisant, le désir sincère de travailler à son bonheur.

Les lectures que nous joignons à chaque chapitre sont extraites des auteurs contemporains ou des bons livres de notre temps. Elles aident à compléter notre récit et à mieux caractériser un homme ou une période. Quant à la Bibliographie, nous l'avons voulue courte et à la portée de tous : il nous suffira tout simplement qu'elle puisse rendre service aux amants de l'histoire corse. Les sources sont commodément accessibles puisqu'on les trouve presque toutes dans

Digitized by Google

le Bulletin de la Société des Sciences Corses; quant aux livres de seconde main, nous nous bornons à ceux qui semblent essentiels ou faciles à trouver dans toute bibliothèque.

Pour terminer, il nous reste un devoir bien agréable à remplir envers la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse et envers son président, M. Letteron : celui de leur dire toute notre reconnaissance pour tant de nombreuses publications qui nous ont permis d'entreprendre cet ouvrage. A celle-là, dont la fondation remonte à 1881, je souhaite une durable prospérité; à celui-ci, je désire longue vie encore pour que la Corse brille d'un éclat intellectuel toujours plus vif.

Digitized by Google

Digitized by Google

Cliché Photo d'Art.

FIG. 2. — Carte en relief de la Corse.

Cette carte, dressée par le lieutenant de Selancy, montre les deux parties de la Corse, En-deçà et Au-delà, séparées par le sillon Ostriconi-Golo avec la concentration des massifs à l'W.-S.-W. et les vallées S.W.-N.E. qui ont formé les pièves.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

LA TERRE CORSE

ESQUISSE GÉOGRAPHIQUE

On s'est accoutumé depuis plus d'un demi-siècle à faire reposer toutes les explications historiques sur les données de la géographie. La vie et la physionomie d'un peuple sont en effet presque toujours conditionnées par la nature du pays où il a vécu, où il s'est développé. Or nulle part plus qu'en Corse la solidarité de ces deux sciences, presque toujours inséparables, n'est plus étroite. Elle frappe tellement l'esprit que nous croirions bâtir dans le vide, si nous entreprenions le récit des vicissitudes de la civilisation corse avant d'esquisser, à grands traits, les particularités géographiques de cette île.

Personnalité de la Corse.

Il convient avant tout de signaler la personnalité de la Corse. Placée au centre du bassin de la Méditerranée occidentale, qui fut le théâtre des événements historiques depuis le x^e^ siècle avant jusqu'au xv^e^ siècle après Jésus-Christ,

Digitized by Google

elle n'est pas, comme pourrait le faire supposer le voisinage, une terre italienne. La carte bathymétrique nous montre en effet qu'elle est séparée de la Ligurie par des abîmes atteignant jusqu'à 3.000 mètres ; le fond de 200 mètres que les océanographes indiquaient entre le cap Corse, l'île de Capraja et Livourne est simplement une erreur. Pour les géologues elle n'a jamais fait partie du continent italien actuel, dont la formation par plissement et charriage est relativement récente ; à une époque antérieure, elle était rattachée à la région provençale et alpine par un isthme étroit dont l'effondrement n'a pas supprimé toute analogie entre l'Estérel et les Alpes d'une part, la Balagne et le cap Corse de l'autre. Quant aux zoologistes et aux botanistes, ils nous disent que la faune et la flore ont plus d'affinités avec celles des Pyrénées, de la France et de l'Afrique du Nord qu'avec celles de la Toscane[1]. Nous nous garderons donc de commettre une hérésie géographique en faisant de la Corse un morceau de l'Italie. Bien au contraire notre île existait avant la

1. Le Dr Forsyth Major, qui fut le premier à parler du continent Tyrrhénide, disait déjà en 1882 dans un de ses écrits : « L'Espagne et l'Afrique septentrionale sont une seule province zoogéographique, avec laquelle la Corse et la Sardaigne ont des relations beaucoup plus étroites qu'avec le continent italien. » Citant le botaniste Engler, il écrivait : « Les montagnes de Corse ont beaucoup de plantes communes aux Pyrénées, aux Alpes occidentales et une flore glaciaire qu'on retrouve dans la Sierra Nevada. » La compétence du Dr Major est indiscutable. Sans doute son affirmation a été modifiée par lui-même depuis lors ; il n'en reste pas moins que, dans l'état actuel de la science, les affinités de la Corse et de la Sardaigne avec la France méridionale, l'Espagne et l'Afrique septentrionale paraissent au moins aussi grandes et plus anciennes qu'avec la Toscane et la partie la plus rapprochée de l'Italie. (Cf. Dr F. Major, *L'origina della fauna delle nostre isole*, dans le *Bulletin de la Société toscane des Sciences naturelles*, 1882, et *Kosmos*, 1883, 2e cahier, p. 13.)

Digitized by Google

péninsule voisine, et celle-ci était encore partiellement recouverte par les flots, alors que la patrie corse dressait fièrement ses hauts sommets sous le ciel méditerranéen.

Forme et dualité de la Corse.

Regardez maintenant avec attention une carte de la Corse, géologique, topographique ou même hypsométrique. L'aspect en est curieux. Par sa forme extérieure, elle fait songer à quelque récipient dont la large panse serait surmontée par un long col rétréci qui serait le cap Corse : « flacon d'odeur, disait un humoriste[1], dont le parfum cher à Napoléon Ier serait distillé par le soleil avec les plantes du maquis. »

Par sa configuration interne, elle est la juxtaposition de deux régions distinctes, l'une à l'est avec tout l'arrondissement de Bastia, le cap Corse et la bande des marécages ; l'autre à l'ouest avec les régions de Calvi, d'Ajaccio et de Sartène. La soudure entre les deux blocs est faite par une ligne de moindre altitude que la teinte géologique révèle ; elle part du nord-ouest, à l'embouchure de l'Ostriconi, et aboutit au sud-est à celle de la Solenzara, en passant par Corte.

Elle est constituée par deux provinces bien distinctes.

Cette apparence, pour une fois, n'est pas trompeuse. La Corse est bien double. Les vallées de l'Ostriconi, du Golo, du Tavignano et de la Solenzara, qui se suivent et se prolongent, représentent bien une zone de liaison entre deux ré-

1. Bergerat, *La Chasse au mouflon* (Delagrave, 1893).

Digitized by Google

gions montagneuses; à tel point que si le rivage de la Corse était influencé par des mouvements positifs si fréquents en d'autres régions et qu'il s'abaissât de 600 mètres, la mer séparerait deux terres, comme elle le fit jadis au début des temps tertiaires[1]. De part et d'autre de cette ligne se trouvent deux provinces dont le contraste est à première vue frappant : elles n'ont ni même origine ni même constitution ; les côtes, l'hydrographie, le climat, les habitants, la flore, tout diffère.

Différences géologiques.

Géologiquement, on admet aujourd'hui que la partie sud-ouest, comme l'Estérel en France, est un fragment très ancien et presque arasé du continent primaire qui occupa l'emplacement de la Méditerranée : ce fut la Tyrrhénide.

Le plissement hercynien l'aurait accidentée de plis dirigés du nord-est au sud-ouest et de cassures par lesquelles auraient jailli des éruptions de nature visqueuse, dessinant un relief surimposé, telles que les trachytes et les porphyres rhyolitiques. Le nord-est, au contraire, serait d'origine marine, secondaire ou tertiaire, et de formation continentale beaucoup plus récente; les couches sédimentaires, plus friables, y ont subi un métamorphisme qui a donné les schistes lustrés. Tous ces terrains plissés, de constitution schisteuse, ont été par la suite, surtout dans le cap Corse, traversés, par infiltration, de roches généra-

1. Cf. NENTIEN, *Essai sur la constitution géologique de la Corse.*

Digitized by Google

lement vertes appelées gabbros; plus tard des nappes dites de charriage et contemporaines de l'Apennin se seraient déposées sur les schistes lustrés pour en modifier et en rajeunir la physionomie. La partie occidentale de l'île est donc un « horst » fracturé et composé de schistes primaires, de granits et de porphyres, émergé depuis les temps primaires; la partie orientale, c'est-à-dire le tiers de l'île seulement, a subi l'influence de phénomènes tertiaires successifs, infiltrations ou charriages, et elle a été recouverte, à différentes reprises, sur ses bords par des dépôts tertiaires, éocènes et miocènes, qui sont toujours visibles. Entre les deux, une région d'écrasement où les roches primaires, comprimées, broyées, ont subi une transformation (métamorphisme) et sont devenues des protogines.

A gauche, la Corse est montagneuse et sauvage.

De cette différence de structure et de constitution, on peut déduire celle du relief. A gauche, se trouvent les puissants massifs cristallins, dressant leurs pointes, leurs aiguilles, leurs arêtes, leurs dents à plus de 2.000 mètres, surtout quand les laves porphyriques et granitiques ont recouvert et rajeuni le relief primaire, tels le Padro (2.393 mètres), la Paglia Orba (2.525 mètres), le Rotondo (2.625 mètres), le Cinto (2.710 mètres); ou bien les sommets arrondis comme des dômes, usés comme les ballons des Vosges, tel le Renoso (2.357 mètres), au nom caractéristique. Il n'y a pas, comme certaines cartes le feraient croire, d'arête dorsale de laquelle se détacheraient les chaînes transversales qui s'éloignent

Digitized by Google

vers le littoral ; il n'y a que des points culminants, placés dans une position excentrique, qui ont mieux résisté à l'érosion, grâce au capuchon de laves jaillies dans les cassures. Celles-ci, orientées du sud-ouest au nord-est et creusées par les rivières, ont accusé le relief hercynien ; elles constituent les vallées sauvages du Kruzzini, du Fango, de San Quilico, entre lesquelles les cols élevés, neigeux de Vizzavona, du Vergio, de Capronale sont difficilement praticables.

A droite, elle est moins élevée, plus habitable.

A droite, au contraire, le relief est plus adouci, quoique plus récent. Les chaînes se dirigent du nord au sud, avant de dévier vers le sud-est ; la plus élevée, celle du San-Pétrone, n'atteint que 1.766 mètres, hauteur maxima. L'érosion, qui a attaqué fortement les schistes luisants et tendres, en a rabaissé l'altitude ; les pointes recouvertes de roches vertes épaisses, comme dans le Cap, ont un peu résisté. Les éboulements sont fréquents, la roche friable, les cols bas, larges, en forme de plateau, comme ceux de Prato (974 mètres), de San Stefano (359 mètres), de Teghime (550 mètres). Ici, plus de sables siliceux ou de blocs à la base des montagnes, mais des alluvions argileuses et fertiles de la Castagniccia, ou magnésiennes et stériles du cap Corse. Le relief est donc bien formé de la juxtaposition de deux Corses, l'une montagneuse, sauvage, neigeuse au sud-ouest, l'autre d'altitude moyenne, uniforme et plus habitable au nord-est.

Digitized by Google

L'aspect du rivage est aussi double.

Comment la côte et l'hydrographie ne subiraient-elles pas la conséquence de cette dualité, puisque l'une et l'autre sont en grande partie le résultat de l'érosion ? Considérons d'abord la ligne du rivage. Le contraste est frappant. Partout où les granits et les gabbros affleurent, les promontoires et les golfes, les caps et les baies abondent. Dans les régions, au contraire, où les schistes contribuent à l'ossature du relief, le littoral est plat, sablonneux, et, par suite des apports fluviaux, marécageux. Déchiqueté à l'ouest, rectiligne à l'est, ce littoral est sans doute en rapport avec l'effondrement de la Corse occidentale et au relèvement de la Corse orientale, mais surtout avec la nature des terrains et la tectonique du relief. Au contact des vallées S.W.-N.E. avec la mer, celle-ci a découpé les golfes si beaux et si profonds de Porto, de Sagone, d'Ajaccio, de Valinco ; ils dessinent une dentelle de lobes, au fond desquels les meilleurs ports trouveraient place, ainsi que dans les multiples « rias » qui leur succèdent. Mais, à l'est, la direction longitudinale des plis et le mouvement négatif du rivage ont occasionné l'alluvionnement tertiaire et quaternaire qui va s'accentuant à mesure que l'érosion est rendue plus facile par le déboisement. La côte est devenue malsaine, bordée de lagunes, de cordons littoraux, après avoir attiré les navigateurs de l'antiquité. De sorte que, de nos jours, à côté d'une Provence hospitalière à l'ouest, la Corse présente un Languedoc hostile à l'est.

Digitized by Google

L'hydrographie comprend aussi deux réseaux.

Même observation pour l'hydrographie, qui a dû s'adapter à deux domaines différents. Si l'on fait exception pour la région du cap Corse où les cours d'eau parallèles forment autant de vallées humaines, courtes, sans issue, mais terminées par des marines fréquentées, il y a en Corse deux réseaux tout à fait distincts. L'un aboutit à la Méditerranée occidentale; il ne comprend que des torrents enfermés dans des gorges pittoresques, aux parois abruptes et de direction semblable, conduisant à des passages trop élevés pour être bien praticables, avant que la science moderne des ingénieurs ait vaincu la nature; leurs eaux ravinent des sols granitiques, durs et productifs d'arène, de manière que les plages littorales, du reste combattues par l'affaissement probable du rivage, sont de faible importance. L'autre réseau, au contraire, tributaire de la mer Tyrrhénienne, est plus abondant, plus long, plus original. Ses principaux fleuves, Golo, Tavignano, Fiume-Orbo, ont un cours plus compliqué, nous pourrions dire plus civilisateur. Au lieu d'être confinés, en effet, dans une seule vallée, ils franchissent les plis, passent de l'un à l'autre en réunissant des régions naturellement séparées. Le Golo, descendu de la Corse granitique par une vallée supérieure S.W.-N.E. qui continue celle de la Gravone ou du Liamone, en franchit le bord oriental par les belles gorges de Santa Regina, puis s'oriente du sud au nord, depuis Francardo jusqu'à Ponte-Leccia, parallèlement aux plis tertiaires; un double phénomène de capture lui donne alors l'Asco et le Tartagine qui le renforcent, lui font traverser la chaîne de Tenda

Digitized by Google

et, par les gorges de Ponte-Novo, le conduisent à Casamozza. Trouée héroïque et surtout historique, dont le sillon verra s'accomplir quelques-uns des événements décisifs pour la nationalité corse. Le Golo, long de 90 kilomètres seulement, a cependant une vallée faite de trois tronçons qui dessinent sur le sol de l'île la plus belle voie de pénétration vers l'intérieur; c'est l'une des rares jonctions entre les deux Corses orientale et occidentale. L'observation serait la même pour le Bevinco et le Fiume-Orbo, qui n'aboutissent à la mer qu'après un coude brusque et la cluse pittoresque du Lancone ou de l'Inzecca. Quant au Tavignano, il rappelle le Golo par la double direction que lui impose la tectonique primaire et tertiaire; seule la vallée moyenne de Francardo à Ponte-Leccia ne se retrouve pas chez lui. Issu de la région cristalline qui l'incline vers le nord-est, il arrive à Corte au milieu de la zone de jonction, et il tourne brusquement au sud-est pour se diriger perpendiculairement à la vallée supérieure et longer la direction orographique des plis à l'est. Golo et Tavignano représentent donc, à travers le relief, les deux grandes lignes de pénétration et de jonction des deux Corses juxtaposées dos à dos. Par leurs vallées, on remonte jusqu'au centre de l'île, qui échapperait sans cela à toute influence maritime. Pour l'histoire du peuple corse, ce sont peut-être les traits les plus saillants, ceux qui expliquent l'importance prise par la côte orientale.

Mais cette orientation des réseaux hydrographiques n'est pas la seule anomalie qu'il faille signaler. Les rivières orientales ont un débit moyen plus élevé, qui atteint 110 mètres cubes à la minute pour le Golo;

Digitized by Google

pour en être convaincu, il suffit de comparer ce chiffre aux quelques mètres cubes de la Gravone qui est réduite, en été, à un mince filet d'eau. Les fleuves de l'est ont en outre constitué cette bande alluviale qui complète la Corse tertiaire ; l'origine, sans doute, en est liée à la friabilité des schistes luisants, mais aussi au climat plus humide. Sans nier l'existence des trois climats qu'y détermine l'altitude, il faut cependant remarquer que des différences climatologiques notables existent entre les arrondissements de Bastia et d'Ajaccio. Cela ne doit pas nous étonner, puisque nous savons que les deux mers Tyrrhénienne et Méditerranée n'ont ni la même étendue, ni la même profondeur, ni les mêmes pressions barométriques. Les observations régulières et annuelles auxquelles se sont livrés les services de la marine dans les deux villes corses montrent que généralement la quantité annuelle de pluie est supérieure à la moyenne pluviométrique de la France : 770 millimètres ; mais elle est plus grande à Bastia, où elle atteint 855 millimètres, que dans les environs d'Ajaccio, où 737 millimètres seulement de pluie arrosent le sol. La différence est encore plus marquée si l'on s'en tient à la répartition des précipitations ; il pleut pendant 94 jours de l'année dans le sud-ouest, et pendant 78 seulement dans le nord-est. Les écarts sont semblables entre le cap Corse et la pointe de Bonifacio. On doit donc en conclure que le climat est plus humide, les ondées plus fortes sur la bande orientale que sur la bande occidentale.

Il y a deux zones climatiques juxtaposées.

Digitized by Google

Les vents sont plus fréquents et plus humides à l'est qu'à l'ouest.

Cette différence tient naturellement à ce fait que les vents de l'est frappent perpendiculairement les plis montagneux dirigés du nord au sud, tandis que les courants aériens de l'ouest ne rencontrent d'obstacles qu'après s'être enfoncés profondément dans les vallées transversales et jusqu'à la rencontre des hauts sommets où le ruissellement sur les flancs fait jaillir le Golo et le Tavignano. A Vizzavona, à Calacuccia, la chute d'eau atmosphérique dépasse 1 mètre (1^{m},382 exactement); à Corte, elle s'en rapproche. C'est là une conséquence du régime des vents qui apportent avec eux la pluie et la déposent par condensation sur les versants des hautes montagnes; cela est si vrai que deux cartes hypsométrique et pluviométrique coïncideraient presque exactement. Sur la côte orientale, les vents dominants sont ceux du nord-est, qui provoque la pluie (77 jours par an), et du sud-est (sirocco), humide et tiède; sur la côte occidentale, ce sont les vents secs du sud-ouest qui l'emportent par leur fréquence. Il y a donc dans l'ensemble du climat méditerranéen, qui est celui de la Corse plus encore que celui de la Provence, deux climats locaux, l'un relativement pluvieux et de température moyenne plus élevée, à cause du sirocco; l'autre plus sec, plus égal et plus chaud en apparence.

Un tel contraste doit se faire sentir assez fortement sur la flore des deux contrées et en particulier sur les productions agricoles. Les plantes, qui ont besoin d'éléments organiques puisés dans le sol, d'humidité

Digitized by Google

pour grandir, de soleil pour mûrir leurs fruits, de moyennes de température variables avec chaque espèce pour résister, se trouvent dans des conditions de vie dissemblables à l'est et à l'ouest. Dans la Corse schisteuse et sédimentaire, les pluies ont désagrégé la roche molle, riche en silicate d'alumine, c'est-à-dire productive d'argile ou de marne; de là viennent ces terres meubles et fertiles qui remplissent les vallées ou que les fleuves transportent jusqu'à la côte. L'agriculture, favorisée par un climat doux, y a prospéré; l'eau, la terre, le soleil ajoutent leurs bienfaits pour séduire les hommes dont la concentration est d'autant plus facile que les voies de communication s'y montrent plus nombreuses et plus commodes : cultures au-dessous de 600 mètres, forêts et bois de 600 à 1.200 mètres, pâturages au-dessus, telles sont les trois grandes ressources des Corses orientaux. Dans la Corse occidentale, si toutes ces conditions se rencontrent quelquefois, plus souvent elles sont rares; le froid sur les hauteurs est plus rigoureux, la sécheresse plus accentuée, l'irrigation moins possible, les vallées trop encaissées et peu ensoleillées, les sables, résultant de la désagrégation du granit, stériles fréquemment. En dehors de quelques compartiments privilégiés, tels que les plages de la Gravone, du Liamone ou le calcaire de Bonifacio, la Corse primaire n'a donc qu'une population clairsemée vivant de l'élevage en été, des cultures de la plage en hiver, habituée à la transhumance et au déplacement. Les vignobles, les céréales, les arbres fruitiers, sur les plaines et les coteaux tertiaires, les châtaigniers jus-

Variétés de la flore. La Corse agricole est au nord-est.

Digitized by Google

qu'à 800 mètres, les oliviers jusqu'à 600, c'est-à-dire les arbres nourriciers sur les hauteurs; puis les forêts de pins Laricios, Valdoniello, Aïtone, Vizzavona, Marmano, sur les pentes des montagnes qui regardent l'Italie; enfin les pâturages. Des régions telles que la Castagniccia ou le Nebbio sont de véritables oasis de verdure où s'enfouissent les villages denses et populeux.

La Corse primaire a le maquis et des cultures plus maigres.

Sur les sols primaires des châtaigniers, à Bocognano ou à Bastelica, des oliviers en Balagne couvrent encore les cantons les plus favorisés, mais ce sont en plus grande abondance les chênes-lièges qui conviennent à des terrains soit pauvres, soit granitiques, les agrumes ou les palmiers que l'égalité du climat favorise, les plantes à feuilles cirées, visqueuses, charnues, pointues, qui se sont adaptées à la sécheresse et lui présentent le maximum de résistance, comme le figuier de Barbarie; enfin et surtout le maquis*, cette lèpre embaumée qui couvre des milliers d'hectares, maquis cher à Napoléon, dont Bergerat [1] a dit le parfum et les poètes le charme*, mais qui contraste par son dénuement avec la richesse de l'autre

1. « De même que la soupe aux quatre-z-herbes a quatre herbes, le maquis, forêt vierge de poche, se compose de huit plantes : le ciste, le lentisque, l'arbousier, le myrte, la bruyère, le romarin, le genévrier et l'olivier sauvage. Et c'est tout, car le bandit ne compte pas, il a son parfum propre. Ces huit plantes, lorsque le divin soleil commence à en remuer les sèves, combinent leurs exhalaisons particulières en une sorte d'élixir terrible, à peu près assimilable à celui d'une résine poivrée, qui est le musc de l'île. » (Emile Bergerat, *la Chasse au Mouflon ou Voyage philosophique en Corse*, p. 20. Delagrave, 1893.)

Digitized by Google

Corse. Le désert de Filosorma au nord-ouest, la solitude des environs de Porto-Vecchio au sud-est en sont bien la conséquence.

Le peuplement a pu venir du sud-ouest et du nord-est.

Comment pourrait-on maintenant ne pas supposer que ces deux régions, qui semblent se bouder, malgré l'effort de jonction opéré par le plissement et qui sont sollicitées par deux mers différentes, ont dû être habitées par deux peuples différents, ont pu connaître une civilisation différente et conserver leur individualité du commencement jusqu'à la fin de leur histoire. La Corse cristalline fait face à l'Espagne, à l'Afrique, se rattache à la Sardaigne dont elle n'est séparée que par quelques kilomètres, de là à la Sicile jusqu'à la Tunisie. Par cette voie naturelle devaient venir des peuples du sud ou de l'ouest, Berbères ou Ibères, qui se sont répandus à travers la Corse, depuis Bonifacio jusqu'au nord d'Ajaccio et ont été arrêtés par la ligne des hauts sommets neigeux. Ils se sont logés dans ce domaine, se sont adaptés au sol, à ses produits, à son climat; ils ont été pasteurs et le sont longtemps restés. Mais la Corse tertiaire fait face à l'Italie; elle tend son promontoire au nord vers la Ligurie et par les îles d'Elbe, de Capraja, de Monte-Cristo, elle attirait sur ses bords les peuples anciens, Ligures ou autres, qui trouvaient dans ces contrées un sol très accueillant, des ressources variées, un climat vivifiant; les hommes y sont donc restés, s'y sont enrichis, affinés, n'ont pas perdu contact avec leur pays d'origine : ils sont demeurés des Européens.

Digitized by Google

Ces deux races sont-elles encore visibles de nos jours?

Deux types humains sont en présence dans l'île.

Certains anthropologistes l'affirment et appuient leurs démonstrations sur la conformation craniologique ou indice céphalique. Ils disent que les hommes du Sud-Ouest ont le crâne allongé, sont dolichocéphales, que ceux du Nord-Est se rapprochent de la brachycéphalie, c'est-à-dire ont le crâne plus large que long. Malheureusement ces résultats, controuvés par certains, ne sont pas rigoureusement vrais, et il est difficile d'en faire état. Le mélange des deux races, leur fusion avec les peuples venus de la mer sont trop grands pour que l'historien puisse dire catégoriquement : dolichocéphale au sud-ouest, brachycéphale au nord-est, la race corse est double, comme son habitat. Néanmoins on peut distinguer deux types; l'un petit de taille, brun de peau, noir de poil; l'autre châtain clair, à nuances rousses et aux yeux gris. Cette constatation a une valeur historique dont il faut tenir compte et sur laquelle nous reviendrons [1].

Retenons pour le moment qu'il y a, en Corse, géographiquement, deux régions, ou pour mieux dire trois, qui sont le résultat d'une formation géologique distincte [2]. L'une, la troisième, est en quelque sorte excentrique par rapport aux deux autres; elle est ap-

1. L. Jaubert, *Etude médicale et anthropologique sur la Corse* (Ollagnier, Bastia, 1896).
2. Cf. *Le relief de la Corse*, d'après Deprat, par A. Ambrosi, dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse* (1911).

Digitized by Google

pelée le Cap Corse; elle constitue l'apophyse étroite de la Corse sédimentaire, avec des vallées fluviales, séparées, médiocres et parallèles, dans lesquelles les habitants ont pris le goût du particularisme et de l'émigration. Des deux autres, la Corse occidentale est mal peuplée, faite de roches éruptives, au littoral abrupt et découpé, au relief très élevé et en partie glaciaire. Quant à la troisième enfin, celle de l'est, elle est d'importance moindre comme étendue et comme élévation, de nature schisteuse et soumise à une érosion répétée, aux côtes plates et alluviales, mais beaucoup plus fertile et habitée. De sorte que, biogéographiquement, c'est à la nature géologique du terrain qu'il faudrait attacher le plus d'importance.

En définitive, il y a donc deux Corses, avec le Cap en supplément.

Cette dualité de la Corse nous apparaît comme voulue par la nature. L'homme en a accepté les conséquences et nous les retrouverons à travers toute l'histoire. Nous verrons les événements se juxtaposer souvent, plus souvent encore une moitié de l'île vouloir subjuguer l'autre. Les anciens insulaires, frappés eux-mêmes par leurs dissemblances ethnique et géographique, créeront ces deux mots, qu'on retrouve à chaque pas et que l'usage a conservés, de Banda di Fuori et Banda di Dentro, ou pour parler plus clair de l'Au-Delà des Monts (Ajaccio) et de l'En-Deçà des Monts (Bastia). Le génie centralisateur de Napoléon Ier ne pourra pas résister à la puis-

Les Corses n'ont jamais pu faire leur unité.

Digitized by Google

sance de ces deux noms, puisqu'il laissera sa patrie conserver, comme avant, sa double division insulaire, le département du Golo et celui du Liamone.

L'histoire de la Corse n'est que la conséquence de sa géographie.

Au début du XIX^e^ siècle, les deux Corses subsistaient donc. Si dans toute l'histoire que nous allons conter les Corses ont lutté les uns contre les autres pour ne jamais s'entendre et faire le jeu d'un maître, si l'indépendance souvent rêvée, parfois conquise, ne se maintint jamais, si les plus populaires d'entre les héros corses, Sambucuccio, Sampiero, Paoli, ne réussirent pas à faire l'unité définitive de leur indomptable patrie, c'est à la géographie qu'ils le durent ou plutôt à la nature. L'histoire nous le dira; elle triomphera en faisant de la Corse, baignée par la mer, un pays de vie rurale et pastorale, une terre où l'habitant a gardé son individualité, sa fierté, son indépendance, disons le mot, son originalité*, malgré toutes les dominations, malgré tous les massacres.

RÉSUMÉ

Personnalité de la Corse. — La géographie explique en grande partie l'histoire de la Corse. La Corse n'est pas une île italienne. Il n'y a aucune raison d'en faire une dépendance de la péninsule voisine : ni la géologie, ni la faune, ni la flore. Elle a sa personnalité distincte.

Digitized by Google

Sa dualité. — Sa structure intime révèle deux régions séparées par une zone de dépression qui s'étend depuis l'Ostriconi jusqu'à la Solenzara. Au sud-ouest, un sol primaire formé de terrains granitiques et rajeuni par des éruptions volcaniques anciennes; au nord-est, une Corse tertiaire, schisteuse et alluvionnaire, moins haute, moins sauvage.

Particularités géographiques. — Cette distinction se retrouve dans la forme des rivages, plat et sablonneux à l'est, escarpé et rocheux à l'ouest, dans le climat plus humide et plus variable à droite, plus sec et plus doux à gauche, dans l'hydrographie, dans la flore même.

Le peuplement est double. — A chacune de ces deux régions a été réservée sans doute une population différente; au sud-ouest elle doit être venue de Sardaigne et d'Afrique, au nord-est de Ligurie et d'Europe. Quelques anthropologistes distinguent deux types indigènes.

De sorte que la géographie a créé deux régions historiques : l'En-Deçà des Monts et l'Au-Delà des Monts, dont l'unité n'a jamais pu être faite. La Corse a donc un caractère de dualité bien marqué.

LECTURES

1° LE MAQUIS

Le maquis, c'est la végétation naturelle de la terre inculte, son vêtement souple et parfumé. Napoléon, qu'il faut toujours citer quand on parle de la Corse, disait à Sainte-Hélène : « Tout y est meilleur. Il n'est pas jusqu'à l'odeur du sol même : elle m'eût suffi pour le deviner, les yeux fermés; je ne l'ai retrouvée nulle part. » La phrase exprime une vérité, comme tant d'autres

Digitized by Google

phrases de poète. Rappelez-vous le parfum des buis et des romarins coupés, qui flotte autour du parvis des églises, le dimanche des Rameaux. Là-bas, il emplit les vallées, il se lève tout le jour, toute la nuit et toute l'année sur les pentes des montagnes. Quand il est jeune, c'est-à-dire d'une sève ou de deux, le maquis ressemble à la lande. Il a, comme elle, des clairières par milliers, et de l'herbe, et de l'air entre ses touffes. Le vieux maquis ne ressemble qu'à lui-même. Il est fait de deux éléments et de deux étages, d'arbustes faiseurs d'ombres et de fleurs protégées.

La plupart des arbustes ne perdent pas leurs feuilles, et n'ont peur ni du vent, ni du chaud. Ils vivent enchevêtrés, serrés, luttant pour amener chacun, à la lumière, son balai, sa gerbe, ou sa tête ronde. Ils se nomment : olivier sauvage, myrte, chêne vert, arbousier, lentisque, bruyère, genévrier, romarin et laurier. En dessous fleurissent, selon les saisons, la jacinthe et les campanules, la sauge, le thym, le cyclamen rose, la lavande, les orchidées, d'innombrables crucifères, qui mêlent le goût de leur miel au parfum résineux et constant des grands végétaux surchauffés. Tout a des griffes dans le maquis. On peut s'y glisser en se courbant, mais s'en aller debout, la poitrine tendue, comme dans nos bois, faisant plier les branches, il n'y faut pas songer. Des montagnes entières sont vêtues de maquis ; il couvrirait la moitié de l'île, et les forêts couvriraient l'autre, si les bergers incendiaires ne le détruisaient, pour que, de sa cendre, il naisse un peu d'herbe. Vu de haut, et par larges nappes, il est doux pour les yeux, plus égal que le taillis, presque autant qu'une moisson d'avoine ou de seigle, et sa verdure foncée, durable et nuancée, se plie jusqu'à l'horizon à tout caprice du sol. Sur les lisières, c'est, en tout temps, une folie de fleurs maîtresses de l'espace. Et quand on entre ! Je suis entré plus d'une fois dans le maquis pour surprendre son silence et sa vie. Il est dix heures du matin. Le vent siffle aux pointes des épines et des roches. Il n'y a pas une maison en vue, pas un passant. Je grimpe sur la pente très raide, et difficilement, plié en deux, je passe entre deux arbousiers, puis au milieu d'une gerbe de laurier-thym ; j'évite les chênes-verts, écrasés contre la montagne et dont les racines retiennent vingt pierres d'éboulis, et quand j'ai fait une trentaine de mètres en rampant, je découvre une caverne verte, un tout petit pré incliné, de quoi s'étendre, au-dessus duquel les branches se rejoignent. C'est un enchantement. Une fraîcheur coule sous la voûte du maquis ; une brume fine gonfle les mousses et mouille les racines des arbustes, dont toutes les pointes sont chaudes de soleil ; il ne tombe sur l'herbe que de menues étoiles de jour ; le silence est prodigieux ; je n'entends ni la mer, ni le

Digitized by Google

vent, et les hommes sont loin. Aucun repos n'est comparable à celui-là. On est dans la vague d'encens que le vent n'a pas encore touchée et qu'on respire le premier. Les insectes ne chantent pas. J'aperçois un merle noir qui, de perchoir en perchoir, le cou tendu, coule dans l'épaisseur du maquis. Je reste jusqu'à ce que tout mon sang ait bu cette fraîcheur et ce calme. Et je pense qu'au dehors, à deux mètres au-dessus de moi, c'est la lumière ardente, la vie, que le vent charrie toujours, même dans les solitudes, une de ces matinées limpides que les bergers de Corse, parfois, appellent d'un si beau nom qui eût ravi Racine, *una mattinata latina*.

Quelle que soit la saison, allez voir le maquis; celui qui aura rêvé une heure dans le maquis aimera la Corse à tout jamais.

René Bazin.

[*Les Quatre Beautés de la Corse.*]

2° LE CHARME DE LA CORSE

La Corse est une île à laquelle on distribue des épithètes et des places. Ni les unes ni les autres ne peuvent la faire vivre. Et ce sont peut-être les places qui lui profitent le moins, car la provende divise les hommes; elle diminue leur fierté, elle les disémine à travers le continent. Les non-pourvus, ceux qui n'ont pu être ni douaniers, ni gendarmes, ni buralistes, ni gardiens de prison, ceux encore qui n'ont rien demandé, — il y en a, — habitent quelques petites villes et beaucoup de petits villages. La campagne est à peu près inculte; la moisson ne compte pas: de quoi vivent-ils? C'est leur secret. Je les ai vus cueillir l'olive et la châtaigne, ils restent maigres; ils dépensent en politique un beau goût d'aventure, en querelles locales un courage ombrageux; ils n'aiment au fond que la Corse, que la très pauvre Corse.

Je veux les louer au moins pour leur amour. Il n'y a pas que la vie intense; il y a les belles îles. J'ai parcouru la Corse presque tout entière et en tout sens, et j'ai éprouvé vingt fois le sentiment que connaissent bien ceux qui ont voyagé; je me suis dit: « Si j'étais né ici sur cette terre que je foule, comme je l'aimerais! Comme je la préférerais ardemment! Comme je voudrais y revenir! » J'y suis revenu, moi qui n'ai pas vu ses montagnes et sa mer avec des yeux d'enfant, à l'heure jeune où le paysage qu'on aperçoit de la porte et celui qu'on découvre par la lucarne du toit font partie de notre âme et deviennent comme un

Digitized by Google

frère et comme une sœur. Et j'ai cherché depuis la raison de cet attrait puissant, de ce pouvoir de regret qu'elle exerce sur nous...

La beauté de la Corse est faite d'éléments plus communs, elle est presque partout présente... La Corse est belle, d'une beauté noble et durable, par son maquis, par ses forêts et principalement par celles du centre et du sud, par les deux extrémités de la Tortue, le cap Corse et la pointe de Bonifacio, et par la qualité de la lumière où toute l'île est baignée.

René Bazin.

[*Les Quatre Beautés de la Corse* (supplément de l'*Illustration*, 1911).]

3° VARIÉTÉ DE LA CORSE

La Corse est la dernière province française qui se garde encore de la vulgarité, la seule qui soit restée fidèle à ses traditions, la seule qui ait échappé jusqu'à ce jour aux atteintes des afficheurs, architectes, ingénieurs, truqueurs et autres vandales autorisés. Elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera, souhaitons-le, demain. Paoli la reconnaîtrait à l'indomptable fierté de ses enfants, comme Napoléon la reconnaissait à l'odeur de son maquis. La Corse, département français, île méditerranéenne, est un miracle de beauté libre, extravagante et fine. Elle est un enchantement, un parfum. La Corse est réellement divine.

Elle est divine, parce qu'elle a conservé, en dépit des hommes, son visage d'autrefois, sa parure éblouissante, sa jeune grâce, parce que sa prodigieuse variété d'aspect se confond dans cette harmonie sublime qui apparaît à notre entendement borné comme la splendeur même de l'au-delà. Étonnamment multiple, la Corse est une. Si elle pouvait rappeler d'autres paysages, ce serait à la Grèce qu'il conviendrait d'apparenter cette île méditerranéenne, dont la Providence a fait pour notre joie un département français. Mais à la Grèce avec les Pyrénées, l'Algérie, la Provence. Car la Corse est tout cela et quelque chose encore.

Henry Spont.

[*La Corse* (*Figaro illustré* de 1911).]

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

STRABON. — PLINE L'ANCIEN. — DIODORE DE SICILE. — PTOLÉMÉE.

Carte ancienne de la Corse, dressée en 1764, avec les pièves, sous le généralat de Paoli.

Carte du service géographique de l'état-major de l'armée au 1/80.000 et 1/50.000.

Carte du service vicinal en couleurs au 1/100.000.

Cartes en couleurs du Dépôt des fortifications au 1/500.000, feuille XV (2 planches).

Carte géologique de l'État-Major au 1/320.000, feuille 33.

OUVRAGES PARTICULIERS :

HOLLANDE. — *Géologie de la Corse* (*Bulletin de l'École des Hautes Études*, 1877).

Dr FORSYTH MAJOR. — *Die Tyrrhenis, dans le Kosmos* (Stuttgart, 1883).

NENTIEN. — *Étude sur la constitution géologique de la Corse* (1897). — *Carte géologique de la Corse au* 1/320.000 (édition du ministère des Travaux publics, 1896).

N***. — *Résumé des travaux sur la géologie de la Corse* (*Bulletin de la Société des Sciences corses*, 1901).

BARRÉ. — *Architecture du sol de la France;* ch. VIII : *la Corse* (Colin, 1903).

ARDOUIN-DUMAZET. — *Voyage en France;* 14e série : *la Corse* (Berger-Levrault, 1903).

Dr BATTESTI. — *Les Climats de la Corse* (*Bulletin de la S. des Sciences Corses*, 1905).

DEPRAT. — *Le Relief de la Corse* (étude analytique, *Revue de Géographie*, Delagrave, 1908).

TERMIER. — *Les problèmes de la géographie tectonique dans la Méditerranée occidentale* (*Revue des Sciences*, 1911).

RAVEL. — *La Corse, ressources de son sol et de son climat* (Amat, 1911).

E. MAURY. — Notes diverses dans le *Bulletin de la carte géologique de France* (1910-1913).

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LA CORSE MÉDITERRANÉENNE

CHAPITRE I

LA CORSE DANS L'ANTIQUITÉ

S'il est vrai de dire qu'un peuple heureux n'a pas d'histoire, les Corses doivent avoir été très malheureux depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. Aucun peuple ne peut revendiquer une existence plus troublée, plus complexe que la sienne. Tour à tour les différentes races qui ont occupé le bassin de la Méditerranée l'ont envahie et conquise ; quelques-unes d'entre elles l'ont prise pour champ de bataille, et sa destinée, semble-t-il, fut d'être un enjeu qu'on se disputa pendant des siècles.

La position de la Corse dans la Méditerranée y attire les hommes.

C'est que la position géographique de la Corse est particulièrement favorable. Elle est avec la Sardaigne un véritable pont qui facilite le passage entre l'Afrique du Nord (ancienne Lybie) et la France du midi ou pays des Celtico-Ligures. Elle est un point d'escale pour tout navigateur qui vient du sud et se dirige

Digitized by Google

vers le nord ou qui de l'ouest va vers l'est. Elle est une étape maritime sur la route qui conduit de la Méditerranée orientale à l'embouchure du Rhône et jusqu'aux pays de l'étain et de l'ambre. A l'époque où la navigation privée de boussole devait longer les côtes et éviter la pleine mer, le marin audacieux qui s'éloignait de Sicile se voyait obligé de suivre le littoral sardo-corse, qui le rapprochait de ceux de l'Italie septentrionale et de la Gaule.

Elle eut une population, dite préhistorique, dès l'âge de la pierre taillée et polie.

Comment s'étonner que notre île ait été, bien avant l'époque historique, peuplée par une race sur laquelle nous n'avons que des documents très épars. Y eut-il un homme quaternaire ou paléolithique? On peut le supposer, mais non l'affirmer; si les vestiges en sont nombreux dans toute l'Europe occidentale, en Corse ils sont encore incertains. L'existence d'une race néolithique, vieille de plusieurs millénaires avant Jésus-Christ, est, au contraire, indéniable. Ses instruments de pierre polie, ses flèches, ses polissoirs, ses racloirs, ses objets d'ornement ou d'utilité domestique ont été découverts récemment dans le sol. Ils prouvent que cette race a dû posséder une civilisation, vivre en société, pratiquer l'industrie, se servir d'animaux domestiques. Mais il serait impossible de déterminer son origine. Il faut attendre que les savants palethnologues et anthropologistes aient plus de données et de matériaux pour savoir d'eux quels furent nos premiers parents. Toutefois, si l'on s'en tient aux enseignements de la géographie, il faut bien admettre que

Digitized by Google

Cliché F. Major.

FIG. 3. — Southwell Cave.

Caverne célèbre de la préhistoire, à la fois station et atelier, où le Dr Major a trouvé plusieurs échantillons des âges de la pierre.

Cliché F. Major.

FIG. 4. — Station de Selogna.

Blocs verticaux de 6 à 7 mètres de hauteur, surmontés d'un troisième rocher, qui figurent un dolmen naturel. Les premiers hommes durent cantonner autour, comme le prouvent les fouilles du Dr Major.

Digitized by Google

Cliché T. de Caraffa.

FIG. 5. — Dolmen de Caoria.

Ce dolmen, dit de Fontanaccia, est le plus beau peut-être de ceux qui existent en Corse. Il fait partie du groupe des monuments mégalithiques sartenais.

Cliché F. Major.

FIG. 6. — Cromlech de Pighiole.

Ce cromlech est un de ceux que le Dr Major a observés près de Belgodère. Les blocs sont disposés d'une manière bien circulaire pour former une enceinte de 6 mètres de diamètre.

Digitized by Google

l'homme paléolithique, s'il a jamais vécu dans l'île, a dû venir du sud, puisque les invasions glaciaires rendaient le nord inhabitable. Une vaste civilisation primitive, qui dut avoir pour centre l'Afrique, étendit ses tentacules à l'ouest jusqu'aux Pyrénées, à l'est jusqu'à la Corse et l'Italie du nord[1].

Toutes les civilisations préhistoriques sont, en Corse, mélangées.

Quant à en dire plus long, cela semble impossible[2]. La vérité nous oblige à confesser notre ignorance. Mais il n'est pas défendu, bien qu'il faille en user avec une certaine réserve, de faire une hypothèse sur l'existence de Corses à l'époque de la pierre taillée ou paléolithique et sur leur survivance jusqu'au jour où apparurent les peuples de l'âge classique. Remarquons tout d'abord que l'originalité de notre préhistoire insulaire, dont un coin du voile commence à se soulever, réside dans ce fait que les matériaux du paléolithique et du néolithique se trouvent mélangés, tandis que sur le continent ils se rencontrent la plupart du temps dans des couches isolées. Les populations primitives ont dû, ici, semble-t-il, se superposer sans arrêt ou se mélanger; ailleurs elles se sont succédé,

1. Cf. VIDAL-LABLACHE, *Tableau de la géographie de la France*, p. 28 (Hachette, 1903).

2. Si l'on songe à la difficulté qu'ont éprouvée les Niebuhr, les Duruy, les Mommsen à déchiffrer les origines de l'histoire de Rome, pour laquelle cependant les monuments abondent, quand on se souvient des erreurs multiples qui ont été commises à propos de ce peuple étrusque dont la civilisation nous est révélée par des milliers de tombeaux, il ne faut pas s'étonner de l'impossibilité où nous nous trouvons de dire : les premiers Corses étaient Africains, Européens, Espagnols, Français ou Italiens.

Digitized by Google

quelquefois à des milliers d'années d'intervalle. Le néolithique lui-même se prolonge très tard, se mêle au protohistorique, et celui-ci au Hallstatien qui, vers le v[e] siècle, ne se sépare pas de la civilisation classique[1]. De sorte que les peuples historiques ont vraisemblablement trouvé une île très peuplée déjà par une ou plusieurs races.

D'où venaient-elles? nous en sommes réduits à des hypothèses. La plus séduisante est assurément celle-ci. A l'époque quaternaire ancienne ou paléolithique, une migration d'hommes serait venue du sud, des régions africaines qu'un climat humide rendait plus habitables que de nos jours, et elle aurait gagné peu à peu vers le nord, en suivant une double voie, celle du Maroc-Espagne et celle de la Tunisie-Sicile-Sardaigne. Ces deux routes humaines étaient d'autant plus faciles que l'Afrique se trouvait géographiquement reliée à l'Europe; le détroit de Gibraltar et le canal de Tunis n'existaient pas encore. La faune des petits animaux, dont le déplacement est difficile, offrait des ressemblances en Corse, Sardaigne, Espagne, Provence, où l'on a découvert des débris fossiles de Musaraignes et de petits lièvres ou lagomys; la communication entre les deux continents et les îles tyrrhéniennes à des époques relativement récentes serait ainsi prouvée.

Cette colonisation d'Africains se dirigea donc lentement vers les Pyrénées d'une part, vers la Sardaigne et la Corse de l'autre. Les premiers venus s'instal-

1. Les époques du bronze et du fer sont, en Corse, plus abondamment représentées qu'on ne le supposait naguère. Les découvertes du D[r] F. Major le prouvent fort bien. Nous souhaitons vivement que cet infatigable savant publie au plus tôt les résultats de ses intéressantes fouilles.

Digitized by Google

laient aux abords mêmes de leur patrie d'origine, Espagne et Sardaigne, et on peut admettre que ce furent les hommes beaucoup plus tard appelés les Ibères. Les derniers arrivés, au contraire, poussaient vers le nord pour trouver des régions vides, et, franchissant les Pyrénées, se cantonnaient dans toute la France méridionale et l'Italie septentrionale où ils devaient être connus, des milliers d'années après, sous le nom de Ligures. Ibères et Ligures seraient donc les rameaux d'une même race africaine, ce qui paraît admis par la grande majorité des anthropologistes, et c'est à leur localisation dans des régions différentes que seraient dues leurs différences de civilisation postérieure. Du reste on s'accorde à reconnaître que tous sont des types d'une dolichocéphalie accentuée, et dans la Corse elle-même, où seraient venus les ancêtres des Ibères, les mensurations de crânes ont généralement donné pour les habitants des cantons reculés un indice voisin de 74 ou 75.

On doit se demander à quelle époque se serait produite cette migration. Il est probable qu'au début du quaternaire, au temps dit chelléen, toute la région méditerranéenne jouissait du même climat doux et humide. Comme peuvent le faire supposer les traces de l'éléphant antique, du rhinocéros et de l'hippopotame, découvertes dans le diluvium de l'Espagne et de l'Italie, les Africains purent eux-mêmes être séduits par ces contrées nouvelles dont la flore[1] et la faune rappelaient celles de leur continent d'origine. Les forêts aussi abondantes que celles des tropiques

1. La flore des pays chauds se retrouve jusque dans le bassin de la Seine (Cf. G. DE MORTILLET, *la Préhistoire*, *passim*. Nouvelle édition, 1910. Schleicher, Paris.)

Digitized by Google

actuels leur permettaient de conserver leurs goûts alimentaires, leur genre de vie dans les arbres et leurs coutumes de grimpeurs.

Or, pendant des centaines de siècles, ces envahisseurs se modifièrent forcément, se développèrent sur place et créèrent cette civilisation de la pierre taillée, dont les vestiges, en Corse même, ont été découverts par le Dr Forsyth Major. Mais ils eurent à supporter le refroidissement considérable de la température due à l'extension des glaciers du pôle et à des causes encore mal déterminées. Ils se réfugièrent dans les grottes et les cavernes, ou, abandonnant les montagnes et les plateaux, ils se rapprochèrent du littoral, comme les espèces animales ou végétales. Ils y trouvaient en effet un climat adouci par la mer. Des dizaines de milliers d'années environ avant l'époque historique, à l'époque moustérienne, le climat devait être aussi rigoureux que celui de la Sibérie orientale actuelle, et s'il était plus humide, cela contribuait à rendre les terres continentales encore plus inhabitables. Le recul et le progrès des glaciers dans les temps qui suivirent durent être accompagnés par celui des hommes et des animaux. Et quant au Magdalanéen, à la fin du cycle paléolithique, le froid redevint assez sec pour que le renne et le mammouth [1] d'une part, les mousses polaires de l'autre gagnassent l'Europe centrale, sans excepter la France, tous les versants septentrionaux des montagnes durent être désertés par leurs habitants.

Il en fut sans doute de même en Corse. Les stations

1. On en a découvert récemment un squelette dans les alluvions de la Somme.

Digitized by Google

paléolithiques de la région centrale, telles que Southwell Cave ou l'abri de Selonia, furent couvertes par les glaces, en particulier les pentes des grands massifs, qui faisaient face aux Alpes ou aux Apennins d'où venaient les vents glacés, virent fuir leurs habitants. Ceux-ci se logèrent, à cette époque-là, dans la partie méridionale, la région de Sartène, où les débris de leur industrie et les particularités ethniques ou philologiques ont frappé fréquemment l'attention des savants. La civilisation de ces « Ibères » corses semble avoir été particulièrement grossière ; on n'a encore trouvé aucun de ces débris d'os ou d'ivoire travaillé, aucune de ces sculptures, aucun de ces dessins, caractéristiques du Magdalanéen continental, mais cela s'expliquerait par l'isolement d'une race insulaire, qui, loin des grands groupements du nord et de l'est, aurait ignoré leurs découvertes ou leurs progrès et n'aurait pu en profiter.

Quoi qu'il en soit, telle était la situation des peuples du bassin méditerranéen, quand le réchauffement du climat vint étendre à nouveau l'aire de leur dispersion. Les Africains, sortis des grottes, imaginèrent le polissage de la pierre et pour marquer ce progrès, les palethnologues en ont fait la caractéristique de l'âge néolithique. Les hommes se déplacèrent à de grandes distances et surtout vers le nord, jusqu'en Grande-Bretagne, grâce à leurs découvertes, que les longs séjours dans les grottes avaient dû faciliter, à leur habitude de vivre désormais en société, à leurs connaissances de la chasse, de la pêche, de la domestication des animaux, tels que le bœuf et le chien.

Alors se fit sans doute la construction de ces monuments attribués longtemps aux druides, dolmens,

Digitized by Google

menhirs, cromlechs[1], que nous retrouvons sur le passage des races néolithiques et partout où elles ont stationné, c'est-à-dire dans toute l'Europe occidentale. Une civilisation nouvelle, enfantée par les mêmes peuples, et sans qu'il soit besoin d'introduire des éléments ethniques nouveaux, succédait à l'ancienne, comme fruit des longues souffrances endurées dans les cavernes. Elle conduisait l'humanité jusqu'aux temps protohistoriques.

C'est ici que se placerait une invasion de peuples brachycéphales, sortis de l'orient, s'avançant vers l'ouest avec une civilisation différente et des mœurs plus belliqueuses. A leur contact les habitants installés en France, Espagne ou Italie durent être refoulés, massacrés ou assimilés. Les uns se réfugièrent dans les montagnes de la Ligurie ou s'échappèrent vers le sud, les autres se cantonnèrent sur le double versant des Pyrénées occidentales. Un grand dépla-

1. La Corse en possède un grand nombre. M. l'abbé Letteron, dans sa *Notice historique*, en a fait le recensement presque complet.

Les dolmens sont généralement appelés, en Corse, *stazzone*, et les menhirs ou pierres levées : *stantare*. En voici la liste :

Commune de Sartène : un dolmen à Fontanaccia, quatre menhirs, deux alignements ;

Commune de Grossa : dolmen et menhirs de Vacil Vecchio ;

Commune de Belvedere Campo-Moro : un dolmen, deux menhirs ;

Commune de Viggianello : un dolmen ;

Commune de Sollacarò : un dolmen et menhirs ;

Commune d'Olmiccia : menhir de la Polmona ;

Dans l'arrondissement de Bastia : dolmens et menhirs au mont Revinco, un dolmen à Oletta, deux menhirs à Lama, un cromlech à Pinzu à Vergine, près de Luri.

Dans l'arrondissement de Calvi, on connaissait un dolmen à Palasca et un à Olmi-Cappella. M. le Dr Forsyth Major a découvert sur la colline de Mutola, près de Belgodère, quatre cromlechs.

Enfin nous avons nous-même remarqué un dolmen affaissé dans la commune de Pruno.

Digitized by Google

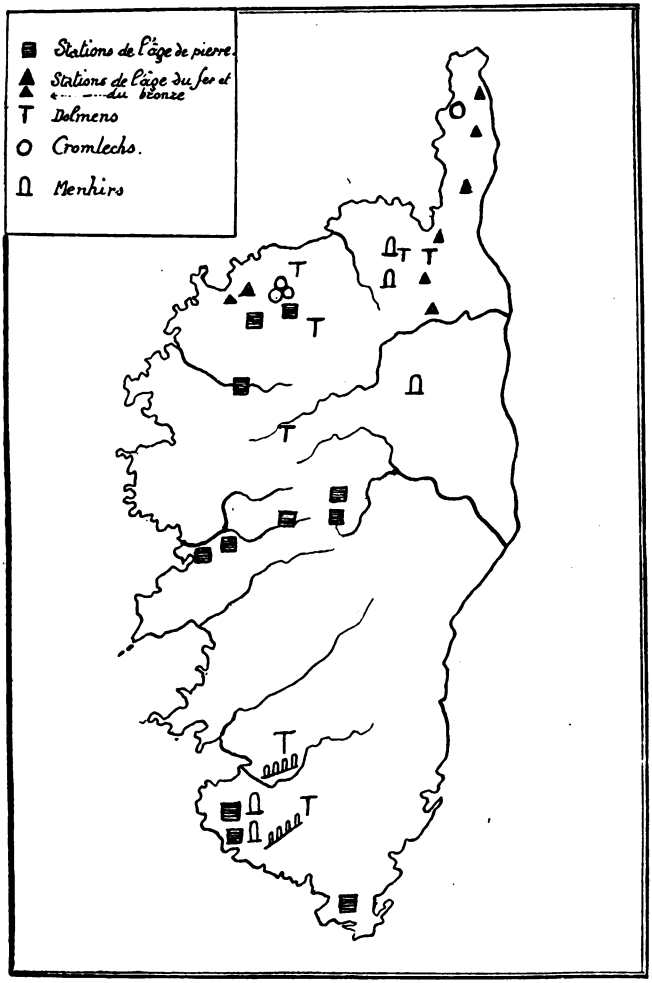

FIG. 7. — La Corse préhistorique.

Les stations néolithiques, qui furent peut-être aussi paléolithiques, étaient nombreuses dans la Corse centrale. Leurs ouvriers essaimèrent au N.-W., en Balagne, et au S.-W., dans le Sartenais. Les stations du bronze et du fer sont localisées dans le Cap et jusqu'en Balagne. C'est l'indice d'une double civilisation, l'une autochtone et mégalithique ; l'autre, étrangère, postérieure, et qui a apporté la science des métaux.

Digitized by Google

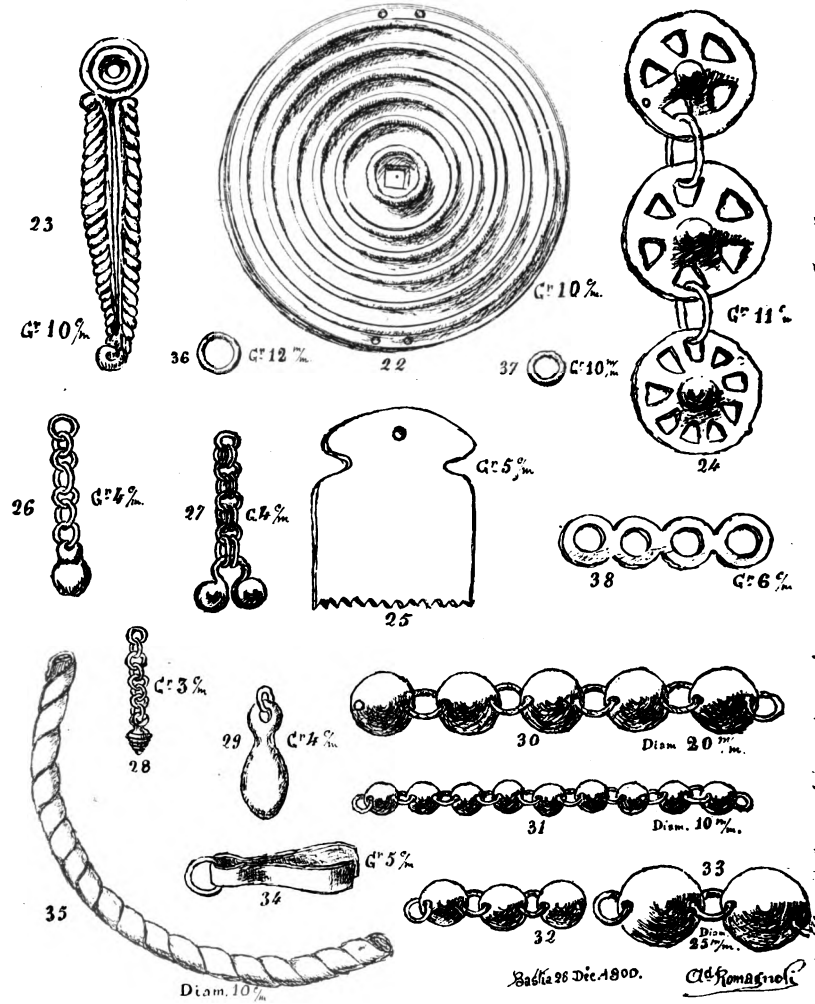

FIG. 8. — Objets en cuivre de l'époque proto-historique

Ces objets, découverts à Cagnano (cap Corse), sont exposés aux musées de Lyon et de Bastia. On y voit des perles (n° 3), des fibules (n° 14), des bracelets (n° 8), des colliers, chainettes et même une pince dite épilatoire.

Digitized by Google

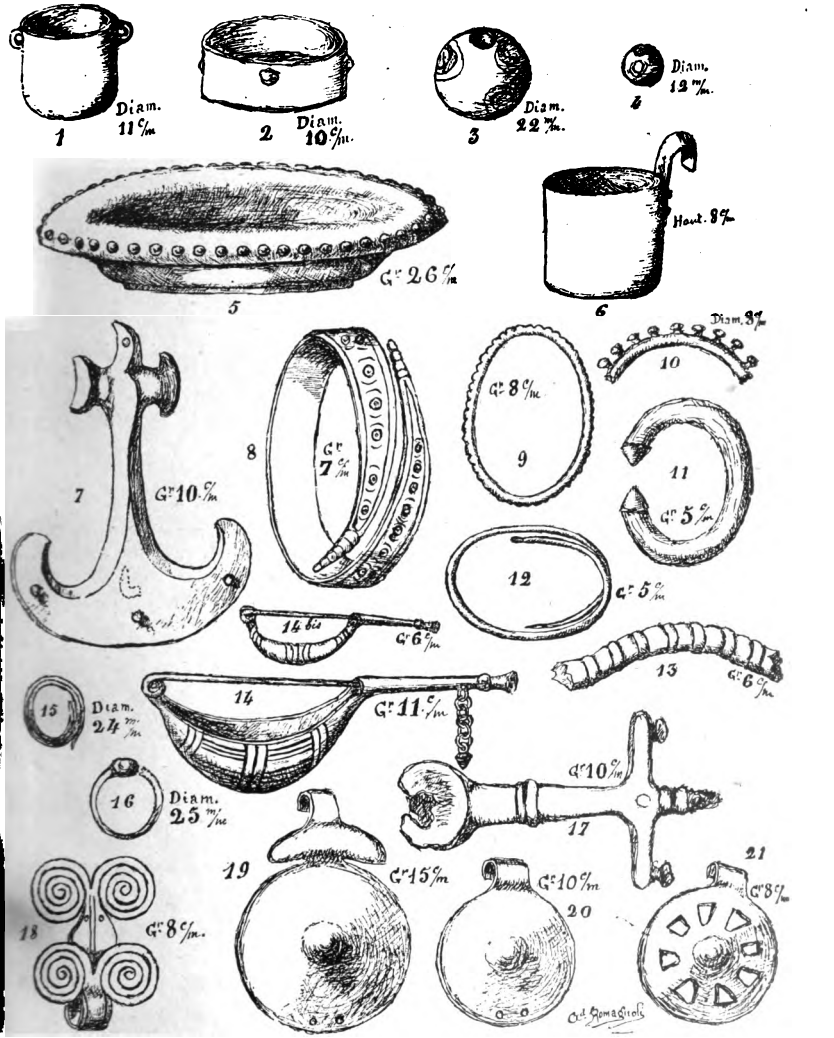

Fig. 9. — Objets en cuivre de l'époque proto-historique.

Digitized by Google

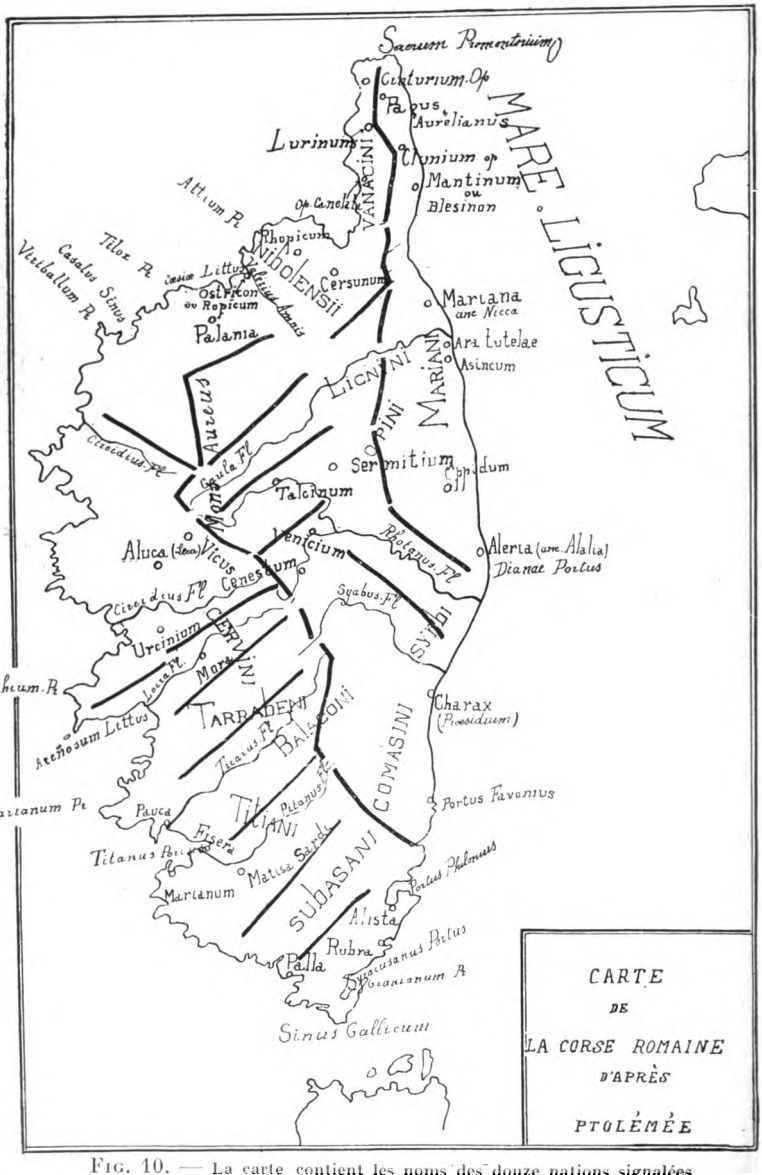

FIG. 10. — La carte contient les noms des douze nations signalées par Ptolémée, ainsi que les noms géographiques dont l'identification ne comporte aucune difficulté.

Digitized by Google

cement de peuples se produisit. Les néolithiques appelés Sicules, qui habitaient la Latium actuel, descendirent vers Messine ; ils se logèrent ensuite dans la Sicile orientale jusqu'à l'époque classique, à côté des Sicanes de la partie occidentale qui étaient eux-mêmes venus directement d'Afrique dans des temps très reculés. Ainsi se rejoignaient, après des centaines de siècles, des frères d'origine dont certains avaient fait tout le tour du bassin de la Méditerranée.

Une même rencontre se produisit en Corse. La tribu qui avait pris le surnom de Ligure et dont l'habitat allait jusqu'en Toscane se trouva la première pressée par l'invasion; menacée par le nord, elle était contenue au sud par ces Sicules dont le déplacement n'était pas encore accompli. Une issue lui restait vers les îles de la côte, et par Elbe et Capraia, elle se sauva en Corse. Les nouveaux immigrés s'établirent au nord-est, après avoir accompli par l'ouest le périple de la mer ; ils retrouvèrent leurs frères, arrivés jadis du sud et dont ils se distinguaient par une civilisation plus brillante. Ils connaissaient probablement l'art de travailler le bronze et de produire ces objets curieux dont les localités de Cagnano, de Murato, de Belgodère et de Prunelli nous ont donné beaucoup de spécimens. Une vie plus agitée et des voyages lointains les avaient différenciés de ceux qui n'avaient pas, depuis des millénaires, quitté l'île de leurs ancêtres. Très probablement leur langage différait et cela n'était qu'une conséquence d'un mode d'existence qui avait été distinct. Le peuplement de la Corse aurait donc été fait par une même race africaine, dont un rameau ibère, apparenté aux Sardes, serait venu du sud-ouest et un rameau ligure, au nord-est, aurait

Digitized by Google

débarqué d'Italie. Les dolmens de l'arrondissement de Sartène, comme ceux de la région du Cap ou de la Balagne, seraient dus à cette race, de sorte que la préhistoire ne ferait que confirmer les données de l'histoire ou de la philologie.

Les noms de lieux pourraient servir à connaître les origines corses.

Celles-ci en effet remontent peut-être moins haut, mais conduisent presque au même résultat. Pour découvrir les origines de la civilisation corse, elles font appel à certaines sciences auxiliaires et en premier lieu à la toponymie. C'est elle qui, en Grèce, a rendu tant de services aux historiens; elle pourrait nous aider dans nos recherches sur les antiquités insulaires. L'étymologie de certains noms de lieux peut parfois mettre sur les traces de la vérité. Et d'abord qu'est-ce que ce nom de « Corse [1] » qui semble avoir été le seul connu des anciens? Faisons définitivement justice de cette appellation de Kallisté, « la très belle », empruntée à Hérodote et que des commentateurs inexpérimentés avaient attribuée à nôtre île. Comment les marins auraient-ils donné jadis un tel qualificatif à une terre qui leur apparaissait comme un rocher couvert de forêts impénétrables, c'est-à-dire sauvage et inculte?

1. Ce nom ne doit pas être celui que les insulaires ibéro-ligures donnaient à leur habitat. Les géographes adoptent rarement pour désigner une contrée le nom qu'auraient forgé les autochtones, ils se servent au contraire de celui que des peuples navigateurs ou plus civilisés ont imaginé. Il en fut ainsi pour l'Amérique et l'Australie; il en fut sans doute de même pour la Corse.

Digitized by Google

Origines légendaires des Corses.

Beaucoup d'hypothèses ont été construites pour expliquer ces noms de Cyrnos et de Corsica; trois méritent d'être retenues, parce qu'elles prouvent les efforts de l'imagination des historiens qui nous ont précédé. Un fils d'Hercule, dit l'un, du nom de Cyrnos, aurait émigré en Corse et donné son nom à l'île, au temps où son père pourchassait les monstres de l'Italie et où son frère Sardus allait fonder la race des Sardes. Quel peuple pourrait revendiquer de plus glorieuses origines ? Un autre prétend que Cor, neveu d'Enée, aurait ravi Sica, nièce de Didon, reine de Carthage, et se serait réfugié dans l'île que nous habitons ; le peuplement de la Corse serait ainsi la conséquence d'un rapt. Enfin d'autres affirment qu'une femme de Ligurie, Corsa, poursuivit un jour jusqu'en Corse un taureau de son troupeau qui s'était échappé; elle se serait installée sur cette terre pour y devenir la première mère des habitants.

Le nom du pays serait phénicien.

Ces trois légendes paraissent sans doute invraisemblables; elles nous font sourire. Mais les esprits graves auraient tort de les rejeter entièrement. Dans l'antiquité une légende traduit toujours un fond de vérité et si les Grecs, avec leur imagination ardente, embellissaient beaucoup, ils inventaient fort peu. Les deux premiers de ces récits semblent prouver que les anciens habitants de la Corse étaient d'origine orientale, phénicienne peut-être, presque sûrement africaine et retenons ce premier point. Toutefois ce n'est

Digitized by Google

pas à de telles observations qu'il faut recourir pour expliquer le nom de « Corse ». Celui-ci doit avoir été vraisemblablement donné à l'île par des marins que sa forme curieuse a frappés. Or les premiers navigateurs qui fréquentèrent ces parages, à l'époque préclassique, les premiers qui s'aventurèrent hardiment sur la mer, jusqu'aux colonnes d'Hercule, ou détroit de Gibraltar, étaient les citoyens de Tyr, ceux de Sidon qui fondèrent Carthage. La langue des Phéniciens, habitants de ces deux villes, a un radical « Ker » ou « Kir » qui signifie « promontoire » et celui de Cic qui se traduit par « mince, effilé »[1]. La Ker-sica serait donc l'île au promontoire effilé. Ceci ne semble-t-il pas plus plausible que les explications de nos romantiques devanciers[2] ?

La colonisation phénicienne à l'est, le peuplement ibérique à l'ouest résultent des noms de lieux.

Le fait incontestable est donc celui de la visite et de la colonisation phéniciennes sur la côte orientale de l'île ; du reste la mer Tyrrhénienne était le domaine de ces hardis marins de Tyr dont il serait facile, mais trop long, de signaler ici les traces nombreuses de leur passage. Les noms de lieux ont souvent une physionomie gréco-latine qui les rattache à l'influence orientale ; celle-ci a été prépondérante pendant plusieurs siècles, à l'époque classique, et a dû faire disparaître les noms

1. Le sanscrit a le mot « Kârcia », d'où pourrait être sorti le nom de Corse ; il signifierait la petite île, par rapport à la Sardaigne, qui serait la grande (cf. X. Poli, p. 13).

2. Une remarque s'impose ici : c'est l'analogie curieuse du nom de Kersica avec ceux des tribus Sic-ules ou Sic-anes, qui habitaient la Sicile.

Digitized by Google

antérieurs. Mais comparons-leur les noms de la côte occidentale et de toute la région appelée Banda di Fuori, qui ont été plus rebelles, parce que plus lointaines, à la langue d'Homère ou de Cicéron. On est frappé par la dissonance de leurs radicaux. On y trouve des localités appelées Zonza, Zoza, Zicavo, Bastelica, qu'un Grec ou un Romain n'hésiterait pas à qualifier de noms barbares, mais que certains philologistes ont apparentés au berbère. D'autres ont signalé les ressemblances curieuses qui existent dans la toponymie corse et basque. Ils ont rapproché les mots de Aïtone (grand-père), d'Asco (nombreux), de Ersa (bord), de Ghisoni (homme), de Ota, qui se trouvent dans l'un et l'autre dialecte ; de même ceux de Lama, Tavera, Nebbio, etc. On pourrait multiplier les exemples, mais il suffit de savoir que près de deux cents noms de lieux corses se retrouvent intégralement ou dans leurs racines sur les deux versants pyrénéens. Tous ou presque tous sont localisés dans les montagnes insulaires. Il résulte de cela que la partie occidentale aurait été peuplée par une race d'hommes, appelés les Ibères et dont un rameau, sous le nom de Basque, a survécu au milieu des Pyrénées.

Pour les écrivains anciens, la Corse méridionale fut occupée par des Lybiens d'Afrique.

Tels sont les renseignements que nous fournit la philologie. Demandons à l'histoire de nous renseigner à son tour sur les premiers habitants de l'île. La colonisation de la Sardaigne par des tribus venues d'Afrique et détachées de ce peuple que les historiens désignent sous le nom de Lybiens (peut-être les Ibères) ne saurait être niée. L'une de ces

Digitized by Google

tribus se serait avancée jusqu'au nord de l'île et aurait envahi le sud même de la Corse ; les deux îles sont si voisines qu'un même peuplement devait les réunir. Cette opinion était déjà celle de Varron, au temps d'Auguste. La parenté des Corses méridionaux et des Sardes septentrionaux est prouvée du reste par beaucoup de faits : par le dialecte de Sassari qui se rapproche de celui de Sartène, voire d'Ajaccio ; par les coutumes locales qui ont de fréquents rapports ; par la ressemblance des noms de lieux, comme Sardo et Sardeggia, Sartène et Sardaigne. Un voyageur observait que les gens de Sassari, au nord-ouest, méprisaient ceux du sud-est et se considéraient d'une race distincte. Après lui nous remarquons que les Corses du Sud-Ouest se croient différents de ceux du Nord-Est. La colonisation africaine est affirmée par les écrivains de l'antiquité. Les Grecs avec Pausanias [1], les Latins avec Pline le Jeune déclaraient que les Lybiens, dont la marine était puissante au XVI^e^ siècle avant notre ère, avaient occupé la Sardaigne. Dans le *Pro Scauro*, Cicéron traite les Corses et les Sardes de « sales Africains ». Ibères et Lybiens, Basques et Sardes-Corses étaient, pour les anciens, les membres d'une même famille dont l'aire de dispersion couvrait l'Europe occidentale et l'Afrique septentrionale.

Or la plupart des mêmes auteurs admettaient une autre migration qui, partie du golfe de Gênes, était venue jusqu'en Corse, dans la partie nord. Le Cap tend en effet son promontoire vers l'Italie alpestre pour en attirer les habitants. Les témoignages de cette

1. Liv. X, chap. XVII.

Digitized by Google

invasion ne manquent pas. Sans recourir à la légende indiquée plus haut et vouloir considérer la dame Corsa, qui poursuivait un taureau, comme la conductrice d'un peuple qui vint mêler ses destinées à celles des Sardo-Corses, rappelons-nous que les écrivains latins, même les plus sérieux, comme Salluste, s'accordaient à dire que les premiers hommes de l'île avaient été Ligures. A ce sujet encore la toponymie pourrait nous rendre des services. De l'aveu de presque tous les philologues, le suffixe en *ascus* est d'origine ligure ; on le trouve fréquemment dans la momenclature géographique de la Corse, en particulier sur la côte orientale. Dans les arrondissements de Bastia et de Corte, les mots de Venzolasca, Grillasca, Asco, Palasca sont significatifs. Sans doute on les rencontre autour de Calvi et de Sartène, mais comme des exceptions. Il en est de même du suffixe *inco*, qu'il convient de signaler dans Bevinco et Casinca. Pour que ces deux exemples soient plus saisissants, usons d'un procédé classique : pointons à l'encre rouge sur la carte d'état-major tous les noms se rattachant à ces deux terminaisons. On sera frappé de voir que les mots ligures se rencontrent au nord-est de la Corse, jusqu'à la vallée du Tavignano, et par Vizzavona descendent jusqu'à la vallée de la Gravone, pour ne pas dépasser celle du Prunelli.

Au contraire, la Corse du Nord aurait reçu les Ligures de l'Italie septentrionale.

Nous avons ainsi la limite d'extension de ce peuple, au nord-est [1]. Cette répartition est caractéristique,

1. Poli, *ouvrage cité*, p. 28 et suiv.

Digitized by Google

pour ne pas dire probante. Il faut regretter que l'anthropologie ne puisse pas, en cette matière, nous convaincre par ses preuves. S'il est à peu près admis aujourd'hui que les anciens Ligures étaient dolichocéphales, les mensurations craniologiques, en Corse, sont encore contradictoires ou trop insuffisantes pour pouvoir affirmer que les Corses le sont aussi. Il faut se contenter des données que la légende et l'histoire nous transmettent et résumer ainsi nos connaissances sur l'origine des Corses : leur pays a été envahi par deux peuples au nom distinct : les Ibères ou Lybiens, venus au sud-ouest, par la Sardaigne ; les Ligures, au nord-est, venus par l'Italie. Plus tard, les Phéniciens qui donnèrent son nom à l'île, nouèrent des relations avec ces deux groupes ethniques, issus peut-être d'une même race. Ces conclusions sont celles que la préhistoire, la philologie, la légende et l'histoire nous fournissent en même temps. C'est donc avec cette dualité d'origine que nos ancêtres pénètrent dans l'histoire.

Après les Phéniciens, les Etrusques ont colonisé la Corse.

A partir du x^e^ siècle avant Jésus-Christ, en effet, l'Italie et par suite la Corse, sa voisine, va devenir le champ de bataille des peuples qui jusqu'alors avaient été confinés dans la Méditerranée orientale. Les Phéniciens d'abord qui, suivant Thucydide et Diodore, ont occupé les îles voisines de l'Italie, vers le xv^e^ siècle avant Jésus-Christ, et par suite ont eu sur les côtes de Corse les comptoirs nécessaires à leur commerce

Digitized by Google

et à leurs communications avec la Gaule [1]. Ensuite les Etrusques, ce peuple dont les origines restent encore obscures, mais dont nous connaissons les brillantes destinées en Italie du x^e^ au v^e^ siècle, vinrent occuper la Corse. Maîtres de la Toscane et de la Campanie depuis le Pô jusqu'au Volturne, ils furent attirés sur le littoral d'une île qui était riche en mines, en forêts et en cire et à laquelle les reliait l'île d'Elbe. Peut-être même ces hommes industrieux exploitèrent-ils le sous-sol du cap Corse et fondèrent-ils sur la côte des établissements durables ! En tout cas, tout vestige en a disparu ; l'épaisseur des alluvions qui s'étalent de ce côté et dont le dépôt est récent nous cache toute trace de leur séjour.

Fondation de comptoirs phocéens.

Quoi qu'il en soit, ils s'en considéraient si bien les maîtres qu'ils s'opposaient à toute tentative étrangère de débarquement. Leur puissante marine faisait la police d'une mer dite par eux Tyrrhénienne et ils la considéraient comme une propriété inviolable. Malheur à l'audacieux qui s'aventurait jusque-là ! Les infortunés Phocéens s'en aperçurent au vi^e^ siècle avant notre ère. Phocée, ville d'Asie Mineure, dont les habitants d'origine grecque avaient déjà fondé des colonies lointaines, fut un jour assaillie par l'armée perse de Cyrus. Ses défenseurs étaient sur le point de succomber quand ils se décidèrent à fuir l'esclavage imminent pour fonder au loin une patrie

1. On leur a attribué les villes d'Asteria et Alonia, sans qu'aucune importante découverte ait corroboré ces hypothèses.

Digitized by Google

nouvelle. Ils embarquèrent sur leurs vaisseaux les femmes, les enfants, les statues de leurs dieux, s'élancèrent sur la mer et vinrent jusqu'en Corse, vers 537, retrouver des compatriotes qui s'y étaient établis quelques années auparavant à Alalia, à Nicea, à Morsiglia. L'établissement de ces rivaux, dont la marine, en peu de temps, devenait redoutable, inquiéta les Etrusques [1]. Avec l'aide des Carthaginois, déjà puissants dans ces parages, ils infligèrent aux Grecs un désastre naval décisif. Les Phocéens s'enfuirent, pour la seconde fois, devant leurs ennemis, se dirigèrent vers la Gaule et y fondèrent quelques comptoirs dont les noms présentent de grandes ressemblances avec ceux de la Corse : Massilia (Marseille) rappelle Morsiglia; Rotanos (Tavignano) a quelque analogie avec Rotanos (Rhône); Nicea avec Nice, etc.

Les Carthaginois s'installent à la place des Etrusques.

Ce succès des Etrusques devait être éphémère. Leur puissance déclinait déjà. Incapables de fonder une nation unie, organisés en une confédération de douze villes entre lesquelles n'existait aucune solidarité, ils étaient, au v^e^ siècle, assaillis par les Grecs en Campanie, par les Romains au sud, par les Gaulois au nord et ils perdaient lentement toutes leurs possessions. Les Syracusains leur portent les premiers coups, remportent une victoire sur mer et ravagent les côtes de Corse. Le souvenir de leur débarquement s'est maintenu dans le nom de Portus Syracusanus (golfe de Santa-Manza). Les Car-

1. Hérodote, liv. I, chap. clxvi.

Digitized by Google

thaginois leur avaient déjà enlevé la Sardaigne; ils leur prennent la Corse (fin du v^e^ siècle). Si bien que, vers 270 avant Jésus-Christ, il n'est plus question des Etrusques. Carthage est installée en Corse; elle y a fondé des établissements de commerce ou des ports de relâche. Tite-Live[1] prétend qu'ils la ravagèrent; mais cette affirmation s'accorde mal avec l'instinct commercial d'un peuple qui devait y recruter des mercenaires, s'y procurer du bois pour ses trirèmes et en retirer des produits d'échange ou des métaux.

La conquête romaine et ses difficultés.

Du reste ils la possédèrent pendant fort peu de temps. Lors de la première guerre punique (260), les Romains, comprenant la nécessité de s'établir dans une île dont la position stratégique était de premier ordre, y avaient envoyé le consul L. Cornélius Scipio qui, suivant une très vieille inscription[2], avait conquis la Corse et fait capituler la ville d'Aleria, place fortifiée. Ses succès furent assez grands pour que le Sénat lui accordât les honneurs du triomphe. Mais le traité qui mit fin aux hostilités rendit l'île à Carthage (241). Rome profita des embarras intérieurs de sa rivale pour violer sa parole. En 238, Tibérius Gracchus reparut en vainqueur sur le littoral insulaire; il fit un tel butin d'esclaves qu'on les vendit à vil prix. En 236, une nouvelle révolte nécessite une nou-

1. V. liv. XVII, chap. XVI.
2. L. CORNELIUS L. F. SCIPIO HIC CEPIT CORSICAM ALERIAMQUE URBEM DEDIT TEMPESTATIBUS AEDEM MERITO (*Corpus incriptionum latin.*, I, 18).

Digitized by Google

velle expédition conduite par le consul Varus; il refuse d'approuver un traité qu'a signé son lieutenant Glycias et le livre aux ennemis. Ceux-ci, plus humains que le chef romain, renvoient le prisonnier qui est exécuté. En 234, 233, 231, 227, 225, les mêmes événements se répètent, grâce aux excitations des Carthaginois; le vainqueur paie très cher ses succès et avoue que la conquête est pénible. Quoi qu'il fasse, il lui est impossible de pénétrer dans l'intérieur. La réduction de la Corse et de la Sardaigne en province (227) et leur administration par un prêteur ne diminuent pas les difficultés. Les Romains occupent bien le rivage oriental, mais l'île proprement dite leur échappe toujours, comme on le voit par les révoltes postérieures. En 212, un soulèvement terrible éclate qui exige douze ans d'efforts et une armée de 5.000 légionnaires. En 198, le célèbre Caton y vient comme préteur; son gouvernement intègre et réparateur contribue à calmer l'agitation. Son départ ramène de nouveaux fonctionnaires cupides et exigeants, comme étaient tous ces gouverneurs que Cicéron devait flétrir en Verrès. Le soulèvement recommence. Pinarius le réprime, en 181, avec 8.300 hommes. En 174, le préteur Attilius doit à nouveau guerroyer pendant deux ans. C'est lui ou son successeur Cicereius qui livra le combat le plus sanglant de cette conquête. Ce fut une vraie bataille rangée; 7.000 morts et 1.700 prisonniers, telles furent les pertes des Corses. Les Romains rendirent grâces à la divinité et élevèrent un temple à Junon, tant l'affaire avait été chaude. Les vaincus durent payer un tribut de 200.000 livres de cire, mais ils ne furent pas soumis. Une dernière révolte est encore signalée en 115, de sorte qu'ils ne

Digitized by Google

se résignèrent à faire partie de l'empire romain qu'après avoir opposé une résistance de plus d'un siècle à la plus grande cité militaire de l'antiquité. Rome avait subi de nombreux revers, sans jamais réussir à occuper tout le pays. Du moins la Corse faisait nominalement partie de la province de Sardaigne.

Description de la Corse à l'époque romaine.

Cette difficulté de la conquête nous est expliquée par la géographie. Mais pour se faire une idée de l'île à cette époque, il faut réunir et commenter soigneusement les renseignements épars dans les œuvres des écrivains latins ou grecs. Elle n'a malheureusement pas eu un César comme la Gaule ou un Salluste comme l'Afrique. Strabon, Pline et Sénèque au 1er siècle après Jésus-Christ, chez les Latins, Diodore de Sicile, Pausanias, Ptoléméè chez les Grecs nous ont seulement laissé quelques phrases dans leurs écrits. Nous y voyons que la Cyrnè des uns, la Corsica des autres est baignée au nord par la mer Ligurienne (*mare Ligusticum*), à l'ouest par la mer Ibérique et séparée au sud de la Sardinia par le Taphros (détroit de Bonifacio). Elle renferme de hautes montagnes, le mons Aureus (mont d'Or) et le mons Nigheunus (mont San Petrone), d'où descendent des torrents impétueux. Deux grands fleuves s'en échappent, le Gaula (Golo) et le Rhotanus (Tavignano). L'intérieur est particulièrement sauvage et impénétrable; partout s'étend une forêt vierge de pins et de sapins ou un maquis de myrtes, de buis et de lauriers; là se cachent des bêtes sauvages, telles que l'ours, le mouflon et le cerf que les riches Romains

Digitized by Google

venaient chasser pour les envoyer dans la capitale et les faire servir aux jeux du cirque.

La population indigène, en laissant de côté les colons de la côte, était évaluée par quelques-uns à 30.000 âmes; mais, si l'on tient compte de l'impossibilité d'un recensement à l'intérieur et du nombre d'hommes mis en ligne contre les Romains, il faudrait presque doubler ce chiffre. Nous connaissons le nom de douze peuples principaux : les Vanacini, au nord; les Cilebenses, au nord-ouest ; les Mariani et les Licnini, au nord-est; les Opini, les Syrbi et les Comasini, au sud-est; les Subasani, au sud ; enfin, les Tarrabeni, les Balaconi et les Cervini, au sud-ouest. Le nom de leurs villages nous est inconnu; les quatre noms que donne Strabon par ouï-dire : Blesinon, Eniconiæ, Charax et Vapanes, sont d'une identification très difficile; tout au plus pourrait-on rapprocher Blesinon de Lavasina, Eniconiæ de Venaco. Les deux villes les plus importantes étaient situées sur la côte orientale et d'origine grecque : Alalia (Aleria) et Nicea (au sud de l'étang de Biguglia).

Ses mœurs, ses coutumes, sa langue.

Les connaissances les plus précises que nous ayons concernent les mœurs de ces peuples. Presque tous les géographes ou voyageurs nous les présentent comme des sauvages farouches, ennemis de toute civilisation, vêtus de peaux de bêtes, courageux à la guerre et résistants à la fatigue. « De toutes leurs coutumes, dit Sénèque, la première consiste à se venger, la seconde à voler, la troisième à mentir, la quatrième à nier les dieux. » Strabon leur attribue une

Digitized by Google

haine farouche pour l'esclavage auquel ils préfèrent la mort. Cependant Diodore leur accorde beaucoup de goût pour la justice et un grand respect de la propriété. Leur costume se rapproche de celui des Sardes, leurs voisins, ou des Cantabres en Espagne : le bonnet est le même, la chaussure également, ainsi que la veste de peau qu'ils portent accrochée à l'épaule. Quant au langage, il est incompréhensible pour des civilisés : c'est un jargon qui rappelle parfois celui des mêmes Cantabres et dont un seul mot, celui de Balari, signifiant exilés, nous a été conservé par Pausanias; nous le retrouvons dans Balagne et Baléares. C'est un fait significatif et très important pour la préhistoire que cette ressemblance du costume et du langage entre les Ibères et les Corses.

Ressources et productions.

Au moment de la conquête romaine, le développement économique a été à peine ébauché par les anciens possesseurs. Pas ou peu d'agriculture, si l'on en croit Sénèque, qui exagère peut-être l'âpreté d'une terre qui est celle de l'exil. Aucune industrie, aucune trace d'exploitation minière. Les plaines elles-mêmes sont insalubres ou en friche. L'élevage du bétail constitue seul une ressource importante. Les troupeaux de moutons, de chèvres et de bœufs errent à l'aventure, marqués d'un signe particulier, comme de nos jours, ce qui prouve l'antiquité de notre régime pastoral et du respect de la propriété immobilière. Le lait et la viande forment donc la base de la nourriture et, si l'on y ajoute le miel un peu amer que produisaient les nombreux essaims d'abeilles du maquis, on aura les ressources essen-

Digitized by Google

tielles de ces montagnes. Le conquérant ne pouvait donc en tirer que le bois de construction, la résine du pin, la cire, un peu de gibier, quelques poissons, parmi lesquels le mulet était le plus recherché. On peut ainsi s'expliquer que Rome, après ses victoires, n'ait pu exiger des vaincus que des milliers de livres de cire et de résine : on aurait par suite tort de répéter que la Corse était un grenier d'abondance pour les Romains.

Gouvernement et exploitation de la République romaine.

Cette pauvreté est confirmée par presque tous les écrivains. Aussi lui témoignèrent-ils un sentiment de mépris parfois exagéré. Depuis Cicéron jusqu'à Sénèque, ils en parlent en mauvais termes ou feignent de l'ignorer. Comme l'a fort bien dit un historien[1], l'annexion de la Corse s'imposait au point de vue militaire, mais que pouvait-elle donner en compensation des sacrifices d'hommes et d'argent? Rien ou peu de chose. Les Romains de la République n'étaient pas des colonisateurs, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, mais des vainqueurs qui dépouillaient le vaincu et prétendaient s'enrichir à ses dépens. Ils se contentèrent donc de réunir la Corse à la Sardaigne pour ne former de ces deux îles qu'une seule province; elle fut administrée par un préteur, résidant à Calaris (Cagliari), assisté d'un légat pour la petite « Corsica ». Toute la côte orientale dut être déclarée suivant la méthode romaine : *ager publicus*, c'est-à-dire propriété du peuple romain, et c'est là que Marius d'abord, Sylla ensuite

1. Poli, *ouvr. cité*, p. 84.

Digitized by Google

fondèrent chacun un établissement militaire au profit de leurs vétérans, qui reçut le nom de *colonie* et s'appela Mariana, près de l'endroit où était Nicea, Aleria près d'Alalia[1]. Les habitants, riverains de la mer, durent payer le tribut et la dîme (*tributum et stipendium*), mais il est probable que ceux de l'intérieur échappèrent en partie à ces lourds impôts et aux exactions scandaleuses dont se rendirent coupables certains préteurs tels que Megaboccus et Scaurus. Ce dernier s'était enrichi dans sa province par le vol et les réquisitions arbitraires; il fut incapable de trouver parmi tous ses administrés les 120 témoins à décharge que réclamait l'accusation. Mais il eut le bonheur d'être défendu par Cicéron et d'appartenir à une illustre famille, ce qui lui valut un acquittement scandaleux. Comment les Romains auraient-ils du reste condamné un des leurs pour venger quelques malheureux que Cicéron appelait « un ramassis d'Africains »? De sorte que la République ne donna à la Corse qu'un gouvernement presque toujours indigne et deux colonies de soldats brutaux qui dépouillaient les habitants de leurs meilleures terres et sans doute aussi de leur bétail.

L'Empire a seul romanisé la Corse.

La fondation impériale de César et l'avènement d'Auguste furent un bienfait pour les provinces. Les empereurs s'efforcèrent d'introduire un peu d'ordre et quelques améliorations dans le régime administratif. C'est alors que la romanisation de la Corse

1. Le nom d'Alalia s'est conservé dans le marais de Balalia, sur la rive droite du Tavignano, aux environs d'Aleria (cf. carte d'état-major).

Digitized by Google

s'étendit vers l'intérieur et, si elle ne pénétra pas dans les cantons reculés, plusieurs contrées, telles que la Balagne, le cap Corse, la Castagniccia, les environs de Sartène furent occupés et mis en culture, comme le prouvent les vestiges de quelques monuments ou la découverte de certains objets domestiques. La province de Sardaigne subsista jusqu'à Dioclétien et fut gouvernée tantôt par un propréteur sénatorial, tantôt par un procurateur impérial[1]. Plus tard, avec Dioclétien (295 ap. J.-C.), elle fut détachée de la Sardaigne et eut son *præses* ou président distinct. Désormais ces fonctionnaires n'eurent plus qu'une compétence politique ou militaire ; les questions financières dépendirent du *quæstor*. Cette séparation des pouvoirs rendit les exactions plus difficiles ; elle permit aux provinces de respirer.

Organisation administrative introduite par l'Empire.

La Corse romaine comprit alors, suivant Pline, 33 cités ou circonscriptions. Dans chacune d'elles se trouvait un centre administratif ou *urbs*, des bourgs ou *vici*, des villages ou *pagi*, des sites fortifiés ou *castella* et *oppida*, des *villæ* et *præsa* ou fermes[2]. Citons, par exemple, la cité de Lurinum, chez les Vanacini ; l'urbs Balaconia,

1. L'empereur laissait au Sénat les provinces *inermes*, c'est-à-dire pacifiées, et se réservait celles où l'agitation nécessitait la présence des légions. C'est là une preuve que les Corses eurent à maintes reprises recours aux armes contre les envahisseurs et que la soumission ne fut jamais définitive.

2. Le mot *presa* signifie toujours territoire cultivé. Il est employé couramment par le paysan pour désigner des territoires mis en culture au milieu de la forêt ou du maquis et qui semblent avoir appartenu jadis à l'Eglise, comme à Morosaglia.

Digitized by Google

chez les Balaconi (Urbalacone); le pagus Aurelianus (Rogliano); le vicus de Vico; celui de Case Romane, au débouché du col de Prato, dans le Rostino; l'oppidum du Mont Oppido, près de Chiatra, ou le castellum de Mutola, près de Belgodère, en Balagne[1]. Chaque *civitas* (arrondissement) fut gouvernée avec le concours de trois éléments : le peuple, le sénat ou curie, les magistrats. On voit en effet le *procurator* consulter quelquefois la masse des *cives* ou convoquer les principaux personnages. On peut admettre l'existence d'une assemblée provinciale qui, comme en Gaule ou en Afrique, se réunissait pour célébrer le culte de Rome et d'Auguste et rendre grâces à l'empereur qui protégeait et enrichissait la province. Elle se tenait peut-être à Mariana, près de laquelle existait l'*Ara tutelæ* ou autel de la divinité tutélaire ; le nom semble s'en être conservé dans le lieu dit Ordetella. Enfin les inscriptions qui nous ont fait connaître l'existence du sénat ou curie d'Aleria nous ont aussi révélé celle des magistrats chez les Vanacini. La Corse est donc rentrée dans le cadre administratif de l'Empire et, si les deux colonies anciennes subsistent, le reste du territoire est maintenant habité par une population corso-romaine.

Au IIe siècle, c'est-à-dire au siècle d'or des Antonins, qui fut une ère de prospérité inoubliable pour tous les peuples de l'empire, la Corse, laissée à l'écart par

1. Les ruines d'un fort romain sont encore visibles sur la colline. Le Dr Forsyth Major y a trouvé une monnaie d'Hadrien ; aux environs d'Algaiola, M. Allegrini a découvert, dans un tombeau, deux petites plaques de bronze relatant la carrière de deux soldats devenus colons corses, après leur libération du service militaire.

Digitized by Google

La prospérité du siècle des Antonins.

les Césars et les Flaviens [1], dut se développer également. Alors les premières routes furent construites; l'une d'entre elles, qui est encore visible, allait de Mariana à Palla (Bonifacio). Il dut y en avoir d'autres, comme peut en témoigner la description de Ptolémée, avec tous ces bourgs et oppida, construits au fond des golfes de la côte occidentale; il serait inadmissible que les Romains, grands bâtisseurs, aient négligé de relier Mariana à la Balagne ou n'aient pas remonté le Tavignano, d'Aleria à Venaco [2]. Des thermes, dont on a cru trouver des vestiges près de Ville de Paraso, des cirques, dont Mérimée croyait voir des ruines à Aleria, des temples, des portiques furent construits. La plaine fut desséchée, irriguée, cultivée, de sorte que la malaria, dont Sénèque parlait au temps de Néron, disparut; l'agriculture prospéra. Des mines de fer, de cuivre, durent être exploitées; des hauts fourneaux existaient dans le Cap pour traiter le fer de l'île d'Elbe. Le commerce, l'industrie naquirent. Attirés par l'éclat de la civilisation, les insulaires de l'intérieur refluèrent vers les côtes; ils y trouvaient d'ailleurs à s'engager dans les légions, depuis que le recrutement militaire s'étendait à tout l'empire et remplaçait les citoyens par des provinciaux. Alors les Corses s'adonnèrent à ce métier des

1. Ils en firent une terre d'exil. Claude y relégua Sénèque, qui nous a laissé de son séjour une triste description*.

2. Ces routes, pavées de pierres plates, correspondent à ce que nos paysans appellent une *chiappata*, de *chiappa*, pierre (Poli). Les *chiappate* sont nombreuses en Balagne et nous croyons que la vieille route de Bastia à Saint-Florent, le long du cimetière, a utilisé une chiappata romaine: l'appareil en est caractéristique.

Digitized by Google

armes qui leur a toujours souri et qui, à toutes les époques, dépeupla leur patrie des citoyens les plus vigoureux. Les volontaires furent tellement nombreux que les empereurs purent en former deux cohortes ; elles prirent le nom de *Prima et secunda gemina Corsorum et Sardorum* [1]. Le service militaire avait l'avantage de donner, après la libération, le titre de citoyen romain dans les deux premiers siècles, ensuite une gratification (*donativum*) et une concession de terre. De nombreux textes épigraphiques nous signalent aussi que les insulaires ne détestaient pas la mer et qu'ils servaient comme matelots dans la flotte de Misène ou de Ravenne. On peut donc dire que, pour la première fois, la Corse était entraînée par le courant de la civilisation méditerranéenne. L'empire romain n'en fit sans doute pas un territoire aussi riche que la Sicile ou la Tunisie, mais il fit connaître à la plupart de ses habitants une vie plus tranquille et meilleure que celle de jadis.

La prédication chrétienne.

Il est un autre bienfait dont les conséquences furent considérables pour l'île : ce fut le christianisme qui lui vint d'Italie. Les périodes les plus heureuses de son histoire seront généralement en effet celles où la papauté la gouverna. A quelle époque les premiers disciples du Christ y parurent-ils? Les documents actuels ne le disent pas. Il n'est pas possible d'affirmer que saint Paul, le grand prédicateur romain, s'arrêta en Corse en se rendant en Espagne ; l'île, si dédaignée des Romains, ne

1. Cf. inscription militaire de Sorgone et congé militaire de Nerva, cités par X. Poli, p. 100, d'après *Corpus Inscr. Lat.*, X.

Digitized by Google

devait guère attirer l'attention d'un homme qui, élevé à la romaine, recherchait les grands centres où son éloquence pouvait produire le plus de résultats. Il est infiniment probable que l'évangélisation commença au IIe siècle, alors que l'île était vraiment reliée par le commerce à la péninsule et que dans ses ports arrivaient des soldats et des marins déjà convertis aux idées d'égalité et au mépris des richesses. On sait que le christianisme gagna surtout les pauvres gens des classes inférieures et qu'il se propagea rapidement dans l'armée et les ports à grand trafic. Les Corses, qui s'enrôlèrent en grand nombre au second siècle de notre ère, durent être séduits par une religion qui préconisait la solidarité et la justice sociales ; à leur retour dans leur patrie, ils se firent les propagateurs des idées qu'ils avaient adoptées.

Le martyrologe insulaire.

On comprend alors qu'au début du IIIe siècle deux prêtres naufragés sur la côte de l'île se soient trouvés en présence d'une population chrétienne. L'histoire ne nous dit pas s'il y eut ou non un apôtre tel que saint Martin en Gaule ou saint Patrick en Irlande. La liste des martyrs connus est même assez réduite ; leurs noms n'ont même pas un caractère d'authenticité absolue. Il est certain cependant que la grande persécution de Dioclétien, commencée en 303, s'étendit aussi à la Corse et y fit des victimes. Le martyre de sainte Dévote, qui refusa de sacrifier aux idoles ou à la statue de l'empereur et qui fut pieusement ensevelie par un infidèle que cet acte de piété convertit, est peut-être bien de cette époque*. Une persécution non moins

Digitized by Google

générale avait été ordonnée en 202, par Septime Sévère et continuée par Caracalla, jusqu'en 217; elle coûta sûrement la vie à beaucoup de martyrs [1]. Les saints patrons de la Corse seraient donc ceux dont le sang chrétien aurait arrosé, dès les premiers siècles, la terre insulaire. Ils eurent, sans aucun doute, des compagnons; les noms de saint Parthée, saint Florent, santa Amanza, sainte Laurine sont peut-être les leurs. Mais nous n'avons aucun fait précis susceptible de corroborer ces légendes respectables, même pas le nom d'un évêque, quoiqu'un tel pasteur ait certainement existé parmi les premiers chrétiens en qualité de protecteur et de conseiller. Il est seulement possible d'affirmer que la Corse était évangélisée dès le IIIe siècle; à la chute de l'empire romain et particulièrement au Ve siècle, nous verrons que les papes la considérèrent comme digne de leur attention.

En résumé donc, quand Théodose meurt, en 395, après avoir ruiné l'unité de l'empire, la Corse a reçu une double civilisation romaine et chrétienne. Mais elle a vu aussi se suivre quatre invasions : celles des Étrusques, des Phocéens, des Carthaginois et des Romains [2]. Les Ibéro-Ligures, qui constituaient le

1. L'édit de 202 fut appliqué à Rome, à Lyon où périt saint Irénée, à l'Afrique qui compta ses martyrs les plus glorieux, Perpétue, Félicité et Léonidas. Celui de 303 considéra les chrétiens comme des adversaires politiques et leur appliqua, jusqu'en 311, la terrible loi qui punissait les crimes de lèse-majesté: on rechercha même tous ceux qui appartenaient en secret au culte condamné; on brûla partout les livres religieux, les Actes des Martyrs, même le *De divinatione* de Cicéron. Pourquoi la Corse aurait-elle échappé à ces mesures de répression universelle? (Cf. PEYRE, *Histoire ancienne.*)

2. Nous comptons sur les travaux prochains et sur les fouilles que nous vaudra l'assainissement de la plaine orientale pour nous renseigner définitivement sur cette quadruple occupation.

Digitized by Google

peuple autochtone, avaient été décimés, pressurés, refoulés sur les hautes montagnes ou soumis au vainqueur. Bien avant Jésus-Christ nos ancêtres avaient connu l'horreur des conquêtes ; ils n'avaient respiré un moment qu'au temps des Antonins. Ce fut un court répit, car avec les persécutions, leurs malheurs ne faisaient que commencer. Bien d'autres peuples allaient se jeter sur cette malheureuse île dont les populations n'échappèrent à la destruction totale que grâce à leurs montagnes et à leur farouche énergie.

RÉSUMÉ

L'histoire des Corses est celle d'un peuple qui a subi d'innombrables vicissitudes.

I. La civilisation préhistorique. — La position de leur patrie sur le passage des routes maritimes de la Méditerranée y appelait les hommes dès les temps les plus reculés. Nous ne savons pas qui ils étaient, mais nous connaissons leur civilisation par des instruments en pierre, haches, râcloirs, flèches, etc. trouvés dans le sol. Ils ont élevé des monuments appelés dolmens, menhirs ; peut-être venaient-ils à la fois du sud et de l'Afrique, du nord et de la région alpestre.

II. Le peuplement ibéro-ligure. — Les légendes donnent pour ancêtres aux Corses des Ligures, des Grecs ou des Phéniciens. Le nom de Corse, Corsica des Latins ou Cyrnos des Grecs, semble tiré de la langue phénicienne. Le peuple phénicien aurait donc colonisé la partie orientale, déjà occupée par les Ligures du nord, tandis qu'à

Digitized by Google

l'ouest les noms de lieux révèlent une race ibérique parente des Basques. Les historiens latins sont à ce sujet d'accord avec la légende et la toponymie.

III. La conquête romaine. — La Corse fut ensuite colonisée par les Étrusques, puis par les Phocéens. Les Carthaginois expulsèrent ces derniers et le furent à leur tour par les Romains dès 260 avant Jésus-Christ. Ils luttèrent pendant un siècle et demi avant de soumettre les Corses, et encore n'occupèrent-ils d'abord que le littoral. En 227, la Corse et la Sardaigne furent réduites en province et administrées ensemble par un préteur.

IV. La civilisation corse avant l'ère chrétienne. — A ce moment, la Corse était une région sauvage, couverte de forêts impénétrables, habitées par douze peuples; Lavasina et Venaco étaient deux de leurs villes. La population dépassait au moins 30.000 âmes; elle était grossière et barbare, courageuse et éprise de liberté. Sa langue était un jargon incompréhensible pour des Romains; ses ressources principales consistaient dans les produits de l'élevage, le miel et la cire. L'île n'était en aucune manière un grenier d'abondance.

V. La romanisation. — La République romaine l'a d'abord méprisée et tyrannisée; l'Empire seul l'a romanisée, c'est-à-dire développée économiquement. Des centres populeux ont été fondés, comme Lurinum, Mariana, Aleria; Pline cite 33 cités; leur administration était romaine. Des monuments, des routes furent construits; l'agriculture, comme l'industrie, prospéra; les insulaires servirent dans l'armée et sur la flotte. Le christianisme pénétra, vers le IIe siècle, et du IIIe au IVe les persécutions y firent les premiers martyrs : sainte Dévote est populaire. La Corse a ainsi connu une double civilisation romaine et chrétienne avant d'être plongée dans l'anarchie du moyen âge.

Digitized by Google

LECTURES

1° DESCRIPTION DE LA CORSE

PAR SÉNÈQUE

Le philosophe Sénèque a fait de la Corse, où il était exilé par l'empereur Claude, un tableau affreux :

« Viens sur ces rives désertes, dans ces îles sauvages, Gyare et la Corse. Où trouver un lieu plus désolé, plus inaccessible de toutes parts que ce rocher? plus dépourvu de ressources, habité par des hordes plus barbares, hérissé d'aspérités plus menaçantes et sous un ciel plus funeste? Et cependant on y rencontre plus d'étrangers que de citoyens. Il est si vrai que le changement de lieu n'a rien en soi de pénible qu'on s'arrache à sa patrie pour venir dans cette île.

« Elle a souvent changé d'habitants. Pour ne pas remonter aux âges que le temps couvre de son voile, quittant la Phocide, les Grecs, qui maintenant habitent Marseille, s'établirent d'abord dans cette île. Qui les en a chassés? On l'ignore. Est-ce l'air insalubre, l'aspect formidable de l'Italie, ou la violence d'une mer sans rade? On doit croire que la cause de leur départ ne fut pas la férocité des indigènes, puisqu'ils vinrent se mêler aux peuples alors les plus barbares et les plus sauvages de la Gaule. Ensuite les Ligures descendirent dans cette île; les Espagnols descendirent après eux, comme l'atteste la ressemblance des usages. Les Corses ont du Cantabre le bonnet dont il couvre la tête, sa chaussure et quelques mots de sa langue ; car tout leur idiome primitif s'est altéré dans le commerce des Grecs et des Ligures. Ensuite deux colonies de citoyens romains furent amenées, l'une par Marius, l'autre par Sylla. Tant de fois on vit changer le peuple de cette roche épineuse et inféconde. »

(*Œuvres*, traduction Nisard, p. 69 et 70.)

2° MARTYRE DE SAINTE DÉVOTE

Le gouverneur Barbarus vint avec une flotte dans l'île de Corse et voulut sacrifier aux dieux. Tous les nobles de la ville de Mariana se réunirent autour de lui, le sénateur Eutychius était avec eux, et ils commencèrent à immoler des victimes aux idoles.

Digitized by Google

Sainte Dévote, à cette nouvelle, poussa sur ces erreurs de profonds soupirs arrachés de son âme par la pitié. Et comme ils étaient assis dans un repas et que le gouverneur Barbarus parlait de la persécution à exercer contre les chrétiens, ses satellites vinrent lui annoncer que, dans la maison d'Eutychius, il y avait une jeune fille qui se riait de leurs dieux et refusait de sacrifier. Alors le gouverneur, s'adressant à Eutychius, lui dit :

« J'apprends que dans ta maison tu as une jeune fille qui déserte nos dieux et honore je ne sais quel Christ qui a été crucifié par les Juifs. »

Eutychius répondit :

« Cette jeune fille dont tu parles, jamais je n'ai pu lui faire courber la tête devant nos dieux. »

Le gouverneur lui dit :

« Donne-la-moi et je lui enseignerai le culte de nos dieux. »

Eutychius refusa ; mais, comme il était un sénateur honorable, le gouverneur, n'osant lui faire une injure en public, le fit secrètement empoisonner avec ordre d'enlever ensuite la jeune fille pour qu'on la conduisît en sa présence. Or, pendant qu'on la menait, elle psalmodiait, disant :

« O Dieu, donnez-moi votre aide. Seigneur, hâtez-vous de me secourir ! »

Le gouverneur lui dit :

« Vierge du Christ, sacrifie aux dieux. »

Dévote répondit :

« Chaque jour avec un esprit pur, je sens le vrai Dieu, mais les dieux de cire, les dieux de pierre et d'airain, je les repousse, parce qu'ils sont une image de l'homme incapables de voir et d'entendre. »

Alors Barbarus, ému de colère, lui fit frapper la bouche avec une pierre, disant :

« Ne blasphème pas les dieux et les déesses. »

Ensuite il donna l'ordre qu'on lui liât les mains et les pieds et qu'on la traînât au milieu de pierres aiguës... qu'on la mît sur le chevalet. Pendant qu'on lui inflige cette torture, elle s'écrie :

« Seigneur Jésus-Christ, recevez mon esprit, parce que je souffre pour votre nom. »

Et une voix secrète répondit :

« Ta prière a été exaucée, car tout ce que tu as demandé ou que tu demanderas, tu l'obtiendras. »

Et aussitôt une colombe sortant de sa bouche s'éleva d'un vol rapide vers le ciel, et la vierge couronna son martyre dans la paix.

Le cruel gouverneur ordonna que, le lendemain, son corps fût brûlé. Or, dans ce temps, à cause de la persécution des païens,

Digitized by Google

Benenatus, prêtre savoyard, vivait caché dans les grottes et les cavernes, ainsi que le diacre Apollinaire, et tous deux furent avertis par une vision qu'ils devaient enlever le corps de la bienheureuse Vierge du lieu où il était. Alors, s'étant concertés avec le pilote Gratien, ils vinrent de nuit avec une foule de vierges, enlevèrent le corps et le portèrent dans une barque où ils l'embaumèrent avec des aromates; puis ils prirent la mer, se dirigeant vers l'Afrique.

(D'après les Bollandistes. *Monaco et Sainte Dévote*, de M. DE TRENQUALÉON, Amat, Paris.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Corpus inscriptionum latinarum.

TITE-LIVE.

POLYBE.

STRABON.

TACITE.

SÉNÈQUE. — *Consolatio ad Helviam.*

PLINE. — *Histoire naturelle.*

PTOLÉMÉE.

VALÈRE MAXIME.

Acta sanctorum des Bollandistes (pour les premiers temps du christianisme).

OUVRAGES PARTICULIERS :

Histoires romaines de MOMMSEN et de DURUY.

AD. DE MORTILLET. — *Rapport sur les monuments mégalithiques de la Corse à M. le Ministre* (1883).

E. ESPÉRANDIEU. — *Inscriptions antiques de la Corse* (Bastia, Ollagnier, 1893).

Digitized by Google

MICHON. — *Administration de la Corse sous la domination romaine* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'école d'Athènes*, 1888).

Mgr DE LA FOATA. — *Recherches et notes sur l'histoire de l'Église en Corse* (*Bulletin de la Société des Sc. corses*, Bastia, 1893).

X. POLI. — *La Corse dans l'antiquité et le Haut Moyen Age* (Fontemoing, Paris, 1907).

Abbé LETTERON. — *Notice historique sur l'île de Corse jusqu'à l'établissement de l'Empire romain* (*Bulletin de la Société des Sc. corses*, 1911).

Digitized by Google

CHAPITRE II

PÉRIODE DES INVASIONS

(DU V^e^ AU IX^e^ SIÈCLE)

Les malheurs de la Corse ont repris, après l'introduction du christianisme, avec les persécutions religieuses. Mais celles-ci ne sont elles-mêmes qu'une préparation à des atrocités plus grandes. Au milieu de l'anarchie qui succède à la destruction de l'empire romain, les populations civilisées deviennent la proie de tous les Barbares qui, du nord et du sud, s'abattent sur l'Italie. Pendant cinq siècles, la Corse va connaître les dominations des Vandales, des Lombards, des Byzantins, des Sarrasins, et d'autres encore qui se contentèrent de passer.

Établissement des Vandales en Corse.

Les Vandales ont laissé dans l'histoire un nom terrible; le substantif qui en est dérivé est devenu synonyme de destructeur. Or ces Vandales, avec des alternatives de succès et de revers, ont occupé la Corse depuis 455 jusque dans les premières années du VI^e^ siècle, soit pendant trois quarts de siècle. Leur roi

Digitized by Google

Gensériс, après avoir, comme les anciens Ibères et en suivant la même route, occupé l'Espagne, puis l'Afrique du Nord, puis la Sicile, était arrivé en Italie, où depuis la mort de Théodose (395) tout gouvernement fort avait disparu. Gensériс y avait été précédé par les Goths d'Alaric (410) et par les Suèves de Radagaise (416), de sorte que, depuis un demi-siècle déjà, la Corse, comme beaucoup d'autres provinces de l'empire, était livrée à ses propres forces défensives. Une flotte vandale put donc ravager impunément ses côtes et y débarquer des guerriers qui s'y installèrent en dépit des Suèves et des Byzantins[1].

Leur gouvernement.

Si l'on en croyait la réputation faite à ces nouveaux envahisseurs du sud, la Corse aurait été livrée à la dévastation. Il semble au contraire que les nouveaux possesseurs se soient comportés plus humainement. N'oublions pas que les barbares adoptaient presque toujours les mœurs et les coutumes romaines et que beaucoup d'entre eux se convertissaient au christianisme. Les Vandales avaient en effet embrassé l'arianisme, hérésie chrétienne, et leur empire eut pour règles celles du droit romain. Ils durent donc conserver à l'île son administration, tout en l'occupant militairement, et ils obligèrent seulement les habitants à payer tribut. Leur établissement devait se borner aux points stratégiquement essentiels. Pour Gensériс et ses successeurs, la Corse ne pouvait

1. Les Vandales en furent une première fois chassés, en 456, par le Suève Ricimer, maître de la milice de l'empereur Avitus à Rome ; une deuxième fois, de 462 à 469, par le comte Marcellin, envoyé de l'empereur d'Orient.

Digitized by Google

avoir d'autre intérêt que celui d'une colonie d'exploitation. Nous savons du reste que les Vandales, dont l'empire s'étendit un moment à presque toute la Méditerranée occidentale, en tiraient surtout du bois pour la construction de leurs navires et qu'ils la considéraient comme une terre d'exil[1]. Si la Corse eut à souffrir, ce fut encore des persécutions religieuses; la légende place à cette époque le martyre de sainte Julie, mais il est impossible de dire s'il est imputable aux fonctionnaires vandales ou aux païens qui, comme nous le verrons, étaient encore nombreux dans l'île. Les Bollandistes eux-mêmes n'ont pas d'opinion très précise, et leurs récits sont très contradictoires. En tout cas, aucun texte ne permet de dire que la Corse ait été ravagée pendant cette période; il semble au contraire que la côte orientale soit restée un foyer de population.

Les Byzantins prennent leur place.

On ne peut pas en dire autant de la domination grecque ou byzantine qui succéda à celle des Vandales. C'est en 534 que Bélisaire, général de l'empereur Justinien, infligea une grande défaite à la flotte des barbares sur les côtes de Sicile et qu'il s'empara par la suite des îles tyrrhéniennes. Passée pour un moment sous le joug des Goths d'Italie, de 549 à 552, la Corse fut reprise par le Byzantin Narsès et rattachée

1. Le concile de Carthage réuni en 484 par l'arien Hunéric, fils de Genséric, exila en Corse, pour y être employés au transport du bois des constructions navales, 46 évêques catholiques (Cf. *Victoris Vitensis*, liv. III, chap. v).

Digitized by Google

à la Sardaigne. Elle fit désormais partie de l'empire d'Orient et de la province d'Afrique.

Ce qu'allait être le gouvernement byzantin, nous le savons par les contemporains tels que saint Grégoire le Grand. L'île fut sauvagement exploitée ou, pour mieux dire, vendue au fonctionnaire le plus offrant. Soumise à un *président* ou *duc* qui résidait à Cagliari, elle eut pour gouverneur un tribun délégué qui fut son véritable maître. L'éloignement du pouvoir central lui permit de devenir un satrape insolent et cupide. Sa fonction essentielle était de percevoir l'impôt dont l'empereur avait un urgent besoin pour satisfaire au luxe de la cour de Constantinople et faire face aux frais d'une administration lourde et compliquée. Et comme le tribun avait lui-même payé très cher sa charge, il essayait de se dédommager par des exactions sur les habitants. Aussi vit-on ceux-ci et les chrétiens qui habitaient le rivage s'exiler sur le continent, chez les Lombards ariens, ou en être réduits à vendre leurs enfants pour acquitter le fisc. Les délégués impériaux, protecteurs officiels du christianisme, allaient même jusqu'à faire acheter par les populations à peine évangélisées le droit de sacrifier à nouveau aux idoles. Le pape s'écriait avec raison ; « Les Barbares ne font que tuer notre corps, tandis que les juges impériaux dévorent nos âmes par leurs rapines et leurs fraudes[1]. » L'île retournait donc à la barbarie et au paganisme. Il faut lire la correspondance pontificale pour comprendre le mal que put faire à la Corse cette monarchie byzantine dont le chef, l'empereur, se trouvait aux confins de l'Europe. Pendant deux siècles la Corse

1. Saint Grégoire, *Epistolæ*, liv. I, V, VII.

Digitized by Google

dut la subir ; elle se dépeupla. Les Barbares continuèrent à menacer et à ravager ses côtes ; ses habitants oublièrent en grande partie la civilisation romaine et, malgré les Pandectes et le Digeste qui leur étaient appliqués comme à tous les sujets de l'Empire, ils revinrent sans doute à leurs coutumes primitives.

Intervention du pape Grégoire le Grand.

Un homme parut alors qui ralluma les dernières étincelles de la civilisation insulaire. Ce fut Grégoire le Grand, à qui Rome dut d'exercer désormais une réelle hégémonie morale sur l'île. Nous avons là un exemple des immenses bienfaits que les évêques chrétiens de ces premiers siècles si troublés rendirent à l'humanité. A l'époque des Byzantins, ils contribuèrent à adoucir l'administration odieuse des tribuns mais surtout ils évangélisèrent la Corse. Très probablement l'île était restée en partie païenne, et si le christianisme y avait pénétré au IIIe siècle, il avait, depuis ce temps, rencontré de tels obstacles qu'il avait dû reculer partout. Ce furent d'abord les persécutions païennes des empereurs romains ou ariennes des barbares Vandales ; en second lieu la tolérance témoignée par les gouverneurs grecs à l'égard des païens généreux ; enfin l'émigration en Italie de beaucoup de familles chrétiennes ; autant de raisons suffisantes pour déchristianiser lentement la Corse. Elle devait paraître un pays bien retombé dans la barbarie pour qu'on pût y exiler les évêques chrétiens. La recrudescence du paganisme était du reste un fait général dans toute l'Europe ; l'Angleterre et la Germanie en étaient particulièrement atteintes. Grégoire entre-

Digitized by Google

prit donc la lutte et montra à ses successeurs la voie à suivre. Il faut connaître son activité débordante dans le monde entier pour mieux l'admirer. Il osa lutter contre l'Empereur lui-même auquel il écrivait : « J'ai fait publier ton édit, mais je l'ai fait suivre de ma désapprobation. » Cette attitude allait avoir sa récompense : désormais aucun évêque n'osa disputer la primauté à un homme qui joignait le prestige spirituel à l'énergie temporelle ; le successeur de saint Pierre devint vraiment le pape (590-604).

Son rôle bienfaisant en Corse.

Voyons son œuvre en Corse. Le pontife romain y était représenté par un défenseur laïc ou ecclésiastique, dont le titre honorifique était *Experientia*. Il avait pour mission spéciale de soulager les pauvres, de défendre les droits des églises, d'administrer les biens que la papauté y possédait. Il s'appelle d'abord Symmaque, puis Boniface en 601, et c'est avec une grande verve que Grégoire l'encourage ou le réprimande dans l'exercice de ses fonctions. Les lettres du pontife nous apprennent qu'il y avait déjà des évêques en Corse, à Sagone, à Aleria, à Adjatium et probablement à Nebbio et à Mariana. Ils étaient élus par la communauté des fidèles et choisis parmi les chrétiens notables, riches et dignes, surtout à un moment où la fonction épiscopale était souvent celle d'un défenseur de la cité, successeur du magistrat romain. Mais le pape ne se gêne pas pour les surveiller de près et, bien qu'il les traite en égaux et les appelle « mon frère », il sait leur reprocher toute négligence ou toute corruption car « la charge de pontife nous oblige à veiller avec un soin jaloux aux intérêts

Digitized by Google

d'une église[1] ». Si le peuple tarde à nommer son pasteur, Grégoire n'hésite pas à usurper le droit de le désigner lui-même[2]. En 591, Sagone se trouve privée d'évêque depuis plusieurs années; il charge un certain Léon d'en remplir les fonctions, c'est-à-dire d'ordonner les diacres et les prêtres des paroisses, de les choisir parmi les personnes « dont les mœurs et les actions n'ont rien d'incompatible avec un tel ministère », et il lui donne la jouissance de tout ce qui appartient à ladite église.

Création de l'évêché d'Accia.

Non content de presser la nomination des évêques ou de les choisir lui-même, Grégoire va créer un évêché nouveau. Il y avait, en effet, dans l'île, une région où le paganisme devait être plus répandu et plus résistant que partout ailleurs. C'était dans la circonscription d'Aleria, les contrées du Rostino (Morosaglia) et de Vallerustie (Saint-Laurent) dont les noms sont assez significatifs[3]. L'évêque d'Aleria dut s'en plaindre, car le pape lui écrivit en 597 une lettre par laquelle il l'autorisait à bâtir au lieu dit Nigeuno, sur le domaine ecclésiastique de Cellas Cupias, une basilique dédiée à saint Pierre et un baptistère voué à saint Laurent. Il y faisait transporter des reliques pour que leur présence aidât à la conversion et cette fondation devint l'évêché

1. *Lettres*, liv. I, ép. 78.

2. « Les fonctions dont nous sommes investis et la vive affection que nous avons pour vous nous en font un devoir, écrivait-il au clergé et aux principaux habitants de la Corse (lettre 80, liv. I), car si le troupeau n'est pas l'objet des soins du pasteur, il tombe dans les pièges de l'ennemi. »

3. Ces deux noms renferment l'un et l'autre le mot *rusticus*, grossier, barbare.

Digitized by Google

de Saint-Pierre-d'Accia, pour lequel il y eut pendant longtemps un titulaire résident. Ce n'est pas le lieu de rechercher où se trouvait exactement l'emplacement de ces deux monuments religieux : sur le San Petrone, ont dit les uns; près de Rescamone où l'on voit encore les ruines d'un baptistère et d'une grande basilique [1], ont dit les autres. Il suffit de penser que ce fut un projet heureux puisque, dans l'année qui suivit la consécration, le pape félicita l'évêque des nombreuses conversions qu'il avait obtenues.

Fondation des premiers monastères.

Ce n'est pas tout. Le pape multiplie les oratoires, les chapelles qui, en rase campagne, servent de lieu de ralliement aux fidèles. Il veut aussi fonder des couvents qui lui semblent un excellent moyen d'évangélisation. Il y songe dès la première année de son pontificat : « On recherchera sur la côte un endroit bien fortifié, à cause de l'incertitude des temps, où l'on pourra bâtir. » L'abbé Horosius est chargé de faire, avec le défenseur Symmaque, le tour de l'île, d'y choisir un emplacement que le pape achètera et de presser les travaux de construction. Il est juste de dire que nous ignorons cet emplacement du monastère. Nous pouvons penser toutefois qu'il devait être à proximité de la Gorgone, où se trouvaient des moines que le même Horosius devait visiter et corriger de leurs désordres ; il est possible aussi que les religieux de cette île aient essaimé en Corse. Un monastère s'y éleva peut-être sur la colline escarpée où se dresse

1. Cf. le chapitre suivant.

Digitized by Google

encore le couvent de Sainte-Catherine de Sisco. Nous savons en effet que le corps de sainte Julie, la plus vénérable des martyres corses, fut plus tard transféré à la Gorgone, et c'est là un témoignage des relations religieuses qui rattachaient les deux îles et qui avaient été nouées le jour où la plus petite avait envoyé des missionnaires dans la plus grande.

Popularité de la domination pontificale.

En tout cas les préoccupations de Grégoire le Grand au sujet de la Corse étaient incessantes. Elles éclataient à propos de toutes les questions. Il défendait les prêtres et les fidèles contre les exactions impériales; il leur faisait accorder le privilège du for en vertu duquel ils ne pouvaient être jugés, même en matière criminelle, que par les tribunaux ecclésiastiques; il recommandait à son défenseur de protéger avec toute son énergie les pauvres contre l'injustice ou les vexations, les clercs contre les abus de la justice laïque. Son délégué, Boniface, laisse un jour celle-ci traduire devant sa barre des ecclésiastiques; il lui écrit : « Si vous étiez un homme, cela n'aurait pas lieu. » Si l'on pense que ce même Grégoire faisait élever des églises à ses frais, qu'il obtenait des réductions d'impôts, qu'il distribuait l'argent aux communautés pour qu'elles pussent acheter aux néophytes les robes blanches du baptême, qu'il corrigeait les mœurs des clercs, leur recommandait l'équité et la charité, suppliait et menaçait au besoin le *patrice* ou gouverneur d'Afrique, on ne s'étonnera pas que les populations corses, pleines de reconnaissance pour ce protectorat tutélaire, lui aient voué une affection

Digitized by Google

profonde et qu'elles aient ardemment souhaité d'appartenir à la domination pontificale.

Gouvernement éphémère des Lombards.

Ce vœu allait être exaucé au VIII^e^ siècle quand l'autorité de l'empereur d'Orient, devenue purement nominale, fut impuissante à arrêter les Lombards qui occupèrent la Corse en 725 et la conservèrent pendant un demi-siècle. Leur gouvernement nous est inconnu. Si l'histoire nous apprend que le roi Luitprand fit transporter à Pavie et à Brescia les reliques de saint Augustin et de sainte Julie, elle ne dit pas quelle formule administrative il imposa à la Corse. Tout au plus savons-nous qu'elle forma la dix-septième province de l'Italie. Quelques historiens, tels que Cantù, croient que beaucoup de lois et coutumes corses sont d'origine lombarde, mais les textes sont trop rares pour qu'ils puissent écrire avec certitude. Du reste, la domination de ces nouveaux maîtres fut trop éphémère pour avoir laissé des traces bien durables. Dès la seconde moitié du VIII^e^ siècle, ils furent dépossédés par les Carolingiens qui, après leur victoire sur les rois lombards, firent cadeau de la Corse au Saint-Siège et consacrèrent ainsi l'énorme influence que les papes y avaient acquise en récompense de leur politique charitable.

L'alliance du Franc carolingien et de la papauté est le fait le plus considérable de cette époque. L'intérêt politique et religieux de l'un et de l'autre se confondait; il tendait à reconstituer à leur profit l'unité romaine de l'empire d'Occident dans lequel le prince

Digitized by Google

aurait eu l'autorité temporelle et le pontife l'autorité spirituelle. Cette entente devait commencer à produire son effet avec Pépin le Bref qui, en 755, descendit en Italie, se fit donner la couronne de roi et en échange remit en cadeau au pape Étienne III les provinces de Corse et d'Italie que les Lombards occupaient nominalement. Charlemagne devait, en 774, confirmer cette donation et même l'augmenter de l'exarchat de Ravenne. Sans doute la disparition de l'original de cette donation l'a rendue problématique. Mais il semble bien, à s'en tenir aux faits, que depuis Charlemagne au moins la Corse soit un bien pontifical. L'événement est doublement important : d'abord parce que la France intervient pour la première fois dans les destinées de notre pays, et c'est pour lui rendre service; en second lieu parce que ce sera l'origine de ces prétentions romaines qui joueront un si grand rôle dans l'histoire des siècles futurs. La Corse faisait désormais partie du grand empire des Francs, dont le titulaire, en 800, apparaissait comme le successeur de Théodose, chargé de faire régner partout la paix et la prospérité. Malheureusement cette donation ne devait avoir pour le moment aucun résultat. L'empire carolingien allait bientôt s'affaiblir et en arriver à ne plus défendre ses frontières terrestres elles-mêmes. La papauté, perdant alors son plus ferme défenseur, se trouvera, à son tour, réduite à l'impuissance au moment où se répandront dans la Méditerranée les vaisseaux du plus terrible ennemi qu'elle eût encore connu : l'Islam.

Les Carolingiens donnent la Corse aux papes.

Digitized by Google

Mahomet était mort en 632. En 711, la bataille de Xérès livrait l'Espagne aux musulmans. En 732, ils étaient arrêtés à Poitiers par Charles Martel. C'est peu après vraisemblablement que la Corse et les îles voisines durent être menacées par cette nouvelle invasion du sud, menaces telles que les reliques sacrées de saint Augustin et de sainte Julie furent transportées en toute hâte en Italie, pour les dérober sans doute à la profanation des Arabes. En 807, pour la première fois, on lit dans le chroniqueur Eginhard que la Corse est pillée par les musulmans; une lettre du pape Léon III, vers la même époque, supplie Charlemagne de prendre la défense d'une île dont cet empereur lui a fait donation. Le Carolingien y répond aussitôt par des mesures énergiques que Pépin, roi d'Italie, est chargé d'appliquer : il met en fuite les Sarrasins qui avaient débarqué dans l'île; peu après le comte Burchart leur inflige une seconde défaite. Mais l'ennemi est insaisissable et se reforme sur-le-champ en Afrique ou en Espagne. La légende a conservé le souvenir des craintes qu'il inspira au plus grand des Carolingiens, et elle nous le montre ravagé par les larmes à la pensée du mal que les disciples de Mahomet causeraient après sa mort à l'Empire. Rares sont en effet les années où les Sarrasins n'apparaissent pas sur les rivages de notre île et ne la pillent.

Incursions des Sarrasins et ravage de la Corse.

En 807, en 809, en 810, en 812, en 815, ces faits se reproduisent sans qu'on puisse les empêcher. Tantôt les musulmans enlèvent les habitants des villes et les emmènent sur leurs navires pour les vendre comme esclaves ; tantôt ils brûlent Aléria qui disparaît désor-

Digitized by Google

mais de la carte et dont les habitants se réfugient sur les hauteurs, à Alesani ou à Serra ; tantôt ils maltraitent les femmes, écrasent leurs enfants sur les pierres et exercent surtout leur rage contre les édifices religieux. Il faut lire à ce sujet les chroniqueurs corses, qui ont au moins le mérite de nous avoir conservé les traditions orales*. D'après eux le massacre fut tel qu'il resta à peine un dixième des habitants, c'est-à-dire ceux qui s'étaient réfugiés dans les forêts ou sur les rochers des montagnes.

Les Sarrasins s'établissent dans l'île. Fondation de Bonifacio (830).

Si Charlemagne ne réussit pas à protéger efficacement la Corse, on peut s'imaginer ce qui advint après sa mort. Les Sarrasins s'y installèrent à demeure; ils en firent un repaire d'où ils s'élançaient sur l'Italie. Leur audace s'accrut à tel point et les plaintes des populations terrorisées formèrent une telle clameur que l'empereur Lothaire, en février 825, voulut les déloger de l'île. Il fit appel à tous les comtes qui y demeuraient, à leurs vassaux, aux hommes libres, aux évêques et à leurs fidèles, bref à tous ceux qui étaient capables de porter les armes. Il chargea le comte de Lucques, Boniface, de venir en aide aux habitants par une croisière de police contre les pirates musulmans. Bien que le fait soit contesté par les historiens arabes, il n'est pas impossible que les envahisseurs aient abandonné momentanément la Corse pour se jeter sur la Sicile, dont ils tentaient la conquête. Leur vainqueur Boniface éleva, vers 830 semble-t-il, le château fort qui porte son nom et qui devait servir à défendre

Digitized by Google

la Sardaigne et la Corse. Mais cette victoire fut un répit de courte durée. Dès 831, les Arabes durent redébarquer sur nos côtes et en faire leur base d'opérations, puisque dans les années suivantes ils attaquent l'Italie, la Ligurie, l'Etrurie, Civita Vecchia et Rome elle-même. Le pape Léon IV dut se mettre à la tête des Romains armés pour repousser les terribles infidèles. Il y eut en ce moment une émigration abondante des insulaires qui se réfugiaient sous l'égide du pape pour échapper aux Sarrasins. En 852, en effet, toute une colonie de Corses est installée dans la cité léonine qui, depuis 847, constitue le retranchement de la ville contre une invasion. On a évalué le nombre de ces réfugiés à 4.000 familles, parmi lesquelles celle de l'évêque de Sagone, Donato, aurait donné plus tard le pape Formose. Quoi qu'il en soit, un fait indéniable subsiste : les Corses fuyaient leur patrie et se réfugiaient à Rome où ils avaient leur rue, leurs écoles, leurs confréries. Ils devaient s'y multiplier dans les siècles postérieurs.

Difficultés que présente l'histoire des IX^e^ et X^e^ siècles.

A partir de cette date (850), la Corse est bien au pouvoir des Sarrasins et ni la France, ni l'Espagne, ni l'Italie tombées dans la plus profonde anarchie ne peuvent la leur enlever. Comment s'est opérée la conquête? A quels événements militaires a-t-elle donné lieu? Quelle résistance leur ont offerte les habitants? Aucun texte ne nous le dit. Dans l'effroyable désordre où est plongée l'Europe et au milieu duquel sera enfanté le régime féodal qui est le régime du morcellement politique, aucun annaliste

Digitized by Google

contemporain ne se préoccupe de la Corse. Quant à nos chroniqueurs nationaux, ils sont tous très postérieurs aux événements et Giovanni de la Grossa (première moitié du xv^e^ siècle) aussi bien que P. Cyrnée (seconde moitié du même siècle) sont des guides peu sûrs. Leur récit n'est que la reproduction des traditions orales, des légendes, des contes qu'ils ont entendus. Ils mêlent tous les événements avec un mépris certain de la chronologie ; ils les compliquent avec un tel souci du merveilleux qu'il est difficile d'y retrouver la vérité. Ces auteurs sont plutôt les transcripteurs des chansons de geste corses, des épopées chevaleresques de nos ancêtres et des familles auxquelles ils sont été attachés, que des historiens dignes de confiance. Néanmoins la légende renferme un fonds de vérité qui n'est pas négligeable, et il serait à souhaiter qu'un insulaire amoureux du passé entreprît une étude sur la formation de ce cycle corse où tout le folklore de nos origines doit se retrouver. Qu'on lise, pour s'en rendre compte, dans Giovanni de la Grossa, le récit concernant les ix^e^ et x^e^ siècles ; on sera charmé par la floraison des récits épiques. On n'y démêlera sans doute pas la trame de l'histoire, mais on verra que la Corse n'a rien à envier au cycle d'Arthur de la Bretagne ou au cycle de Charlemagne de la France.

Les faits généraux probables.

Renonçons donc momentanément à écrire le récit des événements aux ix^e^ et x^e^ siècles. Il est seulement vraisemblable que les Sarrasins, appelés aussi les Maures, aient pénétré jusqu'au centre même de la Corse et que, par les vallées du Golo et du Tavignano, ils soient arrivés jusqu'à

Digitized by Google

Corte. Les noms de lieux qui rappellent le nom des Maures, tels que *Campo dei Mori*, *Torre dei Mori*, *Fontana dei Mori*, etc., sont très nombreux, particulièrement autour de Corte. Quand Giovanni place à Poggio del Palazzo, près de Venaco, la résidence du roi Sarrasin, il ne fait que rapporter une tradition fondée sur quelque fait précis. N'est-ce pas autour de Corte que se livrèrent plus tard les sanglants combats pour la délivrance de l'île? Comment les habitants, évangélisés de la veille, auraient-ils du reste résisté longtemps à l'envahisseur? Il est permis d'admettre que beaucoup d'entre eux ont embrassé l'islamisme qui leur offrait de nombreux avantages, entre autres celui de ne pas payer d'impôts. Ainsi, pour la seconde fois, les Corses auraient en partie renoncé au christianisme.

Durée de l'occupation sarrasine.

C'est là tout ce que l'historien peut dire sans trop d'erreurs. Est-il du moins mieux renseigné sur la durée de l'occupation sarrasine[1]? En réunissant les quelques textes qui peuvent nous éclairer, nous y voyons d'abord qu'en 963 un roi d'Italie, Adalbert, vient chercher en Corse un refuge contre son adversaire, l'empereur Othon. Il doit donc posséder dans l'île quelque territoire. Vers 970, le comte de Provence décide d'expulser les Maures de son domaine; ils sont établis près de Draguignan. Il invite

1. Il faut accepter sous bénéfice d'inventaire la version de Giovanni de la Grossa. Il attribue l'expulsion des Sarrasins à un contemporain de Charlemagne, Hugo Colonna, qui aurait bâti la Canonica. Ce monument ne date cependant que du XII[e] siècle.

Digitized by Google

les cités de Gênes et de Pise à s'unir à lui pour les chasser d'abord de la Corse qui leur sert de base d'opérations. L'accord est conclu et les alliés remportent une grande victoire sur les musulmans, mais sans atteindre leur but.

Pierre Cyrnée raconte que, vers l'an 1020, les Pisans conduits par un certain Alessio attaquent les Maures, dont ils jugeaient le voisinage dangereux et, après avoir débarqué à Saint-Florent, leur infligent une défaite et leur font abandonner l'île. Mais si ce récit est quelque peu erroné parce qu'il voudrait établir l'ancienneté des droits de la République de Pise sur la Corse, il ne doit pas l'être entièrement, car la ville toscane était alors en pleine prospérité et très capable de se mesurer avec les Sarrasins. En tout cas ces trois événements, qui se déroulent sur une courte période d'un demi-siècle, prouveraient qu'au commencement du XI^e^ siècle les chrétiens reprenaient l'offensive. Or un texte plus précis vient confirmer cette supposition en 1077. Grégoire VII, qui allait être le digne continuateur de la politique de Grégoire le Grand, essayait de faire rentrer l'île sous la domination du Saint-Siège ; il s'en considérait comme le seul propriétaire et il écrivait aux Corses : « Aucune nation, aucune famille ne possède un droit sur votre île. En vous soumettant par la force, vos maîtres actuels ont commis un sacrilège. Vous ne leur devez ni fidélité, ni obéissance. Si vous avez besoin d'être défendus, j'ai assez de comtes et de marquis en Toscane à vous offrir*. » Et le légat Landolphe, qu'il leur envoie, doit revendiquer fermement la suzeraineté du Saint-Siège sur des usurpateurs.

Digitized by Google

La croisade corse contre les Maures a duré un siècle et demi environ.

Ainsi, en 1077, l'île est déjà réoccupée en partie par les chrétiens, puisque le pape songe à la leur disputer. Cela ne veut pas dire que les Maures en ont été définitivement et totalement expulsés, mais on peut placer entre 1030 et 1050 le grand événement du recul des musulmans. C'est après cette date que furent rebâties les églises telles que la Canonica et San-Perteo, celles de Carbini, de Murato, etc. Mais la lutte continua dans l'île même entre les chrétiens venus par le nord et les Arabes qui se réfugièrent dans le sud. Qui nous contera les exploits des Cids corses, de ces héros de nos montagnes qui luttèrent pied à pied contre l'infidèle et le refoulèrent ? La croisade se poursuivit certainement pendant tout le XII^e^ siècle, surtout autour de Corte et dans l'arrondissement de Sartène, où les noms de lieux formés avec le mot arabe *Cala*, qui signifie station ou port abrité, sont nombreux. Citons Calasima, Calacuccia, Calabraghe et les quinze Cale de Sartène. En 1150 cependant les Arabes y conservaient encore des abris. Le comte sarrasin de Valence, dans un traité avec Pise, s'engageait à admettre librement les bateaux de cette République dans ses comptoirs corses, tandis qu'en 1185, le roi sarrasin de Majorque promettait à la même cité de ne plus rien tenter contre la Sardaigne et la Corse. La croisade, qui devait replacer cette dernière île sous l'autorité du Saint-Siège, avait donc certainement duré un siècle et demi. Pénible et héroïque à ses débuts, elle se terminait heureusement à la fin du XII^e^ siècle.

Digitized by Google

L'œuvre administrative et civilisatrice des Sarrasins en Corse.

Que restait-il à la Corse de la domination des Sarrasins ! Rien ou presque rien. Ces conquérants, comme les Turcs de nos jours, se souciaient peu de civilisation ; ils se contentaient du tribut ou des razzias. Il est permis de croire que beaucoup d'insulaires, désireux d'échapper aux lourds impôts qui étaient exigés du vaincu et qui atteignaient le cinquième du revenu, se convertirent à l'islamisme. C'est à eux, sans doute, que font allusion les historiens quand ils nous parlent d'esclaves corses vendus par les Pisans : ces malheureux ne pouvaient être que des musulmans faits prisonniers dans les combats. La disparition de l'évêché d'Accia, qui fut rétabli plus tard, serait une preuve des progrès de l'islamisme jusque dans l'intérieur de l'île. L'administration, représentée par un *Vali* absolu, que Giovanni appelle un roi, se bornait à la perception des taxes. Elle ne semble pas avoir réalisé les mêmes progrès qu'en Sicile. Pas de monuments, à moins qu'on n'attribue aux Sarrasins cette décoration de certaines de nos églises, curieuses par la coloration des pierres et par la profusion des arabesques ; quelques cultures sans doute, telles que le figuier de Barbarie et le palmier ; une poésie traînante et chantée sur un mode oriental ou africain ; une partie du vocabulaire avec des mots tels que *scialare* de *in scia Ilha* qui signifie se bien porter ; *damijana*, de *damdjana ; giara* de *giarrah*, etc. C'est apparemment tous les profits que la Corse leur doit. En revanche l'état de guerre permanent que l'invasion arabe a perpétué dans l'île jusqu'au moment de l'expulsion a paralysé le développement économique

Digitized by Google

que l'empire romain, puis carolingien avait créé ; il a dépeuplé l'île des habitants du littoral qui se sont réfugiés sur le continent voisin ou sur les montagnes, a placé la femme dans une condition inférieure, a transformé enfin les quelques agriculteurs d'autrefois en montagnards méfiants et pillards, vivant de leurs troupeaux ou de leur butin et isolés dans une caverne inconnue ou dans un village escarpé.

La fin de la période des invasions est donc caractérisée par l'oubli de toute civilisation antérieure. Séparés de l'Italie, oubliés par les papes et les empereurs, privés de gouvernement central, les Corses sont retombés dans leur ancienne barbarie. Ils se sont groupés en petites communautés indépendantes, sur des rocs inaccessibles et sous la direction d'un chef. L'individualisme triomphe, les sentiments violents l'emportent. Comme sur le continent, la période féodale est née.

RÉSUMÉ

Après la chute de l'empire romain, les invasions se succèdent en Corse pendant cinq siècles.

I. Les Barbares et la papauté. — Ce fut à partir de 455 celle des Vandales qui fut moins terrible qu'on ne l'a dit. Sainte Julie, patronne de la Corse, fut martyrisée à cette époque. Puis vint le gouvernement des Grecs ou Byzantins qui dura deux siècles, de 535 à 725, dépeupla l'île et la replongea dans la barbarie.

Mais le pape Grégoire le Grand intervint vers 590. Actif

Digitized by Google

et énergique, il fit respecter son autorité par l'empereur d'Orient lui-même et eut dans l'île un délégué qui eut pour mission de soulager les pauvres et de protéger les clercs. Les évêques insulaires durent obéir au pape. L'évêché d'Accia fut créé, des monastères fondés, les clercs et les fidèles défendus contre le gouverneur ou l'empereur. Le pape devint très populaire.

II. Les Sarrasins et leurs ravages. — Vers 725, les Lombards enlèvent la Corse à l'Empereur d'Orient. Mais Pépin le Bref en 755, puis Charlemagne la leur reprennent et la donnent avec une partie de l'Italie à la papauté. Cette donation fortifiait l'influence pontificale dans l'île, mais elle n'eut pas d'effet immédiat.

L'Empire et la papauté s'affaiblissent après Charlemagne et les Arabes ou Sarrasins musulmans arrivent. Ils massacrent et pillent, les populations fuient sur les montagnes ou émigrent en Italie. La forteresse de Bonifacio est inutilement construite pour les surveiller. La Corse est bientôt au pouvoir des musulmans.

III. Leur domination et leur expulsion. — Ils la gardèrent en partie jusqu'au XII^e^ siècle, sans songer à en faire un pays prospère; ils n'en tirèrent que de l'argent ou du butin. Un *vali* la gouverna, et beaucoup de Corses se firent musulmans. Les Sarrasins furent expulsés au XII^e^ siècle par une croisade des Pisans, Génois et Provençaux ; ils ne laissèrent d'eux aux Corses que quelques plantes, quelques mots de la langue, une poésie traînante et surtout un effroyable désordre, d'où sortit le régime féodal.

Digitized by Google

LECTURES

1° LETTRE DE GRÉGOIRE VII AUX ÉVÊQUES ET HABITANTS DE LA CORSE

Vous savez bien, mes frères, et vous aussi, mes fils qui m'êtes si chers en Jésus-Christ, qu'aux yeux de beaucoup de peuples l'île, dont vous êtes les habitants, appartient d'une manière certaine, par droit de propriété, au Saint-Siège; aucun homme, aucune puissance ne peut, si ce n'est l'Église romaine, en revendiquer la possession. Ceux qui s'en sont violemment emparé et ont refusé à saint Pierre l'obéissance, la soumission et la fidélité ont commis un crime de sacrilège et gravement compromis le salut de leur âme. Mais nous avons appris par quelques-uns de nos fidèles, qui sont aussi vos amis, que vous désireriez retourner sous la glorieuse juridiction du Siège apostolique et que, grâce à vos soins, de votre temps, le pouvoir judiciaire que les envahisseurs avaient ravi au bienheureux Pierre lui a été rendu.

Nous nous en réjouissons fort car cet événement, nous le savons, vous procurera dans le présent et l'avenir gloire et profit. En cette situation, il ne faut ni nous diviser ni hésiter en quoi que ce soit. Si vous avez la volonté ferme de garder intacte votre foi envers le Bienheureux Pierre, nous avons, grâce à Dieu, en Toscane, un grand nombre de comtes et de nobles personnages qui, s'il est nécessaire, sont prêts à vous venir en aide et à vous défendre. Aussi, puisqu'il vous a semblé qu'en cette affaire le moment était venu, nous vous envoyons notre frère Landolphe, évêque de Pise.

1er octobre 1077.

Lettres de GRÉGOIRE VII
(Cf. Poli, p. 177, traduction Ambrosi).

2° RAVAGES DES SARRASINS

Les Corses aussi virent se tourner contre eux la fureur de cette nation barbare, ennemie acharnée du nom chrétien. Les Sarrasins abattaient et foulaient aux pieds tout ce qu'ils rencontraient, massacraient les femmes, écrasaient les enfants contre les pierres, livraient aux flammes tous les édifices privés ou religieux. Alors les Corses coururent précipitamment aux armes et

Digitized by Google

marchèrent contre leurs féroces ennemis; mais ils furent enfoncés au premier choc. La guerre continua néanmoins et les barbares furent vainqueurs sur plusieurs points. Combien se livra-t-il de batailles rangées, combien des nôtres succombèrent pendant cette guerre, la rareté des documents concernant cette époque ne nous permet pas de le rapporter d'une manière exacte. La tradition raconte que les barbares firent un tel massacre des habitants de notre île qu'il resta à peine le dixième de la population. Parmi ceux qui avaient échappé, les uns se réfugièrent dans les montagnes, d'autres se cachèrent au fond des forêts, d'autres se retranchèrent sur des rochers.

P. CYRNÉE.

(*Chronique Corse*, p. 74. Trad. Letteron.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

GRÉGOIRE LE GRAND. — *Lettres sur la Corse*, publiées et commentées par M. Letteron dans *Bulletin de la S. des Sciences corses* (1881).

PROCOPE. — *De la guerre contre les Vandales.*

MARCUS. — *Histoire des Vandales.*

EGINHARD. — *Annales des Francs* (collection de dom Bouquet).

MURATORI. — *Scriptores rerum italicarum.*

GRÉGORI. — *Statuti di Corsica*, publiés en 1843, chez Dumoulin, Lyon.

OUVRAGES PARTICULIERS :

GIOVANNI DE LA GROSSA. — *Chronique* (des origines à 1539) publiée par M. Letteron, dans le *Bulletin de la S. des Sciences corses* (1910).

P. CYRNÉE. — *De rebus Corsicis* (chronique corse), ouvrage cité.

X. POLI. — *Ouvrage cité*, chap. I.

Mgr DE LA FOATA. — *Idem.*

CÉSAR CANTU. — *Histoire universelle*, t. VII.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA FÉODALITÉ

DU IX^{e} SIÈCLE AU XII^{e} SIÈCLE

ARRIGO BEL MESSERE

Depuis la chute de l'empire romain, au IV^{e} jusqu'au XI^{e} siècle, la Corse, en dehors de quelques courtes périodes, n'a pour ainsi dire pas été gouvernée. Elle a subi tour à tour la domination des Vandales, des Byzantins et des Lombards. En 774, elle semble destinée à faire partie de l'empire carolingien ; les papes se la font céder par Charlemagne. Va-t-elle connaître enfin la tranquillité et la civilisation que Grégoire le Grand avait essayé, au début du VI^{e} siècle, d'y faire pénétrer ? Nullement. La décadence de l'empire d'Occident, l'affaiblissement des pontifes romains en font une proie facile pour le nouvel envahisseur venu du sud : le Sarrasin. Du IX^{e} au XII^{e} siècle, l'anarchie reparaît.

Digitized by Google

Cette période sarrasine allait avoir pour l'île des conséquences pour ainsi dire définitives, puisque le caractère corse a dû se former sans doute au milieu du désordre qu'elle a provoqué et dans un isolement complet de l'Europe. L'empreinte que les Romains y avaient laissée après quatre siècles d'occupation, la civilisation que le christianisme avait commencé à y implanter s'effacent. Les coutumes païennes reparaissent et avec elles l'esprit de cruauté et de barbarie; l'islamisme triomphe et avec lui l'amour de la vendetta, le mépris de la femme, le culte de la force, l'horreur du travail agricole. Les habitants se retirent dans leurs montagnes, s'établissent sur les rochers inaccessibles et de là surveillent les vallées où ils descendent à la fois pour piller et pour massacrer. L'individu s'isole, constitue des groupements purement familiaux, retourne à l'organisation primitive et patriarcale du clan. Il ignore la société et s'accoutume à ne vouloir d'autre juge que lui-même. Dans ce pays dont Strabon disait que le sentiment par excellence était celui de la justice, l'homme apprend à se faire justice lui-même. Isolé sur la crête ou dans la caverne de ses massifs, il finit par ne connaître que ses propres dangers et ses propres souffrances. La configuration des vallées se prêtait du reste à ce morcellement. Jamais le Corse ne s'éleva à l'idée d'une patrie commune, et tandis que la position méditerranéenne de son île la prédisposait à devenir très vite un État ou à tirer parti de la mer, l'habitant ne connut que l'éparpillement territorial. Il évita la côte qui aurait été pour lui une source de profits, il devint un montagnard

Triomphe de l'individualisme.

Digitized by Google

farouche, un berger épris de liberté, le membre d'une communauté locale et restreinte. Le haut moyen âge fut ici le triomphe de l'individualisme.

Le régime féodal.

C'est dans un tel milieu que le régime féodal devait naître et se développer à loisir. Les populations, qui fuyaient le rivage et n'osaient pas, comme tant d'autres, déserter la patrie pour se retirer à Rome, se groupèrent dans l'intérieur à la base des châteaux et des tours que certains hommes avaient construites et qui, par leur position inaccessible ou inexpugnable, leur offraient un lieu de retraite en cas de danger. La nécessité d'avoir un protecteur naturel dut enfanter une première féodalité, issue des fonctionnaires byzantins ou carolingiens, puis une féodalité purement indigène qui dirigea la résistance contre les Sarrasins ou Maures. Plus tard des aventuriers romains, toscans, pisans, génois et même provençaux débarquèrent dans l'île, bannis de leur patrie ou en quête d'aventures. Ils se taillèrent des domaines surtout dans le cap Corse, commandèrent au plat pays et s'y conduisirent comme en une terre de conquête. C'est vers le XI^e^ siècle, quand le christianisme reprit l'offensive contre l'islamisme et chercha à l'expulser des îles qui lui servaient de boulevard ou d'asile, qu'eurent lieu ces expéditions continentales dirigées par les comtes de Provence, les républiques de Gênes et de Pise, dont les textes nous gardent le souvenir; grâce à elles, une troisième féodalité s'établit à côté des deux premières ou les supplanta et, à mesure que la croisade contre les musulmans continuait, refoulant peu à peu vers le sud les Maures dont l'installa-

Digitized by Google

tion n'avait jamais été définitive, les chrétiens vainqueurs s'installaient à leur place [1].

Misère de la Corse.

Tels sont les quelques faits certains qui surnagent au-dessus des légendes et des récits épiques que Giovanni, notre chroniqueur national, a conservés. Il est impossible à la lecture de reconnaître dans son œuvre la trame de l'histoire de ces x^e^ et xi^e^ siècles, et ce n'est pas le lieu de faire une critique des textes longue et ennuyeuse. Ce qui ressort bien de l'entassement des faits, c'est l'anarchie de la société, l'instabilité des dominations, la grossièreté des mœurs. Les barons corses sont aussi belliqueux, aussi cruels que sur le continent ; on y parle d'enfants égorgés comme des poulets, de pères qui massacrent leurs fils, de femmes maltraitées ou violées, de rivalités familiales et locales, de campagnes ravagées et de châteaux détruits, aussitôt que bâtis. Les meurtres et les ruines s'accumulent pendant quelque deux cents ans au moins. En d'autres termes, la Corse n'a pas échappé aux calamités de ce x^e^ siècle que les peuples, effrayés par leurs malheurs, par les pestes, les famines et les guerres, considérèrent comme l'époque de la fin du monde*.

Sans doute quelques hommes parurent qui s'efforcèrent, ici comme ailleurs, de ramener un peu d'ordre et surtout un peu de justice dans leur domaine. Mais

1. Ainsi avait-on vu, sur le continent, les comtes carolingiens devenir les premiers seigneurs, puis les aventuriers normands fonder des royaumes et des duchés à travers toute l'Europe, en attendant que les croisades donnassent aux chrétiens des terres en Palestine ou dans l'empire d'Orient.

Digitized by Google

leur action fut éphémère; trop d'obstacles les contrariaient. La légende nous a conservé leur nom ; mais elle n'a pas oublié non plus celui de quelques aventuriers dont le gouvernement fut particulièrement cruel. Dans le grand nombre de personnages qui sont cités par les chroniqueurs, deux nous semblent aujourd'hui particulièrement caractéristiques. L'un est le type du justicier regretté et date peut être du commencement du XI^e^ siècle ; l'autre est l'ogre des contes pour petits enfants, et on peut le localiser au début du XII^e^ siècle. Ce sont Arrigo bel Messere et Orso Alamanno.

Arrigo bel Messere.

Arrigo, d'après Giovanni, était le descendant du comte Bianco qui avait chassé les Maures de Corse. Sa figure très agréable lui avait valu le nom de Bel Messere, mais il était aussi renommé pour son équité. L'Empereur l'avait armé chevalier et lui avait conféré des pouvoirs tels qu'il se conduisait comme un souverain. Il distribua les comtés à ses parents, nomma des juges dans toute la partie occidentale de la Corse, se réserva le droit de reviser leurs sentences et entretint avec les évêques insulaires d'excellentes relations. Il épousa une jeune fille de la noblesse romaine des Torquati et en eut sept fils et une fille; celle-ci se maria à son tour avec le descendant des seigneurs de Cinarca, qui avaient commandé à tout l'Au-delà des Monts. Ainsi l'île entière se trouva gouvernée par le comte Arrigo bel Messere. Mais une révolte de ses vassaux lui coûta la vie et ceux qu'il avait domptés donnèrent libre cours à leurs ambitions et à leurs cruautés *.

Digitized by Google

Orso Alamanno.

De tous ces petits tyrans, le plus impopulaire fut peut-être Orso Alamanno, dont l'ancêtre avait été nommé juge de Freto[1] par Bel Messere. Les habitants de cette ville, qu'il avait défendus contre les Bonifaciens, le récompensèrent en lui laissant toute l'autorité dans leur cité. Mais il était avare, brutal et dissolu, il abusa de son pouvoir. Il accabla ses concitoyens d'impôts, exigea les dimes les plus iniques, se conduisit enfin en despote jusqu'au jour où un de ses sujets lui tendit un guet-apens et l'étrangla. Sa mort fut le signal d'une révolte générale. La population prit le château d'assaut, le rasa, accabla d'outrages le cadavre de son ancien seigneur et organisa un gouvernement populaire. Mais les luttes intestines ne cessèrent pas, la guerre avec les Bonifaciens recommença et la peste ayant éclaté, toute la région fut dévastée et désertée *.

Dualité des origines de la noblesse.

Ces deux hommes tels qu'ils nous sont dépeints personnifient les deux noblesses distinctes qui ont dû exister dans l'île. Le premier est un membre de la grande féodalité, apparentée aux plus vieilles et plus grandes familles du pays, descendant probablement des marquis de Toscane qui, à l'époque des Carolingiens, furent chargés de défendre la Corse et prirent le nom de *tutor Corsicae*. L'autre est un simple aventurier dont un ancêtre appelé juge, c'est-à-dire fonctionnaire, a proclamé son indépendance à Freto

1. Entre Porto-Vecchio et Bonifacio.

Digitized by Google

et soumis le plat pays. De ces deux féodalités, l'une revendique la tutelle de toute la Corse en rattachant ses droits à Charlemagne, l'autre est sans cesse en révolte, refuse d'obéir au suzerain, pille et massacre, disparaît et renaît, aussitôt remplacée que détruite, et dans ce conflit perpétuel entre l'ordre et le désordre, l'île eut une histoire obscure et inextricable dont la Chronique de Giovanni donne bien l'idée.

Complexité des faits.

Toutefois la lecture attentive de son œuvre permet d'y démêler trois faits essentiels : en premier lieu, la survivance de la poésie lyrique et épique, qui mêle Charlemagne à tous les événements et fait de la chronique une chanson de gestes; en second lieu, un écho de la lutte des Corses contre les Sarrasins; enfin le souvenir de la rivalité des Pisans et des Génois. Ces IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles furent assez troublés pour que, trois siècles plus tard, Giovanni mêlât ces trois choses et les rattachât à l'histoire de cet Ugo della Colonna que les papes avaient chassé de Rome et qui, par son alliance avec la famille des Cinarchesi, aurait à la fois combattu contre les derniers musulmans et les Génois nouveaux-venus[1].

Il est cependant possible de détacher les noms des principales dynasties seigneuriales qui, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, se partagèrent le pays. Les chartes et les testaments, conservés par les annalistes ou par les

1. Giovanni dit en effet lui-même que les Maures tentèrent une descente en Corse au temps de Ugo della Colonna.

Digitized by Google

archives de Pise et de Gênes, viennent heureusement éclairer les légendes des chroniqueurs. C'est ainsi que deux familles puissantes semblent se partager l'île, suivant ses divisions géographiques :

Les grandes familles féodales.

Les Obertenghi.

Au nord, la famille des Obertenghi;

Au sud, celle des Cinarchesi.

La première descend d'un certain Oberto, Toscan d'origine, qui se serait appelé marquis de Corse, peut-être parce qu'il était issu de Boniface, marquis de Toscane ; il aurait eu pour descendants les marquis de Massa et de Parodi. Sans connaître exactement l'époque où ils s'installèrent en Corse, nous savons d'une manière presque certaine qu'ils possédaient des fiefs indivis entre tous les membres de la même famille, suivant la coutume lombarde, avant 1077. Leur domaine comprenait les territoires de Giussani, d'Ostriconi, de Caccia, de Rostino, de Piétra di Verde et de Pietra Pola, c'est-à-dire une grande partie de l'En-Deçà des Monts.

L'autre, celle des Cinarchesi, dont le domaine[1] était au sud-ouest, tire peut-être son origine d'un ancien fonctionnaire byzantin, le « Kurnou Archon » ou Juge de Corse. Il serait devenu indépendant après la décadence de l'empire d'Orient, dont il se trouva séparé, et il aurait gardé, à titre héréditaire, ses fonctions judiciaires. C'est un cas très fréquent, au milieu de la décomposition carolingienne et byzantine : les

Les Cinarchesi.

1. Il s'étendait sur une partie des territoires d'Ajaccio et de Sartène et constituait la Cinarca.

Digitized by Google

fonctionnaires usurpent partout, aux dépens du pouvoir central, une parcelle de la souveraineté et la transmettent, avec le territoire de leur juridiction, à leurs enfants. Giovanni déclare que cette famille règne en Corse depuis Charlemagne, et sans prendre son affirmation au pied de la lettre, il est certain que la souche des Cinarchesi doit être très ancienne. Plusieurs faits le confirment; les insulaires lui ont toujours témoigné un certain respect, comme le prouve l'histoire de Giudice de Cinarca, un de ses plus illustres héritiers, au XIIIe siècle [1].

La basse féodalité.

En face de ces deux grandes familles que les alliances matrimoniales ont apparentées et au milieu de leurs fiefs qui s'étendent à presque toute la Corse, se sont constituées de petites seigneuries turbulentes et rivales qui se battent entre elles et essaient de résister aux plus puissantes. Les principales sont :

La seigneurie de Bagnaja, toscane d'origine et dont la loi semble s'inspirer du code lombard; elle revendique, en 1248, les territoires de Biguglia, de Borgo, de Furiani, de Croce, de Patrimonio, c'est-à-dire une partie de la région entre le Golo et Saint-Florent, qu'elle possède, dit-elle, depuis longtemps.

Elle a pour adversaires les seigneurs de Loreto, qui l'ont en apparence presque dépossédée en 1289; leur ancêtre était un juge qui s'était proclamé seigneur et dont le patrimoine comprenait les territoires de Tenda, de San Damiano et de Loreto.

1. Voir le chapitre suivant.

Digitized by Google

Une troisième famille, celle des Cortinchi, a joué un rôle important pendant les XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Elle dut sa notoriété à un autre juge qui, vers la fin du XII^e^ siècle ou au commencement du XIII^e^ affirma son indépendance. Ses membres très remuants eurent beaucoup de domaines dont les limites flottèrent au gré de leurs voisins. Ils s'étendirent sur les terres de Lumito (Castel d'Acqua), de Pietrellerata, dans les cantons de la Porta et de Gaggio (Piedicorte). Ils eurent la bonne fortune de remplir les fonctions d'avoué du monastère de Monte-Cristo, gros propriétaire foncier dans l'île, ainsi que celles de Podestat du tribunal de Biguglia (*podestà della Ragione*), puis ils donnèrent un évêque à Aleria et un à Mariana. Aussi leur rôle historique fut-il parfois capital.

Au nord-ouest de la Casinca, il y avait enfin les seigneurs de Lasco Sant' Angelo ; à l'ouest, ceux d'Orezza, au sud ceux de Covasina.

Dans la partie méridionale de la Corse, sur le territoire Cinarchese, se trouvaient les fiefs de la Rocca de Cauro (Bastelica), de Sala (Bocognano), d'Attallà (Tallano), tantôt vassaux, tantôt indépendants ; et pour terminer, la ville de Bonifacio, fondée vers 830 par Boniface, marquis de Toscane, à son retour de l'expédition contre les Maures d'Afrique et qui, au début du XII^e^ siècle, appartenait à la République de Pise.

Féodalité ligurienne.

Au même moment apparaît dans le cap Corse une féodalité, dite ligurienne, et connue sous les noms de Gentile, Avogari, Pevere et da Mare. Elle aurait eu pour fondateur un vicomte Ido que le marquis de Toscane, Oberto, de la

Digitized by Google

famille des Obertenghi, aurait chargé, vers 952, de percevoir les taxes en Ligurie. Ce vicomte et ses descendants avaient peu à peu rendu leurs fonctions héréditaires et ils avaient fini par admettre, en 1052, la suzeraineté de l'évêque de Gênes, le jour où celui-ci, devenu tout-puissant, émancipa la ville de la domination toscane. Or parmi les fiefs qu'ils détenaient en qualité de vassaux, se trouvaient des propriétés dans le Cap; une partie de celles-ci finit même par être vendue, en 1246, à Ansaldo da Mare, citoyen Génois.

La Corse était donc divisée en trois parties : au nord, elle subissait l'influence de la Ligurie; dans l'En-Deçà des Monts, celle de la Toscane; l'Au-Delà reconnaissait l'autorité des Cinarchesi.

Féodalité ecclésiastique.

A ces trois groupes de possesseurs, il faut joindre une féodalité ecclésiastique très riche et très respectée : d'abord les cinq évêques de Nebbio, Aleria, Mariana, Accia et Sagone, puis les monastères de Montecristo, de Gorgone et de Porto Venere, voisins de la Corse. Pendant tout le moyen âge couvents et évêchés ne cessaient de recevoir des legs; chaque testament d'homme riche comportait une part pour l'église ou le monastère [1]. Cette féodalité n'est du reste pas très différente de l'autre, car moines et prélats ont les mœurs de leur temps; ceux-ci sont mariés et se préoccupent uniquement du soin d'assurer un bon revenu à leurs enfants; ceux-là sont « com-

1. Voir à ce sujet les pièces très instructives que le *Bulletin de la Société des Sciences corses* a publiées en 1887 sous le titre : *Donations faites en Corse à l'abbaye de Saint-Mamiliano de Montecristo.*

Digitized by Google

plètement dépravés et souillés de tous les crimes » d'après Grégoire IX lui-même. L'isolement dans lequel se trouvait l'île et le relâchement de l'autorité pontificale ont agi sur le clergé corse ; il est devenu barbare et ne se distingue des laïcs que par les fonctions.

Le servage a été inconnu en Corse.

Doit-on dire maintenant que les habitants de la Corse étaient considérés par leurs seigneurs comme des serfs et qu'ils étaient attachés à la glèbe de père en fils. Cela est peu probable. Le servage ne semble pas avoir été introduit dans l'île. Au milieu de l'instabilité féodale, il était facile à l'homme robuste et épris d'indépendance, comme l'avaient toujours été les Corses et comme les dépeint Strabon, de s'isoler dans la montagne ou dans les forêts épaisses, d'y garder sa liberté. Les seigneurs n'étaient du reste forts que s'ils avaient beaucoup de clients ou de partisans ; ils avaient donc intérêt à ménager leurs sujets. Le chroniqueur nous a conservé les noms de ces juges populaires qui, grâce à leur équité, firent accepter par tous leur domination, les Arrigo bel Messere, les Arriguccio de Cinarca, les Arrigo de la Rocca, les Giudice de Cinarca. D'après cela, il est permis de dire que jamais le despotisme n'y fut établi comme une coutume ; si le fief se transmettait de père en fils, il n'en était pas de même de la fonction ; les juges, en Corse comme en Sardaigne, sont, quoique héréditaires, reconnus par le peuple assemblé. Giovanni de la Grossa est formel à ce sujet, ce qui prouve l'existence d'une classe d'hommes libres.

Digitized by Google

Le mouvement communal.

Est-il exact de prétendre, comme l'a fait Pierre Cyrnée, écrivain de la fin du XV^e^ siècle, que la Corse connut au XI^e^ l'émancipation communale et que, sous la direction de Sambucuccio d'Alando, tout l'En-Deçà des Monts se donna un gouvernement populaire ? Cyrnée et ceux qui ont répété son affirmation n'inspirent malheureusement pas assez de confiance. Giovanni, plus digne de foi, ne parle pas de cet événement; il dit simplement, à différentes reprises, que les habitants, refusant de se soumettre à une nouvelle tyrannie, établirent un gouvernement populaire. Le fait est possible, même probable. Certaines localités durent obtenir par la force des armes ou la séduction de l'argent le droit de se constituer en commune, c'est-à-dire d'élire leurs magistrats et de fixer une fois pour toutes les redevances féodales. Mais il paraît difficile d'admettre qu'en 1007 toute la région, depuis Aleria jusqu'à Saint-Florent, se soit constituée en une république indépendante appelée *Terre du Commun*. Il dut n'y avoir, comme en Italie, que fédération communale entre des communes rurales.

Ses causes.

En tout cas les tentatives d'autonomie locale se comprennent et s'expliquent. La noblesse, isolée du continent, sortie parfois du peuple, dut se mêler à lui très souvent par le mariage et le code lombard, qui paraît en usage dans l'île, fait à la coutume une grande part. Or la coutume par excellence c'est, en Corse, l'indépendance. Indépendance facile à obtenir dans un pays où le suzerain est faible, obligé de lutter contre des voisins, qui sont ses égaux, sans espé-

Digitized by Google

rance de recevoir quelque secours d'un pouvoir central qui n'existe pas, obligé, jusque vers le XII^e siècle, de combattre le Maure qui ne renonce pas facilement à sa conquête. Sans doute, la croisade d'une part, la guerre civile de l'autre ont perpétué l'anarchie en Corse, mais l'anarchie a sauvegardé l'individualisme. C'est pourquoi l'insulaire s'est élevé difficilement jusqu'à la compréhension de l'intérêt national. Le particularisme a été la conséquence de notre histoire ; il a tué l'unité et le progrès.

Intervention de la papauté.

Or, c'est au moment où l'anarchie féodale est peut-être à son comble qu'intervient un autre élément qui, à son corps défendant, va augmenter le désordre : C'est la papauté. Depuis Charlemagne, elle avait été obligée de renoncer à jouer un rôle actif et efficace en Corse. Réduite à une situation précaire, menacée dans les murs mêmes de Rome par une noblesse indisciplinée et hostile, amoindrie au dehors par les Sarrasins, elle avait connu trois siècles de misères et de faiblesses. Ce que l'Italie avait souffert à cette époque, aucune langue ne saurait le dire. Suivant les mots d'un historien de l'Église, « le Christ semble dormir profondément dans la barque de saint Pierre ; Rome est un cimetière abandonné, visité par des hyènes ». Les empereurs germaniques disposent en maîtres du Saint-Siège et nomment eux-mêmes les papes. Mais à partir de 1050, le trône pontifical est défendu ou occupé par un moine énergique de Cluny, Hildebrand, qui, en 1073, fut choisi par les cardinaux pour succéder à Alexandre II. Il allait, avec une ténacité inébranlable, rendre son prestige à

Digitized by Google

l'évêché de Rome et se montrer le digne continuateur de Grégoire le Grand en convoitant simplement la souveraineté temporelle et spirituelle sur le monde.

Elle revendique la suzeraineté de la Corse.

Il n'est donc pas étonnant de le voir revendiquer hautement les domaines qu'il croit lui appartenir, en particulier ceux de la donation de Charlemagne, dans laquelle la Corse était comprise. En 1077, il écrivit aux nobles et à tous les habitants de l'île une lettre où il leur signifiait son intention de faire prévaloir les droits de suzeraineté du Saint-Siège : « Il y a des étrangers, disait-il, qui se sont emparés des domaines du Pontife, mais ils n'y ont aucun droit ; aucune nation, aucune famille ne possède un droit quelconque sur vous ; moi seul suis votre Suzerain. Vos conquérants actuels, qui ne me rendent pas hommage, ont commis un sacrilège et gravement compromis le salut de leur âme, vous ne leur devez ni fidélité, ni obéissance. Si donc vous voulez des seigneurs, j'ai assez de comtes et de marquis en Toscane pour vous défendre[1]. » Il terminait en leur disant : « Je vous envoie l'évêque de Pise, Landolphe, mon légat, pour vous faire connaître mes volontés. »

C'était donc au profit de la ville de Pise que Grégoire VII semblait agir, et on peut supposer, en effet, que des seigneurs toscans s'étaient offerts pour défendre et reconquérir l'île. Quels étaient-ils? Il est assez facile de le deviner : probablement les Ober-

1. Cf. la lecture du chapitre précédent,

Digitized by Google

tenghi qui, en leur qualité de descendants des anciens marquis de Toscane, Boniface et Adalbert, se croyaient des droits à la domination de la Corse entière où ils avaient déjà des terres, comme le prouvent quelques chartes et testaments des archives de Pise. De plus, la République pisane avait déjà noué des relations commerciales avec l'île. Les historiens de la cité font remonter à 1050 la date de la soumission des Corses à leur patrie, et Cyrnée lui-même déclare qu'un plébéien du nom d'Alessio s'étant mis à la tête d'une flotte la conduisit à Saint-Florent (qui n'existait pas encore), exalta le courage de ses soldats en coulant tous ses navires, attaqua les Maures et les vainquit dans une grande bataille qui valut à Pise la possession de la Corse. Ce fait, qui est peut-être antérieur à 1050, prouve moins l'ancienneté des droits des Pisans que leurs relations avec les insulaires voisins.

Relations des Pisans avec la Corse.

Si nous sommes ainsi renseignés par le pape sur le compte des seigneurs qui avaient sollicité son appui, on doit se demander quels étaient les autres, ceux qu'il traitait « d'usurpateurs » et menaçait d'excommunication. Sans doute les ennemis des Pisans et on pense de suite aux Génois. L'histoire nous apprend, en effet, qu'ils étaient intervenus déjà à différentes reprises en Corse, d'accord avec les comtes de Provence et les marchands de Pise, pour en chasser les Sarrasins. En 999, ils leur avaient livré une grande bataille. Ils avaient donc très tôt jeté les yeux sur l'île

Relations des Génois avec la Corse.

Digitized by Google

et noué avec elle des relations commerciales. Gênes venait y chercher de la cire, du bois et du blé ; l'église Sainte-Julie de Lavagna ne pouvait, au XII^e^ siècle, brûler que de la cire corse, et une charte nous dit que les marchandises venues de Corse devaient acquitter à Gênes une taxe de douane. Mais ce n'est pas tout : il y avait domination génoise sur le cap Corse, au temps de Grégoire, depuis que les vicomtes de Ligurie s'étaient révoltés contre leur suzerain de Toscane et avaient accepté la tutelle de l'évêque. On peut s'imaginer la haine des Obertenghi, héritiers des marquis, pour ces vassaux émancipés. C'est de ceux-ci probablement que Grégoire veut parler quand il signale des usurpateurs qui n'ont aucun droit sur la Corse.

Le Pape protège les Pisans.

Il reste à expliquer pourquoi il intervenait dans ce conflit et prenait parti pour Pise contre Gênes. Il faudrait connaître et mettre en valeur ici le rôle d'une femme, la comtesse Mathilde, originaire de la Toscane, qui avait voué au Pontife un culte respectueux et lui rendit service en maintes circonstances. En retour, elle exerça sur son esprit une grande influence. Il n'est pas étonnant qu'elle ait décidé Grégoire à intervenir en faveur de ses compatriotes les Obertenghi et que ce soit là une des raisons pour lesquelles le pape choisit l'archevêque de Pise comme légat. La lettre qu'il écrivait aux habitants de Corse est maintenant très claire : elle revendique pour le Saint-Siège la suzeraineté de l'île, à l'instigation des Pisans, et ceux-ci agissent autant dans leur propre intérêt que contre des vassaux révoltés.

Digitized by Google

La Corse accepte la domination pontificale.

La légende, qui reflète toujours une partie de la vérité, nous dit, d'après Giovanni, que les Avogari et les Peverelli, apparentés aux vicomtes de Ligurie s'étaient rendus les maîtres absolus des territoires qu'ils gouvernaient en qualité de fonctionnaires et qu'ils avaient élevé leur château seigneurial à Nonza. Mais les habitants se révoltèrent bientôt et envoyèrent demander du secours au pape Grégoire, qui leur adressa le marquis Massa de Maremme. L'erreur est évidente, car l'envoyé était d'une façon certaine le légat Landolphe : il devait administrer l'île au nom du Saint-Siège et partager avec ce dernier tous les revenus. Les seigneurs et les barons resteraient vassaux du Pontife et les évêques seraient consacrés par lui. Cette mission ne rencontra pas de grandes difficultés. Il y avait en Corse une féodalité ecclésiastique très puissante qui ne demandait qu'à reconnaître l'autorité pontificale. D'autre part le peuple, chez lequel la tradition de la suzeraineté romaine et des services qu'elle avait rendus jadis restait vivace, ne pouvait que bien accueillir le retour d'une domination qui savait ramener partout l'ordre et la tranquillité avec la trêve de Dieu et la chevalerie. Enfin les Pisans devaient trop de reconnaissance au pape pour entraver son action. Pour toutes ces raisons, dès 1078, l'administration romaine était après six siècles rétablie en Corse.

Ce nouveau gouvernement allait en réalité durer très peu de temps, car Pascal II le remplaça par celui de Pise, au début du XII^e^ siècle. Malgré sa brièveté, il inaugura une ère de prospérité que la République

Digitized by Google

toscane dans la suite perpétua; tous les écrivains, chroniqueurs et annalistes, sont d'accord pour affirmer que pendant cette période les insulaires faillirent oublier leurs malheurs des siècles précédents. Au milieu de la paix, sous l'influence de l'Église, on commença à élever les seuls monuments dignes de quelque intérêt que la Corse ait connus. Leur architecture est à coup sûr d'origine pisane. Toutes les églises restaurées ou en ruines qui se dressent encore dans la région du Nord-Est présentent le même style et la même décoration. Leur richesse artistique est généralement médiocre : en dehors d'une modeste abside de forme circulaire et de quelques bas-reliefs originaux ou grossiers qui ornent les façades, ces édifices n'offrent rien de remarquable. Les murs sont formés par un simple blocage revêtu au dedans, parfois même au dehors, par des dalles blanchâtres de grain très fin et semblables à du marbre. Cette pierre doit provenir des carrières du cap Corse. Presque jamais de colonnes; rarement des piliers détachés de l'ensemble, mais souvent des pilastres encastrés dans le mur et surmontés de chapiteaux corinthiens, avec bas-reliefs creusés dans la pierre et figurant des têtes d'animaux ou des signes symboliques. Enfin les fenêtres sont toujours étroites et ressemblent à des meurtrières taillées en biseau et la plupart du temps évasées du dehors en dedans.

Le mouvement architectural des XI^e^ et XII^e^ siècles.

Tels sont les caractères principaux de ces constructions religieuses. On les retrouve en Toscane où les architectes corses ont dû les copier. Mais tandis que

Digitized by Google

les églises du continent sont parfois somptueuses, celles de Corse conviennent mieux à la modicité des ressources insulaires. Il est vrai de dire que les destructions et reconstructions successives ont pu faire disparaître quelques traces de leur ancienne beauté, ont mêlé les styles et la décoration, effacé toutes les fresques à la détrempe qu'on retrouve par hasard sur les murs de Sainte-Christine de Cervione ou sur ceux de Saint-Pantaléon de Gavignano. Tenons compte également de ce vandalisme artistique qui, même au xx^e^ siècle, dédaigne ou méconnaît les rares vestiges sculpturaux de ces époques lointaines. Les traces malheureusement en sont innombrables, et il suffit de parcourir quelque temps les campagnes pour s'en apercevoir. De sorte qu'il nous reste trop peu de spécimens pour apprécier justement l'activité artistique de ce haut Moyen Age.

Causes de la pauvreté artistique de la Corse.

Deux de nos monuments méritent toutefois une attention particulière. L'un est devenu classique parce qu'il nous apparaît, à tort ou à raison, comme le chef-d'œuvre de l'architecture insulaire. C'est la Canonica, ancienne église de Mariana. « Sa simplicité, a dit Mérimée, n'exclut pas l'élégance. C'est une basilique de 32 mètres sur 12 mètres, divisée en trois nefs par des piliers carrés qui portent des arcades en plein cintre, un peu moindres qu'un demi-cercle. L'apparence générale est d'une extrême légèreté; pas de voûte, une ornementation médiocre et timidement exécutée. La Canonica a malheureu-

La Canonica.

Digitized by Google

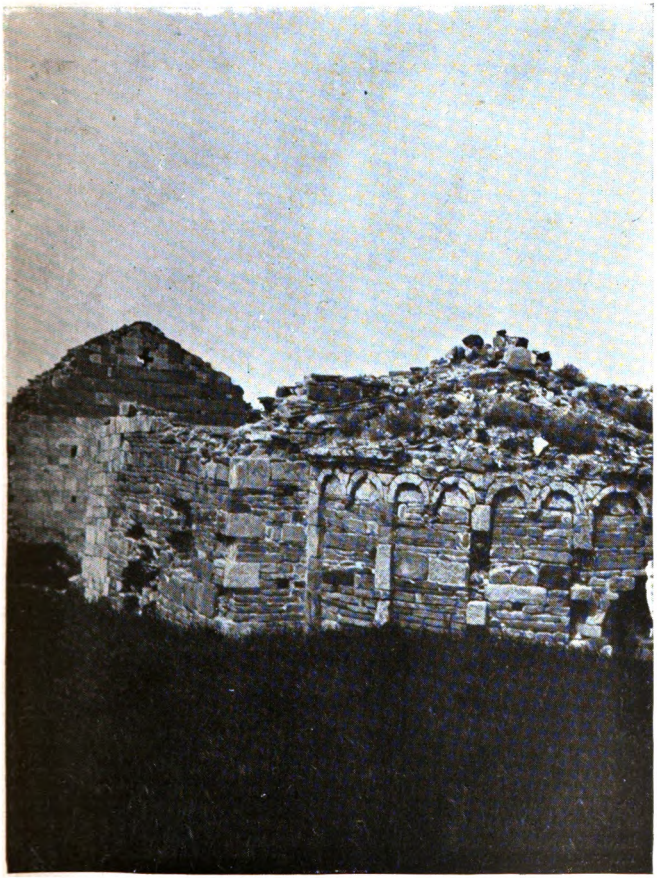

Fig. 11. — Église cathédrale de Sainte-Marie de Rostino.

Voisine du baptistère octogonal, on ne voit plus que la façade percée d'une croix à jour et l'abside d'architecture très grossière ; l'appareil présente les traces d'une triple reconstruction. L'absence de clocher, de fenêtres, de marbre prouve l'ancienneté. Si les ruines ne datent pas de Grégoire le Grand, elles sont d'une église très ancienne. La longueur de l'unique nef était de 17 mètres environ, sa largeur de 7 mètres, l'épaisseur des murs de 0m,75.

Digitized by Google

Fig. 12. — Église d'Aregno.

Cette église, dite de la Trinité, servait autrefois aux communes d'Aregno et de Santo Antonino, en Balagne. Elle est le type de cette architecture pisane, qui édifia en Corse, du XII^e^ au XIV^e^ siècle, les seuls monuments dignes d'attention. On les trouve surtout dans l'En-deçà, depuis Mariana jusqu'à Calvi, en passant par le Nebbio, et leurs caractères sont communs. L'église de la Mascherata, entre Lumio et Cotteri, rappelle celle de Saint-Michel de Murato ; l'église d'Aregno, celle de la Canonica ou de Nebbio ; même plan, mêmes pilastres, mêmes corniches ; des bustes grossièrement sculptés, des bas-reliefs aussi curieux, des peintures presque effacées.

Digitized by Google

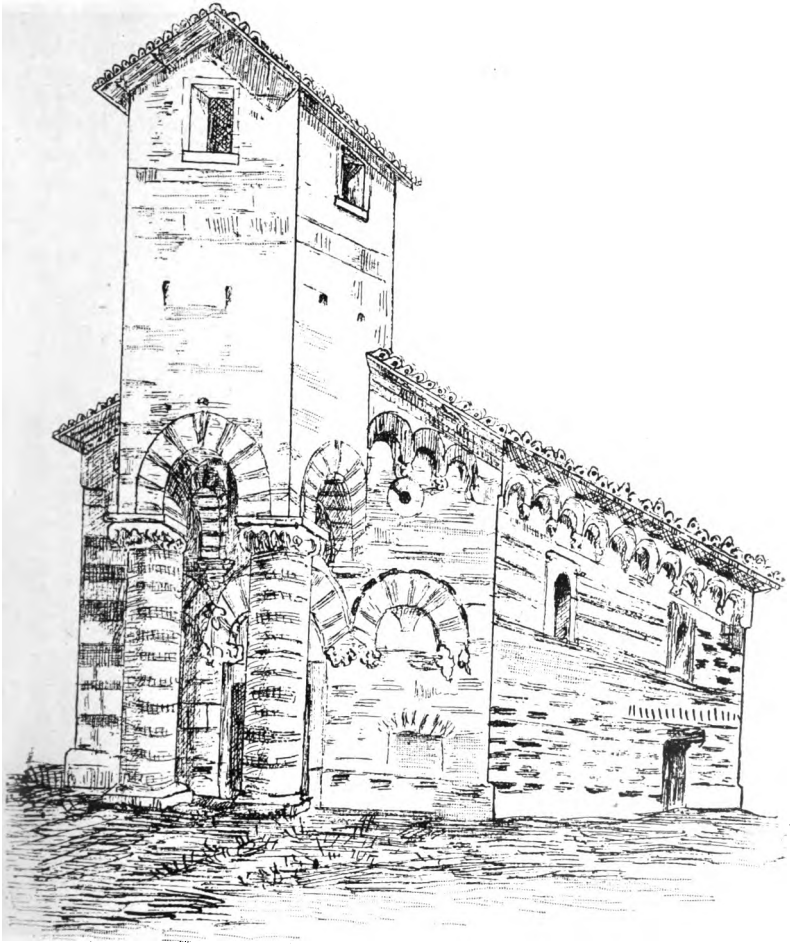

Dessin Lazzarotti.

FIG. 13. — Église Saint-Michel de Murato.

« La plus élégante et la plus jolie église pisane que j'ai vue en Corse », écrit Mérimée. A l'W., un porche soutient deux colonnes à chapiteaux écrasés, ce qui est inusité en Corse; sur la façade, trois arcades, dont deux latérales sans porte. Le parement est fait de pierres blanches et vertes simulant la mosaïque. Les sculptures, parfois obscènes, sont sans proportion, ni finesse.

Digitized by Google

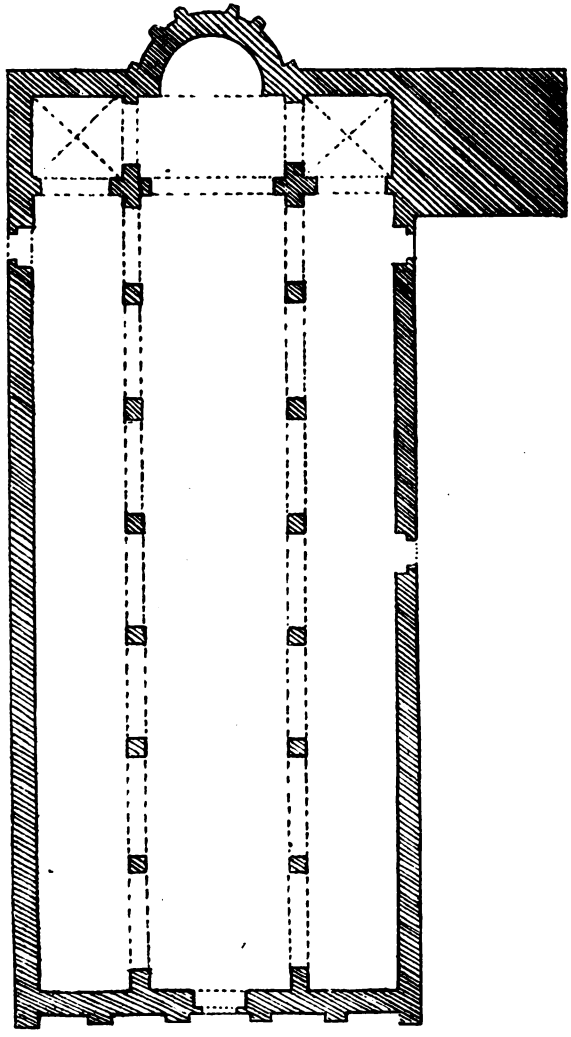

FIG. 14. — Plan de l'Église Saint-Michel.

Ce plan figure un parallélogramme rectangle terminé d'un côté par une abside semi-circulaire, de l'autre par un porche surmonté d'une tour. Pas de voûte, sauf au-dessus de l'abside ; les fenêtres sont étroites et cintrées ; la nef est divisée en trois parties par une double colonnade.

Digitized by Google

sement subi de nombreuses déprédations historiques ou contemporaines et perdu quelque peu de son caractère ancien. »

Le Baptistère du Rostino.

Un autre monument mérite de nous arrêter un instant. Unique en Corse par sa destination et sa construction, il mérite d'être considéré comme une copie sans prétention des baptistères toscans. Sa forme octogonale, sa maçonnerie massive revêtue de belles dalles grises, sa large porte encore visible, sa cuve baptismale transformée actuellement en auge, sa colonne centrale de pierre blanche, dont un morceau se trouve dans l'écurie d'une maison voisine; enfin les sculptures, les pilastres, les fenêtres en biseau en font à la fois un édifice pisan du XII^e^ siècle et le seul baptistère que nous connaissions en Corse. Si bien que l'esprit se rappelle involontairement le monument que le pape Grégoire ordonnait de construire, au VII^e^ siècle, dans cette même région, et il est tenté d'assimiler celui-ci à celui-là. Assurément le style du monument actuel ne date pas de cette époque, mais rien n'empêche de supposer que le plus ancien ait été détruit par les Sarrasins et le second rebâti sur le même emplacement, lors de la réoccupation pontificale. On peut en trouver la preuve dans cette énorme pierre semi-circulaire et plate qui ornait le fronton de la porte principale et sur laquelle avait été sculptée en relief cette scène biblique de nos premiers parents dévalisant l'arbre chargé des fruits de la science. L'artiste n'avait aucune notion des principes de son art; incapable de représenter en perspective les mains

Digitized by Google

ou les pieds de ses personnages, le nez ou les parties saillantes de la figure, il les a écrasés sur la pierre, à la manière de ces naïfs sculpteurs du centre africain. La grossièreté du travail atteste son ancienneté et l'origine insulaire de l'ouvrier; aucune sculpture corse ne nous semble plus ancienne [1].

La civilisation et la richesse foncière du clergé.

Cette floraison des églises dans l'île est caractéristique. Elle atteste une renaissance réelle de la foi chrétienne et de l'influence pontificale, mais ce n'est pas le seul bienfait que ce XII^e^ siècle ait apporté à la Corse. Il est à peu près certain que la culture de la terre fut activement poussée et que la population augmenta. Aleria et Mariana furent rebâties, si l'on en croit les récits contemporains et le style des basiliques. Le clergé, qui jouissait d'un grand prestige, reçut en donation de nombreuses terres, bois, vignes, maisons, dont la mise en valeur fut immédiate, suivant l'habitude déjà ancienne des moines qui, dans les siècles antérieurs, avaient été les grands défricheurs de la terre. De nos jours encore la tradition ou la toponymie distinguent les anciens biens ecclé-

1. M^gr^ de la Foata rapporte qu'un vieux paysan lui aurait affirmé avoir lu sur la base de la colonne la date de 630 ou de 650. Celle-ci confirmerait notre supposition. Quoi qu'il en soit, il faut déplorer le vandalisme sacrilège des populations voisines, qui n'ont pas hésité à compléter l'action destructive du temps en arrachant les sculptures et les dalles, en abattant les colonnes et les chapiteaux pour construire ou orner leurs maisons, leurs fontaines, leurs écuries, leurs paillers. La Canonica est devenue une étable où les bergers parquent leurs troupeaux; le Baptistère, une carrière de pierres. Nous devons le déplorer et souhaiter que l'intervention officielle protège enfin les reliques de notre passé.

Digitized by Google

siastiques des propriétés laïques; le dénombrement de ces biens de mainmorte, signalés par les chartes et par les donations, attesterait que la féodalité religieuse fut le véritable grand propriétaire de l'île. L'origine de cette richesse remonte sans doute à la prédication épiscopale, qui dut convertir les derniers Sarrasins ou Maures, réfugiés dans les cantons reculés, comme le prouvent tous ces patronymiques tirés du nom de « maure » qui abondent dans les cinq pièves limitrophes du San Pétrone [1], mais il ne faut pas oublier les nombreux legs que les seigneurs insulaires, à leur départ pour la croisade ou à leur lit de mort, faisaient au clergé régulier et séculier. L'inventaire, qui a été dressé au XIX^e^ siècle, des registres et papiers relatifs aux propriétés possédées en Corse par le monastère de la Gorgone, nous en donne la preuve. Les marquis de Toscane, possesseurs d'une grande partie du sol, se montrèrent généreux; les chartes que nous a conservées Muratori renferment les traces de leurs libéralités envers le couvent de Montecristo[2]. Celui de Portovenere n'était pas moins

1. Moretti, Morucci, Moroni, Moracchini, Morazzani, etc.

2. Cf. *Bulletin de la Société des Sciences Corses* : année 1887; *Donation faite, en 1209, par Arnaud, seigneur de Corse, dans l'église de San Pellegrino du Castellare de Casinca, avec le concours de Marc, notaire impérial;* elle est confirmée par les nombreux actes authentiques des archives de Pise : « Le seigneur Arnaud donne à l'abbé de Montecristo tous ses biens allodiaux de la piève d'Ampugnani et de celle d'Orezza, en Corse; le Poggio à Giugno avec ses maisons, bâtisses, jardins, vignes, olivettes, terres cultivées et incultes, châtaigneraies; le Poggio, au-dessus du chemin public, qui confine d'un côté à Monaccia, de l'autre au Cevagio, avec toutes ses dépendances; Campile avec toutes ses dépendances et ses vassaux; la Porta, Bruisco, Griccina avec toutes leurs dépendances, leurs confins et leurs vassaux, etc., etc. » La liste en est encore longue et comprend une page et demie du *Bulletin*.

Digitized by Google

favorisé. Si on y ajoute les innombrables domaines rattachés aux églises ou aux évêchés, on comprendra que le clergé ait désormais joué dans l'île le rôle politique et social que lui réservaient son influence civilisatrice et sa richesse foncière.

Ainsi, au XII^e^ siècle, protégée par une puissance que tous les États respectaient et craignaient, par une autorité qui avait été assez forte pour imposer la Trève de Dieu et la Chevalerie ou pour lancer les chrétiens contre l'Orient musulman, la Corse participait de nouveau à la vie de l'Europe. Pacifiée, cultivée, repeuplée, avec des habitants moins asservis que sur le continent, elle voua toute sa reconnaissance à la papauté. Ce n'était, hélas! qu'un court répit, qui lui permit de se recueillir avant de traverser les terribles épreuves de la période suivante.

RÉSUMÉ

Après avoir connu tour à tour plusieurs dominations et subi pendant trois siècles les incursions sarrasines, la civilisation corse disparaît dans le morcellement féodal.

I. La féodalité. — Les habitants évitent la mer, se réfugient sur leurs montagnes où ils s'habituent à ne compter que sur leurs propres forces. Les plus forts construisent des châteaux et des tours; les plus faibles leur demandent asile ou protection. L'individualisme triomphe et la féodalité naît du IX^e^ au XII^e^ siècle. Les seigneurs sont d'abord les fonctionnaires carolingiens, puis des aventuriers du continent, enfin des croisés chrétiens qui expulsent les Sarrasins.

Digitized by Google

Cette féodalité a été aussi grossière et barbare que celle du continent; elle a eu les mêmes vices, a commis les mêmes cruautés. Le type des seigneurs malfaisants est Orso Alamanno. Mais il y en eut qui aimèrent l'ordre et la justice, comme Arrigo bel Messere ; il fut assassiné par ses vassaux révoltés. L'histoire féodale est obscure et compliquée; on peut y découvrir les deux grandes familles des Cinarchesi au sud-ouest, des Obertenghi au nord-est, tandis que de nombreux petits fiefs sont partout disséminés.

Les Corses cependant ne furent jamais des serfs ; il y eut même quelques tentatives d'émancipation communale dès le XI^e^ siècle. Mais l'anarchie maintint le particularisme et celui-ci empêcha l'unité et le progrès.

II. L'intervention pontificale. — Au milieu de cette anarchie, le pape Grégoire VII intervient et revendique les domaines donnés à ses prédécesseurs jadis par Charlemagne. Il invite les Corses à accepter sa protection, et il menace les usurpateurs, probablement génois, installés dans le cap Corse.

En 1077, il envoie le légat Landolphe, évêque de Pise, qui place sans résistance le pays sous la domination pontificale ; il y perçoit les revenus, investit les seigneurs de leurs biens, se conduit comme un suzerain. Grâce au pape, la première moitié du XII^e^ siècle fut une période de tranquillité et de progrès. La foi se répandit, le sol se couvrit d'églises, dont la plus belle est la Canonica de Mariana, la terre fut cultivée, les villages repeuplés. Le clergé s'enrichit par des dons et des legs; il devint le plus grand propriétaire.

Cette belle époque dura peu, car, dès 1150, la Corse fut de nouveau déchirée par les rivalités de Pise et de Gênes.

Digitized by Google

LECTURES

1° LE MONDE FÉODAL EN CORSE

La Corse resta fermée aux demi-civilisations qui avaient institué le duel et le jugement de Dieu. Aucune hiérarchie, aucun ordre social ne faisant de la féodalité un corps constitué, la Corse échappe aux progrès et nourrit uniquement le sentiment de l'indépendance. Relisons les chroniques, nous y verrons que le vassal, à la fois soldat et pasteur, ignore la glèbe, car le seigneur est rarement assez puissant pour l'y maintenir. Dès qu'il se sent opprimé, il se révolte; s'il ne peut espérer se faire seigneur lui-même, il sait qu'un homme robuste et sachant manier le fer trouvera toujours bon accueil; les inimitiés des chefs lui procureront un appui et un soutien. Le pouvoir natif du feudataire est très limité; trop de frères, trop de bâtards surtout, partagent son patrimoine et ses ambitions. Le vassal, ne l'oublions pas, est souvent apparenté au seigneur, il vit de la même existence que lui et, comme lui, porte des armes offensives et défensives; il trouvera toujours asile dans les villages libres qu'administrent leurs consuls ou leurs gonfalonniers (Pisans). La seule loi est la force qui se manifeste surtout par le nombre des clients accourus volontairement ou attachés au chef par les liens du sang. Encore cette loi n'est-elle pas absolue; la nature du pays, hérissé de montagnes, couvert de maquis, protège l'isolé contre la masse, réfrène et limite l'autorité, encourage les rébellions et maintient la Corse dans un état d'anarchie plus désastreux pour son progrès que les pires tyrannies.

(*Origine de la rivalité des Pisans et des Génois en Corse* 1014-1174, par COLONNA DE CESARI ROCCA.)

2° UNE RÉVOLTE FÉODALE

Le comte Arrigo, surnommé Bel Messere, appartenait à la famille des Biancolacci, issue de la race des Colonna. Il eut sept fils et une fille qu'il maria au comte Antonio fils du comte Forte de Cinarca. Arrigo était un seigneur plein d'équité. Il allait souvent à cheval dans l'île, réformant les excès et corrigeant les abus

Digitized by Google

qu'il rencontrait. Mais un différend surgit entre le comte Forte et les seigneurs de Tralaveto, qui troubla pour de longues années le repos dont jouissait la Corse. Le comte prétendait que le château de Tralaveto était dans un lieu soumis à sa juridiction, et il en appela au comte Arrigo, qui cita les parties à comparaître sur une colline de Cauro, appelée la Foce d'Aregno.

Pendant les débats du procès, un Sarde apposté par les seigneurs de Tralaveto, qui craignaient beaucoup une sentence défavorable, se retira à l'écart, lança un javelot au comte Arrigo et le tua. Il avait à peine pris la fuite pour échapper au châtiment que le comte Forte, rempli d'indignation et de colère à la vue d'un pareil attentat, l'atteignit aussitôt et le tua, bien que les seigneurs de Tralaveto, avec de nombreux partisans qui avaient le mot d'ordre, le poursuivissent lui-même et l'obligeassent à fuir à son tour pour échapper à leur fureur. Les sept fils du comte Arrigo, faibles et inexpérimentés, furent pris; les seigneurs de Tralaveto n'écoutant que leur rage, les noyèrent comme autant de poulets (*polli*) sous le pont de Tralaveto, ce qui fit toujours appeler cet endroit *pozzo de'sette polli*. On entendit alors dans l'air par toute l'île (c'était en l'an mille) une voix qui disait :

È morto il conte Arrigo Bel Messere
E Corsica sarà di male in peggio.

Alors un grand nombre de seigneurs aspiraient à la souveraineté les uns de l'île entière, les autres d'une partie, chacun suivant ses forces et ses droits, et le pays fut ainsi désolé par les troubles et les dissensions. Chacun ne prétendait céder à aucun autre.

(D'après GIOVANNI DE LA GROSSA, *Histoire dite de Filippini*, t. I.)

3° UNE RÉVOLUTION POPULAIRE, D'APRÈS LA LÉGENDE

Un homme de Freto, appelé Piobbetta, résolut de mourir ou de délivrer ses concitoyens. Il savait à merveille prendre les animaux au lacet, usage qui se pratique encore de ce côté de l'île. Il harnacha, comme pour le faire parader, un cheval très beau et très agile, qu'il voulait, disait-il, donner au seigneur (Orso Alamanno) le lendemain matin. Il avait attaché solidement au bois de la selle une longue corde formant lacet. Il s'approcha d'Orso et, pendant que celui-ci était occupé à examiner la bête, il lui mit le lacet au cou, puis donnant de l'éperon, il l'étrangla en le traînant sur le sol.

Digitized by Google

A cette vue, la population accourut pleine de joie, ne sachant comment remercier son libérateur; afin d'assouvir la haine furieuse qu'elle nourrissait contre le tyran, elle prit tout à coup les armes, et ce jour même elle emporta d'assaut et rasa le château d'Alamanno, appelé Montalto. Son corps fut enterré après avoir été l'objet des plus grands outrages, et ses gens furent mis à mort sans pitié. La population adopta le régime populaire.

Au bout d'un an, on alla ouvrir le tombeau d'Orso Alamanno pour voir s'il y avait quelque chose dedans (car on le prenait pour un vrai diable de l'enfer). Il sortit du tombeau une mouche laquelle devint avec le temps si grosse qu'au bout de dix ans elle avait la taille d'un bœuf; elle tuait tous ceux qui s'approchaient non seulement avec ses ongles cruels, mais encore avec son haleine fétide; car la puanteur de son souffle était si infecte que, quand le vent la portait de quelque côté, elle desséchait jusqu'aux arbres. Ceux qui avaient abandonné leurs maisons mouraient dans les cavernes malgré leur éloignement. Freto resta alors à peu près désert; et les Bonifaciens, avec les populations voisines firent aux hommes qui restaient une guerre si rude qu'ils les obligèrent à quitter le pays. Conca fut le seul village où il resta des habitants.

(*Histoire de la Corse*, t. 1, trad. Letteron, p. 148 et 149.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

GIOVANNI DE LA GROSSA. — *Chronique originale*, publiée par la Société des Sciences corses.

FILIPPINI. — *Histoire de la Corse, d'après les Chroniques de Giovanni et Monteggiani, remaniées et continuées par Ceccaldi et Filippini, jusqu'en* 1590. — Traduction Letteron, 3 volumes.

PIERRE CYRNÉE. — *Chronique corse.*

BULLETIN SOCIÉTÉ SC. CORSES. — *Donations faites en Corse à l'abbaye de Monte-Cristo. — Inventaire des papiers du monastère de la Gorgone*, fait en 1809.

Digitized by Google

OUVRAGES PARTICULIERS :

P. Mérimée. — *Notes d'un voyage en Corse.*

Mgr de la Foata. — *Recherches sur l'histoire de l'Église en Corse* (1895).

Colonna de Cesari Rocca. — *Origine de la rivalité des Pisans et des Génois en Corse* 1014-1174 (1901). — *Notes critiques sur Gênes et la Corse.* — *La réunion de la Corse à la commune de Gênes.*

X. Poli. — *La Corse dans l'Antiquité et le Haut Moyen Age* (1907).

C. Aru. — *Chiese pisane in Corsica* (Rome, Loëscher 1903).

A. Sorbelli. — *Il comune rurale dell'Apennino emiliano nei secoli* XIV *et* XV (Bologne, Zanichelli ; 1910).

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

LA CORSE ITALIENNE

CHAPITRE IV

RIVALITÉ DE PISE ET DE GÊNES

(XII^e ET XIII^e SIÈCLES)

GIUDICE DE CINARCA

La rivalité de Pise et de Gênes inaugure pour plusieurs siècles dans l'histoire de notre pays une période nouvelle, celle de la dualité. Jusqu'ici l'île entière avait été soumise à une seule domination : romaine, byzantine ou sarrasine. La géographie qui divise l'île en deux parties n'avait pas encore trop influé sur l'histoire.

Désormais le nord-est et le sud-ouest, l'En-Deçà et l'Au-Delà des monts, se séparent : il y aura deux Corses, de domination, d'organisation, de tendances distinctes, peut-être parce qu'à ce moment l'influence atavique des races qui avaient peuplé l'île agit plus

Digitized by Google

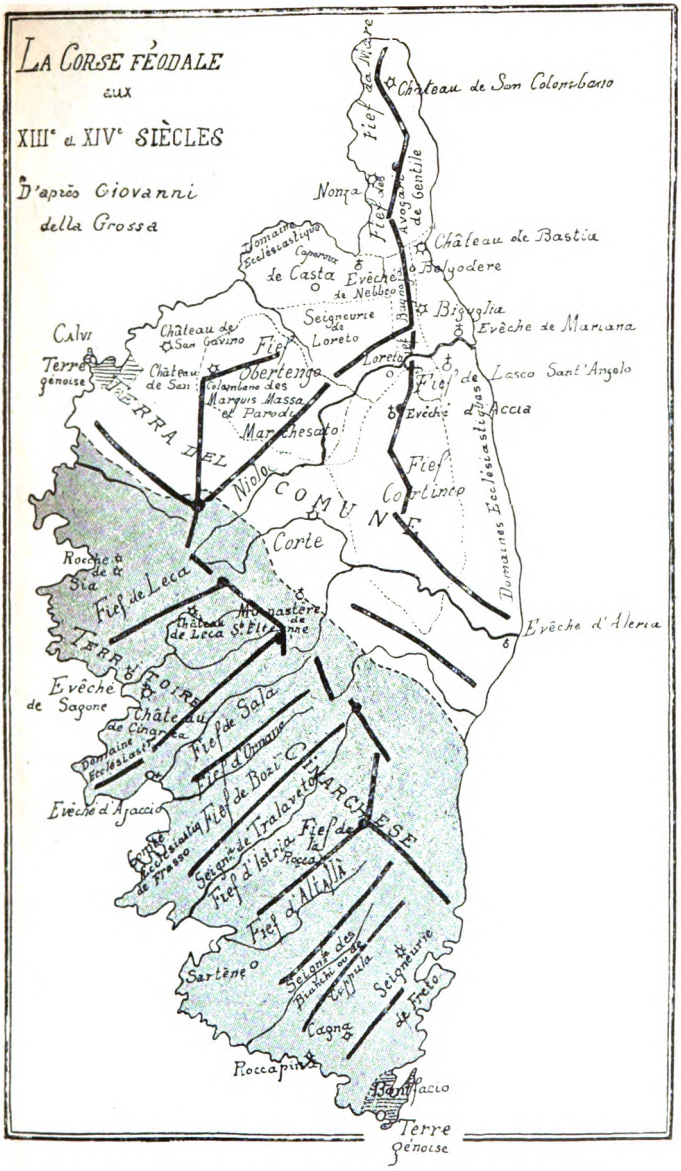

FIG. 15. — La carte montre les deux régions communale et féodale. Dans la Terre du commun, enchevêtrement des fiefs, importance des territoires ecclésiastiques ; dans l'Au-delà, fiefs plus stables parce que isolés dans les vallées S. W.-N. E. et deux évêchés seulement.

Google

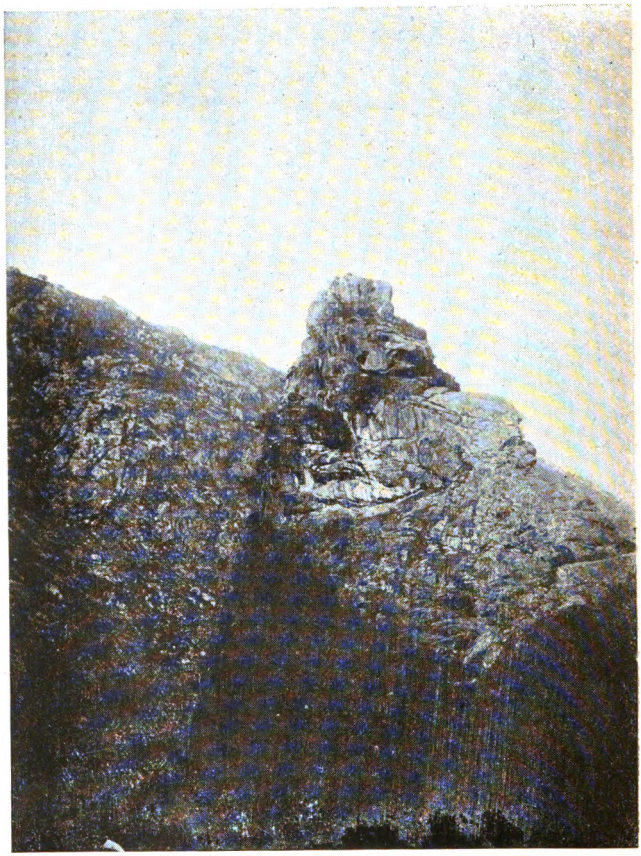

FIG. 16. — Un château féodal.

Les châteaux corses ont presque disparu ; les plus puissants, ceux d'Istria et de la Rocca, donnent l'impression de la rusticité. Ils comprennent toujours un donjon, étroit et incommode pour l'habitant, bâti sur un roc presque inaccessible, mais solide par ses murailles de pierres sèches ou d'un appareil incertain ; une enceinte irrégulière suit les contours du roc.

Digitized by Google

profondément, sans doute aussi parce qu'au milieu du morcellement du moyen âge et en face des républiques rivales qui se sont constituées en Italie, l'île va être disputée par des adversaires également puissants. Il s'agit avant tout de Pise et de Gênes.

La rivalité de Pise et de Gênes était inévitable.

La rivalité de ces deux cités durera environ deux siècles, du début du XII^e^ au commencement du XIV^e^. Avec des vicissitudes diverses, elle partagera l'île en deux factions et revêtira tour à tour un caractère religieux, politique et impérialiste. Il était du reste presque inévitable que Pise et Gênes se disputassent la Corse ; pour l'une comme pour l'autre, cette domination dépassait la simple question d'amour-propre : elle était une question de vie ou de mort.

Cette île, aux portes des deux cités, leur fermait en quelque sorte l'horizon de la mer ; celle qui saurait en devenir la maîtresse aurait des chances de conserver l'hégémonie. De nos jours encore, si la France est puissante et prépondérante dans le bassin de la Méditerranée occidentale, elle le doit un peu à la Corse, qui sert de lien et d'étape entre son territoire continental et son domaine d'Afrique.

Prospérité politique et économique de Pise.

Or Pise, qui avait été la première cité de l'Italie à acquérir une sorte d'indépendance, qui avait sur le delta de l'Arno un port merveilleux, d'où les galères s'échappaient dès le XI^e^ siècle pour drainer le commerce de la Méditerranée, devait jeter des regards

Digitized by Google

de convoitise sur la Corse dont elle voyait les montagnes se profiler au sud-ouest. Ses commerçants avides et enrichis étaient attirés par les terrains fertiles en céréales, par les forêts de laricios indispensables à ses navires.

Les marquis de Toscane l'avaient du reste jadis occupée. Sans doute ils avaient cessé d'en être les maîtres, mais une famille de seigneurs toscans, les Obertenghi, s'en déclaraient les héritiers. En outre les croisades, avec le transport des chrétiens, allaient être une source de profits considérables pour la République; elles devaient enrichir ses habitants, accroître son territoire, augmenter ses relations, étendre son prestige. Les avantages seront tels que l'évêque pisan, qui est le principal personnage de la cité, n'hésitera pas à se mettre à la tête d'une de ces expéditions lointaines qui enrichissaient les aventuriers, tout en leur réservant le paradis à leur mort. La lutte contre les infidèles vaudra à Pise la possession de Césarée et d'une partie d'Antioche, celle de Majorque et de Minorque, et comme elle occupe déjà la Sardaigne, la conquête de la Corse complétera le cercle des comptoirs, qui vont lui attribuer la prépondérance maritime dans la Méditerranée occidentale.

Nécessité d'un domaine colonial génois.

Malheureusement toutes ces raisons valaient aussi pour Gênes. Bâtie elle-même dans une situation magnifique et facile à défendre, au point le plus concave de la courbe que forme la rivière du Ponant et du Levant, Gênes était née et avait grandi sous l'égide de ses évêques.

Digitized by Google

Jetés en quelque sorte à la mer par les montagnes qui leur laissaient très peu de sol cultivable, ses habitants étaient devenus par la force des choses des navigateurs un peu pirates. Quand l'esprit communal, au XI^e^ siècle, commença à se répandre, quand le goût de l'indépendance eut donné celui de l'enrichissement, il fallut que la cité prospérât ou se résignât à n'être qu'une vassale. Or des familles enrichies telles que celles des Spinola, des Doria ou des Negri ne pouvaient se résigner à obéir; leur fortune même les obligeait à commander. Ajoutons à cela que les navires devaient apporter du dehors non seulement les matières premières utiles à l'industrie, mais la nourriture elle-même que le sol montagneux ne pouvait fournir, et l'on comprendra que la possession de la Corse fût pour Gênes, plus que pour Pise, une affaire primordiale.

Circonstances qui mettent aux prises les deux Républiques.

Les mêmes intérêts et les mêmes ambitions allaient donc mettre aux prises deux villes qui, avec Venise, se trouvaient être alors les trois grandes Républiques de l'Italie. La Corse ne pouvait être du reste qu'un admirable champ de bataille pour des rivaux également avides et puissants. Ce pays était, comme on l'a vu[1], généralement soumis à une féodalité turbulente et divisée qui subissait au nord l'influence des Génois, à l'est celle de la Toscane, tandis que les Sarrasins devaient encore occuper une partie du littoral occidental. L'anarchie politique et

1. Dans la seconde moitié du XI^e^ siècle. Cf. le chapitre III.

Digitized by Google

la présence des infidèles offraient aux deux cités une excellente occasion d'intervenir. Comme en Palestine, il y avait en Corse des profits à recueillir et le ciel à gagner; voilà pourquoi la rivalité était inévitable. Au cas bien improbable où les deux républiques n'y eussent pas songé, le pape allait les pousser l'une contre l'autre et leur fournir le motif de la dispute. Ce motif eut tout d'abord un caractère religieux.

Faveurs de la papauté envers les Pisans.

Depuis près d'un demi-siècle déjà les papes avaient témoigné à Pise une faveur particulière. Elle avait pris des proportions plus grandes encore lorsqu'un Toscan, le cardinal Hildebrand, occupa le siège de saint Pierre sous le nom de Grégoire VII. Il avait noué avec la célèbre Mathilde, comtesse de Toscane, une étroite amitié qui pouvait scandaliser les contemporains, ennemis de l'un ou de l'autre. Il n'avait rien à refuser à la personne qui fit du pape son légataire universel et le souverain temporel le plus puissant de l'Italie. Il est donc probable que c'est grâce à l'intervention de la comtesse que Grégoire confia en 1077 à l'évêque de Pise, Landolphe, cette mission de replacer la Corse sous la domination pontificale et de la gouverner au nom du Saint-Siège. Landolphe réussit pleinement et les conséquences en furent heureuses pour l'île. Les successeurs d'Hildebrand ne se contentèrent pas de cette mission temporaire. Ils pensèrent à fortifier la mainmise des Pisans sur la Corse et cédèrent sans doute aux exigences de Mathilde en faveur de ses compatriotes et vassaux. C'est ainsi qu'Urbain II accentua impolitiquement la faveur

Digitized by Google

qu'avait déjà obtenue l'évêque de Pise. En 1091, sur la prière de la comtesse, tout en rappelant les droits que l'Église avait depuis Constantin sur les îles voisines de l'Italie, il confirmait au profit de Daiberto, évêque pisan, la bulle de 1078. Sous prétexte de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans le clergé corse, il le plaçait sous l'autorité de ce personnage, en échange d'une redevance annuelle de cinquante livres de Lucques ; l'année suivante, il lui conférait le titre d'archevêque et l'autorisait à porter le pallium sans élever cependant Pise au rang d'archevêché. Pascal, en 1119, répara cet oubli ; son successeur Calixte II confirma, en 1120, cet accroissement de dignité. La papauté admettait donc l'inféodation de la Corse entre les mains du prélat de Pise, pourvu que celui-ci se reconnût son vassal.

Bienfaits de l'administration pisane.

Du moins le gouvernement des Pisans s'efforça-t-il de continuer l'œuvre économique et administrative de l'Église. Tous les deux ans, un juge suprême venait de la métropole pour maintenir la tranquillité dans l'île. La brièveté de ses fonctions l'empêchait de nouer des relations trop étroites avec les habitants et par la suite de faire preuve de partialité. Le respect des traditions insulaires, le maintien des fiefs établis, la promesse d'une justice équitable maintinrent le pays dans une paix et une union qui firent oublier les malheurs des temps passés. Le chroniqueur Giovanni, qui reproduit fidèlement les jugements des contemporains, écrit : « L'administration des Pisans se fit universellement chérir. Leurs juges savaient con-

Digitized by Google

server l'affection des grands, de la classe moyenne et du peuple parce qu'ils maintenaient seigneurs, gentilshommes, populaire et autres dans le rang qui leur convenait. On bâtit de belles églises, des ponts superbes et beaucoup d'autres édifices d'une architecture remarquable[1]. » La Corse en effet participait à la prospérité d'une République riche, et c'était peut-être le motif le plus sérieux de sa fidélité envers une domination étrangère. Pour que l'union fut plus étroite, les Pisans décidèrent même « que les Corses pouvaient, à Pise, prétendre aux mêmes fonctions que les citoyens de la République. » Sous la haute suzeraineté du pape, les insulaires devenaient ainsi les membres de l'une des communautés les plus glorieuses de l'Italie.

Jalousie des Génois et guerre avec Pise.

Était-il possible que les Génois installés dans le cap Corse acceptassent de devenir des vassaux de leurs adversaires? Pouvaient-ils accueillir sans protester une pareille extension de la puissance pisane? Certains seigneurs corses eux-mêmes murmuraient contre la substitution de la suzeraineté de l'archevêque à celle du souverain pontife et ils excitaient le ressentiment des Génois. Entre les deux cités italiennes, la jalousie était trop forte pour qu'elle n'enfantât pas une guerre. Des deux côtés on fit d'immenses préparatifs. Vingt-deux mille combattants, dit un historien génois, et 80 galères furent rassemblés par le gouvernement génois, tandis qu'il agissait sur l'esprit du pape

1. Cf. le chapitre précédent.

Digitized by Google

Calixte pour qu'il supprimât le malencontreux privilège. Or Mathilde était morte depuis 1115, et son influence, qui avait tant servi les Pisans, ne survivait plus dans l'esprit des pontifes. Calixte se laissa circonvenir : en 1121, il révoquait toutes les donations antérieures dont Pise avait bénéficié et déclarait que l'île dépendrait à jamais directement du pape. A leur tour les Pisans manifestèrent leur mécontentement et se plaignirent à lui. Mais ils avaient affaire à forte partie. Les Génois ne négligèrent rien pour empêcher le souverain pontife de se déjuger. Une ambassade vint à Rome. Elle y prodigua l'or aux cardinaux, aux évêques et aux clercs et, lorsque le pape interrogea le conseil des prélats qu'il avait désignés pour étudier la question, il reçut de l'archevêque de Ravenne une réponse qui lui laissait croire que les réclamations pisanes étaient injustifiées. Calixte II se rangea aussitôt à cette opinion. En vain l'archevêque de Pise, Ruggiero, enflammé de colère, jeta-t-il aux pieds du pape sa mitre et son anneau : « Jamais, s'écriait-il, je ne serai ton archevêque ou ton évêque. — Je t'en ferai repentir, frère », répondit simplement Calixte. Le 6 avril 1123, il lui retirait la primatie de Corse qui avait été confiée aux prélats pisans depuis quarante-cinq ans.

Le Pape partage l'île entre les deux rivaux.

Pise devait y répondre par des hostilités immédiates contre les Génois. Les deux adversaires se bornaient à une guerre de pirates le long des côtes de la Corse, rançonnant et pillant les navires marchands, attaquant sur les côtes leurs possessions réci-

Digitized by Google

proques. Le conflit durait depuis dix ans, lorsque Innocent II, désireux d'y mettre fin, crut pouvoir satisfaire les deux parties en présence par un partage équitable. Il érigea en archevêché l'évêché de Gênes et lui donna pour suffragants les diocèses de Mariana, Nebbio et Accia, au nord, tandis que l'archevêque de Pise gardait tout le sud de l'île avec les sièges d'Ajaccio, d'Aleria et de Sagone. Ce partage correspondait assez bien à l'influence politique des deux Républiques; il aurait pu être accepté si leur rivalité avait été moins violente, leurs ambitions moins exagérées.

La diplomatie du pape, qui tendait à se concilier les deux cités par des faveurs égales, ne pouvait pas être comprise. Elle fut au contraire le point de départ d'une longue guerre, ruineuse pour Pise, sanglante pour la Corse, qui fut divisée en deux camps. Le Saint-Siège avait eu le tort politique de hâter l'intervention, dans cette île qui lui appartenait, de deux rivaux irréconciliables et d'en faire leur champ de bataille. De sorte que les bienfaits de la domination pontificale ne tardèrent pas à être largement compensés par le mal que causa le partage.

Guelfes et Gibelins en Corse et en Italie.

A partir de 1150, la guerre perdit son caractère religieux et devint surtout politique. La Corse, grâce aux Génois et aux Pisans, finit en effet par se trouver mêlée au grand acte historique du Moyen Age qu'on appelle la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Depuis Grégoire VII, les pontifes de Rome d'une part et les empereurs germaniques de l'autre se disputent

Digitized by Google

le pouvoir temporel en Allemagne et en Italie, sinon dans toute l'Europe. Les successeurs de saint Pierre revendiquent le droit que leur aurait conféré Jésus-Christ de distribuer les bénéfices laïcs ; ils en arrivent à déclarer que les princes et l'empereur sont leurs vassaux. Prétention que les empereurs considèrent comme inadmissible, et c'est sur ce terrain de la domination universelle que la lutte s'engage au XI^e^ siècle et se continue au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. Dans un pareil conflit les communes d'Italie ne pouvaient rester neutres. Les adversaires étaient trop puissants, trop dangereux pour qu'on n'essayât pas de trouver auprès de l'un protection contre l'autre ; si l'un commandait à l'Allemagne et portait après le sacre le titre de roi d'Italie, l'autre possédait, avec les États pontificaux et les domaines de la comtesse Mathilde, les deux tiers de la péninsule italienne. Deux partis naquirent donc, celui-ci pontifical, celui-là impérial. Le premier s'appela parti des Guelfes, parce qu'il s'appuya sur la famille des Welf de Bavière dont un des membres, apparenté à la comtesse de Toscane, était protégé par le pape ; le second fut nommé parti des Gibelins, du nom d'un château dont les grands empereurs du XII^e^ siècle étaient originaires. Guelfes et Gibelins se firent une guerre séculaire et acharnée. Les villes se déchirèrent entre elles et, au sein d'une même cité, les factions ensanglantèrent les rues. D'une manière générale les Républiques du nord, telles que Milan, avaient plus à craindre de l'empereur, leur voisin, qui les menaçait directement ; elles firent alliance avec le pape et appartinrent aux Guelfes. Les villes de Toscane ou le royaume de Naples, trop rapprochés des États pontificaux, acceptèrent les secours de

Digitized by Google

l'empereur. Ainsi Gênes fut inféodée aux Guelfes, tandis que Pise, depuis la disparition de Mathilde et surtout depuis 1150, n'ayant plus rien à attendre des papes, se rangea parmi les Gibelins. Désormais leur jalousie eut un caractère surtout politique. Leurs vassaux corses, laïcs et ecclésiastiques, prirent parti dans la querelle et, comme le dit le chroniqueur Giovanni : « deux factions se formèrent, celle de Giudice et celle de Giovanninello, qui se disputèrent pendant deux cents ans[1] et ressemblèrent à la lutte des Guelfes et des Gibelins. »

L'anarchie au XIII^e siècle.

Un siècle d'anarchie commençait pour notre pays. Les événements nous sont mal connus. Dans Giovanni, ils sont tellement enchevêtrés qu'un long travail de critique serait nécessaire avant de pouvoir y démêler la vérité. Trahisons et massacres, dévastations et intrigues se multiplient; les seigneurs passent d'un parti à l'autre suivant leurs intérêts ou leurs craintes. Tantôt les peuples subissent un joug tyrannique, tantôt ils se constituent en commune indépendante. Dans quelques localités il dut y avoir, à l'instar de Pise et de Gênes, des consuls chargés de faire régner l'ordre et la justice. L'anarchie féodale se répand toutefois sans trouver grand obstacle, et il n'est pas étonnant de constater que les mœurs fléchissent, que les ecclésiastiques eux-mêmes ne donnent pas l'exemple de toutes les vertus. Témoin cet évêque d'Aleria qui pille une église miraculeuse, riche des offrandes des fidèles, pour donner

1. Les dates que donne Giovanni (1112-1312) sont un peu problématiques.

Digitized by Google

libre cours à ses passions licencieuses. Il en fut puni, nous raconte le chroniqueur, par la maladie de la pierre d'abord, par une mort affreuse ensuite*. Les souverains pontifes, tout occupés à leurs querelles continentales ou mis en échec dans Rome même par un parti républicain dont Arnaud de Brescia fut un moment le chef, n'étaient du reste pas capables d'intervenir et de surveiller le clergé.

Gênes s'empare de Bonifacio et de Calvi.

Deux faits méritent cependant d'être notés pendant cette période troublée, car ils auront de grandes conséquences. Le premier est l'occupation de Bonifacio par les Génois, en 1195. Le fort devait être alors aux mains d'un seigneur indépendant qui vivait de piraterie, car nous voyons les Pisans et les Génois s'en plaindre tour à tour. Pour mettre fin à ses déprédations et acquérir en Corse une position de premier ordre, Gênes envoya une flotte qui, par surprise, s'empara de la citadelle. Le succès avait une importance énorme : les Génois possédaient maintenant une place forte, imprenable au sud, tandis qu'ils étaient déjà établis, au nord, dans le cap Corse. Un demi-siècle plus tard, quelques-uns de leurs partisans partis du Cap venaient fonder à l'endroit où s'éleva Calvi un fort que les Pisans furent impuissants à détruire; la colline devait se peupler rapidement et ses habitants mériter le nom de *cives semper fideles*. Bonifacio commandait au détroit par lequel se faisait tout le commerce de la Sardaigne, et cette île pisane allait être menacée par les incursions génoises comme l'était déjà la Corse. Le vainqueur comprit à merveille l'im-

Digitized by Google

portance de sa prise; il résolut de se l'assurer à tout jamais. Par une décision draconienne, il contraignit tous les habitants corses à vider les lieux et il les remplaça par des Génois venus de terre ferme. Puis, pour affermir la fidélité de cette population nouvelle, il lui fit des concessions si libérales que toute envie de révolte ne pouvait que paraître déraisonnable. Les Bonifaciens obtenaient une exemption totale d'impôts, le droit de s'administrer eux-mêmes et le libre-échange le plus complet avec la métropole. Calvi reçut un peu plus tard, par un décret du 16 mai 1278, les mêmes privilèges. Il faut admirer ici la politique génoise qui dès le premier jour réussit à s'assurer la possession définitive de ces deux places et en fit les boulevards inexpugnables contre lesquels tous les assauts devaient se briser. Les Pisans voulurent, en effet, à toute force les en déloger. A différentes reprises, ils vinrent faire le siège de Bonifacio, mais ils échouèrent. C'était là un funeste présage pour leur domination. Ils poussèrent donc plus activement les hostilités qui, pendant une vingtaine d'années, ensanglantèrent la Corse. C'est en vain que le pape Célestin III essaya d'amener une trêve entre les belligérants. Honorius III réussit, en 1217, à se faire céder en dépôt la ville de Bonifacio, objet du litige, et il la confia à la garde de l'archevêque de Gênes. Ses efforts furent inutiles. La haine déjà séculaire des deux Républiques ne pouvait se terminer que par la victoire décisive de l'une d'elles. Du moins, jusqu'en 1250, Pise, protégée par le grand empereur Frédéric II, put tenir tête à sa rivale et garder ses positions en Corse.

Mais à partir de cette date on peut dire que c'en est fait

Digitized by Google

de la puissance des Pisans. Abandonnés à leurs propres forces, ils vont subir les assauts des villes guelfes voisines, telles que Florence et Sienne, de Gênes surtout qui désire se venger de leur longue fidélité gibeline et de leurs succès commerciaux. La décadence est visible, tant au point de vue économique que politique. Les croisades qui ont été si profitables à Pise ne favorisent plus que la concurrence génoise. Celle de 1204, détournée sur Constantinople, augmente considérablement les possessions de Gênes. L'île de Sardaigne, menacée depuis longtemps, échappe bientôt à Pise, les îles de Majorque et de Minorque tombent aux mains du roi d'Aragon. Enfin l'ensablement de son port commence ; son activité se ralentit, tandis que ses voisins ravagent son territoire continental et l'amoindrissent. Comment pouvait-elle conserver, au milieu de ce désarroi, la Corse qu'on lui disputait si âprement? A la lutte politique succède donc une guerre impérialiste qui n'est plus une rivalité, mais une lutte pour l'hégémonie méditerranéenne. La Corse en sera le principal objet.

La guerre impérialiste.

Pendant une cinquantaine d'années, la cause des Pisans va être défendue par un seigneur qui commence la lignée des condottieri corses du Moyen Age. Vincentello d'Istria et Renuccio de la Rocca n'en sont que les plus connus. Celui du XIII^e^ siècle peut être considéré à la fois comme un grand politique et un guerrier redoutable. Il est connu dans l'histoire sous le nom de Giudice de Cinarca ; ses exploits ont rempli l'histoire de notre

Giudice de Cinarca.

Digitized by Google

pays à la fin du XIII^e^ et au commencement du XIV^e^ siècle, jusqu'en 1312, disent les uns, jusqu'en 1330 disent les autres *. Son véritable nom, au dire de Giovanni, était Sinucello de la Rocca; il descendait en droite ligne de cette famille des Cinarchesi, qui avait eu déjà en Corse une si grande influence. La grande amitié de ses ancêtres pour les Pisans nous explique peut-être l'origine de leur fortune, et il n'est pas défendu de supposer qu'ils s'étaient ralliés à la république toscane en 1078, en même temps que toute la féodalité pisane des Obertenghi dont le concours avait été si précieux pour Grégoire VII lors de son entreprise en Corse. Il est plus certain encore que ce Sinucello était le dernier représentant d'une famille seigneuriale dépossédée, au XII^e^ siècle, par quelques rivaux et réfugiée ensuite à Pise; elle avait seulement conservé dans l'île de vives sympathies et beaucoup de relations [1].

Giudice, champion des Pisans.

Il n'est pas étonnant que la république de Pise ait songé à lui, lorsqu'elle voulut rétablir son influence compromise dans le sud, par la prise de Bonifacio et par de très nombreuses défections en faveur de Gênes. Les contemporains nous dépeignent, en effet, ce Sinucello comme un vaillant guerrier, courageux et diplomate, qui, grâce à son épée, s'était acquis un grand renom. Fi-

1. Selon Giovanni, Arrigo, son ancêtre, revint de Sardaigne vers 1112 et reconquit les terres qui lui avaient jadis appartenu. Les gentilshommes qu'il dépouillait de cette manière eurent recours à la justice et aux tribunaux de Pise. Mais les Pisans adjugèrent le château et la seigneurie aux Cinarchesi, soit parce que Dio t'aiuti, fils d'Arrigo, était de leur sang, soit parce que les anciens seigneurs avaient le droit pour eux. (Cf. *Histoire* de Filippini, traduction Letteron, I, 153.)

Digitized by Google

lippini dit de lui : « Ce fut un des plus grands hommes qui aient jamais existé dans l'île. Il fut habile à manier les armes, d'une promptitude admirable à poursuivre ses entreprises, d'une prudence consommée, rigoureux observateur de la justice, libéral envers les siens; il montra une fidélité inébranlable aux Pisans et leur fut toujours dévoué, quelle que fût la fortune. » Ses premiers actes confirment ce jugement. Envoyé en Corse avec le titre de Juge, qui était déjà celui du gouverneur de Sardaigne et de quelques-uns des plus hauts fonctionnaires de la République, Sinucello se heurte à l'hostilité déclarée de tous les seigneurs de l'Au-delà des monts qui ne veulent pas d'un maître. Il n'essaye donc pas de les combattre ; il se retire dans les montagnes de Serra, près de Sartène, à Quenza, où se trouvent des partisans de sa famille, et il attend une occasion propice de faire valoir son titre de juge ou d'arbitre. Il sait que le temps et la guerre civile endémique travaillent pour lui.

Ses premiers succès contre les Génois.

Il semble, en effet, qu'à l'occasion d'un meurtre, à la suite duquel il rendit une sentence équitable, il se soit attiré les sympathies « de tous ceux qui désiraient le repos. » On le voit soumettre successivement les seigneurs de Carbini et d'Attallà, apaiser les conflits entre les forts, venir au secours des faibles, obtenir pacifiquement des soumissions retentissantes. Parfois il recourt à la ruse, comme dans l'affaire du château d'Istria, dont la prise était difficile. La châtelaine était fort belle; il feignit de vouloir l'épouser. Il vint la trouver, mais fut pris à son propre piège et

Digitized by Google

emprisonné. Il séduisit alors une servante, débaucha la garnison et s'empara de la place. En d'autres circonstances, il gagne ses ennemis par des alliances matrimoniales et, comme il a six filles, cela lui est facile. Il fait tant et si bien qu'une assemblée générale de tous les seigneurs établis entre Saint-Georges et Bonifacio finit par lui reconnaître la suzeraineté du pays. Pendant sept ans, il vécut en paix dans son domaine. Mais les Génois ne pouvaient pas accueillir avec indifférence ses succès. Ils envoyèrent contre lui un membre de la famille Spinola qui, après avoir reçu les secours des seigneurs du Cap, marcha contre la principale forteresse de Sinucello, celle de Cinarca, dont il avait pris le nom. Tout autre seigneur se sentant en sûreté dans cette citadelle presque imprenable s'y serait renfermé. Le tempérament de Giudice ne pouvait pas s'y résoudre. Il préféra tenir la campagne et attirer ses adversaires du côté de Bonifacio où, dans une embuscade, il les mit en déroute, leur tua beaucoup de monde et fit deux cents prisonniers. Ce succès eut des résultats considérables. Giudice n'eut qu'à paraître en Balagne et dans l'En-deçà des monts pour obtenir une soumission générale. Sa réputation de justicier incorruptible et intègre l'y avait précédé partout; les chroniqueurs nous citent des exemples de sa sévérité, même à l'égard de sa famille. Le vainqueur avait promis de rendre la liberté aux Génois qui seraient réclamés par leurs épouses. Beaucoup d'entre elles accoururent pour rentrer en possession de leur mari, mais un neveu de Sinucello en profita pour maltraiter l'une d'entre elles. Plainte fut portée devant le Juge qui n'hésita pas à faire décapiter son propre neveu. Cette attitude, jointe à la bonté avec laquelle il

Digitized by Google

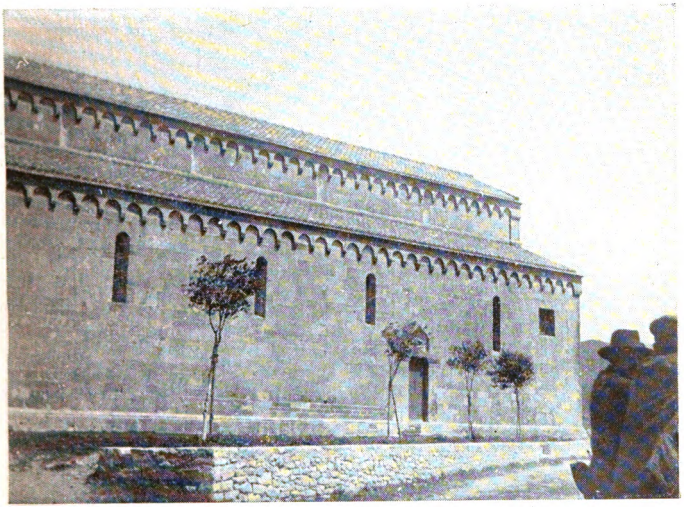

FIG. 17. — Cathédrale de Nebbio.
(Façade latérale.)

Classée comme monument historique, cette église de Saint-Florent rappelle la Canonica de Mariana, mais n'est pas antérieure à la fin du XII[e] siècle, pense Mérimée. C'est une basilique divisée en trois nefs par des piliers carrés et formés de deux étages, auxquels correspond une double corniche de petites arcades ; les colonnes sont fuselées, les reliefs saillants ; ni voûte ni contreforts.

Digitized by Google

FIG. 18. — Église Saint-Nicolas de Nebbio.

Aucune église corse ne présente plus de finesse d'exécution, plus de coquetterie architecturale. Elle serait le bijou de notre style ancien, si les habitants n'en faisaient une carrière de pierres. Elle est pisane par son origine, byzantine par sa décoration, gothique par ses fenêtres ; elle doit dater de la fin du XIII^e^ ou du commencement du XIV^e^ siècle.

Digitized by Google

traitait ses anciens ennemis venus à récipiscence, devait faire plus que tout pour étendre sa domination.

Gouvernement de Giudice, comte de Corse.

En 1264, une assemblée générale ou Consulte fut tenue à la Canonica de Mariana. Les principes du nouveau gouvernement y furent établis : les seigneurs resteraient en possession de leur domaine, mais les appels pourraient être portés de leurs tribunaux devant celui du Juge Sinucello. Les populations payeraient des impôts annuels : les plus riches, trois livres de Gênes ; les bourgeois, deux livres, et les pauvres, une seulement. Le produit en serait partagé par moitié entre les gentilshommes ou seigneurs de chaque lieu et le suzerain ; partout ailleurs il appartiendrait à ce dernier seul. Ainsi le Juge ou Giudice de Cinarca devenait le maître de toute l'île, en dehors de Bonifacio et du cap Corse qui restaient aux Génois. Il s'appliqua pendant de longues années à donner la paix au pays. Il se montra dans son gouvernement plein de modération et de justice. Il administra sagement pendant de longues années, résidant tantôt dans l'Au-delà, dans son château de Cinarca, tantôt dans l'En-decà, dans celui qu'il avait fait construire à Monticello, au-dessus de Vortica (Urtaca). Il était devenu véritablement le comte de l'île, celui auquel tous les seigneurs venaient rendre hommage lors des fêtes de Pâques, et il avait réalisé, au nom des Pisans et avec le médiocre concours de ceux-ci, tant leur puissance déclinait, l'unité presque complète de la Corse.

Un tel bonheur ne pouvait pas être durable. Gênes

Digitized by Google

intriguait de tout son pouvoir pour soulever quelques vassaux. Elle y parvint. Sous un prétexte futile, l'un des seigneurs les plus influents de Balagne, Giovanninello de Pietra alla Arretta de Nebbio, se révolta, fit alliance avec les Génois du Cap et recommença la guerre civile. En vain Giudice le traqua-t-il jusqu'au milieu de ses alliés et l'obligea-t-il à se réfugier dans l'îlot de Centuri ; il ne put y débarquer faute de galères. Bien mieux; son adversaire, échappant à sa surveillance, passa par mer jusqu'au rivage de Calvi et fonda sur une colline la forteresse de ce nom. Quelques années plus tard, la ville d'Aleria, rebâtie sans doute par les Toscans au XII^e^ siècle, fut livrée par trahison aux Génois (1289). A cette date, Gênes disposait donc de quatre points d'appui sur les côtes de Corse. Son prestige augmentait au moment où celui de Pise s'évanouissait sous les coups de la mauvaise fortune. En août 1284, une bataille navale entre les deux rivaux avait anéanti presque toute la flotte des Pisans. En 1285, leur territoire fut ravagé par les Guelfes de Toscane. En 1296, ils durent céder Sassari à Gênes. Enfin, en 1320, ils allaient perdre la Sardaigne que le roi d'Aragon leur enleva. Il était donc impossible aux Pisans de venir au secours de leur lieutenant en Corse. Giudice de Cinarca tint cependant tête à ses adversaires fortement appuyés par les Génois. Pendant vingt ans encore il se maintint dans l'Au-delà des monts où il s'était retiré. Mais la vieillesse affaiblissait ses facultés. Il devint aveugle et se trouva à la merci de ses ennemis, auxquels venaient de se joindre 2.000 hommes de troupes de

Nouvelle guerre civile. Mort de Giudice.

Digitized by Google

terre ferme, sous les ordres de Spinola. Trahi par ses partisans, par son neveu, par son fils, Giudice fut pris et conduit à Gênes où il mourut dans la prison de Malapaga, à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans (1312?).

La disparition de ce guerrier, qui pendant cinquante ans avait administré la Corse au nom de Pise et qui, de l'aveu même de ses ennemis, y avait fait régner la justice et la paix, était le dernier coup porté à la domination pisane. Ruinée, démembrée, menacée dans son existence même, la République gibeline cessait de songer à la Corse pour ne plus penser qu'à ses propres maux. La politique pontificale qui leur avait donné les Génois pour rivaux dans l'île avait porté ses fruits. Désormais le problème était résolu. C'est bien sous la domination génoise que la Corse, après quelques années d'indécision, va tomber.

RÉSUMÉ

La rivalité de Pise et de Gênes inaugure en Corse la période de l'antagonisme militaire et politique entre l'En-deçà et l'Au-delà des monts.

I. Fatalité de la lutte. — Cette rivalité était fatale; elle dura environ deux siècles. Pise, cité maritime riche et commerçante, avait de nombreuses colonies et la Corse. Gênes devait aussi sa fortune à son commerce et elle avait besoin des mêmes colonies. Actives et puissantes, ces deux grandes républiques prirent pour champ de bataille la Corse où elles avaient déjà des partisans. Leur jalousie réciproque et l'anarchie politique de l'île favorisèrent leur ambition.

Digitized by Google

II. Origine religieuse de la guerre. — Les papes hâtèrent le conflit. Grégoire VII et ses successeurs placèrent peu à peu la Corse sous la suzeraineté pisane. Les Génois et quelques seigneurs insulaires protestèrent et la guerre éclata (1123). Pour y mettre fin, Innocent II partagea les évêchés entre les deux rivaux, qui refusèrent d'accepter cette sentence; ils se disputèrent l'île avec acharnement et y anéantirent les bienfaits de l'administration pontificale.

III. La guerre devient politique. — La Corse est alors mêlée à la grande lutte des papes et des empereurs au Moyen Age, en vue de la domination universelle. Les villes d'Italie prennent parti pour les uns ou les autres, Pise pour l'empereur et Gênes pour le pape; la Corse en fait autant et se laisse déchirer par les deux factions. Un siècle d'anarchie commence. Gênes s'empare de Bonifacio (1195), dont elle va faire le boulevard inexpugnable de sa domination. Mais, grâce à la protection impériale, les Pisans restent prépondérants en Corse jusqu'en 1250.

IV. Le conflit se fait économique et impérialiste. — A partir de cette date, les deux républiques se disputent l'empire de la mer, dont la Corse est un enjeu. La cause pisane est défendue jusqu'en 1312 par un héros corse, Sinucello, de la famille de Cinarca, à qui ses fonctions de juge ont fait donner le nom de Giudice. Courageux, diplomate et juste, il se fait reconnaître comme suzerain par presque toute la Corse. Mais Gênes fonde Calvi, garde le Cap, bat les Pisans sur mer et Giudice, abandonné par Pise, nonagénaire et aveugle, est livré à ses ennemis par son fils. Désormais la Corse sera génoise.

Digitized by Google

FIG. 19. — Porte latérale de l'église de Saint-Nicolas.

Les grosses pierres, rectangulaires, de grain fin, de couleur vert sombre, dont est bâtie l'église, sont visibles. Les chapiteaux de la porte sont couverts d'ornements, gravés en creux avec art. Le tympan semi-circulaire du fronton est limité par une triple moulure, aux motifs non moins remarquables que ceux des piédroits et du bandeau d'imposte, épaisse de $0^{m},35$; celui-ci offre cinq motifs différents superposés.

Digitized by Google

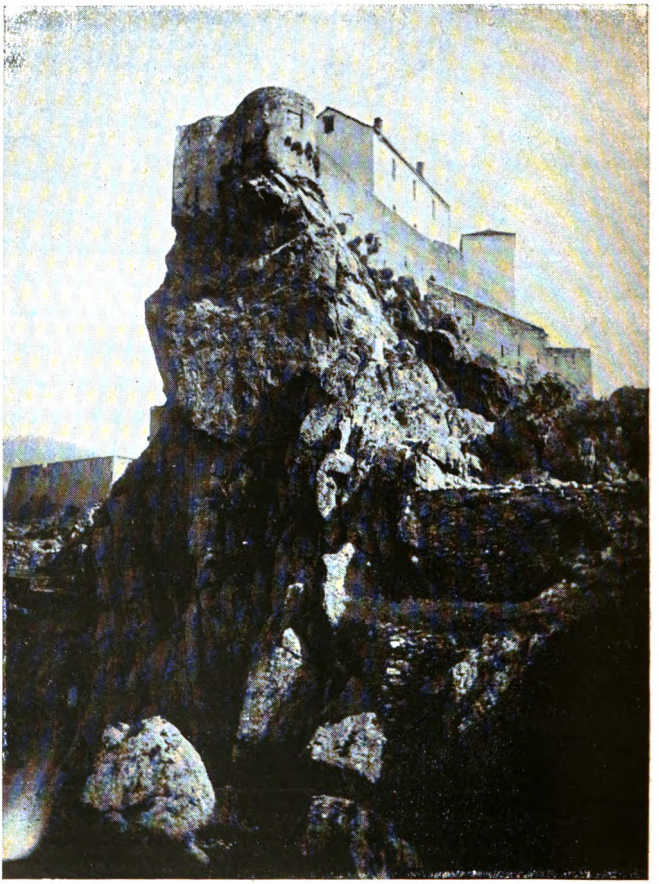

FIG. 20. — Château de Corte.

La première citadelle fut bâtie par Vincentello d'Istria, en 1419, sur un rocher dont l'à-pic est de 110 mètres. Accrue par la suite, elle devint l'Acropole des Corses. Elle garde le carrefour principal des routes de l'île ; elle est le centre militaire de la défense.

Digitized by Google

LECTURES

1° UN ÉVÊQUE AU XIII^e SIÈCLE

Il y avait dans le pays de Caccia une église appelée Santa Esdra ; cette église était alors en si grande vénération que lorsque l'évêque Orlando, évêque d'Aleria, allait guerroyer de ce côté, les paysans déposaient avec la plus entière confiance leurs effets dans ce lieu pour les sauver, et personne n'osait y entrer pour les prendre. Ce même évêque, pour se moquer des paysans, dont il trouvait la dévotion par trop naïve, entra en personne dans cette église et pilla tout ce qui s'y trouvait ; mais, par une sorte de miracle, avant de sortir, il se sentit tout à coup atteint de la pierre ; il retourna donc, en proie aux plus vives souffrances, à Aleria, où l'on avait reconstruit un château, et à partir de ce moment il ne fit plus de guerre. Cet évêque avait des mœurs fort relâchées ; ses frères étant morts et l'un de ses neveux, Guglielmo, gouvernant alors la seigneurie des Cortinchi, il n'eut pas honte, malgré son extrême vieillesse, de suivre par mer une femme d'Aleria, dont le mari avait été tué dans un engagement contre Guglielmo, son neveu, et qui, pour se soustraire aux obsessions de l'évêque, s'était mise en mer sur une petite barque pour passer sur le continent. Mais l'évêque était trop malade pour supporter le voyage ; il mourut. Il avait mal vécu et finit encore plus mal.

(*Chronique* de GIOVANNI DE LA GROSSA remaniée par FILIPPINI, t. I ; trad. Letteron, p. 169.)

2° GIUDICE DE CINARCA

Il y avait 250 ans que le comte Arrigo bel Messere était mort, lorsque Giudice de la Rocca s'acquit une gloire que ne surpassèrent point ceux qui vinrent après lui. Dans son enfance, il s'appelait Sinucello ; c'était l'un des fils de ce Guglielmo de la Rocca que ses neveux, Arriguccio et Rinieri de Cinarca, avaient jeté en prison, puis mis à mort. Il naquit, au rapport de Giovanni, en 1219. Après la mort de son père, chassé par ses cousins de sa seigneurie, il s'était retiré auprès de son oncle. Puis il passa à Pise où il suivit la carrière des armes et acquit un grand renom.

En raison de ses services, les Pisans donnèrent à Sinucello le

Digitized by Google

titre de comte de Corse et l'envoyèrent dans cette île comme général. A partir de ce moment, il fut appelé Giudice et non plus Sinucello. Il passa en Corse avec deux galères que les Pisans envoyaient aux îles Baléares, qui appartenaient alors à leur République. Mais l'arrivée de Giudice avait déjà été prévue dans l'île. Aussi les seigneurs, les gentilshommes et les comtes, aussi bien ceux du parti des Pisans que ceux du parti des Génois, considérant, qu'accepter pour chef un Corse d'un aussi grand crédit, c'était exposer leur liberté à un grand danger, se liguèrent ensemble, et lorsque Giudice arriva, au lieu de se soumettre à lui, ils se disposèrent à le combattre.

Giudice, qui n'avait pas moins d'habileté que de courage, recourut alors à une autre tactique pour arriver à ses fins. Il congédia les galères et s'en alla dans les montagnes de Quenza, avec une faible escorte. Il attendait qu'il éclatât quelque trouble dans l'île. Il arriva qu'un homme du pays en tua un autre, ce qui est un cas fort ordinaire. Le coupable, poursuivi par les parents du mort et sentant qu'il ne pouvait échapper, recourut à Giudice, dans l'espoir qu'il le prendrait sous sa protection. Mais Giudice, au lieu de lui faire bon accueil, pour montrer qu'il n'était pas l'ami des méchants, et qu'un capitaine avait tout à gagner en prouvant sa justice, le fit mettre à mort. Il s'attribuait ainsi l'autorité d'un vrai juge (*giudice*) et l'exerçait avec une justice rigoureuse.

(D'après la *Chronique* de Giovanni, remaniée par Filippini, trad. Letteron, p. 171.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Bulletin Société des Sc. corses. — *Statuts de Bonifacio, depuis* 1195. — *Franchises et immunités de Calvi depuis* 1284 *jusqu'en* 1564.

Giovanni de la Grossa. — *Chronique* (déjà citée).

Cyrnée. — *Chronique* (déjà citée).

OUVRAGES PARTICULIERS :

Il dominio antico pisano (1767), publié par M. Letteron dans le *Bulletin de la S. des Sciences corses.*

Digitized by Google

CHAPITRE V

RIVALITÉ DE GÊNES ET D'ARAGON

(XIV^e ET XV^e SIÈCLES)

VINCENTELLO D'ISTRIA

Avec la mort de Giudice de Cinarca nous entrons dans une période que les historiens ont mieux connue et les faits commencent à se préciser. Cette mort eut une double conséquence : en premier lieu, les Pisans renoncèrent pour toujours à la Corse et à la Sardaigne; impuissants à se défendre sur terre contre leurs voisins, ils ne pouvaient pas diviser leurs forces et envoyer des secours à leurs rares partisans dans ces deux îles. En second lieu, l'absence de tout gouvernement énergique allait favoriser une recrudescence du désordre féodal et accroître les maux dont les populations avaient déjà souffert.

Digitized by Google

État misérable de la Corse.

On aurait pu croire que Gênes, profitant de la situation qui lui était faite et de l'anarchie qui régnait en Corse, se serait empressée d'y affermir son autorité. Il n'en fut rien. La mort de Giudice et la défaite de ses adversaires pisans lui parut pour le moment une victoire suffisante. Tant que Pise avait failli l'emporter, Gênes n'avait ménagé ni les intrigues, ni les renforts. Du jour où la cité toscane fut trop affaiblie pour être à craindre, Gênes laissa la Corse plongée dans le désordre. Elle ne se préoccupa ni de la soumettre entièrement, ni de l'organiser. L'hégémonie de la mer tyrrhénienne pour laquelle elle avait lutté lui appartenait; son commerce était libre, sans concurrents sérieux. Que pouvait-elle désirer de plus? Les malheurs de la population corse lui importaient peu. On la vit assister presque indifférente aux guerres féodales que les barons avaient recommencées. Suivant les expressions de Giovanni : « Quand Giudice fut mort, les affaires de la Corse ne donnèrent plus d'embarras aux Génois; l'île resta sans chef principal et tous les pays rentrèrent sous l'autorité des anciens gentilshommes. » Ce fut encore une de ces périodes atroces pendant lesquelles toutes les calamités s'abattirent sur le pays. La misère dépassa de beaucoup ce que les hommes avaient souffert jusque-là dans les autres siècles. Un seigneur ne s'était pas plutôt rendu maître d'une partie de l'île qu'un autre se levait et lui arrachait, quelquefois en un seul jour, le pouvoir qu'il avait mis une année à acquérir. « Les troubles étaient si fréquents, continue le Chroniqueur, et les populations s'y trouvaient tellement en-

Digitized by Google

gagées que, selon moi, la vie y était intolérable. Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'en voyant tous ces changements de seigneurs, toutes ces discordes, toutes ces luttes, les malheureuses populations n'aient pas eu l'idée d'aller habiter dans des lieux plus sûrs et plus tranquilles. »

Instabilité des dominations féodales.

Ce désordre avait les origines les plus diverses. Tantôt c'était à propos d'une querelle futile qui éclatait entre deux seigneurs et à la suite de laquelle l'un d'eux, Guglielmo de Cinarca, ne pouvant se venger sur son ennemi, attirait un parent de ce dernier dans son château et le mettait à mort. Tantôt c'étaient les enfants d'un vieillard que la convoitise de l'héritage paternel rendait impatients. Ils se révoltaient, enfermaient leur malheureux père et lui « faisaient passer dans le malheur les quelques jours qui lui restaient à vivre ». Au milieu de tous les noms qui embrouillent l'histoire de l'Au-delà des monts, c'est-à-dire de la région qui retient le plus l'attention des chroniqueurs et dont l'anarchie dut être la plus profonde, à peine si deux ou trois personnages méritent d'être signalés. C'est Arrigo d'Attallà, auquel la majorité des Corses prête peut-être serment dans une assemblée tenue à la Canonica de Mariana. Les Génois se contentent de faciliter l'arrivée au pouvoir d'un baron entreprenant et lui imposent comme seule condition de se reconnaître leur vassal. Tout seigneur qui sollicite leur protection pour s'agrandir est certain de l'obtenir. On le vit bien à propos de Guglielmo de la Rocca, fils d'Arriguccio. « Homme

Digitized by Google

d'une grande valeur et d'une grande considération », il vint à Gênes pour demander du secours contre les tyrans. La République, comprenant d'après sa requête quelle était la situation, envoya dans l'île Godefroy Zoaglia, avec le titre de maréchal. Il débarqua à Calvi, se rendit à Aleria où « sa réputation et son autorité attirèrent tous les insulaires ». Ils jurèrent fidélité au représentant de Gênes. Guglielmo fut nommé lieutenant : il promit de payer, en signe de vassalité, 700 écus au gouvernement génois ; en échange il obtint le droit de percevoir sur la population le tribut que Giudice y avait établi autrefois (1340, d'après la Chronique). Les populations avaient elles-mêmes consenti à le rétablir ; elles espéraient que la tranquillité renaîtrait comme au temps de Giudice. Gênes, enchantée de l'aubaine, ne cessait pas de témoigner à Guglielmo beaucoup de reconnaissance et le traitait en citoyen. Mais elle aurait dû le protéger efficacement contre une noblesse turbulente qui avait l'obéissance en horreur. Elle n'en fit rien. La révolte contre la domination du Cinarchèse vint cette fois de l'En-deçà des monts où un membre de la famille des Cortinchi, Schiumaguadella, en donna le signal. Le puissant seigneur fut réduit à sa modeste seigneurie et de nouveau la Corse se retrouva plongée dans la barbarie.

La peste de 1348.

Trois événements attestent l'excès des misères de cette époque : une épidémie, une révolution religieuse, une révolte populaire. Les épidémies sévissaient fréquemment au Moyen âge. Elles étaient la conséquence presque inévitable des fa-

Digitized by Google

mines et des souffrances qui s'abattaient sur la population. Elles la décimaient plus rapidement encore que les guerres. Ce n'était pas la première fois que la peste faisait son apparition en Corse[1], mais en 1348 elle dut être particulièrement violente : « Il y eut alors à Aleria, écrit le chroniqueur, une grande mortalité, aussi bien parmi les soldats que parmi les gens du pays ». Comme elle frappait des habitants déjà bien affaiblis par les guerres civiles, il périt, d'après P. Cyrnée, un tiers de la population[1] ». Le maréchal Zoaglia en fut à tel point effrayé que, sans plus se soucier de ses administrés, il s'enfuit précipitamment à Gênes, abandonnant la Corse et les Corses.

Le mouvement religieux des Giovannali.

De quel secours pouvait donc être pour les habitants de l'île un protecteur aussi peu courageux ? Son départ fut suivi de nombreux désordres et, dans l'En-deçà comme dans l'Au-delà, la féodalité ravagea les campagnes. L'exagération des souffrances provoqua un mouvement très curieux, mais non incompréhensible, qu'on appelle la révolte des Giovannali. Que fut-il exactement ? Il est difficile de le dire. Le Chroniqueur qui nous en a fort peu parlé considère cette secte comme un danger social et religieux. Mais il est probable qu'il ne l'a pas compris et que les Giovannali ont voulu des réformes à la fois politiques et sociales plus que religieuses. En

1. Ce ne devait pas être la dernière fois puisque, une vingtaine d'années plus tard, en 1370, et une cinquantaine ensuite, en 1401, il y eut encore, dit Giovanni, une grande mortalité.

Digitized by Google

effet les promoteurs du mouvement furent, selon Giovanni qui est presque contemporain de ces faits (environ trente ans seulement l'en séparent), deux membres de la noblesse, Polo et Arrigo, issus des seigneurs d'Atallà, que leur frère Guglielminuccio avait dépouillés de leurs domaines. Ils trouvaient leur rôle trop effacé, dit notre historien, et voulaient en jouer un plus important. Ce sont donc bien des membres mécontents de la noblesse turbulente et avide de pouvoir. Si le mouvement n'avait eu pour but qu'une scandaleuse débauche, on peut affirmer que les deux frères ne se seraient pas fourvoyés au milieu d'une bande de misérables, sans programme et sans force, condamnés évidemment à périr sous le bras séculier et laïc. « Ils formèrent à Carbini cette secte dans laquelle les femmes entrèrent aussi bien que les hommes. Leur loi portait que tout serait commun entre eux, les femmes, les enfants, ainsi que tous les biens. » Le lieu d'origine de cette agitation suscite d'abord une réflexion. Carbini se trouve dans cette partie méridionale de la Corse qui de tout temps a connu les pires destructions. Ici se place la légende du célèbre Orso Alamanno ; ici ont lieu les hostilités fréquentes des Génois de Bonifacio et des Pisans de l'Au-delà ; ici est le théâtre des dernières guerres entre les familles de la Rocca et d'Attallà « une grande guerre qui dura plusieurs années ».

L'écrivain remarque ensuite que les femmes étaient, dans cette secte, égales aux hommes. Dans l'esprit populaire et dans les récits que les contemporains durent faire à Giovanni qui les a transcrits, ce mot d'égalité fut sans doute détourné de son véritable sens. Vraisemblablement les deux sexes qui avaient

Digitized by Google

également souffert se révoltèrent l'un et l'autre avec autant d'empressement; l'énormité de leurs souffrances rendit les femmes aussi exaltées que les hommes[1]. Quant à la communauté des femmes et des enfants, qui scandalise le bon chroniqueur, on peut dire sans crainte d'erreur qu'il n'y a rien compris. Il a vu une tendance à la débauche dans ce qui devait être la simple manifestation d'un état social où tous les citoyens se considéraient comme égaux et frères. La communauté des biens le prouve. Cette institution, prototype du Communisme moderne, était une véritable protestation contre les conflits sanglants auxquels donnait lieu la propriété. A la vue de tous ces barons qui se disputaient par les moyens les moins recommandables un lambeau de territoire, sans se soucier des malheurs des paysans, les Giovannali voulurent peut-être neutraliser la terre, la transformer en propriété commune que nul ne pouvait plus rendre individuelle. Cette réforme, qui rencontre de nos jours de si grandes difficultés, était si profonde qu'elle ne pouvait pas réussir à une époque où non seulement toutes les distinctions sociales étaient fondées sur la propriété, mais où toute la richesse provenait du sol.

Aussi Giovanni, qui vivait au milieu de ce monde féodal qu'il servait et dont il partageait les croyances, n'a-t-il pas compris l'importance de la prédication, ni sa raison d'être. Les absurdités qu'il a accumulées sur ce sujet le prouvent : « Ils voulaient, a-t-il écrit,

1. Les tricoteuses de Robespierre ou les pétroleuses de la Commune suffisent à prouver que dans toute révolution les femmes ne le cèdent en rien aux hommes. Dans nos grèves actuelles ne sont-elles pas souvent à la tête des manifestants ?

Digitized by Google

faire peut-être revivre l'âge d'or du temps de Saturne qu'ont chanté les poètes. Ils s'imposaient certaines pénitences à leur manière; ils se réunissaient dans les églises, la nuit, pour faire leurs sacrifices et là, après certaines pratiques superstitieuses, après quelques vaines cérémonies, ils éteignaient les flambeaux, puis prenant les postures les plus honteuses, les plus dégoûtantes qu'ils pouvaient imaginer, ils se livraient l'un à l'autre jusqu'à satiété, sans distinction d'hommes ni de femmes. » Ces accusations sont exactement celles que les ignorants ont lancées contre les mouvements humains les plus utiles et les plus beaux. On les retrouve également dans les lettres écrites par les païens contre les chrétiens; on s'en sert beaucoup plus tard contre les Albigeois et les Vaudois. Les hommes n'ont-ils pas de tout temps médit grossièrement des novateurs qu'ils ne comprenaient pas?

Quoi qu'il en soit, la prédication répondait si bien à un état d'âme général que « cette secte diabolique s'étendit avec une rapidité prodigieuse, non seulement dans l'Au-delà, mais dans l'En-deçà des monts. On s'imagine l'effroi de la féodalité laïque et ecclésiastique menacée dans ses intérêts. Elle dut faire appel au pape d'Avignon, qui, à ce moment même, avait à lutter dans toute l'Europe contre des mouvements révolutionnaires et représenter les Giovannali comme des hérétiques dangereux pour la religion. Le pape les excommunia et on put agir alors contre eux comme jadis à l'égard des Albigeois. Ce fut vraiment une croisade dirigée par le légat pontifical, le frère franciscain Georges, assisté de soldats venus du continent et de Corses que la révolution menaçait dans

Digitized by Google

leurs intérêts. Une rencontre eut lieu à Alesani, où Polo et son frère s'étaient fortifiés. Ils furent vaincus. On persécuta les sectaires « à travers toute l'île », ce qui prouve la diffusion de leurs idées ; on les massacra sans pitié. L'énergie cruelle de la répression est un témoignage de la peur qu'avaient dû ressentir les barons. Les Giovannali, leurs partisans, leurs amis disparurent à tel point qu'on n'en entendit plus jamais parler. « Les gentilshommes de Corse se tranquillisèrent alors et restèrent les maîtres de leur seigneurie », ajoute Giovanni. N'est-ce pas confirmer que le mouvement avait été surtout dirigé contre la noblesse ?

L'émancipation communale (1359).

La victoire féodale eut les résultats auxquels il fallait s'attendre. La tyrannie empira. Rien ne pouvait l'atténuer ; les centres de civilisation étaient sur le continent, loin de l'île, et aucun pouvoir central assez fort pour résister n'existait plus. Pise et la papauté avaient d'autres soucis. Gênes elle-même était occupée sur le continent par les menaces de Visconti, duc de Milan. La féodalité corse pouvait donc agir à sa guise. « Elle opprimait tellement la malheureuse population qu'elle la laissait à peine respirer. » C'est alors que prit naissance une autre agitation purement politique et que le nom de Sambucuccio d'Alando a popularisée. Sans doute Cyrnée, Grégori et d'autres historiens ont fait vivre ce personnage au XI^e^ siècle, dès 1002. Mais il n'y a aucune raison de suspecter les affirmations de Giovanni, homme sérieux s'il en fut, qui écrivait moins d'un demi-siècle après les événements et qui a pris le soin de

Digitized by Google

nous en donner la date : 1359. Il y a joint des preuves telles de son exactitude qu'on hésite à lui attribuer une erreur de deux cent cinquante ans au moins. Il faut donc s'en rapporter à lui.

L'idée d'une organisation communale n'était du reste pas nouvelle en Corse. A différentes reprises, les habitants avaient eu recours à une émancipation locale pour échapper à l'oppression seigneuriale. L'administration pisane leur avait donné la connaissance et le goût du gouvernement démocratique. Le spectacle de Bonifacio, puis de Calvi, qui s'administraient librement, y avait probablement aussi contribué. Il semblait normal que le mouvement d'indépendance qui secouait toute l'Italie au XIVe siècle se fît sentir même en Corse. Déjà Mariana, le Nebbio, les pays de Celavo, de Cauro, de Valle et de Baricini, celui de Freto, après la mort d'Alamanno, s'étaient donné des chefs élus et à la solde des habitants. Leur nom variait avec la localité : celui de gonfalonier, comme administrateur d'une piève, celui de vicaire préposé au gouvernement de plusieurs pièves confédérées se rencontrent assez fréquemment. Le peuple ne faisait en somme qu'imiter les familles nobles qui se groupaient en Corse, comme sur le continent, en *alberghi*.

On n'est donc pas surpris de voir, vers le milieu du XIVe siècle, les populations insulaires pressurées par la multitude des tyrans, généraliser une institution libérale dont quelques villages seuls jouissaient : « A la fin, raconte Giovanni, elles se réunirent en assemblée et mirent à leur tête un certain Sambucuccio d'Alando, de la piève de Bozio, homme du peuple, il est vrai, mais plein de bravoure et jouissant d'une grande réputation. Elles prirent alors les armes

Digitized by Google

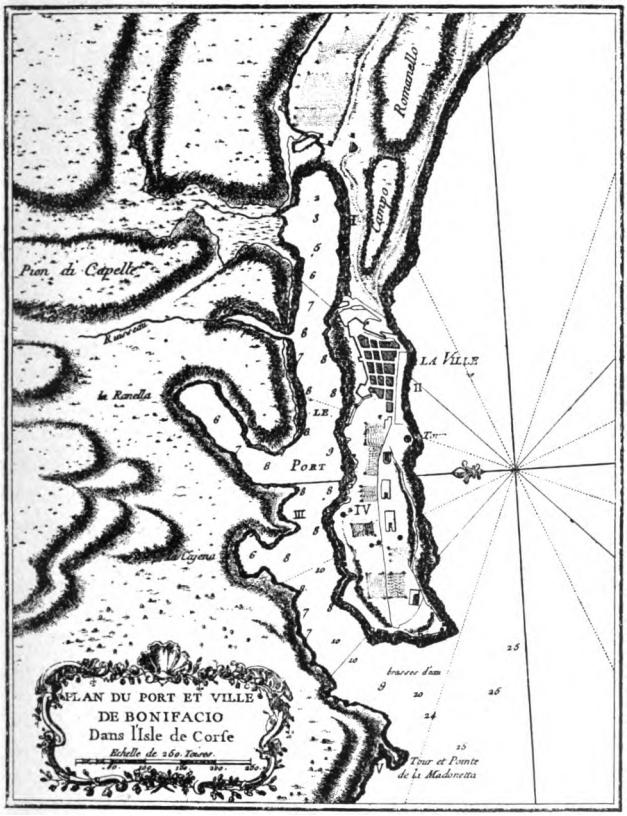

FIG. 21. — Plan de Bonifacio au XVIII^e siècle.

La ville occupe un isthme étroit. Dans le goulet, long de 1.500 mètres, était ancrée la flotte catalane ; en I, se trouvait l'artillerie aragonaise ; en II, l'escalier du roi d'Aragon ; en III, la chaîne tendue pour arrêter les navires génois ; en IV, la citadelle. — Le plan a été dressé par l'ingénieur Bellin, en 1768.

Digitized by Google

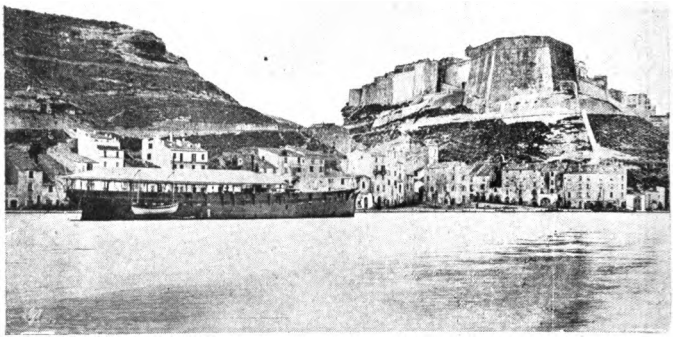

Cliché de S. Damiani, Bastia.

FIG. 22. — Vue de Bonifacio au XIX^e siècle.

Bonifacio reste aujourd'hui une petite ville de 3.660 habitants, agglomérés à la fois dans l'intérieur de l'ancienne citadelle et au fond du goulet étroit qu'elle domine. La gravure montre, à droite, une partie des anciennes fortifications, réparées et conservées par les Génois et les Français ; à gauche, le Piano Cappello sur lequel les Aragonais avaient, en 1420, installé leurs bombardes pour foudroyer la ville. Au milieu passe la route nationale qui relie la presqu'île au reste de la Corse. Par la géographie et l'histoire, Bonifacio se distingue du reste de la Corse.

Digitized by Google

en masse, avec tant d'impétuosité et de résolution qu'elles s'emparèrent de l'île sans rencontrer de résistance nulle part et que, dans leur marche victorieuse, elles occupèrent tous les châteaux, afin d'anéantir à jamais le nom de leurs anciens seigneurs. Elles détruisirent ces châteaux jusque dans leurs fondements à l'exception de Calvi et de Bonifacio qui appartenaient à la république de Gênes, de Biguglia et de Cinarca qu'elles laissèrent subsister pour en faire des sièges de justice, de Nonza et de San Colombano (dans le Cap) pour tirer parti de leur marine. Ce soulèvement s'appela plus tard le temps du Commun; il eut lieu en l'an 1359. »

La vraisemblance de ce récit est frappante. Le signal de la révolte a été donné dans une région que les Pisans ont marquée d'une forte empreinte et où l'idée communale a dû être la plus répandue. Là, les relations avec les républiques italiennes étaient fréquentes; là les habitants aspiraient plus fortement à la tranquillité, à cause de leurs occupations agricoles. Le chef élu est un homme du peuple comme dans toutes les révolutions de la Corse et il est naturel que l'œuvre principale de ses partisans soit une destruction systématique et totale des forteresses où s'abritent leurs persécuteurs. Leur décision de conserver Biguglia et Cinarca révèle l'intelligence du chef, puisque l'une et l'autre position sont très fortes, tout à fait centrales, quoique voisines de la mer; elles doivent servir de lieux de ralliement pour l'Au-delà et l'En-deçà. Il en est de même des deux citadelles du cap Corse au moyen desquelles les révoltés pourront rester en communication avec le continent et en recevoir des secours. Enfin le mouvement est

Digitized by Google

général, radical, plus qu'à aucune autre époque ; il revêt le caractère d'une jacquerie, mais d'une jacquerie méthodique, disciplinée et telle que dans sa conduite comme dans ses résultats l'histoire en conserve peu de semblables.

Le parti populaire s'allie aux Génois. Leur gouvernement.

Ces remarques paraissent confirmées par la décision bien politique du parti populaire de trouver un allié solide en terre ferme. Sambucuccio ne se laissa pas éblouir par son succès. Il craignit le retour agressif de la féodalité et il rechercha contre elle l'appui du gouvernement génois qui, dix ans auparavant, avec Jean de la Murta, avait fait une vaine tentative pour conquérir l'île. Peut-être fut-il même encouragé et soutenu par ce gouvernement dans son désir d'émancipation. Quoi qu'il en soit, la Commune de Corse s'allia avec la Commune de Gênes contre la féodalité. Le fait est important puisque cette décision va provoquer la main-mise prochaine de la république sur la Corse. La cité génoise était alors très florissante; le parti populaire dirigé par Boccanegra y dominait. Après avoir obtenu l'agrément du Saint-Siège que l'on considérait toujours comme le véritable suzerain, elle accepta de protéger un pays où elle avait de nombreux comptoirs et escales, de défendre des habitants qui s'étaient eux aussi placés sous un gouvernement démocratique. Les Corses paieraient une taxe annuelle et unique de vingt sous par feu et seraient directement gouvernés par la république. Jean Boccanegra, frère du doge, fut envoyé comme premier gouverneur en Corse et y

Digitized by Google

resta jusqu'en 1362. Il administra l'île avec beaucoup d'énergie et la pacifia entièrement. Mais, à son retour, sa patrie était retombée sous le joug de l'aristocratie et témoignait peu d'enthousiasme pour la Commune corse; elle négligea de remplacer Boccanegra. Il fallut que Sambucuccio, inquiété par les seigneurs, repassât les mers et sollicitât instamment une autre intervention. Le nouveau doge désigna deux gouverneurs qui se succéderaient tour à tour dans la châtellenie de Calvi et le gouvernement de l'île. Tridano della Torre eut d'abord cette dernière charge avec un traitement de 3.750 livres. La Corse resta divisée en deux régions administratives dont Cinarca et Biguglia furent les chefs-lieux, mais celle-ci eut en outre l'honneur de devenir la capitale et le centre du gouvernement. Là, résidèrent le gouverneur, son vicaire chargé de la justice, un jurisconsulte étranger et le conseil des Six Corses dont Sambucuccio était membre. Les gonfaloniers préposés à la direction d'une piève et les podestats qui en administraient plusieurs à la fois furent tous choisis parmi les insulaires. Ces seuls renseignements, que nous donnent les actes privés au sujet de la première administration génoise, attestent bien qu'il y eut à cette époque, entre les Génois et les Corses, un libre contrat d'association.

Désordres des Casonacci et des Rusticacci.

Après le bon gouvernement de Tridano qui s'inspira toujours des principes démocratiques, la Corse ne fut pas longtemps tranquille. La faute en retombe d'abord sur la république elle-même qui de plus en plus se désintéresse des Corses et de leur bon-

Digitized by Google

heur; elle réduit les dépenses militaires que coûte leur défense et ne laisse à Calvi, son principal point d'appui, qu'un archer et quatre sergents d'armes. Elle néglige d'y envoyer des gouverneurs ou affecte de considérer les Corses comme des importuns, leur pays comme une charge. Elle a d'autres préoccupations qui lui semblent avec raison plus urgentes : ce sont les discordes intérieures, comme la révolte des Fieschi, ou les menaces étrangères de Venise, du roi de Chypre et des Visconti de Milan. De leur côté, les insulaires sont des alliés peu maniables. Leurs goûts d'indépendance sont poussés jusqu'au désordre. Pour un motif futile, une contestation de propriété, deux factions sont nées, que Giovanni désigne sous le nom de Rusticacci[1] et de Casonacci. Toute la Corse s'en mêle. Peut-être faut-il y voir une des manifestations de la lutte entre les gens du peuple et la noblesse, peut-être est-ce aussi une survivance de l'ancien conflit guelfe et gibelin. En tout cas la discorde inquiète les gouverneurs; les uns en sont réduits à ménager les deux partis; les autres en sont les victimes. Tel est le sort de Tridano qui, lors de son second gouvernement en 1372, fut accusé de favoriser les Rusticacci et assassiné à Venzolasca par leurs adversaires. Son successeur Figone, que Giovanni appelle Magneri, ne réussit pas mieux; il est chassé honteusement de l'île tandis qu'un aventurier, Arrigo della Rocca*, va se faire partout reconnaître comme le seul seigneur. Que peut faire la république? Sévir contre les coupables exigerait une expédition coûteuse et serait

1. Certains historiens adoptent le nom de Ristagnacci, mais la version de la Chronique originale de Giovanni, qui donne Rusticacci, nous semble seule exacte.

Digitized by Google

aussi difficile que d'y faire régner une bonne administration. Il suffira donc d'y maintenir l'influence génoise et d'en protéger les partisans, fussent-ils de la noblesse. C'est pourquoi Gênes, occupée ailleurs, se résout en 1378 à remettre la Corse en dépôt à quelques citoyens groupés en société.

La Maona (1378).

C'est le 27 août exactement que l'acte d'inféodation fut conclu entre le doge Campofregoso et les six[1] actionnaires qui formaient la Maona. Ceux-ci se tenaient à genoux devant le doge de Gênes, assisté du conseil des Douze anciens. Le bâton ducal leur donna l'investiture, puis ils prêtèrent serment de fidélité. Après quoi ils reçurent du doge le baiser de paix, symbole de véritable obéissance. Ils s'engageaient à donner annuellement un cheval de la valeur de 40 florins d'or, et à payer une amende de 2.000 florins pour chaque infraction au pacte conclu pendant les trois années suivantes. Ils promettaient de dépenser, dans cette même durée de temps, 40.000 florins pour la pacification de l'île et de respecter les droits féodaux des seigneurs du Cap que Gênes prenait sous sa protection, ainsi que les libertés de Bonifacio et de Calvi. En échange, la république prêtait à ses feudataires une ou plusieurs galères pour leur permettre d'enrôler sur son territoire autant de soldats qu'ils voudraient; elle leur ferait en outre obtenir la protection des Pisans et du pape et leur ga-

1. L'acte original qu'a publié en appendice le général Assereto dans *Genova e la Corsica* porte bien *sex* ou six sociétaires, mais quatre seulement se trouvèrent présents à la cérémonie de l'investiture.

Digitized by Google

rantirait le monopole du commerce, celui de la vente du sel et du fer. En d'autres termes, la Corse servirait à enrichir une compagnie de commerce dont l'actionnaire le plus influent était Leonello Lomellini.

Son échec. La domination française.

Le traité de la Maona était une violation flagrante du contrat intervenu en 1358 entre Sambucuccio d'Alando et Boccanegra. Il ne parlait aucunement des Corses ni de leur consentement; à un pacte bilatéral Gênes substituait, de sa propre autorité, un acte unilatéral. Il plaçait toute une population chrétienne, indépendante et fière, que l'on avait promis de défendre contre l'oppression féodale, sous la domination des seigneurs du Cap dont on favorisait le retour ou entre les mains de quelques bourgeois cupides et préoccupés uniquement de s'enrichir. Ils n'y réussirent d'ailleurs pas, malgré les 2.000 soldats avec lesquels ils débarquèrent. Les uns démissionnèrent à temps; les autres se ruinèrent. Les plus fortunés s'endettèrent et Lomellini, qui restait débiteur de 8.000 livres envers ses créanciers, fut enfermé pendant quatre mois dans la prison de Malapaga. Pour se dédommager il se fit accorder la suzeraineté de l'île dans l'espoir d'y refaire sa fortune. Quant à sa patrie, elle assistait indifférente et impuissante à l'insuccès de ses citoyens. Depuis 1396, le parti aristocratique avait fait appel à l'appui du roi de France contre le gouvernement populaire. Charles VI avait envoyé un gouverneur qui prit la place du doge. A partir de 1401 son protectorat eut les allures d'une domination et le maréchal Boucicaut disposa au nom du roi, jusqu'en

Digitized by Google

1409, de la république et de ses possessions. C'est ainsi que la Corse entrait pour la première fois en contact avec le grand pays qui devait la conquérir au XVIII[e] siècle. Mais l'action française y fut trop faible et par trop éphémère; elle ne laissa aucune trace.

Intervention de l'Aragon.

A ce moment les espérances des Corses se tournaient d'un tout autre côté. Ils ne pardonnaient pas à la république de les avoir trahis en faisant de leur patrie non un pays de protectorat, mais une terre d'exploitation. Leur état d'âme les préparait à accueillir un maître qui les protégerait contre la féodalité renaissante de l'Au-delà et contre l'exploitation des Génois dans l'En-deçà. Ce secours allait leur venir d'Aragon. Une nouvelle période commençait qui, comme au temps des Pisans, allait partager l'île en deux dominations différentes : la Terre du Commun à l'est, la féodalité vassale de l'Aragon au sud-ouest. L'intervention aragonaise n'était que la conséquence d'une autre imprudence de la politique pontificale. Le pape, en dépit de son affaiblissement, persistait à se considérer comme le maître des deux îles tyrrhéniennes. L'orgueilleux Boniface VIII, digne successeur de Grégoire VII, pour bien montrer qu'il était le seul suzerain, avait disposé, en 1296, de la Corse et de la Sardaigne en faveur de Jacques II, roi d'Aragon. La lutte victorieuse de ce prince contre les musulmans de la péninsule ibérique pouvait mériter cette récompense, mais son intervention ne devait qu'augmenter les troubles de la malheureuse Corse. Après s'être reconnu vassal du Saint-Siège, il songea,

Digitized by Google

vingt ans plus tard, à profiter de son cadeau. Il conquit la Sardaigne en 1325. La Corse fut sauvée momentanément par l'or des Pisans qui réussirent à retarder l'expédition. Ce n'était qu'un délai, car, possesseur de la Sicile et de la Sardaigne, l'Espagnol allait être conduit tout naturellement jusque dans l'île voisine.

La féodalité corse appelle les Aragonais.

Or les seigneurs eux-mêmes de l'Au-delà des monts allaient solliciter cette intervention. Divisés en plusieurs familles rivales dont les principales étaient les de la Rocca, les d'Istria, les d'Ornano, les Bozi, les d'Attallà, ces Cinarchesi avaient à craindre à la fois leurs sujets révoltés et les empiètements des Génois; ils n'hésitèrent donc pas à rechercher l'appui aragonais. Ainsi fit Guillaume de la Rocca, lorsque le maréchal Zoaglia, dont il était le lieutenant, se fut enfui à Gênes pour échapper à la peste. Assailli par ses voisins et battu en différentes rencontres, il vint trouver le roi Alphonse d'Aragon qui, en ce moment même, guerroyait en Sardaigne. Il lui demanda du secours, lui prêta en échange serment de fidélité comme au véritable suzerain de la Corse depuis 1296 et se fit confirmer par le prince dans ses fonctions de lieutenant.

Son fils Arrigo (1350-1401) suivit la tradition paternelle. Supérieur à son père par le talent et le succès, il aurait bien pu imposer sa suzeraineté à toute la Corse. Mais la révolution populaire de 1358 interdisait cette espérance. Plutôt que d'imiter les barons, ses parents, et de se soumettre aux Génois, il préféra

Digitized by Google

se rendre en Espagne et se plaindre au roi Alphonse que la république l'eût fait emprisonner, puis chasser de sa patrie parce que Guillaume, son père, avait jadis servi les Aragonais. Traité fort honorablement, semble-t-il, il n'en avait obtenu que des secours dérisoires. Toutefois avec ses faibles moyens personnels et grâce au mécontentement qui régnait en Corse contre Gênes, il avait réussi à conquérir toute l'île « en déployant une bannière sur laquelle il portait un griffon au-dessus des armes d'Aragon. » Ce fut un homme supérieur qui gouverna le peuple avec une grande réputation de justice et d'équité, n'exigea que l'impôt consenti de vingt sous par feu, mais traita la féodalité avec une si grande rigueur qu'elle ressembla à de la cruauté; par son astuce « il amena à s'exterminer ceux qu'il ne faisait pas mourir. » Les Cinarchesi et les seigneurs n'eurent pas de plus grand ennemi que ce noble cinarchese*. Il mourut de maladie en 1401, après avoir préparé la voie à un autre baron dont la gloire dépassa la sienne, à Vincentello d'Istria.

État de la Corse en 1408.

La situation de la Corse était, en 1408, aussi troublée que dans les plus mauvais jours. Au point de vue territorial, elle se divisait en quatre régions : le cap Corse, soumis à l'autorité de ses seigneurs d'origine ligurienne et protégés par Gênes; les villes de Bonifacio et de Calvi, occupées par la république et gouvernées par des magistrats qu'elle envoyait chaque année; dans l'Au-delà des monts, quelques baronnies et une multitude de seigneuries toujours en guerre l'une contre l'autre;

Digitized by Google

dans l'En-deçà des monts, la Terre du Commun comprise dans un vaste triangle dont les sommets étaient marqués par Calvi, Brando et Covasina et qui seule avait gardé de l'œuvre de Sambucuccio quelques institutions démocratiques. Dans cette région même apparaissait une noblesse, dite des Caporaux, issue des fonctionnaires élus dans le siècle dernier par le peuple pour la défense de ses intérêts et qui commençait à devenir aussi fière et aussi tyrannique que l'autre. Le clergé, par ses mœurs et ses prétentions, n'avait rien à envier à la féodalité laïque. Les causes de désordre se perpétuaient depuis deux siècles sans qu'aucune puissance y portât remède. A la lutte des Pisans contre les Génois avait succédé la rivalité des Guelfes et des Gibelins, du parti populaire et aristocratique, des Rusticacci et des Casonacci, de la Maona et des Cinarchesi, de l'En-deçà et de l'Au-delà. Le moment était propice pour une intervention décisive du royaume d'Aragon.

L'Aragon au XIV^e^ siècle.

Celui-ci était alors en pleine prospérité. Né de la croisade contre les musulmans, avec un clergé riche, une noblesse belliqueuse, une bourgeoisie entreprenante, il s'était agrandi du comté de Valence en 1137, du comté de Barcelone un peu plus tard, de la Sicile en 1291, de la Sardaigne en 1315. Il avait conquis ensuite les Baléares et assuré l'avenir par son union avec la Castille. Il groupait ainsi un tiers de l'Espagne, et dominait sur tout le bassin occidental de la Méditerranée. Sa fortune politique n'avait d'égale que sa prospérité économique. Barcelone était alors l'un des plus

Digitized by Google

grands entrepôts commerciaux de l'Europe ; ses navires sillonnaient les mers de l'Orient, rivalisaient avec les Génois, leur disputaient Chio, supplantaient les Vénitiens, préparaient la fondation d'un empire aragonais dont la Corse et le royaume de Naples ne tarderaient pas à faire partie. Gênes s'en inquiétait. Malgré ses embarras intérieurs et extérieurs, les guerres intestines et les menaces d'une ligue milano-vénitienne, cette république se préparait à faire face au nouveau danger qui atteignait ses intérêts vitaux. Le conflit économique et impérialiste avec l'Aragon qui, depuis Guillaume de la Rocca, était à l'état latent, allait prendre maintenant un caractère aigu. Le principal acteur en fut le comte d'Istria.

Vincentello d'Istria.

Vincentello [1] descendait en droite ligne de Giudice de Cinarca. Sa famille avait été l'ennemie de celle de la Rocca. Or en 1401, le fils d'Arrigo, François, après s'être vendu aux Génois, était devenu leur vicaire général en Corse. Vincentello, dont le père avait cependant servi loyalement la république, s'était ainsi trouvé sans appui, avec une haine redoutable à contenir. Il fut aussitôt à la hauteur de son rôle *. Après avoir terrifié les commerçants génois avec un navire de course, il se rendit en Catalogne, se donna au roi d'Aragon, qui depuis quelque temps était en guerre avec Gênes, et

1. C'est la figure la plus curieuse de toutes celles du Moyen âge en Corse. Giovanni de la Grossa, qui fut son secrétaire et son notaire officiel, nous a permis de le connaître mieux que ses devanciers ; il est la source la plus vraie et la plus sûre de toute cette période.

Digitized by Google

noua avec lui des rapports aussi durables que la vie. Les événements ultérieurs prouvèrent qu'il s'était constitué l'homme-lige du roi et que toutes ses entreprises avaient pour but le profit du suzerain espagnol dont il reçut de grands renforts terrestres et maritimes. C'était l'époque où Lomellini se présentait aux insulaires comme leur seigneur (1405) : « Il y considérait les hommes et les animaux comme lui appartenant et il le proclamait bien haut. »

Vincentello arrive avec quatre vaisseaux, débarque près de Cinarca, y trouve des partisans dévoués à sa famille, marche contre François de la Rocca et Lomellini, les pourchasse jusqu'à Biguglia et, grâce sans doute à la complicité des habitants, s'empare de cette place dont Lomellini s'était enfui d'abord jusqu'à la Bastille (Bastia) qu'il avait fait construire au bord de la mer, à la fin du XIV^e^ siècle (1383), puis sur le continent. Le vainqueur fut élu comte de Corse par une assemblée de ses amis. Mais il perdit l'île avec la même facilité qu'il l'avait conquise. Il dut revenir une seconde fois à la tête de neuf vaisseaux espagnols et signer un véritable traité d'alliance avec la noblesse ultramontaine. Celle-ci s'enrôlerait sous la bannière aragonaise à la condition de partager avec le suzerain les revenus du sud de l'île. Vincentello pourrait nommer tous les fonctionnaires et jugerait toutes les causes en appel. L'armée féodale s'ébranla ensuite contre les Génois et vint assiéger Biguglia. François de la Rocca y fut tué. Mais la défection des seigneurs d'Ornano et d'Attallà ainsi que l'hostilité du clergé de l'En-deçà paralysèrent le comte qui sollicita en vain des secours du roi Martin, alors en Sardaigne. Il dut se résigner à guerroyer

Digitized by Google

pendant trois ans (1411-1414) contre les petits seigneurs de l'Au-delà. En 1415, une armée génoise récemment débarquée vint l'attaquer dans ses domaines et lui infligea une nouvelle défaite.

Il conquiert la Corse sur les Génois.

Le comte d'Istria ne se découragea pas et pour la troisième fois il tenta une conquête qu'il réalisa. Il se rendit auprès du roi Alphonse V qui venait de monter sur le trône d'Aragon. Il y trouva le meilleur accueil, le titre très recherché de chevalier et celui de vice-roi de Corse avec une délégation des pouvoirs souverains au point de vue administratif, législatif et judiciaire. Il repartit ensuite pour la Corse avec quatre vaisseaux. Ces forces étaient modestes, mais il sut profiter de l'anarchie dans laquelle le gouvernement des Fregosi, dont l'un était doge, avait plongé l'île. Son audace, son activité et son talent le secondèrent du reste merveilleusement. Il bâtit sur une colline, dans une position inexpugnable, la citadelle qui devint Corte, puis attaqua. Il remporta une victoire éclatante à Tralonca sur Squarciafico, gouverneur de l'En-deçà, une autre à Morosaglia sur André Lomellini, lieutenant des Fregosi, résista dans Corte à tous les assauts des partisans génois, marcha sur Biguglia, l'assiégea, s'en empara, après avoir vaincu sous ses murs la plus forte armée que Gênes eût depuis longtemps envoyée du continent, et fit prisonnier Abraham Fregoso, blessé dans le combat. Dès lors toute la Corse, sauf Bonifacio et Calvi, reconnut son autorité. Il était temps que le roi d'Aragon intervînt pour confirmer

Digitized by Google

ce succès et éviter que l'orgueilleuse noblesse se révoltât contre le trop puissant comte.

Siège de Bonifacio (1420).

Vincentello dut, sans doute, adresser de pressantes instances à Alphonse V qui se décida, au mois de septembre 1420, à accourir lui-même. Il amenait une flotte de quarante vaisseaux et bâtiments de transport dont la première tâche fut de prendre Calvi. Il y reçut le serment de fidélité de tous les personnages insulaires, même des de la Rocca. Cette unanimité était un fait exceptionnel dans l'histoire de l'île ; elle prouve la faiblesse de la domination génoise. En décembre 1420, l'escadre aragonaise cingla vers Bonifacio, où l'armée du vice-roi la suivit aussitôt. Le siège fut un des épisodes les plus héroïques de son histoire et la résistance qu'opposèrent les habitants s'explique uniquement par les énormes avantages politiques et économiques que Gênes leur avait concédés. Les Bonifaciens, tous de sang génois, avaient le droit de s'administrer eux-mêmes ; ils élisaient un conseil de 50 membres et un comité de 4 anciens. Ils ne devaient à la métropole ni impôts, ni service militaire. Leur commerce jouissait d'une liberté absolue et ne payait aucune redevance ; leurs vaisseaux avaient le monopole des échanges sur les côtes méridionales de l'île. C'était en réalité un morceau de la patrie génoise attaché au sol corse. Ainsi s'expliquent la résistance et l'énergie d'une population qui avait tout à perdre en accueillant les Aragonais et qui comptait pour se défendre sur sa garnison de 250 hommes et sur l'admirable position de la citadelle, entourée par des murailles

Digitized by Google

solides et par la mer. Une tentative des assaillants pour emporter la place d'assaut échoua donc. Alphonse eut recours à l'investissement dans l'espoir que la famine aurait raison des assiégés. Il faillit réussir. Bloqués par terre et par mer, affamés et décimés, les Bonifaciens songeaient à capituler quand, le 25 décembre, une flotte de sept vaisseaux força courageusement la ligne aragonaise, ravitailla les habitants et leur rendit l'espoir. Le siège menaçait de durer lorsque Alphonse apprit que la reine de Naples lui offrait son héritage à condition de la secourir contre les Génois. Le roi n'hésita pas ; il lâcha Bonifacio, Vincentello, les Corses et s'enfuit vers l'Italie. Peut-être espérait-il que Vincentello achèverait de réduire la ville et que l'accroissement de sa puissance lui permettrait d'écraser plus facilement les Génois. En tout cas son départ laissa la conquête de la Corse incomplète et ses ennemis reprirent confiance. Calvi chassa aussitôt la garnison espagnole. La République conserva ses deux solides points d'appui en Corse. Le mirage napolitain avait fait perdre à Alphonse la partie si brillamment engagée.

Heureux gouvernement de Vincentello.

Du moins Vincentello essaya-t-il de conserver ce qu'il avait acquis tout seul. Pendant treize ans, de 1421 à 1434, il gouverne, administre, réprime, lutte avec la plus grande bravoure contre des ennemis de jour en jour plus nombreux, pour le compte d'un prince qui semble l'ignorer. Au point de vue territorial, il domine sur toute l'île, à l'exception des deux citadelles génoises et de l'extrémité du Cap. Il sala-

Digitized by Google

rie les principales familles de la *Terra del Comune*, évêques et caporaux, et noue avec les autres des alliances matrimoniales ; à toutes il demande le service militaire et l'assistance au conseil. Sa grande préoccupation est d'assurer au peuple qu'il administre une bonne justice; il sait quelle difficulté a toujours présentée le rôle d'arbitre dans un pays où les habitants ont l'amour-propre si chatouilleux. Aux fonctionnaires annuels qu'il est seul à nommer et qu'il choisit soigneusement, chanceliers, fiscaux, avocats, trésoriers, secrétaires, employés, il recommande avant tout l'impartialité et la justice. Il est assisté de deux vicaires, l'un pour les affaires criminelles, l'autre pour les affaires civiles, qui sont juges en première instance et doivent lui présenter des rapports documentés sur les affaires soumises à son appel. Lui-même il chevauche incessamment partout, surveille les vassaux et maintient tout le monde dans le devoir par sa présence continuelle. Ce fut donc une période de bon gouvernement. Les impôts et les taxes régulièrement perçus étaient payés sans murmure. Vincentello exigeait la taille de vingt sous que les Corses s'étaient eux-mêmes imposée en 1358; il n'y avait ajouté que le logement et la nourriture pour lui et sa suite dans leurs déplacements ; l'hospitalité corse s'en accommodait très bien. Il soldait les garnisons dans les châteaux forts et partageait avec les seigneurs les revenus fiscaux. Enfin, en 1426, il réunissait un synode ecclésiastique pour procéder à une réforme du clergé insulaire et apaiser les rivalités qui le divisaient. L'Europe était alors déchirée par le schisme d'Occident qui avait enfanté trois papes à la fois ; les États soutenaient chacun

Digitized by Google

leur Pontife et, tandis que l'Aragon accueillait Benoît XIII, Gênes reconnaissait Martin V. La Corse avait imité cet exemple et l'En-deçà comme l'Au-delà, sollicités par leurs sympathies, avaient eu un pape différent. En outre le clergé s'était abandonné aux pratiques les plus coupables : l'ignorance, la débauche, la simonie, l'incontinence lui étaient reprochées, tandis que les évêques la plupart du temps n'apparaissaient jamais dans leur diocèse. L'Assemblée de 1426, présidée par Jacob de Ordinis, évêque de Sagone, que le pape avait muni de pleins pouvoirs, remédia à tous ces maux, fixa le montant et le paiement des dîmes et édicta enfin, dit Giovanni, « toutes les prescriptions nécessaires pour que les choses ecclésiastiques fussent traitées avec le respect et la modestie qui leur étaient dues. »

Sa chute (1434).

Jamais, par conséquent, un homme n'avait encore accompli une œuvre aussi complète que celle de Vincentello. Pour qu'elle fût durable, il paraissait nécessaire que l'Aragon ne l'oubliât pas. Or Alphonse V, que sa mère adoptive venait de déshériter, était alors assailli par une coalition de Gênes, de Milan et de Naples; il était menacé jusqu'en Espagne. Comment aurait-il pu faire quelque chose pour son vice-roi? Celui-ci connut alors les trahisons de ses meilleurs alliés, les révoltes de ses parents. Son caractère s'aigrit, sa vengeance fut impitoyable. Sa situation fut compromise au moment où les Génois pouvaient s'imposer quelques efforts. L'inquiétude fit oublier toute prudence à Vincentello qui commit des excès, doubla les impôts et de 1430 à 1434 fut succes-

Digitized by Google

sivement abandonné de tous ses partisans. Il voulut fuir en Sardaigne pour y implorer son roi. Surpris dans le port de Bastia par deux galères génoises, il fut fait prisonnier, conduit à Gênes et jugé par le Grand Conseil. Le 27 avril 1434, « l'Illustre et Magnifique seigneur Vincentello d'Istria, Comte de Cinarca », était décapité sur la place de la Seigneurie.

Ainsi disparaissait l'homme qui avait soutenu avec une rare constance la cause espagnole et « causé des dommages énormes au commerce génois. » Avec lui s'écroulait la domination d'Alphonse V, ingrat envers le Comte et traître envers les Corses. On avait vu, au cours de cette période, se reproduire très fortement quelques-uns des faits généraux de l'histoire insulaire : la rivalité politique de deux familles puissantes, soutenues par leurs partisans, et leur clientèle, celle d'Istria et celle de la Rocca ; la rivalité géographique de deux régions, l'En-deçà et l'Au-delà des monts, que la nature a séparées ; la rivalité historique des deux grands États méditerranéens du xv^e^ siècle, Gênes et l'Aragon, qui prétendent chacun à un morceau de la Corse. Mais, pour conclure, le sort du pays a été décidé de nouveau. Après avoir essayé de conquérir par eux-mêmes la liberté, après avoir appelé en vain les Aragonais a leur secours, les Corses se résignent à devenir génois. C'est le fait principal du siècle qui va suivre.

RÉSUMÉ

Après sa victoire sur les Pisans, Gênes, que menacent ses voisins du continent, ne songe pas encore à occuper la Corse.

Digitized by Google

I. Malheurs et révolutions populaires. — Le désordre recommence. La domination, que les seigneurs les plus puissants, comme Guillaume de la Rocca, s'efforcent d'établir sur le pays, ne dure pas. La peste ravage l'île en 1348. Le peuple, malheureux à l'excès, essaie d'améliorer lui-même son sort par une révolution sociale, dite des Giovannali, qui voulut supprimer la propriété individuelle, et par une révolution politique ou communale, dite de Sambucuccio d'Alando, qui s'efforça de donner aux paysans le pouvoir. L'une et l'autre échouèrent et la tyrannie redoubla.

II. Les Corses font appel aux Génois. Leur impuissance. — Le peuple de l'En-deçà des monts fit alors alliance avec le parti populaire qui gouvernait Gênes; celui-ci promit de protéger les Corses et de leur laisser toutes les charges de l'île, sous condition de payer une taxe de vingt sous par feu. Mais Gênes ne sut pas réprimer les désordres. Elle vendit même la Corse à six de ses citoyens qui, groupés en Maona, devaient l'exploiter. Ils échouèrent et se ruinèrent. Gênes et la Corse passèrent même un instant sous la domination française.

III. Vincentello d'Istria et l'Aragon. — Les habitants firent ensuite appel au roi d'Aragon à qui le pape avait, en 1298, donné la Corse. Vincentello d'Istria, le plus illustre des barons corses, fut son lieutenant fidèle. Après une triple tentative, il enleva l'île aux Génois. Il n'échoua que devant Bonifacio, en 1420. Son gouvernement, comme vice-roi aragonais, fut excellent. Il rétablit l'ordre, assura une égale justice à tous, se contenta d'impôts modestes et réguliers. Une révolte des seigneurs et l'abandon de son maître causèrent sa ruine. Fait prisonnier par les Génois, il fut décapité en 1434. L'Aragon perdit avec lui la Corse, qui resta à Gênes.

Digitized by Google

LECTURES

1° LE SIÈGE DE BONIFACIO (1420)

Cependant le siège se poursuivait jour et nuit sans relâche, car le roi pensait que les autres Corses n'attendaient que le résultat de cette entreprise pour se prononcer, et que Bonifacio, une fois pris par les Espagnols, la Corse serait subjuguée du même coup. Les Bonifaciens, de leur côté, n'épargnaient ni peine ni efforts pour repousser l'ennemi. S'ils prolongeaient la résistance, ils le devaient surtout à ceci : partout où le rempart était en ruines, ils en élevaient un nouveau en arrière, mais aussi près que possible du fossé; d'un autre côté, ils faisaient de temps en temps de brusques sorties pour détruire les ouvrages ou attaquer les postes des Aragonais, et généralement l'avantage leur restait dans ces engagements.

Chaque jour l'ennemi recommençait l'assaut, les bombardes tiraient jour et nuit. Les malheureux Bonifaciens étaient sur les dents; les fatigues incessantes, les gardes qu'il fallait faire le jour et la nuit, enfin la famine les avaient épuisés; de tous côtés l'on n'entendait, le jour comme la nuit, que des gémissements lugubres. Bientôt la détresse des assiégés fut si grande qu'ils furent contraints de manger les aliments les plus vils et les plantes les plus nauséabondes. Sans parler des autres aliments, je dirai seulement que les Bonifaciens s'estimaient très heureux quand ils pouvaient manger de la viande d'âne ou de cheval. Quelques-uns allaient jusqu'à manger des herbes de toute espèce, même celles dont ne veulent pas les troupeaux et faisaient leur nourriture de racines et de fruits sauvages; enfin on mangeait jusqu'à l'écorce des arbres.

P. CYRNÉE :

(*De rebus Corsicis*. Trad. Letteron, p. 163.)

2° UN SEIGNEUR FÉODAL AU XIV^e^ SIÈCLE

Arrigo della Rocca gouverna avec une telle réputation de justice et d'équité qu'il n'y eut pas alors en Corse, dit-on, un laboureur qui, par crainte des voleurs, enlevât le soir, comme c'est l'usage, le soc de la charrue avec laquelle il travaillait pendant

Digitized by Google

le jour. Mais, à la fin, il fut enivré de sa propre grandeur et sa justice se changea en cruauté. Il poussa cette cruauté si loin que, pour s'assurer la possession du pouvoir, il faisait mourir tout homme qui lui était suspect, ou l'abaissait assez pour qu'il n'eût plus rien à en craindre. Il tua entre autres Guglielminuccio d'Attallà, son beau-frère, qui était allé le visiter à Cinarca ; il allégua comme prétexte qu'il avait assisté à la mort de Guglielmo, son père. Il fit mourir Guglielmo Schiumaguadella Cortinco et Giudice de Poggio di Nazza, parce qu'ils ne lui obéissaient pas avec tout l'empressement qu'il aurait désiré. Il fit trancher la tête à deux Bagnaninchi de grande espérance, ainsi qu'à Belbruno et à Stagone de Nonza, parce qu'il se défiait d'eux. Il abaissa surtout la famille de Leca, qu'Arrigo dépouilla, et il traita de même tous les seigneurs de cette partie de l'île (Au-delà des Monts). Le comte Arrigo déployait en outre, pour entretenir dans l'île la division et la discorde, une astuce telle qu'il amenait à s'exterminer ceux qu'il ne faisait pas mourir.

FILIPPINI :
(*Histoire de la Corse*, I. Trad. Letteron).

3° VINCENTELLO D'ISTRIA

De haute taille, il avait les bras petits et arqués au point qu'il ne pouvait les tendre complètement. Les doigts courts et gros se terminaient en spatules ; le visage était ridé comme celui d'une vieille femme, mais illuminé par de beaux yeux noirs. Une verrue énorme, placée près du nez sous la paupière droite, laissait croire au premier abord que c'était un œil sorti de son orbite et qui pendait. Il avait de grosses jambes, un buste bien proportionné et, malgré tout, l'ensemble de sa personne ne manquait pas de charme. Ce corps donnait au physique l'impression d'une vigueur peu commune : c'était celui d'un lutteur infatigable que les combats et les blessures n'épuisèrent presque jamais. Au moral, le personnage était sensuel, violent dans ses passions, prêt à tout pour les satisfaire, à la ruse comme au crime. Vindicatif à l'excès, comme tous les hommes de cette époque un peu barbare, semblable aux lourds guerriers du Moyen âge en France, il poursuivait ses ennemis d'une haine implacable, qu'ils fussent Génois ou membres de la famille de la Rocca ; s'il ne pouvait les atteindre dans leur personne même, il s'emparait de leurs biens et déshonorait les femmes. Redouté et haï par ses adversaires, il permit tout à ses favoris. Toutefois, peu sangui-

Digitized by Google

naire par tempérament, il n'aimait pas à verser le sang inutilement. Jamais on ne le vit mettre à mort les prisonniers ou ordonner le massacre. Plus humain en cela que beaucoup de ses adversaires, il relâcha les ennemis insignifiants et permit aux autres de se racheter. Il se montra supérieur à presque tous ses ennemis tant dans l'attaque par surprise où le courage et la vigueur sont nécessaires que dans les préparatifs de défense où l'habileté du commandement est une garantie du succès. Il fut un guerrier de talent, une sorte de condottiere audacieux qui, sur terre comme sur mer, se montra presque toujours digne de triompher.

A. AMBROSI :
[*Vincentello d'Istria* (1911)].

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

MONTEGGIANI. — *Chronique*, traduite par M. Letteron et publiée par la Société des Sciences corses.

P. CYRNÉE. — *Chronique* (traduction Letteron).

Traité de la Maona (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1881).

OUVRAGES PARTICULIERS:

LAVISSE ET RAMBAUD. — *Histoire générale de l'Europe* (Paris, 1893).

CANTU. — *Storia degli Italiani* (Turin, 1857).

SISMONDI. — *Histoire des républiques italiennes.*

ORECCHIONI. — *Histoire de Bonifacio* (Bastia, 1883).

JARRY. — *Les commencements de la domination française à Gênes* (1897).

ASSERETO. — *Genova e la Corsica de* 1358 *à* 1378 (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1901).

A. AMBROSI. — *Vincentello d'Istria* (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1911).

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LA DOMINATION DE SAINT-GEORGES

(XV^e ET XVI^e SIÈCLES)

JEAN-PAUL DE LECA

La mort de Vincentello d'Istria, en 1434, fut un malheur pour l'île ; son énergie et son activité avaient réussi à maintenir une certaine tranquillité parmi les habitants. Quand ils en furent privés, l'anarchie reparut de plus belle. La république de Gênes ne sut pas profiter des circonstances qui lui avaient permis d'écarter son adversaire et, pour plus d'un siècle, elle va laisser à d'autres le soin de gouverner le pays.

Anarchie de la Corse.

Ses embarras étaient tels, en effet, ses finances étaient à ce point obérées, qu'elle ne pouvait s'imposer ni efforts, ni dépenses. Tous les ambitieux purent donc se disputer la domination d'une terre qui en fait était libre.

Digitized by Google

Un seigneur du cap Corse, Simon da Mare, le vainqueur de Vincentello, essaya d'abord d'établir son influence ; il échoua. Après lui ce furent deux Génois, les frères Montalto, avec lesquels da Mare avait signé une sorte d'alliance et de partage ; ils se heurtèrent à la résistance des Caporaux et furent vaincus à Tessaurone. Puis le doge Thomas de Campofregoso rêva de placer l'île sous l'autorité de sa famille et il y envoya son neveu Janus avec quelques troupes. Il peupla et fortifia, en 1440, la baie de Saint-Florent, dont il trouvait la position avantageuse, et faillit, grâce à la ruse, réussir dans ses projets. Mais il fut arrêté à son tour par l'hostilité des mêmes Caporaux qu'il avait refusé de pensionner. A ce moment intervint le roi d'Aragon qui délégua les pouvoirs de comte à Giudice d'Istria, héritier et neveu de Vincentello ; il le chargea de reconquérir la Corse (1441). Ses débuts furent également heureux ; mais, soit qu'il eût été trahi, soit qu'il eût indigné les Corses par son injustice, il fut pris et emprisonné par l'évêque d'Aleria, Silvagnolo da Matre. Celui-ci voulut à son tour disposer de l'île, cette fois en faveur du pape Eugène IV, que beaucoup de gens considéraient en secret comme le suzerain légitime. D'accord avec quelques-uns de ses amis, il envoya au pontife une délégation qui lui offrit la souveraineté du pays. Eugène IV accepta et chargea Paravisi d'en prendre possession. Alors la noblesse de l'Au-delà s'unit à celle des Caporaux et l'empêcha de faire des progrès. Nicolas V, qui venait de succéder à Eugène IV, se rendit compte qu'il était impossible de triompher des factions insulaires ; il prit la sage décision de renoncer à toute intervention et d'abandonner ses droits à

Digitized by Google

la famille Campofregoso, qui occupait de nouveau le siège ducal à Gênes. Les Corses retombèrent sous la tyrannie d'une famille qu'ils venaient d'expulser. Pour accroître le désordre, le roi d'Aragon, sollicité par un seigneur de la Rocca, intervint à son tour; il envoya une expédition sous les ordres d'un vice-roi, du nom d'Imbisora (1448). Jamais la situation n'avait été plus compliquée ni plus instable. L'Aragon, la papauté et Gênes, les barons, les caporaux et les évêques, les étrangers et les insulaires, tous manifestaient des prétentions sur la misérable île. Le droit appartenait au plus fort ou au plus heureux. Bonifacio et Calvi restaient à la république; Bastia, Biguglia, Corte, Saint-Florent et presque toute la Terre du Commun reconnaissaient l'autorité de Campofregoso ou du pape. L'Aragonais avait des sympathies dans la terre de Cinarca, des alliés dans le Niolo et le Fiumorbo; bientôt il allait s'emparer par surprise de Saint-Florent. Quelle devait être la situation morale et économique d'une terre que ravageaient alternativement, depuis 1434, tous ces compétiteurs? On peut se l'imaginer, après vingt ans de guerre civile.

Révolution et réforme populaires.

Alors un long cri de souffrance jaillit de toutes les poitrines. A cent ans d'intervalle, suivant une relation de cause à effet, on voit les mêmes faits produire les mêmes résultats. Les habitants décident de recourir à une mesure qui leur avait jadis apporté la paix. Ils se réunissent aux environs de Morosaglia, choisissent comme lieutenant un Mariano de Gaggio e le chargent d'abaisser l'orgueil de cette féodalité plé-

Digitized by Google

béienne qui a failli à ses origines et à son devoir. Ce fut comme le second acte de cette révolution populaire dont Sambucuccio, un siècle auparavant, avait donné l'exemple. Mariano traqua les caporaux, détruisit leurs tours, abolit leurs fonctions et leur titre, bannit ceux qui échappèrent, mais ne réussit pas à refaire l'unité. Alors, dans l'Au-delà, on eut recours à une réforme, à la fois sociale et religieuse, qui fait songer à celle des Giovannali ; elle fut l'œuvre, cette fois, de la confrérie des *Battuti*. Un frère Mineur du royaume de Naples, frà Nicolò, homme instruit, prédicateur distingué et éloquent, persuada aux insulaires d'établir de nombreuses compagnies de *Casaccie* (comme cela se faisait, suivant la chronique, en Italie et ailleurs). Le but apparent était l'institution d'une Congrégation dont les membres devaient mener une vie vertueuse et sainte ; mais « le poison qui se dissimulait ne tarda pas à se manifester », et l'on obtint un résultat tout contraire. Frà Nicolò, en rédigeant les statuts et règlements des nouveaux confrères où Battuti semblait vouloir en faire non une société de charité ou de piété chrétienne, mais une véritable république qui ne reconnaîtrait d'autre tribunal que celui du prieur et dont les membres se défendraient et se protégeraient l'un l'autre jusqu'à la mort. Le Chroniqueur a peut-être mal compris le mouvement quand il accuse le religieux d'aspirer à la suprématie politique et d'ambitionner le titre de chef plus que celui de prieur. Nicolò, comme Giovanni, rêvait d'une réforme sociale et peut-être d'une communauté de biens et de droits ; l'historien de la Grossa déclare lui-même que certains règlements étaient fort sages. Les Battuti trouvèrent un noble

Digitized by Google

ambitieux, Vincentello d'Istria, qui voulut sans doute profiter du mouvement et mit son château à la disposition des frères. La secte s'accrut alors rapidement et, dans l'En-deçà comme dans l'Au-delà des Monts, chaque jour lui amenait de nouveaux disciples. La confiance du peuple dans la nouvelle réforme était réelle. Les barons en furent effrayés; quelques-uns feignirent de sympathiser avec les Battuti, de peur de les combattre; d'autres qualifièrent leurs idées « d'institution hérétique et dangereuse pour les seigneurs » ce qui est bien un aveu, et ils durent agir auprès du supérieur des Frères Mineurs qui rappela purement et simplement de Corse le frère Nicolò. Celui-ci obéit prouvant par là qu'il était un simple réformateur, non un révolutionnaire.

Désarroi des Corses.

L'éloignement du prédicateur mit la discorde dans les rangs de ses partisans. Après l'avoir inutilement attendu pendant plusieurs mois, ils se réunirent à Morosaglia pour lui désigner un successeur, « car leur vertu ne pouvait pas se passer d'un chef ». Ils ne s'entendirent pas et se séparèrent. Ceux du Deçà, dont le zèle était peut-être plus bouillant, mais aussi dont l'énergie qui s'était manifestée en plusieurs circonstances était plus grande, tinrent une seconde assemblée. Ils décidèrent de nommer un chef pour défendre leur réforme, qui semble bien être plus sociale que religieuse. Ils désignèrent le comte Polo de la Rocca, seigneur ambitieux et puissant, ami des Aragonais, et lui accordèrent un salaire ainsi que les deux tiers du revenu des charges. La réforme populaire avortait donc tan-

Digitized by Google

dis que son nouveau chef espérait profiter de ses pouvoirs pour lever des impôts à sa guise et s'enrichir. Le peuple s'en rendit bientôt compte ; il prit l'engagement de ne plus lui payer de taxe ni d'*accatto* ou subvention, sous peine de châtiment grave, puisque le comte Polo n'avait pas réussi à rétablir la paix. On est frappé de l'entente qui règne parmi ces populations vraiment dignes de la liberté et dont les assemblées ont toujours pour but la conquête de l'indépendance. Elles adoptèrent une décision encore plus grave, puisque « après avoir examiné mûrement la situation au cours d'une assemblée tenue à Lago Benedetto, sur les bords du Golo, elles jugèrent que le meilleur parti à prendre était de trouver un protecteur capable d'imposer la paix à tous ». Un seul pouvait à leur avis réussir : la Compagnie de Saint-Georges. C'est donc à elle que les Corses envoyèrent des délégués chargés d'implorer secours en échange de leur obéissance.

La Banque Saint-Georges.

La Banque de Saint-Georges est une des institutions les plus curieuses et les plus durables de la république génoise. Elle eut d'abord le nom de Maison, d'Office et fut la première organisation d'une dette publique, à la fois banque d'émission et de change, compagnie coloniale et de navigation. Ses origines remontent au XII^e^ siècle, au temps où la commune de Gênes fut obligée d'emprunter pour exécuter ses entreprises militaires contre les Sarrasins d'Espagne. Elle demanda de l'argent à un groupe de 18 citoyens riches ou *Compera* et leur abandonna en échange, pour

Digitized by Google

quinze ans, la perception d'une partie des droits d'entrée sur les poids, les mesures et le fer. Cette opération fut répétée à maintes reprises et donna naissance aux *Compere del Capitolo* ou du Gouvernement. Un emprunt destiné à la guerre de Corse reçut même le nom de *Compera Corsicae*. De sorte que, en 1250, la dette ou Compera s'élevait à 2.800.000 lire génoises[1], divisées en 28.000 parts ou *luoghi*, inscrites au grand livre des Comptes ou *Cartulario* et productives d'intérêts. Les guerres civiles respectèrent scrupuleusement ces créances, qu'un Office de huit protecteurs, créé en 1318, fut chargé de sauvegarder. En 1339, quand fut élu par le peuple le premier doge Boccanegra, quatre citoyens choisis dans le Conseil des vingt sages de la cité reçurent la mission de procéder à un collationnement général des *Compere*. Ils les fondirent un peu plus tard en six, les réorganisèrent et consolidèrent définitivement la dette publique des deux siècles précédents.

Cet événement n'empêcha pas le retour des emprunts de l'État. Si celui-ci hésita d'abord à persévérer dans cette voie et s'il préféra confier à une société de citoyens ou Maona le soin de conquérir soit l'île de Chio, soit celle de Corse, il fallut bien s'y résoudre quand la guerre avec les Vénitiens, les Catalans et les seigneurs de Finale commença en 1346. La situation financière en fut gravement obérée et la faillite parut imminente. En 1405, il fallut procéder à une liquidation générale par les soins d'une commission de cinq membres qui prenaient le nom de Protecteurs

1. La lire génoise de cette époque vaudrait à peu près 8 fr. 80 de notre monnaie.

Digitized by Google

de Saint-Georges; ce saint était le patron de la cité. Les Protecteurs groupèrent et convertirent les emprunts en une dette consolidée et ils promirent de donner un intérêt uniforme de 7 francs, servi par une compagnie indépendante. Le capital de cette dette atteignit 2.938.462 lire, équivalent à 28.855.700 francs de notre monnaie, et la société nouvelle prit le nom de Compera et Banque Saint-Georges. Elle eut le monopole du sel et la perception de toutes les taxes antérieurement converties en gage. Huit fonctionnaires nommés pour un an avec le titre de Protecteurs, devaient administrer la société; 52 gros actionnaires les assistaient de leurs conseils et désignaient quatre syndicateurs pour vérifier la gestion des Protecteurs. Ce contrôle et l'indépendance de la Compagnie vis-à-vis de l'État inspirèrent une telle confiance qu'on lui confia de l'argent en dépôt et qu'elle s'enrichit très vite.

Elle fut désormais la seule Banque qui prêtât à l'État; celui-ci en reçut jusqu'à 47.711.251 lire (1544). Les sources du revenu de Saint-Georges étaient du reste nombreuses : location des biens fonciers et mobiliers au gros et au petit commerce ; perception d'impôts directs tels que la taille personnelle, foncière, mobilière, ou indirects comme les droits de succession, de vente, de transit, de fabrication ; les monopoles du sel, du fer, du tabac, du café, des alcools; la frappe des monnaies; le commerce maritime; la location de ses navires aux États et aux particuliers ; les prêts d'argent, etc., etc. En somme la Compagnie était une des institutions financières les plus riches et les plus puissantes de l'Europe, que les célèbres Compagnies anglaise et hollandaise des XVI^e^ et

Digitized by Google

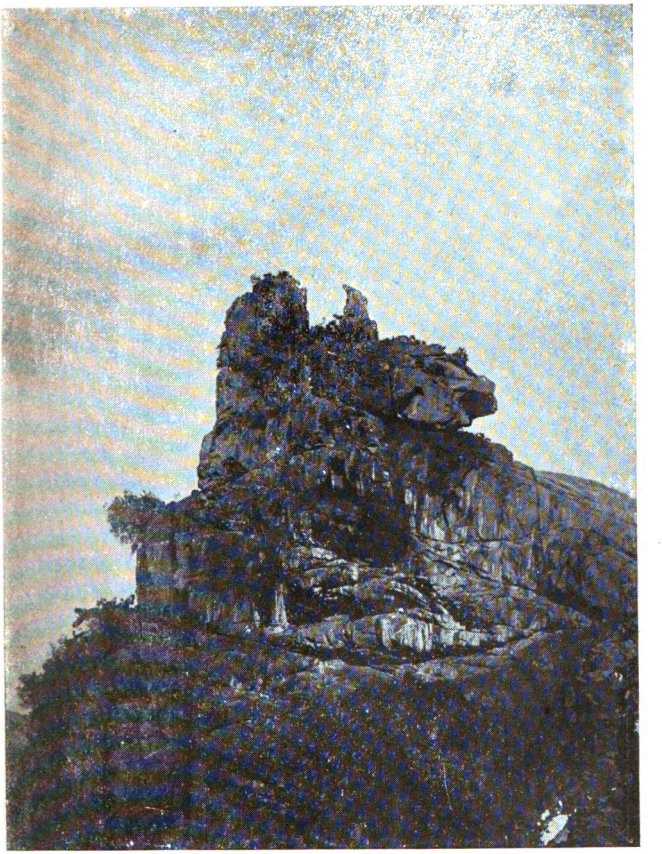

FIG. 23. — La Rocca de Sia.

La piève de Sia fut le centre des exploits de Leca. Ce donjon fut bâti sur un rocher à pic et défia les Génois. On y accède d'un côté seulement et en rampant sur les genoux ; il procure une réelle impression d'effroi et de force. Les restes maçonnés et blanchis à la chaux de la chambre où se tenait le seigneur sont encore visibles..

Digitized by Google

FIG. 24. — La tour d'Albo.

Une des tours rondes à signaux que l'Office de Saint-Georges fit construire sur le littoral, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, pour prévenir les habitants de l'arrivée des corsaires. Elles ne dépassent pas 8 mètres de hauteur, ont une salle basse ordinairement voûtée pour les provisions, un premier étage pour la garnison qui y accédait par une échelle, une plate-forme avec créneaux.

Digitized by Google

Cliché Photo d'Art, Bastia.

FIG. 25. — Vue de Saint-Florent.

La ville, bâtie sur une langue de terre et au fond d'un joli golfe, naquit au milieu du XV^e siècle, sur les alluvions de l'Aliso, qui avaient contribué à la ruine de l'ancienne cité de Nebbio. En 1482, elle se donna à l'Office Saint-Georges, en échange de franchises et privilèges importants. Les Français s'en emparèrent en 1553, l'entourèrent de murailles dont les vestiges sont encore visibles, ainsi que la porte et le corps de garde. Saint-Florent, devenue place forte, soutint plusieurs sièges mémorables, en 1731, en 1794, car elle était l'une des clés du Nebbio et du Cap. Aujourd'hui elle n'est plus qu'une petite bourgade de 800 habitants à peine.

Digitized by Google

FIG. 26. — Donjon de Saint-Florent.

C'est au XVI^e siècle que fut construit le premier donjon dans lequel Orsino soutint avec sa faible garnison l'assaut de plusieurs milliers de Génois. Une double enceinte, presque disparue, l'entourait. Le donjon actuel sert de caserne.

Digitized by Google

XVII^e siècles devaient imiter. Déjà elle avait accepté de protéger Chypre, Lesbos, Chio, les villes de la mer Noire, Lerici, Sarzano, c'est-à-dire les territoires génois, que menaçait en ce moment l'invasion des Turcs et dont la perte aurait amené une diminution formidable des droits d'entrée et de gabelle. Elle ne pouvait donc moins faire que de jouer le même rôle vis-à-vis des Corses[1].

La Corse cédée à la Banque Saint-Georges.

A la nouvelle que ceux-ci faisaient appel à l'Office pour les défendre, le doge et les citoyens de Gênes laissèrent éclater leur joie. Ils comprenaient combien il était important pour leur commerce et leur honneur que la Corse ne tombât pas aux mains de leurs rivaux et adversaires, les Aragonais. Danger d'autant plus à craindre qu'en cette même année 1453, un corsaire catalan s'était emparé par surprise de Saint-Florent. L'Office avait assez de ressources pour conserver l'île, tandis que le gouvernement génois, obligé de lutter contre les Turcs qui envahissaient l'empire d'Orient, contre les Vénitiens plus redoutables encore, en était incapable financièrement et politiquement. Le doge Pierre de Campofregoso et

1. La Banque de Saint-Georges abandonna la Corse en 1562 seulement. Elle se consacra ensuite exclusivement à ses opérations commerciales et financières. Sa prospérité grandit assez pour qu'en 1621 les actions de 100 francs atteignissent le cours de 278 francs. Mais quand l'Etat génois, qui avait garanti les prêts des actionnaires, se fut affaibli, au XVIII^e siècle, la Compagnie fut entraînée dans sa décadence. En 1797, l'annexion de la république au territoire français fit disparaître la Banque dont la dette fut liquidée, au XIX^e siècle, par Victor-Emmanuel I^er, après une existence de cinq siècles et un éclat remarquable.

Digitized by Google

le Conseil des Anciens convoquèrent donc le 9 mai, au palais public, les Offices de la Monnaie, de la Roumanie, de Corse et les délégués de la Banque Saint-Georges, auxquels on adjoignit 250 citoyens. Les nouvelles venues de Corse furent communiquées à l'assemblée ; on l'invita à prendre une décision. Lucien de Grimaldi proposa d'accéder au désir des insulaires en faveur de Saint-Georges, qui reprendrait Saint-Florent aux Aragonais. Son opinion reçut l'approbation générale. La Banque convoqua alors à son tour une assemblée de 350 actionnaires devant laquelle deux délégués des Anciens invitèrent les membres présents à tenir compte de la situation critique de la république et à accepter le cadeau onéreux qu'elle désirait leur faire, si l'on ne voulait pas déplorer de plus grands désastres. Après une longue discussion, par 364 voix contre 2, les auditeurs se laissèrent persuader.

Droits que la Banque y acquiert.

Alors le doge, le Conseil des Anciens et l'Office de la Monnaie, après en avoir obtenu l'autorisation d'une assemblée de 300 citoyens, cédèrent tous les droits de la république aux Protecteurs et à leurs successeurs. Toutes les villes, places fortes et autres lieux de l'île, sans en excepter Bonifacio et Calvi, appartiendraient à ces derniers. Ils y enverraient à leur guise tous les officiers et employés nécessaires, sans intervention directe ou indirecte, contrôle ou permission de la république. La Banque seule pourrait y établir des impôts et y prélever, en attendant, tous ceux que le gouvernement génois y avait déjà perçus, c'est-à-dire les droits de péage (*pedagia*),

Digitized by Google

l'impôt par feu (*focagia*), les droits de douane (*avariae*), les prestations (*angariae*). Elle avait également le *mixtum et merum imperium*, c'est-à-dire le pouvoir absolu, droit de vie et de mort dans l'île, de jugement, mais non d'exécution, sur tous les Corses dans le territoire de la république. En définitive, elle avait la haute et basse justice, sauf pour les crimes de lèse-majesté. Toute personne qui détenait en Corse des droits, privilèges ou immunités quelconques devait les abandonner à la Banque. Nul n'avait le droit d'instituer une charge ou une fonction quelconque dans le pays, sous peine de mille florins d'amende, fût-ce la commune de Gênes. La Corse devenait la propriété exclusive de la Banque ; le doge et les membres du Conseil en faisaient le serment sur les saintes écritures et s'engageaient à payer 100.000 florins sur leurs biens, en cas d'infraction (22 mai 1453).

Les Capitula Corsorum (1453).

Les actionnaires n'avaient donc plus rien à craindre de la part du gouvernement de leur patrie. Il leur restait à prendre une autre précaution contre un danger plus grave : celui d'une résistance de quelques Corses. Les Protecteurs s'efforcèrent de faire ratifier la cession par tous leurs nouveaux sujets. Ils convoquèrent dans ce but une assemblée générale des insulaires. Les députés et une bonne partie de leurs électeurs se rendirent, le 7 juin 1453, à la Canonica de Mariana, et là, tant en leur nom qu'au nom de leurs compatriotes, ils jurèrent d'être fidèles à l'Office. En échange celui-ci leur concédait certains droits contenus dans des Statuts ou Capitoli qu'il s'engageait lui-même à respec-

Digitized by Google

ter. Il était entendu que les deux parties ne seraient liées l'une à l'autre que le jour où des troupes expédiées de Gênes auraient pris possession du pays et ramené la paix. A quoi bon en effet se donner un nouveau maître s'il était aussi impuissant que les précédents? Chaque année la Banque enverrait dans l'île un gouverneur pour administrer et un vicaire pour rendre la justice. Ils résideraient l'un et l'autre à Biguglia. Leurs actes seraient, à leur sortie de charge, soumis à une enquête ou *syndicat*. Dans chaque piève, le vicaire serait assisté en premier ressort par des podestats et *ragioneri*, dont les sentences pourraient être portées en appel devant ledit vicaire et même devant les syndicateurs. Ces fonctionnaires auraient aussi un rôle financier; ils accompagneraient, dans leur circonscription, l'officier collecteur de l'impôt, venu de Gênes. Cet impôt, unique, était fixé à vingt sous par feu; les indigents en étaient exonérés sur l'attestation de témoins sérieux; quant aux droits de gabelle et autres, la Compagnie pouvait en disposer à son gré et les mettre en adjudication. Les habitants participeraient aux charges que nécessiterait la défense de leur patrie. Les droits d'entrée et de sortie sur les denrées alimentaires venues de Gênes ou de Corse seraient fixés une fois pour toutes, ainsi que le prix du sel et du fer. Les Corses obtenaient aussi l'assurance d'être bien défendus contre leurs ennemis et en particulier contre les Caporaux; la Banque ne les pensionnerait plus et les traiterait en rebelles, s'ils murmuraient. Tous les forts inutiles à la défense de l'île seraient rasés. Des troupes, commandées par un capitaine de la Compagnie, tiendraient garnison dans les principales villes. Toutes les charges de

Digitized by Google

greffiers de la *Ragione* (justice de paix) seraient réservées à des Corses, et les crimes de prévarication, commis par un fonctionnaire, cruellement punis par la perte de la main droite. Enfin, amnistie pleine et entière était accordée pour tous les crimes antérieurs au traité, dont les clauses ne pouvaient être modifiées qu'avec l'assentiment des députés des pièves ou cantons.

Inobservation des Capitula.

D'une manière générale le contrat[1] était avantageux pour les deux parties et, s'il avait été observé ou appliqué à la lettre, nul doute que la Corse eût enfin connu une ère de tranquillité. Mais il aurait fallu que la Banque ne fût pas avant tout une société financière, avide d'enrichir ses actionnaires et pour qui les Corses étaient taillables et corvéables à merci. Il eût été indispensable que les fonctionnaires fussent surveillés par une autorité scrupuleuse et loyale, tandis qu'ils n'étaient justiciables que des syndicateurs, leurs compatriotes, complices ou achetés. Venus en Corse pour faire fortune, ils y commirent les plus criants abus. Nous en avons la preuve dans cette tolérance qui fut laissée aux prévaricateurs de racheter leur main droite, en payant une amende de cent livres; car si le règlement avait été appliqué, « *quanti manimozzi ci sareberro stati a Genova* (combien il y aurait eu de manchots à Gênes)! » put-on écrire plus tard. Le gouverneur

1. La convention fut solennellement jurée par les députés des pièves de Balagne, Nebbio, Santo Pietro, Oletta, Patrimonio, Farinole, San Quilico, Oletta, le 1er juillet; leurs noms nous ont été conservés par un manuscrit (Cf. *Documents du Bulletin de la Société des Sciences*, 1884).

Digitized by Google

donna du reste l'exemple ; maître absolu de la Corse, il put faire argent de tout, vendre des sauf-conduits, juger sans procédure ni instruction, *ex informata conscientia*, ou ne pas juger du tout, moyennant argent. Sa clientèle et lui-même considérèrent la Corse comme une terre conquise, d'où ils devaient revenir riches ; quant aux responsabilités, ils n'avaient pas à les craindre. Leur conduite rappela trop souvent celle des gouverneurs romains, qui ne devaient compte de leurs actes qu'à des sénateurs ou à des chevaliers, leurs émules ou leurs commanditaires, et qui, même dans le cas scandaleux de Verrès, ne furent presque jamais punis.

Négociations de la Banque avec les seigneurs corses.

L'adhésion au traité de la noblesse corse et de ceux qui croyaient avoir quelques droits sur l'île était une autre difficulté que rencontrait la Banque. Le plus puissant de tous était Galéas de Campofregoso parent du doge ; il possédait les places de Biguglia, Corte et Bastia, qu'on appelait alors Bastita, et il avait un moment rêvé la domination de l'île. Mais, sentant son impuissance, il accepta assez facilement de vendre ses droits pour une somme de 8.500 lire en monnaie de Gênes, les approvisionnements qui se trouvaient dans ces places pour 498 lire et le sel entassé à Bastia au prix payé par les Corses, soit 16 deniers le *bacino*. La Banque traita également, de 1453 à 1456, avec Vinciguerra Gentile, possesseur de Brando, Canari, Nonza, et avec da Mare, l'autre seigneur du Cap ; avec Giudice de la Rocca, à qui elle laissa le territoire compris entre Cilaccia, So-

Digitized by Google

lenzara et Bonifacio ; avec les seigneurs de Leca, qui versèrent une caution de 10.000 lire et reçurent le pays du Liamone, celui de Cinarca avec ses dépendances, le *fiuminale* (vallée) de Celavo, avec Ajaccio ; avec les évêques d'Aleria et de Mariana ; avec les seigneurs d'Istria, qui abandonnèrent le parti de l'Aragon ; avec le capitaine de la forteresse de Pietra all' Arata. Les Protecteurs de Saint-Georges négocièrent même avec les villes de Bonifacio et de Calvi, dont ils confirmèrent toutes les immunités et garantirent tous les droits déjà reconnus antérieurement par la république. Pour qu'aucun obstacle ne s'opposât à leur entrée en jouissance, ils poussèrent les précautions jusqu'à traiter avec leurs deux plus redoutables compétiteurs : le pape et l'Aragonais. A celui-ci, ils rachetèrent Saint-Florent ; à celui-là, dont ils connaissaient les prétentions, ils demandèrent l'investiture féodale de l'île et le prièrent de ne nommer aux évêchés corses que des Génois. Le souverain pontife, flatté et satisfait, se contenta d'exiger le paiement d'une rente annuelle et d'une somme à débattre comme prix de la cession ; elle fut par la suite fixée à cent pièces d'or. Les Banquiers de Saint-Georges pouvaient se croire les véritables héritiers de tous les anciens maîtres de la Corse, qui leur avaient cédé des droits réels ou fictifs.

Échec de la Banque.

Malgré cette habile campagne diplomatique de trois ans, ils allaient s'apercevoir à leur tour combien la malheureuse île était éloignée de tout repos, par la faute de ses habitants eux-mêmes. Trop d'ambitions avaient été déçues

Digitized by Google

ou demeuraient en éveil pour que les parchemins pussent faire la loi et permettre une exploitation paisible. Moins que tous les autres, les caporaux de l'Endeçà et les barons de l'Au-delà pouvaient accepter un événement qui tendait à ruiner leur prestige et leur fortune. Ils ne pouvaient qu'être les dangereux adversaires de la Compagnie dont l'entrée en jouissance n'allait avoir lieu qu'après bien des vicissitudes. Dès 1454, en effet, la révolte commençait avec l'appui de l'Aragon. L'exemple en fut donné par un des barons qui avaient solennellement engagé leur foi envers la Banque, Raphaël de Leca; il dominait sur toute la côte occidentale depuis Calvi jusqu'à Sagone. Les actionnaires, qui avaient fait de grands sacrifices d'argent, n'avaient aucune raison de se montrer généreux à l'égard d'un adversaire déloyal et soutenu par leurs pires ennemis, les Catalans. La guerre prit de part et d'autre un caractère atroce et n'admit aucun quartier; on mutila les prisonniers; on massacra les blessés. Les Génois exaspérés eurent recours à la perfidie; ils réussirent à cerner presque tous les membres de la famille de Leca et en massacrèrent vingt-trois. Le principal représentant, Raffé de Leca, avait échappé en se jetant par une fenêtre; il se cassa une jambe, fut repris, exécuté, et son corps partagé en quatre au pied même du gibet; on en suspendit un quartier à Bonifacio, à Calvi, à Saint-Florent, à Corte; la tête fut salée et envoyée à Gênes [1]. Le gouverneur A. Spinola ravagea ensuite tout le pays, dont il fit un désert, maltraita les seigneurs, en obligea un grand nombre à s'exiler, et fit germer dans le cœur des insulaires le

1. Cyrnée, *Histoire de la Corse*, trad. Letteron, p. 252.

Digitized by Google

mécontentement et la haine. Dans de telles conditions il était impossible que la Compagnie fît admettre son autorité. Déjà un certain Bradolaccio de Casaconi avait entrepris une chasse à mort contre les Génois et les traquait avec une audace qui répandait la terreur, lorsque la ville de Gênes, aussi agitée que sa malheureuse colonie, se donna au duc de Milan, François Sforza. Dès lors la Banque, fatiguée d'une domination incertaine et coûteuse, sembla s'en rapporter aux soins des Milanais pour ramener le calme en Corse. Pendant une trentaine d'années elle s'en désintéressa.

La domination milanaise. Les Statuts de 1468.

Deux familles ultramontaines, les de Leca et les de la Rocca, s'en disputaient alors la possession; leur rivalité était « la source de nombreuses inimitiés et de grands malheurs ». Les Caporaux profitaient de l'anarchie pour commettre de leur côté toutes sortes de vexations. Le peuple, abandonné par Saint-Georges, se réunit et choisit comme délégué Sambucuccio d'Alando, héritier de l'illustre organisateur du XIV^e^ siècle. Le nouveau capitaine du peuple s'empressa de demander la protection du duc de Milan (1468). Celui-ci, en échange d'un serment solennel de fidélité, approuva les demandes que les insulaires lui avaient transmises et que nous connaissons sous le nom de Statuts. Copiés en grande partie sur les chartes de libertés que les Génois avaient déjà accordées aux insulaires et dont les originaux sont perdus, ces Statuts offrent, pour ces raisons, un très gros intérêt. On y voit que le duc s'en-

Digitized by Google

gage formellement à protéger le peuple « contre les Cinarchesi et les Caporaux ». Il y est fait pour la première fois mention de ce conseil des Douze qui deviendra plus tard le rouage administratif le plus important de l'île et qui existait déjà au temps de la domination de Saint-Georges : « Chaque année douze Corses seront désignés pour assister le vicaire ; ils formeront deux groupes de six conseillers qui exerceront leurs fonctions pendant un semestre chacun et dont les voix seront comptées comme celles du vicaire. Leur salaire s'élèvera à cinquante lire par personne et aux deux tiers des amendes prononcées par le tribunal de la *Bancha*. Ils seront élus par une assemblée de deux députés par piève de la Terre du Commun, avec le concours du gouverneur, du vicaire et du capitaine du peuple ». Les Statuts s'occupent également du *Syndicat* chargé de censurer chaque année les fonctionnaires, à leur sortie de charge : « Les mêmes électeurs nommeront six bons corses, à raison de deux par terzero[1], auxquels le comte de Corse voudra bien adjoindre deux de ses représentants dont les voix vaudront celles des insulaires ». Ils formeront ensemble un tribunal ou *Bancha* devant lequel comparaîtront, à l'expiration de leurs fonctions, le gouverneur, le vicaire et les autres officiers. Quant aux impôts, ils sont limités à une taille de vingt sous par feu, exigible à partir du mois d'août ; les ecclésiastiques, leur famille, frères et neveux, les indigents et les habitants émigrés en terre ferme en sont dégrevés. La perception en sera faite avec le concours

1. La Terre du Commun avait été récemment partagée en trois terzeri.

Digitized by Google

d'un Corse qui recevra 25 lire de gages. Aucun officier ne pourra exiger de provisions gratuites, redevances ou cadeaux, ni imposer de corvées aux habitants. Tout est donc prévu, tant au point de vue fiscal que judiciaire et administratif. Le contrat est signé entre deux parties, en apparence également libres et indépendantes. Il mérite de retenir l'attention, quand on songe à l'état de l'Europe à la fin du xv^e^ siècle.

Échec de la domination milanaise (1478).

Or, pendant les premières années, « le gouvernement ducal fit bénéficier la Corse d'une paix profonde », écrit Giovanni. Cyrnée[1] confirme les déclarations de son prédécesseur : « Les gouverneurs furent intègres, affables, habiles ; ils administrèrent avec équité et loyauté ». Le respect des conventions de 1468 aurait prolongé cette période exceptionnelle. Mais l'arrivée en Corse d'un homme « cupide et rapace » y mit un terme. « Battista d'Amelia fit perdre l'île à son duc, dit Cyrnée. Il rendait des arrêts injustes, volait jusqu'aux poissons dans les filets des pêcheurs, exigeait de l'argent des riches et, en cas de refus, employait la violence. Enfin il ne négligeait rien de ce qui pouvait lui procurer du gain ». Il fit tant qu'à la fin de l'année les syndicateurs le condamnèrent à mort pour avoir commis tant de vols et de concussions. Malheureusement le duc eut le tort de gracier son lieutenant, et il porta le coup de grâce à sa domination. Le peuple choisit dans son sein un nouveau défenseur ;

1. Il mérite désormais plus de créance, car les faits sont moins éloignés de lui et il semble les avoir mieux connus.

Digitized by Google

ce fut Giudicello de Gaggio. Les Caporaux se soulevèrent; les seigneurs s'émancipèrent. Enfin « la pauvre Corse fut de nouveau désolée par les troubles les plus profonds et par les plus grands malheurs ». En 1478, le duc de Milan, après quatorze ans de suzeraineté, renonça à s'occuper lui-même de la Corse. Il en fit abandon, moyennant 400 livres milanaises de contribution annuelle, à Thomas de Campofregoso, qui s'était offert à pacifier l'île et à demeurer le vassal du duc. Campofregoso se flattait d'être plus heureux qu'en 1440, grâce à son alliance avec la puissante famille ultramontaine des Leca dont il fit épouser l'héritière par son fils. Mais son âpreté, son avarice, sa vénalité provoquèrent de nouveaux désordres. Les insurgés firent appel contre lui au prince de Piombino, seigneur de l'île d'Elbe et descendant des Malaspina, qui avaient jadis gouverné la Corse. Très heureux de cette aubaine, il vint éblouir les insulaires par son faste et sa luxueuse escorte, mais sans obtenir plus de succès que ses devanciers. Il s'en retourna comme il était débarqué.

Ambitions étrangères.

Un événement avait précipité son départ. Les Campofregoso, reconnaissant que la Corse n'était pas une terre promise pour les princes en mal d'argent, venaient de négocier (1483) avec la Compagnie de Saint-Georges et de lui vendre contre indemnité un pays qui, en droit, appartenait à celle-ci depuis 1453. Après un renoncement de trente ans, durant lesquels ses rivaux avaient usé leurs ressources pour soumettre un peuple dont ils attendaient la fortune, la Banque reparaissait. Cette

Digitized by Google

fois, avertie par les événements, elle allait agir énergiquement pour calmer l'agitation et traquer sans merci les derniers représentants de la féodalité corse. Tous les moyens lui parurent bons et légitimes : perfidie, déloyauté, assassinats, massacres, dévastations, etc. C'est l'histoire des vingt années qui suivent et qu'ont illustrées les exploits de Renuccio de Leca, de Jean-Paul de Leca et de Renuccio de la Rocca. Ils appartenaient tous trois à cette famille de Cinarchesi, qui avait constamment perpétué l'anarchie, sinon dans l'île, au moins dans l'Au-delà. Les Génois y avaient trouvé des adversaires d'autant plus redoutables que l'Aragon les encourageait et les aidait. Les banquiers de Saint-Georges n'avaient donc aucun ménagement à garder vis-à-vis de cette féodalité. Renuccio de Leca, seigneur de Cinarca, ne le méritait guère. Jeune, ambitieux, audacieux, il était bien de l'époque de ces condottieri italiens, qui, au même moment, en Italie, se rendaient célèbres par leur fortune politique. C'est lui qui, pour mieux résister aux Génois, avait fait appel au seigneur de Piombino ; lui encore qui venait de soulever le peuple contre la Compagnie, quand celle-ci avait cru possible le rétablissement de son autorité dans l'île. La jalousie, que lui inspirait son cousin Jean-Paul, l'avait fait ensuite passer dans le camp de ses ennemis ; mais le même sentiment vis-à-vis de Renuccio de la Rocca, qui jouissait de la faveur de Saint-Georges, l'avait, en 1488, rallié à la cause des Corses insurgés. Retiré sur le rocher inaccessible de la Zurlina, il défiait Philippino del Fiesco, capitaine de l'Office. Celui-ci, qu'une ancienne amitié liait à l'assiégé, eut recours à des promesses trompeuses pour l'attirer hors de la

Digitized by Google

forteresse. Renuccio, trop confiant, fut couvert de chaînes, amené à Gênes et enfermé dans un cachot du château de Lerici : sans craindre de violer la foi jurée, les Protecteurs le firent mettre à la torture, puis exécuter sommairement[1] sans qu'on ait su comment (1490).

Jean-Paul de Leca. Ses révoltes de 1487 à 1501.

Cet assassinat politique ne délivra pas l'Office de ses plus grands soucis, car Jean-Paul fut un adversaire plus terrible encore. Il avait plus de crédit et de puissance, plus d'audace et de fécondité en ressources ; il exposait comme à plaisir sa vie dans la mêlée et fut blessé à plusieurs reprises. Enfin « il fut, au temps des Milanais, le plus considérable de tous les seigneurs Cinarchesi ». Le prince de Piombino lui avait dû son échec. Les Génois ménagèrent donc un homme si puissant, lui promirent une pension et une charge de greffier pour un de ses fidèles, lui envoyèrent à différentes reprises des présents magnifiques et s'efforcèrent par mille égards de conserver son amitié. Mais Jean-Paul voulut profiter de leurs embarras pour dominer en Corse. Sous prétexte qu'on lui refusait la piève de Niolo, il rompit avec l'Office, en 1487. Celui-ci n'eut pas désormais d'ennemis plus dangereux. Vaincu une première fois et réfugié en Sardaigne, le seigneur de Leca recommença deux fois encore ses tentatives. Il fallut que Saint-Georges

1. « Nous voulons que l'exécution se fasse aussi secrètement que possible et que personne ne l'apprenne au dedans comme au dehors », écrivait l'Office à son commissaire (*Histoire dite de Filippini*, trad. Letteron, I, p. 409).

Digitized by Google

mit sur pied des armées telles que la Corse en avait rarement vues et, qu'en dehors des garnisons habituelles, il envoyât de terre ferme jusqu'à 3.000 fantassins, avec une imposante artillerie de bombardes. Jean-Paul soulevait les campagnes, bravait les attaques dans ses châteaux de Cinarca, de Leca ou de Sia, intriguait contre les Génois auprès des Florentins, des Espagnols, des Sardes et des Romains et, grâce à sa popularité, trouvait toujours des partisans, alors que l'Office le croyait définitivement vaincu. Il eut jusqu'à 7.000 hommes de pied et 200 cavaliers sous sa bannière, mais il lui fut impossible, avec des contingents d'occasion et que la lassitude gagnait, de résister indéfiniment aux troupes régulières génoises. En 1501, pour sauver son fils Orlando que ses ennemis avaient fait prisonnier, il consentit à traiter. Le gouverneur Ambroise dei Negri, qui s'était signalé par son habileté diplomatique et son courage, lui donna 400 écus d'or et le laissa s'embarquer avec 50 compagnons pour la Sardaigne. L'exilé ne devait plus en revenir, car il mourut, en 1515, à Rome, où il était allé demandé du secours à Léon X, après avoir fait trembler ses ennemis pendant trente ans.

Renuccio de la Rocca. Ses révoltes de 1502 à 1511.

Les Protecteurs de Saint-Georges se croyaient délivrés quand un nouvel adversaire, aussi dangereux que Jean Paul, se dressa contre eux. Il s'appelait Renuccio de la Rocca et était connu comme un « homme plein de valeur, très puissant », apparenté aux Leca et à beaucoup d'autres barons. Après avoir servi les Génois dans leur lutte contre

Digitized by Google

Jean-Paul, il leur était devenu suspect et avait dû verser une caution de 5.000 écus. Il en conçut un vif ressentiment. Il fortifia la montagne de Roccatagliata, près de Solenzara, réunit en octobre 1502 une troupe de 200 cavaliers et de 500 fantassins, puis appela les Caporaux à la révolte. Sa décision aurait mis la Banque dans les plus graves embarras, si elle s'était produite deux ou trois ans plus tôt. Néanmoins les banquiers, obligés de recommencer une guerre coûteuse, résolurent d'en punir cruellement son auteur. Ils envoyèrent dans l'île, sous les ordres de Nicolas Doria, dont la bravoure égalait l'énergie, 800 fantassins et 100 cavaliers, archers ou estradiots [1]. Les deux adversaires allaient se poursuivre sauvagement et ne rien épargner. Renuccio se trouvait près de Bastia qu'il assiégeait; l'Office en avait fait la capitale de l'île, après l'avoir entourée d'une épaisse muraille. Débarqué à Ajaccio, qui était également devenue une place forte en 1492, Doria alla au contraire porter la guerre dans la seigneurie de la Rocca. Renuccio, atteint dans ses intérêts les plus chers et bientôt privé par trahison du château de Roccatagliata, se soumit et partit pour Gênes (1503). Doria en profita pour dévaster le Niolo et le pays de Talavo, qui avaient secondé les révoltes seigneuriales. En 1504, Renuccio reparut, et Doria après lui. Celui-ci fut cette fois moins heureux et il dut même fuir. Voyant alors « qu'il ne parvenait pas à terminer la guerre, il prit un autre parti et, pour intimider le seigneur de la Rocca, il fit décapiter un de ses fils et assassiner ses parents. Menacé de voir périr son second fils que les Génois détenaient,

1. Soldats de cavalerie légère, recrutés en Grèce et en Albanie.

Digitized by Google

Renuccio s'exila. Il revint en 1507 pour faire une troisième tentative. André Doria, qu'on lui opposa, retint par la terreur la population dans l'obéissance. Louis XII, roi de France, à qui les hasards de la politique avaient donné la souveraineté de Gênes, s'entremit pour faire déposer les armes à Renuccio. L'intervention française ne devait pas être, pour le peuple, plus féconde en résultats qu'un siècle auparavant. Du moins Renuccio, qui craignait pour la vie de son troisième fils et rencontrait peu d'enthousiasme chez ses partisans, accepta la protection du monarque et quitta la Corse. Il devait y retourner en 1510, avec l'espoir d'un meilleur accueil auprès des insulaires. Mais ceux-ci refusèrent obstinément d'encourir à nouveau la colère des Génois. Le rebelle, traqué par une troupe de cavaliers, se réfugia dans les montagnes et y vécut comme une bête sauvage. Pour en finir, ses ennemis, qui désespéraient d'en venir à bout, maltraitèrent les paysans qui lui apportaient de l'aide et ne leur laissèrent espérer de repos qu'après la mort de Renuccio. On le trouva donc, un matin du 12 avril 1511, assassiné dans un bois.

Disparition de la féodalité. Lassitude du peuple.

Ainsi périssait le dernier des représentants de cette noblesse insulaire qui avait si souvent voulu implanter sa domination dans l'île entière et n'y avait engendré que l'anarchie*. Aucun insulaire n'est plus capable d'empêcher le gouvernement définitif de la Banque. Pour atteindre ce résultat, il avait fallu abattre pour toujours la féodalité dont le rôle est fini. Les Leca et ceux de la Rocca ont été extermi-

Digitized by Google

nés; les Giocante de Lugo, Guillaume d'Ortale et beaucoup d'autres décapités; trente-huit seigneurs, partisans de Jean-Paul, massacrés sans pitié, lors de la prise du fort d'Orto, en 1488; l'évêque d'Aleria banni avec d'autres nobles ses complices. Les barons du cap Corse ont été dépouillés; une partie de leurs biens n'a été rendue aux Gentile qu'après un serment formel de pleine soumission envers la Banque.

Les trois familles d'Istria, d'Ornano et de Bozi sont les seules qui subsistent en Cinarca avec leur fief où elles exercent la moyenne et basse justice, mais dès le temps de Jean-Paul elles se sont distinguées par leur dévouement à la cause génoise. Désormais, comme en France à la même époque, aux plaisirs de la guerre succèdent ceux des tournois. La féodalité turbulente est remplacée par une noblesse soumise. Comme les barons de l'Au delà le peuple de l'En deçà est décidé à obéir. Les répressions sanglantes y ont contribué autant que la lassitude. Celle-ci est réelle. Tandis que, pendant leurs premières révoltes, les Leca parviennent à réunir des milliers de partisans, Renuccio a de la peine, vingt ans plus tard, à grouper quelques centaines d'hommes. L'inanité des efforts du seigneur ultramontain éclate aux yeux de tous. Les vassaux, d'après le chroniqueur [1], lui adressent ces paroles suggestives: « Le fruit que l'homme a coutume de retirer de ses malheurs, c'est de prendre ses précautions pour n'y plus retomber. Il ne faut pas nous en vouloir si, après avoir payé si cher nos erreurs passées, nous ne voulons plus nous associer à vos desseins ». Ailleurs le même écrivain ajoute: « Les populations conseillèrent

1. *Histoire dite de Filippini*, trad. Letteron, I, p. 415 et 460.

Digitized by Google

à Renuccio de retourner d'où il était venu, ne voulant pas s'exposer à un danger manifeste ».

Le gouvernement de la Banque.

Ce danger n'était pas imaginaire. Il se manifestait par des ruines et des dévastations systématiques avec lesquelles les Génois comptaient rendre impossibles les soulèvements à l'avenir. Lors de la première révolte de Jean-Paul, les villages de Matra, Ortale, Chiatra et une partie de Venzolasca avaient été brûlés. L'exécution du Niolo fut plus terrible : toute la piève avait été transformée méthodiquement en désert; ses habitants massacrés, chassés, dispersés à Rome, à Sienne et en Sardaigne, de manière, disait Nicolas Doria, « qu'on ne pût désormais ni l'habiter, ni la cultiver, ni la travailler d'une manière quelconque ». A Talavo et à Ciamanacce, il voulut épouvanter les Corses « qu'il détestait » ; il fit massacrer toutes les personnes qui lui tombèrent sous la main « sans épargner ni le sexe, ni l'âge, ni l'état religieux ». Dans la Terre du Commun, les biens des Caporaux furent dévastés; pour éviter une ruine complète, ils s'empressèrent de demander humblement pardon. De sorte que, par la terreur et en se servant comme point d'appui des places fortes d'Ajaccio et de Bastia, qu'il avait fortifiées et pourvues d'une importante garnison, l'Office pacifiait les pièves et les maintenait dans l'obéissance. Il est juste de reconnaître qu'il s'efforça, après la soumission définitive, de donner à son domaine une administration honnête. Il respecta, au moins dans les premières années, les conventions qui avaient été conclues en 1456 et que le duc de Milan avait plus

Digitized by Google

tard confirmées. La fixité de l'impôt unique, la modicité des gabelles, l'élection des douze Corses chargés d'assister le vicaire, celle des six syndicateurs qui surveillaient les fonctionnaires avec l'aide des deux délégués génois, la nationalité corse des greffiers dans les tribunaux ainsi que des podestats qui rendaient la justice dans les *arringhi* de leur piève, l'édit du 26 novembre 1512, qui punissait les meurtriers de bannissement, de confiscation et même d'exécution capitale, enfin le soin que mettaient les Protecteurs de Saint-Georges à réfréner les abus, les exactions ou les violences de leurs officiers expliquent peut-être, autant que la sévérité, le calme de la population à partir de 1510.

Famines et misères.

Est-ce à dire que la Corse ait connu, pendant les années suivantes, la paix et le bonheur? Tant s'en faut! Cette première moitié du XVI^e^ siècle fut pour elle une période de souffrances réelles. Les chroniqueurs écrivent que les querelles entre particuliers étaient malgré tout fréquentes et que les brigands infestaient les chemins. Les guerres civiles, qui se perpétuaient depuis si longtemps, avaient laissé après elles beaucoup de misères. Les campagnes, dévastées ou dépeuplées, produisaient de maigres récoltes et les famines étaient fréquentes. En 1502, 1504, 1506, 1508, la disette fut très grande [1]. On mourait de faim ou on émigrait. La

1. « La disette fut si grande pendant ces années, écrit Monteggiani, continuateur de Giovanni, que plusieurs personnes moururent de faim et qu'on évalue à 4.000 le nombre de familles qui furent obligées de quitter l'île. » Trad.Letteron, I. p. 464.

Digitized by Google

mortalité sévissait non seulement sur les hommes, mais sur les animaux domestiques et sauvages. Cela laisse deviner la désolation d'un pays appauvri en hommes et en ressources. La peste vint aussi quelquefois le visiter « pour y faire mourir un nombre infini d'habitants ». Le tableau que Cyrnée, à son tour, né en 1447, a fait de sa patrie au moment de sa jeunesse, ne peut qu'exciter notre pitié; il révèle l'anarchie et les privations dont tous les insulaires avaient à souffrir*. L'auteur avoue que malgré l'origine distinguée de ses parents, il manquait du nécessaire ; pour toute nourriture, il n'avait que des châtaignes, pour boisson de l'eau. Et afin de ne pas priver sa sœur de sa maigre part, il s'expatria et vint en Italie chercher fortune.

La piraterie.

A ces maux consécutifs de la guerre s'en ajouta bientôt un autre, presque inconnu jusqu'alors : la piraterie. Sans doute aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, les corsaires catalans avaient, à maintes reprises, pillé le littoral. Les Génois pendaient sans rémission tous ceux que la tempête mettait entre leurs mains, tant « leurs graves et continuels dégâts » étaient redoutés. Mais les dégâts n'égalèrent jamais ceux des Turcs, dont les incursions furent signalées pour la première fois en 1505, par la Chronique. La prise de Constantinople en 1453 n'avait pas en effet arrêté l'invasion musulmane; la Méditerranée entière fut bientôt infestée de navires qui pourchassaient les chrétiens et pillaient leurs pays. La Corse n'échappa point à cette calamité et, comme l'écrit Monteggiani, « ce début du XVI^e^ siècle fut remarquable par des débarquements

Digitized by Google

fréquents de pirates turcs qui enlevaient les embarcations, les bestiaux, les bergers, les laboureurs, les voyageurs, en un mot tout ce qu'ils rencontraient. Pénétrant dans l'intérieur, ils s'avançaient jusqu'aux villages éloignés de la mer, même par les sentiers les plus difficiles, emmenaient les villageois et pillaient leurs biens. » En trois ans, ils capturèrent 150 bateaux et firent prisonniers un millier d'habitants. La Corse était crucifiée par eux et l'Office se sentait impuissant à les arrêter. Il en fut réduit à conseiller aux habitants une fuite rapide. En 1512, il commença à organiser un système de postes continus qui, par des feux allumés, prévenaient les populations de l'arrivée des corsaires et leur donnaient le temps de se réfugier sur les montagnes.

Détresse économique et morale des Corses.

Quant à relever la Corse et à réparer les désastres qui s'y étaient accumulés, l'Office n'y pensa pas. Dirigé par des banquiers dont la principale préoccupation était de servir des intérêts à leurs actionnaires, il ne pouvait pas compromettre une partie de son capital dans une œuvre économique dont les profits étaient incertains. Il se contenta donc de faire payer aux habitants les impôts établis [1], d'exploiter les forêts et les salines de leur pays, et, s'il laissa quelques Allemands rechercher des mines d'or, d'argent et

1. En l'an 1461, la taille, perçue dans l'En-deçà des monts, montait au chiffre de 12.104 livres génoises, tous frais déduits, soit (12.104 × 8,80) plus de 106.000 francs de notre monnaie. La piève de Casaconi payait par exemple 293 livres, la Casinca 610, le Rostino 463, mais la piève de Patrimonio 71 seulement (Cf. *Bulletin de la S. des Sciences corses*, documents sur le XV^e^ siècle).

Digitized by Google

d'autres métaux en Casinca, il se réjouit de leur échec. Les Corses étaient abandonnés à eux-mêmes; certains se réfugiaient sur le continent; d'autres se louaient déjà aux princes étrangers [1]. Ceux qui restaient n'avaient d'autre consolation que d'implorer l'assistance de la divinité. Une recrudescence de la dévotion atteste la misère de ces années si troubles. Quand les hommes souffrent trop et n'ont aucun espoir de secours terrestre, c'est vers Dieu qu'ils se tournent. « En 1480, se manifesta à Loreto une dévotion admirable pour la glorieuse Vierge, mère de Dieu, et l'on vit les populations accourir. A un sermon de frère Guglielmo, que ses vertus avaient rendu célèbre dans toute l'Italie, on évalua le nombre total des assistants à plus de cent mille. »

Ainsi, pendant quarante-deux ans que l'Office va gouverner l'île en paix, les insulaires végètent et souffrent en espérant. Leur vie reste misérable, leurs cultures rudimentaires ; la campagne ravagée est déserte, sur la côte à cause des corsaires, dans l'intérieur parce qu'elle manque de bras. Le malaise économique devient, en se perpétuant, intolérable. Mais il agit moins fortement sur l'esprit des populations sobres que la tyrannie politique et c'est pourquoi, pour un demi-siècle environ, les Corses souffrent en silence.

1. Dès 1522, une troupe de 500 Corses prit part aux guerres civiles des Adorno et des Fregoso, à Gênes (*Chronique*, I, p. 480).

Digitized by Google

RÉSUMÉ

La mort de Vincentello et l'abandon de l'Aragon plongent la Corse dans un état d'anarchie effroyable, qui provoque les compétitions des seigneurs et des ambitieux insulaires ou étrangers.

I. Efforts des Corses contre l'anarchie. — Les Corses tentent d'y apporter un remède, comme l'avaient fait leurs ancêtres, cent ans auparavant. Une réforme sociale, dite des Battuti, échoue; une révolution dirigée par Mariano de Gaggio n'a pas plus de succès; un appel au pape (1444) demeure sans résultats par la faute de la noblesse.

II. La banque Saint-Georges. — Ce triple échec pousse les insulaires à adopter une mesure extrême. Ils se donnent à la Compagnie génoise de Saint-Georges, institution financière et commerciale qui consent des prêts à l'Etat, jouit du monopole de beaucoup d'impôts, administre des territoires coloniaux et s'enrichit par le commerce maritime. Elle semble assez puissante pour ramener l'ordre et la prospérité dans l'île (1453).

III. Sa lutte contre la féodalité. — La Banque accepte le cadeau, Gênes y consent. Une campagne diplomatique de trois ans et un contrat libéral avec les Corses semblent garantir au nouveau possesseur une domination tranquille. Mais pendant trente ans il est impuissant. En 1485, quand il se prépare à jouir de sa propriété, il est contraint de lutter contre la féodalité et surtout contre Raphaël de Leca et Renuccio de la Rocca. Il n'en vient à bout qu'en exterminant les seigneurs.

Digitized by Google

IV. Détresse de la Corse. — A partir de 1510, elle peut gouverner tranquillement l'île qui a été ravagée par les guerres, dépeuplée par l'émigration, crucifiée par les pirates turcs. La Corse est plongée dans la misère, en proie à la famine et à la peste, sans que la Banque songe à atténuer ses maux ; il lui suffit que les insulaires paient leurs impôts. Mais le malaise économique conduira à la révolte de 1553.

LECTURES

1° ÉTAT DE LA CORSE EN 1480

Les chefs de parti, nobles et plébéiens, habitués à prendre les armes les uns contre les autres, se déchiraient dans des luttes qui dépassaient en horreur les guerres civiles. L'île n'avait plus de magistrats, les Bonifaciens seuls vivaient en paix. Epuisés les uns et les autres par ces luttes acharnées, couverts de sang, ils se séparèrent enfin comme des champions qui n'auraient pu se vaincre. Presque partout les maisons étaient ruinées, les propriétés dévastées. Il y eut en diverses parties de l'île bien d'autres guerres, bien d'autres combats ; le caprice faisait en effet la loi partout ; partout régnait la discorde ; les pièves étaient divisées en plusieurs partis, dont chacun appelait à son secours de plus puissants. La force avait raison de la force, des scélérats désolaient les chemins et les campagnes par leurs brigandages. La cupidité des méchants opprimait les gens de bien, et dans certains endroits les haines devinrent si furieuses que des proches tuèrent leurs proches. Les forfaits commis alors furent innombrables, et il serait bien difficile de les exposer en détail.

Pierre CYRNÉE.
(*De rebus corsicis*. Trad. Letteron, liv. III, p. 284).

2° MŒURS FÉODALES AU XV^e SIÈCLE

Colombano de la Rocca, à cause de sa valeur, de sa prudence et de sa faconde naturelle (car il était vraiment éloquent), fut

Digitized by Google

invité par les populations de la Corse à venir accepter le Vicariat. Il accepta volontiers. Quelque temps plus tard, Tommasino de Campofregoso voulut se concilier Colombano. Il envoya à sa rencontre Ombrone, évêque d'Ampugnani, les fils de Lupacciuolo de la Pancaraccia et Lanfranco de Matra. Ceux-ci, après avoir fait mille démonstrations amicales à Colombano, lui conseillèrent de jouir d'une paix sûre et sincère, au lieu de se jeter dans les périls d'une guerre douteuse. S'il se décidait pour la guerre, il aurait tout d'abord, il est vrai, de nombreux partisans; mais une fois qu'il serait bien engagé dans les opérations, il pouvait être assuré de rester seul; le peuple était toujours au commencement plein d'ardeur et d'enthousiasme; mais une fois qu'il connaissait la force de ses adversaires, il se refroidissait bien vite. Le parti le plus sûr était donc de s'accorder avec Tommasino.

L'imprudent crut que ces conseils étaient donnés par l'amitié; il finit par dire qu'il les suivrait. Invité à passer à Matra et à s'y reposer le soir, il accepta et alla loger dans la maison de Lanfranco. On y servit à souper, puis les fils de Lupacciuolo et Lanfranco, soit pour se conformer aux instructions de Tommasino, soit pour se venger de quelque injure personnelle, laissèrent passer une partie de la nuit et n'eurent pas honte de se jeter tout à coup sur Colombano et de le tuer à coups de hache et de couteau; le cadavre fut jeté par la fenêtre sur la voie publique, et le lendemain, spectacle digne de pitié, on le porta à Zuani pour l'ensevelir (1482).

(*Chronique de Monteggiani*, trad. Letteron, p. 374.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

P. Cyrnée. — *Chronique.*

Monteggiani. — *Chronique.*

Bulletin S. des Sciences corses. — *Traité de la Maona.* — *Documents sur le* XV^e^ *siècle* (1883 *et* 1884). — *Statuts accordés aux Corses par le duc de Milan* (1884). — *Dialogo nominato Corsica de M^gr^ Giustiniano.* — *Pièces relatives aux villes de Calvi, Biguglia, Saint-Florent* (1884). — *Notice sur les Gentile, seigneurs du Cap, et leurs seigneuries* (1884).

Digitized by Google

OUVRAGES PARTICULIERS :

BOREL D'HAUTERIVE. — *Histoire de la noblesse de Corse;* Paris, 1849.

BELGRANO. — *Un assassinio politico, Renuccio de Leca* (1490), (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1888).

A. DE MORATI. — *Les Milanais en Corse*, 1464-1478 (*Bulletin de la S. des Sciences corses*, 1900).

A. AMBROSI. — *La Banque de Saint-Georges* (d'après le livre récent de MM. Marengo, Manfrone et Passagno (*Bulletin* de 1912).

Digitized by Google

CHAPITRE VII

RIVALITÉ DE LA FRANCE ET DE LA MAISON D'AUTRICHE

(XVI^e SIÈCLE)

SAMPIERO CORSO

La domination de l'Office de Saint-Georges en Corse devait durer jusqu'en 1561. Elle y prépara les événements au cours desquels la France intervint dans l'île comme libératrice, en fit un de ses nombreux champs de bataille contre la maison d'Autriche, puis l'abandonna et la laissa retomber définitivement sous le joug de la République génoise. Cette période, de 1553 à 1559, a une très courte durée, mais elle est une des mieux remplies de l'histoire des Corses. Elle a vu paraître, grandir et mourir l'homme qui, avant Paoli et Napoléon, se rendit célèbre dans toute l'Europe et que la postérité admire encore : Sampiero. Il a reçu dans l'histoire le nom du peuple qu'il a si vaillamment défendu et qu'il personnifie; il est le Corse

Digitized by Google

par excellence, Sampiero Corso. Aucun éloge n'est plus significatif et plus mérité. A sa personnalité se rattachent les mille événements qui constituent l'effort désespéré des insulaires pour la liberté. C'est dans ce but que de 1553 à 1559, la France lui prête son appui; que, de 1559 à 1564, Sampiero cherche un autre secours à travers toute l'Europe; que, de 1564 à 1569, il se résout à lutter seul contre les oppresseurs.

Les excès de la Banque Saint-Georges.

Ce mot d'oppression était en effet devenu une réalité du jour où les actionnaires avaient cru leur colonie entièrement pacifiée. Les années comprises entre 1520 et 1550 avaient vu reparaître les calamités qui désolaient autrefois l'île. L'Office surveillait moins les employés qu'il y envoyait et ceux-ci, mus par le seul désir de faire fortune, avaient pris l'habitude des concussions et des vols. Ils avaient vendu la justice. Les historiens impartiaux s'accordent tous pour déclarer que l'usage de la *vendetta* date de cette époque. Les inimitiés ensanglantèrent de nouveau les villages. Les *Rossi* et les *Neri*, en particulier, furent presque complètement anéantis. En outre, les Génois dépouillaient peu à peu les insulaires des privilèges qu'ils leur avaient autrefois consentis; ils leur enlevaient les offices de greffiers des tribunaux civils, retiraient aux podestats leurs pouvoirs judiciaires, décidaient que l'élection des Douze n'aurait plus lieu. La perte de ce privilège était fort sensible. La magistrature des Douze en particulier était seule capable d'empêcher les abus; sa disparition rendait presque absolu le pouvoir de la Banque. Celle-ci avait donc

Digitized by Google

pu augmenter les impôts sans craindre d'opposition : le prix du *bacino* [1] de sel, entre autres, avait été porté de quatre sous à dix sous : « Tout ceci mécontentait vivement la population, écrit Ceccaldi, continuateur de la *Chronique* de Giovanni [2] ; elles trouvaient que leur situation était loin de s'améliorer ».

Les calamités de la Corse.

A ces abus administratifs se joignirent des maux qui accablèrent plus fortement encore les habitants. Il semble que la nature prît plaisir à les persécuter. Des incendies, « poussés par je ne sais quoi », dévorèrent tous les bois de l'île entière ; des inondations dévastèrent la région orientale ; des froids rigoureux firent périr presque tous les arbres fruitiers. A plusieurs reprises, la peste dépeupla l'île ; en 1525, elle fit une première apparition ; en 1528, elle fut plus horrible, plus effroyable, et la Corse en resta « comme anéantie ». En janvier 1530, le fléau recommença ses ravages et ne cessa qu'en août. « Le mal était si terrible et si contagieux qu'il atteignait les personnes bien portantes, comme le feu attaque les matières sèches ou grasses. Il ne se communiquait pas seulement par le contact des pestiférés, il suffisait de toucher leurs habits ou quelque autre objet qu'ils eussent touché ». « A cette profonde désolation », s'ajouta celle des Turcs : Ils ne laissaient aucun repos aux malheureux riverains de la mer ; établis dans le golfe de Porto-Vecchio, ils pillaient et brûlaient les villages de la Ca-

1. Le *bacino* équivaut à peu près au décalitre actuel.
2. *Histoire* dite de Filippini, trad. Letteron, II, p. 17. Presque toutes les citations sont empruntées à ce chroniqueur.

Digitized by Google

sinca, de la Balagne et de l'Au-delà. Par un hasard heureux, Jean Doria captura le fameux corsaire Dragut, auteur de tous ces maux. Au lieu de le rendre inoffensif et d'en délivrer les Corses, les Génois lui rendirent la liberté. Le corsaire s'empressa de recommencer ses pillages.

L'émigration.

Pour échapper à leurs malheurs, beaucoup d'insulaires s'étaient empressés d'émigrer. Le XVI^e^ siècle a vu commencer la dispersion des plus fiers et des plus courageux habitants à travers l'Europe. Ils y mirent leur valeur au service des princes. Il y en eut, comme Emmanuel de Vescovato, qui se louèrent à Ferdinand d'Aragon, roi de Naples, ou à la république de Florence, comme Guillaume de la Casabianca. D'autres servirent dans les armées de l'Empereur et du pape : le célèbre Bartolomeo de Vivario [1] fut, à cause de ses hauts faits d'armes, nommé par Paul III, capitaine général des galères de l'Église. Les Vénitiens et les Milanais eurent aussi leurs colonels corses. Il n'est pas jusqu'aux musulmans qui n'aient vu arriver chez eux quelques-uns de ces bannis volontaires, dont l'un, Lazaro de Bastia, devint plus tard bey d'Alger. Mais aucun n'avait, en 1550, la renommée de Sampiero.

Selon toutes probabilités et en dépit des généalogies aristocratiques inventées par les écrivains des XVI^e^ et XVII^e^ siècles désireux de plaire au maréchal d'Ornano,

1. Cf. la biographie et les documents qu'a publiés M. l'abbé Muracciole dans son *Vivario* (*Bulletin de la Société des Sciences corses*, 1913).

Digitized by Google

le héros était né, dans un hameau de Bastelica, d'une modeste famille [1]. Comme tant d'autres de ses compatriotes, il était allé chercher fortune sur le continent et avait fui la misère dont sa patrie souffrait. Dès ses premières armes dans les Bandes noires, comme les contemporains appelaient les troupes de Jean de Médicis, il s'était fait remarquer par son courage à toute épreuve et sa fidélité envers les Médicis. Quand ceux-ci devinrent les alliés des Français dans les guerres d'Italie, le Corse s'attacha à la famille des Valois, ce qui faisait dire à François Ier : « Nous avons fait une précieuse acquisition ». Il ne se trompait pas. Le nouvel officier combattit avec distinction au Piémont, dans le Roussillon, en Provence. Au siège de Landrecies, il força le blocus des Impériaux et introduisit dans la place trois compagnies d'Italiens. Au combat de Vitry, l'armée eut été taillée en pièces si, dit Brantôme, « San Pietro ne se fût présenté avec ses arquebusiers et n'eût fait tête à l'ennemi ». Le connétable de Bourbon, qui se connaissait en soldats, avait dit un jour qu'à la guerre le colonel corse valait 10.000 hommes, tandis que Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, n'avait pas caché sa sympathie pour un tel guerrier. Téméraire au feu, fier dans les discussions, il reçut autant de blessures dans les duels que dans les batailles. Il finit par être considéré comme un homme à la fois redoutable pour les ennemis et indispensable à ses amis.

Sampiero Corso. Premières armes.

1. « Nato di gente plebeia », a écrit le chroniqueur Ceccaldi, p. 13.

Digitized by Google

Origines de sa haine pour les Génois.

Il n'est donc pas étonnant que, dès 1534, le roi de France ait constitué un régiment de 1.000 Corses, auxquels il donna pour colonel-général Sampiero. Celui-ci se montra digne de la faveur. L'Hermite de Souliers raconte qu'au siège de Perpignan (1542), il accomplit des prodiges tels « que le futur Henri II prit la chaîne d'or suspendue à son cou et en honora son capitaine, lui permettant dès lors de porter dans ses armes la fleur de lys dont il lui avait vu soutenir si glorieusement les intérêts ». Les distinctions n'étaient pour le colonel qu'un encouragement à mieux faire. Deux ans plus tard, à Cérisoles, il donna la victoire aux Français par son arrivée inopinée sur le champ de bataille. Le traité de Crespy vint interrompre ces exploits. Sampiero en profita pour revenir en Corse où son nom était devenu populaire et y épouser en 1545, Bannina [1], fille de ce François d'Ornano, traître à la cause des Leca, mais resté fidèle à l'Office, qui l'en avait récompensé par la restitution de sa seigneurie. Celle-ci était revendiquée par les propres neveux de François qui, au milieu de son inquiétude, avait vu en Sampiero un excellent défenseur et un gendre glorieux. Mais la Banque de Saint-Georges aurait préféré un vassal moins dangereux que le colonel français. Elle s'inquiéta et, suivant une habitude de sa politique, elle voulut le mettre dans l'impossibilité de nuire. Prétextant que Sampiero avait eu, en Italie,

1. C'est ainsi qu'il faut orthographier ce nom, comme l'a prouvé M. A. de Morati, dans : *Sampiero et Vannina d'Ornano*. Du reste *Vannina* n'est que l'abréviation de *Giovannina*.

Digitized by Google

une entrevue secrète avec les Fregosi, alors bannis de Gênes, et qu'il avait l'intention d'occuper par surprise Bonifacio, elle le fit mander à Bastia par le gouverneur et jeter en prison. Le héros corse aurait peut-être eu le sort de tant d'autres victimes, si son beau-père ne s'était empressé de faire intervenir le roi de France; celui-ci exigea la mise en liberté de son serviteur. Sampiero quitta l'île, gardant dans son cœur un furieux désir de vengeance contre les Génois; il les détestait déjà comme tyrans de sa patrie, il se mit à les haïr comme des ennemis personnels.

Rivalité de la France et de la maison d'Autriche.

L'occasion de manifester ces sentiments ne tarda pas à se présenter. Dès 1550, il fut évident que la guerre entre la France et la maison d'Autriche allait recommencer. Henri II n'était pas disposé à reconnaître la prépondérance politique de l'Empereur. Il y avait du reste entre eux une réelle tradition d'inimitié qui suffisait à les brouiller. L'Italie ne pouvait qu'être un de leurs champs de bataille, car ils y avaient conservé l'un et l'autre des alliés et des territoires. Le roi de France, maître du Piémont, pouvait compter sur le duc de Ferrare et le pape; Charles-Quint, qui occupait Naples et le Milanais, sur les Médicis de Florence et la république de Gênes. L'idée d'une occupation de la Corse, qui servirait, dans la Méditerranée, de base militaire contre l'Italie, intercepterait les relations de cette péninsule avec l'Espagne et déposséderait de leur meilleure colonie, les Génois ennemis devait donc venir naturelle-

Digitized by Google

ment à l'esprit des chefs de l'armée française campée en Italie. Des émissaires, envoyés secrètement dans l'île pour sonder les dispositions des habitants, en avaient rapporté les meilleurs encouragements. Le maréchal de Thermes, commandant supérieur de l'armée, tint donc un conseil de guerre, dans lequel Sampiero plaida de toutes ses forces en faveur de l'expédition. Celle-ci fut décidée.

L'expédition française en Corse (1553-1559).

Le 23 août 1553, la flotte française du baron de la Garde, forte de 25 vaisseaux, jeta l'ancre au sud de Bastia, vers la Renella. Elle avait été grossie par la flotte turque, composée de 77 navires placés sous les ordres du corsaire Dragut. Le roi de France et le sultan, malgré quelques dissentiments, étaient en effet restés alliés. Ils avaient ainsi la maîtrise de la mer et empêchaient les Génois de se porter au secours de leurs possessions. Les troupes de débarquement comprenaient environ 2.000 Français et les 1.000 Corses de Sampiero. On comptait en outre beaucoup sur le soulèvement des insulaires. La Banque, surprise par les événements, n'avait du reste envoyé que 400 hommes de renfort à Bonifacio et 80 à Calvi, résidence du gouverneur depuis 1544. Quant aux autres places, elles étaient défendues par des volontaires corses, sur la fidélité desquels les commissaires génois comptaient si peu que, « saisis d'épouvante à la vue de la flotte franco-turque », ils se sauvèrent à toutes brides vers Corte, afin, ajoute ironiquement le Chroniqueur, « de se conserver pour des temps meilleurs ».

Digitized by Google

Les opérations débutèrent par la prise de Bastia, que défendait Alexandre Gentile. Sommé de se rendre, il refusa. Sampiero le supplia, lui représenta la puissance du roi de France et la faiblesse des Génois, invoqua leur amour commun pour la patrie corse qu'il fallait délivrer de la servitude, mais Gentile tint ferme. Ses soldats ouvrirent alors les portes de la citadelle aux Français et, aux cris de « France », la place fut mise à sac. Cet heureux événement conduisit dans le camp des alliés un grand nombre de Corses : « On ne saurait croire quelle foule se rendit auprès de Sampiero. Dans leur aveuglement, tous les habitants élevaient jusqu'au ciel le nom de Sampiero, l'appelant le glorieux défenseur et le libérateur de la patrie, promettaient de vivre et de mourir au service de la France ». Le soulèvement était presque général ; les paysans, qui en attendaient le signal, se rangeaient derrière leur compatriote ; la noblesse se donnait aux Français qui lui promettaient des terres et la restitution de son ancien patrimoine.

Soulèvement général.

Les opérations militaires peuvent se diviser en trois périodes :

Principales périodes de la guerre.

1° Conquête de l'île (1553).

D'août à novembre 1553, l'île est conquise par le maréchal de Thermes;

De novembre 1553 jusqu'en 1556, elle devient le théâtre d'une guerre sauvage entre Français et Espagnols;

A partir de 1556, des suspensions d'armes et l'ab-

Digitized by Google

sence de Sampiero rendent les hostilités intermittentes et permettent aux habitants de reprendre haleine.

Dans la première période, les Génois n'opposent aucune résistance, leurs fonctionnaires s'enfuient à l'arrivée des ennemis et s'embarquent même pour le continent. Dragut est chargé d'assiéger Bonifacio ; Sampiero ira s'emparer de Corte, puis reviendra sur ses pas et rejoindra de Thermes sous les murs de Calvi, tandis que la flotte du baron de La Garde bloquera cette ville. Ce plan réussit. Corte capitula sans coup férir. Saint-Florent se rendit immédiatement à de Thermes qui, tout surpris de l'aubaine, décida d'en faire une place imprenable par de puissantes fortifications et les fit commencer aussitôt. Il vint ensuite retrouver Sampiero à Calvi. La ville résista ; elle était largement approvisionnée en vivres et munitions, bien située pour la défense et avait une assez forte garnison. Les Français furent plus heureux vers le sud où Sampiero, suivi par une foule de paysans, se fit ouvrir facilement les portes d'Ajaccio, dont il défendit le pillage. Quant à Bonifacio, elle était assiégée par les Turcs ; la population eut à soutenir un siège ruineux, et se montra digne de ses ancêtres de 1420, « aimant mieux mourir que de tomber aux mains des musulmans ». Elle résista aux 5.700 coups de canon et aux assauts furieux des assiégeants, qui perdirent un millier d'hommes. L'arrivée d'une compagnie corse, envoyée par Sampiero pour contribuer aux opérations, la trahison d'un émissaire du gouvernement génois qui fit croire aux Bonifaciens que la métropole les abandonnait, la lassitude et la famine amenèrent la reddition. Dragut, furieux de ne pas pouvoir piller

Digitized by Google

la ville, viola la capitulation qui avait promis la vie sauve à la garnison, massacra les soldats génois et exigea 25.000 écus que de Thermes dut lui promettre. Puis le corsaire se retira et conduisit sa flotte dans le Levant, sans plus se soucier de la Corse et des Français.

Du moins ceux-ci restaient-ils les maîtres de l'île à l'exception de Calvi. La noblesse de l'Au-delà, gagnée par des grades et de l'argent, s'était ralliée à eux. Sampiero avait reconstitué les fiefs d'Istria, d'Ornano et de Bozi. Dans l'En-deçà, le personnage le plus considérable, Giacomo Santo da Mare, qui possédait les deux tiers du cap Corse, était devenu un fidèle allié. En trois mois, par conséquent, les Génois avaient été chassés d'une île où ils n'avaient pas su s'implanter depuis deux siècles. Cependant ils n'y renonçaient pas. Après avoir mis à prix pour 5.000 écus la tête de Sampiero, auquel ils attribuaient avec raison leurs malheurs, après avoir taxé de même ses principaux compagnons, ils implorèrent l'Empereur et lui demandèrent secours. « Les membres du gouvernement, ceux de l'Office Saint-Georges et les principaux citoyens réunis en assemblée prirent la ferme résolution de perdre leur liberté, leur ville, leurs biens, leur personne ou de reconquérir la souveraineté de la Corse [1]. »

La deuxième période, de 1553 à 1556, vit donc se dérouler les événements les plus importants. Gênes recommença les hostilités avec une vigueur nouvelle, car elle avait reçu de l'Empereur 12.000 fantassins

1. *Chronique* de Ceccaldi, dans l'*Histoire* de Filippini, p. 73.

Digitized by Google

et 500 cavaliers ; de Cosme de Médicis, 2.500 arbalétriers et 200 arquebusiers à cheval ; sur mer elle disposait de 27 galères prêtées par Charles-Quint et de 26 autres qu'elle avait armées elle-même. Elle confia ces imposantes forces à deux excellents chefs, dont l'un, Spinola, eut le commandement des troupes de terre, et le vieil André Doria, celui de la flotte. Ce dernier accepta malgré ses quatre-vingts ans sonnés, tant le danger paraissait grand. De son côté de Thermes avait activé les travaux destinés à mettre en état de défense Ajaccio et Saint-Florent, exigé de tous les principaux auxiliaires des serments de fidélité, placé des garnisons sûres dans les places les plus importantes et confié à Sampiero l'organisation militaire de l'Au-delà, en se réservant lui-même celle de l'En-deçà. Le baron de La Garde devait lui amener de France un renfort et des approvisionnements suffisants ; il coopérerait ensuite avec sa flotte à la protection de l'île. Mais il manqua d'audace, n'osa pas affronter l'escadre génoise, rebroussa chemin et vit ses navires dispersés par la tempête. De leur côté les Turcs, occupés ailleurs ne vinrent pas, de sorte que Gênes eut, dès le début, la maîtrise de la mer. Sur terre, Bastia, défendue par une compagnie de Gascons, capitula après huit jours de siège. Saint-Florent se défendit mieux ; de novembre 1553 à février 1554, Giordano Orsino, qui animait par son courage les 2.000 hommes de la garnison, repoussa héroïquement les assiégeants très supérieurs en nombre. S'il avait été secouru, il aurait sans doute dégagé la place, car « ce qu'il y eut à remar-

2° Les Français et les Espagnols dans l'île (1553-1556)

Défaites françaises.

Digitized by Google

quer dans cette guerre, ce fut la lâche conduite des soldats génois « qui faillirent se couvrir de honte et d'ignominie ». Mais la famine imposa bientôt la capitulation, qui eut lieu le 17 février. Les Français se retirèrent avec les honneurs de la guerre ; les Corses, qui en étaient exclus, échappèrent de vive force ou par la ruse aux galères dont ils étaient menacés par les Génois. Ceux-ci avaient perdu dans le siège près de 10.000 hommes.

La capitulation de Saint-Florent fut suivie de plusieurs autres échecs. Corte fut occupée sans résistance par Spinola ; dans le Cap, le domaine des da Mare fut ravagé et leur redoutable château de San Colombano démoli pierre par pierre. De nombreuses défections se produisirent dans les rangs de la noblesse. Doria venait en effet de publier une amnistie générale en faveur de ceux qui se soumettraient à l'autorité génoise ; beaucoup d'indécis et de timides en avaient profité. Enfin de Thermes ne semblait pas à la hauteur des circonstances. Il avait l'inexpérience des hommes et des lieux, ignorait l'art de la guerre dans ces montagnes, et ses médiocres talents militaires ne pouvaient guère lui inspirer la tactique nécessaire. Il se montrait en outre plein de défiance vis-à-vis de ses auxiliaires corses, blessait leur amour-propre ou leurs intérêts et témoignait quelque froideur à Sampiero, dont la popularité et les succès lui inspiraient de la jalousie. Il devait même s'en plaindre à Henri II, qui manda à la cour son colonel corse. Celui-ci ne put que se défendre en critiquant le maréchal, dont le rappel allait être bientôt décidé.

En réalité Sampiero était le seul homme capable de

Digitized by Google

diriger la lutte. La fécondité de son imagination lui inspirait toujours les meilleures résolutions à prendre, son audace l'y poussait et la connaissance qu'il avait de ses compatriotes lui permettait d'en tirer tout le parti possible. Sa popularité était immense. N'avait-on pas vu les officiers au service de la France différer une attaque contre les Impériaux en l'absence de Sampiero ? Quand celui-ci fut arrivé, « il n'y eut presque pas un homme des pièves qui n'accourût en entendant son nom, tant il trouvait d'amour et de respect ; si bien que nulle part on ne vit en cette guerre un pareil nombre de Corses réunis ensemble ». Giacomo Santo da Mare avait écrit lui-même à de Thermes que la présence de Sampiero était nécessaire si l'on voulait empêcher les Génois de réoccuper sur Corte ; « celui-ci seul avait une grande expérience dans le métier des armes, et les populations, qui avaient une solide affection pour lui, ne manqueraient pas d'accourir dès qu'elles sauraient son arrivée ». Le colonel corse enthousiasmait en effet ses compatriotes, qui, sous sa direction, s'imaginaient être invincibles, tant l'impétuosité, l'ingéniosité et l'audace effrayaient les adversaires. Pendant cette période, c'est à Sampiero qu'on dut vraiment les quelques succès, grâce auxquels les soldats d'Henri II se maintinrent dans l'île.

Popularité et succès de Sampiero.

Tandis que les places capitulaient, Sampiero organisait la résistance. Il voulut avant tout empêcher les Génois de marcher sur Corte. Au passage du Golo, il les chargea aux cris de « France », les tailla en pièces et leur fit perdre 150 hommes. Mais il reçut

Digitized by Google

lui-même, d'un coup d'arquebuse, une blessure dans le flanc qui l'obligea à se faire transporter sur un brancard à Ajaccio. Aussitôt les Français essuyèrent, près de Morosaglia, un grave échec, reperdirent Corte, et il fallut que de Thermes rappelât le blessé pour que la confiance reparût. Sampiero, « bien qu'il ne pût se tenir encore ferme sur les pieds et aller à cheval sans fatigue », reparut dans l'En-deçà. Les Corses accoururent en foule, et il eut bientôt autour de lui « 1.500 compatriotes dont le nombre augmentait à toute heure », sans compter les cavaliers et les Gascons. Il divisa ses troupes en trois colonnes, guetta l'armée ennemie, la surprit au passage du col de Tenda et l'écrasa (18 septembre 1554); 200 tués et 700 prisonniers firent de ce combat l'un des plus glorieux et des plus importants de cette campagne. En récompense, Sampiero fut rappelé à la cour pour répondre de certains projets ambitieux qu'on lui avait attribués. De Thermes le suivit de près et fut remplacé par Giordano Orsino. Ce général tenta en vain de prendre, avec le concours de la flotte turque récemment arrivée, Calvi, puis Bastia; mais, subitement abandonné par son allié ottoman, qui « disparut, sans prendre congé », il dut lever successivement les deux sièges. Les Corses, que ce double insuccès avait refroidis, se retirèrent. Le nouveau gouverneur génois, Pallavicini, essayait en même temps de les gagner par la douceur; une seconde amnistie générale provoquait des défections nombreuses ; le Nebbio et la Balagne s'étaient déjà soumis, et personne n'était plus capable de réveiller l'énergie des insulaires. La cause française perdait chaque jour du terrain. Il fallut que Sampiero, enfin

Digitized by Google

libéré par le roi, revint. Son arrivée produisit une impression plus profonde que ne l'aurait fait un renfort important. Les événements changèrent aussitôt de face. L'union des Corses contre les Génois se renoua; ceux-ci se trouvèrent à nouveau resserrés dans leurs places fortes de Bastia, de Saint-Florent et de Calvi. La guerre avait recommencé plus énergiquement que jamais lorsqu'elle fut interrompue par la trêve de Vaucelles (février 1556).

Les Corses demandent à rester français.

Les belligérants étaient en effet las. L'empereur Charles V, mourant, voulait se préparer en toute tranquillité à une abdication. Henri II, à court d'argent, mal secondé par ses alliés allemands et turcs, poussé à la paix par le parti des Montmorency, acceptait de poser les armes, mais à la condition de conserver toutes ses conquêtes. La Corse restait ainsi à la France. Les habitants s'imaginèrent alors qu'ils étaient définitivement soustraits à la domination génoise et ils sollicitèrent du roi une administration régulière. Déjà de Thermes y avait installé un intendant de justice ou *auditeur* qui avait réussi à apaiser les vendette, à réconcilier beaucoup d'adversaires et à rendre le repos au pays. Une assemblée générale put être réunie en septembre 1556: « Presque tous les principaux de l'île y assistèrent. Chaque piève était représentée par deux procureurs. Les Corses de l'En-deçà y nommèrent leurs Douze, quatre par *terzero*, suivant l'ancien usage. Puis, en présence de Sampiero et du consentement général, ils ajoutèrent aux statuts toujours en vigueur que la république leur avait donnés

Digitized by Google

beaucoup d'autres articles contenant des exemptions nouvelles. » On procéda ensuite, au nom de l'île entière, à l'élection de deux procureurs chargés d'apporter ces demandes au roi. Giordano Orsino devait les accompagner à la cour et les appuyer. En s'embarquant, il laissait ses lieutenants et Sampiero continuer une guerre qui allait se borner à des escarmouches autour des places occupées par les Génois.

3e Organisation française de la Corse.

Orsino revint au mois de juin 1557. Henri II lui avait conféré l'ordre de Saint-Michel et l'avait confirmé dans ses fonctions de lieutenant général en Corse. Les ambassadeurs avaient été également créés chevaliers du même ordre. Dans une consulte tenue à Vescovato, ils rendirent compte de leur mandat. Le roi, dirent-ils, a accueilli vos demandes comme si elles étaient exprimées par de véritables fils. Il a confirmé tous vos statuts et vos anciennes lois; il n'a rejeté que vos requêtes sur l'exemption de la taille à perpétuité, sur l'amnistie totale des délits commis depuis le commencement de la guerre et sur la permission de fabriquer vous-même le sel. Mais vous élirez vos Douze, suivant l'ancien usage, et avec eux siégeront le président de la justice dans l'île, l'intendant général des finances et le colonel Sampiero. Orsino ne pourra rien faire sans les consulter. Et pour vous donner pleine assurance et enlever tout espoir aux Génois, il a incorporé votre île à la couronne de France, faveur qu'il n'a jamais voulu accorder à beaucoup de provinces de ses États. Il n'y a donc pas en Europe de pays plus heureux que le vôtre. En d'autres termes,

Digitized by Google

d'après ces déclarations, la Corse devenait formellement française. La justice fut organisée. On fit venir d'Avignon un jurisconsulte qui prit le titre de président général et jugea en appel toutes les causes des tribunaux inférieurs de Balagne, de Corte, etc. Il était assisté de deux docteurs ; l'un jouait le rôle de procurateur du fisc, l'autre l'aidait en son conseil. Ils restaient, comme tous les autres officiers, en charge pendant deux ans, à l'expiration desquels neuf syndicateurs, dont six Corses et trois Français, devaient examiner leurs actes. Enfin les Douze entrèrent en fonctions, et il semble qu'une ère de paix ait commencé pour le pays, bien que les hostilités n'eussent pas cessé près de Bastia et de Calvi. Sampiero, qui croyait avoir assuré l'indépendance de sa patrie sous le protectorat de la France, se rendit alors à la cour pour reprendre du service auprès du roi, son maître, lorsque la trêve de Vaucelles eut été rompue. Une profonde mésintelligence l'éloignait du reste de Giordano Orsino, qui avait à maintes reprises repoussé ses conseils et montré sa jalousie. Le colonel du Royal-Corse devait assister à la prise de Calais et s'y distinguer suivant son habitude.

Traité de Cateau-Cambrésis. Évacuation de la Corse (1559).

Tandis que les Corses, remplis d'illusion, considéraient Henri II comme leur roi et nouaient avec les seigneurs français des relations matrimoniales, ils apprirent avec angoisse qu'on songeait à les rétrocéder aux Génois. L'échec du duc de Guise en Italie et la défaite de Montmorency à Saint-Quentin avaient rendu Henri II moins intrai-

Digitized by Google

table. La situation financière de son royaume était en outre lamentable, son armée désorganisée, son favori Montmorency captif; enfin ses sujets réclamaient la paix. Le roi, qui n'avait ni volonté, ni intelligence, la laissa faire sans tirer parti de ses victoires passées ou des embarras de Philippe II, roi d'Espagne. Elle fut signée à Cateau-Cambrésis le 3 avril 1559 et décida, entre autres abandons, celui de la Corse*. Paix honteuse, condamnée par les plus grands capitaines du temps, Montluc, Brissac, Guise! Paix qui désespéra les Corses et faillit les conduire aux pires excès : « On ne saurait dépeindre leur colère ». Beaucoup d'entre eux ne parlaient de rien moins que de se jeter sur les Français et de leur faire payer la trahison de leur prince. Orsino évitait de se montrer; jusqu'au dernier moment il laissa croire que la nouvelle était fausse. Mais il fallut bien se résoudre à l'évacuation. Philippe II avait posé comme condition essentielle du traité la restitution de la Corse aux Génois, à laquelle il s'était solennellement engagé. Henri II exigea toutefois que la république promît une amnistie entière et rendît leurs biens à ceux qui s'étaient ralliés à sa couronne. Il crut ainsi avoir fait assez, car la Corse n'avait à ses yeux qu'une faible valeur. Il consentait à des sacrifices beaucoup plus importants, comme ceux de la Savoie, du Piémont, de Montmédy et surtout du Bugey et de la Bresse, si utiles à la défense des frontières. Il pensait que Metz, Toul, Verdun, Saint-Quentin, Calais, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie et la possibilité d'une alliance avec Philippe II contre l'hérésie valaient bien la cession de quelques territoires, tels que la Corse. Ce fut sans doute une faute de la

Digitized by Google

politique royale, mais elle en avait commis bien d'autres dans les combinaisons diplomatiques ou les opérations militaires. Les Corses avaient eu tort de se confier à l'un de ces princes français du XVI^e siècle, qui firent surtout preuve d'imprévoyance et d'incapacité[1]. Ils assistèrent lugubrement au départ des troupes royales concentrées à Saint-Florent et, en septembre 1559, ils virent reparaître les agents génois, les garnisons génoises, les bannières que l'on arborait partout aux cris de : « Vive Saint-Georges! »

Retour de la domination génoise.

Ce retour d'un passé abhorré mécontentait beaucoup d'insulaires. Mais ils furent bien plus irrités lorsque les deux commissaires désignés par l'Office, Imperiale et Rebuffo, eurent ordonné que tous devaient, dans un délai très court, faire une déclaration intégrale de leurs biens fonds et indiquer la valeur de ce qu'ils possédaient : « Il n'y eut pas dans toute la Corse, écrit Filippini dont les sympathies génoises sont peu déguisées, un terrain, un étang, un marais, un bois, un maquis, un lieu inculte qui ne fût estimé. Dans l'état des biens furent comprises des parcelles qui, depuis le peuplement de l'île, n'avaient produit et ne produiront pas la moindre petite pièce de monnaie. » Ceci fait, les commissaires imposèrent une taille extraordinaire et écrasante; les populations devaient payer 3 0/0 et vingt sous de monnaie génoise par tête. Ces contributions, dans un pays déjà pauvre naturellement, que la guerre avait

1. *Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse, t. V : *la France sous Henri II*, par H. LEMONIER.

Digitized by Google

ruiné et dévasté, où des centaines de villages et en particulier les pièves les plus riches, Orezza, Ampugnani, Casaconi, Rostino, Tavagna, Casinca, etc., avaient été incendiées, où les habitants avaient été dispersés et massacrés par les Espagnols dont la cruauté s'acharnait sur les cadavres eux-mêmes, soulevèrent des plaintes très vives; mais l'Office, qui avait dépensé en dix ans plus d'un million d'écus d'or pour soutenir la guerre, voulait arrêter toute dépense et rentrer dans ses fonds. Aux Douze qui venaient d'être élus, les commissaires réclamaient une contribution annuelle de 225.000 livres, alors que les dépenses ne s'élevaient en réalité qu'à 110.000. Le cadastre devait permettre de faire payer cette somme énorme, qui allait tripler et même quadrupler les anciennes impositions *senza rispettare alcuno*[1]. En vain les Douze supplièrent-ils de *sgravare quei poveri popoli*[2]. On leur répondit brutalement : impossible. La colère commençait à se laisser apercevoir; déjà les caporaux du Nebbio, pays pourtant riche, avaient refusé l'impôt. Pour empêcher une révolte générale, l'Office se contentait d'ordonner le désarmement général et appliquait un ancien décret sur la démolition de tout ce qui ressemblait à une forteresse ou à une tour.

L'une et l'autre mesures étaient inopportunes. Dans un pays où le calme n'était pas établi, où les incursions des pirates et les rivalités des familles mettaient tout habitant à la merci d'une attaque, les arquebuses étaient indispensables. Quant à la destruction

1. Sans respecter personne.
2. Dégrever un peu ces malheureuses populations.

Digitized by Google

des maisons fortifiées, elle ne pouvait qu'humilier les Caporaux et irriter leur clientèle qui se réfugiait souvent auprès d'eux. Les Turcs, en effet, se montraient plus audacieux que jamais; ils remontaient jusque dans l'intérieur des terres et, après une marche de nuit, surgissaient à l'aube dans les villages les plus reculés : Sartène et Evisa avaient été ainsi mises à sac, Algaiola ruinée. Les plaines demeuraient incultes parce qu'abandonnées. A Alger, disait-on, il y a plus de 6.000 Corses captifs. Comment les populations se seraient-elles attachées à un gouvernement qui les dépouillait pécuniairement et, en les désarmant, les livrait à leurs pires ennemis?

Les maux de cette domination préparent la révolte.

Il y avait plus. Depuis 1560, la terreur était érigée en système de gouvernement, par la faute, il est vrai, des officiers de la Banque plus que par celle de l'Office lui-même. Arrestations arbitraires, exécutions sommaires, exils inattendus étaient devenus la loi commune. Frère Jean de Sichè, accusé avec d'autres d'avoir proféré quelques paroles imprudentes, fut exécuté, bien que le lieutenant d'Ajaccio attestât son innocence. Le commissaire Grimaldi manda près de lui, à Corte, un malheureux Padovani; il le fit précipiter du haut du château et dévorer par les chiens, sous les yeux horrifiés des habitants. Un autre commissaire, Lomellini, réquisitionnait vivres et logements sans indemnité. Le lieutenant d'Ajaccio employait la force pour faire labourer ou transporter des approvisionnements. Celui d'Algaiola vendait la justice et, sur 700 de ses sentences, 500 devaient être portées en appel. Celui de Saint-Florent obligeait les bourgeois

Digitized by Google

à travailler à coups de bâton. Suivant la forte expression du commissaire Cibà lui-même, ces officiers ont fait gémir la moitié de la Corse (*hanno fatto piangere mezza Corsica*).

Il restait cependant un moyen d'échapper à ce joug odieux : celui de l'émigration. Depuis cinquante ans, les Corses ne s'en privaient pas. Brusquement les commissaires génois interdirent de quitter l'île : « Les habitants devront rester chez eux et cultiver la terre, car Gênes, dont le sol est stérile, a besoin que sa colonie la nourrisse. » Réelle aberration de la part de l'Office, car il retenait dans le pays une foule de mécontents, prêts aux derniers excès et exclus de l'amnistie sous prétexte qu'ils étaient suspects ou désobéissants. L'injustice, les exactions, les persécutions, les ravages des Turcs allaient exaspérer les insulaires qui, trois ans seulement après le traité de Cateau-Cambrésis, se déclaraient prêts pour les nouveaux sacrifices qu'exigeait une révolte. « *D'obedienti e timidi della giustizia*, disait Cibà, en parlant d'eux, *se vedessero che intrepidi*[1]. »

Embarras de Sampiero après le traité de 1559.

Cet état d'esprit, que le gouvernement génois connaissait, ne le décidait cependant ni à traiter ses sujets avec plus de bienveillance, ni à rappeler les officiers de la Banque aux règles élémentaires de la prudence. Cette inconscience était d'autant plus forte qu'il y avait en ce moment un homme dont toutes les facultés étaient tendues vers la réalisation d'un autre soulève-

1. De sujets obéissants et respectueux de la justice, ils sont devenus d'une hardiesse à toute épreuve.

Digitized by Google

ment. Sampiero, en effet, plus que tous ses compatriotes, avait été affecté par le traité de 1559 : non seulement il assistait à la ruine de ses espoirs et de ses efforts en faveur de l'indépendance, mais il perdait sa seigneurie avec sa fortune. Persécuté par les Génois, abandonné par le roi de France, sa colère fut sans doute aussi forte qu'impuissante. François II, successeur de Henri, négligeait de lui payer la solde des hommes du Royal-Corse; Orsino s'appropriait les gages des deux cents soldats qui avaient servi sous les ordres du colonel en Corse et détenait les revenus qui devaient être remis à celui-ci. L'Office, de son côté, avait bien promis d'oublier le passé; mais il lui était difficile de ne pas songer que Sampiero avait failli le ruiner et le déposséder. Aussi persécutait-il ses amis et lui refusait-il pendant trois ans la restitution de ses biens. Privé de toute ressource, réduit à un état voisin de la misère, le colonel avait exposé sa détresse à Catherine de Médicis, régente de France. Il avait rappelé les services rendus et réclamé un peu hautement l'assistance royale. La reine avait fini par en être importunée; elle avait prié le connétable de Montmorency de renvoyer le solliciteur avec de belles paroles et deux cents écus.

Il demande l'appui de la France contre les Génois.

Cette aumône et tant d'ingratitude avaient, avec raison, irrité Sampiero. Mais les nouvelles qu'il recevait de sa patrie lui faisaient oublier son propre chagrin. Il rêvait de plus en plus d'accourir au secours de la Corse tyrannisée. Or, qui mieux que la France, pouvait l'y aider? Catherine, il le

Digitized by Google

savait, était vivement irritée contre les Génois ; il fallait en tirer parti. Malheureusement pour lui, la reine mère savait calmer les rancunes de la femme en lui rappelant les risques qu'aurait fait courir à Charles IX une rupture de la paix ou une brouille avec l'Espagne. Ce fut en vain que Sampiero l'implora pour sa patrie : « Elle usa de remises, écrit un historien[1], pour le divertir de son dessein et lui faire perdre les pensées qu'il avait de la jeter dans la guerre, étant de sa prudence de conserver le calme dans les États du Roy, son fils. » Pour s'en débarrasser, elle le chargea d'une mission auprès du sultan. Il s'agissait, disent les uns, de solliciter le prêt d'une somme d'argent ; de renouer, disent les autres, des relations cordiales avec l'allié turc.

Voyage de Sampiero (1562).

Quoi qu'il en soit, Sampiero accepta. Cette mission était sa dernière ressource. Il venait de tenter, auprès du roi de Navarre, dont il savait les sentiments de haine contre l'Espagne, une démarche inutile. S'il réussissait au contraire en Orient, pensait-il, la reconnaissance et l'appui de la reine-mère lui seraient acquis ; en même temps il pourrait obtenir du sultan l'appui d'une flotte ou même d'une armée. N'avait-il pas déclaré, en 1559, à la nouvelle que la Corse retombait sous la domination de la république : « Plutôt devenir Turcs que rester Génois ! » L'occasion s'offrait à lui de tenir parole et, malgré les inquiétudes que lui causait l'isolement de

1. CANAULT, *Vie d'Alphonse d'Ornano;* manuscrit de la Bibliothèque d'Aix.

Digitized by Google

Bannina, sa femme, et de ses enfants, dans une ville où les Génois étaient très influents, il sacrifia son repos et son foyer à son amour pour la patrie. Après avoir instamment recommandé à Bannina de « se défier des embûches de la république », il partit, le 24 juin 1562, de Marseille pour Alger. Il eut plusieurs entrevues avec le pacha Dragut, vassal du sultan en Algérie et s'efforça d'obtenir la promesse d'un secours. A ce moment un vaisseau marseillais lui apporta la nouvelle que sa femme s'apprêtait à fuir, avec son plus jeune fils, jusqu'à Gênes. Quel débat dut s'engager dans le cœur du héros que le devoir et l'amour attiraient de côtés différents! Tout entier à sa tâche patriotique, Sampiero ne voulut pas y renoncer. Il se contenta d'envoyer à Marseille, pour retenir Bannina, son plus fidèle ami, Antoine de Saint-Florent.

Échec à Constantinople.

Quant à lui, il poursuivit sa mission. A Alger, on le renvoya au sultan Soliman, qui pouvait seul disposer des forces barbaresques. A la fin de novembre, il débarqua à Constantinople. Il y trouva des obstacles de toute nature. D'abord les agents de Gênes, qui le suivaient pas à pas dans son voyage, intriguèrent auprès du grand vizir pour le faire mal accueillir; Philippe II appuyait ces efforts par des dons en argent. L'ambassadeur français secondait mal cet envoyé extraordinaire qui empiétait sur ses fonctions. Du reste, Sampiero avait un caractère violent et irritable qui empêchait toute entente entre l'ambassadeur, dont il se croyait le supérieur, et lui. De son côté, Soliman, tout en accueillant avec faveur un capitaine célèbre, était

Digitized by Google

mal disposé, depuis le règne d'Henri II, vis-à-vis du royaume de France. Il avait d'autres projets militaires que la conquête de la Corse et la guerre contre Gênes ; l'expédition de Hongrie et la conquête de Malte le préoccupaient bien davantage. Si bien qu'après avoir prodigué des flatteries à Sampiero et lui avoir remis pour Catherine une lettre vide de réalités, il le congédia.

Exaspération de Sampiero et exécution de Bannina (1553).

Ce nouvel insuccès exaspéra l'homme qui s'était transformé en véritable commis voyageur du patriotisme corse. Aux menaces des Génois, qui essayèrent à maintes reprises de le faire assassiner, à l'hostilité du représentant de la France, au refus du sultan se joignit bientôt la maladie. Une de ses blessures se rouvrit et l'obligea à garder le lit pendant plusieurs jours. Enfin il s'embarque sur une galère turque pour regagner la cour de Charles IX. Pendant ce voyage, seul avec le souvenir de tant d'échecs immérités, son exaspération grandit. Dans cet état d'esprit, il débarque à Marseille. Il y apprend que sa femme, après avoir vendu tous ses meubles et ses bijoux, avait échappé à la surveillance d'Antoine de Saint-Florent et s'était embarquée, avec son dernier enfant, pour Gênes. Antoine l'avait aussitôt poursuivie, arrêtée en pleine mer, ramenée à Antibes, confiée à la garde du gouverneur de Provence, puis enfermée à Aix, par ordre du Parlement. Sampiero écoute ces nouvelles, tandis qu'un véritable accès de rage l'envahit. Son compagnon, Pierre le Calvais, avoue imprudemment qu'il connaissait ce projet de fuite,

Digitized by Google

mais n'avait pas osé en parler. Sampiero l'injurie, puis le poignarde, galope jusqu'à Aix, y arrive la nuit, attend jusqu'au matin, obtient du Parlement la restitution de sa femme, la conduit à Marseille, s'enferme avec elle dans leur demeure vide et l'étrangle de ses propres mains, ainsi que ses deux suivantes (juillet 1553).

Les circonstances de la tragédie.

Cette tragédie familiale est un véritable sacrifice fait au patriotisme trahi. Si l'on songe aux déboires que Sampiero a subis, au calvaire qu'il gravit depuis 1559, au chagrin croissant que lui causent les malheurs de la Corse, à la douleur que ressent le mari abandonné, à la colère que provoque en lui l'idée que Bannina est complice des Génois, on comprend mieux son acte d'immolation. Et quant à la mémoire de la victime, elle ne peut qu'exciter une réelle pitié. Jeune fille mariée à un homme qui avait le double de son âge, à un soldat violent qui dut s'occuper peu d'elle, à un patriote farouche qui subordonna toutes ses affections au culte de son pays, l'héritière des Ornano avait à peine trente-cinq ans quand elle se trouva, en 1562, isolée dans Marseille. Son seul conseiller était le précepteur de ses enfants, le prêtre Ombrone; or il s'était vendu aux Génois et il pesait sur l'esprit de cette jeune femme pour la décider au voyage de Gênes, où elle et son enfant deviendraient des otages précieux. Sampiero n'oserait plus, par amour conjugal ou paternel, encourager la révolte de ses compatriotes. Bannina sans doute hésita; mais le souvenir des années écoulées, la crainte de la misère, le désir de retrouver avec la grâce de la république ses biens perdus, l'aversion

Digitized by Google

pour un mari qu'elle ne pouvait pas aimer et dont elle craignait le retour, lui firent oublier sa foi envers l'époux et envers la patrie. Elle sollicita le pardon du Sénat génois, promit de lui livrer les secrets de Sampiero [1], en un mot trahit réellement. Sa conduite s'explique, mais sa mort fut une expiation.

Sampiero recommence la guerre en Corse (1564-1567).

Désormais Sampiero n'a plus qu'un désir : combattre jusqu'à la mort un gouvernement qui opprime sa patrie et a détruit son foyer. L'accueil qu'il reçut à la cour de France, où il vint rendre compte de son voyage, fut si peu encourageant qu'il perdit tout espoir d'obtenir l'appui de Catherine. Sans attendre plus longtemps, il part, débarque, le 12 juin 1564, avec une cinquantaine d'hommes dans le golfe de Valinco et, pour prouver que la prochaine lutte sera définitive, il coule les deux galères qui l'avaient transporté avec les siens. Il arrivait au moment où la Corse était à bout. Comme l'avaient dit les députés envoyés à Gênes l'année précédente : « Beaucoup d'habitants n'ont plus qu'un souffle de vie ; ils sont réduits, comme les bêtes, à chercher leur nourriture dans les maquis et à vivre d'herbes et de racines. Les larmes aux yeux, nous supplions qu'on diminue l'impôt qui nous écrase. » Et bien que les commissaires eussent écrit : *Importa il tutto* (la mesure est urgente), l'Office avait répondu par un refus. Aussi le débarquement de Sampiero fut-il accueilli par les

1. Le Père Marini, O. S. B., nous a communiqué, avec son amabilité coutumière, un document copié aux archives secrètes de Gênes, dont la lecture termine le débat et innocente Sampiero.

Digitized by Google

secrètes espérances des timides et la révolte ouverte des plus exaspérés.

Épouvante des Génois et de la Banque qui abdique.

A Gênes, il provoqua une véritable terreur. La république avait suivi avec une réelle appréhension le voyage de son ennemi à travers la Méditerranée. Ses agents lui annonçaient tantôt que le héros, avec l'appui de la France, venait d'obtenir l'alliance de Dragut, tantôt qu'une flotte de cent vaisseaux au moins se préparait à partir pour ravager la Corse et y installer Sampiero en qualité de vassal du grand Turc. Le doge écrivait à son ambassadeur à Madrid : « *Noi da canto nostro non dormiamo* (nous n'en dormons plus) », et il le suppliait de faire intervenir au plus tôt le roi d'Espagne. Les transes étaient telles qu'on en était venu à l'idée de faire mourir à tout prix Sampiero : « celui-ci, répétait-on, nous donnera du fil à retordre (*ne darà da fare*). Le plus sûr serait de le faire disparaître ; lui mort, tout rentrerait dans l'ordre (*quietariano tutti*). » En attendant, l'Office, effrayé par la perspective d'une nouvelle guerre à soutenir, avait proposé formellement à la république de lui rendre l'île : « L'expérience, disait-il, a démontré que les Protecteurs sont trop occupés à la gestion de leurs finances, pour songer en même temps aux affaires politiques et militaires. » Le gouvernement fut contraint d'accepter. La Banque de Saint-Georges s'engagea à lui verser un subside annuel de 75.000 livres, en échange duquel le Sénat se chargea d'administrer la Corse et d'apaiser la rébellion si elle venait à éclater.

Digitized by Google

Succès et diplomatie de Sampiero.

Mais la répression ne fut ni facile, ni rapide. A la vue de Sampiero, les troupes génoises s'enfuyaient, celles des Corses augmentaient. Le château d'Istria, Corte, la Terre du Commun sont occupés sans coup férir par les révoltés. A Vescovato, le commandant en chef Nicolas Negri essuie une sanglante défaite ; à Caccia, il est de nouveau battu et tué. Ces succès remplissent les insulaires d'enthousiasme ; leur chef reprend espoir. S'il peut trouver maintenant un appui étranger, c'en est fait de la domination génoise. Il s'adresse aux Médicis, à la Turquie, au duc de Parme, au roi de France. Les Turcs s'abstiennent. Catherine enverra plus tard une modeste somme d'argent et quelques étendards sur lesquels seront brodés les mots : *Pugna pro patria.* Quant à Cosme de Médicis, premier grand-duc de Florence depuis 1537, il avait la tenace ambition de s'agrandir, et il aurait été enchanté d'acquérir la Corse, dont il avait toujours accueilli les émigrés avec bienveillance et où il conservait de nombreux partisans. Pour cela, il lui fallait l'adhésion de Philippe II, roi d'Espagne. Cosme essaya donc de lui faire entrevoir, par une lettre d'abord, par une ambassade ensuite, la possibilité pour les Turcs d'occuper une île où Sampiero lui-même les appelait, ainsi que la nécessité d'en confier la garde à quelque prince voisin. Habile proposition sans doute, car rien ne pouvait agir plus fortement sur l'esprit du prince, qui se considérait comme le chef de la chrétienté, que le péril musulman. Le duc écrivait en même temps à l'empereur Ferdinand, oncle de Philippe, et au pape, pour les prier d'inter-

Digitized by Google

venir en sa faveur. Rien n'y fit. Le roi d'Espagne répondit : « Les Génois sont mes amis et mes serviteurs ; je les ai sous ma protection et je désire les aider à apaiser cette île (25 octobre 1565). » Cosme se le tint pour dit ; il dissimula son dépit, fit connaître à Sampiero son impuissance momentanée, mais l'engagea vivement à continuer la lutte. De sorte que le chef des Corses révoltés pouvait écrire aux États chrétiens : « Dussions-nous encourir la haine de tous les princes, notre résolution demeure inébranlable. Cent fois mieux les Turcs que les Génois ! Je proteste contre la cruelle indifférence des souverains catholiques et j'en appelle à la justice divine. »

Atrocités de la guerre.

Gênes, plus heureuse, avait obtenu l'appui immédiat d'une flotte et d'une armée espagnoles. Elle avait mis, à la tête de ses troupes, le meilleur de ses hommes de guerre, Etienne Doria, membre de cette illustre famille génoise que ses succès en Corse avaient autrefois contribué à populariser. Avec lui, la guerre prit un caractère d'atrocité inouïe*. Il enrevint aux massacres et aux dévastations du commencement du siècle ; il proposa même d'exterminer le peuple corse sans se soucier de l'humanité ou de la civilisation. « La lutte, écrit Gregorovius, devenait une vendetta. Sampiero et Doria étaient les représentants de deux familles dont la haine déjà séculaire ne pouvait disparaître qu'avec l'une d'elles [1] », mais le chef corse, dont les talents militaires et la popularité étaient considérables, venait de remporter une victoire signalée au col

1. *Histoire des Corses*, trad. Lucciana, ch. XVII, p. 69 (1881).

Digitized by Google

d'Ominanda ou de Luminanda, près de Corte et d'infliger une retraite désastreuse à son adversaire. Ces succès en imposaient à ses compatriotes, qui acceptaient de payer un impôt par feu de trente sous en monnaie génoise, pour la continuation de la guerre ; huit commissaires, assistés de huit capitaines, étaient chargés de lever la taille ainsi que les dîmes dues aux évêques pour les deux années précédentes. Les Douze, qui avaient repris leurs fonctions, avaient pour mission de se concerter avec Sampiero sur les mesures de défense ; ils formaient une sorte de Comité de salut public. Un gouvernement populaire, en partie élu, était donc créé ; il avait un chef énergique, des ressources fixes, une petite artillerie et des armes à feu que les Corses avaient appris à connaître des Français, une armée nationale dont le seul défaut était le licenciement trop fréquent exigé par les moissons ou les intérêts particuliers. Après trois ans de guerre sanglante, malgré les renforts incessants d'Espagne, en dépit des ravages et des incendies destinés à détacher les paysans de Sampiero, les Génois reconnaissaient leur impuissance à réprimer une révolte, dont les progrès étaient manifestes. Étienne Doria lui-même, renonçant à la lutte, avait regagné le continent.

Assassinat de Sampiero (janvier 1567).

Si les Corses avaient été alors unis, la domination génoise aurait peut-être pris fin. Mais la république eut recours aux moyens extrêmes qui lui avaient déjà servi en plusieurs circonstances. Ils consistaient à séduire par d'alléchantes promesses quelques-uns

Digitized by Google

des meilleurs lieutenants de Sampiero et à se débarrasser des autres par l'assassinat. Achille de Campocasso accepta de se réconcilier avec les ennemis de sa patrie. Antoine de Saint-Florent se montra plus fidèle. On mit sa tête à prix pour 1.000 écus d'or, ainsi que celle de Sampiero pour 4.000. On délégua un émissaire avec du poison auprès de ces deux héros. La tentative avorta. Le nouveau gouverneur Fornari eut alors recours au guet-apens et l'organisa avec le moine Ambroise de Bastelica, Vittolo, le serviteur en qui Sampiero avait le plus de confiance, et les frères bâtards d'Ornano qui accusaient le mari de Bannina de les avoir dépouillés. Le moine écrivit au chef corse que sa présence devenait indispensable dans la piève de la Rocca où les habitants préparaient un soulèvement. Le colonel partit de Vico avec une vingtaine d'hommes et son fils Alphonse ; il se dirigea sur Cauro et tomba dans l'embuscade. « Sauve-toi ! » cria-t-il à son enfant dont il essaya de protéger la retraite en faisant vaillamment face à ses ennemis. Mais ses armes, mal chargées par Vittolo, ne prirent pas feu ; il reçut un coup d'arquebuse dans le dos, tiré, dit-on, par son serviteur, tomba et ses ennemis lui tranchèrent aussitôt la tête qu'ils envoyèrent à Fornari, à Ajaccio*. Il avait près de soixante-dix ans (17 janvier 1567).

Fin de la lutte (1569).

L'assassinat du héros, perpétré par ses concitoyens de Bastelica et par ses parents, portait un coup mortel à la cause de l'indépendance. Sans doute quelques patriotes énergiques essayèrent-ils de continuer la résistance en

Digitized by Google

mettant à leur tête le fils du héros, Alphonse. Mais il n'avait que dix-huit ans et son courage ne remplaçait ni l'expérience ni le prestige disparus. Presque tout l'Au-delà des monts l'abandonna et l'obligea à se réfugier dans l'En-deçà. Avec quelques centaines d'hommes, il harcela les Génois, tandis qu'il informait Catherine de Médicis de la mort de son père et demandait son secours. La régente, peu désireuse de se compromettre, lui envoya simplement 220.000 écus et une compagnie de Gascons. Cosme de Médicis, sollicité à son tour, séduit par l'appât de la souveraineté de l'île qu'on lui offrait, revint à la charge auprès de Philippe II : « Les Corses, écrivait-il, me demandent ma protection ; en cas de refus, ils me signifient qu'ils feront appel aux Français ou aux Turcs (28 février 1567) ». L'opposition du roi d'Espagne fut plus brutale encore, puisqu'il menaçait de *romper la testa* à quiconque interviendrait pour les Corses contre les Génois. Cosme n'osa pas insister. Il transmit ses regrets à Alphonse et l'assura « de la peine qu'il en ressentait et de la nécessité qui le contraignait à ne donner aucune suite à leur commun désir [1] ». Réduits à leurs propres ressources que la guerre avait complètement épuisées, il était impossible aux lieutenants de Sampiero de contenter leurs partisans, de les retenir dans le devoir, de réprimer les défections. La lassitude était en effet générale, car tout espoir de vaincre les Génois devenait chimérique. L'anarchie, que Sampiero réprimait rigoureusement, reparut. Le village de la Casabianca en particulier fut ensanglanté par la rivalité des

1. GALLUZZI, *Histoire du grand-duché de Toscane*, t. III, p. 87.

Digitized by Google

Rouges et des Noirs. Un nouveau gouverneur, Georges Doria, expérimenté, bienveillant et sympathique, débarqua en Corse (novembre 1568). Avec lui, la guerre se termina. Au lieu d'employer les mesures coercitives, il usa de diplomatie [1] et, « sentant que beaucoup de Corses s'étaient refroidis », il publia un pardon général. Il chargea en même temps l'évêque de Sagone de négocier avec Alphonse. Fin diplomate, le prélat étala aux yeux du jeune homme sa situation précaire, l'inutilité de la lutte, le nombre des défections, la perte de toutes ses forteresses, l'abandon de la France et la poursuite obstinée des Génois qui l'obligeraient à errer dans les montagnes. S'il consentait à traiter au contraire, il aurait la liberté de gagner le continent avec ses amis, il conserverait tous ses biens dans l'île, pourrait y revenir par la suite quand il le voudrait, et commencer sur le continent la glorieuse carrière qu'il était en droit d'espérer. A ses compatriotes, le traité offrirait une amnistie pleine et entière ainsi que la sauvegarde de leurs biens. Alphonse d'Ornano, que tout poussait à la paix, la fatigue, l'ambition, la crainte, accepta. Il s'embarqua pour la France, le 1er avril 1569, sur deux galères que Catherine lui avait envoyées à Calvi. Quelques-uns de ses partisans l'accompagnaient, entre autres Antoine de Saint-Florent et Léonard de Corte.

L'exil de ces hommes, qui avaient été les compagnons des luttes héroïques de Sampiero, terminait la

1. « Il a des caresses pour tout le monde indistinctement, ne donne aucun signe de mécontentement, fait aux Corses un accueil qui ressemble à celui que fit à l'enfant prodigue le plus tendre des pères. » (FILIPPINI, trad. Letteron, III, p. 280.)

Digitized by Google

guerre de l'indépendance. Aucune n'avait été plus fertile en héroïsmes et en atrocités : « Lorsque Alphonse eut quitté la Corse, dit le chroniqueur, l'île resta tranquille et paisible. » Jamais les Génois n'avaient été plus près de la ruine, et cependant ils triomphaient sur tous les points. L'alliance de l'Espagne leur avait permis de repousser le dangereux voisinage des Français, de déjouer la politique rusée de Florence, d'étouffer la plus terrible des révoltes, d'écraser le plus intraitable adversaire qu'ils eussent vu naître sur cette terre de Corse. Sampiero joignait en effet la vaillance du soldat au coup d'œil du général. Jamais un homme n'avait tant sacrifié au patriotisme : sa carrière, sa fortune, sa femme, sa vie même. Jamais enfin lutte n'avait été plus farouche et quand Sampiero s'affaissa dans les champs de Cauro, ce n'est pas seulement l'homme qui personnifia plus que tous les autres héros corses le patriotisme insulaire, c'est la Corse elle-même qui succomba sous un joug odieux, terrassée par la trahison de ses propres enfants.

RÉSUMÉ

La période de vingt ans qui s'étend de 1553 à 1570 est une des plus héroïques de l'histoire des Corses.

I. La Corse avant 1553 et Sampiero. — La Banque Saint-Georges, qui exploitait leur pays, y commettait beaucoup d'injustices et d'excès. De nombreux habitants émigraient. Le plus célèbre d'entre eux fut Sampiero Corso,

Digitized by Google

qui s'illustra en Italie, puis en France, au service du roi. Il épousa Bannina d'Ornano et devint un des plus terribles ennemis de Gênes. Aussi, quand la rivalité de la France et de la maison d'Autriche poussa Henri II à faire la guerre en Italie, Sampiero conseilla-t-il d'occuper la Corse, comme base d'opération.

II. L'expédition française de 1553 à 1559. — Une armée française, commandée par de Thermes, le régiment Royal-Corse de Sampiero et une flotte turque en firent rapidement la conquête en 1553, grâce à la révolte générale des habitants. Mais, de 1553 à 1556, une intervention des Espagnols aurait causé le désastre des Français, si les talents militaires et la popularité de Sampiero ne les avaient sauvés. En 1556, les Corses se croyaient pour toujours incorporés à la monarchie française et s'en réjouissaient, quand le traité de Cateau-Cambrésis les rendit aux Génois (1559).

III. La lutte pour l'indépendance. — Leur désespoir fut immense, en particulier celui de Sampiero. Il s'efforça de trouver en Europe quelques secours contre une république qui avait aussitôt recommencé à tyranniser ses compatriotes. Il échoua, revint dans l'île et recommença une guerre sans merci contre les oppresseurs. Ses succès à Caccia et à Ominanda épouvantèrent les Génois. Ils le firent assassiner par son plus fidèle serviteur, Vittolo, dont le nom reste synonyme de traître (1567).

Sa mort découragea les Corses. Alphonse, fils de Sampiero, essaya en vain de continuer la guerre. Il fut obligé de traiter et de quitter l'île, qui retomba épuisée et résignée sous le joug des Génois.

Digitized by Google

LECTURES

1° ATROCITÉS DE LA GUERRE

Lors du siège de Castellare, en 1554, près de Bastia, les habitants et les soldats essayèrent de s'échapper; une partie y parvint, mais l'autre fut passée au fil de l'épée par les Espagnols qui accoururent et donnèrent en cette circonstance un triste exemple de leur cruauté et de leur cupidité; ils éventraient les morts pour chercher dans les intestins les pièces d'or qu'ils avaient pu avaler.

La même année, le chef espagnol de Vescovato, comte de Lodrone, plein de colère et de dépit de n'avoir pu rattraper les Corses, retourna à l'endroit où quelques-uns de ses soldats avaient été tués, et, violant toutes les lois de l'humanité qui ne permettent pas qu'on s'acharne sur des cadavres, il fit pendre à deux chênes-lièges les corps de deux Corses qui avaient été tués (P. 137, II.) Les Espagnols se livraient envers les populations à des excès insupportables, et on ne les faisait marcher qu'en petit nombre, afin qu'il fût plus facile de les contenir. (P. 139, II.)

En 1556, la tour de la Vetrice, près de Bastia, défendue par une vingtaine de Corses, fut enfumée et dut capituler. Les malheureux assiégés furent tous passés au fil de l'épée. Ils n'obtinrent pas même de sépulture. Le chef génois, Cristoforo, fit brûler les cadavres le lendemain avant de partir, après que ses soldats leur eurent fait subir des traitements indignes. (P. 232, II.)

En 1566, au petit hameau de Caselle, dans la piève de Campoloro, les Génois brûlèrent dans sa maison un Corse et une femme. Quatre des Corses, qui se trouvaient dans l'une des maisons servant de fort, s'étant rendus parce qu'on leur avait promis la vie sauve, furent pendus au mépris de la parole donnée. Tous les gens du pays qui furent trouvés, sans distinction d'âge ni de sexe, furent mis à mort. Puis le hameau fut brûlé. (P. 172, III.)

Anton Francesco de Calvi avait été fait prisonnier par les Génois et enfermé à Ajaccio. Il imagina un moyen de ne pas mourir de la main du bourreau. Ayant trouvé dans la prison où il était enfermé deux boulets de canon, il en mit un dans une embrasure assez élevée du sol, et plaçant l'autre à terre, juste au-dessous du premier, il s'étendit sur le pavé, appuya sa tête sur le boulet d'en bas, comme s'il voulait dormir, puis faisant tomber l'autre, en se servant des cordons de ses chausses, il

Digitized by Google

s'écrasa la tête. Quant à Pâris de Saint-Florent, il fut pendu et son corps servit de cible aux arquebusiers génois. (P. 227, III.)

Les Corses s'emparèrent d'Ettore Ravaschiero, de Chiavari, et, pour se venger, décidèrent en conseil de lui infliger une mort cruelle. Ils lâchèrent donc sur le malheureux quelques chiens des plus féroces qui déchirèrent ses membres délicats et le faisaient périr d'une mort lente. Alors Ettore se tourna couvert de sang vers Antoine de Saint-Florent et lui dit qu'un soldat et un homme d'honneur ne devaient pas souffrir pareille monstruosité sous ses yeux. Sensible à ces reproches, Antoine éloigna les chiens, fit beaucoup de reproches à Ettore pour les cruautés génoises et le tua d'un coup d'arquebuse. Les Génois firent aussitôt pendre, en représailles, Sampierino de Corte, dont le corps servit aussi de cible aux arquebusiers. (P. 229, III.)

En 1554, la malheureuse piève de Casaconi, à l'exception d'Olmo et de Prunelli qui furent épargnés en considération de quelques personnes, fut entièrement brûlée et mise à sac; les monuments religieux eux-mêmes ne furent pas épargnés. On en fit autant pour la partie de la piève, limitrophe de celle d'Ampugnani. (P. 126, II.)

Agostino Spinola, la même année, pour faire un exemple terrible, fit brûler et piller une partie de la piève de Rostino, une partie de celle d'Ampugnani, et celle d'Orezza tout entière.

En 1566, Stefano Doria fit mettre le feu aux villages de Talasani, Pero, Orneto, Carbonaccia, Poggio, Arenoso (p. 187), tandis que Sampiero incendiait en partie celle de Casinca. (P. 189, III.) Stefano fit couper les moissons de Pietrigine, Vezzani et Antisanti, brûler les villages en beaucoup d'endroits et périr une foule de bestiaux. (P. 192, III.) Il en fit autant, au mois de juillet, dans les pièves de Caccia et de Giovellina, incendia les villages d'Omessa et de Soveria, les pièves de Bozio et de Serra; le nombre des villages qui furent brûlés dans cette expédition s'éleva en tout ou en partie à cent vingt-trois.

(D'après FILIPPINI, trad. Letteron.)

2° TRAITÉ DE CATEAU-CAMBRÉSIS (1559)

Ledit Roy très Chrestien recevra en faveur de cette dite paix et pour plus grand repos de la Chrestienté les Gennois en sa bonne grâce et amitié, oubliant toutes causes de ressentiment qu'il pourrait avoir à l'encontre d'eux, et en cette considération leur restituera toutes les places que premièrement il tient en l'isle de Corsique, et qui ont été par luy occupées, détenues et

Digitized by Google

fortifiées depuis la dernière guerre en l'estat qu'elles sont sans rien démolir, retirant préalablement les gens de guerre, munitions et vivres qu'il a ès dites places, bien entendu que doresnavant lesdits Gennois tiendront le respect qu'ils doivent au dit Seigneur Roy très Chrestien, vivant en bonne amitié, tant avec lui qu'avec ses subjets;

Et pourront respectivement, tant ceux du dit Roy que d'eux, hanter et converser librement et marchandement les uns avec les autres; non toutefois à mains fortes et ports d'armes, qui puissent donner ombre de soupçon, ès parts et pays les uns des autres, où ils seront favorablement traités en la sorte et manière que propres objets pourraient être;

A la charge aussi que les dits Gennois ne pourront directement ny indirectement user de ressentiment quelconque à l'encontre de leurs dits subjets, soit de ladite isle de Corsique ou autres, à l'occasion du service, que comme qu'il soit, ils peuvent avoir fait audit seigneur Roy très Chrestien, et à ceux de son côté en cette dite guerre, ou pour avoir suivy son party, ainsi en demeurant absous et quittes, et jouiront paisiblement de tous et chacuns leurs biens, sans que par voye de justice ny autrement on leur puisse demander aucune chose ny aucunement les inquiéter;

Et seront tenus iceux Gennois, s'ils veulent jouir du bénéfice de ce que dessus est disposé en leur faveur par ce traité, bailler rectification contenant expresse obligation d'observer inviolablement le contenu.

(Article XIV du traité, copié au Ministère des Affaires étrangères sur une pièce imprimée du vol. *Gênes*, de 1241 à 1686, et rapporté par M. Letteron dans FILIPPINI, *Histoire de la Corse*, trad., t. II, p. 317.)

3° MORT DE SAMPIERO CORSO

Les Génois qui étaient à Ajaccio, soit qu'ils eussent été informés de la démarche de Sampiero, comme on peut le croire sans peine, soit qu'ils fussent déterminés pour une autre raison, sortirent de la place avec toute leur cavalerie et avec une infanterie aussi nombreuse que possible.

Sampiero ayant vu qu'ils avaient pris la direction de Cauro, où il avait posté Vittolo avec une vingtaine d'hommes (c'était Vittolo lui-même qui lui avait fait parvenir cet avis), fit sonner de la trompe, et tous ceux qui l'accompagnaient montèrent à cheval. Il avait avec lui Alfonso, son fils, Andrea Gentile de Brando, Anton Pietro de Corte, Battista de Pietra et quelques autres. Ils

Digitized by Google

prirent la direction de Cauro et traversèrent la rivière que les pluies avaient considérablement grossie.

Le chef de la cavalerie génoise était, comme je l'ai déjà dit, Raffaello Giustiniano, qui avait avec lui son lieutenant Michelagnolo d'Ornano, les frères de Michelagnolo et Ercole d'Istria. Ayant aperçu de loin Sampiero qui s'avançait de ce côté, Raffaello envoya en avant Michelagnolo avec une quinzaine de cavaliers et une compagnie à pied pour reconnaître l'ennemi.

L'opinion la plus générale est que, lorsque Michelagnolo fut envoyé en avant, les deux troupes se rencontrèrent plus tôt qu'elles ne s'y attendaient dans un endroit où la vue ne pouvait s'étendre et qu'elles en vinrent aussitôt aux mains. Sampiero, voyant sa troupe trop faible et reconnaissant la grandeur du péril dans lequel il se trouvait, se retourna et dit à son fils de se sauver; puis, plein de colère, il fondit sur Giovanni Antonio d'Ornano, le blessa à la gorge à la naissance du cou, d'un coup d'arquebuse, et presque aussitôt voulut décharger sur lui un nouveau coup. Mais la deuxième arquebuse ne prit pas feu. Sampiero, se servant alors de cette arme comme d'une massue, frappa Giovanni Antonio à la tête d'un coup si vigoureux que celui-ci, tout étourdi, faillit tomber de cheval. De leur côté les Génois, qui étaient plus nombreux et se battaient avec courage, firent une décharge d'arquebuses. Les deux troupes luttaient avec acharnement; Sampiero, le visage toujours tourné du côté de l'ennemi, voulait tirer son épée, lorsque, on ne sait comment, il fut atteint par derrière d'un coup d'arquebuse qui le traversa de part en part; il tomba à terre sans avoir eu le temps de tirer son épée hors du fourreau. Michelagnolo, Giovanni Antonio, Giovan-Francesco et d'autres avec eux arrivèrent en cet endroit et, trouvant Sampiero à terre et abandonné, ils lui coupèrent la tête et l'envoyèrent à Ajaccio, à Francesco Fornari.

(FILIPPINI, trad. Letteron, III, p. 232-233.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Histoire de la Corse dite de FILIPPINI, trad. Letteron; publiée par la Société des Sciences corses.

MERELLO. — *Della guerra fatta da' Francesi* (Gênes, 1607).

Digitized by Google

ROCCATAGLIATA. — *Bellum Cyrnicum*, trad. Letteron (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1887).

P. MARINI. — *Gênes et la Corse après le traité de Cateau-Cambrésis* (1559), avec les documents des archives de Gênes (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1912).

OUVRAGES PARTICULIERS :

L'HERMITE DE SOULIERS. — *Les Corses français ;* Paris, 1667 (publié par la S. des Sciences corses, 1881).

FOURQUEVAUX. — *Vies des grands capitaines.*

DEFOSQUE. — *Vie de Sampiero.*

ARRIGHI. — *Histoire de Sampiero Corso* (1553-1569) ; Bastia, 1842.

GUERRAZZI. — *Vie de Sampiero d'Ornano*, trad. Coggia (Ajaccio, 1872).

LIVI. — *La Corsica e Cosimo Ier dei Medici* (Florence-Rome, 1885).

MOBATI (DE). — *La Corse, Cosme Ier de Médicis et Philippe II* (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1886).

ROMBALDI. — *Sampiero Corso* (Paris, 1887).

MORATI (DE). — *Sampiero et Vannina d'Ornano* (*Bulletin S. des Sciences corses*, 1891).

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ CORSES A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE

La capitulation d'Alphonse d'Ornano marque un moment d'arrêt dans cette histoire du peuple corse. Les guerres sont finies. Elles duraient depuis quatre siècles et n'avaient été interrompues que par quelques trèves très courtes. Désormais pour un siècle et demi les habitants sont résignés à leur sort. Tandis que l'île fume encore de ses villages incendiés, que les cicatrices sont à peine fermées, Gênes, victorieuse, semble, avec Georges Doria, se préparer à effacer les terribles effets de la guerre. Le moment est donc venu de jeter un regard sur l'île et son gouvernement, à partir de 1570.

Le pays et les habitants.

Géographiquement, les contemporains distinguent toujours la Banda di Dentro et celle di Fuori, dénominations qui correspondent à celles de l'Au-delà et de l'En-deçà. Quoique l'habitude de franchir la chaîne de montagnes qui constitue la séparation soit devenue régulière, la

Digitized by Google

distinction n'en subsiste pas moins. Sans doute les régions du nord-est et du sud-ouest sont maintenant soumises à la même domination et au même régime, à peine peut-on citer quelques derniers vestiges seigneuriaux dans les fiefs d'Istria et de Brando, mais les hommes de l'Au-delà sont toujours considérés comme différents de ceux de l'En-deçà ; ceux-ci sont, au dire des Génois, turbulents, pillards, batailleurs, intrigants, en particulier les Niolins et les gens du Nebbio, tandis que ceux-là se montrent plus réservés. D'une manière générale les Corses ont déjà mauvaise réputation. On les taxe d'ignorance et cela se conçoit dans un pays où l'enseignement revient au clergé qui est lui-même sans instruction, d'après un homme peu suspect de partialité, l'évêque du Nebbio, Justiniano. Les insulaires ne savent ni lire, ni écrire, même les notaires dont le métier exigerait cependant certaines connaissances ; aucun d'entre eux n'a jamais fait d'études sur le continent, dans cette Italie qui est, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, la patrie des lettres et des arts. Leur tempérament semble rebelle aux travaux agricoles et, en dehors de quelques lieux favorisés, le sol reste inculte. Comment peut-il en être autrement ? Le goût des occupations champêtres a été détruit par les ravages systématiques que les guerres ont perpétués ; le paysan n'a aucun intérêt à mettre son champ en valeur, puisque le parti adverse détruira le fruit de ses efforts et que les expéditions militaires le retiendront trop souvent loin de son village. Il lui faut obligatoirement prendre parti pour ou contre Gênes et, quel que soit son choix, sa ruine est certaine.

Fatalement son ignorance et son existence errante

Digitized by Google

FIG. 27 — Un .village corse, Lento, dans les Costere.
Les maisons sont égrenées sur la pente d'une colline escarpée.

Cliché de S. Damiani, Bastia.

FIG. 28. — Morsiglia (Cap Corse).
Les maisons sont entassées sous la protection d'une grosse tour carrée.

Digitized by Google

FIG. 29. — Une cabane de paysan.

Cette forme des cabanes du paysan au XV^e siècle est très ancienne, peut-être préhistorique. On la retrouve jusqu'aux N.-Hébrides. Haute de 2^m,50, sans fenêtre, ni cheminée, on la voit encore à Prato, ou à Monte Estremo.

Cliché de S. Damiani, Bastia.

FIG. 30. — Une église : Sainte-Marie de Bastia.

Commencée vers 1495, elle remplaça la Canonica de Mariana comme cathédrale et fut reédifiée en 1604. Le campanile date de 1619, il est fort élégant. L'architecture et les ornements sont sans intérêt.

Digitized by Google

FIG. 31. — Un pont génois.

Un des rares monuments d'utilité publique, qui ait été construit par le gouvernement génois, fut le pont. Celui-ci servait à l'ancienne route de Lento au Golo. Tous ces ponts sont étroits, élevés dans leur centre et, au lieu de traverser perpendiculairement le cours d'eau, le coupent obliquement.

Digitized by Google

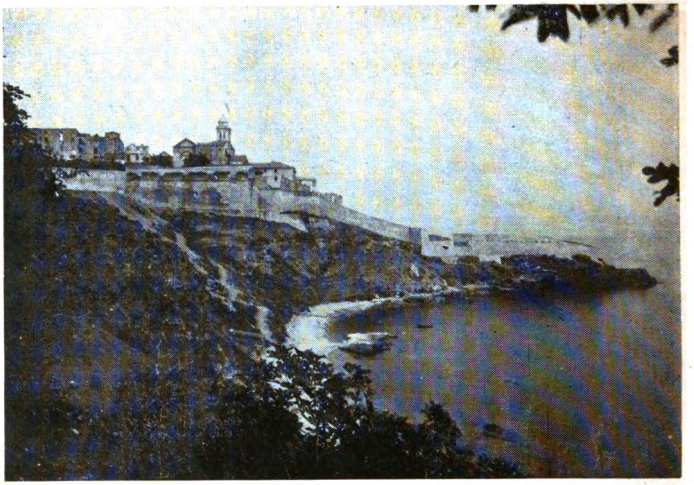

Cliché Photo d'Art, Bastia.

FIG. 32. — Bastia, au XVII^e siècle.

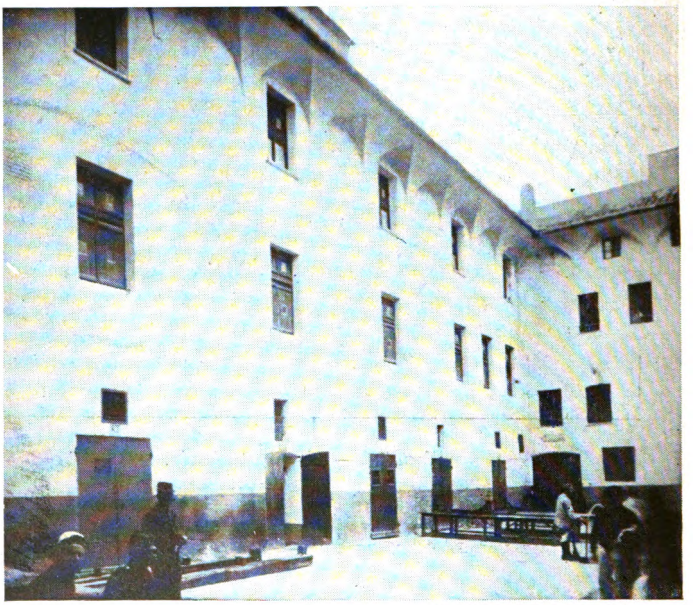

Cliché Photo d'Art, Bastia.

FIG. 33. — Vue intérieure du donjon de Bastia.

Digitized by Google

donnent à ses mœurs une grossièreté dont les historiens s'étonnent à tort. On les accuse d'être ennemis de tout travail : « La paresse des Corses pour le travail agricole est telle qu'on ne saurait l'exprimer avec cent bouches ou cent langues[1] ».

Les Corses en face de l'opinion publique. — Leurs défauts.

Les occupations pastorales leur plaisent davantage. Ils s'associent entre eux pour l'élevage des troupeaux dont ils se partagent les bénéfices proportionnellement au capital engagé. Parjures à leurs serments, traîtres à leurs amis, peu respectueux du bien d'autrui, surtout quand il s'agit de celui des Génois, ceux-ci les jugent avec la dernière sévérité et les représentent comme un peuple indigne de pardon et impossible à gouverner. Inconstants envers leurs chefs, ils les abandonnent avec la même facilité qu'ils trahissent leur suzerain. Leur crédulité est extraordinaire ; ils écoutent volontiers les sorciers et les magiciens et s'imaginent découvrir l'avenir par l'examen du soleil à travers une clavicule d'animal mort. La guerre de Sampiero et sa mort furent ainsi annoncées aux populations. Enfin, plus superstitieux que religieux, ils croient aux miracles, assistent aux offices, mais maltraitent leurs prêtres et leurs moines.

Tous ces défauts sont, sans aucun doute, consécutifs de l'état de guerre qui a paralysé tout progrès dans la civilisation. Il est étonnant de constater parmi ces hommes que la lutte a endurcis un

Leurs qualités.

1. JUSTINIANO, *Dialogo nominato Corsica*, p. 103.

Digitized by Google

sentiment d'humanité que les Espagnols, venus en Corse, ne montrèrent jamais, bien qu'ils se vantassent d'appartenir à la nation la plus riche et la plus policée de l'Europe. Les Corses respectaient scrupuleusement les lois de l'hospitalité « et quand un étranger se présentait dans leur village, c'était à qui l'hébergerait et le comblerait de prévenances ». Ce peuple, avoue l'évêque Justiniano, est endurant, courageux, sobre, résistant à la fatigue. Le point d'honneur est chez lui poussé au paroxysme, il ne sait supporter ni l'injure, ni l'injustice, il ignore le pardon. Malheur à l'épouse qui trahit la foi conjugale ! « Elle risque d'être étranglée par son mari et ensevelie dans l'écurie. » Ce supplice est rare, car les femmes sont honnêtes dans leur tenue et leur conduite. Maintenues par leur mari dans une condition inférieure, elles sont d'autant plus estimées qu'elles ont une famille plus nombreuse ; sur elles retombe tout le poids du ménage, et leurs occupations multiples au dedans et au dehors sont la conséquence de l'absence du mari, retenu par la guerre. Mais le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce peuple grossier et ignorant, c'est son sentiment de la justice qui a survécu à toutes les iniquités : « Quand la justice est impartiale, sans considération de personnes, le Corse en est profondément respectueux [1]. »

Le costume.

Race admirable en somme puisqu'elle a résisté malgré tout à la barbarie dans laquelle les siècles antérieurs auraient dû la plonger. Tous ses maux ont pour origine l'exagération de l'individua-

1. JUSTINIANO, p. 104.

Digitized by Google

lisme; c'est lui qui a fait naître dans l'île ces rivalités de caporaux ou de seigneurs contre lesquelles jadis Gênes exaspérée a sévi cruellement. Les uns et les autres ont à peu près disparu à la fin du XVI[e] siècle. Seule une classe de petits propriétaires subsiste; chacun d'eux garde toujours sa fierté et se croit riche. Cependant la pauvreté est une règle générale. Elle apparaît dans le costume, comme dans l'habitation. Tous les historiens s'accordent à décrire le costume de la manière suivante : une veste courte et sans poches, une grande culotte avec de longues guêtres en peau de chèvre, dont le poil est en dehors, qui couvrent tout le soulier et montent jusqu'au genou ; un bonnet pointu en étoffe brune comme le vêtement, car tout ce drap est tissé grossièrement dans le pays même avec le poil de la chèvre ou la laine du mouton ; on l'appelle le *pelone*. Représentons-nous un Corse de cette époque vêtu sans élégance avec cet accessoire indispensable qu'est l'arquebuse à rouet, avec une barbe hirsute, des cheveux longs et embroussaillés, un visage basané, des mains noires, et on s'imaginera l'aspect farouche de ces guerriers sans peur, mais pas toujours sans reproche. Quant aux femmes, elles n'ont d'autre luxe que celui des jupons, les jours de fête ; elles en mettent deux, trois ou quatre, différents par la couleur et débordant l'un sur l'autre, de manière qu'on puisse les distinguer. Généralement elles n'en portent qu'un de teinte bleue et très plissé. Leur coiffure est un simple mouchoir en forme de bonnet qui enserre les cheveux ; leur corsage, un caracot de laine brune qui emprisonne la poitrine ; et, par dessus, une sorte de jupe plissée également, mais plus longue par derrière, qu'elles relèvent, jusque sur leur

Digitized by Google

tête, en forme de voile; on l'appelle la *faldetta*. Toute coquetterie leur est inconnue, comme il sied à des ménagères dont l'honnêteté ne doit pas être suspectée.

L'habitation.

La maison est aussi simple que le costume et ressemble plutôt à une cabane ou à une hutte. Les quelques spécimens qui, dans les villages, ont survécu aux incendies, nous montrent leurs quatre murs en grosses dalles, sans crépissage, disposés en forme de carré. Le toit est bas; il est construit avec des troncs à peine équarris et recouvert de dalles de schiste. Les portes et les fenêtres sont étroites et basses; les entrées peuvent tout juste livrer passage à une personne et sont situées à 3 ou 4 mètres au-dessus du sol; on ne peut y pénétrer qu'à l'aide d'une échelle mobile, car il faut être prêt à repousser une attaque du voisin ou de l'ennemi. Beaucoup de ces maisons sont élevées en forme de tour quadrangulaire et prennent pompeusement le titre de forteresses; toujours les ouvertures sont réduites à leur plus simple expression afin de pouvoir être mieux barricadées. Le plus souvent il n'y a qu'un rez-de-chaussée, quelquefois un étage, rarement deux. L'intérieur, mal éclairé, est sombre, bas et étroit. Le mobilier est d'une simplicité plus qu'antique: une table et quelques escabeaux, des coffres pour le linge, des bancs à dossier servant de lit aux hommes, des paillasses pour les femmes. Pas de cheminée; l'âtre au milieu de la pièce du rez-de-chaussée sert à cuire les aliments et à sécher les châtaignes. Pas d'armoires; des cavités creusées pour cet objet dans la muraille sont divisées en

Digitized by Google

compartiments par des planchettes. Des lampes à huile fumantes ou des morceaux de bois résineux du nom de *deda* ou *teda* éclairent cet intérieur aussi sobre que l'habitant. Quand on voit aujourd'hui ce que nos ancêtres appelaient pompeusement un château, où l'espace manque comme le confort, ces demeures seigneuriales dont les seules particularités sont la situation imprenable et l'épaisseur des murs « on ne s'étonne plus de la rapidité avec laquelle leurs propriétaires les bâtissaient ».

Les villages.

Groupez maintenant au hasard ces constructions préhistoriques au sommet d'une colline ou au flanc de la montagne, sans souci d'alignement, de commodité ou d'hygiène, vous aurez un village corse du siècle de Sampiero. Juchée à l'écart des chemins fréquentés, autour d'une église, comme Pruno, ou au pied d'un rocher, comme Biguglia, invisible de la plaine et de la côte d'où viendra l'assaillant, près de la forêt où la population pourra se réfugier, l'agglomération est sale, noire, mais bonne pour la défensive. Pour y parvenir, il faut du temps et de la fatigue; les chemins qui y conduisent sont de véritables escaliers qui éprouvent les troupes les plus solides et que les Corses seuls parcourent allègrement. Rarement un pont franchit les torrents; mais le pont est lui-même modeste, incommode, étroit, sans parapet; il traverse obliquement le ravin qu'il enjambe en dos d'âne et se relie au chemin par deux angles droits impossibles à franchir au galop [1]. En d'autres termes,

1. Cf. MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage en Corse* (1840), ouvrage cité.

Digitized by Google

tout est combiné pour la résistance. Chaque village est un arrêt obligatoire pour l'envahisseur. Les hommes qui y vivent observent avec hostilité quiconque rampe à leurs pieds et qu'il leur est facile d'écraser; ils ne parlent que de guerres, surveillent leurs troupeaux en même temps que les Génois, vivent de viande de porc, de châtaignes, de fromage, d'orge et ne boivent que l'eau de leurs sources.

Les villes. — Bastia.

Si l'on veut rencontrer quelque ville plus aimable, c'est au bord de la mer que le voyageur doit aller. Les cités de l'intérieur, telles que Corte et Sartène, ainsi que quelques-uns des plus beaux villages, ont été anéantis pendant la guerre. Calvi elle-même, à moitié détruite par une explosion de poudre[1], se relève à peine de cette catastrophe. Ajaccio et Bastia sont seules des villes riantes. Celle-ci est devenue la capitale effective de l'île; le gouverneur et les principaux officiers y habitent. Depuis l'époque où Lomellini y bâtit une tour, à la fin du XIV^e^ siècle, elle n'a pas cessé de grandir, au bord de l'anse de Ficaiola, et de se peupler. Thomas de Campofregoso fit commencer les murailles d'enceinte de la localité naissante; l'Office de Saint-Georges les acheva; elles coûtèrent 25.000 ducats d'or. Le décret de 1494, par lequel les Protecteurs de la Banque exemptaient de toute taille et gabelle ceux

1. « Le vendredi 22 février 1567, la foudre tomba sur la Rocca et mit le feu aux munitions. L'explosion fut si terrible que la tour fut rasée et trente-cinq maisons du voisinage ruinées. Cette explosion coûta la vie à 132 personnes. » (FILIPPINI, trad. Letteron, III, 215.)

Digitized by Google

qui avec leur famille s'établiraient autour de la forteresse, contribua à sa prospérité. Le port était mauvais, l'espace limité, mais les raisons politiques et le voisinage de l'Italie avaient été assez forts pour atténuer les inconvénients. La ville, au XVI^e siècle, comprend deux faubourgs : Terra Nova et Terra Vecchia ; le premier est le plus récent, le second n'est que l'ancien port de Cardo. Limitée au sud par le fort, au nord par le Guadello, Terra Vecchia a Saint Jean pour paroisse et 5.000 habitants ; Terra Nova compte 400 feux et 2.000 âmes. En 1575, on y a commencé, sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Marie, la construction d'une église cathédrale destinée à remplacer la vieille Canonica de Mariana. Deux monastères de religieuses y sont fondés et prospèrent : celui de Sainte-Claire avec une église de ce nom et celui des Turchine (Sœurs bleues) dont la chapelle est celle de l'Annonciation. On y trouve encore cinq couvents de religieux : celui des Frères Mineurs de saint François est le plus beau avec sa superbe église datant de 1521, ses seize chapelles et ses cent moines. Les évêques de Mariana, d'Aleria et de Nebbio font de Bastia leur résidence préférée. Raphaël Grimaldi y a posé les fondements, en 1488, d'une citadelle qui n'a pas cessé de prendre de l'importance et où sont logés le gouvernement, la chancellerie et une forte garnison. Une prison souterraine, dans laquelle peuvent être enfermés plus de trois cents prisonniers, y est adjointe. Enfin, vers la même époque, on a décidé de fortifier les collines environnantes et « l'on espère qu'elle deviendra ainsi l'une des forteresses les plus sûres de la Corse ». Aussi la considère-t-on comme la plus belle et la plus monumentale cité de l'île, le plus

Digitized by Google

délicieux des séjours, si le *libeccio*[1] ne la visitait pas si souvent. Il ne lui manque aucun produit de première nécessité ou même de luxe, car son port, très fréquenté par les navires, l'approvisionne abondamment.

Ajaccio.

Quant à Ajaccio, elle n'est encore qu'une modeste bourgade. Il faut attendre Napoléon et le XIX^e^ siècle pour qu'elle soit digne du nom de ville. L'Office de Saint-Georges en a décidé la fondation[2], après la ruine de l'ancienne agglomération du même nom ; il en fixa l'emplacement sur une langue de terre que la mer entourait de trois côtés sur quatre; une muraille, sur laquelle un char d'artillerie pouvait circuler, enferma les habitations nouvelles; de nombreuses immunités y attirèrent la population. Plus tard les Français achevèrent d'en faire une place forte, avec des rues larges et quelques belles maisons modernes; un couvent des Servites y fut installé, la cathédrale commencée, après la guerre. La localité se développera, car elle est la résidence du lieutenant-gouverneur et d'une garnison, au bord d'un golfe magnifique et avec de belles campagnes aux alentours. Pour le moment, elle n'a pas un millier d'habitants.

1. Vent du sud-ouest.

2. « En 1492, l'Office songea à tenir en échec les seigneurs, en construisant une place forte qu'il serait facile de secourir en tout temps et par terre et par mer. Il commença donc à bâtir la ville d'Ajaccio, non sur la petite colline où elle se trouvait anciennement, mais à la distance d'un bon mille, plus au midi, sur un terrain plat, baigné presque partout par la mer. » (FILIPPINI, trad. Letteron, I, 413.)

Digitized by Google

Saint-Florent.

Il faut aussi mentionner Saint-Florent, dont les premières maisons ont été construites, en 1440, par Janus de Campofregoso, pour remplacer la cité ruinée de Nebbio, dont il reste quelques vestiges au début du XVI^e siècle. Peuplée en 1550 de 1.500 âmes, elle a eu ensuite beaucoup à souffrir des nombreux sièges qu'elle a subis, bien qu'elle eût été fortifiée en 1485. Prise par les Français en 1553, reprise par les Génois en 1554, démantelée en 1555, refortifiée par Giordano Orsino en 1557, elle perdit de nouveau ses murailles en 1559. Sur la demande des habitants, l'enceinte fut recommencée à partir de 1563. La ville prendrait, grâce à son golfe et à sa position qui en fait le débouché du riche Nebbio, une grande importance, si elle n'était entourée d'étangs malsains. Dans les environs se trouve la belle église du Nebbio, dédiée à sainte Marie, dont l'évêque Justiniano faisait en 1531 l'éloge suivant : « Elle est faite de pierres blanches habilement cimentées et suivant les bonnes proportions architecturales de style pisan, à ce qu'il semble[1]. »

Bonifacio.

Enfin Bonifacio, dans une jolie position géographique et sur un petit golfe commode, renferme près de huit cents maisons et des rues spacieuses pour l'époque. Vingt-cinq citernes l'alimentent. Ses habitants, d'origine génoise, jouissent des plus grands privilèges et d'une réelle autonomie. Ils vivent

1. Elle est aujourd'hui classée parmi les monuments historiques.

Digitized by Google

du commerce ou de la pêche du corail. Malheureusement l'occupation française l'a fait en partie déserter et il ne reste plus que 800 âmes des 5.000 qu'elle renfermait. Isolée de la Corse par la nature, Bonifacio l'est aussi par les mœurs et par la vie politique. « C'est un morceau du continent génois rattaché à l'île par un mince pédoncule[1]. »

Situation économique déplorable.

En dehors de ces quatre villes et du cap Corse, la côte, si l'on excepte les tours de guet contre les corsaires, est généralement abandonnée; toute la vie a reflué vers l'intérieur. Filippini évalue à soixante-trois le nombre des villages qui ont été ainsi désertés près du rivage et, si on ajoute ceux que la guerre a détruits, on s'expliquera la triste situation économique de la Corse à la fin du XVI^e^ siècle : « L'île n'a jamais été plus dépourvue d'habitants et de moyens de subsistance... De vastes et magnifiques campagnes sont incultes et désertes. » En effet la population que Cyrnée évaluait peut-être avec quelque exagération, à la fin du XV^e^ siècle, à 100.000 feux, soit 400.000 habitants, est tombée à moins de 120.000; en 1670, elle n'atteindra pas 100.000. La guerre, les pirates et l'émigration sont les causes de ce mal. Quand on voit Bonifacio, pourtant bien défendue, descendre de 5.000 à quelques centaines d'habitants, on peut s'imaginer ce que devait être le reste du pays. La pauvreté et la misère ont été portés à leur comble; faute de bras, il est impossible d'effacer les maux de

1. JUSTINIANO, *Dialogo*, p. 75.

Digitized by Google

la guerre ou de se défendre contre les Turcs. L'agriculture est dans un état « qui fait venir les larmes aux yeux ». Les pays les plus riches et les plus fertiles sont en friche; les cultivateurs préfèrent vivre misérablement dans les montagnes stériles et sauvages « où ils peuvent à peine soutenir leur vie ». Leurs seules ressources sont celles du châtaignier et de l'élevage du petit bétail, dont le lait produit un fromage estimé, comme celui de Venaco. « En Corse, dit Filippini[1], existe un ancien usage que deux, quatre, quelquefois six personnes réunissent ensemble leur bétail pour réduire les dépenses, diminuer le nombre des pâtres et pour d'autres avantages encore; bien que toutes les bêtes ne forment qu'un troupeau sous la conduite d'un seul conducteur, néanmoins chaque propriétaire reconnaît les siennes, parce qu'il a sa marque particulière ». C'est là de la coopération en vue de la production, telle que les savantes fruitières des Alpes ou des Pyrénées la pratiquent depuis quelque temps. Le troupeau, caché sur les hautes montagnes, échappe ainsi à l'atteinte des ennemis et donne aux paysans la viande et le lait pour leur nourriture, la laine pour leur vêtement. Aussi la résistance pouvait-elle se prolonger indéfiniment. Le châtaignier y aidait, car l'île en était couverte plus que de nos jours. Malgré la dévastation contemporaine, quelques-uns de ces arbres si utiles au patriotisme insulaire subsistent glorieusement et donnent toujours quelques fruits. Quant à la plaine, elle ne produit plus que peu de blé et de fruits. Le blé surtout est devenu très rare depuis la guerre. On est loin de l'époque où Cyrnée déclarait : « On

1. *Histoire*, trad. Letteron, III, p. 28.

Digitized by Google

s'étonne que le sol de la Corse produise des fruits en si grande abondance et d'aussi bonne qualité; nulle part les vivres ne s'y vendent moins cher[1] ». Le prix du *stajo*[2], mesure corse, monta en 1555 à cinq écus, c'est-à-dire à sept écus l'hectolitre. Les famines devinrent fréquentes; certaines d'entre elles, en 1582 et en 1584, ont épouvanté le chroniqueur lui-même pourtant habitué aux souffrances de ses compatriotes*.

Les Génois en sont responsables. État de l'agriculture et de l'industrie.

Cependant le sol de la Corse était par endroits très fertile. Justiniano, qui écrivait au commencement du XVe siècle, le disait expressément; il signalait les Agriates, le Rostino et le pays de Caccia comme de bonnes terres à blé. Il vantait la saveur des amandes, des noix et des figues, l'excellence des vins réservés à l'exportation. Ceux de l'En-deçà des monts étaient surtout blancs, doux ou secs, mais généreux; ceux de l'Au-delà étaient plutôt rouges et avaient quelque réputation, comme le vin de Sarrola ou d'Attallà. La culture du lin était pratiquée dans la piève de Campoloro; celle de l'olivier était plus générale; le miel des abeilles passait pour délicieux. La chasse offrait aux chasseurs les bêtes sauvages telles que le loup et l'ours et en abondance la perdrix, le faisan et la caille; la pêche, très fructueuse, fournissait le thon et le poisson pour l'ex-

1. *Chronique*, trad. Letteron, p. 40.
2. La *mine* génoise était à peu près comparable à notre hectolitre et valait 4 *staji;* celui-ci valait donc à Gênes 25 à 26 litres. Mais le *stajo* corse équivalait aux quatre cinquièmes de la mine ou de l'hectolitre. En 1525, la mine de blé coûtait un écu.

Digitized by Google

portation, conservé dans des feuilles de myrte [1]. Mais la ressource de la mer est désormais interdite par les corsaires. Le déboisement, l'incendie, les coupes irréfléchies ont commencé à faire disparaître ces forêts de pins, de chênes verts, de chênes-lièges, de hêtres, qui étaient la richesse du pays. Nous en avons la preuve dans le changement de régime des fleuves que, cent ans auparavant, Cyrnée disait être paisibles et que nous voyons, au XVI^e siècle, inonder la plaine ou, par leurs marécages, répandre la pestilence. L'exploitation des arbres pourrait être très importante, si les chemins existaient, mais le gouvernement génois ne s'est jamais soucié de créer en Corse une industrie ou d'y construire un système de routes. « La prospérité du pays, écrit franchement Justiniano, pourrait éveiller les convoitises de quelques voisins [2]. » Il est donc inutile qu'il y ait dans l'île des filons de cuivre et de plomb. Les Allemands, qui, un siècle auparavant, avaient essayé de les exploiter, ont dû y renoncer devant la mauvaise volonté des possesseurs du pays. Le fer s'y rencontre en abondance à Farinole, à Oletta et ailleurs ; on pourrait en tirer le meilleur parti, et cependant à peine s'en est-on servi pour fabriquer des balles de canon.

Certaines eaux thermales sont bien déjà connues, mais laissées dans l'abandon. Cyrnée citait, au XV^e siècle, celles de Pietrapola « pour les affections nerveuses, les maux de tête et d'oreilles » ; les eaux

1. Juvénal disait déjà dans sa cinquième satire : « Le maître aura un surmulet envoyé par le Corse. »

2. « Non era espediente che il M. Offitio dessi opera di bonificare molto l'isola, per causa che... saria stato pericoloso di perderla presto, perchè qualche potentato se la haveria possuto usurpare. » (*Dialogo*, p. 105.)

Digitized by Google

froides de Cavalleracce, près d'Alesani, « qui produisent le meilleur effet sur l'estomac, les nerfs et la santé en général » ; celles de Campoloro, préservatrices de la fièvre. Quant au sable du rivage de la mer, ajoutait-il, il est très efficace contre les humeurs du corps et contre la gale [1]. Partout se trouvent des carrières et des pins en abondance, aussi bien que les matériaux et le bois nécessaires à la construction. Une herbe particulière, appelée *fasolo*, pourrait même servir à fabriquer de la soude ou du savon. Le mûrier permet bien de tisser un peu de soie ; mais, remarque Justiniano, « il serait possible d'en faire une grande ressource si le paysan voulait travailler ». En somme, le travail industriel, malgré les dons de la nature, est presque insignifiant ; la fabrication du cuir et de la cire, le tissage grossier de la laine et des cordes en poils de chèvre (*funa*), la pêche du corail à Calvi, Ajaccio, Bonifacio et au cap Corse, quand elle est possible, l'utilisation des salines sont les seuls indices de la mise en valeur de ce pays.

Le commerce.

Comment le commerce intérieur ou extérieur aurait-il pu prospérer dans un pays où la population avait très peu de besoins et pour seule occupation la guerre. Les voies de communication manquent à l'intérieur et l'on n'y peut circuler qu'à l'aide de ces petits chevaux agiles et impétueux qui constituaient la rapide cavalerie de Sampiero. Sur terre, on utilise les quelques rares ponts de la plaine, les mauvais sentiers de la montagne. Sur mer, les pirates paralysent la navigation ; en trois ans, plus de cent cin-

1. *Chronique*, p. 34.

Digitized by Google

quante navires et de mille personnes ont été capturés dans les eaux insulaires. La Corse est comme isolée du continent et n'en reçoit même pas les approvisionnements capables de calmer sa faim. Les Génois en retirent bien du sel, du corail, du bois pour la construction, du buis pour la fabrique des peignes, du poisson salé, des impôts, mais on est loin, en 1575, du tableau riant que, cent ans auparavant, Cyrnée faisait de ce commerce : « On exporte de la Corse dans les îles voisines et sur le continent des feuilles de myrte séchées au soleil, pour la préparation des cuirs ; des herbes et des racines d'herbes employées dans la composition des médicaments et des couleurs ; des moutons pour la boucherie, des poissons salés, des peaux, des cuirs, des chevaux et des juments propres à la course, de la toile, du lin, du drap, des châtaignes séchées à la fumée sur la claie, du corail que l'on extrait avec un filet des profondeurs de la mer, du miel, de la cire, des figues, de l'huile, du sel, des raisins secs, du vin de raisins secs, du vin cuit, de l'orge, du blé, des vins excellents, les uns généreux, les autres doux et légers. On exporte encore de la soie [1]. »

Le métier des armes, industrie corse.

Les temps sont donc bien changés, car la Corse, appauvrie de plus en plus, se meurt de misère [2], et personne ne lui vient en aide. Elle supporte, il faut bien l'avouer, les conséquences de l'augmentation des prix du pain et du blé, qui se produit dans

1. Cyrnée, *Chronique*, p. 37.
2. « Les habitants vivent dans une pauvreté extrême. » (Filippini, trad. Letteron, III, p. 305.)

Digitized by Google

toute l'Europe au XVI^e siècle, tandis que la valeur de la terre et le taux des salaires diminuent [1]. L'abondance du numéraire, importé des mines d'Amérique, en est peut-être la cause. En tout cas le paysan n'a plus d'intérêt à rester fixé au sol ; il déserte la campagne et préfère louer ses bras comme soldat : cela lui rapporte davantage et il ne risque pas de mourir de faim, ni d'être écrasé par les impôts. Le XVI^e siècle, a-t-on pu dire, vit la déroute des travailleurs et, ajouterons-nous, la vogue du métier militaire. C'est la seule industrie qui nourrisse son homme et la guerre est la seule passion qu'éprouvent les Corses. Les biens et la fortune, la force et l'intelligence, les hommes et les animaux, tout est employé à la destruction des hommes. Les chevaux sont destinés à la cavalerie ; les chiens, mâtins, braques et lévriers sont élevés pour la chasse au gibier et à l'ennemi ; leur instinct est féroce, leur flair merveilleux [2]. Ces qualités, mises aujourd'hui au service des armées contemporaines, furent devinées et utilisées, il y a quatre cents ans, par les Corses. La race canine est tellement appréciée qu'on en exporte en grand nombre les représentants sur le continent ; Colomb en apporta avec lui en Amérique. Les mines sont employées à fabriquer des balles, des couteaux ou des épées. Les enfants n'apprennent pas à lire ou à écrire, mais à monter à cheval ou à lancer le javelot. Quand ils ont grandi, ils ne prisent

1. Le journalier qui, en France, gagnait 3 fr. 60 à la fin du XV^e siècle, n'a plus que 1 fr. 95 à la fin du XVI^e ; le laboureur pour vivre n'a plus que la moitié de ce qu'avait son aïeul. Le salaire des vignerons a diminué d'un tiers. (Cf. d'Avenel, *Paysans et Ouvriers depuis sept cents ans*. Colin, 1907.)

2. Antoine de Saint-Florent fit dévorer son ennemi par eux ; P. Cyrnée faillit subir le même sort.

Digitized by Google

rien autant qu'une belle arme. Leur endurance est extrême, leur sobriété proverbiale, leur coup d'œil au tir étonnant. « On peut lever facilement en Corse, écrivait Justiniano, 4.000 à 5.000 de ces soldats. » Braves et stoïques, ils forment une excellente infanterie, digne de se mesurer avec n'importe quelle troupe. Quand ils vont au combat, les fantassins ont, comme armes défensives, un casque pointu ou *cerbellera*, un bouclier et une dague suspendue au baudrier; comme armes offensives, il ont deux lances très longues, avec un fer à double tranchant, susceptibles de devenir à l'occasion des armes de trait. Les cavaliers sont protégés par un casque en fer, une cuirasse en cotte de mailles et ils ont pour attaquer un long épieu de six coudées terminé par un fer quadrangulaire très acéré avec un poignard au côté droit. Le contact des Français et des Espagnols dans la dernière guerre a modifié un peu cet armement. L'arquebuse est devenue très commune; pas de Corse, si pauvre soit-il, qui n'ait la sienne, dût-il la payer cinq ou six écus, sans compter les dépenses des munitions. Celui qui n'en a pas vend sa vigne, ses châtaigniers ou ses autres propriétés, comme s'il ne pouvait pas vivre sans arquebuse. La plupart portent des habits qui ne valent pas un demi-écu et n'ont rien à manger chez eux, mais ils se croiraient déshonorés si on ne les voyait pas au milieu des autres avec une de ces armes à feu. Les enfants de huit à dix ans eux-mêmes s'y exercent ; ils passent leurs journées à tirer à la cible, et ils l'atteignent, ne fût-elle pas plus large qu'un écu. Presque tous les insulaires ont donc des arquebuses à rouet et ont appris à les manier merveilleusement, tandis qu'en 1553 ils faisaient sourire, car ils y mettaient le feu en trem-

Digitized by Google

blant et ne savaient pas adapter la corde à la serpentine. On évalue le nombre des armes déclarées à sept mille, mais le nombre de celles qui sont clandestines est bien plus considérable. Aussi les meurtres sont-ils plus fréquents, tandis que la plupart des jeunes hommes vigoureux vont mettre, comme les Suisses, leurs aptitudes au service des princes et des villes étrangères.

Richesse et prospérité des Corses émigrés.

Est-ce à dire que les Corses sont alors incapables de tout autre travail? Ce serait une erreur. Les historiens nous ont laissé les noms de tous ceux qui, après avoir eu le courage de l'exil, sont arrivés par leur intelligence à une situation de fortune considérable ou à une réelle célébrité. C'est le docteur Rinaldo, descendant d'Ercole de Canale, dont la science est universelle et que le Saint-Siège a élevé à la dignité épiscopale, en échange de ses services diplomatiques. Ce sont les Niolins, chassés de leur territoire et réfugiés à Orbitello ou dans les Maremmes, qui ont réalisé par l'agriculture des fortunes de trente, quarante et cinquante mille écus; Giacomuccio de Balagne, par son labeur, arriva à cent mille écus. Le commerce marseillais a enrichi Tommaso de Morsiglia, Marc-Antoine Agostini de Bastia; celui des Indes a rapporté à Casuccio cent mille écus. Matteo Veschi, en Espagne, est devenu, grâce à ses talents, secrétaire particulier du roi Philippe : « On peut dire que par ses mains passent les affaires les plus importantes du monde. » Jean-Antoine Vincentelli de Calvi est alors, au Pérou, l'un des hommes

Digitized by Google

les plus riches de la chrétienté. Antoine Lencio, du cap Corse, doit à l'industrie une opulence prestigieuse, qui l'a fait élever au grade de consul de Marseille. François Poggio de Moriani passe pour avoir enseigné à Bastia et à l'Italie l'art de faire des aiguilles et de fabriquer des haches; il l'avait appris des Turcs de Damas quand il était esclave. A Marseille, en Espagne, à Sassari, en Italie, à Alger, en France, les Corses émigrés réussissent dans le commerce, l'industrie, l'agriculture. Ils sont diplomates, administrateurs, armateurs, médecins, littérateurs; partout ils se distinguent et s'enrichissent. Cela faisait dire à Filippini : « Les Corses, à mon avis, se seraient trouvés mieux de quitter l'île en masse, ils n'auraient eu qu'à s'en féliciter. Mais ils ont un attachement si grand pour leur sol natal qu'ils préfèrent y souffrir tous les maux [1]. » La république, au lieu de mettre à profit par des institutions appropriées les aptitudes cachées de ses sujets, ne songeait qu'à les décourager. Justiniano, en 1531, espérait qu'elle ferait cultiver le sol en blé, en huile, en riz et améliorerait la race chevaline. Il avait souhaité également la création d'un gouvernement qui ne se préoccuperait que d'administrer avec zèle et dévouement. Mais rien n'avait été fait. La situation économique restait misérable; la situation sociale empirait de jour en jour, car les institutions politiques ou administratives données par Gênes n'avaient tendu qu'à annihiler tous les rouages démocratiques ou populaires que les âges précédents avaient vu naître.

1. FILIPPINI, *Chronique*, III, p. 115.

Digitized by Google

Gouvernement de la Corse. — Divisions administratives.

Si, géographiquement et dans le langage courant, la Corse reste divisée en deux régions appelées l'En-deçà et l'Au-delà des monts, administrativement Gênes, tout en conservant les divisions en pièves, les a groupées en provinces et les a placées sous une même autorité. Terre du commun et Terre des seigneurs ont la même organisation. Le nombre des pièves s'élève à soixante-six, dont vingt et une pour l'Au-delà et quarante-cinq pour l'En-deçà ; on y compte en tout 480 villages. Les dix provinces sont : Bastia et son arrondissement, le cap Corse, Aleria, Corte, Calvi et sa banlieue, la Balagne, Ajaccio avec sept pièves, Vico, Sartène, enfin Bonifacio jusqu'à Porto-Vecchio avec son territoire. La Terre du commun est aussi divisée en trois *terzeri*, de trois provinces chacun. Cet ensemble constitue le royaume de Corse, suivant le titre que lui ont donné les papes du XIII^e^ siècle et qu'il a peut-être eu dès le haut moyen âge.

Le gouverneur et son personnel.

Ce royaume était placé sous l'autorité d'un gouverneur, d'abord annuel, mais dont les pouvoirs furent portés jusqu'à dix-huit mois, puis jusqu'à vingt-quatre. Il était élu par les deux assemblées génoises, Sénat et collège des procurateurs, c'est-à-dire par le pouvoir législatif de la république, choisi parmi les nobles riches et âgé d'au moins trente ans. S'il refusait les fonctions, la loi le condamnait à une amende de mille écus. Menace bien vaine, car les avantages étaient assez grands pour que les titulaires s'empressassent d'accepter. Outre

Digitized by Google

les honneurs qui l'accueillaient à son arrivée à Bastia, au mois de mai ou de juin, et ceux qu'on lui décernait pendant sa magistrature, il recevait un traitement annuel de mille écus d'argent et cinq cents pour sa tournée dans l'île, auxquels il faut ajouter 25 0/0 de toutes les amendes perçues dans le pays, les prestations les plus variées, telles que le raisin, le veau, etc., et les nombreux cadeaux que ses sujets lui remettaient. Dès son arrivée, il convoquait une assemblée ou *veduta* des députés des pièves, appelés procurateurs, auxquels il communiquait ses instructions ou les avis du Sénat.

Ses pouvoirs étaient très étendus. Il disposait d'une autorité administrative, judiciaire et militaire sans limites et ne devait compte de ses actes qu'aux censeurs de la république. Il pouvait faire des règlements ou *gride* sur toutes les matières, sous la réserve de l'approbation du Sénat. Il suspendait ou révoquait tous les fonctionnaires, disposait à sa guise des garnisons de l'île pour le bien ou pour le mal. En d'autres termes, sa volonté faisait loi. Généralement, il résidait dans le Palazzo, à Bastia, et cette ville lui devait toute son importance, ainsi que ses 14.000 âmes, au XVII^e siècle ; mais il pouvait transférer ailleurs le siège de son gouvernement. Ainsi, pour des raisons de sécurité, Calvi eut le bonheur de devenir capitale pendant plus d'un siècle de 1554 à 1665 environ. Les fonctions de ce gouverneur étaient si nombreuses et si étendues qu'il était incapable de les exercer seul. Il déléguait donc le pouvoir exécutif à des commissaires ou lieutenants établis dans chaque province, à Ajaccio, à Calvi, à Bonifacio. Ils étaient ses créatures, il les révoquait à sa volonté, et ils partaient avec lui. Auprès du gouverneur se trouvaient en outre : deux vicaires, choisis

Digitized by Google

par les Sérénissimes Collèges, dont la compétence était strictement judiciaire; un chancelier garde des sceaux, dont la charge était si importante et si fructueuse qu'il ne touchait aucun traitement et devait, après avoir versé la somme de 15.200 livres, suffire de ses deniers à toutes les dépenses de la chancellerie; un trésorier, salarié de huit cents livres par an; un fiscal, qui gardait pour lui la moitié des amendes, jouait le rôle d'un commissaire de police et d'un enquêteur; un syndic financier, élu à Gênes, chargé du recouvrement des impôts; un chapelain; un chef du secrétariat qui, avec l'aide de secrétaires, tenait les livres de compte; un maître des cérémonies, à partir de 1671; un capitaine du port; un capitaine de chevau-légers qui formaient l'escorte du gouverneur; un *bargello* ou capitaine des cent quarante sbires; un archiviste, un gardien chef des prisons de la citadelle ou *castellano;* et, depuis 1665, trois percepteurs des tailles. Ces fonctionnaires formaient autour du gouverneur une véritable cour; plusieurs d'entre eux existaient également auprès des lieutenants de provinces. Tous vivaient aux dépens du royaume qu'ils appauvrissaient et il faudrait se demander soit comment ce personnel arrivait à subsister, soit comment les Corses pouvaient satisfaire sa cupidité.

Le pouvoir législatif et la législation.

Le pouvoir législatif, comme le pouvoir exécutif, était entre les mains du suzerain seul, représenté par le gouverneur. Si, au début de la conquête, Gênes imita Pise et respecta les coutumes qu'elle trouva dans le pays, il arriva bientôt que le Sénat d'une part

Digitized by Google

et le gouverneur de l'autre les modifièrent constamment par des règlements et des décrets. La république décida même que, dans toutes les circonstances où les coutumes corses se taisaient, les statuts génois seraient appliqués et, à leur défaut, le droit romain. Sans doute la piève, qui avait une personnalité administrative, gardait toujours le droit de légiférer sur ses propres affaires, mais il fallait l'approbation catégorique du Sénat. On peut se faire une idée de la législation corse par les recueils que les chanceliers étaient, dans chaque province, tenus de mettre à jour. On les connaît sous le nom de *Libri Rossi*. Celui de Bastia a été commencé en 1572 [1]; celui d'Ajaccio, en 1581; ceux des autres provinces et des fiefs, à partir de 1583. Calvi, Saint-Florent et Bonifacio eurent leurs registres particuliers de franchises et de concessions. Les lois n'étaient pas toujours les mêmes d'une localité à l'autre; l'origine en était soit pisane, soit génoise; la coutume ou le droit les avait inspirées; le Sénat ou le gouverneur les avait promulguées au hasard des circonstances, sinon des caprices; les gouverneurs surtout se souciaient peu de l'opportunité ou du danger de leurs *gride;* un véritable chaos caractérisait la législation corse.

Le code corse.

L'idée d'une codification devait tout naturellement résulter de l'unité administrative. Déjà, en 1347, aux premiers temps de la conquête, la république l'avait tentée. En 1453, l'Office Saint-Georges

1. Il a été coordonné et continué par l'archiviste du gouverneur, Pierre Casanova, jusqu'en 1726, puis par un inconnu jusqu'en 1736. La Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse l'a publié en 1890.

Digitized by Google

chargea une commission mixte de Corses et de Génois de coordonner le droit civil. En 1571, le Sénat de Gênes fit reviser ce travail. C'est seulement en 1613 que les *Statuti Civili e Criminali*[1] furent enfin publiés. Si le droit civil respectait les usages et les mœurs, le droit criminel s'inspirait d'un tel esprit de partialité que les Corses ne devaient pas cesser de protester contre son application. On ne les écouta pas, car, suivant la formule du despotisme en usage au XVII^e^ siècle, nés sujets ils devaient « obéir en sujets ».

Pouvoir judiciaire.

L'application de ces *Statuti* était d'autant plus insupportable que le pouvoir judiciaire se trouvait dans les mains de l'autorité exécutive. La séparation des pouvoirs, qui est la seule garantie du justiciable et son meilleur recours contre l'arbitraire, n'existait pas en Corse. Le premier degré de juridiction était constitué, dans la piève, par l'*Arringo*, c'est-à-dire par le podestat assisté de deux *ragioneri*, tous les trois élus par le peuple. Ce tribunal cantonal, auquel étaient adjoints un greffier et un chancelier, jugeait les délits de faible importance et inférieurs à une valeur de dix *lire*. Dans les fiefs seigneuriaux, un lieutenant, choisi par le seigneur, remplissait les mêmes fonctions. Le conseil des citoyens nommait, à Bastia et à Bonifacio, le podestat qui avait une compétence un peu plus étendue, tandis qu'à Calvi il était remplacé par un comité de six citoyens, présidés par le commissaire

1. Ils ont été jadis publiés par Filippini et, en 1843, par Gregori, conseiller à la cour de Lyon, chez Dumoulin.

Digitized by Google

génois. Au second degré, les causes étaient jugées par le conseil des Douze dans l'En-deçà et par celui des Six dans l'Au-delà, tous élus par l'assemblée des députés des pièves. Ces magistrats, nobles, riches, présidés quelquefois par le gouverneur, siégeaient à tour de rôle par fraction de six; leur compétence s'étendait, en deuxième et dernier ressort, jusqu'à dix *lire* et, au delà, leurs sentences étaient susceptibles d'appel. Dans les fiefs, ce tribunal était représenté par une cour formée de tous les vassaux, le tribunal des feudataires; dans les provinces, par le lieutenant du gouverneur.

Ce dernier occupait le sommet de l'échelle judiciaire. Il pouvait se prononcer sur toutes les affaires par ces simples mots : « telle est ma volonté ». Il avait le droit d'évoquer n'importe quelle cause et de juger, par lui-même ou par son délégué, celles qui avaient été déjà appréciées en premier et second ressort. L'instruction était conduite à son gré, si bien qu'il en arrivera même à la supprimer et à décider « d'après sa conscience, *ex informata conscientia* ». S'il arrivait qu'au civil il se conformât à la loi, au criminel il acquittait ou condamnait l'accusé sans craindre aucune responsabilité. Il avait auprès de lui un conseil de trois magistrats de carrière, la *Rota*, qu'il consultait quelquefois pour les affaires civiles, et deux vicaires, désignés par le Sénat parmi les docteurs en droit pour rédiger les rapports sur les affaires soumises au gouverneur et en préparer les sentences. L'un s'occupait des affaires criminelles et recevait deux mille *lire* d'honoraires; l'autre des affaires civiles, avec une indemnité de cinq *lire* pour chacune. Sans doute le plaideur pouvait en appeler au Sénat, mais la procédure était

Digitized by Google

aussi coûteuse que longue et l'arrêt pouvait être aussi partial qu'à Bastia. Il restait un autre moyen, celui de se plaindre au Syndicat des censeurs qui, chaque année, venaient de Gênes pour examiner les actes des fonctionnaires et les sentences des magistrats; ils s'adjoignaient, pour les causes civiles, six Corses et commençaient une tournée qui ne devait pas durer plus de cent jours. Ils entendaient les doléances des habitants en matière financière, judiciaire et administrative, visitaient les prisons et les forteresses, veillaient à la tranquillité publique et pouvaient condamner à l'amende, à la privation de charge ou à l'interdiction de servir désormais la république les employés coupables. Mais leurs pouvoirs seront de plus en plus limités; ils ne serviront qu'à délivrer des certificats d'honnêteté ou d'innocence, arrachés à leur complaisance ou à leur vénalité. La censure, qui était, à ses débuts, une excellente institution, fut rendue à peu près inopérante.

Le Conseil des Douze.

Ainsi les censeurs, qui avaient droit dans leurs déplacements à des prestations quotidiennes de veau, d'orge, d'avoine, de bois, etc., ne faisaient qu'augmenter les charges des populations, sans porter remède à une constitution tyrannique qui faisait du gouverneur le maître absolu de la vie, des biens et de la conscience de ses administrés. On pourrait en douter si on se laissait illusionner par le maintien du conseil des Douze et du régime municipal, vestiges d'une époque où le peuple conquit son émancipation ; mais l'un et l'autre avaient des attributions tellement limitées qu'ils tempéraient

Digitized by Google

à peine l'absolutisme des hauts fonctionnaires. Le conseil des Douze pour l'En-deçà, complété plus tard par celui des Six pour l'Au-delà, est élu pour dix-huit mois, par les procurateurs de chaque piève, au scrutin uninominal. Ce suffrage restreint en fait le représentant des communautés, non du peuple. Les membres sont tous nobles, riches, lettrés, âgés de plus de trente ans; ils appartiennent par moitié aux anciennes familles des Caporaux. Ils ne peuvent pas prétendre jouer le rôle d'une assemblée politique, car ils sont tenus en bride par le gouverneur. Ils se bornent donc à désigner un des Douze et des Six pour se rendre à Gênes, y résider continuellement avec le titre d'Orateur et transmettre au Sénat les vœux et les doléances de ses compatriotes. A tour de rôle, Douze et Six remplissent, pendant un mois, les fonctions de conseiller du gouverneur; ils reçoivent alors une rétribution; mais, si l'on excepte leur compétence judiciaire, ils n'ont qu'une charge honorifique et consultative.

L'organisation municipale.

L'organisation municipale aboutissait à une égale impuissance, par suite des empiètements incessants du pouvoir central. Gênes n'avait pas osé abolir les institutions, plus que séculaires, dont les Corses jouissaient. Chaque commune gardait donc son podestat et ses *padri del comune*, élus chaque année par la population réunie sur la place de l'église. Les femmes elles-mêmes pouvaient prendre parfois part au vote. Celui-ci était obligatoire pour les électeurs, comme la fonction pour l'élu, car la responsabilité était grande pour celui-ci et il aurait pu être tenté de refuser malgré les privi-

Digitized by Google

lèges dont il jouissait : les principaux étaient le port d'armes, l'exemption de la taille, la rétribution d'un boisseau de céréales à laquelle chaque famille était tenue. Le podestat avait à la fois des fonctions de juge instructeur pour les crimes et les délits commis dans son ressort, des pouvoirs très étendus en matière de police rurale et municipale, enfin la mission de faire parvenir au trésor, sous sa propre responsabilité, l'argent du fisc. Dans les grandes villes siégeait un véritable conseil municipal, la *Magnifica Comunità*, de trente membres à Bastia, de vingt-sept à Ajaccio, de onze à Corte, qui déléguait ses attributions à un comité de huit, six ou trois *anziani* choisis dans son sein, chaque semestre. La commune détenait les clefs de ses portes, un sceau, un trésor, des archives, comme dans les pièves et, pour les services publics, un personnel d'employés, dont le nombre était proportionné à l'importance de la cité. Un chancelier-syndic, un secrétaire-archiviste, un caissier pour les finances municipales, des gardes champêtres pour les cultures, des *ministrali* pour fixer le prix des denrées, des *lozeri* pour estimer les dommages causés aux propriétaires ruraux, des *estimatori* ou huissiers qui faisaient les saisies et procédaient aux ventes par autorité de justice, des *paceri* auxquels était dévolue la mission délicate de tenter la conciliation entre citoyens divisés par un débat. Ajoutons que certaines communes ou pièves entretenaient à leurs frais un chasseur contre les bêtes fauves, un chirurgien, un barbier, un forgeron, un maréchal ferrant. Un tel régime, en donnant aux citoyens conscience de leur communauté, aurait dû leur garantir la plus grande liberté, comme la tranquillité la plus profonde. Malheureusement la

Digitized by Google

république eut pour habitude d'empiéter sur cette autonomie et de restreindre le libre jeu des institutions démocratiques corses. Malgré leurs franchises, les villes elles-mêmes étaient à chaque instant priées de concourir aux dépenses extraordinaires; nous n'en voulons pour unique exemple que Bastia, qui fut invitée à payer de ses deniers, en 1584, la canalisation des eaux de Ficaiola; en 1585, la construction d'une tour à la Giraglia pour la défense du cap Corse; en 1598, l'établissement d'un chemin jusqu'au Colle; puis à contribuer pour douze mille *lire* d'abord à la réparation des murs de Terra Nova, puis pour quatre cents à celle des portes.

Le régime fiscal.

Ainsi les Douze et les podestats, seuls rouages qui subsistent, au XVI^e siècle, du régime libéral accepté en 1453 par les Génois, n'ont pas empêché les Corses d'être écrasés sous les charges fiscales et autres, qui pèsent sur eux. Les impôts directs étaient au nombre de deux: la taille, exigible en août, qui frappe indistinctement toutes les familles et atteint, au début, vingt sous [1]. Son taux ne cesse du reste pas d'augmenter. Seuls les podestats, les pères du Commun, les descendants des Caporaux, les bons serviteurs que Gênes a voulu distinguer, Bastia, Calvi, Saint-Florent, Biguglia, la plus grande partie du cap Corse, jouissent de la franchise; il en est de même des pères de douze enfants au moins. Les veuves ne paient que demi-taxe. D'après l'estimation de l'évêque Justiniano, en 1531, un tiers au moins des habitants dans

1. *Statuti civili*, liv. LV, p. 72.

Digitized by Google

l'En-deçà, une moitié dans l'Au-delà, échappait ainsi à la taille ; 18.700 familles y étaient seules soumises dans toute la Corse.

L'autre impôt direct était le Boatico; il pesait sur tous les propriétaires de bétail et sur les laboureurs. Le taux en était variable et pouvait aller jusqu'au double. A la différence de la taille, il ne souffrait aucune exemption. L'un et l'autre, autrefois perçus par des fonctionnaires corses, le furent à partir de 1665 par les trois *Raccoltori* génois qui transmettaient au syndic de la Chambre, sorte de ministre des Finances, sous la responsabilité des podestats, le produit de leur tournée respective. La perception souvent brutale, appuyée par des *sbiri* ou de la troupe, excitait toujours les paysans. En voici un exemple : « En 1563, le commissaire Belmosto, chargé de cette mission, irritait plutôt qu'il ne calmait les populations; un jour qu'il avait exigé formellement la taille et que les paysans alléguaient l'impossibilité où ils étaient de la payer, il répliqua avec dureté qu'ils devaient vendre leurs bœufs et qu'il lui fallait de l'argent à tout prix[1]. »

Quant aux impôts indirects, ils étaient beaucoup plus nombreux et généralement affermés. Le sel, les poudres, les alcools, les armes à feu étaient des monopoles dont l'État se réservait la fabrication et la vente. Toute vente ou transport de denrées alimentaires, telles que le vin et la viande, ou de produits, comme le cuir et les laines, étaient lourdement taxés. Enfin des barrières douanières étaient établies à l'entrée ou à la sortie des ports de Corse; dans l'intérieur de l'île même, il fallait une licence pour pouvoir se li-

1. FILIPPINI, III, 34.

Digitized by Google

vrer au commerce. Malheur au contrevenant ou au fraudeur ! une amende, qui pouvait aller jusqu'à cinq cents écus d'or, était le moindre des châtiments. Les condamnations aux amendes, saisies, dommages-intérêts étaient du reste une troisième catégorie de taxes auxquelles le gouvernement avait particulièrement recours ; la plupart des fonctionnaires et des magistrats y trouvaient leur plus grande ou leur unique rétribution et, par la force des intérêts, ils devaient en arriver à trafiquer de leurs fonctions elles-mêmes, à vendre l'impunité ou l'acquittement. Si l'on joint, à ces multiples sources du revenu génois, les prestations en nature que les habitants étaient obligés d'acquitter au profit des magistrats en tournée, des podestats, des employés de la piève, on se fera une idée du poids très lourd de ce gouvernement pour les paysans pauvres ou misérables de l'époque.

Charges militaires.

Or les exigences militaires et religieuses achevaient de les accabler. Ils devaient entretenir et héberger une armée de mercenaires suisses ou italiens que le gouverneur recrutait pour des raisons de police intérieure et de sécurité extérieure. Elle comprenait des fantassins, des cavaliers et des artilleurs venus du continent, car on se méfiait des Corses. Trois catégories de troupes la constituaient : les unes étaient stationnées dans les présides de la côte ; il y avait, par exemple, à Bastia, un capitaine de la garde, dont le salaire mensuel était de quarante francs, douze chevau-légers qui recevaient dix-huit francs, un adjudant de place, trois capitaines d'escadrons dont l'un commandait à quarante Alle-

Digitized by Google

mands, l'autre à trente soldats garnisonnés dans la forteresse et le troisième à vingt canonniers, huit bombardiers, trois adjudants d'artillerie, soit cent vingt hommes environ. D'autres troupes étaient mobiles et stationnées à l'intérieur; elles étaient destinées à réprimer les soulèvements, prêtaient main-forte à la justice, escortaient les collecteurs, menaçaient les récalcitrants; véritables garnisaires, ils ne dépendaient que du gouverneur, vivaient de rapines et molestaient les habitants qui devaient les entretenir, puisqu'ils étaient en principe leurs protecteurs contre l'adversaire du dedans et les pirates du dehors. Enfin, sur le rivage, dans les nombreuses tours construites pour signaler le débarquement des corsaires, se trouvaient des *torregiani*, c'est-à-dire des insulaires auxquels on imposait le service du guet. Ainsi l'armée, au lieu d'être un organisme tutélaire, devenait un instrument de ruine matérielle ou d'oppression financière, un objet de terreur ou de haine.

Les charges religieuses. Clergé séculier.

Il restait enfin à satisfaire les besoins d'un clergé régulier ou séculier, dont les membres s'étaient multipliés dans l'île. En Corse, comme en Espagne, le monachisme fut une cause de ruine pour le pays. Il y avait d'abord six évêchés, dont les titulaires étaient toujours génois, depuis que le partage avec Pise avait disparu : celui de Mariana ou de Bastia comprenait seize pièves et jouissait d'un revenu supérieur à 15.000 francs ; celui de Nebbio avait cinq pièves avec 7.000 francs ; celui de Sagone, douze pièves et 8.000 francs ; celui d'Ajaccio, douze pièves et

Digitized by Google

15.000 francs ; celui d'Aleria, dix-neuf pièves et plus de 20.000 francs ; enfin le plus petit de tous, celui d'Áccia ou d'Ampugnani, ne s'étendait que sur deux pièves et son maigre revenu ne dépassait pas 2.000 fr. ; il fut supprimé en 1563 et réuni à celui de Mariana, après 430 ans d'existence. Les évêques avaient, en effet, comme ressources essentielles, leurs frais de tournée payés par les curés et les dépouilles des ecclésiastiques décédés ; mais ils devaient en verser une partie entre les mains du souverain pontife et de quelques cardinaux, obligatoirement pensionnés par les prélats corses ; c'était une somme de près de 75.000 francs que les 304 paroisses devaient acquitter par l'intermédiaire de leurs prêtres [1]. Ceux-ci réclamaient aux fidèles, pour leur propre compte, les prémices des fruits de la terre et la dîme des denrées, sans oublier les fournitures nécessaires au culte et à ses édifices, cire, chandelle, bois, pierre, fer, etc. Il arrivait même que les besoins de la chancellerie pontificale fissent imposer une, deux ou trois dîmes supplémentaires sur les biens laïcs ou ecclésiastiques [2]. Si l'évêque et le curé étaient honnêtes et raisonnables, ces exigences se trouvaient réduites au minimum ; certains de ces personnages consacraient même leurs ressources à des aumônes ou à des achats de grains, en temps de disette. Mais combien d'autres, d'après les historiens, furent cupides et avares, « dignes tout juste, dit Filippini, de vendre leur âme au diable » !

1. Les sommes que nous donnons ici sont intermédiaires entre celles que le *Dialogo* de Justiniano indiquait en 1531 et celles que la *Pratica Manuale* de Moiati citait en 1702.

2. En 1665, une imposition extraordinaire fut décidée pour subvenir à la guerre contre les Turcs ; elle frappa de 6 0/0 tous les biens ecclésiastiques.

Digitized by Google

Clergé régulier.

Le clergé régulier semblait avoir fait de l'île une terre d'élection et on peut s'étonner à juste titre que tant de moines aient pu trouver à vivre sur une terre si pauvre. Les couvents se multiplièrent après la guerre de Sampiero; les Franciscains, qui n'avaient, en 1530, que vingt-cinq monastères, en eurent, au XVII^e^ siècle, jusqu'à soixante-quinze dont les principaux étaient, par ordre de fondation, ceux de Bonifacio (1219), d'Ornano (1250), de Bastelica (1473), de Vico (1481), de Tallano (1492), de Campoloro (1509), de Caccia et de Bastia (1510), de Rogliano (1520), de Mezzana (1580); les Dominicains construisirent leur premier couvent à Bonifacio, en 1270; puis arrivèrent les Augustins; les Récollets ou Franciscains réformés s'établirent à Lucciana, à Brando et à Bozio en 1600, à Regino en 1623, à Omessa en 1624, à Bastia en 1640, au Niolo en 1654; les Servites eurent leur premier établissement à la Casabianca d'Ampugnani en 1420, ensuite à Sainte-Catherine-de-Sisco et à Paraso; les religieuses Bleues ou Turchine à Bastia, au milieu du XVII^e^ siècle; les Clarisses à Ajaccio en 1607, puis à Bastia; les Ursulines les y avaient précédées. Quant aux Capucins, aussi nombreux que les Franciscains, dont ils n'étaient que des descendants, ils s'installèrent, sitôt après la fondation de leur ordre en 1528, à Bastia en 1540, à Calvi, à Ajaccio en 1572, à Piedicorte, Olmeta de Tuda, Fiumorbo, Santa Reparata, Speloncato, Corte, au début du XVII^e^ siècle. Pas de piève qui n'eût ses deux ou trois couvents, installés au carrefour des routes ou au contact de la plaine et de la colline. La plupart étaient habités par des frères mendiants qui vivaient d'aumônes et prélevaient

Digitized by Google

leur part sur les maigres ressources de l'habitant.

Ce monde ecclésiastique jouissait de très grands privilèges : franchise financière, immunité des biens, privilège du for et de clergie, droit d'être jugé par les seuls tribunaux de l'ordre, inviolabilité du couvent auquel est attaché le droit d'asile, juridiction temporelle et spirituelle de l'évêque ou de l'abbé. Tout cela en faisait une société à part, indépendante de Gênes et fort respectée par les Corses. Les monastères servirent de refuge à une foule d'insulaires malheureux, dont la présence imprima au bas clergé un caractère national bien marqué. Par là s'explique le rôle qu'il devait remplir plus tard dans les guerres d'indépendance, la faveur dont il bénéficia auprès des populations qui, malgré leur pauvreté, contribuèrent à édifier de grandes églises, telles que les cathédrales d'Ajaccio et de Bastia et beaucoup de couvents, dont quelques-uns furent assez beaux et riches.

Au commencement du XVII^e siècle, la Corse est dans une situation qu'elle n'a peut-être jamais connue et qui exigerait une amélioration immédiate. Le régime administratif, fiscal, judiciaire et militaire contribue à cet état de choses. Le sol est inculte, les campagnes désertes, les libertés méconnues. La tyrannie pèse sur le pays, exige des miséreux habitants l'entretien d'un personnel avide de fonctionnaires qui prétend les gouverner, d'une soldatesque brutale qui prétend les défendre, d'un clergé besogneux qui prétend les conduire au paradis. Les conséquences de ce régime vont être un appauvrissement de plus en plus manifeste qui aboutira à la situation intolérable du XVIII^e siècle.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

La situation de la Corse, à la fin du XVI^e^ siècle, mériterait la pitié de l'administration génoise.

I. La société. — L'île, divisée en deux régions, Banda di Fuori et Banda di Dentro, a désormais le même régime politique. Les habitants passent pour ignorants, superstitieux et paresseux ; mais ils sont aussi fiers, honnêtes, respectueux de la justice. Ils constituent une classe de petits propriétaires au costume grossier et à la demeure rustique. Le village est isolé sur les hauteurs, mal construit, mais facile à défendre. Les villes restent médiocres ou sont dépeuplées. Bastia seule a la réputation d'être un séjour délicieux avec ses 7.000 âmes. Ajaccio en est à ses débuts.

II. Situation économique. — Le pays est misérable. Il y a peu d'hommes et peu de cultures, par suite de la guerre, des pirates et de l'émigration. Le châtaignier, l'élevage du petit bétail, qui donne le lait et la laine, sont les principales ressources. Le blé manque, car il y a peu d'agriculture, presque pas d'industrie. Le commerce est paralysé. Le métier des armes, auquel les Corses excellent, est devenu leur occupation la plus lucrative, l'émigration leur seule ambition.

III. Gouvernement. — La situation politique les y pousse. L'En-deçà et l'Au-delà, qui comprennent soixante-six pièves, ont la même administration ; le gouverneur est absolu, sans contrôle, maître des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ; il réside à Bastia avec un personnel très nombreux de fonctionnaires. L'ancien code des lois corses ou *Statuti civili e criminali* a été modifié au gré des Génois ; la

Digitized by Google

justice est arbitraire ou vénale. Les conseils des Douze et des Six Corses, élus pour défendre les Corses, n'ont plus d'influence politique. La tyrannie règne.

IV. Les charges du peuple. — Les impôts écrasent le paysan déjà pauvre; ils sont directs, comme la taille et le boatico, ou indirects, comme les monopoles, les douanes, les octrois. Les insulaires doivent, en outre, entretenir une armée de mercenaires, garnisonnée en Corse, et un clergé avide ou mendiant de plus en plus nombreux. Jamais la situation n'a été plus misérable.

LECTURES

1° UNE INCURSION DES TURCS

Au mois de janvier 1583, les Turcs débarquèrent dans le Delà des Monts et montèrent au village d'Arbigliari (Arbellara, à 10 kilomètres de la marine de Propriano); ils donnèrent un assaut terrible à une tour dans laquelle s'étaient réfugiés presque tous les habitants du village. Les assiégés se défendirent vaillamment et les Turcs repoussés regagnèrent honteusement le rivage.

En se retirant, ils prirent quelques bergers, lesquels leur donnèrent l'assurance que tous les habitants du village s'étaient réfugiés dans la tour susdite avec leurs objets les plus précieux.

Parmi les corsaires, se trouvait un renégat de ce même pays appelé Filippo, qui, après avoir abjuré la foi catholique, avait pris le nom de Mamì. Instruit de tout par les bergers, et poussé à la fois par l'appât du gain et par le désir de se venger de l'humiliation qui lui avait été infligée le jour précédent, pendant lequel une seule tour s'était défendue si facilement contre ses troupes, Mamì retourna sur ses pas, bien décidé cette fois à s'emparer de la tour ou à faire tuer ses Turcs jusqu'au dernier.

Encouragés par le résultat du premier assaut, ceux de l'intérieur se défendirent vigoureusement contre l'attaque des barbares. Mais, après avoir résisté longtemps, ils mirent par imprudence le feu à leurs munitions. Ayant à lutter à l'extérieur contre

Digitized by Google

les ennemis et à l'intérieur contre l'incendie, ils furent obligés de se jeter de haut en bas de la tour et tombèrent ainsi entre les mains des Turcs. Le nombre des Corses qui furent pris ou tués dans cette affaire s'éleva à 180.

FILIPPINI (trad. Letteron, III, p. 347).

2° MISÈRE ET PAUVRETÉ A LA FIN DU XVI[e] SIÈCLE

En 1582, il y eut une disette affreuse. On n'avait jamais vu en temps de paix une famine pareille; aussi les paysans se laissaient-ils aller à des actions fort peu honorables. Ils se volaient les uns aux autres les bœufs enfermés dans les étables et les troupeaux n'étaient en sûreté nulle part. On forçait les chaumières à main armée, et les plus forts ne manquaient pas d'enlever aux plus faibles tout ce qu'ils pouvaient. On n'osait pas aller aux moulins sans une solide escorte.

Comme on ne trouvait à manger nulle part, le plus grand nombre étaient obligés de se nourrir d'herbes imparfaitement assaisonnées parce que le sel manquait; enfin ils recouraient à toutes sortes d'aliments pour soutenir leur vie. Ils en étaient venus à se voler les ânes, dont ils mangeaient jusqu'aux intestins. Comme ils n'avaient pas de quoi acheter du blé, ils durent faire du pain avec des plantes de diverse nature, avec de l'orge, du millet, de la *patagine*, espèce de millet plus noir et moins agréable au goût, des châtaignes, du seigle, des lupins, de la graine de lin, des sarments de vigne, des glands, des noyaux d'olive, des coques de noix, du chiendent, des racines de fougère, de l'herbe appelée chez nous *icaro*, des trognons, c'est-à-dire des tiges de choux, des *vachi* ou *armorini*. Néanmoins, malgré la disette, le blé ne coûta jamais plus de quatre écus la mine; car l'île n'avait jamais été plus épuisée d'argent. Je crois que, si l'argent n'avait pas manqué, le prix de la mine aurait monté à plus de huit écus. La disette fut si grande que plusieurs personnes moururent de faim; je puis l'assurer, puisque j'ai pris à ce sujet des renseignements précis. Sans les nombreuses précautions prises par la Signoria et par l'évêque de Mariana, il serait mort une infinité de personnes.

FILIPPINI (trad. Letteron, III, p. 330-331).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

FILIPPINI, III.

Pratica manuale del dottor P. Morali, rédigée vers 1702-1715, 2 vol. (publiée par M. LETTERON dans *Bulletin S. des Sciences corses*, 1885).

Annales de Banchero, ancien podestat de Bastia ; vont jusqu'en 1648 (publiées par M. LETTERON dans *Bulletin S. des Sciences corses*, 1890).

Libro Rosso de' decreti, leggi e gride, 3 vol. (publié par M. LETTERON dans *Bulletin des Sciences corses*, 1890).

Dialogo nominato Corsica del M[gr] Justiniano, évêque du Nebbio (*même Bulletin*, 1882).

Statuti civili e criminali di Corsica, publiés par GREGORI (Lyon, 1843).

Statuts de Bonifacio, Calvi, Bastia, etc., déjà cités (*Bulletin des Sciences corses*).

OUVRAGES PARTICULIERS :

P. CLUVIER. — *Sicilia antiqua cum minoribus insulis..... Corsica* (Lyon, 1619).

VASSOULT. — *Abrégé de la vie du Bienheureux A. Sauli, l'Apôtre de Corse* (Paris, 1742).

VENTURINI, chanoine. — *Documents relatifs à l'épicospat du Bienheureux A. Sauli, évêque d'Aleria*, extraits des archives de Rome (*Bulletin corse*, 1886).

THION DE LA CHAUME. — *Topographie d'Ajaccio et recherches préliminaires sur la Corse.*

PORRI, chanoine. — *Monuments religieux des arrondissements d'Ajaccio et Sartène en* 1821 (*Bulletin corse*, 1889).

RENUCCI. — *Monuments religieux de l'ancien département du Golo, détruits ou conservés* (*Bulletin corse*, 1887).

FOATA (M[gr] DE LA). — *Reoherches et notes diverses*, déjà cité (*Bulletin corse*, 1895).

Digitized by Google

GARELLI. — *Les Institutions démocratiques de la Corse jusqu'à la conquête française*, thèse de doctorat (Jouve, Paris, 1905).

FONTANA. — *Essai sur l'histoire du droit privé en Corse* (étude critique des Statuts corses du XVI^e^ siècle) ; Jouve, 1905.

TOMMASI. — *L'administration de la Corse sous la domination génoise*, thèse de doctorat (Guesdon et Bablin, Paris, 1912).

Digitized by Google

CHAPITRE IX

LE SIÈCLE DE FER

(XVII[e] SIÈCLE)

Le XVII[e] siècle a été pour la Corse, suivant l'expression d'un historien[1], le « siècle de fer ». Pendant plus de cent ans, l'île a été exploitée par les Génois avec une rapacité qui, à d'autres époques, aurait immédiatement provoqué une révolte, mais qui, de 1570 à 1729, semble avoir été accueillie avec une grande résignation. Il faut connaître et comprendre ces cent cinquante années de misères pour ne pas s'étonner des luttes qui rempliront tout le XVIII[e] siècle et aboutiront à l'annexion française.

La dépopulation.

Il s'agit avant tout de savoir pourquoi les Corses, d'ordinaire impatients du joug génois, ont supporté si passivement les vexations génoises. On pourrait sans doute l'expliquer par la lassitude des générations qui avaient connu ou appris la longue guerre de Sampiero et par le souvenir de l'impuissance

1. JACOBI, t. I, chap. I.

Digitized by Google

à laquelle l'abandon de la France avait voué le héros de l'indépendance corse. Mais il faut penser aussi à la dépopulation énorme de l'île, due soit aux misères éprouvées pendant et après la guerre, soit à l'émigration. Les chroniqueurs sont en effet unanimes à nous parler des disettes de céréales et des famines qui réduisirent les habitants aux plus cruelles nécessités. La peste accrut ces maux, et la mortalité fut, dit-on, énorme en 1576, par exemple. Enfin les corsaires barbaresques reparurent sur les côtes ; les pillages des campagnes, les enlèvements des femmes et des enfants continuèrent sans que le gouvernement génois paraisse avoir pris des mesures sérieuses pour préserver les insulaires. Ceux-ci ne devaient compter que sur eux-mêmes. Le 28 juin 1643, raconte Banchero, podestat de Bastia [1], neuf galères d'Alger et de Bizerte assaillirent Algaiola; le lieutenant et les habitants eurent à peine le temps de se sauver dans la tour voisine. Il y eut six Corses tués, autant de blessés; la petite ville fut mise à sac et incendiée. La seule sauvegarde était donc la fuite. On se retirait dans l'intérieur, abandonnant les campagnes du littoral ou les villages trop exposés aux pirateries, que Bastia même redoutait.

L'émigration : 1° En France.

Plus encore que la mortalité, l'émigration contribuait au dépeuplement de l'île. Les hommes faits, c'est-à-dire l'élite la plus robuste et la plus énergique, désertaient la patrie. Le gouvernement génois leur accordait, au début du

1. *Annales*, publiées par la Société des Sciences corses, p. 179.

Digitized by Google

siècle, d'autant plus facilement l'autorisation de s'embarquer, comme jadis à Alphonse d'Ornano et à ses compagnons, qu'il se débarrassait par ce moyen d'adversaires dangereux. On vit, au XVII^e siècle, des milliers de jeunes gens, épris d'initiative, s'en aller sur la terre ferme chercher fortune, emploi ou sécurité. Ce fut d'abord le fils de Sampiero qui, avec trois cents de ses compatriotes trop compromis dans la révolte de 1563, se retira à la cour du roi de France. Plusieurs d'entre eux devaient servir brillamment leur patrie d'adoption et mériter que leurs exploits fussent contés par des écrivains français, tels que l'Hermite de Souliers ou de Thou. Alphonse d'Ornano se distingua au point d'effacer la réputation elle-même de son père. Henri IV, ne sachant comment le récompenser des services qu'il avait rendus, le fit d'abord maréchal, puis lui donna la charge de gouverneur de la Guyenne qui avait été jusque-là réservée aux membres de la famille royale. A côté de lui, il y eut, auprès du roi, un régiment appelé Royal-Corse, qui se signala dans plusieurs actions d'éclat, entre autres au siège d'Haguenau, en 1705, et sous les ordres du maréchal Villars, pendant la guerre de Succession d'Espagne. Il ne devait être licencié qu'en 1715. Corses également étaient ces deux Baglioni, établis à Marseille, qui défendirent la ville contre les Espagnols auxquels elle avait failli être livrée par ses magistrats, en 1595 ; l'un des deux fut jugé digne, à sa mort, de funérailles aux frais de la cité et d'une statue.

Mais ce n'est pas seulement en France que les Corses se réfugiaient. Les différents États du bassin méditerranéen leur étaient plus hospitaliers que leur

Digitized by Google

patrie même. Les uns allaient offrir leurs services à la République de Venise, comme cet Hercule Marcone, condottière de talent et soldat vertueux, dont le doge disait : « Si j'avais dix mille hommes qui lui ressemblassent, je voudrais soumettre le monde. » Le fils de ce Marcone fut lui-même poète, écrivain et général de talent. D'autres s'établissaient à Rome, qui fut toujours accueillante aux Corses exilés. Leur nombre était même si considérable que Grégoire XIII put y recruter une garde personnelle de huit cents soldats, dont les démêlés avec les laquais de l'ambassadeur de France, le duc de Créqui, en 1662, eurent le grand honneur de passionner Louis XIV*. Enfin on vit même les insulaires accepter de servir militairement Gênes sur le continent ; l'une des levées les plus considérables qu'ait faites la république dans l'île est celle de 1625 : plus de mille fantassins y furent recrutés avec leurs capitaines corses pour aller guerroyer contre le duc de Savoie[1]. Le nombre de ceux qui passèrent en Espagne, dont les rois aragonais avaient été si secourables aux seigneurs corses pendant les XIV^e^ et XV^e^ siècles, fut aussi assez grand[2]. Les plus aventureux vinrent fonder sur les côtes africaines des établissements prospères que nous pourrions considérer comme le début de la colonisation française dans l'Afrique du Nord. Un certain Thomas Lenchi ou Lencio, que les historiens qualifient de

2° Dans le monde.

1. BANCHERO, *Annales*, p. 143.
2. Louis XIV demanda aux Génois, en 1674, de lever pour lui un régiment, soit 2.500 hommes, en Corse. Ils refusèrent d'abord, puis cédèrent après que des galères génoises eurent été saisies : « Il faut qu'ils soient sages désormais, » s'écria Louvois. Cf. LAVISSE : *Histoire de France*, VII, p. 237.

Digitized by Google

gentilhomme de l'île de Corse, obtint du sultan Sélim la permission d'établir des forts et des maisons de commerce sur le littoral de la Barbarie. Il s'associa avec un négociant marseillais et fonda le Bastion de France, auquel Henri IV accorda par la suite sa protection. Un autre insulaire, originaire de Centuri, Napoleoni Cipriani, créa, en 1628, à Bône et à la Calle, des comptoirs dont la prospérité aurait été assurée, si leur fondateur ne s'était laissé gagner par la haine contre les Génois et n'avait assailli leur colonie de Tabarca. Il y trouva la mort et son œuvre disparut. De quelque côté que l'on tourne les yeux, on assiste à l'entreprise d'un Corse exilé ou à quelque fait d'armes d'un de ces insulaires dispersés à travers l'Europe et réduits, comme les Suisses, mais pour d'autres raisons, à chercher leurs moyens d'existence loin du sol natal.

L'exploitation de la Corse.

Le départ de cette population mâle délivrait les Génois de la crainte de voir éclater une révolte aussi dangereuse que celles des siècles précédents. Aussi les abus de leur gouvernement se multiplièrent-ils de façon prodigieuse. Gênes considérait la Corse comme une terre destinée à faciliter son commerce ou à enrichir ses fonctionnaires, non comme une possession qui aurait mérité d'être colonisée et civilisée. On ne peut comparer leur méthode qu'à celle des proconsuls de la république romaine et leurs excès sont ceux que pouvaient commettre les émules de Verrès. Le gouverneur génois était souverain absolu, maître de la vie et des biens de ses sujets, sinon en droit, au moins en

Digitized by Google

fait. Il en profitait. A peine débarqué avec son cortège d'amis et de clients auxquels il distribuait les emplois, la curée de l'argent commençait. Tous les moyens pour se procurer des revenus étaient bons. L'impunité était assurée par le gouverneur et à celui-ci par le Sénat. Sans doute les uns et les autres devaient compte de leur gestion dès le retour dans la métropole, mais quel sénateur aurait été assez mal avisé pour faire rendre gorge à l'un de ses compatriotes, coupable seulement d'avoir exploité ou malmené ces insulaires que l'on s'était habitué à considérer comme les ennemis mortels de la république et qui ne s'en cachaient pas. C'est pourquoi les concussionnaires furent très nombreux au XVII^e^ siècle, et jamais on ne trouva de « Cicéron » pour les accuser, jamais on ne vit de gouverneur censuré par sa patrie [1].

Les abus.

Les abus de pouvoir de ce haut fonctionnaire étaient en quelque sorte encouragés par la violation constante des Statuts qui régissaient la Corse et que le vainqueur avait, en 1569, juré d'observer. Si Georges Doria se montra, pendant la durée de sa charge (1569-1572), respectueux de la parole donnée, c'est sans doute que la révolte récente réfrénait tout mauvais désir. Mais les défavorables dispositions du

1. Banchero cite cependant dans ses *Annales* comme un fait important, parce qu'unique, la condamnation de quelques officiers génois coupables d'exactions. Le syndicat de 1645 emprisonna le fiscal Castiglione et lui infligea une amende de cent écus d'or, ainsi que la restitution des sommes volées. Le commissaire de Bonifacio, son chancelier et plusieurs autres fonctionnaires furent également condamnés à des peines pécuniaires et au bannissement. Le nombre des coupables et la longue citation de Banchero prouvent que le mal était très répandu et la répression inaccoutumée.

Digitized by Google

gouvernement génois n'en existaient pas moins. Il accueillait avec complaisance les réclamations de l'aristocratie corse au sujet des immunités fiscales, mais rejetait brutalement la supplique concernant la diminution du prix du sel, qui intéressait particulièrement le peuple[1]. Il hésitait à tenir ses promesses d'amnistie générale et, comme le Conseil des Douze insistait à plusieurs reprises sur la mise en liberté des malheureux condamnés aux galères pendant les troubles, il n'obtenait d'autre réponse que celle-ci : « Quand nous le jugerons à propos ». Par la suite, ce fut pire. Les exactions financières, les abus administratifs se multiplièrent. Un véritable esclavage pesa sur la Corse. La lecture du *Libro Rosso* et des *Statuts civils et criminels* de l'île est des plus instructives à ce sujet. Nous y voyons qu'au point de vue politique, le gouverneur est plus que jamais maître absolu; aucun contrepoids ne subsiste contre sa tyrannie. L'Orateur lui-même, qui est chargé de plaider à Gênes la cause de ses compatriotes, n'est plus désigné. Les réclamations des Douze sont accueillies avec dédain. Le représentant suprême de la métropole décide sur toutes les questions, sans qu'aucun recours soit possible contre lui; il exerce la haute, moyenne et basse justice; il dispose des revenus publics; il accorde ou retire à son gré les faveurs. Il se conduit presque tou-

1. *Libro Rosso*. arrêté du 7 mars 1571; I, p. 1 : « Tous les gentilshommes et caporaux, qui étaient affranchis de la taille avant la dernière guerre, continueront à jouir des mêmes avantages. Mais en ce qui concerne la diminution du prix du sel, il est impossible de rien accorder, car nous avons de trop fortes dépenses. » L'arrêté ajoutait ironiquement : « Pour faire plaisir au peuple, nous lui donnerons la faculté d'acheter autant de sel qu'il voudra, en approvisionnant notre grenier d'Aleria d'une plus grande quantité de sel. »

Digitized by Google

jours comme un tyran, auquel le gouvernement central trop lointain ne demande rien. Aussi les Corses sont-ils, au point de vue social, considérés comme indignes d'égards. On leur interdit successivement les emplois de notaire, de greffier et même de garde. Nul ne peut plus exercer les fonctions judiciaires dans une localité où se trouve un de ses parents jusqu'au quatrième degré. Les grandes villes ne peuvent plus choisir le capitaine de leur milice ; il sera génois, de même que tous les collecteurs d'impôts, vicaires et auditeurs. Et comme on ne craint plus rien des membres de la noblesse qui s'obstinent à demeurer en Corse, on les prive de leurs dernières immunités.

Les taxes.

Des hommes jugés incapables de toute dignité ne sont-ils pas taillables et corvéables à merci ? En principe, la taille était de vingt sous par famille, mais les circonstances les plus variées la faisaient augmenter. L'État génois avait-il à faire construire une route, un pont, une tour, à réparer les murailles ou l'église d'une ville, à canaliser une source, etc. ; il prétextait ses embarras financiers et en imposait la dépense aux habitants de la contrée, sous la forme d'une augmentation de la taille pendant la durée des travaux. Si les intéressés n'y prenaient pas garde, le nouvel impôt avait chance de durer. La perception de ces contributions donnait lieu à de graves abus, dont le plus fréquent était la cupidité des collecteurs. Les plaintes se répétaient en vain contre eux[1]. Les non privilégiés avaient à payer de

1. En 1577, le *Libro Rosso* enregistre cette plainte : « Che non sia in mano di uno stipendiato a gravare esgravare quale lipiace » (I, 47).

Digitized by Google

nombreuses taxes particulières, sur la pêche du corail[1], sur le foin[2], sur les châtaignes[3]; la dîme sur le blé et l'huile. Les Balanins, par exemple, avaient dû s'imposer, en 1662, de dix barils d'huile au profit du commissaire de Bastia, et de vingt autres au profit du gouverneur[4]. Il faut se rappeler que ces taxes devaient être d'autant plus lourdes que la population agricole était dans une situation économique misérable. Le protectionisme le plus rigoureux pesait sur les échanges et sur la production. La république souveraine avait les monopoles du fer[5], de l'acier, de la cire[6], du *corame* ou cuir et de l'eau-de-vie[7]. Elle se réservait aussi l'exploitation de la forêt qui lui procurait le meilleur des revenus domaniaux et servait à l'entretien de la marine génoise; les décrets du Sénat s'efforcent à maintes reprises de la protéger contre la dévastation ou la coupe des particuliers et aucun n'est plus instructif que celui du 1er septembre 1613 : nul

1. *Libro Rosso*, 8 mars 1662 : la redevance était de dix écus par barque.

2. *Libro Rosso*, 21 octobre 1577 : les habitants étaient obligés de fournir gratuitement le foin pour les chevaux des fonctionnaires en tournée.

3. *Libro Rosso*, 6 août 1653 : la taxe en fut portée de douze sous à vingt sous la mine.

4. *Libro Rosso*, 9 septembre 1653.

5. *Libro Rosso*, 25 novembre 1658 : il est défendu d'importer en Corse du fer ouvré étranger. Cette prohibition est faite pour favoriser les maîtres de forges insulaires et pour accroître les revenus financiers de la république qui perçoit une taxe de 50 0/0 *ad valorem* sur le fer insulaire.

6. *Libro Rosso*, 7 février 1639 : l'extraction de la cire est interdite, à moins d'une licence du gouverneur. La taxe en est de vingt sous par *rubo* (mesure de vingt-cinq livres).

7. Décret du 23 mai 1659 : il est défendu à qui que ce soit de vendre, conserver, manipuler, fabriquer de l'eau-de-vie, ou de posséder des alambics sans une autorisation spéciale. Tout fraudeur sera puni d'une amende de cinq cents écus d'or. Un tiers en sera remis au dénonciateur, dont le nom restera secret, un tiers au trésor public, un tiers aux adjudicataires de la fabrication.

Digitized by Google

n'aura le droit de couper un arbre dans les bois communaux sans une permission expresse du Sénat ; ces permissions seront même abolies depuis le 1er avril jusqu'au 15 septembre de chaque année; tout arbre coupé devra être transporté à Gênes, non ailleurs; quiconque ne se conformera pas à ces prescriptions encourra une amende de deux cents écus[1] et la confiscation du bois ainsi que du navire exportateur ; il est enfin formellement interdit de couper, même dans les propriétés particulières, les noyers, les ormes et les frênes.

La gabelle.

Mais aucune denrée ne se prêtait plus que le sel à la fraude et à la contrebande ; aucune n'a autant attiré l'attention des gouverneurs et du Sénat, et le *Libro Rosso* contient à ce sujet de curieux renseignements. L'État se réservait la propriété des salines, l'extraction, le commerce d'un produit de première nécessité dont il fixait et changeait fréquemment le prix. En 1639, le décalitre de sel coûtait près de quinze sous et, pour qu'il n'y eût ni erreur ni contestation sur la contenance de cette mesure de capacité, le poids en fut déterminé avec exactitude[2]. Le décret du 23 juillet de la même année réglementait sévèrement l'achat et la vente de la marchandise : « Les fraudes, disait-il, qui se commettent au préjudice de la république, augmentent de plus en plus et, soit

1. La valeur de l'écu d'argent fut fixée, en 1659, à 4 livres 10 sous ; celle de l'écu d'or, à 4 livres 18 sous.

2. Le décalitre devra contenir 22 livres 7 onces de sel; 20 décalitres vaudront 1 mine. Celle-ci pèsera donc 453 livres, c'est-à-dire 18 *rubbi* 3 livres (Cf. *Libro Rosso*, décret de 1639).

Digitized by Google

malice, soit ignorance, chaque jour nous avons l'occasion de le constater. Cette affaire du sel est cependant d'une importance qui n'échappera à personne et, pour éviter le retour d'un pareil désordre, nous avons décidé de défendre expressément l'introduction du sel, par la voie maritime, dans n'importe quel pays soumis à la Sérénissime République, même si ce sel provient de nos entrepôts. Nous n'admettrons aucun motif ou prétexte. Le faux saunier, qui sera surpris, sera condamné à une amende de cinquante écus d'argent et à deux ans de relégation ou de galère ; le sel et le bateau qui l'aura transporté seront confisqués. On fera trois parts de l'amende, l'une pour le dénonciateur, dont le nom restera secret, la seconde pour le juge et le gabelou chargé de la saisie, de manière à encourager ce dernier dans sa surveillance; la dernière reviendra au trésor. » Ainsi l'État souverain pouvait être assuré que la surveillance serait étroite et que ses finances ne seraient pas frustrées d'une ressource abondante.

Le protectionnisme.

Ces monopoles, que le gouvernement affermait, n'étaient pas les seuls à empêcher le développement économique. Un protectionnisme outrancier raréfiait la production et décourageait le producteur. Les douanes intérieures et extérieures grevaient l'agriculture et l'industrie insulaires de taxes qui supprimaient tout bénéfice : le vin et la viande en étaient particulièrement frappés. Toute opération commerciale en arrivait à être presque prohibée. On ne pouvait du reste l'entreprendre qu'avec une autorisation spéciale, la *Tratta* ou *Li-*

Digitized by Google

cenza, et qu'il s'agît d'achats au dehors ou dans l'intérieur même du pays, elle demeurait indispensable. Du reste les rapports ne pouvaient être noués qu'avec Gênes ; la Corse lui vendait ses produits à vil prix et lui achetait très cher les objets fabriqués : fers, armes, poudres, tabacs, alcools, etc. C'était là le régime colonial adopté par les plus grandes puissances du XVIIe siècle vis-à-vis de leurs possessions d'outre-mer : par la Grande-Bretagne envers les treize États d'Amérique, par l'Espagne envers le Mexique ou le Pérou, par la France à l'égard du Canada. Au même moment, l'un des ministres les plus intelligents de l'ancien régime, Colbert, exigeait des droits prohibitifs sur toute marchandise étrangère et voulait que le commerce fût uniquement fait par des marchands français avec des navires français ; il créait des Compagnies de commerce, mais au profit des seuls actionnaires, et il laissait les colonies se débattre contre le système du monopole commercial qui était une erreur commune à tous ses contemporains [1]. Les Génois la partageaient au détriment de la Corse, et celle-ci, habitée par des hommes libres et très pauvres, en souffrait plus qu'aucun autre pays du monde ; toutes les sources de sa fortune en étaient taries. Une seule subsistait encore au XVIIe siècle : l'exportation des hommes qui se louaient dans les royaumes étrangers et venaient ensuite en aide à leurs familles restées en Corse : un décret de 1613, confirmé en 1666, défendit à toute

1. Les colonies devaient se révolter plus tard contre ce régime économique ; l'exemple le plus célèbre est celui des treize colonies américaines en 1772, qui devinrent les Etats-Unis. Mais on oublie que les Corses furent les premiers à protester contre une méthode inintelligente de colonisation et qu'ils se soulevèrent en 1729.

Digitized by Google

personne de quitter le royaume de Corse sans autorisation ou de prendre du service sur le continent, comme capitaine ou officier; les recruteurs, les émigrés ou leurs complices seront punis de dix ans de galères. Non que la république voulût empêcher le dépeuplement de l'île; elle entendait simplement se réserver les bras vigoureux et les qualités militaires des insulaires, les utiliser à son profit ou n'autoriser les embarquements qu'après le versement d'une indemnité pécuniaire profitable au gouverneur et à la *Camera*. L'interdiction n'avait du reste aucune efficacité, comme le prouvent les menaces réitérées du gouverneur Zoaglio, en 1666. Les Corses s'expatriaient gratuitement et les Génois s'en désolaient en songeant à leur bourse et à la difficulté de leurs approvisionnements.

La fiscalité judiciaire.

La bourse génoise, non l'intérêt de l'île, telle est en effet la grande préoccupation. Le décret du 20 décembre 1658 en est la preuve. Il ordonnait sous peine d'amende la mise en culture de toutes les terres fertiles et enjoignait à tout habitant, âgé de plus de vingt ans, de planter et d'entretenir au moins six arbres fruitiers, ou autant d'oliviers, ou vingt ceps de vigne; mais il ajoutait : « De cette manière la production agricole de notre royaume augmentera et l'État génois en retirera, sans frais d'aucune sorte, de plus grandes ressources et de plus importantes taxes d'entrée[1]. » Le seul intérêt de la

1. *Libro Rosso :* « Per estraherne fuori di esso in gran quantità e la Camera ne cava molto introito. »

Digitized by Google

métropole est en question; il faut que sa colonie lui rapporte le plus d'argent possible. Le Conseil des Douze peut donc réclamer, pendant quarante ans, la reconstruction d'un pont sur le Golo[1] ou tout autre indispensable travail d'utilité publique, c'est en vain. La république ne veut rien dépenser; elle recherche au contraire tous les moyens susceptibles de grossir son revenu, et c'est surtout à la justice qu'elle a pour cela recours. Ainsi le gouverneur a le droit de *Spada* ou de *sangue*, c'est-à-dire le droit de juger en dernier ressort toutes les causes criminelles grâce à une délégation souveraine que lui conférait le grand conseil de Gênes; il en était arrivé à trafiquer de la justice, qui lui procurait le plus considérable de ses profits. Sans doute, dès 1595, le doge Zoaglio avait interdit par décret le rachat pécuniaire des condamnations pour meurtre ou attentat aux mœurs, avant qu'un délai raisonnable ne se fût écoulé, et il l'avait fixé à dix ans pour une simple blessure, à quinze pour un meurtre suivi de mort et à vingt-cinq années pour une vendetta[2]. Mais l'habitude de la « composition » s'était introduite dans les mœurs, et dès lors tous les fonctionnaires y eurent recours. La fiscalité judiciaire fut le principal moyen de répression. Quiconque se rendait coupable d'un délit ou d'un crime était à la fois passible d'un emprisonnement et d'une amende, dont la famille et le village étaient solidairement responsables. Mais il était facile, moyennant argent, de ne pas accomplir la peine. En 1607, les Douze, pour

1. La réponse qui fut faite à ce sujet, le 31 mai 1606, était caractéristique : « Que le peuple nous donne l'argent nécessaire et nous ferons la dépense ». (Cf. *Libro Rosso.*)
2. *Libro Rosso*, 2 juin 1595.

Digitized by Google

rendre les abus plus difficiles, demandèrent l'élection par les Corses de trois docteurs ès lois qui assisteraient le gouverneur dans toutes les affaires civiles et criminelles; la réponse fut catégorique et brutale. « Il n'est pas utile d'innover quoi que ce soit à ce sujet[1] ». Les dénis de justice continuèrent; les plaintes également. Le 5 août 1652, un document du *Libro Rosso* nous apprend que les bandits se faisaient, depuis 1615, concéder des sauf-conduits, à l'aide desquels ils narguaient leurs victimes; il leur suffisait pour cela de contracter un engagement dans les troupes liguriennes, et ils n'avaient aucune répression à redouter. On réclama en vain à maintes reprises. Loin de condamner cette pratique, le Sénat accorda, le 9 février 1654, au gouverneur Jean-Mathieu Durazzo le droit de juger, pendant la durée de ses fonctions, toute cause, en ne consultant que sa conscience : *ex informata conscientia etiam sine processu*[2]. L'année suivante, le gouvernement interdisait bien au même Durazzo d'accorder des sauf-conduits aux criminels condamnés par contumace, mais ses ordres ne furent pas obéis. Les bandits n'eurent rien à redouter et les justiciables furent à la merci de leurs juges. A quoi aurait servi une protestation, puisque les appels avaient été rendus impossibles? Un arrêté du gouverneur obligeait en effet celui qui se croyait en droit de réclamer contre une sentence, pour cause d'abus ou

1. *Libro Rosso*, 31 mai 1606 : « Non si ha per bene di proveder cosa alcuna ».

2. *Libro Rosso:* il pouvait prononcer des peines de cinq années de galères ou de relégation. Il est juste de reconnaître que ce fut probablement une mesure exceptionnelle, mais durable, provoquée par un commencement de révolte en 1650. Un certain Peretti vint assiéger, avec quelques amis, la ville de Bonifacio, afin de délivrer son beau-frère arrêté arbitrairement.

Digitized by Google

de nullité, à se constituer d'abord prisonnier et à s'en remettre à la discrétion des magistrats jusqu'à ce que sa plainte eût été examinée et jugée[1]. De cette manière le gouverneur, devenu juge et partie, pouvait ne rien craindre de sa victime.

La vendetta.

Comment l'idée ne serait-elle pas venue à de malheureux paysans, chez lesquels cependant le respect de la justice avait toujours été très profond, de recourir à la vengeance personnelle! On a dit et répété avec raison que la vendetta, ce mal endémique et regrettable de la Corse, n'avait été que la conséquence de l'injustice génoise. Les gouverneurs, venus dans l'île pour s'enrichir, ne trouvèrent rien de plus profitable que d'accorder des sauf-conduits à tous les criminels[2] et le droit de porter les armes à quiconque en faisait la demande et payait une taxe (1655). Un décret du 20 décembre 1658 permit aux condamnés de racheter avec de l'argent les trois quarts de leur peine[3]. Le 2 juin 1662, une décision de l'Office de Corse autorisait la vente de la poudre, du plomb et de la mèche d'arquebuse à tous les paysans. Si l'État y

1. *Libro Rosso*, 6 février 1655.

2. Montesquieu, appréciant au XVIII[e] siècle la conduite des Génois, s'exprimait ainsi, dans l'*Esprit des Lois* (liv. X, ch. VIII): « Une république d'Italie tenait des insulaires sous son obéissance ; mais son droit politique et civil à leur égard était vicieux. On se souvient de cet acte d'amnistie, qui porte qu'on ne les condamnerait plus à des peines afflictives sur la conscience informée du gouverneur. On a vu souvent des peuples demander des privilèges ; ici le souverain accorde le droit de toutes les nations. »

3. *Libro Rosso*, 31 mai 1655: le tarif, établi au profit de la *Camera* de Corse, fixait un doublon d'or pour le crime susceptible d'entrainer une peine capitale, un écu d'or pour tout autre délit, un demi-écu d'or pour une peine de dix ans, etc.

Digitized by Google

gagnait triplement, puisqu'il en retirait le prix de la vente des armes et des munitions, la confiscation des biens meubles et immeubles de tous les criminels, c'est-à-dire plus de quatre mille livres par an, enfin des soldats pour la terre ferme[1], en revanche les inimitiés et les meurtres se multipliaient. En l'espace de quelques années, près de dix mille assassinats furent commis et un historien, généralement digne de foi, les évaluait à deux mille par an[2]. Aussi n'est-il pas étonnant que la Corse dépérît au point de vue social et économique. Appauvrie, dépeuplée, exsangue, elle n'était plus défendue contre la ruine totale et définitive que par sa haine du Génois.

La colonisation étrangère.

On pouvait donc supposer, avec des apparences de raison, que l'État génois voulait la ruine du pays et l'extermination de ses habitants, par les encouragements qu'il donnait à la guerre civile. Le banditisme et l'émigration avaient déjà réduit considérablement la population, évaluée à 100.000 âmes, dans la première moitié du siècle, par le podestat Banchero. Peut-être attendait-on à Gênes que l'élément corse eût à peu près disparu pour y amener des colons du continent, et c'est en effet, après 1650, quand l'épuisement des indigènes sembla avoir atteint son paroxysme, qu'eut lieu la seule ten-

1. *Libro Rosso:* En cette matière, il est permis d'espérer que la Chambre encaissera jusqu'à quatre mille livres par an, que la population évitera le délit dans la crainte d'encourir la peine de la confiscation, et que le bannissement des criminels en terre ferme, en leur évitant un châtiment corporel, leur permettra d'améliorer leur condition par la recherche d'un emploi, tel que celui de mercenaire.

2. Abbé Rostini, *Mémoires*, I, p. 16.

Digitized by Google

tative sérieuse de colonisation dirigée par la métropole. Avant cette date, un seul essai avait été réalisé à Porto-Vecchio. La rade y était merveilleuse, la campagne environnante fertile, la position de premier ordre. Les corsaires avaient si bien apprécié ces avantages qu'ils s'y étaient établis à demeure, après 1570, et « il ne se passait pas de jour qu'ils ne pillassent tantôt un pays, tantôt un autre[1] ». La république résolut de les en déloger et de réoccuper une contrée où des établissements avaient été tentés à diverses reprises. Il confia cette mission à un gentilhomme génois, Passano, qui lui avait fait des offres dans le même sens. Une galère, montée par cent cinquante mercenaires, embarqua cent huit familles liguriennes et, sous les ordres de Passano, vogua jusqu'à Porto-Vecchio, où elle arriva en janvier 1590, en dépit des Turcs et après bien des vicissitudes. La colonie s'y installa, s'y fortifia, mais périclita. Le Sénat crut empêcher sa ruine en nommant Passano gouverneur de la Corse, et on put croire que, sous son impulsion, la colonie, devenue avec tous ses environs fief de son fondateur, prospérerait; mais cela ne dura pas longtemps. Le gouverneur, après avoir cédé la moitié de son fief à Ambroise Spinola, le lui abandonna bientôt en totalité. Le 21 août 1600, le nouveau propriétaire s'en débarrassa à son tour; la république en investit Dominique Pinello, qui le transmit à ses descendants[2]. Vers 1650, le territoire était dépeuplé, les murailles en ruines, les cultures abandonnées. L'insécurité de la

1. Filippini, trad. Letteron, III, p. 356 et suiv.
2. Banchero (*Annales*, p. 143) dit que Pinello paya l'investiture 14.000 *lire*, qu'il dépensa de très fortes sommes pour mettre son fief en valeur, mais qu'il y renonça quand il se fut en partie ruiné (1625).

Digitized by Google

côte que fréquentaient assidûment les pirates, l'insalubrité de la région, les discordes survenues entre les colons, l'hostilité des populations voisines avaient fait échouer le projet. Le 13 novembre 1662, André Saoli sollicita et obtint, à titre de fief perpétuel, libre, franc et aliénable, le territoire de Porto-Vecchio avec toutes ses dépendances [1]. Il n'en aurait sans doute pas tiré meilleur résultat que ses devanciers, car les obstacles restaient les mêmes. Le sort lui épargna la déception d'un échec, car il mourut avant même d'avoir quitté Gênes, et Porto-Vecchio resta désert.

La colonisation grecque.

Une autre tentative, plus heureuse à ses débuts, fut faite sur la côte occidentale en 1676, au moyen de quelques Grecs échappés de leur patrie. La colonisation des terres insulaires par des étrangers était, il est vrai, une mesure aussi habile qu'intelligente. Elle procurait aux Génois contre les Corses des alliés fidèles et courageux, en cas de révolte; elle leur donnait, en temps de paix, des sujets pacifiques, excellents contribuables et assez laborieux pour mettre en valeur un des plus beaux cantons de l'île. Ces colons appartenaient, en effet, à la race grecque, qui refusait avec entêtement de subir le joug de l'Islam. Si dégénérés qu'ils fussent, les descendants des Hellènes gardaient au cœur l'amour de l'indépendance. Ce sentiment était peut-être plus vif encore chez les habitants de la Morée où avaient jadis grandi, lutté et dominé Messine et Lacédémone. On les appelait les Maïnotes ou Maniotes,

1. *Libro Rosso*, p. 474.

Digitized by Google

du nom probablement de la chaîne de montagnes la Mania, qui se rattache au Taygète. Réfugiés sur leurs sommets, ils avaient longtemps combattu contre l'infidèle et l'oppresseur; mais en 1669, lorsque l'île de Candie tomba au pouvoir des Turcs, les Grecs, menacés par le nord et par le sud, durent se résigner à l'inévitable. Du moins, si la résistance devenait impossible, ne voulurent-ils pas accepter l'esclavage. Ils préférèrent s'exiler que de se courber sous le joug et, comme leurs compatriotes les Phocéens plus de deux mille ans auparavant, ils se mirent en quête d'une nouvelle patrie.

La convention gréco-génoise (1676).

Des émissaires partirent donc à travers les pays méditerranéens, pour négocier avec quelque État chrétien la concession d'un domaine sur lequel les exilés pourraient s'établir. Après un pénible pèlerinage, les négociateurs finirent par débarquer à Gênes, où ils exposèrent leur requête. Le Sénat apprécia aussitôt l'aubaine. Les terres en friche ne manquaient pas en Corse ; il en offrit aux Grecs qui visitèrent l'île et arrêtèrent leur choix sur les bords du golfe de Sagone, où les territoires de Paomia, Sologna et Redonda leur parurent convenir à l'établissement de leurs compatriotes. Ils y trouvaient un ciel et un sol peu différents de ceux de leur patrie; l'État génois pouvait en disposer librement, puisqu'il en avait hérité des anciens seigneurs. Des négociations furent engagées. Elles aboutirent vite, car les deux parties étaient animées du désir de s'entendre. A cette nouvelle, sept cents Grecs environ s'embarquèrent avec leur évêque,

Digitized by Google

leurs femmes et leurs enfants, pour débarquer à Gênes. Les frais du transport avaient été en partie couverts par la république.

Le 8 janvier 1676 fut signée la convention [1] qui faisait des Maniotes des sujets génois. A la seule condition que les nouveaux colons accepteraient la subordination spirituelle du souverain pontife et l'évêque qu'il lui plairait de leur donner « après avoir fait déclarations, abjurations, rétractations », Gênes s'engageait à les transporter en Corse, à leur donner des maisons, des instruments de labour, des animaux, une paire de bœufs pour deux familles, des semences, des terres, à les protéger enfin contre toute agression des Corses. L'article IV de la convention était le plus important : « Arrivés en Corse, ils devront, sous la direction de celui qui sera envoyé pour les gouverner, et pour leur intérêt, s'employer aux réparations et raccommodages des maisons, églises et habitations, et à la cultivation des terrains qui leur seront assignés, avec obligation d'employer pendant le temps nécessaire à ces ouvrages tant les hommes que les femmes et les enfants aux exercices et pratiques qui leur seront prescrits, à proportion de leurs forces, par celui qui sera destiné pour les gouverner, toujours pour le bénéfice et profit de l'Excellentissime Magistrat, et celui-ci devra de son côté pourvoir à leur subsistance, jusqu'à ce qu'il leur soit possible de se la procurer par leur récolte, pourvu que cela n'excède point le terme d'une année ». Les immigrés devaient en outre le service militaire ; ils juraient fidélité à la

1. Elle a été citée entièrement par l'abbé de Germanes, dans son *Histoire des Révolutions de la Corse*, III, p. 286.

Digitized by Google

Sérénissime République et promettaient de se soumettre aux lois, statuts, tailles et contributions établies; ils acceptaient de payer la dîme de leurs récoltes. Mais ils avaient le droit de porter des arquebuses et autres armes, d'avoir leurs fours, leurs moulins et leurs troupeaux; ils pouvaient, pourvu qu'ils acquittassent les taxes, faire du commerce ou se livrer à la course contre les pirates turcs. Un Génois, choisi à tour de rôle parmi les nobles de la cité et pensionné par elle, recevrait le titre de directeur et remplirait, pendant deux ans, les fonctions de juge de la colonie.

Ainsi les Grecs s'installèrent comme des colons libres sur les terres de Corse, à la seule condition de devenir des vassaux génois. A tout prendre, mieux valait être les sujets d'un État chrétien que ceux de l'empire musulman. Les républiques américaines, qui désirent peupler leurs vastes territoires, n'usent pas, de nos jours, d'autres moyens pour attirer les émigrants; la seule différence qui puisse être constatée entre les procédés du Brésil contemporain et l'État ligurien du XVII^e^ siècle est que celui-ci n'admettait pas la liberté de conscience des exilés grecs. Mais les concessions ont des ressemblances. Les Maniotes avaient une situation privilégiée, qui devait exciter la jalousie de leurs voisins corses. Ceux-ci leur reprochèrent d'avoir usurpé un sol qui n'appartenait qu'aux insulaires[1]; ils en voulurent aux colons de leur

1. Les Corses avaient déjà protesté contre l'inféodation de leurs meilleures terres entre les mains de certains étrangers qui ne les cultivaient même pas. Il faut bien reconnaître qu'ils n'avaient pas tout à fait tort de résister à cette habitude génoise, quand on lit la longue liste des aliénations foncières que Gênes avait consenties et qui dépossédaient les insulaires d'une grande partie de leur sol. Cf. Rossi : *Osservazioni storiche*, VI, p. 29 à 31.

Digitized by Google

travail régulier, de la fertilité qu'ils surent donner à la terre, des cultures qu'ils y approprièrent. Ils les considérèrent comme des créatures de Gênes, comme des adversaires et ils les détestèrent. Dès les premiers jours, il y eut, entre les Grecs et les gens du Niolo, de violentes disputes, même des émeutes que Gênes réprima avec une certaine cruauté pour les Corses. La haine augmenta et, si les colons purent travailler tranquillement pendant près d'un demi-siècle, ils furent aussitôt en butte aux attaques de leurs voisins, dès qu'éclata, au XVIIIe siècle, la première révolte ; ils finirent même par être chassés de leurs villages. Ils se réfugièrent à Ajaccio, servirent fidèlement Gênes contre les insurgés et, pour près d'un siècle, les environs de Cargèse furent de nouveau déserts.

L'opinion européenne et les Corses.

La colonisation grecque n'avait donc eu d'autre résultat que d'accroître les guerres intestines dans lesquelles s'épuisait la race corse. A la fin du XVIIe siècle, cette race se mourait, sans que l'Europe, encore ignorante du principe des nationalités et de leur droit à l'existence, songeât à intervenir. D'ailleurs les Génois répandaient habilement et injustement à travers les pays européens les calomnies les plus variées contre leurs sujets. Ils les représentaient comme des sauvages, avides de sang, accoutumés aux meurtres et incapables de civilisation*. On en était arrivé à plaindre non les victimes, mais les tyrans. Les Corses jouissaient, sous Louis XIV, d'une si mauvaise presse qu'ils auront de grandes difficultés à triompher de leur déplorable réputation et à intéresser à leur

Digitized by Google

sort les premiers généraux français qui viendront pour pacifier l'île au XVIIIe siècle. Il faudra l'influence philosophique de la seconde moitié du règne de Louis XV et la mission du marquis de Cursay, en 1749, pour que l'opinion publique rendît justice aux Corses et s'apitoyât sur leur misérable condition.

Mais, en attendant, il semblait que c'en était fait de la civilisation corse, lorsque les habitants, traités comme l'avaient été les paysans français par la féodalité du Xe siècle, résolurent de ne pas mourir. Ils trouvèrent dans l'excès de leurs maux économiques et sociaux la force de secouer le joug que les Génois, imprévoyants et aveugles, faisaient depuis cent cinquante ans peser sur eux.

RÉSUMÉ

Les misères des Corses se sont accrues au XVIIe siècle, qui a été appelé par un de leurs historiens le siècle de fer.

I. Le dépeuplement. — La dépopulation, causée par les famines, les épidémies et les corsaires, a continué. Ceux-ci s'attaquent même aux places fortifiées, comme Algaiola. L'émigration redouble ; après Alphonse d'Ornano, qui devint maréchal de France, et Baglioni, qui délivra Marseille des Espagnols, ce furent tous ceux qui colonisèrent l'Afrique du Nord, qui composèrent la garde du pape, les bataillons vénitiens et même génois. La république y recrutait, parmi les bandits et les assassins, la plupart de ses soldats.

Digitized by Google

II. L'exploitation. — Les Génois exploitèrent avec une grande rapacité la Corse, privée des hommes les plus énergiques. Les abus se multiplièrent; l'impunité fut assurée, pour de l'argent, aux criminels; les derniers privilèges des habitants furent violés; les taxes augmentèrent; les monopoles se firent plus onéreux, la gabelle plus exigeante. Il fut défendu de vendre ou d'acheter ailleurs qu'à Gênes. Le gouverneur se rendit absolu, vendit les fusils et le droit de tuer son semblable. Enfin la justice surtout devint vénale et la vendetta une coutume. Sept mille meurtres furent commis en quelques années. La Corse dépérissait.

III. Les tentatives de colonisation. — Toutefois la république essaya de faire coloniser l'île dépeuplée par ses nationaux ou des étrangers. Des Génois furent établis, en 1590, sur la belle rade de Porto-Vecchio; en 1662, la tentative avait échoué. En 1676, sept cents Grecs, échappés aux Turcs, furent installés aux bords du golfe de Sagone, avec leurs familles, en qualité de cultivateurs, de mercenaires et de vassaux. Mais ils entrèrent en conflit avec les Corses voisins, et, en 1729, ils devaient se réfugier à Ajaccio.

A la fin du XVIIIe siècle, les insulaires, calomniés par les Génois en Europe, n'avaient plus qu'à se laisser mourir de misère, quand ils se révoltèrent.

LECTURES

1° LES CORSES DEVANT L'OPINION PUBLIQUE AU XVIIIe SIÈCLE

Outre l'ignorance, qui est très grande parmi les peuples, les vices les plus ordinaires qui règnent dans le pays sont l'impiété,

Digitized by Google

le concubinage, le larcin, le faux témoignage et, sur tous les autres, la vengeance qui est le désordre le plus général et le plus fréquent ; d'où il arrive qu'ils s'entre-tuent les uns les autres comme des barbares, et ne veulent point pardonner, ni entendre parler d'aucun accommodement, jusqu'à ce qu'ils soient vengés. Et non seulement ils s'en prennent à celui qui leur a fait injure, mais aussi, pour l'ordinaire, à tous ses parents, jusqu'au troisième degré inclusivement. De là vient que les habitants de cette île portent tous les armes et se piquent tellement d'honneur que, pour la moindre parole qui les offense, ils se massacrent avec une indicible fureur ; ce qui est cause que ce royaume de Corse, qui est un bon pays et bien fertile, n'est pas néanmoins beaucoup habité.

Niolo est une vallée entourée de montagnes, dont les accès et les chemins pour y aborder sont les plus difficiles que j'aie jamais vus, ce qui fait que ce lieu-là est comme un refuge de tous les bandits et mauvais garnements de l'île, qui, ayant cette retraite, exercent impunément leurs brigandages et leurs meurtres, sans crainte des officiers de la justice. Je n'ai jamais trouvé de gens, et je ne sais s'il y en a dans toute la chrétienté, qui fussent plus abandonnés que ceux-là. Nous n'y trouvâmes presque point d'autres vestiges de la foi, sinon qu'ils disaient avoir été baptisés. Le vice y passait pour vertu et la vengeance y avait un tel cours que les enfants n'apprenaient pas plutôt à marcher et à parler qu'on leur montrait à se venger quand on leur faisait la moindre offense... La justice ne se rendait point et ils se la faisaient eux-mêmes, s'entre-tuant facilement les uns les autres en toutes sortes d'occasions.

(D'après un missionnaire de Saint-Vincent-de-Paul, qui parcourut la Corse au XVII[e] siècle ; cité par l'abbé de LEMPS dans *Panorama de la Corse*, 1862.)

2° L'AFFAIRE DES CORSES A ROME (1662)

Les soldats corses, en raison même de leur dévouement au Saint-Siège, étaient devenus depuis deux mois le point de mire des gens de l'ambassadeur de France, duc de Créqui, qui, s'inspirant des sentiments de leur maître, cherchaient à les provoquer par des outrages de toute sorte. Le 20 août, après le repas du soir, trois Corses se promenaient dans le Transtévère, non loin de Ponte Sisto. Ils rencontrent trois laquais de l'ambassadeur

Digitized by Google

qui, en passant, les gratifient, suivant leur habitude, des épithètes de sbires et espions du pape.

Les Corses répondent qu'ils sont soldats et hommes d'honneur: « Bougres de coquins, répliquent les laquais, nous vous baillerons des coups d'arquebuse. » Puis ils s'éloignent, mais reviennent bientôt l'épée à la main. Les Corses qui s'en aperçoivent se tiennent sur leurs gardes : « Il faut nous défendre. » Et on dégaina des deux côtés. Mais les agresseurs ne tardèrent pas à reculer et à prendre la fuite. Les Corses les poursuivirent jusqu'au palais Farnèse, puis rentrèrent à leur quartier.

Peu après, six autres laquais de l'ambassadeur, informés de la déconfiture de leurs camarades, traversent Ponte Sisto, en courant l'épée à la main. Ils rencontrent un soldat corse isolé, Jean de Calenzana, qui prend le frais devant le Fontanone. Ils tombent sur lui, en criant: « Bougre de Corse, espion du pape, tire ton épée ! » Le Corse, surpris, se défend vaillamment et va succomber, quand deux de ses camarades surviennent, mettent en fuite les agresseurs et ramènent leur camarade blessé.

Pendant ce temps, Gio Battista d'Ajaccio et Domenico de Rogliano, de retour d'une longue promenade, arrivent tranquillement au Fontanone. Gio Battista, qui voit une foule de vingt à trente hommes, armée et menaçante, cherche à s'esquiver. Mais huit hommes se mettent à ses trousses. Il se réfugie dans la boutique d'un herbager; on l'y poursuit et on le frappe de deux coups d'épée. Il meurt quelques jours après.

Ces nouvelles arrivent au quartier des Corses; on les exagère. Les soldats furieux prennent leurs armes, courent au palais Farnèse, appellent au dehors leurs adversaires qui s'y sont renfermés et tirent sur les fenêtres d'où l'on tire sur eux. Après une demi-heure d'échauffourée le capitaine Franchi accourt, trouve une centaine de ses soldats furieux, se jette devant eux en criant : « Arrière, mes enfants, au quartier! » et il les oblige courageusement à rentrer à la caserne.

Enfin, dans la nuit, l'ambassadrice de Créqui rentrait au palais, quand elle entend un tumulte. Elle arrête son carrosse et envoie deux laquais à la découverte. Ceux-ci rencontrent trois Corses qui tirent sur eux un coup d'arquebuse, sans les atteindre, puis, apercevant le carrosse derrière lequel se tenait le page, déchargent leur arquebuse et tuent le malheureux jeune homme.

Ces incidents, dans lesquels les laquais de l'ambassadeur avaient été les agresseurs, irritèrent Louis XIV, qui jura d'en tirer vengeance, sous prétexte que les soldats du pape avaient insulté son ambassadeur et voulu tuer la duchesse de Créqui. Il fit frapper deux médailles injurieuses pour les Corses, obligea le souverain pontife à licencier pour toujours sa garde corse, à élever,

Digitized by Google

en punition de l'attentat, une pyramide où les insulaires étaient traités de nation infâme et à lui demander publiquement excuse par l'intermédiaire de son neveu le cardinal Chigi.

(D'après les documents sur l'Affaire des Corses, publiés par les frères Lucciana dans le *Bulletin de la Société des sciences corses*, 1888.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Voir le chapitre précédent.

Bastia et Calvi vers le milieu du XVII^e^ *siècle* (documents publiés par le *Bulletin corse*, 1885).

L'affaire des Corses à Rome (documents publiés par le *Bulletin corse*, 1888).

OUVRAGES PARTICULIERS :

Régnier-Desmarais. — *Histoire des démeslez de la cour de France avec la Cour de Rome au sujet des Corses* (1707).

Essai d'histoire sur les querelles et les insultes faites aux ambassadeurs de France (La Haye, 1748).

Ch. Gérin. — *L'affaire des Corses en* 1662 (Lecoffre, Paris, 1872).

Mémoire historique sur l'émigration de la colonie grecque de Morée en Corse (Marchi, Ajaccio, 1820).

N. Stephanopoli. — *Histoire de la colonie grecque établie en Corse*... (Thoisnier-Desplaces, Paris, 1826) ; — *Histoire des Grecs en Corse* (Paris, 1900).

d'Ornano (marquis). — *La Corse militaire* (Paris, 1900).

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

LA CORSE FRANÇAISE

LA GUERRE DE QUARANTE ANS

CHAPITRE X

LA PREMIÈRE RÉVOLTE ET L'INTERVENTION AUTRICHIENNE (1729-1734)

L'état misérable de la Corse, tel qu'il nous apparaît au XVII^e siècle, avait brisé tout ressort dans le pays. Il est presque certain que jamais les habitants n'auraient eu l'énergie de se révolter, si leurs maîtres n'avaient pas oublié toute prudence et ne les avaient pas poussés au désespoir.

Imprudences des Génois.

La tyrannie génoise devait en effet redoubler dans les premières années du XVIII^e siècle. Au point de vue financier, le Sénat se plaignit au conseil des Douze et des Six que l'île lui coûtât trop cher; il fallait, ajoutait-il, se résoudre à

Digitized by Google

l'établissement de nouveaux impôts, bien que l'état du budget communiqué aux délégués insulaires eût révélé que Gênes encaissait 628.938 livres et n'en dépensait que 506.862[1]. Au point de vue administratif, le même Sénat, se conformant à une ancienne demande bien oubliée de l'Au-delà des monts, divisa l'île en deux régions, qui avaient chacune son personnel de fonctionnaires, son système judiciaire, son gouverneur, de sorte que les charges de l'administration, déjà très lourdes pour les sujets, allaient doubler. Au point de vue économique, loin d'écouter les plaintes de la Corse au sujet de son régime protectionniste, la métropole interdit à ses sujets d'affrêter un bâtiment quelconque. Des murmures éclatèrent. Cependant, dans la crainte que Gênes ne donnât suite à ses projets fiscaux, on eut recours à une transaction. Le gouverneur s'engageait à retirer toutes les armes qui avaient été mises en circulation et à en interdire la vente pour l'avenir; de leur côté les Corses s'imposeraient extraordinairement, pour une durée de dix ans, de deux *Seini*, c'est-à-dire de treize sous quatre deniers (1715). Ainsi les deux parties se déclaraient satisfaites : l'une obtenait une augmentation de revenus et l'autre espérait mettre fin aux guerres privées et aux homicides qui ensanglantaient l'île. Mais à peine le retrait des armes eut-il été pacifiquement effectué que les employés subalternes se mirent

1. Rossi, VI, p. 7. — Les *Osservazioni* de l'abbé Ambroise Rossi, que la Société des Sciences corses a publiées, sont un monument unique de la vie corse au XVIII[e] siècle. Elles comprennent douze volumes remplis de documents, d'observations précises et de faits, que Rossi a puisés, grâce à la faveur impériale, dans les archives les plus fermées. Il sera donc notre source la plus constante pour l'étude de cette période gallo-corse.

Digitized by Google

à les revendre pour six livres seize sous huit deniers. On se retrouva bientôt dans la situation de jadis. Le gouvernement ne fit rien pour réprimer ce trafic clandestin. Bien mieux: il osa promulguer une amnistie générale en faveur de tous les bandits et exilés, à la condition qu'ils rachèteraient leur crime en versant une indemnité à leur victime. Les Corses, qui avaient l'habitude de répéter « qu'ils ne vendaient pas leur sang », s'en montrèrent affectés. « Ce fut, comme le dit l'historien Rossi, un os jeté entre deux chiens. » On commença à entendre prononcer les mots de révolte, qui semblaient oubliés.

Les premiers troubles.

Toutefois l'absence de chefs, le manque de munitions, l'habitude de la soumission auraient peut-être retenu les plus exaltés, si au même moment le gouverneur n'avait pas donné l'exemple de la plus grande faiblesse. Plusieurs incidents se produisirent de 1720 à 1725, qui servirent d'encouragement aux plus timides. Non seulement on avait appris qu'un Cervoni de Soveria avait été arraché à la prison de Corte par ses parents mutinés, mais que le *Bargello* lui-même ou commissaire de police de cette ville, après avoir maltraité le lieutenant génois, n'avait eu qu'à lui présenter ses excuses, pour éviter le châtiment. Un fait plus grave s'était produit en 1729, dans le village de Bozio. A l'instigation d'un de leurs concitoyens, les habitants avaient refusé de payer l'impôt de treize sous, qui aurait dû être aboli depuis trois ans, et repoussé un détachement de cinquante soldats qu'on avait envoyé contre eux. Quelques autres villages des environs les avaient

Digitized by Google

imités; Poggio de Tavagna refusa à son tour de verser les sommes exigées et fit mieux. Il accueillit avec affabilité les deux cents hommes chargés de le mettre à la raison, les désarma pendant la nuit et les renvoya à Bastia, pleins de confusion. Des incidents d'aussi minime importance allaient produire de grands résultats, car l'exemple était donné. On vit se grouper autour de Bastia les plus mécontents, les plus exaltés, les plus compromis, probablement aussi les moins recommandables d'entre les Corses, qui se mirent à piller les villages du Cap et surtout les dépôts d'armes établis pour la défense des côtes contre les Turcs. Le 22 février 1730, avec une audace extraordinaire, ils se dirigèrent sur Bastia, y entrèrent par surprise et y apportèrent le trouble; quelques-uns se mirent à piller les boutiques et les maisons de Terra Vecchia. Le gouverneur ne fit rien pour les arrêter. Il fallut que l'évêque de Mariana, Saluzzo, les haranguât sur la place Saint-Angelo et, par la persuasion, obtînt leur retraite.

La répression génoise.

Le grand tort des Génois fut de ne pas comprendre que ce coup de main était l'indice d'un grave mécontentement. La métropole eut recours aux menaces et à une répression sauvage. Le nouveau gouverneur, Veneroso, fit assassiner l'un des plus compromis, Fabio de Loreto; son cadavre fut transporté à Bastia, traîné dans les rues et écartelé; les morceaux en restèrent suspendus, pendant plusieurs jours, aux murailles de la cité. Furiani et Vico furent ensuite incendiés; ces deux villages s'étaient en effet signalés par la véhémence

Digitized by Google

de leurs plaintes. Ces actes monstrueux excitaient sans doute une forte colère, mais ils ne suffisaient pas à dresser les insulaires contre la domination génoise. C'est seulement peu à peu et les unes après les autres que les pièves, poussées par les maladresses successives du Sénat, allaient prendre les armes. Les révoltés de la première heure, réunis aux environs de Biguglia, s'étaient, il est vrai, donné deux chefs, André Colonna Ceccaldi et Louis Giafferi de Talassani, mais ceux-ci manquaient d'enthousiasme [1], et leurs troupes étaient isolées, indisciplinées, sans armes, sans but précis, sans plan de campagne. On se contentait de réclamer une amnistie, du sel, des armes, une justice intègre et le dégrèvement des impôts. Si le gouverneur avait consenti à cela, il est probable que tout serait rentré dans l'ordre, mais il refusait de répondre aux envoyés des rebelles, et ceux-ci se livraient à tous les désordres, se disputaient entre eux, pillaient les maisons de campagne, défonçaient les tonneaux dans les caves et s'enivraient.

Siège de Bastia et traité avec les rebelles.

C'est sans doute pour éviter ces désordres que les chefs corses décidèrent de tenter une attaque contre la position de Montserrato, que Veneroso avait fait quelque temps avant fortifier et qui défendait Bastia. Le fort, gardé par cent cinquante hommes, fut pris presque sans résistance, ainsi que les avant-postes de Saint-Joseph, Saint-Angelo et Saint-François. La

1. Rostini (p. 44) et Guelfucci (p. 17) sont d'accord pour reconnaître que les deux élus n'avaient accepté le commandement « qu'à contre-cœur ».

Digitized by Google

capitale se trouva sérieusement menacée. Dans cette extrémité, le commissaire Doria, qui remplaçait le gouverneur, eut recours, comme son prédécesseur, à l'un de ces ecclésiastiques dont l'influence sur les Corses était énorme, à l'évêque Saluzzo. Sur les conseils du prélat, un traité fut signé qui donnait en partie satisfaction aux Corses par la libération des prisonniers, la légère diminution de l'impôt et surtout par la libre navigation de leurs bâtiments de commerce dans les ports de l'île. Un armistice de quatre mois fut conclu pour permettre au gouvernement génois de tenir ses promesses. Les révoltés se dispersèrent ensuite et rentrèrent chez eux. Mais la conduite déloyale du commissaire et la tentative d'assassinat qu'il fit faire sur la personne de Ceccaldi par Petruccio d'Orezza prouvèrent bientôt qu'il n'y avait aucun accord possible avec lui et que ses concessions n'étaient pas sincères. L'armistice fut donc ouvertement employé des deux côtés à préparer les hostilités définitives.

Inégalités de la lutte. — Plan de campagne des Corses.

Du côté des Corses cependant la guerre semblait une folie. Ils n'avaient ni les armes, ni les munitions nécessaires à une entrée en campagne; ils n'étaient même pas d'accord sur la nécessité d'une révolte, que beaucoup d'entre eux considéraient comme une violation du serment de fidélité prêté au souverain. L'île était en outre privée de ses meilleurs enfants; elle ne pouvait même pas compter sur un secours étranger, car depuis trop longtemps l'Europe se désintéressait des Corses, qu'elle consi-

Digitized by Google

dérait comme des rebelles et des sauvages [1]. Les Génois avaient au contraire pour eux l'apparence du droit, la force que donne la richesse, le recrutement indéfini des mercenaires sur le continent, l'avantage du blocus maritime, la sympathie de presque toutes les puissances continentales et le concours même de beaucoup d'insulaires. Il est admirable de constater que les chefs improvisés en 1730 se sont efforcés de surmonter tous ces obstacles et n'ont pas perdu l'espoir. Ils devaient, avant tout, unir leurs compatriotes dans un même sentiment de haine contre l'oppresseur, leur représenter la révolte comme juste et sacrée et apaiser les inimitiés. Ceccaldi et Giafferi provoquèrent la réunion à Corte, en février 1731, d'une première consulte générale de deux procureurs par piève et lui firent édicter des lois répressives pour les meurtres [2] et un impôt de guerre de vingt sous par famille. Une seconde assemblée tenue à Orezza, une troisième à Bozio, en mai, de dix-huit théologiens délièrent les Corses de leur serment de fidélité et proclamèrent que la religion elle-même recommandait de punir les Génois, violateurs de la foi jurée. En même temps une circulaire était envoyée à tous les nationaux de l'Au-delà des monts [3], pour les informer de la nécessité où se trouvait l'île entière de secouer le joug de ses tyrans ; un appel était adressé à tous les insulaires émigrés sur

1. L'attitude de Louis XIV envers eux en était bien la preuve. Cf. la lecture du chapitre précédent.
2. Ces lois furent appliquées avec une réelle sévérité. Cf. *Mémoires* de ROSTINI.
3. Elle commençait par ces mots : *A tutti i veri nazionali, saluti e felicità*. (Guelfucci, p. 17.)

Digitized by Google

la terre ferme [1]. Giafferi fut chargé de solliciter la nombreuse colonie corse établie à Livourne. Le chanoine Orticoni, ancien vicaire général de Corte, reçut la mission plus délicate de se rendre à Rome et, sinon d'offrir la Corse au pape, au moins de solliciter l'intervention pontificale.

Campagne diplomatique d'Orticoni.

Ces efforts devaient être médiocrement récompensés. Le Nebbio, la Balagne et une partie de l'Au-delà des monts se déclarèrent pour les révoltés. Les Corses du continent promirent d'envoyer des munitions, des vivres, même des canons et des mortiers; ils s'imposeraient en attendant une contribution en argent. Dès le mois de mai, des tartanes réussirent à débarquer leurs approvisionnements sur le littoral du cap Corse; un bâtiment français devait apporter de l'artillerie, des bombes, cent barils de poudre, des fusils et du matériel de guerre. De son côté Orticoni s'était rendu à Rome, où il avait obtenu de Clément XII qu'il voulût bien demander aux Génois une meilleure administration de l'île, sur laquelle les papes, ses prédécesseurs, avaient eu jadis des titres [2]. Paroles imprudentes et démarche inutile, qui n'eurent aucun résultat. Gênes répondit par une lettre où elle accusait ses sujets « d'être plus barbares que les sauvages de l'Amérique du Nord et de ne mériter aucune pitié ». Le pape se déclara alors impuissant. Orticoni

1. Nous donnons comme lecture la traduction de cet appel vibrant d'enthousiasme et de patriotisme.
2. Le bref du pape, à ce sujet, est connu par les mots de : *Paterna caritate movemur.*

Digitized by Google

se rendit à Livourne et à Pise. On l'y accueillit avec la même sympathie qu'à Rome. L'archevêque de cette dernière ville lui conseilla de s'adresser à l'infant dom Carlos, héritier par sa mère, Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne, des duchés de Parme et de Plaisance et à qui le traité de Madrid, en 1721, avait donné l'expectative du grand-duché de Toscane. Ce prince ambitieux aurait été peut-être enchanté de protéger les Corses et de se les attacher, mais il ne pouvait rien par lui-même et c'est à Madrid qu'il fallait aller solliciter le secours d'une femme à la fois reine et mère, qui avait bouleversé l'Europe à deux reprises pour assurer un domaine important à ses deux fils. La monarchie espagnole ne pourrait-elle pas accepter de faire revivre les droits qu'avait jadis possédés en Corse l'Aragon, dont elle était héritière ? N'avait-elle pas récemment manifesté l'intention de reprendre en Italie l'influence d'autrefois? Orticoni, conseillé, croit-on, par dom Carlos lui-même, se rendit à Madrid. Malheureusement Philippe V était devenu prudent depuis l'échec d'Albéroni, malgré le concours de la France, et s'il est vrai, comme le dit un contemporain, que le chanoine corse ait réussi à obtenir un secours important de Patinho, alors premier ministre, celui-ci craignait trop le mécontentement du Habsbourg autrichien [1] pour agir énergiquement ; sa bonne vo-

1. Après une brouille passagère, la France venait par le traité de Séville (1729) de garantir à l'Espagne l'occupation militaire de la Toscane, dont le grand-duc, miné par la débauche, pouvait disparaître d'un instant à l'autre, et du duché de Parme, dont le possesseur mourut au commencement de 1731. Louis XV avait ainsi partie liée avec Philippe V en Italie; les Bourbons s'unissaient contre les Habsbourg; la rivalité de la France et de la maison d'Autriche se poursuivait en Italie. (Cf. DRIAULT, *Recueil des instructions données aux agents de Florence, Modène et Gênes* ; Alcan, 1912.)

Digitized by Google

lonté ne se manifesta en effet qu'après la soumission des Corses, c'est-à-dire trop tard. L'intervention étrangère aurait été capitale pour les événements de 1730, car les révoltés livrés à leurs seules forces étaient condamnés à un échec.

Supériorité militaire des Génois.

La résistance était d'autant plus difficile que les Génois avaient eu une meilleure fortune. En premier lieu, leur marine avait réussi à arrêter les principaux envois de Livourne. Les Corses, privés de leurs ravitaillements, étaient impuissants. En outre et surtout, Gênes venait de trouver un puissant allié dans la personne de l'empereur Charles VI. Celui-ci tenait à conserver l'amitié de la république ligurienne, gardienne de plusieurs passages des Alpes, et surtout à éviter qu'elle ne s'adressât à d'autres puissances[1]. Or les intrigues de l'Espagne alliée de la France, rivale traditionnelle de la maison d'Autriche, n'étaient pas sans l'inquiéter [2]. En outre, devenu depuis 1715 le prince le plus puissant de l'Italie, il lui était agréable de tenter l'unité morale de la péninsule, d'autant plus que le Milanais avait intérêt à vivre en bonne intel-

1. Bien que la Monarchie française n'eût pas encore jeté les yeux sur la Corse, elle manifesta quelque dépit de voir Gênes s'adresser à l'Autriche, sa rivale, comme le prouvent les instructions envoyées à son agent dans la république, M. de Campredon (Cf. Driault, ouvrage cité, introduction).

2. Les intrigues de l'Espagne et les multiples négociations diplomatiques, si obscures jusqu'ici, que les Bourbons de Madrid, le cardinal Dubois et les Habsbourg d'Autriche conduisirent à cette époque, ont été magistralement étudiées et expliquées par M. Bourgeois dans ses trois récents volumes : I, *le Secret du Régent;* II, *le Secret des Farnèse;* III, *le Secret de Dubois* (Colin, Paris, 1910).

Digitized by Google

ligence avec les Génois, ses voisins. Il permit donc au gouverneur de cette possession autrichienne, le général Daun, d'expédier un contingent militaire de 8.000 hommes pour concourir à la pacification de la Corse. Le Sénat prenait ces troupes allemandes . sa solde et s'engageait à verser une somme de cinq cents florins ou cent écus pour chaque soldat disparu, déserteur ou mort. Cette intervention impériale allait décider du sort de la guerre, en obligeant les Corses, déjà découragés par la capture de leurs convois d'armes, à s'incliner devant une semblable disproportion de forces.

Échecs et retraite des Corses.

Les hostilités avaient cependant débuté par la prise de Saint-Florent et de l'Algaiola dont les Génois s'étaient enfuis presque sans résister ; puis par le blocus des places de Bastia et d'Ajaccio (juin 1731). Mais il aurait fallu, pour que ces sièges entraînassent une capitulation, que les assiégeants eussent de l'artillerie ; ils en étaient totalement privés et les petits canons de cinq livres que l'on tira de Saint-Florent et des tours du Cap pour les installer sur le mont Ricipello, qui domine Bastia, et intimider la capitale, se turent sous la riposte triomphante du mortier à bombes et des gros canons de la place. Du 9 au 12 août 1731, quatre bataillons d'Impériaux, deux escadrons de hussards, trente pièces de canon, commandés par le colonel de Wachtendonk, débarquèrent à Bastia, repoussèrent les cinq cents assiégeants, leur tuèrent quelques hommes, leur firent soixante prisonniers et capturèrent leurs quatre petits canons. Puis, se divisant en deux colonnes, les alliés

Digitized by Google

se dirigèrent, les uns sous les ordres du commissaire Doria, vers Saint-Florent qui se rendit immédiatement, les autres, formant le gros de l'armée, contre les Corses réunis à Furiani.

Si les rebelles, retirés sur leurs montagnes, s'étaient bornés à faire une guerre d'escarmouches, ils auraient fortement inquiété leurs adversaires. Ils commirent l'imprudence de livrer bataille dans la plaine de Saint-Pancrace, où la cavalerie les mit en fuite. Le baron de Wachtendonk arriva presque sans résistance jusqu'au fort San Pellegrino, près de Vescovato : les Corses l'abandonnèrent.

Suspension des hostilités.

Peut-être la marche triomphante aurait-elle continué, si des obstacles imprévus n'avaient surgi. Les Génois, qui s'étaient engagés à fournir les vivres nécessaires aux troupes et le fourrage à la cavalerie, n'avaient pas tenu parole; la mer, démontée depuis quelques jours par le libeccio, ne permettait à aucun navire d'aborder et, dans cette plaine orientale, la chaleur très forte du mois d'août non seulement incommodait les hommes, mais avait tari les sources. A ces craintes de manquer d'eau et de vivres, s'ajoutait la menace des Corses, dispersés pour les guérillas dans les montagnes, et prêts à décimer une armée épuisée ou à intercepter ses convois. Wachtendonk s'aperçut qu'il était allé trop vite et trop loin. Il négocia un armistice avec les insurgés et, au grand désespoir des Génois, il revint à Bastia, d'où il s'empressa de demander 1.500 hommes de renfort. Il attendit leur arrivée, en dépit de la république qui blâmait son indulgence et sa tempo-

Digitized by Google

risation[1]. De septembre 1731 à avril 1732, il vécut dans une inaction presque complète : les troupes impériales se bornaient à quelques promenades militaires, dans le Nebbio, en Balagne où, près de Calenzana, elles essuyaient un échec, et à des razzias de bétail. La mésintelligence entre les alliés augmentait et donnait lieu à des plaintes continuelles de Doria auprès du général ou du sénat génois auprès de l'empereur. Elles étaient fondées sur les relations directes que le commandant des Impériaux entretenait avec les rebelles sans en informer jamais le commissaire de la république. Mais Wachtendonk avait déjà constaté que ce dernier profitait des succès de ses alliés pour se venger cruellement des Corses et commettre des atrocités. Les villages aux environs de la capitale et dans le Cap furent livrés aux flammes. Furiani, Biguglia, Borgo, Vignale, Castellare, subirent le même sort. Les rebelles, au contraire, témoignaient leurs sincères regrets d'en arriver à une lutte ouverte avec les soldats de l'empereur ; ils se déclaraient prêts à négocier, pourvu que leur soumission fût accueillie par Charles VI, non par les Génois.

1. Le général a été nettement accusé par l'un des colonels de l'armée impériale d'avoir favorisé les Corses et suspendu sans raison les opérations. Il est incontestable qu'un mois à peine après son débarquement les insulaires lui soient devenus sympathiques. Il disposait de 6.000 hommes d'infanterie, d'une cavalerie devant laquelle, en rase campagne, les rebelles étaient obligés de fuir, d'une artillerie qui les épouvantait, et cependant il renonça à s'emparer de Vescovato. Pour atténuer l'impression de sa retraite, il réunit ses lieutenants et leur dit : « Je vous ai fait appeler ici pour vous demander si vous croyez que, lorsque nous aurons pris le lieu de Vescovato, la guerre avec les rebelles corses sera finie; que chacun me réponde catégoriquement oui ou non. » Sur une réponse négative, il ordonna le retour sur Bastia, où il conclut l'armistice de trois mois. (Cf. *Journal de deux campagnes en Corse*, p. 22.).

Digitized by Google

Fin des hostilités et soumission générale.

Mais, au mois de mai, arriva le prince de Wurtemberg avec un nouveau renfort de 2.000 hommes, ce qui portait l'effectif de son armée à 11.500 combattants environ. Circonvenu par les Génois qui lui avaient conseillé la rigueur comme le seul moyen d'en finir vite avec les Corses, il avait occupé militairement le Nebbio et la Balagne (mai 1732) et lancé un véritable ultimatum aux habitants. Il leur enjoignait de se soumettre dans le délai de cinq jours et de s'en remettre aux dispositions favorables de la République*. Véritable moquerie à laquelle les intéressés répondirent par un refus[1]. Heureusement pour eux, le prince, bientôt mieux renseigné sur les torts réciproques des deux adversaires, inquiété par les difficultés du ravitaillement et le prix d'une guerre d'escarmouches, se décida à promettre un pardon général avec la garantie impériale d'une paix honorable, pourvu que les Corses de la Terre du Commun consentissent à cesser les hostilités[2]. Il obtint d'autant plus de succès que les insurgés reconnaissaient l'inanité de la lutte et que l'espérance d'une intervention de l'empereur les rassurait. Dès le mois de juin, les soumissions commencèrent. Elles devinrent générales lorsque arriva la réponse aux suppliques adressées par les Corses l'année précédente. L'Empereur

1. Les paysans des Costere auraient dit: « Se li Tedeschi vorrebbero le nostre armi e dopo ancora tutti li capi per ostaggii per ammazzarne quei disarmati, ma noi li daremo schioppettate e non schioppi. » (*Journal de deux campagnes en Corse*, p. 43.)

2. D'après le même document, cette région avait fourni un contingent de 16.000 combattants, dont 3.000 pour la Balagne, 2.000 pour le Cap et autant pour l'Orezza et l'Ampugnani.

Digitized by Google

assurait aux révoltés qu'il leur ferait accorder une amnistie plénière et un règlement constitutionnel nouveau. Ceccaldi et Giafferi, entraînés par l'exemple de la majorité, se présentèrent devant le colonel de Wachtendonk et implorèrent leur pardon. La révolte se terminait donc sans victoire de part et d'autre et sur la seule promesse, faite par Charles VI, que le sort des Corses serait amélioré. Du reste la disproportion des forces, la préparation trop hâtive des hostilités par les rebelles auraient rendu la lutte inégale. Il était habile de s'incliner devant la toute-puissance de l'Empereur.

Les concessions de la République.

Il semble que les Génois eux-mêmes aient voulu rassurer leurs alliés et hâter leur départ. Le concours des Impériaux était non seulement très onéreux, puisqu'il coûtait plusieurs millions, mais embarrassant, puisqu'il empêchait les vainqueurs de faire payer leur révolte aux vaincus. Le 23 janvier 1733, furent publiées les *Concessions gracieuses* que la Sérénissime république de Gênes accordait aux populations et sujets du royaume de Corse, sous la garantie de l'Empereur. On ne peut en faire beaucoup d'éloges. Le préambule, qui vante la haute modération, la clémence et les bonnes grâces du doge et des procureurs génois, est peut-être trop mielleux. Mais les seize articles qui suivent seraient excellents, s'ils ne comportaient pas trop de restrictions. Il n'y a rien à ajouter aux deux premiers : ils promettent l'oubli complet du passé et l'abandon de toutes les sommes dues par le royaume à son suzerain, tant en impôts qu'en

Digitized by Google

redevances, jusqu'au 1er janvier 1733[1]. Le rétablissement de la noblesse dans tous ses droits et privilèges devait calmer et flatter les chefs si vaniteux du peuple, tandis que l'attribution des bénéfices ecclésiastiques de l'île aux seuls religieux corses pouvait attacher aux Génois le clergé insulaire toujours populaire. La fondation d'un collège « pour instruire la jeunesse nationale dans les sciences divines et humaines » et la réadmission de l'Orateur à Gênes étaient destinées à combattre l'ignorance et l'arbitraire dont souffrait tant la population. Mais, plus que tous, deux articles étaient de nature à révolutionner heureusement le pays : l'un préparait son relèvement économique, l'autre son relèvement moral. L'article XI créait une commission de trois députés nationaux, les honorait du titre de Promoteurs des arts et du commerce et les chargeait de travailler au développement du commerce et des arts mécaniques; ils devaient indiquer toutes les mesures susceptibles d'atteindre ce but et remplir les missions qu'on leur confierait dans ce sens, « car le gouvernement génois, disait l'article, a toujours, avec une sollicitude infatigable, employé tous les moyens pour développer dans cette île la culture des terrains incultes et sauvages, en exposant à cet effet des sommes considérables ». L'article XII engageait même très vivement les insulaires à faire les plantations utiles à la création d'une industrie de la soie. L'article XIV n'était pas moins intéressant : il instituait une sorte de tribunat de la plèbe en faveur

1. L'article II renferme cette phrase caractéristique : « Nous avons en tout temps fait éprouver aux Corses notre extrême bienveillance en épuisant même notre trésor pour le bien, la conservation et la défense du royaume. » (Cf. ROSTINI, *Mémoires*, p. 170.)

Digitized by Google

d'un Corse qui, « partout où résideraient le gouverneur, les magistrats et les juges », sous le nom de Protecteur des pauvres emprisonnés, prendrait en mains leurs causes; un avocat ou *piatese*, choisi par les Douze et les Six, porterait plainte auprès du syndicat chargé de censurer les fonctionnaires, ou à son défaut auprès du Magistrat corse de Gênes, contre tout abus de pouvoir commis par un employé génois.

Le règlement complémentaire et ses restrictions.

Il serait injuste de vouloir critiquer, dans son ensemble, ce Règlement; il était tout à fait susceptible d'amener une réconciliation entre le souverain et les sujets, mais à la condition qu'il fût loyalement appliqué. Malheureusement pour la tranquillité de l'île, le Sénat de Gênes le fit suivr de « nouveaux arrêts et décrets qui seront observés dans le royaume de Corse pour le maintien du bon ordre dans l'île » (28 janvier). Ces décrets comprennent quarante articles où les restrictions d'ordre politique, judiciaire, financier, économique abondent. C'est ainsi qu'au point de vue financier, l'article III dispense momentanément la population de toute taille et autres impôts; mais l'article IV les rétablit aussitôt « sur le même pied qu'en 1727, en attendant qu'une nouvelle répartition soit faite ». La République s'interdit, il est vrai, de créer des impôts nouveaux et extraordinaires, mais, sauf le cas où ses deux conseils de gouvernement « jugeraient à propos de le faire ». Au point de vue judiciaire, l'institution d'un podestat comme juge de paix, dans chaque paroisse, d'un auditeur comme tribunal civil dans

Digitized by Google

chaque piève est aussi excellente ; de même les mesures prises pour assurer une bonne et prompte justice contre les criminels, les débauchés, les libertins. En revanche la procédure *ex informata conscientia* est rétablie par les articles VII et XVIII. Au point de vue économique enfin, le commerce avec l'extérieur devient libre, on peut exporter du blé, des grains, des légumes, de l'huile, mais on s'empresse d'ajouter : « à moins que cette exportation ne soit interdite par nous, en totalité ou en partie ».

Départ des Impériaux. — Mauvaise foi des Génois.

Malgré tout, il y avait, dans l'ensemble, d'excellentes innovations dont l'application était susceptible d'atténuer les malaises de la Corse. Si les Impériaux avaient désiré ce résultat, leur devoir eût été d'exiger le respect des concessions promises et de ne quitter l'île qu'après une réconciliation loyale, sinon sincère, des opprimeurs et des opprimés. Ils n'en firent rien. Satisfaits en apparence par les déclarations solennelles du Sénat, heureux de quitter un pays où ils avaient rencontré la mauvaise foi génoise et une guerre peu glorieuse [1], effrayés par les pertes considérables qu'ils avaient faites, les généraux de l'Empereur commencèrent à embarquer leurs troupes à Bastia, dès le 24 juin 1732. Le prince de Wurtemberg partit le 16 juillet, pour aller recevoir à Gênes l'épée d'or garnie de brillants, de la valeur

1. Le *Journal des deux campagnes impériales* de 1731 et 1732 avoue que les Autrichiens perdirent 452 tués, 318 blessés et 783 morts de maladie (p. 74). Les Corses, ajoute-t-il, se battirent bravement, mais sans cavalerie, abrités derrière des rochers et sans aucun ordre.

Digitized by Google

de 30.000 florins, que la république lui offrait en récompense de ses services. Seul le baron de Wachtendonk devait prolonger son séjour de quelques mois encore. Et cependant un esprit clairvoyant devait avoir l'impression que les Génois n'étaient pas sincères dans leurs promesses et qu'ils attendaient l'occasion de les oublier pour se venger. On en eut la preuve quand, en juillet 1732, leur commissaire Rivarola fit arrêter, emprisonner et transporter dans les cachots de la métropole, en dépit de l'amnistie et de la parole impériale, les quatre personnages qu'elle considérait avec raison comme les plus compromis dans la révolte : Ceccaldi, Giafferi, l'abbé Aïtelli et le docteur Raffaelli. Hyacinthe Paoli, qui vint à Bastia se plaindre de cette violation de la parole donnée, fut également incarcéré avec deux de ses compagnons. Le prince de Wurtemberg, complètement gagné par les Génois, ne protesta pas. Il fallut que le chanoine Orticoni, recommandé par le grand-duc de Toscane, se précipitât à Vienne et que, grâce à l'intervention indignée du prince Eugène, le glorieux vainqueur des Turcs, il obtînt de l'Empereur l'ordre formel de libérer les prisonniers qui se réfugièrent à Livourne, à Venise et à Rome.

Ainsi se terminait l'intervention de la maison d'Autriche en Corse. La solution bâtarde, que Charles VI avait solennellement faite sienne, n'était même pas respectée du Sénat. La famille des Habsbourg subissait un réel échec moral. Les Génois, auxquels elle avait porté secours, n'avaient promulgué leur Règlement que pour se débarrasser d'un allié trop curieux et trop autoritaire. Les Corses avaient feint de se soumettre, pour ne pas lutter contre un ennemi trop

Digitized by Google

fort; ni les uns ni les autres n'étaient sincères; ceux-ci par méfiance, ceux-là par intérêt vont se préparer à une nouvelle guerre. Elle éclatera dès qu'ils se retrouveront seuls et face à face. Le baron de Wachtendonk, plus avisé que son chef, mieux renseigné sur la déloyauté génoise et sur la haine corse, avait prédit avec raison, en évacuant l'île avec les dernières troupes impériales (fin 1733, début 1734), que les hostilités allaient recommencer.

RÉSUMÉ

I. La révolte de 1729 et ses causes. — La tyrannie de Gênes sur la Corse redoubla dans les premières années du XVIII[e] siècle. Le malaise économique devenait intolérable; la métropole augmentait les impôts, facilitait les meurtres, empêchait tout commerce. Des troubles éclatèrent; on osa refuser l'impôt, entrer de vive force dans Bastia, piller le vieux faubourg, s'emparer du fort de Montserrato. Les Génois effrayés promirent des améliorations, mais sans tenir parole. On se prépara à la guerre, avec Louis Giafferi de Talassani pour chef.

II. Les hostilités de 1730 à 1732. — Les Corses essayèrent de s'unir et de faire appel aux compatriotes du continent. Ils sollicitèrent en vain l'appui de l'Espagne. Gênes, plus heureuse, arrêta sur mer les approvisionnements et convois destinés aux rebelles et trouva un allié, l'Empereur; il lui prêta 11.000 hommes, tirés du Milanais, sous les ordres du prince de Wurtemberg. Les Corses furent facilement repoussés; ils comprirent vite que toute résistance était impossible. Comme l'Empereur garantissait une paix honorable, ils déposèrent les armes (juin 1732).

Digitized by Google

III. Les conditions de la paix (1733). — L'amnistie devait être générale, les concessions de la république avantageuses. Celle-ci devait respecter les titres de noblesse, favoriser le clergé national, créer un collège, encourager l'industrie et le commerce, instituer un magistrat corse pour défendre les pauvres en justice et attaquer les abus de pouvoir. Mais les Génois n'étaient pas sincères : un nouveau règlement annula les concessions et, malgré l'amnistie, les quatre principaux chefs de la révolte furent emprisonnés. En 1733, les troupes autrichiennes regagnèrent le continent. En 1734, les Corses se préparèrent à une nouvelle révolte.

LECTURES

1° LETTRE DES CORSES DE CORSE AUX CORSES DU DEHORS

Bien chers compatriotes corses qui habitez sur le continent et dans les îles d'Italie, ou qui vous trouvez disséminés en Europe, salut à vous de la part des chefs et des peuples de la Corse.

Vous ne devez pas ignorer que, depuis deux ans déjà, nous luttons contre l'implacable persécution des Sérénissimes Seigneurs de Gênes. Mais les armes impériales sont intervenues en leur faveur et nous sommes résolus à combattre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Il n'y a pas un souverain, nous le voyons, qui veuille avoir compassion de nous, qui veuille nous entendre. Mais il y a Dieu, qui est le père des pauvres, et il voit nos misères, il entend nos lamentations, il juge entre nous et ces Monarques de la terre qui nous condamnent...

Et vous, frères bien-aimés, venez à notre secours, unissez-vous à nous dans ce dernier effort de la patrie. Sa cause nous est commune, pourriez-vous survivre à sa mort? Venez partager notre sort et terrasser nos ennemis vaincus ou mêler votre sang au nôtre ; ainsi son flot grossi retentira plus fortement jusqu'au tribunal de Dieu, non pour lui demander vengeance, mais miséricorde. Le Tout-Puissant l'acceptera comme un témoignage du martyre que nous subissons pour nos lois ancestrales. Les siècles

Digitized by Google

à venir conserveront la mémoire de ces Corses qui préfèrent mourir tous que de vivre plus longtemps dans l'esclavage. Votre foi et votre honneur n'ont pas besoin de stimulants; il nous suffit de vous crier : « La patrie est en danger », pour qu'aussitôt vous accouriez vers nous. Allons, surmontez tout obstacle, faites l'impossible pour nous venir en aide. Vos avis jusqu'ici furent les bienvenus. Mais ils sont trop lointains pour servir nos desseins! Ah! laissez vos plumes et saisissez vos armes. Le moment est venu de répandre du sang, non de l'encre, de lutter dans les périls, non de nous conseiller en restant à l'abri. Nés avec nous, venez mourir avec nous. Mourir dans sa patrie est un sort agréable.

Château de Vescovato,
résidence des chefs des peuples corses,
1er février 1732.

(Traduit sur le document qui est tiré du ministère des Affaires étrangères et reproduit par M. l'abbé Letteron dans la *Correspondance des agents de France à Gênes*, p. 98 à 106.)

2° PROCLAMATION DU PRINCE DE WURTEMBERG

La Majesté Impériale de notre Très Auguste Empereur, résolue à demander à ses armes victorieuses les moyens les plus efficaces pour soumettre et réduire de nouveau les populations de Corse soulevées depuis quelque temps contre la Sérénissime République de Gênes, contrairement à l'obéissance qu'elles doivent à *leur souverain légitime*, nous a envoyé dans cette île avec des forces si nombreuses que les populations rebelles verront là une raison suffisante pour ouvrir les yeux sur le châtiment qui les menace et rentrer dans l'obéissance.

De plus, S. M. I. C. ayant vu sa clémence personnelle implorée dans une supplique très humble par les chefs Colonna et Giafferi, à la date du 8 janvier (1732), se sentant portée à prendre leur sort en compassion et désirant les préserver du carnage et de la ruine; assurée d'ailleurs de la droiture des intentions et des principes de justice... de la Sérénissime République, approuvant la généreuse condescendance de cette même République, a daigné nous charger de faire savoir combien il importe à tous de répondre ouvertement aux gracieux appels de la (dite) République... en livrant, déposant et remettant immédiatement les armes et les otages.

Sa Majesté nous a ordonné de déclarer formellement qu'elle veut garantir aux populations du royaume de Corse non seule-

Digitized by Google

ment le pardon général que leur accorde la Sérénissime République, mais encore toutes les mesures de justice et d'équité que (Sa Majesté le promet) la République prendra pour l'avantage et le soulagement du royaume et des populations de la Corse .. S. M. I. C. s'engage à protéger ladite République contre tous ceux qui oseraient à l'avenir porter atteinte à ses droits souverains dans ce royaume, déclarant qu'elle châtiera avec la sévérité qu'ils méritent ceux qui auront abusé d'une preuve aussi éclatante de sa clémence auguste, qui s'intéresse tant au soulagement des populations et veut rendre la paix au royaume. — Le 1er mai 1732.

(*Mémoires* de Rostini, I, p. 142.)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Bulletin de la Société des sciences corses : *Mémoires de l'abbé Rostini*, traduits et publiés par M. Letteron (1881-1883) ; *Annotazioni particolari per il governo di Corsica* de Félix Pinello, rédigées en 1722 ; *Journal de deux campagnes en Corse, par les troupes impériales* (1731-1732), publié par le colonel Espérandieu ; *Mémoire sur l'expédition des troupes allemandes en* 1731-1733, par J.-Marie Toso, secrétaire du commissaire général Pallavicino (1733) ; *Mémoire sur les campagnes de* 1731 *et* 1768 (Archives du ministère de la Guerre), publié par A. Mariotti ; *Mémoires d'Antoine Bultafoco* (1729-1748), publiés par le baron Cervoni ; *Memorie per servire alla storia delle Rivoluzioni di Corsica, del* 1729 *al* 1764, del padre Bonfiglio Guelfucci, publiés par les frères Lucciana (1882) ; *Correspondance des agents de France à Gênes* (documents tirés du ministère des Affaires étrangères et publiés par M. Letteron, 1901).

OUVRAGES PARTICULIERS :

A. Rossi (abbé). — *Osservazioni storiche sopra la Corsica*, vi, 1705-1733 (publiées par la Société des Sciences corses).

Digitized by Google

CHAPITRE IX

LA DEUXIÈME RÉVOLTE ET LA PREMIÈRE INTERVENTION FRANÇAISE (1734-1742)

THÉODORE DE NEUHOF

La deuxième révolte, qui éclate dès le printemps de 1734, va durer cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1739. Elle préparera l'intervention de la monarchie française et sera, pour cette raison, le premier acte du drame en trois parties qui aura pour épilogue l'annexion française de 1768.

Surexcitation des esprits.

En réalité, ce second soulèvement n'est que la continuation de celui de 1729, dont il est séparé par quelques mois de repos forcé. Ni les Corses, ni les Génois n'acceptaient le règlement de 1733, car si les uns le considéraient comme insuffisant, les autres le trouvaient tyrannique. Du reste la

Digitized by Google

république ne pouvait pas renoncer à ses habitudes de vengeance. Le premier soin du nouveau gouverneur, Jérôme Pallavicino, dit le Beau, fut de rechercher, en dépit des promesses d'amnistie, tous ceux qui avaient été sérieusement compromis dans les années précédentes ou que l'on soupçonnait d'entretenir des relations avec les Corses exilés à Livourne. C'est ainsi que Charles-François Alessandrini, de Canari, accusé de cacher des armes à feu, fut arraché de l'église où il avait cru trouver un asile, envoyé à Gênes et jeté dans un cachot. Pour le même motif, Simon Giovanni de Campoloro fut invité à venir s'expliquer à Bastia, où on le pendit. Plusieurs autres subirent le même sort. Quand Hyacinthe Paoli, ancien membre du Collège des Douze, otage emprisonné en 1732, et Jean-Jacques Ambrosi, dit Castineta, compromis dans les événements de 1730, l'un et l'autre personnages très populaires de la piève de Rostino, furent convoqués à Bastia, ils se gardèrent bien d'obéir. Le gouverneur voulut s'assurer de leur personne ; il dirigea vers leur résidence trois détachements venus de Calvi, de Bastia et de Corte ; deux furent assaillis, dépouillés et mis en fuite à Mazza, dans le Rostino, par Ambrosi, à Saint-Antoine de la Casabianca, dans l'Ampugnani, par Paoli. Les vainqueurs prétendirent avoir trouvé dans la poche d'un prisonnier, le capitaine Gagliardi, une liste [1] des suspects, menacés d'arrestation, au nombre desquels se trouvaient tous les chefs de la récente révolte. La nouvelle fut répandue à profusion et commença à surexciter les esprits.

1. Rostini avoue dans ses *Mémoires* que l'existence de cette liste n'est pas certaine ; peut-être a-t-elle été imaginée pour exciter les esprits.

Digitized by Google

La révolte éclate ; son organisation, ses moyens.

Toutefois le plus grand nombre des habitants était désireux de la paix et acquittait en ce moment la taille et les contributions, lorsque, en 1735, le Sénat crut bien faire d'envoyer comme commissaire général le même Pinelli, qui avait provoqué le soulèvement de 1729. Mauvais choix s'il en fut, car son souvenir était exécré. A peine eut-il débarqué qu'il proféra mille menaces contre les rebelles, se vanta de les mettre bientôt à la raison et prétendit exiger la remise comme otages des principaux habitants de chaque piève. C'était demander l'impossible. C'était aussi attester que le gouvernement génois se méfiait de ses sujets ou préparait une vengeance. Alors la résistance s'organisa partout. Des rencontres sanglantes se produisirent en différents points de la Terre du Commun entre les paysans et les soldats de Pinelli. Pour comble d'audace, Ambrosi vint assiéger le château de Corte et il l'obligea par la famine à capituler après quelques semaines. La mauvaise politique génoise précipitait la révolte qui couvait. Au début, elle ne rencontrait que de rares partisans dans la région comprise entre Bastia et Corte, mais des encouragements commençaient à arriver d'Italie. L'espoir d'une intervention puissante en faveur de la Corse allait renaître. Une consulte réunie à Saint-Antoine de la Casabianca venait de proclamer Paoli généralissime, Ambrosi son lieutenant général, quand Giafferi débarqua en Corse avec l'abbé Aïtelli, apportant des armes, des munitions et surtout des ouvriers pour fabriquer des fusils. Une partie de l'Au-delà des monts, poussée par Luc Ornano, s'était déclarée pour la guerre. Enfin

Digitized by Google

l'avocat Costa, juriste de grande réputation, était arrivé à son tour, en décembre 1734, et avait distribué les munitions et les paroles d'espérance. La résistance s'organisait lentement.

A l'assemblée d'Orezza, en janvier 1735, Costa présenta un projet de constitution en quinze articles, qui fut approuvé par acclamation : Giafferi, Paoli et Ceccaldi, nommés Primats du royaume avec le titre d'Excellence, étaient assistés d'une junte de douze personnes, dont l'autorité politique serait souveraine; d'un office de guerre de six personnes dont les pouvoirs militaires devaient être absolus ; d'un troisième comité de six membres, ou office de l'abondance, chargé des approvisionnements. Un quatrième comité de Pères des Communes s'occuperait des routes et des biens communaux, tandis qu'un cinquième groupe de six personnes ferait frapper des monnaies à l'effigie et aux armes du royaume. La Corse s'élevait ainsi jusqu'à la condition d'un état souverain.

Cette proclamation d'indépendance aurait été une manifestation vaine, si les rebelles n'avaient pas compté sur une protection étrangère. Sans doute, ce ne pouvait pas être celle de l'Empereur ; malgré la garantie solennelle donnée au traité de paix de 1732, il se serait refusé à servir une fois encore d'arbitre entre deux ennemis aussi irréconciliables. D'ailleurs les événements de Pologne, qui mettaient en ce moment l'Europe aux prises, retenaient toute son attention. Mais le chanoine Orticoni était parti pour Madrid, dans le but de supplier le roi de s'intéresser aux malheurs des Corses et de faire revivre les antiques droits de l'Aragon. Un officier était récemment arrivé dans l'île pour y recruter au nom du roi des Deux

Digitized by Google

Siciles un régiment de Corses ; au cours de sa mission il avait laissé entendre que l'intervention de Philippe V était presque certaine. Gênes en était persuadée ; l'Europe en accueillait le bruit sans le mettre en doute ; les intérêts de l'Espagne, autant que l'ambition d'Elisabeth Farnèse, s'accordaient pour intéresser la monarchie et la reine au sort de la Corse.

Blocus économique et détresse des Corses.

Aussi les Génois, dont les troupes ne subissaient que des échecs, en arrivèrent-ils très vite à l'exaspération. Ils recoururent à la dévastation et à l'incendie. Pendant la nuit, leurs soldats se glissaient furtivement hors des présides, mettaient le feu aux récoltes et aux arbres, coupaient les oliviers et les vignes, détruisaient les moulins. La Balagne fut particulièrement éprouvée. En même temps leurs galères et leurs barques redoublaient de surveillance sur les côtes et, par une croisière ininterrompue, empêchaient l'arrivée de toute matière première ou de toute denrée alimentaire. Importation cependant indispensable, car la Corse ne produisait rien, en dehors d'un peu de toile et de quelques étoffes grossièrement tissées avec la laine des brebis ; il fallait aux insurgés du sel, du fer, de l'acier, de la poudre, et beaucoup d'autres objets dont ils se résignaient difficilement à être privés. La situation économique en était devenue intolérable. L'Espagne, en qui on avait eu tant de confiance, ne se décidait pas, et sans elle ou sans quelque puissance continentale, le triomphe semblait impossible. Dans les premiers mois de 1736, le découragement était si grand que les trois généraux avaient

Digitized by Google

essayé de négocier la paix avec le commissaire génois. Ils n'avaient obtenu d'autre réponse que celle de s'en rapporter à la générosité du Sénat et de remettre toutes leurs armes. En d'autres termes, il fallait se livrer pieds et poings liés à un adversaire implacable. On repoussa une pareille proposition et les hostilités continuèrent sans but et presque sans moyens. C'est à cette époque que, n'ayant pas d'autre protecteur à invoquer, les révoltés se donnèrent à l'Immaculée Conception et en firent leur souveraine. Le recours à la divinité est le fait des malheureux que les hommes abandonnent; or les Corses l'étaient bien de tous. Le désespoir seul les animait encore pour une résistance qui paraissait condamnée à l'échec, lorsqu'un coup de théâtre se produisit.

Théodore de Neuhof.

Le 12 mars 1736, débarquait sur la plage d'Aleria un personnage à l'allure imposante qui se prétendait le mandataire d'un souverain puissant et apportait avec lui une importante cargaison d'armes. C'était Théodore de Neuhof [1] dont l'aventure corse allait durer quatre ans. Originaire de Westphalie, fils d'un noble allemand réfugié en France, né en 1694 et élevé en sa qualité de page de la duchesse d'Orléans parmi les courtisans joueurs et dissolus qui entouraient Louis XIV, Théodore avait, du milieu dans lequel il avait vécu, l'air de grandeur, les belles manières et les défauts nombreux. Capitaine

1. Théodore n'est pas la plus banale de ces figures d'aventuriers qui, au XVIII[e] siècle, ont étonné leurs contemporains, comme le baron de Goërz en Suède, Albéroni en Espagne, Bonneval en Turquie, Law en France, etc.

Digitized by Google

dans la cavalerie française, il se signala par son amour du jeu et ses dettes. Il partit alors pour la Suède, où Charles XII s'ingéniait à brouiller les affaires de l'Europe, avec l'aide du baron de Göerz, aventurier allemand qui prétendait transformer le royaume de son maître. Roi et ministre avaient formé le projet de chasser la maison de Hanovre d'Angleterre, d'y rétablir les Stuarts, favorisant en cela le premier ministre d'Espagne, Albéroni, qui rêvait de déchirer les traités d'Utrecht, garantis par la Grande-Bretagne. Théodore fut chargé d'une double mission à Madrid et à Londres ; il s'en tira avec honneur; mais la mort imprévue de Charles XII et la disgrâce du baron ruinèrent tous ses projets d'avenir. Il vint en Espagne, y obtint une charge de colonel, se maria avec une jeune fille de noblesse irlandaise, se lia d'amitié avec cet autre aventurier, le baron de Ripperda, que la destinée devait transformer plus tard en un premier ministre espagnol, puis la chute d'Albéroni l'obligea à partir. Il retourna à Paris, y fit connaissance de Law, s'enrichit, dépensa sans compter, et se trouva bientôt criblé de dettes par la ruine du fameux système. Il se sauva de nouveau, parcourut plusieurs pays, se procura des ressources avec une ingéniosité remarquable et se trouva, en 1732, à Florence, où il entra en relations avec plusieurs Corses et surtout avec les chefs de la révolte de 1729, réfugiés en Toscane. Théodore comprit-il que les affaires de Corse pouvaient lui valoir une couronne, ou l'aventurier fut-il séduit par l'originalité de la situation que lui promettaient les exilés ? Toujours est-il que désormais il parut se considérer comme le chef des rebelles insulaires et qu'il leur

Digitized by Google

consacra sa prodigieuse activité et son étonnante habileté. On le vit rechercher l'appui d'une puissance étrangère à Rome, à Vienne, à Madrid, à Versailles. Partout il se heurta à des hésitations. Il vint alors en Turquie où le comte de Bonneval, Français converti à l'Islam et devenu ministre sous le nom d'Achmet-pacha, le reçut et l'écouta. Théodore flatta sa haine contre la maison d'Autriche, lui représenta la nécessité de soustraire la Corse à l'influence des Habsbourg, en obtint la promesse d'un secours et l'ordre, envoyé au bey de Tunis, de prêter son appui au comte de Neuhof. Le bey obéit. Le 12 mars 1736, un vaisseau anglais déposait Théodore, sa suite et ses approvisionnements sur la côte orientale de la Corse.

Son arrivée en Corse. Il est élu roi.

La nouvelle produisit une énorme sensation. Quelques-uns des chefs avaient été informés de Livourne qu'un personnage puissant s'était engagé à secourir les insurgés et arriverait bientôt dans l'île. Le peuple attendait un messie et le nouveau venu pouvait passer pour tel sans trop de peine vis-à-vis des populations encore grossières. Théodore avait une belle prestance, un costume original, une suite de dix-sept personnes, dont trois Maures, et surtout des fusils, du blé, des habits et des souliers. Ses premiers discours, éloquents et habiles, séduisirent tout le monde. L'avocat Costa, qui l'avait connu en Italie, plaida probablement la cause de l'aventurier auprès de ses compatriotes. Les Primats, avertis du débarquement et descendus jusqu'à la plage s'inclinèrent devant l'enthousiasme populaire, même Paoli qui parut assez

Digitized by Google

mécontent de cette intrusion. Le comte de Neuhof se disait l'envoyé d'un prince puissant, le roi d'Angleterre, chuchotaient les uns, celui d'Espagne, murmuraient les autres; il se proposa comme le chef de la révolte. On l'accueillit avec d'autant plus de joie que la cause nationale semblait perdue et que le titre de roi réclamé par le sauveur était pour les paysans un mot vide de sens. Le 15 avril 1736, une assemblée générale fut tenue à Alesani[1]. On y soumit à l'acceptation de Théodore les articles fondamentaux de la constitution monarchique. Puis il fut acclamé par la foule et sacré roi par le clergé. La royauté était héréditaire dans la famille du prince; celui-ci devait se concerter dans son gouvernement avec un petit Parlement élu de vingt-quatre sujets; les dignités et les charges étaient réservées aux seuls Corses; l'impôt ne dépasserait jamais trois livres par feu. Telle était la substance de cet acte qui débutait par une invocation à la « Très sainte Trinité et à l'Immaculée Conception ».

Organisation du royaume.

Par la suite, Théodore Ier organisa sa cour. Paoli fut fait architrésorier; Giafferi, maréchal de camp; l'un et l'autre avaient le titre de ministre d'état. Costa devint grand chancelier; Matra, *grand maréchal* de cour; Gaffori, qui allait être son plus fidèle partisan, secrétaire particulier; Fabiani, vice-président du conseil de guerre; Ambrosi, lieutenant général du royaume, etc. Chacun d'entre eux recevait des titres de marquis et de

1, Il y vint jusqu'à 25.000 personnes, disent certains historiens (Cambiaggi).

Digitized by Google

comtes, avec une dotation foncière. Pour mieux éblouir ses sujets, le roi voulut avoir des monnaies; il fit confisquer l'argenterie des partisans génois et tout le vieux cuivre qu'il put se procurer; il en fit frapper des pièces d'or, d'argent et de cuivre, sur lesquelles on avait gravé d'un côté un bouclier garni de lauriers avec une couronne royale et les deux lettres T. R. (*Theodorus Rex*) [1], de l'autre les mots *pro bono publico Re. Co.* Cela ne devait pas empêcher le trésor royal d'être toujours vide, ni le besoin d'argent de devenir l'un des embarras les plus pressants du nouveau monarque.

Toutefois il se préoccupait vivement de faciliter le développement économique de son royaume. Les matières premières et les produits industriels devaient être exempts de tout droit d'exportation; décision excellente, destinée à favoriser la production insulaire et les puissances commerçantes sur lesquelles le roi comptait un peu. La liberté de conscience fut proclamée ; il put ainsi appeler des ouvriers étrangers, fonder des tanneries, établir des fabriques d'armes, des salines qui fournissaient le sel à treize sous et demi seulement les vingt-deux livres. Il fit venir des Juifs de Berbérie, qui encouragèrent avec leurs capitaux le mouvement commercial. Au point de vue militaire enfin, Théodore s'efforça d'instituer une armée régulière. Si chaque paroisse avait jusqu'ici fourni les hommes que lui demandaient les chefs, ces soldats n'étaient ni équipés, ni armés, ni nourris; ils pouvaient rentrer chez eux après une expédition d'une

1. Les Génois expliquaient les deux lettres T. R. par *tutti ribelli*, les jaloux par *tutto rame*.

Digitized by Google

semaine ou deux, à la condition d'être remplacés par leurs concitoyens dont c'était le tour. Ces allées et venues incessantes compromettaient les résultats de la campagne. Le monarque voulut donc obtenir de ses sujets un noyau d'armée sérieuse avec les souliers, les habits et les armes qu'il avait apportés. Grâce à elle il ordonna une attaque générale des postes génois : Ambrosi et Paoli assiégeraient Bastia avec 1.200 hommes; Luccioni irait s'emparer de Porto-Vecchio, dont on avait besoin pour recevoir les secours attendus; Arrighi attaquerait le fort de San Pellegrino, tandis que Fabiani opérerait en Balagne. L'effort principal devait donc porter sur la côte orientale qui assurait le contact avec le continent voisin.

Popularité éphémère de Théodore.

Il est indéniable que la popularité de Théodore fût alors considérable. On l'accueillait partout avec des acclamations. On ne saurait s'en étonner, quand on songe à cette puissance de séduction qui lui avait valu tant de succès à travers l'Europe. Orateur jusqu'à l'éloquence, intelligent, instruit, il avait en outre quelques talents militaires et diplomatiques[1] et, à

1. Le dernier historien de Théodore, M. Le Glay, a tracé de lui le portrait peu flatté que voici : « Il (le roi) ne voit les choses que par en dessous; il est insinuant; son intelligence est vive, mais fausse. La bravoure lui manque, ses plans ont pour base le mensonge et s'écroulent. Il n'a pas l'énergie nécessaire pour les faire réussir. Il monte une affaire commerciale avec sa royauté. Prudent à l'excès, il fuit quand il faut agir. Il se déguise et se cache. Il a toujours la plume à la main, jamais l'épée. Il conspire, il se faufile auprès de hauts personnages; on se sert de lui pour des entreprises louches. Il est l'homme des antichambres et des cabinets secrets, non des champs de bataille ; quand il faudrait se battre, il négocie. Il sait faire de belles phrases, pas le beau geste qui en impose. »

Digitized by Google

FIG. 34. — La Corse au XVIII^e siècle.

Carte extraite de la *Storia delle Rivoluzioni dell'isola di Corsica* parue à la Haye, en 1739.

FIG. 35. — D'après une lithographie de la *Storia delle Rivoluzioni*.

Le vêtement est celui du débarquement. Figure énergique, yeux grands et expressifs, nez gros, face large, lèvres épaisses et sensuelles.

Digitized by Google

tout considérer, il aurait été parfaitement capable de chasser les Génois de l'île, s'il avait été aidé au dedans et au dehors, mais les chefs le secondaient mal ; les uns étaient jaloux de son influence ou de ses favoris ; Paoli, dont la susceptibilité s'était effarouchée dès les premiers jours et qui avait failli rompre avant l'élection même, fut un mauvais ministre de la monarchie. L'abbé Aïtelli, ennemi de Costa, ne cessait pas de calomnier la constitution. Le clergé restait sur la réserve, vis-à-vis d'un prince qui pratiquait la tolérance. Il y avait aussi les incrédules pour qui Théodore était un aventurier ; ils se moquaient de leurs compatriotes. Ils semblaient avoir d'autant plus raison que Gênes avait fait répandre à profusion dans l'île un manifeste où elle dépeignait le véritable Théodore, le traitait de saltimbanque et mettait sa tête à prix ; à quoi le roi, qui ne manquait pas d'esprit, répondait, acclamé par le peuple : « J'irai monter mon théâtre sur la place publique de Bastia, et j'y jouerai une pièce qui ne lui plaira peut-être pas trop. » Il y avait enfin les mécontents, et ils étaient nombreux, détachés d'un homme qui contrebalançait leur influence ou refusait une dignité qu'ils croyaient mériter. Par haine ou par intérêt, beaucoup d'entre les Corses furent tentés de trahir, et l'on eut à enregistrer très vite un grand nombre de défaillances. Par exemple, celle de Luccioni, qui fut accusé d'avoir livré Porto-Vecchio aux Génois et fusillé; celle de Luc Ornano, qui, après avoir adhéré à la monarchie au nom de l'Au-delà des monts et avoir accepté la charge de lieutenant général, s'en détacha quand le roi eut créé, dans la même région, quatre capitaines généraux. Peu à peu la jalousie et les calomnies atténuaient le prestige de Théodore et la désillusion commençait.

Digitized by Google

L'impuissance de leur roi refroidit les Corses.

Les secours tant promis n'apparaissaient d'ailleurs pas. On ne faisait aucune attention à l'arrivée de quelques modestes barques remplies d'armes. On aurait voulu voir une escadre puissante, espagnole ou anglaise, refouler immédiatement les Génois, mais c'était se leurrer d'un espoir vain. La république, qui avait eu cette crainte, l'avait communiquée aux différentes cours de l'Europe; toutes l'avaient assurée de leur absolue neutralité. La Grande-Bretagne avait même interdit à ses nationaux de correspondre avec les rebelles; le capitaine, qui avait conduit Théodore de Tunis à Aleria, s'était suicidé pour échapper à une arrestation. L'Empire, l'Espagne et la France avaient agi de même. Quant à la Turquie, très occupée par une guerre contre l'Autriche, elle ne songeait guère aux promesses de Bonneval. Théodore, qui sentait se former contre lui une opposition sourde, en conçut de l'irritation. Il se montra nerveux, violent, autoritaire, accusa ses sujets d'inconstance et de déloyauté, ordonna plusieurs exécutions. Les trois cents gardes du corps qui l'accompagnaient partout, armés d'un pistolet et d'un poignard, faisaient preuve d'insolence envers les paysans et soulevaient des protestations. L'impuissance militaire de la royauté, à laquelle il manquait un train d'artillerie et des canonniers, se révélait par l'échec des tentatives sur Bastia et sur San Pellegrino, tandis que les meilleurs partisans du prince disparaissaient comme Fabiani, assassiné à Orezza par les parents de Luccioni, comme Giovannoni de Rostino, tué à l'assaut du couvent d'Alziprato, ou devenaient impopulaires comme Costa.

Digitized by Google

Derniers actes de la royauté.

Le roi essaya alors de regagner les Corses par une nouvelle distribution de titres de noblesse et de dignités dans l'Au-delà des monts. Pour s'attacher le clergé, il fit frapper de nouvelles monnaies avec l'effigie de la Vierge et cette inscription : *Monstra te esse matrem*[1]. Pour retenir les chefs, il créa l'ordre de la Délivrance (septembre); les bénéficiaires étrangers devaient seuls verser la somme de mille écus ; les membres étaient tous astreints à des exercices spirituels et militaires, mais ils constituaient la seule noblesse du pays. Tout fut inutile, le prestige s'était évanoui avec les ressources[2]. Le monarque n'avait plus ni vivres, ni argent à donner à ses troupes qui rentraient dans leurs villages. Il reçut à ce moment une lettre de Paoli, au nom de la Terre du Commun, qui semblait présager une rupture, et le lieutenant génois d'Ajaccio tenta de le faire assassiner. La chance se détournait de lui, lorsque, en beau joueur, il comprit que son règne allait finir s'il ne donnait pas au peuple, à brève échéance, des gages de sa puissance. Il fallait pour cela que lui-même allât chercher les secours qui n'arrivaient pas. Avec une magnifique confiance dans la réussite, qui l'avait toujours aidé, il fit annoncer son départ prochain ; dans une consulte tenue à Sartène le 5 novembre, il adressa un dernier discours à la foule qui l'acclama encore ; il publia un décret qui constituait un conseil de régence, composé de Giafferi, Paoli et Ornano; puis, accompagné de ses fidèles, il vint s'embarquer avec Costa à

1. « Sois notre mère. »
2. L'autorité d'un roi est bien malade, écrivait Rostini, quand il est réduit à mendier de l'argent à ses sujets (II, p. 197).

Digitized by Google

Solenzara. Il ne devait plus reprendre possession de son trône. Le règne merveilleux du premier et dernier roi des Corses avait duré un peu moins de huit mois.

Continuation de la guerre; elle reste indécise.

Tout d'abord le départ du comte de Neuhof désappointa ses lieutenants et découragea le peuple qui avait vu en lui l'âme de la révolte. La lassitude finit par gagner beaucoup de gens, et la république eut à ce moment l'occasion d'en finir avec l'insurrection et avec l'aventurier, quand les trois régents lui firent demander une trêve. La paix pouvait être la conséquence de cette suspension des hostilités, si le Sénat avait su agir. Mais il posa des conditions inacceptables, en exigeant la reddition des armes et l'emprisonnement des rebelles les plus compromis avant d'entamer la moindre négociation. Les hostilités continuèrent donc, après que les Corses eurent juré de rester fidèles à leur roi et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la cause de l'indépendance. Les opérations militaires se bornèrent de part et d'autre à des guet-apens et à des razzias, car aucun des deux adversaires n'avait la force qui pouvait décider de la guerre. Le Sénat promit de payer 12.000 *genovesine* [1] la tête du roi; les rebelles répliquèrent en évaluant ironiquement celle du doge à une *genovesina*. Les Génois ravagèrent les villages et en massacrèrent les habitants; les Corses détruisirent les maisons des partisans de Gênes ou empalèrent leurs prisonniers. On ne faisait plus aucun quartier : une guerre atroce,

1. La *genovesina* valait douze francs.

Digitized by Google

guerre à mort, commençait. Les Génois s'épuisaient sans obtenir d'avantages décisifs ; à l'intérieur comme à l'extérieur, leur cité était en pleine décadence et il faut lire les rapports des ambassadeurs étrangers auprès d'elle pour s'en faire une idée. En revanche, les Corses recevaient de temps en temps des cargaisons d'armes et de poudre, envoyées de Livourne par leurs compatriotes et peut-être, comme on le chuchotait, par l'Espagne dont les visées sur la Corse étaient probables. Le 5 février 1737, le capitaine Sinibaldi ; un peu plus tard, le capitaine Drevitz ; le 8 avril, Frediani, qui se disait commissaire général de Théodore ; le 7 mai, le baron de Drost, cousin du baron de Neuhof, avaient apporté des munitions et des approvisionnements. La révolte servit même les intérêts des insulaires, puisqu'elle les obligea à fabriquer les objets que la métropole leur fournissait jadis, tels que les cuirs, le fer, le sel, la laine, etc. Un petit mouvement économique se dessinait, malgré la guerre et le blocus général. Il est permis de croire, et tel était l'avis du représentant de la France à Gênes, que, laissés seuls en face l'un de l'autre, les Corses auraient fini par secouer le joug de leurs tyrans. Aussi quelle dut être leur douleur lorsque, au mois de juillet 1737, le bruit se répandit en Europe que le royaume de France allait intervenir en faveur des oppresseurs.

Le gouvernement de Louis XV venait de fixer un peu brusquement son attention sur la Corse, non, comme on l'a soutenu dans un ouvrage récent[1], qu'il ait

1. Driault, *Recueil des instructions données aux ministres de France*, ouvrage cité.

Digitized by Google

dès cette époque songé à s'en emparer, mais surtout parce qu'il voulait empêcher un troisième larron d'y établir son autorité. Les convoitises ne manquaient pas. D'abord celles de l'Espagne, pour qui la Corse aurait été une étape avantageuse, à travers la Méditerranée, entre Barcelone et l'Italie, un pont jeté entre Philippe V et Don Carlos ; on l'accusait tout haut de favoriser la rébellion, de lui fournir des aliments, de se préparer à un protectorat que les Corses avaient eux-mêmes réclamé, dès 1732, en arborant à Saint-Florent le drapeau de l'Aragon. Orticoni semblait être leur émissaire et on ne doit pas douter qu'il ait trouvé à Madrid un accueil favorable [1]. Le duc de Lorraine, gendre de l'Empereur, à qui l'on destinait, en 1737, la Toscane, était à son tour soupçonné de nourrir les mêmes projets. Quant à l'Empereur, dont la parole avait garanti les concessions de 1733, il n'aurait pas mieux demandé que d'intervenir une seconde fois, si les Turcs ne l'avaient alors fortement tracassé sur la frontière méridionale. Enfin la Grande-Bretagne n'était pas sans se soucier des destinées de la Corse ; son gouvernement avait hautement déclaré que l'île devait rester aux Génois ; de là à croire que cette sympathie subite était intéressée, il ne fallait pas, disait-on, en être surpris.

La Corse attire l'attention de l'Europe.

Aussi, depuis un an, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de France avait recommandé à son repré-

1. Une lettre de ce chanoine Orticoni aux chefs corses se trouve aux archives de Gênes ; elle contient les engagements formels du roi d'Espagne envers les révoltés.

Digitized by Google

Entente franco-génoise.

sentant près de la République de s'informer bien exactement de tout ce qui touchait aux affaires de Corse. L'ambassadeur, qui était alors le comte de Campredon, n'y manqua pas. Dans sa correspondance il nous donne l'impression d'un homme très avisé, qui prévoit fort bien les événements et devine les intrigues. Quand celles-ci devinrent inquiétantes, la France eut l'idée d'une intervention et se prépara à la faire. Pour qu'elle aboutît, il fallait que Gênes et l'Empereur y consentissent. Il semblait difficile d'obtenir l'assentiment de la première, car depuis 1681, elle n'avait pas oublié le bombardement ordonné par Louis XIV. En dépit d'une forte résistance, Campredon réussit à convaincre les Génois qu'une mainmise étrangère sur l'île était imminente; « seul mon maître, dit-il, qui désire vous conserver la possession de votre colonie, ne cherche qu'à vous aider; adressez-vous à lui ». De son côté Charles VI d'Autriche pouvait formuler de sérieuses objections contre une entreprise qui tendait à introduire l'influence française sur une terre que le prince de Wurtemberg avait fait rentrer dans l'orbite de la politique impériale; pour les combattre, il suffit d'associer ce monarque aux négociations franco-génoises et de déclarer que le futur traité de paix serait signé sous la double garantie de Sa Majesté Impériale et de Sa Majesté Très Chrétienne. Charles VI n'en demanda pas davantage. Le 12 juillet 1737, le roi Louis XV et l'Empereur rédigèrent et contresignèrent la déclaration par laquelle ils s'engageaient mutuellement « à ne pas souffrir que l'isle de Corse sortît de la domination gé-

Digitized by Google

noise ». Le 5 août suivant, une entente était ébauchée entre le roi, agissant en son nom propre comme au nom de l'empereur, et le Sénat sur les bases suivantes : « Sa Majesté fera d'abord passer en Corse 3.000 hommes, puis, si besoin en est, jusqu'à 8.000 hommes, pour ramener les habitants à l'obéissance. Les Génois payeront 700.000 livres et devront s'en rapporter à la justice de Sa Majesté et de l'empereur pour fixer la convention dont on conviendra avec les habitants. » En d'autres termes, une triple alliance était projetée entre Gênes et les deux plus puissantes monarchies de l'Europe, pour écraser un petit peuple qui voulait être libre et vivre.

Désolation des Corses.

Représentons-nous quelle dut être sa stupeur à la nouvelle que le royaume de France, son ancien défenseur contre la tyrannie génoise, auquel il avait toujours témoigné la plus vive sympathie depuis Sampiero, allait lui arracher les fruits d'une victoire possible et le replacer sous un joug abhorré. Le 28 septembre 1737, les généraux corses firent rédiger et envoyèrent à Louis XV une lettre douloureuse, accompagnée d'un mémoire contenant les raisons légitimes de leur révolte et où ils le conjuraient « par les plaies adorables de Jésus » de les entendre. Ils la complétèrent, quinze jours plus tard, par une supplique au cardinal Fleury; ils y joignirent les pièces concernant leur premier soulèvement et leurs requêtes à cette occasion. Mais que pouvaient, hélas! leurs larmes contre les nécessités de la politique internationale. Les événements suivirent leur cours. Le 10 novembre 1737, la con-

Digitized by Google

vention entre Gênes et la Cour de France était signée et, le 8 février 1738, le comte de Boissieux débarquait en Corse à la tête de 3.000 hommes, muni d'instructions qui lui recommandaient la prudence et la bonté.

Mission du général français de Boissieux.

Sa mission en effet devait être en principe pacifique. On comptait sans les excitations génoises et sans les exigences de la guerre, incompatibles avec le désir d'indépendance et de sécurité des Corses. Les négociations s'engagèrent sur ces bases : les révoltés se soumettraient à la république; le roi leur garantirait des conditions avantageuses. Une consulte tenue en Casinca reconnut l'impossibilité de lutter contre la France; il fallait seulement gagner du temps ou se faire accorder par Louis XV ce que les Génois avaient toujours refusé, c'est-à-dire : le retour aux anciens privilèges, la fixité de l'impôt, la liberté du commerce avec droit d'entrée de 50/100, l'attribution des emplois inférieurs aux insulaires, la nomination de juges étrangers, la reconstitution d'un petit Parlement indigène avec les Douze et les Six[1]. Boissieux répondit qu'il soumettrait ces désirs à son gouvernement; il négligeait d'ajouter franchement que le règlement de paix devait être rédigé par les Génois. Un pareil aveu de sa part lui aurait aussitôt aliéné les rebelles. Il exigea la remise de huit otages qui se rendirent à Bastia. A peine y étaient-ils arrivés

1. C'est alors que les Corses adressèrent au roi cette lettre qui est un véritable morceau d'éloquence insulaire et dont le préambule est reproduit à la fin de ce chapitre.

Digitized by Google

qu'on reçut une réponse aux demandes des Corses : elle était presque entièrement négative (octobre 1738). En dépit de la garantie de l'empereur et du roi de France, dont était revêtu l'édit de pacification, celui-ci n'avait aucune valeur. Il n'était, somme toute, comme allaient le déclarer plus tard Paoli et Giafferi, « qu'un abominable mensonge de la république ; n'importe quel Corse, éclairé par une lueur de bon sens, devait se sentir indigné par le dédain des Génois, de sorte que mieux valait mourir en combattant que souffrir en existant[1] ».

Retour et insuccès de Théodore.

Les événements allaient se précipiter et déjouer les calculs franco-génois. Deux incidents survinrent, qui rendirent le règlement inutile. Le premier fut le débarquement inattendu de Théodore ; le second, le combat regrettable de Borgo. Le comte de Neuhof, que ses créanciers avaient fait emprisonner à Amsterdam, avait un esprit trop fertile en ressources pour ne pas recouvrer au plus vite sa liberté. Il réussit à séduire quelques marchands hollandais, entre autres les directeurs de la maison Boom et Cie, et, grâce à leurs subsides, à charger trois vaisseaux de munitions variées. Il promettait de les échanger contre de l'huile, des châtaignes et du bois ; peut-être aussi accordait-il à ces navigateurs pratiques le droit de commercer librement dans son royaume. Le 15 sep-

1. Cf. le manifeste des généraux Paoli et Giafferi, reproduit dans les *Pièces et Documents sur l'histoire de la Corse*, qui se termine par ces mots : *Melius est mori in bello quam videre mala gentis nostrae.*

Digitized by Google

tembre 1738, il débarqua brusquement à Aleria. Les paysans prévenus l'accueillirent assez bien. Mais il se heurta à l'hostilité de Hyacinthe Paoli, qui le considérait comme un importun et refusait de venir à son devant. Le comte de Boissieux, irrité par un incident qui dérangeait ses plans et craignant qu'il ne fût le signal d'une intervention plus puissante, c'est-à-dire espagnole, interdit aux Corses d'entrer en relations avec leur roi ; il menaçait, en cas de désobéissance, de les traiter en félons et de les condamner à mort. Enfin les capitaines hollandais, qui avaient espéré trouver sur la plage les marchandises promises et ne recevaient rien, profitèrent d'une absence de Théodore pour lever l'ancre et s'enfuir avec leur chargement. Le malheureux monarque perdait ainsi toute sa force et son crédit. Il comprit l'inutilité de sa tentative et se rembarqua sur une felouque corse, à destination de Naples.

Combat de Borgo.

Son départ ne calma pas le commandant des troupes françaises. Il reprocha vivement à Paoli et à ses compagnons de l'avoir trompé, fit jeter les otages en prison et communiqua le 18 novembre aux délégués des rebelles le règlement que le Sénat lui avait envoyé. La première des exigences que contenait ce document était la remise des armes; un délai de quinze jours était accordé dans ce but. Une violente agitation se répandit parmi les Corses; ils s'attendaient à un meilleur traitement et à plus de confiance. Ils se réunirent à Orezza et, pendant qu'ils délibéraient, on leur annonça que cinq cents Français, sur les conseils du gouverneur Mari et dans l'espoir d'intimi-

Digitized by Google

der les insurgés venaient d'occuper Borgo, point stratégique important, entre le Nebbio et la Casinca. La manœuvre était imprudente et hâtive. La colère gagne les assistants. Jean-Jacques Ambrosi, d'ordinaire plus réfléchi, se met à la tête des plus exaltés, marche contre le village, l'attaque impétueusement, oblige les Français à s'enfuir et leur tue vingt-cinq hommes, cinquante disent les Corses; le comte de Boissieux ne peut que se précipiter de Bastia au secours de ses soldats et les y ramener en désordre (12 décembre).

Campagne du général de Maillebois (1739).

Cet incident rendit les hostilités inévitables. Si elles furent retardées, on le dut à une maladie subite du général français, la dysenterie, semble-t-il, qui le mina lentement et le tua, le 8 février 1739. Mais déjà Fleury, dont les dispositions vis-à-vis des Corses étaient fort peu bienveillantes, comme le prouve sa lettre du 8 juin 1738 aux députés Orticoni et Gaffori, l'avait remplacé par un homme plus énergique, quoique juste, le marquis de Maillebois, neveu du célèbre Villars, dont les talents de général s'étaient révélés pendant la guerre de Succession de Pologne. Les instructions du ministre lui conseillaient de recourir d'abord à la douceur, de procéder avec ménagement à la remise des armes, et, en cas de refus, d'agir avec sévérité, sans rien modifier à l'édit de grâce que Louis XV et l'Empereur avaient garanti. Il débarqua à Calvi, à la fin du mois de mars. Il avait sous ses ordres, en dehors de 3.000 Génois et des Corses fidèles, 8.000 hommes dont trois escadrons de hussards et un train d'artillerie. Il disposait donc de

Digitized by Google

forces telles qu'il allait pouvoir mener les opérations tambour battant.

Dans le courant du mois de mai, il attaquait simultanément les Corses par la Balagne, le Nebbio et la Casinca, « faisant beaucoup de peur et peu de mal ». Dès les premiers combats, Paoli demandait à traiter, entraînant la soumission de son collègue Giafferi. Ambrosi, retiré dans le Rostino, refusait de les imiter.

Le 13 juin, Maillebois publiait un dernier avertissement aux rebelles. Le 23 juillet, il pouvait annoncer au cardinal que quelques pièves seules de l'Au-delà des monts résistaient encore. C'est en effet autour de Zicavo que se concentra la défense. Le curé Michelangelo, que son esprit prévoyant, rusé, délié avait fait surnommer par les Français, « le singe du cardinal de Retz », une dame Colonna Rossi, jeune, aimable, intrigante, qui eut l'honneur d'être comparée à M^me^ de Chevreuse, groupèrent 12 à 1.500 insulaires et tinrent tête aux lieutenants de Maillebois avec une telle vaillance que l'on pouvait écrire de France, le 14 septembre : « On ne laisse pas d'être inquiet ici sur ce qui se passe en Corse ; nos troupes sont affaiblies par la fatigue, la maladie, la désertion. » Mais la supériorité du nombre et la famine vinrent en aide à l'envahisseur, qui contraignit les derniers rebelles à se réfugier sur le mont Coscione, d'où le froid et la faim les firent descendre et se disperser.

Six mois à peine avaient suffi pour apaiser une révolte que les Génois n'avaient même pas entamée en trois ans. C'était une preuve manifeste de leur faiblesse et de leur impuissance à dominer sur l'île, qui, jointe à leur détresse financière et à la haine des Corses

Digitized by Google

pour leur tyran, allait inspirer au général français l'idée d'une occupation permanente.

Projet mal accueilli d'une annexion française.

Les deux années qu'il passa dans l'île (1739-1741) furent consacrées à une enquête générale sur les moyens d'y exercer un protectorat. Maillebois, à qui ses succès avaient valu le bâton de maréchal, envoya, dès le 21 août 1739, à la cour, un long mémoire où il s'efforçait de prouver : 1° que les Génois ne pouvaient plus rester en Corse ; 2° qu'il fallait y installer une puissance capable de se faire respecter ; 3° qu'il était nécessaire, utile et juste que ce fût la royauté française ; 4° que l'on pouvait y arriver par plusieurs moyens honnêtes. En conséquence, l'envoyé du roi à Gênes devait demander au Sénat le droit d'entretenir des garnisons dans les principales places de l'île, d'y administrer la justice et d'y percevoir les impôts jusqu'au moment où la Corse, entièrement soumise, pourrait être rendue à son maître légitime ; le roi de France s'y engagerait formellement ; il ferait garantir l'évacuation par l'Empereur. Les Génois crurent-ils à un piège ou résistèrent-ils simplement par amour-propre ? En tout cas ils répondirent par une fin de non-recevoir et exprimèrent leurs regrets dans une lettre remarquable par ses formules de reconnaissance exagérée (27 septembre 1741). Les troupes royales n'avaient donc plus rien à faire dans l'île en apparence pacifiée. Fidèle à ses engagements envers l'Empereur et envers la république qu'il ne tenait pas à mécontenter, préoccupé par les événements qui se préparaient en Europe au sujet de la succession d'Autriche,

Digitized by Google

Fleury rappela Maillebois. Il partit fin mai, avec la majeure partie de ses troupes, ne laissant en Corse qu'un détachement sous les ordres du marquis de Villemur. Celui-ci avait pour mission de recruter les éléments d'un régiment Royal-Corse et de faciliter la reprise du pays par les Génois. Le 6 septembre, il partait à son tour. Pour la seconde fois, les Corses se retrouvaient face à face avec leurs oppresseurs. Suivant l'opinion des officiers français eux-mêmes, la révolte allait recommencer[1].

Ainsi se terminait l'épisode de l'intervention française en Corse qui se rattache à la lutte d'influence des Bourbons et des Habsbourg en Italie. Ce n'est plus le Milanais, mais la Corse qui, cette fois, est un des enjeux. Partie délicate où les partenaires cachent leur jeu, mutuellement et à l'Europe, partie difficile puisqu'il faut gagner les Génois et les Corses à l'idée d'une domination. En 1732, les Habsbourg ont joué la première partie; ils l'ont perdue. En 1737, les Bourbons ont joué la seconde; ils l'ont également perdue. Il reste aux uns et aux autres à recommencer le jeu et à le rendre décisif, s'ils ne veulent pas voir surgir un troisième compétiteur qui serait l'Angleterre.

1. Cf. la lettre du sieur Coutlet, en date du 2 septembre 1741 : « Les choses semblent prendre un mauvais ply pour la république : les rebelles s'attroupent en divers endroits. » (*Correspondance des agents de France*, p. 556.)

Digitized by Google

RÉSUMÉ

La deuxième révolte de 1734 a préparé l'annexion française de 1768.

I. La révolte (1734). — La paix de 1733 ne plaisait à personne. Gênes chercha à se venger par l'arrestation des principaux chefs, Paoli et Ambrosi, et par l'assassinat. L'année 1734 fut très agitée; en 1735, l'impopularité du gouverneur accrut le mécontentement. La révolte s'organisa; une constitution fut votée à Orezza. Elle fit de la Corse un État souverain, qui compta sur les secours de l'Espagne. La république y répondit par un blocus des côtes, qui priva les insulaires de tout. L'Espagne ne bougea pas. Dans leur détresse, les révoltés se donnèrent à l'Immaculée Conception. A ce moment arriva Théodore de Neuhof.

II. Théodore de Neuhof, roi des Corses (1736). — C'était un aventurier allemand, élevé à la cour de Louis XIV, habile à séduire les hommes et à les tromper. Il fit croire aux Corses qu'il pouvait les sauver et débarqua à Aleria avec quelques munitions et un costume original. Les insurgés aux abois le proclamèrent roi. Il eut sa cour, son ministère, sa monnaie, son ordre de noblesse. Il distribua des titres de comte et de marquis, proclama la liberté de conscience, encouragea le commerce et l'industrie. Mais il ne put pas prendre Bastia, faute de canons. Les Corses se détachèrent de lui, quand il n'eut plus ni appui étranger, ni ressources. Il partit pour en chercher, après huit mois de royauté. Son règne était fini.

III. L'intervention française (1737). — Alors se produisit une intervention du roi de France. Il tenait à garder l'amitié des Génois et à empêcher un prince étranger de s'installer en Corse. Il signa une entente avec

Digitized by Google

la république et s'engagea à envoyer 8.000 hommes pour soumettre les révoltés par la persuasion ou par la force. Les Corses supplièrent en vain Louis XV et le cardinal Fleury de leur éviter un joug détestable. Le comte de Boissieux vint, négocia, mais échoua. Il fut même battu à Borgo par Ambrosi et mourut peu après (1739). Son successeur, le général de Maillebois, agit énergiquement. En six mois, il pacifia le pays et prépara un projet d'annexion par la France qui échoua. Les Français quittèrent l'île, en 1741, rappelés par la guerre de Succession d'Autriche. Ils laissaient les Génois et les Corses face à face.

LECTURES

1° GRIEFS DES CORSES

SIRE,

La pauvre Corse, en l'état où elle est, négligée, inculte, méprisée, opprimée, dépouillée, exténuée, se jette toute nue aux pieds de Votre Majesté Très Chrétienne, sans autre voile, pour couvrir la honte qu'elle a de présenter à vos yeux un objet si misérable, que sa prompte obéissance jointe au doux espoir d'être bientôt, par vos ordres, entièrement revêtue, accoutumée qu'elle est à voir briser ses chaînes et à recouvrer la liberté, l'abondance et l'honneur, par les mains de votre Royale Cour. Elle baise à genoux, par le plus humble des hommages, celles de votre redoutable et bienfaisante Majesté. Elle rend les plus vives actions de grâce au Souverain Génie de la France, qui, parmi ses augustes soins, n'a pas dédaigné d'admettre la très chrétienne pensée de la délivrer de ses misères. Sûre de ressentir les effets de cette favorable influence, elle supplie Sa Majesté de vouloir bien donner audience au très fidèle récit des longs outrages qu'elle a soufferts et à l'exposé des raisons qui l'avaient enfin déterminée à vouloir s'en affranchir, raisons dont elle attend les solides fondements de sa restauration et de son soutien.

(Traduction du préambule du mémoire adressé à Louis XV, le 18 mai 1738, et publié dans les *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Corse*, par M. LETTERON : *Bulletin de la S. des Sciences corses*, 1893.)

Digitized by Google

2° PORTRAIT DES CORSES

Lettre à M. le marquis de Maillebois.

Vous m'avez fait l'honneur de me demander, Monsieur, le portrait de ces insulaires ; il faudrait un Apelles pour tracer les ombres et les clairs nécessaires, pour exprimer les contradictions qui entrent dans le caractère de cette nation indéfinissable.

Le Corse en général est fourbe, cherche toujours à ruser et à tromper ; c'est ce qui le rend défiant... ; opiniâtre et constant dans ses desseins, se raidissant contre la difficulté, extrêmement prévenu de toute façon sur ce qu'il croit valoir, pensant pouvoir séduire par son éloquence ceux avec qui il peut traiter, en ayant réellement, pénétrant, devinant même souvent ceux qui lui parlent, peu sincère dans les faits, il offre, promet tout et ne tient rien .. Charitable et hospitalier pour les moines et les étrangers, superstitieux dans la religion... (il) veut être écouté ; il aime mieux être condamné après avoir été entendu que gagner son procès sans être ouï... Le caractère de ces insulaires est un composé bizarre de ceux des Sarrasins, dont ils conservent quelques superstitions et cérémonies ; des Espagnols, dont ils ont la rodomontade et la vanité ; de l'Italien, dont il pratique les ruses et le peu de sincérité ; oserai-je le dire? des Français, dont il a l'inconstance.

... Les Génois ont toujours avili et tenu les Corses dans l'abaissement ; la justice a été faible et souvent mercenaire ; les moindres grâces se sont vendues ; l'insolent est recherché ; le bon et celui qui opère bien est oublié. Ils sont comme certains médecins appelés pour la guérison ; leur avarice leur fait appliquer des remèdes contraires.

(Jugement d'un Français de 1739 ; d'après les *Pièces et documents* tirés du ministère de la Guerre par M. l'abbé LETTERON : *Bulletin de la S. des Sciences corses.*)

3° LES CORSES A LA GUERRE

Le Corse est infatigable à la guerre, et il a une disposition si naturelle à faire la petite guerre qu'on en ferait des troupes légères excellentes. Il passe les nuits dans les champs ou dans une embuscade, avec un fusil dans les bras, un pistolet, un poi-

Digitized by Google

gnard, une carquière garnie de plusieurs cartouches, le tout pendu à sa ceinture ; un petit sac de cuir sur le dos, rempli de petits pains d'orge, de châtaignes et de fromage, avec une gourde remplie d'eau et de vin pendue à son côté. Voilà comme ces insulaires vont à la guerre pour dix à douze jours. Après l'argent, le fusil est ce qu'ils aiment le plus.

Armés comme il vient d'être dit, et avec ce peu de provisions, ils se rassemblent au son des sifflets ou des cornets, pour marcher, sous la conduite d'un chef, à l'expédition qu'ils se proposent, non en colonne ni en bataille, mais à la débandade, et épars comme une compagnie de perdreaux, tout au travers des bois, des rochers, des précipices même, quand il le faut, avec l'attention d'avoir toujours une petite avant-garde. Arrivés près de leurs ennemis, ils se postent en embuscade, ou ils se disposent à l'attaque. Dans ce dernier cas, à la faveur des broussailles, des rochers ou des murailles, ils fondent sur eux ; ou bien, en se rasant, pour ainsi dire, contre la terre, ils tirent de toutes parts ; et après avoir fait leur feu, chaque homme, dans la même attitude, recharge son arme avec la plus grande célérité, pour recommencer ; de manière qu'une troupe attaquée en campagne ne peut jamais savoir ni le nombre de ses ennemis, ni ajuster ses coups pour répondre à leur feu. Dans pareil cas, marcher promptement sur le feu est le seul parti à prendre pour les vaincre, et le moins périlleux pour n'être pas détruits en détail.

Avant de vous attaquer, ou avant de l'être, ils ont la coutume de donner un rendez-vous à deux, quatre, six et quelquefois à dix lieues, sur quelque situation avantageuse : de sorte que, quand leur attaque est repoussée, ou qu'ils sont forcés dans leur embuscade, ils s'éparpillent tous à volonté, qui d'un côté, qui de l'autre, passant par les endroits les plus difficiles et les plus escarpés, pour se porter à leur rendez-vous. De là ils remarchent à vous dans le moment où vous vous y attendez le moins.

[*Mémoires d'un officier de Picardie (Bulletin de la S. des Sciences corses*, p. 205).]

4° COMBAT DE BORGO

Un détachement de 500 hommes reçut l'ordre d'aller s'établir à Borgo et dans le couvent de Lucciana et d'y recevoir les soumissions et les armes ; soit hasard, soit calcul, le commandant désigné fut M. de Courtois... un des deux parasites qui s'asseyaient journellement à la table du marquis de Mari.

Digitized by Google

M. de Courtois arriva à Borgo au moment même où les populations étaient réunies au couvent d'Orezza et délibéraient. Alors arriva la nouvelle que les Français, avec un gros détachement, s'étaient établis à Borgo. Sans prendre l'avis des chefs et des personnes les plus sensées, les vainqueurs de Santa-Lucia qui, pendant le même mois, deux ans auparavant, avaient glorieusement rompu et mis en morceaux la chaîne ignominieuse, prirent en petit nombre la route de Borgo. Quoique cédant à un usage national peut être inconsidéré, arrivés à une portée de fusil de Borgo, ils firent respectueusement prier le commandant de Courtois de leur faire savoir s'il s'était avancé sur l'ordre de son souverain, ajoutant que, s'il agissait en son nom, il n'avait qu'à leur faire voir ses glorieux étendards, qu'ils se prosterneraient devant eux jusqu'à terre, mais que s'il s'était avancé et opérait sur l'ordre des Génois, il fallait que les forces des deux parties se mesurassent le jour même.

M. de Courtois, qui n'avait que trop fréquenté l'école du marquis Mari et n'en avait que trop appris le langage, répondit qu'il n'avait aucun compte à rendre à la canaille. Les Corses, ainsi insultés, attaquèrent avec une telle vigueur que le comte de Boissieux, qui s'était avancé le 13 décembre avec toutes ses troupes pour couvrir la retraite de celles qu'il avait envoyées à Borgo, en aurait ramené fort peu à Bastia, si la mort d'un Cervoni de Soveria, tué dans l'attaque du couvent de Lucciana, n'eût fait abandonner quelques postes, laissant ainsi à Courtois le champ libre pour s'enfuir avec toute sa troupe, sans rien sauver des bagages et des lits qui avaient été transportés à Borgo et au couvent de Lucciana. La fuite fut précipitée, parce qu'elle était dirigée par Murati qui était à la tête des fuyards. Après avoir donné la sépulture à leur compagnon, les Corses revinrent et poursuivirent même le gros de l'armée, avec lequel le comte de Boissieux, après avoir abandonné le poste de San Pancrazio, était allé rallier les fuyards à Biguglia, où il avait fait halte à les attendre.

Le général rentra à Bastia pour se mettre au lit jusqu'au 2 février, jour où il fut exposé mort.

ROSTINI (*Mémoires*, 1, trad. Letteron).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

(Voir le chapitre précédent.)

BULLETIN DE LA S. DES SCIENCES CORSES. — *Testament politique de Simon Fabiani* (1889). *Correspondance des agents de France à Gênes de* 1730 *à* 1748 (documents tirés des archives du ministère des Affaires étrangères et publiés par M. LETTERON, 1901 et 1913). *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Corse de* 1737 *à* 1739 (tirés des archives des ministères de la Guerre et des Affaires étrangères et publiés par M. LETTERON, 1893).

OUVRAGES PARTICULIERS :

CHEVRIER. — *Histoire de l'île de Corse* (1749).

JAUSSIN. — *Mémoires historiques, militaires et politiques* sur les principaux événements arrivés dans l'île depuis 1738 jusqu'en 1741 (Lausanne, 1759).

JOLLIVET. — *Un roi de Corse au* XVIII^e^ *siècle*, d'après les nouveaux documents (*Revue du monde latin*, 1889).

VARNAGHEN. — *Théodore I^er^, roi de Corse* (traduit de l'allemand par les frères Lucciana, 1894).

BULLETIN DE LA S. DES SCIENCES CORSES. — *Osservazioni storiche* de l'abbé Rossi, t. VII et VIII (1899).

LE GLAY. — *Théodore de Neuhoff, roi de Corse* (Paris, 1907).

P. GRAZIANI. — *Maillebois et l'insurrection corse*, 1739-1742 ; Thèse de l'école des Chartres (Mâcon, Protat, 1909).

DRIAULT. — *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France à Florence, Gênes*, etc., avec une introduction de 106 pages (Paris, Alcan, 1912).

Digitized by Google

CHAPITRE XII

LA TROISIÈME RÉVOLTE ET LA SECONDE INTERVENTION FRANÇAISE (1742-1755)

JEAN-PIERRE GAFFORI

La période qui s'étend de 1742 à 1753 achève de fixer les destinées de la Corse. C'est à la France que doit un jour échoir l'île, quand elle échappera aux Génois. Les troupes françaises vont en effet intervenir une seconde fois, mais au nom de Louis XV seulement. La maison d'Autriche, préoccupée par d'autres questions, laissera sa rivale jouer le rôle de sauveur et en tirer bénéfice. Ce rôle exigera toutefois une très grande habileté, car il faudra ménager tous les acteurs possibles du drame. Gênes, dont la susceptibilité de propriétaire était exaspérée par la faiblesse ; les Corses, dont la très grande méfiance acceptait seulement les conseils d'un monarque ami, par conséquent ennemi

Digitized by Google

de la république, les puissances européennes, telles que l'Angleterre et l'Empire, qui se seraient opposées à l'occupation prolongée de l'île par le roi de France. Le grand mérite des ambassadeurs français aura donc été de réussir dans une tâche qui paraissait impossible au premier abord et dans laquelle avaient échoué les Impériaux.

Lassitude des Génois et des Corses.

Lorsque, dans l'automne de 1741, Villemur avait quitté la Corse avec ses troupes, il avait prédit une révolte prochaine des Corses. Il connaissait, pour en avoir été le témoin, la haine de ceux-ci pour les Génois, l'impossibilité d'une réconciliation durable entre deux ennemis également farouches. Toutefois ses prévisions ne se réalisèrent pas immédiatement ; de 1742 à 1745, l'île jouit d'une tranquillité relative. La raison en est dans la lassitude des vainqueurs et des vaincus, aussi bien que dans le départ de tous les chefs corses. Ambrosi, Giafferi et Paoli s'étaient embarqués pour prendre du service dans le Royal-Corse de Naples; plusieurs autres avaient suivi les Français, en qualité d'officiers du régiment insulaire que Maillebois avait constitué. Livrées à elles-mêmes, les populations aspiraient alors au repos. L'apparition du baron de Neuhof, avec quelques munitions, à l'île Rousse, ne les troubla pas. Les principaux personnages de la Balagne lui firent comprendre qu'ils n'étaient plus disposés à prendre les armes en sa faveur, s'il n'était pas assuré du secours d'un grand État. Le pseudo-roi, qui avait attendu le départ de Maillebois pour tenter de nouveau la fortune, avec l'appui du gouvernement britannique

Digitized by Google

(janvier 1743), n'insista pas et disparut [1]. De leur côté les Génois n'étaient pas moins épuisés et désireux de la paix. Ils avaient à craindre l'ambition du roi de Sardaigne, qui leur disputait le marquisat de Finale [2], et les menaces de la guerre de Succession d'Autriche, dans laquelle, par le traité de Worms (septembre 1743), ce même roi allait prendre parti pour la coalition austro-anglaise. Tout cela leur conseillait la sagesse. Enfin la brusque et récente apparition de Théodore, que la renommée accusait d'être un émissaire des Anglais, achevait de les troubler. Une révolte des Corses à ce moment eût été un désastre. Aussi la république s'efforça-t-elle de les rassurer. Elle remplaça le gouverneur Spinola, mort en février 1743 à Bastia, par Pierre-Marie Giustiniani (juin); ses manières aimables, l'accueil bienveillant qu'il réservait à tous les insulaires encouragèrent ceux-ci à lui proposer un arrangement. En voici les principaux articles, qui méritèrent de recevoir le nom de concessions Giustiniani.

Concessions génoises de 1743.

Après une promesse solennelle de pardon pour tout ce qui s'était passé, le gouverneur accordait à tous les habitants le droit de posséder et de porter des armes, arquebuses, pistolets de poche et couteaux, moyennant une taxe de deux *seini* par feu. En 1715, la même contribution avait été con-

1. Lâché par l'Angleterre, à la suite de cette infructueuse tentative, le baron de Neuhof essaya en vain de vendre son influence à la Sardaigne, puis à la cour de Vienne. Discrédité partout, il dut se retirer à Londres et, après beaucoup d'aventures, il y mourut, misérable et oublié, le 11 décembre 1756. Cf. Le Glay, *Théodore de Neuhof*.

2. C'était un ancien fief de l'empire que Charles VI leur avait vendu et garanti, en 1713, pour une somme de 1.200.000 piastres.

Digitized by Google

sentie pour obtenir la suppression du port d'armes ; trente ans après, elle garantissait l'abus funeste de ce même port d'armes. La taille redeviendrait ce qu'elle était avant la révolte ; il était interdit de l'augmenter avant d'avoir consulté le Parlement des Douze et des Six, qui devrait lui-même en référer aux Communautés. Pour plus de clarté, on publierait un tableau des sommes dues par chaque piève et par chaque village. Cette fixité et ce consentement de l'impôt n'étaient pas une des concessions les moins appréciables du Règlement. Il y en avait d'autres. Les plus curieuses sont assurément celles qui ont pour but de sauvegarder la liberté individuelle. Tout accusé, même inculpé du crime de lèse-majesté, ne pourrait pas désormais être retenu en prison plus de quinze jours et, si les présomptions de culpabilité étaient formelles, plus de cinquante, sans jugement. La procédure *ex informata conscientia* ou *more militari* était abolie. Le gouverneur s'engageait pour l'avenir à défendre toute arrestation arbitraire et tout emprisonnement sans preuves. Cet article pouvait donc être considéré comme l'*habeas corpus* des Corses. Enfin, suivant une habitude déjà très ancienne, les insulaires demandaient pour leur clergé l'attribution de trois sièges épiscopaux dans l'île et même de quatre, quand on aurait dédoublé, comme il en était question, celui d'Aleria ; pour eux-mêmes, la nomination aux fonctions de lieutenant à Corte, à Aleria, à Sartène et à Vico, ainsi que la reconnaissance d'un ordre de noblesse.

Ces promesses de Giustiniani pouvaient paraître insuffisantes à quelques insulaires ; elles n'en for-

Digitized by Google

maient pas moins, dans leur ensemble, une constitution très acceptable, que le gouvernement génois approuva en août 1744 et dont un exemplaire devait être remis à chaque podestat. Malheureusement la liberté, qui avait été laissée à chaque Corse de se munir d'armes à feu ou autres, devait avoir les pires résultats. Comme au XVII[e] siècle, les homicides et les assassinats se multiplièrent. Des plaintes s'élevèrent partout contre l'indifférence du gouverneur. Mais, soit que ces discordes intérieures l'enchantassent, soit, comme il le prétendit, que ses forces fussent insuffisantes pour rétablir l'ordre, il ne fit rien. Alors, conformément à une décision prise au mois de mars de l'année précédente, les Corses résolurent de suppléer à la faiblesse de leur suzerain et de réprimer eux-mêmes les crimes et les délits. Leurs délégués se réunirent à Orezza, le 30 août 1745 ; ils recevaient une lettre circulaire, dans laquelle on les prévenait « que l'état déplorable de l'île, les discordes, les inimitiés et les assassinats quotidiens excitaient la compassion et qu'il fallait à tout prix enrayer une ruine imminente que l'État souverain, trop occupé ailleurs, était impuissant à prévenir ». L'assemblée choisit comme Pacificateurs l'abbé Venturini, le D[r] Jean-Pierre Gaffori, de Corte, dont le rôle politique depuis 1734 était très populaire[1], et le capitaine Alerius Matra, député de la piève de Serra. Elle chargea ces trois hommes d'effectuer une

Les pacificateurs et leur mission.

1. Délégué, en 1734, par Paoli et Giafferi pour négocier avec le gouverneur une trêve, envoyé ensuite avec le chanoine Orticoni, à Bastia, pour implorer le général de Boissieux, il s'était toujours signalé par son énergie et son patriotisme ardent.

Digitized by Google

tournée dans l'île, avec une escorte de 150 hommes, et leur confia la mission de juger les différends ou de punir les coupables. En même temps elle demandait à la république de ne pas prendre ombrage d'une institution qui avait seulement pour but la tranquillité publique. Les « enquêteurs » se mirent aussitôt en route. Ils firent de l'excellente besogne, en employant tantôt la force, tantôt la persuasion.

Tension des rapports corso-génois.

Il leur fut cependant impossible de ne pas éveiller la susceptibilité et la jalousie du gouverneur. Les Génois considéraient la création des Pacificateurs comme une atteinte à leur souveraineté, et leur opinion était fondée en droit. Ils s'efforcèrent donc de paralyser l'action de Gaffori et de ses compagnons ; bien mieux ils la combattirent ouvertement. Certain jour où les trois enquêteurs se présentaient devant Corte, avec une escorte de quatre cents amis dévoués, le commandant du château leur interdit l'entrée de la ville et les fit mitrailler. Dès lors le désaccord alla en augmentant entre les Corses et les Génois. Le rappel de Giustiniani, son remplacement par Etienne Mari qui vint avec des instructions sévères, les tentatives faites pour arrêter Gaffori, l'interdiction adressée aux insulaires de venir se ravitailler dans les présides génois, le pillage des églises et des couvents du Cap par le gouverneur qui voulait se procurer l'argent nécessaire à la solde des troupes, achevèrent de mécontenter une population qui n'avait oublié ni la récente révolte, ni ses griefs anciens. Un incident pouvait, en 1745, donner naissance à l'insurrection. Il fut

Digitized by Google

créé par un émissaire du roi de Sardaigne, venu expressément dans ce but.

La coalition anglo-austro-sarde et la Corse (1743).

Le roi de Sardaigne et de Piémont, Charles-Emmanuel III, faisait, depuis le 3 septembre 1743, avec la maison d'Autriche et l'Angleterre, partie d'une coalition dirigée contre la France et son influence en Italie; il s'était fait promettre par ses alliés le territoire génois de Finale. Gênes, menacée dans son domaine continental, allait l'être également en Corse. Cette triple entente anglo-austro-sarde est curieuse par les intrigues auxquelles elle donna lieu et par la duplicité des trois participants[1]. L'Angleterre, qui prévoyait déjà ses grandes destinées maritimes et coloniales et entendait y consacrer d'ores et déjà toutes ses ressources, se préoccupait de la Corse depuis 1730. L'intervention française lui avait causé du dépit et, pour éviter que sa rivale ne s'installât dans l'île, elle se mit à exciter à la fois la méfiance de Gênes et de Vienne : « L'affaire des Corses, disait un de ses ministres, a été regardée jusqu'à présent par l'Europe comme une question insignifiante ; elle peut, à l'heure actuelle, devenir la cause d'une guerre générale. » L'alliance anglo-autrichienne se fit donc contre la France sans doute, mais la Corse y aida beaucoup. Or un troisième larron convoitait également cette île ; c'était la maison de Savoie, installée à Turin. Son

1. On peut lire, à ce sujet, le livre si captivant de M. Le Glay, *la Corse pendant la guerre de la Succession d'Autriche ;* on y admirera l'art diplomatique de l'Angleterre et l'impudence avec laquelle chacun des alliés trompe mutuellement l'autre.

Digitized by Google

ambition, qui fut toujours « persévérante et attentive », ne rêvait pas moins qu'une hégémonie en Italie ; elle ne se laissait embarrasser par aucune question de sentiments ; elle recherchait l'alliance la plus profitable et avouait « qu'elle ne se donnerait pas à bon marché ». La surenchère, a-t-on dit, fut mise par les ennemis de la France ; c'est de leur côté que Turin se tourna. Les circonstances lui étaient favorables. Comment le Savoyard n'aurait-il pas songé à profiter de l'état de guerre pour s'emparer d'une île telle que la Corse, qui, avec Finale, aurait complété la liaison du nord au sud entre le Piémont et la Sardaigne, qui lui aurait donné les avant-postes de la péninsule? Les Corses étaient toujours prêts à seconder une intervention étrangère ; Gênes inquiétée par les Impériaux du Milanais à l'est, par les Piémontais au nord, aurait trop d'embarras pour défendre vigoureusement son royaume insulaire. L'Angleterre ne demandait qu'à encourager cette ambition. « Elle veut, écrivait un ambassadeur, rendre le roi de Sardaigne très puissant pour en faire une digue contre la France. » Ainsi s'était nouée en 1743, à la faveur des troubles causés par la succession d'Autriche, la coalition anglo-austro-sarde. Les Anglais y gagnaient d'empêcher les Français de dominer sur la Corse ou sur l'Italie, c'est-à-dire sur le bassin occidental de la Méditerranée ; la maison de Savoie y pêchait en eau trouble un État inespéré ; la famille des Habsbourg faisait échec à celle des Bourbon, sa rivale séculaire.

C'est pourquoi le 6 octobre 1745, sous prétexte que la république avait violé les promesses faites à Charles VI en faveur des Corses, disaient l'impératrice Marie-Thé-

Digitized by Google

rèse et le roi de Turin Charles-Emmanuel III, que Gênes se préparait à vendre l'île à l'Espagne, ajoutait le gouvernement britannique, les trois alliés offrirent leur protection à la « malheureuse » Corse et s'engagèrent à la défendre avec toutes leurs ressources. En vain les Génois s'humilièrent-ils devant l'amiral anglais Matthews et firent-ils de plates excuses pour le mal qu'ils ne lui avaient pas causé; ils n'en furent pas moins traités avec dédain et insolence. Dès novembre 1745, la conquête de la Corse par les Anglais et les Sardes commença. Le 3 janvier 1746, Marie-Thérèse s'y associait par une déclaration retentissante. Elle jurait de venir en aide à un peuple « qui gémissait sous le joug d'une domination cruelle » et de punir une république qui, « sans se soucier des lois de l'humanité, avait oublié les promesses faites à son père l'empereur et méprisé sa garantie[1] ». Ces témoignages de sympathie subite et intéressée eurent pour résultat l'envoi dans l'île de Dominique Rivarola d'origine bastiaise, officier au service du roi de Sardaigne. Il noua des intelligences parmi ses compatriotes, se présenta comme l'émissaire d'une grande puissance maritime désireuse de libérer les Corses, se ménagea un parti parmi les mécontents et, quand il fut certain d'être bien accueilli par eux, il fit appel au concours de la flotte anglaise qui

L'expédition anglo-sarde en Corse (1745-1746). Prise de Bastia.

1. « La république s'obstine, ajoutait la proclamation, à traiter les Corses de la plus cruelle manière, à les persécuter, à les opprimer, à les ruiner enfin dans leur honneur, leur réputation, leurs biens et leur vie. C'est par compassion que nous prenons leur défense. » Cf. GUELFUCCI, *Mémoires*, p. 102.

Digitized by Google

croisait dans ces parages. Au mois de novembre 1745, l'amiral Cooper se présentait devant Bastia, avec huit navires de guerre et quelques brûlots. La chute de cette place était considérée comme un coup mortel porté à la domination génoise. L'escadre intima au gouverneur l'ordre de se rendre ; sur son refus, le bombardement commença, tandis que la ville était assiégée sur terre par une troupe de Corses révoltés à l'instigation de Rivarola. Celui-ci avait même dans la citadelle des partisans qui se préparaient à un soulèvement, lorsque nuitamment le gouverneur s'échappa et se réfugia à Calvi. Le lendemain, la place capitula. Saint-Florent subit le même sort. Le château de Corte ouvrit ses portes à Gaffori, dont l'héroïsme [1] intimida la garnison. Si l'amiral anglais avait continué sa croisière, il est certain qu'aucune forteresse ne serait demeurée au pouvoir des Génois. Mais brusquement il s'éloigna et ne revint plus.

Bastia rendue aux Génois. Leur vengeance.

Les chefs corses et Rivarola restés seuls se disputèrent, ce qui était inévitable. Celui-ci, qui travaillait pour le roi de Sardaigne, contestait la possession de Bastia à ceux-là, dont le seul but était l'indépendance. La discorde aurait peut-être compromis le remarquable résultat obtenu, si les rivaux, cédant aux instances des habitants, ne leur avaient reconnu le droit de s'administrer eux-mêmes. La capitale fut

1. C'est à ce siège de Corte que Gaffori n'hésita pas à donner l'ordre de tirer sur les murailles de la citadelle, où le gouverneur venait de faire suspendre le fils unique du chef corse, qu'il retenait comme otage.

Digitized by Google

évacuée ; le champ fut laissé libre aux intrigues des Génois. Le 15 février 1746, les principaux personnages de la ville accusés de connivence avec les rebelles de l'intérieur furent arrêtés par la populace ; le drapeau génois fut arboré sur la citadelle. Vingt-six prisonniers, envoyés à Gênes, furent jugés, décapités, condamnés aux galères ou à la prison perpétuelle (7 mai 1746). Comme le disait le représentant de la France à Gênes il aurait mieux valu recourir à la clémence qu'à la sévérité. Celle-ci ne pouvait qu'irriter les populations car le procès était réellement injuste, plusieurs accusés étaient innocents et on leur avait promis à tous l'honneur et la vie sauve [1].

Vicissitudes de la guerre.

Le châtiment ne se fit pas attendre. A la nouvelle de la condamnation, Gaffori et Matra avaient publié un édit qui mettait les Bastiais au ban de la nation et punissait de mort quiconque leur fournirait des vivres (juin). Rivarola se préparait à faire un nouveau siège de la ville pour tirer vengeance de sa trahison. En même temps, le 6 septembre 1746, Gênes elle-même, bloquée sur mer par l'amiral anglais Rowley et sur terre par un de ses concitoyens exilés, Botta Adorno, commandant en chef des troupes autrichiennes, capitula et fut occupée par les Impériaux. Elle dut payer une contribution de quinze millions de francs, s'humilier devant l'impé-

1. Voici les noms de quelques-uns de ces malheureux : Fr.-Marie Gentile, Antoine-Marie Asdente, Antoine Marengo, Ignace Rossi, Dominique Sansonnetti, décapités ; Fr.-Marie Bozio, J.-B. Vincentini, Fr.-Marie Luciana, Philippe Sari, Léonard de Giovanni, pendus. Quant à Mathieu Limperani, il mourut dans sa prison après le procès.

Digitized by Google

ratrice et fournir une quantité énorme de munitions et de vivres pour une expédition contre la Provence. La république cessa pour ainsi dire d'exister; la Corse disparut de ses préoccupations. Comme l'écrivait l'agent français, cette île allait momentanément devenir une proie pour la coalition austro-anglo-sarde. Mais le meilleur résultat fut de permettre à la révolte de bien s'organiser militairement et administrativement. Des troupes lui parvinrent de Sardaigne et le siège de Bastia fut recommencé en juillet 1747. Le 17 de ce mois, les assiégeants s'emparaient de Terravecchia et faisaient une brèche dans le mur du bastion Saint-Charles. Peut-être se seraient-ils emparés une seconde fois de la citadelle, si, par un revirement subit de la fortune, Gênes, qu'une insurrection populaire avait, au mois de décembre précédent, débarrassée des Impériaux, n'avait fait un effort considérable et envoyé à la hâte un renfort de 500 hommes (septembre 1747). Ce secours inespéré obligea Rivarola à décamper jusqu'à Saint-Florent, où le gouverneur génois vint l'assiéger inutilement.

Le traité d'Aix-la-Chapelle oublie la Corse.

On se retrouvait donc dans la même situation qu'en 1746, avec cette seule différence que la Sardaigne et Rivarola, comme autrefois Théodore, voyaient à la fois diminuer leur prestige et leurs partisans. Pour les conserver et ne pas perdre tous les avantages réalisés jusqu'à ce jour, il fallait que Charles-Emmanuel et les Anglais se décidassent à un nouvel et grand effort. L'un des chefs de la révolte, Giuliani, se rendit donc avec Rivarola à Turin; ils y obtinrent

Digitized by Google

ce qu'ils désiraient. Le 3 mai, un convoi de 1.500 hommes, escorté par deux navires anglais, arrivait dans le golfe de Saint-Florent. Le chevalier de Cumiana les commandait. Il ordonna de reprendre les sièges de Bastia et de Calvi, mais sans y mettre beaucoup d'ardeur. C'est que les négociations de paix étaient déjà commencées entre les belligérants fatigués et, le 30 octobre 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle allait être signé. En vain Gaffori se rendit-il à Turin pour supplier le roi de se rappeler les intérêts des Corses au cours des pourparlers; en vain les insulaires adressèrent-ils une supplique aux membres du Congrès, exposant leur misérable situation, leur désir de recouvrer les anciennes libertés et leur volonté de ne jamais plus être asservis aux Génois. Les plénipotentiaires se désintéressèrent d'un pays auquel tour à tour leurs souverains avaient prodigué, en 1732, en 1741, en 1745, les promesses de protection les plus formelles. Au milieu des questions capitales qu'ils discutèrent, celle de Corse les laissa indifférents.

Traité d'alliance franco-génois (1745).

En réalité, il ne faudrait pas l'oublier, la France y pensait, mais en secret; ses projets allaient être bientôt dévoilés. Si le traité, qui terminait une guerre glorieuse pour elle, ne lui donnait aucun avantage immédiat, il profitait à ses alliés; à la Prusse, qui gardait la Silésie; à l'Espagne, qui en retirait les duchés de Parme et de Plaisance; à Gênes, qui réoccupait le territoire de Finale et pour qui Louis XV allait pacifier la Corse. Le gouvernement royal ne

Digitized by Google

songeait pas encore à s'approprier l'île, ce qui eût été prématuré et difficile en 1748, mais il ne voulait à aucun prix qu'elle tombât aux mains des Anglais. Maîtres de Minorque et de Gibraltar, ils auraient, en occupant la Corse, commandé dans la Méditerranée et menacé les intérêts commerciaux et moraux de la France dans cette mer. Aussi les agents français informaient-ils très exactement leur ministre des menées anglaises. Ils écrivirent que la tentative de restauration de Théodore, en 1743, paraissait être appuyée par l'Angleterre, que des conversations secrètes avaient lieu entre les gouvernements britannique et génois. La république trahissait Louis XV, qui venait de faire une expédition en sa faveur contre les insulaires; les Anglais se jouaient des Génois qu'ils voulaient déposséder de la Corse. A ces nouvelles, la cour de Versailles faillit se fâcher. Elle offrit nettement son alliance à Gênes, qui accepta; le traité d'Aranjuez (7 mai 1745) brouilla cette cité avec l'Angleterre, mais tranquillisa la France. En 1746, la flotte anglaise bombardait Bastia. Le 21 novembre, le consul français en envoyait la relation au secrétaire d'État d'Argenson et ajoutait : « Le commandant de l'escadre a déclaré qu'il prenait possession de la Bastie par ordre de Sa Majesté Britannique. Si les Anglais s'y établissent, il ne sera pas facile de les en dénicher, ce qui ne pourra pas manquer d'incommoder beaucoup notre navigation, étant capables avec deux seules frégates, dans le canal de Piombino, de déranger complètement notre commerce maritime des ports de l'Italie et des Échelles du Levant. » Remarques justes, qui montraient la nécessité pour la France d'agir vite et bien.

Digitized by Google

L'intervention française en Corse (1747).

A partir de 1746, elle songe donc résolument à une intervention effective en Corse. Les défiances génoises la retardèrent : « Ils désirent bien recevoir de l'argent, ils pleurent pour en avoir, ils se plaignent de leur situation dans l'île, mais ne veulent pas entendre parler d'une expédition militaire. » Or le manifeste des cours de Turin et de Vienne en faveur des révoltés, la nouvelle que leurs chefs avaient eu une entrevue avec les capitaines des navires anglais, épouvantèrent la république. En 1747, elle avoua son impuissance totale et supplia « le Roi Très Chrétien », par l'intermédiaire de son ambassadeur Pallavicini, de lui venir en aide. « Jamais, écrivait-on, sa détresse n'a été plus grande; elle n'a ni vivres, ni munitions pour elle-même; elle ne peut donc pas en envoyer en Corse [1]. Cependant les Anglais rôdent autour de ce pays ; un nouveau débarquement austro-sarde est imminent. » Au même moment la France apprenait que sa rivale anglaise, sans se soucier de ses alliés, négociait avec l'Espagne et lui offrait la Corse, dans l'espoir de brouiller les Bourbons de Madrid et de Versailles, peut-être aussi d'obtenir des concessions commerciales en Amérique : « Un accommodement avec l'Espagne, disait le duc de Newcastle, est un si grand objet qu'il ne faut pas risquer de le manquer pour une chose qui me semble de si peu d'importance comme la Corse. » La question de Gibraltar, que

1. Il fallut que la France envoyât : à Bastia, 200 mines de grain et 200 barils de poudre ; à Calvi, 600 mines de grain et 200 barils de poudre ; à Bonifacio, 400 mines et 150 barils ; à Ajaccio, 500 et 200 ; à Capraja, 200 et 50.

Digitized by Google

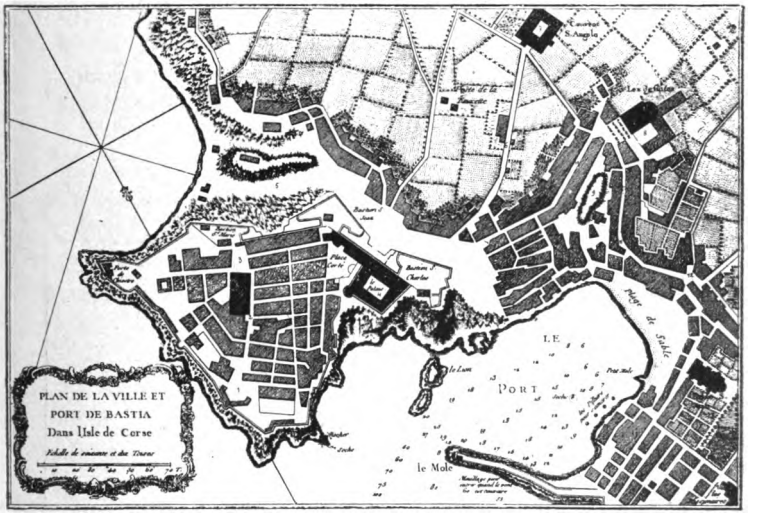

FIG. 36. — Plan de Bastia au XVIII^e siècle.

On voit les deux faubourgs de la ville : Terra nova, enfermée par les murs et les bastions avec le donjon, résidence du gouverneur (4), la cathédrale Sainte-Marie (3), la maison épiscopale (2), le monastère des Turquines (1) ; Terra vecchia, plus populeuse et non fortifiée, avec la rue Saint Angelo (6), le couvent (7) des Récollets (manutention), le couvent (8) des Jésuites (lycée), le Colle (9), la rue droite (10), Fontanicchia et les Terrasses (11 et 12), Saint-Jean.

Digitized by Google

FIG. 37. — Statue de Gaffori.

Gaffori Jean-Pierre, Protecteur de la patrie en 1745, auxiliaire dévoué du marquis de Cursay en 1749, généralissime des Corses, en 1753, fut assassiné, le 3 octobre 1753, par son frère et les deux Tomei, que Gênes avait soudoyés. La statue date de 1901. Le soubassement de granit porte deux bas-reliefs : l'un rappelle le siège de Corte de 1746 ; l'autre, l'acte de la femme de Gaffori, menaçant de mettre le feu aux poudres, plutôt que de se rendre. La maison, respectée comme une relique, porte les traces des balles génoises visibles dans la gravure.

Digitized by Google

l'Espagne réclamait, fit sans doute échouer ces pourparlers, mais la France avait raison de s'inquiéter. Sur ses instances sérieuses, Gênes accepta un envoi de troupes; le 3 septembre 1747, quatre compagnies de grenadiers, sous les ordres du colonel de Choiseul-Beaupré, débarquaient, avec un contingent génois, pour débloquer Bastia. Renforts insuffisants, puisqu'ils n'empêchèrent pas un troisième siège de cette ville par les Austro-Sardes de Cumiana. La France y répondit par une augmentation de l'effectif mis à la disposition de la république; au début de 1748, puis en mai, plusieurs bataillons arrivèrent successivement, avec le marquis de Cursay pour commandant. La Corse allait devenir un des théâtres de la guerre dite de la Succession d'Autriche, un champ de bataille des Austro-Anglo-Sardes et des Franco-Génois, quand l'armistice en septembre, puis la paix en octobre, arrêta les hostilités.

Conduite à tenir envers les Corses.

Le traité d'Aix-la-Chapelle ne parlait pas de l'évacuation de l'île par les Français. Le marquis de Cursay y resta jusqu'en 1752 et y accomplit une tâche aussi délicate que compliquée. Il lui fallait assister à l'évacuation de la Corse par ses adversaires austro-sardes, réduire les insulaires pour les amener à la soumission, enfin redonner aux Génois assez de prestige et de force pour qu'ils pussent garder leur colonie sans craindre une intervention étrangère. Or ce prestige était tellement affaibli que les Génois étaient un objet de risée pour leurs sujets. Cursay n'avait donc pas à compter sur le concours moral ou militaire de la république; il était réduit à ses propres ressources.

Digitized by Google

Comme il le dit lui-même, pour soumettre la Corse, deux moyens seulement étaient possibles, celui des armes ou celui de la négociation. L'expérience avait prouvé que la force était aussi inutile que préjudiciable, seul un bon gouvernement était capable de ramener la tranquillité. Il fallait donc persuader le peuple et ses chefs que le roi de France était à même de la leur donner. Ces chefs, au nombre d'une trentaine, comptaient parmi les plus riches et les plus influents; ils avaient cherché, par vanité ou par ambition, à exercer sur leurs compatriotes une influence énorme et ils y avaient presque réussi. Mais leur crédit était surtout puissant pour faire le mal, médiocre pour réaliser le bien; on les suivait quand il s'agissait d'une révolte contre la république, on s'en méfiait quand ils parlaient d'entrer dans la voie de la soumission. Il fallait se garder de recourir à eux pour pacifier l'île, mais il était indispensable de ménager leur susceptibilité. La majorité des habitants demandait la justice, dont le mépris avait causé toutes les révoltes et une protection efficace contre les malversations et la vendetta. La France devait leur promettre l'une et l'autre, puis tenir rigoureusement parole. Quand elle aurait éliminé les fauteurs de désordres, elle donnerait au peuple les règlements assortis à son tempérament, garantis par Louis XV, qu'il avait toujours demandés. En somme il s'agissait de gagner la foule à force d'équité, les chefs par l'intérêt; il fallait être le tuteur des Génois, le protecteur des Corses, le défenseur de l'intégrité de l'île, tout en rendant le nom français sympathique, sans froisser l'Europe. Ne suffit-il pas à la gloire d'un homme d'avoir réalisé un tel programme?

Digitized by Google

Le parti français dans l'île.

Pour cela, Cursay fut affable, mais rigide, bienveillant, mais juste, plein d'une bonhomie qui n'excluait pas la sévérité; suivant une expression consacrée, il eut, pendant ses trois ans de gouvernement absolu, une main de fer dans un gant de velours. Il fut presque de suite sympathique aux révoltés; plusieurs d'entre eux avaient gardé rancune à la France qui les avait soumis, puis abandonnés en 1742, mais ils se souvenaient avec regret de l'administration équitable de Maillebois. Du reste, le gouvernement royal avait, depuis cette époque, entretenu dans l'île un parti français dont les principaux personnages étaient cette dame Colonna qu'on avait comparée à M^me^ de Chevreuse et l'archiprêtre Orto, d'Ajaccio, qui touchait pour prix de sa fidélité une pension de 600 livres. Gaffori lui-même devait par la suite l'imiter en acceptant une subvention annuelle de 6.000 livres. Dès son arrivée en Corse, en 1748, Cursay écrivait à son secrétaire d'Etat : « Le nom français est ici plus respecté et plus craint qu'il ne l'est dans aucun autre pays. Beaucoup d'habitants sont disposés à recevoir la protection du roy, et si le ministre le voulait, le peuple se rangerait aux volontés du Roy... Le nom de la république leur est plus en horreur que jamais. » (1^er^ et 10 juillet 1748.)

Cursay allait profiter de ces dispositions. Dès que les Austro-Piémontais eurent évacué les places qu'ils occupaient (novembre), son action commença. Déjà il avait laissé entendre qu'il était délégué par son gouvernement pour rendre la paix au peuple corse, pour écouter ses doléances, non pour lui imposer une sou-

Digitized by Google

mission par les armes. Déjà il avait entamé avec Gaffori, par l'intermédiaire d'un de ses frères résidant à Bastia, des pourparlers de soumission. Quand, le 2 décembre, il eut à Biguglia, avec Gaffori et dix-huit des autres chefs, une entrevue dont rien ne transpira, l'accord était tacitement conclu. Il est probable, comme le laisse entendre Cursay lui-même, qu'il profita du désarroi et de l'inquiétude dans lesquels le départ des alliés avait laissé les promoteurs de la révolte. Ils avaient entraîné leurs compatriotes à soutenir l'invasion sarde, ils s'étaient vantés d'avoir l'appui d'une forte puissance maritime, et voilà que la paix laissait les insurgés à la merci des vindicatifs Génois et de leurs amis, les Français. Gaffori, Giuliani et les autres pouvaient-ils lutter à la fois contre le ressentiment de leurs compatriotes et celui de la république? Déjà Rivarola, le plus coupable d'entre eux, après avoir été renié et traité de sot et d'incapable par les ministres anglais, s'était éclipsé. Matra s'était empressé d'abandonner ceux qu'il avait engagés dans une mauvaise voie, en acceptant un poste de colonel dans un régiment sardo-corse, ainsi qu'une gratification de 70.000 livres de la part des Génois[1]. Pour éviter d'en venir à cette extrémité, un seul moyen s'offrait aux autres chefs assemblés à Biguglia : accueillir les avances de Cursay, et grâce à lui, garder leur considération vis-à-vis des insulaires, une sauvegarde contre leurs adversaires, tout en demeurant les paci-

Cursay gagne à sa politique les chefs des Corses.

1. Une assemblée de Corses le dégrada de son titre de général et le déclara traître à la patrie.

Digitized by Google

ficateurs de leur patrie. C'est à quoi se résolurent les dix-neuf personnages. Dès lors Gaffori, par patriotisme plus que par intérêt, allait être l'auxiliaire le plus dévoué de la politique française.

Habileté de sa diplomatie et de son gouvernement.

Cet engagement, très loyalement observé par les principaux habitants de l'En-deçà des monts et par Luc Ornano, que l'on considérait à tort ou à raison comme le chef de l'Au-delà, permit à Cursay de marcher de succès en succès. Il se fit remettre les places fortes qui étaient aux mains des Corses : Saint-Florent, Ile Rousse, San-Pellegrino, Corte. Puis, avec beaucoup de confiance, le 3 décembre, il entreprit une tournée dans la Terre du Commun. Il y tint une assemblée générale, à l'issue de laquelle quinze procureurs furent désignés : cinq dans l'Au-delà, dix dans l'En-deçà; toutes les négociations devaient être conduites avec eux. En janvier 1749, il s'aventura jusqu'à Corte, où, par un discours habile, il se fit accorder pleins pouvoirs d'agir à sa guise. De là il gagna Ajaccio; l'accueil y fut aussi sympathique qu'ailleurs.

Certain de posséder alors la confiance des populations, il prétendit obtenir la soumission à Gênes, dont il avait jusque-là évité de prononcer le nom. Il convoqua les chefs et les procureurs à Saint-Florent, leur offrit un excellent repas et le termina par un discours qui contenait cette phrase : « Il faut obéir à la volonté du roi et obtenir sa protection en reconnaissant le Sénat comme votre suzerain. » Cette proposition, à laquelle la majorité ne s'attendait pas, fut mal

Digitized by Google

accueillie. On la renvoya à une assemblée, formée par un député par piève et munie de pouvoirs spéciaux. Elle se tint à Oletta et fut tumultueuse. Mais, la prudence l'emportant sur l'indignation, les délégués se soumirent au roi de France ; le nom de Gênes ne fut pas prononcé : « *Beviamo il calice amaro*, disait-on, *evviva il nostro Rè*[1]. » Cursay remportait un magnifique succès, récompense légitime de son administration intègre et de sa justice impartiale. Les garnisons françaises, fortes de 2.000 hommes et installées dans tous les ports, arrêtaient les criminels, à l'aller comme au retour; la paix régnait dans l'île. Des tribunaux français, institués un peu partout, jugeaient avec une sévérité qui réjouissait les habitants; un escadron volant de soldats prêtait son appui à la répression. En apparence, la domination génoise avait disparu. Cursay se conduisait comme le véritable souverain, instituait à Bastia sur les ruines de l'Académie dite des Vagabonds une Académie des sciences et des lettres qui devait retenir les cinq ou six cents jeunes gens, dispersés chaque année à Rome, à Pise, à Venise, à Padoue pour y faire leurs études; négligeait de consulter le gouvernement génois ou ne le mêlait à aucune négociation. Les trois années qui s'écoulèrent de 1748 à 1750 furent des plus paisibles; par son ascendant, fait de respect et de crainte, il donnait à la Corse le repos que ses chefs nationaux eux-mêmes ne lui avaient pas procuré*.

Une telle conduite devait naturellement inspirer aux Génois une jalousie et une crainte d'autant plus fortes

1. « Buvons le calice amer, mais vive notre Roi ! »

Digitized by Google

que leur faiblesse était plus grande. Le nouveau gouverneur Grimaldi, personnage très influent dans sa patrie, ressentit une vive humiliation de l'abandon où le laissait le marquis de Cursay, que son roi venait de nommer général. Une sourde rivalité naquit entre les deux hommes; elle ne tarda pas à dégénérer en guerre ouverte. Défense fut d'abord faite aux Corses de recourir à la justice des Français; on suscita à ceux-ci beaucoup d'ennuis pour les approvisionnements. Enfin le Sénat se plaignit lui-même à l'ambassadeur de France et à Louis XV. Il accusa Cursay de le supplanter dans l'île, de le discréditer dans l'esprit des habitants. Il lui reprochait : 1° d'exercer la justice dans les États d'un prince souverain; 2° d'occuper militairement tous les ports; 3° de se montrer trop inflexible dans la répression des délits et des crimes. L'accusé dut se disculper; il le fit assez habilement pour que le ministre prît sa défense et menaçât la république de rappeler les troupes royales.

Mécontentement des Génois. Leur attitude francophobe.

Ces incidents laissaient voir la nécessité de publier au plus tôt un règlement de paix définitif. L'ambassadeur français à Gênes, le chevalier de Chauvelin, avait été chargé de l'élaborer d'accord avec le Sénat. Quand les principaux points en eurent été fixés, il se rendit en Corse pour les soumettre à l'acceptation des insulaires. L'intervention de ce nouveau personnage allait compromettre les résultats obtenus par le général de Cursay. Chauvelin avoue lui-même qu'il vint avec une préven-

Les conditions de la soumission.

Digitized by Google

tion très forte contre les Corses et contre leur protecteur; sur la foi des Génois, qui l'avaient longuement circonvenu, il croyait, comme la plupart de ses compatriotes, que les insulaires étaient « les plus fins, les plus fourbes et les plus imprévoyants du monde et qu'il fallait ne pas se laisser abuser et tromper par eux. » Il fit donc convoquer à Oletta (juillet 1751) un congrès et y annonça brutalement ces bonnes nouvelles : la république seule aurait le droit de présenter un règlement pour la paix; le roi en serait le seul garant et lui, Chauvelin, maréchal de camp et lieutenant général de l'armée française en Corse, le seul intermédiaire entre les rebelles et leur maître. Puis il donna connaissance des intentions génoises, en insistant sur les points suivants :

Gênes entretiendrait dans l'île des garnisons, aux frais des habitants; le gouverneur résidant à Bastia aurait seul les pouvoirs militaires et judiciaires; les ecclésiastiques corses ne pourraient occuper que trois sièges épiscopaux sur cinq; neuf assesseurs, dont trois Corses, siégeraient au criminel près du gouverneur; deux siégeraient au civil, l'un Corse, l'autre Génois; tous les officiers subalternes et les employés seraient choisis dans l'île et honnêtement rétribués; les revenus du pays, affectés à la solde des troupes et au salaire des fonctionnaires, seraient établis, répartis et perçus par les chefs des communautés; la liberté du commerce, de l'industrie, des arts et des sciences serait enfin proclamée.

Si quelques-uns de ces articles donnaient pleine satisfaction aux insulaires, quelques autres leur paraissaient inacceptables, comme l'obligation de se soumettre aux Génois ou celle de payer toutes les dé-

Digitized by Google

penses de l'administration et des présides. De vives protestations éclatèrent. Chauvelin les calma aussitôt par la menace du départ immédiat de tous les Français. Grâce à Cursay, il eut la grande satisfaction d'obtenir la nomination de quatre députés, chargés d'aller présenter les hommages de l'assemblée au gouverneur génois.

Les Génois contre Cursay. Il est rappelé.

Il semblait donc, à ce moment, que pour ne pas mécontenter le roi de France, Gaffori et ses compatriotes fussent prêts à tout accepter. Chauvelin revint à Gênes avec cette conviction. Le gouverneur Grimaldi lui-même, persuadé des bonnes dispositions de ses administrés, se décida à faire preuve d'autorité. Il entreprit une tournée dans l'île. Mais, « à la première pièvе, il n'osa pas débarquer; à la seconde pièvе, il s'enfuit; à la troisième, il faillit être pris ». Il revint à Bastia. Sa mauvaise humeur retomba sur Cursay. Leur mésintelligence s'accrut; toute visite, toute relation cessa entre eux. Grimaldi autorisa tous les exilés et les bandits, chassés par les Français, à revenir dans l'île. Le général de Cursay voulut les en empêcher et un véritable combat fut sur le point de s'engager à ce sujet, sur les quais de Bastia, entre les troupes françaises et génoises. L'hostilité devint si forte qu'on vit un jour les montagnards, réunis par Gaffori, marcher sur Bastia, au secours du général, qui les arrêta aux portes de la ville. Il était temps que l'occupation française prît fin, si l'on ne voulait point voir se produire les incidents les plus regrettables.

Au mois de mars 1752, le règlement de paix rédigé

Digitized by Google

à Gênes fut envoyé à Bastia. Cursay reçut la délicate mission de le faire accepter avant le départ des troupes françaises qu'un décret royal venait de fixer aux premières semaines de 1753. Il réservait en particulier à la métropole elle-même les appels de toutes les causes et imposait à chaque famille une taxe de vingt-huit livres par feu. Les questions essentielles étaient donc réglées au détriment des Corses, qui ne pouvaient avoir aucune confiance dans la justice vénale des Génois de terre ferme et qui étaient imposés plus lourdement que jamais. Cursay convoqua en vain à Bastia les députés de toutes les pièves, les pressa de toute son éloquence, fit intervenir l'influence de Gaffori, mais ne put pas obtenir l'assentiment de l'assemblée (13 octobre). Cet échec donna raison aux accusations génoises qui avaient représenté le général comme un ambitieux incapable. Il fallut accorder une satisfaction, au moins morale, au Sénat dépité ; le gouvernement français donna l'ordre d'arrêter son représentant en Corse et de le faire conduire sous bonne escorte à Antibes comme criminel d'État (décembre 1752).

Échec de la pacification génoise. Assassinat de Gaffori.

Ce rappel injustifié et la disparition du seul homme qui avait su pacifier l'île mécontentaient les habitants. La république et son commissaire Grimaldi se flattèrent de réussir mieux que les Français. Ils firent distribuer des billets qui accusaient formellement le général disgracié d'avoir rédigé lui-même le règlement ; ils promirent aux Corses de se montrer généreux, s'ils avaient directe-

Digitized by Google

ment recours à leur métropole ; ils distribuèrent les faveurs, les brevets de capitaines et de lieutenants, gagnèrent à leur cause le Fiumorbo, la piève de Rocca, Quenza et Alata, ainsi que plusieurs autres villages et individus. La perspective du départ des Français inquiétait en effet tous les Corses ; beaucoup d'entre eux préféraient se soumettre avant que les Génois ne fussent redevenus maîtres de leur vengeance ; les autres, et Giuliani était du nombre, n'étaient pas éloignés de penser de même. Gaffori, qui aurait voulu punir les sentiments ligurophiles de son collègue, en fut empêché par la population. Dans le courant de février 1753, le colonel de Courcy, qui avait remplacé Cursay, évacua la Corse avec ses troupes et, Grimaldi ayant au mois de mai publié une amnistie générale, Gaffori convoqua le peuple en congrès (10 juin). A la majorité des voix, il fut décidé qu'on entamerait des pourparlers avec le gouverneur. Ils ne devaient pas aboutir ; les concessions des uns étaient trop éloignées des demandes des autres. Du reste, Gaffori réprouvait la soumission par ambition autant que par sentiment. A la vérité, la politique de Cursay était la seule qui pût être employée, mais la jalousie et la maladresse des Génois l'avaient compromise. Chauvelin lui-même, qui ne peut pas être suspecté d'hostilité envers les Génois, ni de partialité pour les Corses, venait de l'avouer dans un mémoire au roi : après avoir reconnu loyalement ses torts, il y constatait que Cursay avait joui d'un réel ascendant sur les insulaires et qu'il en était aimé et considéré ; il fit l'éloge de sa politique et de son plan et reconnut qu'il ne s'en était pas écarté*. Le gouverneur génois fut bien forcé de le reconnaître à son tour, quand ses projets personnels de pacification

Digitized by Google

eurent échoué. L'humiliation qu'il en ressentit et la haine qu'il voua désormais à Gaffori le poussèrent à une de ces résolutions dont les Génois avaient eu souvent lieu de se repentir. Il décida la mort du chef des Corses et, le 2 octobre 1753, Baptiste Romei, un Cortenais, assisté de cinq autres traîtres, assassinait Gaffori, avec la complicité du frère de la victime brouillé pour des raisons d'intérêt avec elle et vendu aux Génois.

Ce crime prépara la quatrième révolte. Elle sera la dernière, puisqu'elle permettra à la France d'intervenir une troisième fois et de réaliser, malgré Pascal Paoli, l'annexion. On ne saurait nier qu'elle le méritât puisque, pendant les dix années déjà écoulées, elle avait su empêcher l'établissement, qu'elle craignait avec raison, d'une tierce puissance dans l'île, se présenter aux Génois comme un protecteur désintéressé, se créer parmi les Corses un parti nombreux et influent, dont elle usera bientôt, et n'éveiller les soupçons d'aucune puissance rivale. S'il est quelque peu exact de dire qu'au point de vue continental la guerre de Succession d'Autriche fut une entreprise « bête », au point de vue corse elle eut des résultats très fructueux.

RÉSUMÉ

La période qui s'étend de 1742 à 1753 voit éclater une troisième révolte et se produire une nouvelle intervention française.

I. Vaines tentatives de pacification (1742-1745). — De 1742 à 1745, la lassitude est générale. Pour avoir la

Digitized by Google

MARIA DE CURSAY,

Mareſciallo di Campo degl' Eſerciti di SUA MAESTA, *Commandante en capite le Truppe Franceſi nell' Iſola di Corſica.*

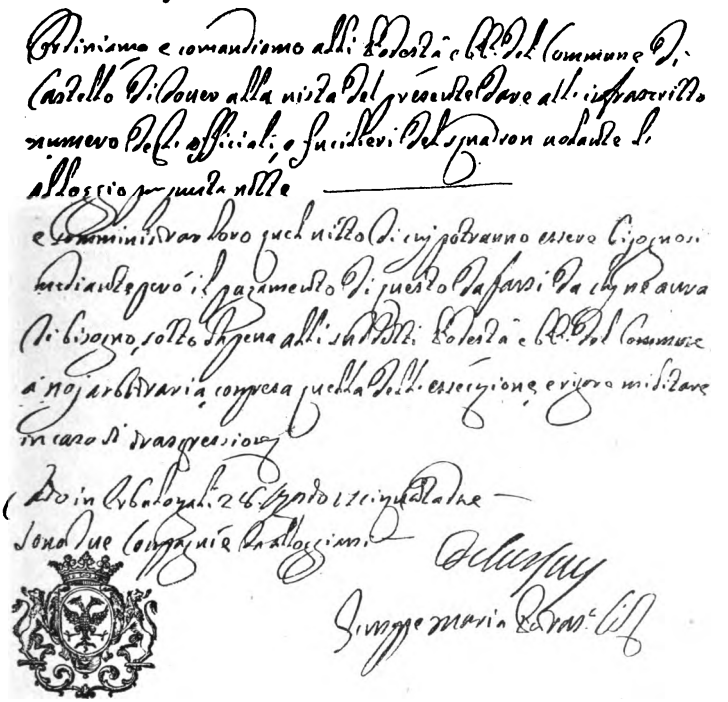

FIG. 38. — Armes et signature du général de Cursay (1752).

Ordre est donné aux Podestat et Pères du commun de Castello de Rostino de loger et nourrir deux compagnies de la colonne volante, de passage dans leur village pour une nuit.

Digitized by Google

FIG. 39. — Vue de Corte.

La vieille ville a conservé de nos jours la physionomie qu'elle avait au temps de Gaffori et de Paoli, avec ses anciennes maisons du quartier des Lubiacce et sa rue pavée de pierres droites la *ricciata* qui conduit au sommet de la colline, où se trouvent la citadelle et la caserne, bâtie au temps de Louis XV ; notre gravure l'indique. La photographie est prise de l'ancien couvent des Franciscains, qui servit si souvent de réunion aux assemblées historiques de la nation corse. Le clocher seul subsiste ; il mériterait d'être conservé.

Digitized by Google

paix, Gênes fait à ses sujets des concessions avantageuses dites de Giustiniani ; mais elle laisse le pays dans l'anarchie. Les insulaires élisent trois Pacificateurs pour rétablir l'ordre; parmi eux est Jean-Pierre Gaffori, de Corte. Gênes s'en inquiète ; elle empêche leur mission et provoque la colère. Elle est mise à profit par le roi de Sardaigne et de Piémont, qui convoite la Corse, et par son agent Rivarola, qui fomente une révolte.

II. Guerre de Succession d'Autriche (1745-1748). — La Corse se trouve ainsi mêlée à la guerre dite de la Succession d'Autriche. L'Angleterre, l'Autriche et la Sardaigne alliées jettent les yeux sur l'île, promettent aux habitants de les délivrer d'un tyran et, avec leur concours, assiègent et prennent Bastia (1746). Gênes effrayée et manquant de ressources s'allie avec la France et délivre Bastia, qui est de nouveau assiégée en 1747. Quatre bataillons français, sous les ordres du marquis de Cursay, débarquent pour la défendre. Le traité d'Aix-la-Chapelle met fin à la guerre et laisse la Corse aux Génois (1748).

III. Cursay et l'intervention française (1748-1751). — Les troupes françaises restent seules dans l'île. Cursay va la pacifier. Il y trouve un parti français sérieux, suit une politique sévère, mais juste, gagne les chefs, séduit les habitants et leur soumet un projet de paix avec les Génois. Malgré les répugnances, il est accepté. Le succès est compromis par la jalousie du gouverneur; il accuse Cursay de le supplanter; il obtient son rappel et celui des Français. Les Corses et leur chef Gaffori refusent alors de faire la paix avec la République. Celle-ci attribue son échec à Gaffori et le fait assassiner (1753). Ce crime est le signal d'une révolte définitive.

Digitized by Google

LECTURE

LA POLITIQUE DU MARQUIS DE CURSAY

La tournure que les affaires de Corse ont prise dans ces derniers temps est si bizarre, et les moyens que M. de Cursay met en usage pour ramener les peuples de ce royaume à l'obéissance de leur légitime souverain sont au premier aspect si extraordinaires, que rien n'est si naturel que de douter de leur succès. J'ai été moi-même un des plus incrédules sur ce point. Je n'ai vu d'abord dans les Corses qu'un peuple inconstant, indocile et infidèle... Je n'ai vu dans M. de Cursay qu'un homme zélé, à la vérité, pour le bien, actif, ferme et désintéressé, mais ardent et prévenu en faveur des Corses par une confiance outrée dans leur fausse sincérité, flatté par des actes apparents d'une soumission simulée, et séduit par les éloges personnels que leur éloquence intéressée n'a cessé de lui prodiguer.

Si j'ai changé de système, ce n'est pas que je me sois fait une opinion plus favorable du naturel des Corses, ni que la conduite que M. de Cursay a tenue me paraisse plus naturelle, mais je pense qu'un homme sensé et animé de zèle pour le bien ne doit pas rougir de changer d'avis lorsqu'il y est déterminé par des raisons suffisantes. J'ai cédé à l'expérience des faits et à un examen plus approfondi tant des principes qui ont excité et soutenu la rébellion que des vues d'intérêt actuel qui entraînent les chefs à se soumettre et les peuples à suivre leur impulsion.

(Lettre du marquis de Chauvelin, ambassadeur du roi à Gênes, adressée au ministre de la Guerre en justification du système et de la conduite du marquis de Cursay en Corse, citée dans les *Mémoires d'un officier de Picardie.*)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

(Voir le chapitre précédent).

Bulletin de la S. des Sciences corses. — *La mission de M. de Cursay en Corse* (documents extraits des archives du ministère

Digitized by Google

de la Guerre publiés par M. Letteron, 1906). *Mémoires de Lorenzo de Pétriconi* (1730-1784), publiés par M. Letteron (1893). *Mémoires historiques sur la Corse*, par un officier du régiment de Picardie, publiés par M. de Caraffa (1889). *Pièces diverses concernant l'insurrection de Rivarola et le siège de Bastia* en 1747. *Pratica delli capi ribelli corsi* (1746); documents extraits des archives de Gênes, publiés par M. de Caraffa (1885). *Missions de Saint-Léonard de Port-Maurice en Corse*, en 1744, par M. Letteron en 1889. *Journal d'Antonio Buttafoco* (1744-1756), publié par M. Letteron en 1913.

OUVRAGES PARTICULIERS :

Rossi. — *Osservazioni storiche*, t. VIII et IX (*Bulletin de la S. des Sciences corses*).

Le Glay. — *La Corse pendant la guerre de la Succession d'Autriche* (1743-1748). Paris-Monaco, 1912.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

L'ANNEXION FRANÇAISE

(1755-1768)

PASCAL PAOLI

L'assassinat de Gaffori ne devait pas, comme l'espérait la république, pacifier la Corse. Bien au contraire, il fut suivi d'une recrudescence de l'agitation, et bientôt la victime eut un successeur digne d'elle. Ce fut Pascal Paoli qui réalisa l'indépendance. Succès éphémère du reste, puisque l'intervention du roi de France allait détruire, et pour toujours, la République corse nouvellement née.

Corses et Génois se déclarent une guerre à mort.

A peine la nouvelle du crime se fut-elle répandue parmi les Corses que les chefs convoquèrent une assemblée générale à Corte. Le vieux chanoine Orticoni la présida. Elle vota un ensemble de décisions qui peuvent être considérées comme la séparation

Digitized by Google

définitive de la Corse du domaine génois et auxquelles le Sénat devait répondre par une déclaration de guerre à mort. L'accueil fait aux meurtriers de Gaffori par le lieutenant de Calvi avait démontré la complicité du gouverneur ; ses promesses antérieures étaient donc suspectes de mensonge. Pourquoi l'assemblée s'y serait-elle arrêtée? Elle interdit à tous les habitants de proposer dans l'avenir une réconciliation avec les Génois sous peine de dévastation des biens, de mort pour eux-mêmes et d'infamie à perpétuité pour leurs descendants; un tribunal d'inquisiteurs était chargé de rechercher les traîtres. Elle confirma, en les améliorant, toutes les décisions qui avaient été déjà arrêtées en 1751, à Orezza, en prévision du départ des Français : un gouvernement suprême formé d'un président et de quatre conseillers renouvelables tous les trois mois; un auditeur pour les affaires civiles ; un pour les affaires criminelles avec un chancelier ; une taille de deux livres par feu, pour solder la troupe permanente qui stationnerait auprès du gouvernement ou circulerait dans l'île pour y faire régner l'ordre. La Corse constituait ainsi une république indépendante. C'est un « *principato nascente*, s'écriait le gouverneur Grimaldi, une ébauche, dont les lignes se distinguent nettement ». Sa déception était énorme. Il publia aussitôt une proclamation par laquelle il promettait aux insulaires des récompenses proportionnées aux services rendus à leur suzerain : « Les lois divines et humaines nous autorisent, disait-il, à recourir aux moyens extrêmes pour punir ceux qui rejettent le joug de leur maître légitime. Nous les poursuivrons avec la dernière rigueur. Quiconque tuera un rebelle en sera immédiatement récompensé et recevra de l'avancement

Digitized by Google

s'il est au service de la république ; s'il donne la mort à un chef, il aura aussitôt le grade d'un officier major ». La guerre était par là formellement déclarée entre deux adversaires irréconciliables. Si elle ne prit pas de suite le caractère que semblaient présager leurs proclamations, c'est sans doute que le nouveau gouverneur J.-Marie Doria (1754) n'osa pas s'engager à fond et que les Corses ne s'entendirent pas entre eux. Les membres du Conseil suprême et les chefs militaires, parmi lesquels Clément Paoli, fils de cet Hyacinthe qui avait émigré à Naples après la révolte de 1735, se jalousaient ou manquaient d'énergie et de talents militaires. Une tentative faite sur Bastia, où les rebelles avaient des partisans, échoua faute d'accord. Il aurait fallu un chef unique, ferme dans ses résolutions, habitué à commander les hommes et à coordonner les efforts. C'est alors que parut Pascal Paoli.

Pascal Paoli avant son généralat.

Ce Pascal était le second fils d'Hyacinthe. A l'âge de treize ans, il avait suivi ce dernier en Italie, où l'exilait Maillebois. Elevé à Naples par un père autoritaire et ambitieux, il avait connu les meilleurs maîtres de la péninsule, entre autres ce philosophe Genovesi, qui subit l'influence du grand jurisconsulte Beccaria ; il avait vécu dans un milieu qui était alors imbu des idées philosophiques du XVIII[e] siècle. L'instruction du jeune homme fut aussi soignée qu'il était possible de le faire à cette époque. A peine se trouva-t-il en âge de l'obtenir qu'il demanda à servir dans le régiment Royal-Farnèse des Deux-Siciles, où une lettre nous le

Digitized by Google

montre sous-lieutenant (*alfiere*) en 1749. Sa carrière militaire ne paraît pas avoir été aussi rapide qu'il l'aurait désirée. Le jeune officier avait envie de faire campagne ; mais son régiment n'avait aucun espoir d'être engagé dans une complication européenne. Il songea à se faire incorporer dans le régiment Royal-Italien, au service du roi de France. Nous avons de lui une lettre écrite à Antoine Buttafoco, capitaine audit régiment, dans laquelle il le prie d'intervenir auprès de Cursay pour lui obtenir cette faveur. La vie de garnison l'ennuyait. Aussi se plaisait-il à recevoir de son frère Clément, retourné en Corse, des nouvelles de la révolte. Il accueillait avec joie tous ses compatriotes qui fuyaient la patrie accablée et se faisait connaître d'eux.

En 1754, le projet de se mettre à la tête des insurgés contre les Génois se forme dans son esprit ; une active correspondance est échangée entre les deux frères. Hyacinthe, mis au courant de leurs intentions belliqueuses, ne les approuve pas, mais n'empêche rien, comme on le voit par une lettre pleine d'humour et de confiance que le jeune Pascal écrivait, le 17 octobre 1754, de Porto-Longone, où il était en garnison. Une intrigue nouée par deux ecclésiastiques, M^gr^ Natali et l'abbé Zerbi, vint un moment compromettre les projets ambitieux du jeune homme et l'irriter. Il ne s'agissait de rien moins que de donner la Corse aux Chevaliers de Malte, qui fourniraient de l'argent et prendraient possession de l'île, quand elle aurait conquis l'indépendance par ses propres efforts. Projet enfantin et bien digne de l'échec qui le couronna. Au début de 1755, Clément, que la division de ses collègues inquiétait et qui commençait à désespé-

Digitized by Google

rer, pria son frère de se hâter. Marc-Marie Ambrosi, fils de ce célèbre Jean-Jacques que ses compatriotes avaient surnommé autrefois Castineta, le meilleur des confidents de Pascal, l'y encourageait vivement. Le futur général y répondit par l'envoi d'un projet de constitution dont s'inspirèrent vraisemblablement les Corses à la consulte de Caccia (21 et 22 avril 1755), et au printemps de cette même année, en ce même mois d'avril sans doute, Paoli débarqua secrètement en Corse. Une assemblée générale fut aussitôt annoncée. Elle se tint au couvent de Saint-Antoine de la Casabianca, le 14 juillet. Elle proclama, à l'unanimité des membres présents, Pascal, général en chef de la révolte, s'engagea à ne plus avoir aucune relation avec les Génois et à résister par la force à toute tentative étrangère faite pour replacer la patrie sous le joug de la république. Tout Corse convaincu de connivence avec les ennemis serait déclaré criminel de haute trahison et, le cas échéant, attaché vivant à la queue d'un cheval, après confiscation de tous ses biens.

Difficultés de la tâche du général Paoli.

La tâche du nouveau général était très ardue. Il s'agissait de faire l'unité des Corses sous son commandement, de calmer les jalousies et d'empêcher les meurtres qui ensanglantaient quotidiennement les pièves. Quoique cela puisse paraître anormal, il lui fut plus facile d'apaiser les rivalités qui divisaient ses compatriotes que l'envie. On ne voulait pas obéir à un jeune homme de trente ans. La Corse était plongée dans l'anarchie la plus profonde. La révolte et la faiblesse du gouverneur d'une part, l'absence de toute

Digitized by Google

autorité chez les chefs de l'insurrection de l'autre, avaient rendu aux instincts toute leur sauvagerie. Paoli prit une décision énergique et la publia : tout criminel serait attaché au pilori, puis exécuté sans espoir de pardon. Il tint parole contre ses parents même. La persuasion que la justice ne serait plus désormais un mythe et qu'une répression sévère suivrait de près le délit fit diminuer presque aussitôt le nombre des vendette et ses attentats. Elle n'amoindrit pas l'hostilité de ses rivaux, entre autres d'Emmanuel Matra, frère de cet autre Matra qui avait déserté la cause nationale en 1748 et accepté les fonctions de colonel dans un régiment sarde. Matra avait un moment espéré obtenir le commandement suprême. Il voua une haine mortelle à Paoli qui l'avait supplanté et, pour se venger, il ne craignit pas de trahir ses compatriotes. Il groupa ses partisans et tous les mécontents, en particulier ceux dont Paoli n'avait pas voulu gracier les parents, et, avec le concours des Génois, il commença la guerre civile. Guerre de dévastation et de massacres, dont la piève d'Orezza eut surtout à souffrir. Tantôt vaincu, tantôt vainqueur, le général réussit cependant à enfermer son ennemi dans le fort d'Aleria.

Matra contre Paoli.

Abandonné par la plupart de ses compagnons, que l'alliance avec la république faisait reculer, Matra s'embarqua pour Livourne, d'où il se rendit à Gênes. Il y demanda conseil et renforts. En février 1757, il revenait en Corse, s'arrêtait à Bastia pour conférer avec le gouverneur et reparaissait brusquement à Aleria. Paoli, prévenu, dépêcha le capitaine Valentini pour le surveiller. Il se

Digitized by Google

rendit lui-même à Bozio, où il avait l'intention de convoquer une assemblée générale, en vue des mesures à adopter contre le traître. C'est là que celui-ci, après avoir trompé la vigilance de Valentini, vint l'attaquer avec une forte bande de gens (27 mars 1757). La situation de Paoli aurait été désespérée si ses amis de Vallerustie et de Rostino n'avaient pas été prévenus. Déjà la porte du couvent des Franciscains, où il s'était réfugié, avait été brûlée, lorsque survinrent, vers trois heures du matin Venturini avec Clément, conduisant les contingents des cantons voisins que les feux allumés sur les crêtes avaient prévenus. Assaillis de trois côtés à la fois, c'est-à-dire du côté d'Alando, de Sermano et de Saint-Laurent, les assaillants, pris entre deux feux, se débandèrent. Matra, qui protégeait son arrière-garde, fut grièvement blessé au genou et tué par deux Génois de sa garde, auxquels il en donna l'ordre [1]. Son cadavre aurait subi les derniers outrages, si son rival, que cette mort paraît avoir sincèrement attristé, ne l'avait fait respecter et enterrer dignement. Cette mort le débarrassait cependant de son plus redoutable adversaire et d'un parti dangereux. La pacification suivit rapidement. L'En-deçà des monts reconnut son autorité. Après une tournée dans l'Au-delà, où les inimitiés ravageaient les villages et au cours de laquelle, dans une assemblée tenue à Bastelica, il séduisit beaucoup d'assistants, Pascal Paoli put se croire le chef des Corses. Il lui restait à empê-

1. La lettre de Paoli lui-même (*Lettres*, I, p. 167 et 171), les *Mémoires* du Père Guelfucci (p. 171) confirment cette version. Rivarola, dans sa correspondance avec Hyacinthe Paoli, attribue la mort de Matra à une vengeance de quelques bandits de sa troupe.

Digitized by Google

cher les incursions du nouveau commissaire génois Grimaldi, qui s'était signalé, en 1754, dans l'île par ses encouragements aux assassins ; il venait en effet de dévaster le Nebbio, de piller et de ravager la plaine de Biguglia et Mariana. Paoli fit fortifier le village de Furiani avec une enceinte et une grosse tour, y plaça une bonne garnison et les Bastiais n'osèrent plus bouger. Le généralat, institué en 1755, pouvait alors produire ses effets. L'organisation républicaine de la Corse fut parachevée.

Paoli disciple des philosophes français.

De 1754 à 1764 en effet, en dépit d'une double intervention des troupes françaises, en 1756 et en 1763, qui se bornèrent à occuper les villes maritimes, tout en observant une stricte neutralité vis-à-vis des insulaires, Paoli a administré le pays. Son œuvre, qui a provoqué l'admiration de beaucoup de contemporains, ne s'explique que par la connaissance approfondie du personnage. Le père Bettinelli, littérateur italien du XVIII[e] siècle, qui fut en relations avec lui, en a laissé un portrait qui peut paraître dithyrambique, mais dont beaucoup de traits sont cependant exacts*. En particulier, la vaste érudition et l'intelligence souple, dont il nous parle, ne sont que la conséquence de la forte éducation qu'il reçut et qui fit de lui un disciple des philosophes français. Il est bon de rappeler en effet que la France, si décriée dans son gouvernement et ses institutions, était alors l'éducatrice intellectuelle de l'Europe. Ses écrivains devenaient les conseillers des princes; ses idées, répandues par les salons ou par l'Encyclopédie, constituaient le

Digitized by Google

thème favori des auteurs étrangers. Avec Montesquieu, ceux-ci faisaient l'éloge de la monarchie constitutionnelle; avec Voltaire, ils se posaient en défenseurs de la tolérance religieuse; avec Rousseau, ils apprenaient à connaître le gouvernement démocratique et la souveraineté du peuple. Les rédacteurs groupés autour de Diderot avaient mis partout à la mode les notions de progrès et de perfectibilité humaine basées sur la liberté; avec eux, les économistes, fondateurs de l'économie politique et créateurs de la maxime : « laissez faire, laissez passer », conseillaient aux souverains de supprimer toute entrave à la production commerciale, industrielle et agricole. Toute cette littérature s'était répandue en Italie, et à l'imitation de Frédéric II, ainsi que de Catherine II, qui se piquaient d'être des despotes éclairés, les monarques de la péninsule allaient faire preuve d'un certain libéralisme. Milan se distingue par son activité intellectuelle; Beccaria y publie le *Traité des délits et des peines*, qui sera la base de toutes les réformes judiciaires à la fin du XVIII[e] siècle. Parme est sous l'influence de Condillac, précepteur du prince. Naples rivalise avec Milan; là règne don Carlos, que le traité de 1738 a pourvu d'une couronne, celle des Deux-Siciles, dont l'ambition est de précéder Joseph II dans sa lutte contre le clergé; son fils Ferdinand IV l'imite. L'un et l'autre ont eu pour ministre le philosophe Tanucci; ils ont laissé le spirituel abbé Galiani propager les idées françaises, le juriste Filangieri publier sa *Science de la législation*, qui aura une influence européenne. C'est aussi là que Genovesi, théologien et philosophe, enseigne et désigne comme son disciple favori Pascal Paoli. Comment celui-ci n'aurait-il pas été pénétré

Digitized by Google

par ces idées philosophiques, qui préparaient en ce moment la transformation de l'Europe? Il est permis de dire qu'avant d'inspirer les Constituants et les Conventionnels dans la rédaction de leurs constitutions[1], elles furent adoptées par un Corse et mises en pratique dans sa patrie.

Constitution de 1755. Pouvoirs législatif et exécutif.

La Constitution paoliste, dont les principes avaient été admis par la consulte de Caccia, en avril 1755, et dont les grandes lignes furent adoptées par celle de Corte, en novembre suivant, se réclame très nettement de ces principes fondamentaux qui sont la souveraineté du peuple et la séparation des pouvoirs. Tous les citoyens corses étaient électeurs à l'âge de vingt-cinq ans; ils se réunissaient en assemblées primaires dans chaque commune à l'effet d'élire le plus digne d'entre eux comme député à l'assemblée générale. Cette assemblée de représentants du clergé et du peuple, choisis à raison de un délégué par mille habitants, disposait de tout le pouvoir législatif. Elle fixait les impôts, discutait les lois, décidait de la paix et de la guerre, mais ses décisions ne pouvaient avoir force de loi que si elles étaient prises à la majorité des deux tiers des membres. Pour éviter qu'elle ne prît trop d'importance, elle n'était convoquée qu'une ou deux fois par an et pour quelques jours seulement. Enfin c'est aux

1. Cette influence de la philosophie du XVIII[e] siècle sur la Révolution est indéniable. Voir à ce sujet le livre si intéressant de M. Rouastan : *les Philosophes et la Société au* XVIII[e] *siècle;* Hachette, 1911.

Digitized by Google

assemblées provinciales du peuple qu'était réservé le soin de désigner le pouvoir exécutif, dans la personne de plusieurs conseillers d'État, dont le nombre fut, en 1764, ramené à neuf. Ils formaient le Conseil suprême. Chacune des provinces qui avaient rejeté le joug génois, c'est-à-dire le Nebbio, la Casinca, l'Orezza, la Balagne, le Campoloro dans l'En-deçà, les pays de Rogna, Vico, Cinarca et Ornano dans l'Au-delà, avait le droit d'y être représentée. La crainte de voir la région de l'Au-delà se détacher de la Terre du commun avait peut-être inspiré cette organisation favorable au régionalisme, mais non au fédéralisme. Le Conseil suprême ne pouvait comprendre que des personnalités âgées au moins de trente-cinq ans, connues par leur expérience et ayant déjà exercé les fonctions administratives de *Podestà maggiore* ou de chef de province. Il jouissait donc d'un réel prestige, et il ne faudrait pas croire que sa nomination, faite par les consultes régionales et confirmée par l'assemblée législative, le plaçât dans la dépendance du peuple. Il se subdivisait en trois sections de la guerre, de la justice et des finances; le chancelier [1], faisant fonctions de secrétaire d'État, contresignait tous ses actes de gouvernement et celui-ci, par sa permanence, imprimait une certaine idée de suite aux affaires publiques. Le Conseil dominait le général lui-même, qui ne pouvait rien faire sans le consulter, veillait sur les affaires étrangères et était responsable de la sécurité nationale. C'est aussi lui qui convoquait les députés, proposait certaines lois, les faisait appliquer toutes, pouvait s'opposer momentanément à l'exécution de celles

1. Le chancelier fut Massesi, de 1755 à 1768.

Digitized by Google

qu'il jugeait inopportunes ou dangereuses [1]; c'était le droit de veto suspensif que la Constituante confiera plus tard à Louis XVI, personnage inamovible et irresponsable, tandis que les conseillers ne sont ni l'un ni l'autre. Élus en effet pour une année seulement, ils devaient rendre compte de leur administration à un comité de cinq syndics ou censeurs indépendants, parce que issus du suffrage restreint de l'assemblée législative.

Les Cinq disposaient d'un pouvoir absolu et rappelaient les *Missi Dominici* de Charlemagne ou les « enquesteurs royaux » du XVI^e^ siècle; ils avaient en effet la mission de parcourir les provinces et de recueillir toutes les plaintes des habitants contre l'administration ou la justice. Tous les fonctionnaires étaient soumis à leur examen; leurs décisions étaient irrévocables, sans appel. Paoli lui-même ne pouvait pas les modifier, et nul n'avait le droit de remplir une nouvelle charge avant d'avoir été mis hors de cause. C'est pourquoi ni les conseillers d'État, ni les juges n'étaient immédiatement rééligibles.

Seul le général, après avoir été acclamé comme chef de la nation en 1755, eut des fonctions durables; il exerça ainsi une réelle influence sur ses collègues annuels. Il présidait le Conseil suprême, mais devait prendre son avis. Sa voix était prépondérante et même double dans les séances. Il commandait l'armée, dirigeait toutes les opérations militaires, représentait la nation corse devant l'Europe. C'est à lui que les

1. Ce pouvoir fait songer à celui du président actuel des États-Unis; on sait que le veto lui a permis, en maintes circonstances et tout récemment encore, de corriger l'impatience ou la précipitation du Congrès.

Digitized by Google

fonctionnaires adressaient toute la correspondance. Le siège du gouvernement et de son président avait été fixé par la consulte du Nebbio, en 1758, à Corte. La petite ville devint ainsi la capitale de la République corse.

Le pouvoir judiciaire.

La séparation des pouvoirs fut complétée par une organisation judiciaire résultant des règlements les plus minutieux. La hiérarchie et la compétence des juges devaient être en partie celles que Napoléon Ier, le génial compatriote de Paoli, donna ensuite à la France. Dans chaque commune, un podestat élu remplissait à la fois les fonctions de nos maires et de nos juges de paix actuels ; il s'occupait de toutes les affaires inférieures à dix livres. Au delà de ce chiffre, et jusqu'à concurrence de trente, il s'adjoignait deux pères du commun pour constituer une sorte de tribunal de première instance. Chaque pièvе ou province avait son tribunal supérieur, formé d'un président et de deux assesseurs, choisis par l'assemblée générale, et d'un avocat, désigné par le Conseil d'État, qui faisait office de ministère public.

Quant à nos cours d'appel et cours d'assises, elles étaient représentées, dans cette savante constitution, par une cour ou *Rota civile*, composée de trois docteurs en droit nommés à vie. Siégeant au criminel, elle s'adjoignait six pères de famille qui entendaient les témoins et se prononçaient sur la culpabilité ou l'innocence des prévenus : c'est le principe du jury actuel, qui, dans presque toutes les législations, date seulement de la Révolution. Dans certaines circons-

Digitized by Google

tances et pour les causes les plus importantes, le Conseil d'État lui-même pouvait remplir les fonctions de juge. Le pouvoir judiciaire était ainsi représenté par quatre catégories de tribunaux, dont tous les membres, sauf ceux de la Rota, étaient élus et annuels. La sévérité de ces tribunaux, encouragée par celle de Paoli, leur origine populaire qui résultait de l'élection, ont fait disparaître en très peu de temps les crimes qui furent toujours la grande plaie de l'île.

Du reste, Paoli avait prévu le cas où des troubles, voire même des émeutes, éclateraient dans une piève. A cette situation anormale, il avait attaché un tribunal exceptionnel et provisoire qu'il appelait la *Giunta* ou junte d'observation et de guerre. Composée de trois membres au moins et présidée par un conseiller d'État, elle procédait à la façon d'une cour prévôtale, dont elle avait les pouvoirs dictatoriaux. Par sa justice expéditive, elle prévenait ou réprimait les crimes, inspirant partout une terreur presque admirative, qui valut à ce tribunal le surnom de *Giustizia paolina*. Quant au danger des excès qu'aurait pu commettre un pareil « Comité de sûreté générale », il était rendu impossible par la durée limitée de sa mission et sa comparution devant les censeurs.

Esprit philosophique de cette constitution.

Une telle constitution est, à coup sûr, l'une des idées les plus originales qui soient venues à l'esprit d'un Corse. Sans doute elle utilise en partie les institutions déjà existantes dans la Terre du commun, mais elle s'inspire surtout des idées philosophiques que la Révolution française devait popu-

Digitized by Google

lariser. Paoli, qui les appliquait pour la première fois à des hommes, précédait la Constituante et la Convention, dans l'élaboration de leurs constitutions. Il définissait l'existence de trois pouvoirs, nettement établis avec le concours de la volonté populaire, et, si le pouvoir exécutif empiétait en partie sur le législatif et le judiciaire, c'est sans doute que la situation et les mœurs exigeaient une autorité forte et bien centralisée. Tous les Corses étaient libres et égaux en droits, comme devait l'affirmer l'article 1er de la Déclaration des droits du 27 août 1789 ; le but de leur association était la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme (art. 2) ; elle était une réponse aux prétentions des Génois, qui voulaient faire des insulaires des *Sudditi naturali*. Le principe de la souveraineté résidait essentiellement dans la nation corse (art. 3) ; la loi était l'expression de la volonté générale, et tous les citoyens y concouraient par eux-mêmes ou par leurs représentants (art. 6) ; la société avait le droit de demander compte à tout agent public de son administration (art. 14). Enfin le droit à l'insurrection contre un gouvernement tyrannique étant le plus sacré de tous les droits et le plus indispensable des devoirs, disaient les Conventionnels en 1793, les Corses se révoltaient contre Gênes. De sorte que tous les principes, célèbres depuis 1789, étaient proclamés et appliqués, dès 1755, en Corse, J.-J. Rousseau, qui eut un moment l'idée de rédiger une Constitution à l'usage du peuple corse [1], nous

1. M. G. Courtillier, dans *la Corse et l'opinion publique au* XVIIIe *siècle* (1911), nous a conté l'histoire de ce projet et de son échec. Les *Confessions*, le *Contrat social*, la *Correspondance* font à plusieurs reprises allusion à cette législation corse.

Digitized by Google

aurait peut-être laissé une œuvre très originale ; mais aurait-elle valu, dans l'application, celle de Paoli, qui avait sur Jean-Jacques l'avantage de connaître ses compatriotes? Toutefois son programme de rénovation serait demeuré incomplet, s'il n'y avait joint quelques-uns des articles que les Économistes considéraient comme la condition du bonheur des peuples, c'est-à-dire l'encouragement à la production, la protection au commerce, la liberté du travail pour tous, la limitation des impôts.

Le programme économique.

On s'imagine sans peine l'état économique de la Corse après trente années de guerres et de dévastations, succédant à cette longue période d'exploitation qu'avait été le XVIIe siècle. L'industrie n'existait pas ; les cultures étaient abandonnées, le commerce réduit à la contrebande. Le général encouragea toutes ces branches de la prospérité d'un peuple ; il reprit et mena à bien quelques-uns des projets que Théodore n'avait pas eu le temps de poursuivre. Il fit nommer chaque année, par l'assemblée législative, deux commissions qui devaient parcourir l'île et lui indiquer les travaux nécessaires ou réalisables. L'olivier et le châtaignier étaient des arbres liés à l'histoire de l'indépendance, auxquels les Génois avaient fait, autant qu'aux habitants, la guerre. Paoli en fit replanter partout, ainsi que de la vigne, encouragea les cultures de l'orge et du maïs qui étaient la base de l'alimentation, introduisit celles de la pomme de terre et du mûrier. Il entreprit le desséchement des marais, la construction des routes, la réédification des ponts. Il chargea quelques-uns de

Digitized by Google

ses compatriotes de rechercher les carrières, les mines de fer, de cuivre, pour la fabrication des armes, de la poudre et des outils. Il protégea l'établissement des salines, l'exploitation des forêts et enfin renoua des relations commerciales avec les pays italiens. Une flotte marchande fut créée de toutes pièces ; son port d'attache devint l'Ile Rousse, où ne se trouvait encore qu'une tour de défense. Ce fut une ville nouvelle, à laquelle Paoli attribua le double rôle de ruiner Calvi, restée fidèle aux Génois, et d'écouler les produits de la riche Balagne. Il osa même créer une marine de guerre de six vaisseaux, qui eut le courage de donner la chasse aux navires de la république et de livrer, près de Saint-Florent, une bataille navale à une escadre ennemie. Son plus brillant fait d'armes devait être la prise de l'île de Capraja. Déjà le pavillon national à tête de Maure faisait trembler le Sénat, et ce ne fut pas la moindre des originalités de ce gouvernement [1].

Organisation militaire.

Quant à l'organisation militaire, elle reposa sur le maintien des milices. Il était du reste difficile d'exiger une présence permanente des Corses sous les drapeaux ; habitués à vivre librement et à combattre de même, obligés

1. Parmi les nombreux projets qui devaient assurer à la Corse sa complète autonomie, il ne faut pas oublier celui d'une réforme ecclésiastique. Elle devait détacher de la tutelle génoise le clergé corse, si influent sur les populations, et créer une sorte d'Eglise nationale. Dans ce but, Paoli avait sollicité du pape l'envoi d'un visiteur apostolique dans l'île et il avait eu la joie de voir sa demande exaucée. Clément XIII, qui avait agi sans l'aveu et contre le gré des Génois, s'était brouillé avec eux ; il avait en quelque sorte reconnu l'indépendance de la Corse.

Digitized by Google

de travailler pour assurer leur existence, il eût été impossible de conserver sous les armes plusieurs milliers d'hommes. Les mœurs s'y opposaient autant que la pénurie du trésor. Tous les Corses furent donc, en principe, soldats de seize à soixante ans. Chaque commune fournissait un contingent en rapport avec sa population; elle en nommait les officiers. Ces milices communales étaient réparties en trois contingents ou bans, qui devaient servir à tour de rôle pendant quinze jours et toucher à ce moment une solde. Chaque soldat apportait ses armes et son pain fourni par le village. Ainsi la compagnie, souvent composée des membres d'une même famille, avait, à défaut de la discipline, la solidarité qu'enfantent les liens du sang et qui crée les dévouements. Recourir à ces milices, dont la convocation se faisait lentement, présentait toutefois quelque danger dans certaines circonstances. Le général avait besoin de soldats de métier pour faire face au premier choc, maintenir l'ordre en temps de paix ou occuper les forteresses. Il organisa deux régiments de 400 hommes chacun, commandés par des chefs de valeur, Baldassari et Titus Buttafoco; le régiment comprenait plusieurs compagnies et dans chacune se trouvaient deux capitaines et deux lieutenants, faisant office d'instructeurs et recrutés en général parmi les étrangers, suisses, français ou prussiens. A ces corps d'élite permanents il donna le même costume et le même armement : uniforme en drap de laine noire du pays, bonnet en peau de sanglier corse et guêtres de veau montant jusqu'au genou; puis un fusil à baïonnette, deux pistolets et un poignard. Les officiers ne se distinguaient de leurs hommes que par un petit galon au collet de

Digitized by Google

l'habit et un fusil sans baïonnette. Disciplinés et bien conduits, ces huit cents hommes devaient rendre à Paoli les plus signalés services. C'est à leur petit nombre seul qu'il faut attribuer l'échec final ; la proclamation de la patrie en danger en 1768 et la réquisition de toutes les milices ne pouvaient que le retarder.

L'Organisation financière.

C'est à la solde de cette armée surtout qu'étaient consacrés le seul impôt établi par l'assemblée et les revenus de l'État [1]. Chaque famille était taxée de deux livres annuelles, et plus tard une contribution exceptionnelle de un franc pour mille francs de fortune fut exigée des riches. Perçues par les podestats, ces contributions étaient transmises aux deux intendants généraux et, à partir de 1762, à un sous-intendant par piève. L'État s'était réservé le monopole du sel et du papier timbré dont il avait la vente, la location des étangs de pêche une taxe sur la pêche du corail, le produit des amendes et des confiscations. Mais tout cela ne constituait qu'un maigre revenu, car l'île était pauvre et sa population peu dense. Il fallut souvent demander des dons gratuits au clergé [2] qui, par patriotisme, ne s'y refusa presque jamais.

L'un des caractères de cette constitution a été la

1. L'excédent des recettes sur les dépenses était versé à la caisse de réserve. Ce trésor fut pendant longtemps déposé à Castineta, dans la maison d'un parent de Paoli, et sous la garde de ceux des Corses qui lui étaient le plus dévoués.

2. On a vu, au cours de cette histoire, que presque toujours le clergé dirigea les révoltes ; avec Paoli, il alla jusqu'à faire cadeau de ses cloches et de ses calices d'argent pour procurer des ressources au gouvernement.

Digitized by Google

gratuité des fonctions publiques. Comment aurait-on pu d'ailleurs accorder une rétribution annuelle à tous les employés ? Seuls le général, les conseillers et les soldats étaient rémunérés. Quant aux intendants et aux magistrats, ils semblent avoir servi gratuitement et s'être contentés du prélèvement de 3 0/0 sur les amendes ou perceptions d'impôts. C'est dire que la constitution de Paoli faisait appel au patriotisme de tous, et, pour la première fois dans son histoire, le peuple corse connaissait par expérience ces deux mots de liberté et de paix. Pendant treize ans, l'île ne fut pas troublée ; les Génois, retirés dans les tours ou les présides de la côte, n'osèrent pas bouger. La prospérité renaissait partout et, s'il faut en croire quelques historiens, dans le même temps la population augmenta de 30.000 habitants. Toute proportion gardée, Paoli avait réalisé en Corse, avec autant d'activité, l'œuvre énorme que son illustre compatriote Napoléon devait réaliser en France, après la Révolution. Énergique, actif, intelligent, instruit, assez libéral pour proclamer la liberté de conscience et la tolérance, même envers les Juifs, il allait compléter son œuvre d'émancipation par la création d'une université à Corte [1], qui enseignait gratuitement à des élèves boursiers la scolastique, la théologie, la morale, le droit civil et canon, le droit des gens, la philosophie, la rhétorique, les sciences de la nature ; par

1. Elle fut fondée le 3 janvier 1765 et eut pour professeurs des maîtres éminents, tels que le P. Mariani, le *Rosso* de Corbara, docteur de Salamanque et véritable érudit. Les examens qui terminaient les cours devaient être subis devant les membres du gouvernement et, malgré la disparition de l'Université, quatre ans plus tard, celle-ci avait eu le temps de former des esprits qui se distinguèrent par la suite.

Digitized by Google

l'établissement d'une imprimerie à Oletta [1], par la frappe d'une monnaie de cuivre et d'argent, destinée à remplacer la monnaie génoise [2].

Jugement de l'Europe sur Paoli et son œuvre.

L'habileté de son généralat et la nouveauté de son gouvernement devaient surprendre l'Europe. C'est de son temps que date le revirement d'opinion au sujet de la Corse et cette pensée de Rousseau : « Il est encore en Europe un pays capable de législation, c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a dû recouvrer et défendre sa liberté mériterait bien que quelque homme sage lui apprît à la conserver... J'ai quelque pressentiment qu'un jour elle étonnera l'Europe. » Voltaire, qui à cette époque dirigeait l'opinion publique, s'exprimait ainsi : « Si Paoli n'a pu faire assez pour rendre la Corse libre ou régner pleinement, il en a fait assez pour acquérir de la gloire. » Aussi les despotes éclairés du siècle manifestaient-ils, pour celui que les philosophes louaient, une égale admiration. Les contemporains s'émerveillaient d'apprendre que Frédéric II lui avait envoyé une épée d'honneur avec cette inscription : *Pugna pro patria;* que l'Empereur avait manifesté le désir de voir le Thémistocle

1. D'abord installée à Oletta, en 1758, où elle publia la *Giustificazione della rivoluzione di Corsica* de l'abbé Salvini, volume de 408 pages et monument respectable de notre histoire, l'imprimerie fut ensuite transférée à Cervione, puis à Corte. Elle y publia une sorte de gazette, dite *Raguagli della isola di Corsica.*

2. La Monnaie était à Murato. Elle frappa chaque année des pièces de un demi, deux et quatre sous en cuivre ; de dix et vingt sous en argent avec la tête de Maure ornée du bandeau comme effigie. C'est pour la réussite de ce projet que le clergé alla jusqu'à se dépouiller des objets du culte.

Digitized by Google

du siècle; que Catherine II de Russie l'avait invité gracieusement à sa cour. Le sentiment général était donc favorable à un homme qui avait osé mettre en pratique l'enseignement des philosophes, favorable aussi à la nation qui s'en était accommodé et qu'on avait, jusqu'alors, considérée, sur la foi des Génois, comme un ramassis de barbares et de sauvages. Le solitaire d'Ermenonville leur demandait l'hospitalité; le voyageur anglais Boswell en faisait un peuple de héros. Un seul reproche toutefois s'attachera à la conduite de Paoli et beaucoup de contemporains répéteront les mots de l'Empereur : « Il a plus aimé la gloire que sa patrie ». Les Français surtout l'accuseront d'être ambitieux et de rêver un royaume à son profit, sans que cependant ils n'aient eu d'autre preuve de leurs soupçons que son désir d'être traité par la France en chef d'État : « Paoli, dira l'un d'eux, a jeté les premières semences de gouvernement, de loi, d'ordre, de police, de justice dans l'administration de la Corse et le cœur de ses habitants. Eclairé, instruit pénétrant, laborieux, patient, ferme dans ses principes et connaissant le peuple qu'il avait à gouverner. C'était un homme de génie, mais plus fait pour le gouverner que pour le conduire à la guerre, car il fut plus redevable de ses succès à la faiblesse des Génois qu'à ses talents militaires [1]. » Opinion très juste, à

1. Le même auteur anonyme dit bien, dans les *Mémoires d'un officier de Picardie*, que Paoli était un ambitieux, mais il ajoute « qu'il voulait faire de la Corse une république ». Il croit également que le sort de Gaffori l'épouvantait et qu'il prenait les précautions les plus étranges pour ne pas être assassiné. Il est aussi peu vraisemblable de dire cela que de l'accuser de concussion et de lui attribuer des détournements d'argent, dont il déposait le montant en Italie. Il serait plus véridique de signaler ses rapports avec l'Angleterre et les subsides qu'il en recevait.

Digitized by Google

laquelle il faut souscrire entièrement, car le jugement qui conteste à Paoli l'art de commander aux soldats a été ratifié par l'intéressé lui-même, quand il disait à Londres : « A côté du législateur que j'aurais aimé à être, il aurait fallu à la Corse un Paoli guerrier, un Sampiero par exemple. A nous deux, nous aurions fait la Corse invincible. »

L'intervention française. Premier traité de Compiègne.

Les événements qui se déroulèrent de 1765 jusqu'en 1769 allaient amplement le prouver. La tâche militaire du grand administrateur commença avec l'intervention des Français. Celle-ci était inévitable ; tout le monde s'en rendait compte en Corse et en Europe. Déjà, en 1756, la république épouvantée par son impuissance, écrasée par le prestige de Paoli, avait sollicité l'appui de la monarchie qui lui avait été si secourable depuis vingt ans. De son côté celle-ci n'était pas moins désireuse d'empêcher les Anglais de s'établir dans l'île à la faveur d'une guerre qui commençait par l'attentat de Boscawen et les expulsait de Port-Mahon. Après une enquête minutieuse sur les ressources militaires de Gênes et les facilités de défense de la Corse, les deux parties signèrent le premier traité de Compiègne du 14 août 1756. Les troupes royales prendraient en dépôt les places fortes d'Ajaccio, de Calvi et de Saint-Florent pour éviter que les Corses ou les Anglais ne s'en rendissent maîtres ; les Génois recevraient un subside annuel de 600, puis de 300.000 livres pour leur permettre de lutter contre les rebelles. Les soldats, qui débarquèrent avec le comte de Vaux dans

Digitized by Google

l'île, entretinrent avec les habitants des relations courtoises et, malgré les récriminations de la république, le gouvernement royal se refusa obstinément à entreprendre des opérations militaires auxquelles le traité ne l'obligeait pas. Il avait du reste assez à faire en Europe. Il se décida même à rappeler ses contingents en 1759, quand il fut avéré que l'Angleterre ne tenterait plus rien contre la Corse. La France, vaincue sur terre et sur mer, renonçait du reste à garder des vaisseaux ; les communications avec ses bataillons stationnés dans l'île auraient donc été précaires si l'ennemi avait voulu. Toutefois le comte de Vaux emportait en s'embarquant la sympathie de beaucoup de Corses; il avait continué l'œuvre de Cursay.

Deuxième traité de Compiègne (1764). Nouvelle intervention.

Son départ ne fit que diminuer les chances qu'avait Gênes de réoccuper la Corse. Paoli en était vraiment le maître et se refusait à tout accommodement, même libéral, avec ses ennemis. En désespoir de cause, ceux-ci implorèrent à nouveau la protection de Louis XV et le renouvellement du traité de 1756. Choiseul était alors ministre; il avait projeté de se faire céder la Corse par ses maîtres et d'y faire consentir les insulaires. Il croyait la chose utile et facile : utile, pour réparer les pertes de la guerre de Sept Ans et donner à son roi une forte position économique et politique dans la Méditerranée; facile, parce qu'il connaissait l'influence énorme du parti français dans l'île et la situation désespérée de la république. On

Digitized by Google

le voit donc diriger une double politique, habile sans doute, mais inspirée par la certitude de sa force et de l'impuissance de ses adversaires. Il tente d'abord d'obtenir la cession pour plusieurs années d'une ou deux forteresses de l'île ; il se heurte au refus du Sénat génois que cette ambition inquiète. Il y renonce dans la crainte de voir la république s'entendre avec les cours de Vienne ou de Londres qu'elle a déjà sollicitées et, le 6 août 1764, il signe avec elle un second traité de Compiègne dont la validité devait être de quatre ans. Les troupes françaises occuperaient seules les places de Calvi, Saint-Florent, Algaiola, Bastia et Ajaccio et ne relèveraient, au point de vue judiciaire, que de leurs tribunaux. Elles garderaient une stricte neutralité ; leur général, le comte de Marbeuf, s'efforcerait d'amener un accord entre les belligérants sous la garantie du roi de France [1].

Négociations entre Choiseul et Paoli.

Ainsi Choiseul occupait la place qu'il voulait s'assurer et évitait qu'elle ne fût confiée par les Génois à quelque autre puissance. Il put alors négocier pour amener la république et Paoli à accepter ses projets. Ils entretint avec ce dernier une correspondance [2], dans laquelle on voit la diplomatie du ministre français se heurter à l'intransigeance parfois imprudente du général et qui aboutit au traité franco-génois de

1. Sur toutes ces négociations diplomatiques, on peut lire l'article très vivant que M. L. Villat a consacré, d'après M. Driault, à la *Question corse au* XVIII[e] *siècle*, dans le *Bulletin de la S. des Sciences corses* (1912).

2. Elle a été publiée par la Société des Sciences corses dans son bulletin de septembre 1886.

Digitized by Google

1768. Le chef des Corses, inquiété par le nouveau débarquement des troupes françaises, en témoigna son étonnement à la cour de Versailles. Celle-ci répondit par des promesses de neutralité bienveillante et par la communication du texte du traité récemment signé en vue du rétablissement de la suzeraineté génoise dans l'île. Paoli ayant répliqué qu'à aucun prix ses compatriotes n'accepteraient de retourner sous la domination de Gênes, Choiseul lui adressa, le 21 mai 1765, une lettre significative : « Sa Majesté, disait-elle en substance, veut procurer à son alliée la république une satisfaction pour sa gloire et ses intérêts. Si les Corses veulent s'aliéner la France et perpétuer les troubles, le Roy prendra les mesures convenables » Pour terminer, il offrait à Paoli d'entrer au service de la France en qualité de colonel du régiment Royal-Corse.

Comme il était à prévoir, son correspondant refusa. Le ministre lui demanda alors ses propositions, promettant de séparer ce qui devait être communiqué au roi et à la république (26 mars 1766). Ce que voulait Paoli était bien simple : l'abandon par les Génois de tout droit sur la Corse et la reconnaissance d'un vague protectorat de la France sur l'île[1] ; à l'extrême rigueur, on accepterait, sur le pied d'égalité, une alliance entre Corses et Génois (28 mai 1766), Choiseul ne l'entend pas ainsi. Désormais il parle en maître : « Ne prenez pas ce ton d'égalité entre votre nation et la nation française, qui est insoutenable » (9 juin), et

1. « La libertà della mia nazione, sotto l'alta protezione della Francia », et plus loin : « che la Republica renunzi ad ogni preteso diritto di sovranità sopra la Corsica, di maniera che debba questa considerarsi uno stato totalmente assoluto e indipendente. » Cf. *Carteggio fra Paoli e Choiseul*, p. 494 et 496.

Digitized by Google

il menace : « Si votre conduite oblige les troupes françaises à rester en Corse, votre nation n'en deviendra que plus malheureuse. Réfléchissez-y. » Paoli sent qu'avec un adversaire aussi hautain il risque d'être écrasé ; il ne perd pas courage. Il fait appel à l'Europe, à sa bienveillance, à sa pitié, lui dévoile les négociations en cours (31 janvier 1767). Il ne réussit qu'à s'attirer une réplique légèrement ironique et surtout plus dure : « Vous faites appel à l'Europe, écrit Choiseul. Si la république en faisait autant et qu'elle y trouvât un défenseur, vous seriez bien puni. Exaltez moins vos mérites et songez que la république a le droit pour elle. Efforcez-vous donc de le lui faire abandonner en lui offrant une compensation : le titre de roi de Corse par exemple ou la promesse d'un hommage annuel, comme celui que rend le roi de Naples au pape. Dans ce cas, bien entendu, le roi garderait militairement une place dans le royaume de Corse pendant un certain nombre d'années. » (23 mars 1767.)

Ici les négociations se précisent. Choiseul laisse entrevoir son désir : « s'établir à demeure dans le pays ». Il écrit clairement le 21 septembre : « Il sera nécessaire que la France garde deux places en toute propriété en Corse. » Cette prétention inquiète Paoli autant que les Génois. Ceux-ci se mettent à négocier avec d'autres puissances. Paoli refuse tout net. Choiseul ne s'en inquiète pas : cela n'empêchera pas le but que le roi se propose. Les Corses céderont à la force et les Génois à la nécessité. Le 20 octobre, il déclare que « le roi compte tirer un avantage des affaires de Corse et y conserver des points utiles, les phrases et les mots seront désormais inutiles ». Il

Digitized by Google

invite Paoli à lui envoyer un plénipotentiaire muni d'instructions. Ce sera Mathieu Buttafoco, lieutenant-colonel dans le régiment Royal-Corse auquel la France, à l'insu de la république, dévoilera en entier son plan. Ce plan, la lettre du 6 janvier 1768 nous le donne avec une franche brutalité : Choiseul veut en toute souveraineté Bastia, Saint-Florent et le cap Corse; si les Corses ne le lui promettent pas, il les demandera aux Génois. Ainsi l'indépendance de l'île est morte, l'œuvre de Paoli ruinée et, comme le déclare le ministre français : « Si Louis XV ne prend pas l'île sous sa protection, il est à craindre qu'une puissance étrangère moins bien disposée ne s'en mêle et, pour le compte des Génois ou pour le sien propre, ne replace les Corses sous un joug très dur. » Paoli le comprend; on le sent désespéré; il implore longuement Buttafoco; il le charge de représenter à Choiseul que l'occupation française en Corse indignerait les habitants, qu'elle serait une source de conflits entre les troupes du roi et eux, qu'elle pourrait mécontenter l'Europe (février 1768). Son envoyé s'exécute; il reçoit du ministre cette réponse sèche et décourageante : « Je ne veux plus discuter avec les Corses; vous pouvez retourner chez vous » (12 mars). Il ajoutait dans une dernière lettre du 29 mai 1768, en parlant de Paoli : « Je le plains ».

Choiseul avait le droit de parler ainsi. Furieux d'avoir échoué de ce côté, il s'était tourné vers la république. Il avait commencé par l'effrayer en annonçant le départ prochain des garnisons françaises en Corse[1].

1. Choiseul affectait d'être très mécontent de la république qui avait donné asile en Corse aux Jésuites chassés de France et d'Espagne.

Digitized by Google

Le traité de 1764, signé pour quatre ans, allait expirer. Dans ce cas, il n'était pas douteux pour Gênes qu'elle serait définitivement chassée de l'île. Quant à obtenir l'appui d'une autre cour de l'Europe, il n'y fallait pas songer. L'Espagne ou Naples, liée à Versailles par le pacte de famille, ne ferait rien sans consulter la France. Quant aux autres puissances, elles étaient occupées ailleurs ou peu désireuses de se brouiller avec Louis XV, pour le plaisir d'affronter le guêpier corse[1]. Bon gré, mal gré, il fallait donc en revenir à la puissante monarchie des Bourbons. Son ministre feignait le dédain ou l'indifférence; il déclarait que son maître en avait assez de jouer le rôle de gardien pour les autres; il se faisait prier. Quand il vit les Génois prêts aux dernières concessions, il consentit à signer le célèbre traité du 15 mai 1768*. Gênes abandonnait provisoirement ses droits sur la Corse; elle obtenait en échange un subside de 200.000 livres annuelles pendant dix ans. *Elle pourrait toujours revendiquer la rétrocession de son domaine*, moyennant le remboursement des subsides reçus et des frais d'occupation. Ce n'était donc pas un achat que faisait Louis XV, mais un bail à ferme dont il payait les annuités remboursables et qui pourrait être résilié à la volonté du propriétaire. La formule était destinée à calmer les inquiétudes des rivaux de la France en Europe. En réalité, l'acquisition était définitive; Gênes

Négociations de Choiseul avec la République. Troisième traité de Compiègne.

1. Le ministère anglais, préoccupé par la crise politique que traversait le royaume, laissa agir Choiseul.

Digitized by Google

serait toujours incapable de restituer les sommes énormes qui lui auraient été avancées. Comme on l'a fait remarquer[1], le terme *moyennant* du traité rappelait celui du contrat en vertu duquel Marie-Thérèse d'Espagne, épouse de Louis XIV, renonçait à ses droits sur la succession paternelle. Les deux parties pouvaient être satisfaites : Gênes, sans s'avouer vaincue, se délivrait à bon compte d'un souci qui la ruinait depuis quarante ans et rentrait en possession de l'île de Capraja ; la France acquérait à peu de frais une terre qu'elle convoitait depuis longtemps et qui constituait pour elle un accroissement considérable de force politique, stratégique et économique.

L'expédition française de 1768. Échec de Borgo.

Il ne restait plus qu'à se mettre en possession du gage, opération moins facile que ne l'avait pensé le ministre. Une consulte des Corses, réunie par Paoli, avait prêté par acclamation un serment proposé par Charles Bonaparte, avocat à Corte, père de Napoléon Ier et paoliste ardent : « Nous repousserons la force par la force, nous combattrons comme des désespérés qui ont résolu de vaincre et de mourir, jusqu'à ce qu'ils tombent abattus et que les armes s'échappent de leurs mains ». La résistance allait être nationale et désespérée. Un véritable cri de : « la Patrie en danger », retentit ; une levée générale de tous les hommes de seize à soixante ans fut ordonnée. Choiseul ne s'en rendit pas compte. Il commit d'abord

1. Driault, *Recueil des instructions aux ambassadeurs;* introduction, p. cii.

Digitized by Google

la faute de confier la conduite des opérations militaires au marquis de Chauvelin, favori du roi, qui n'avait pas fait la guerre depuis vingt ans et s'était médiocrement signalé par les négociations de 1751, au lieu de la laisser au comte de Marbeuf qui connaissait mieux le pays, où il résidait depuis quatre ans et les Corses, avec lesquels il entretenait depuis son arrivée des relations très cordiales. En second lieu, il ne lui confia que huit bataillons de renfort, le laissant entreprendre la conquête de l'île avec seize bataillons ou 8.000 hommes environ. L'imprévoyance ministérielle fut, autant que la présomption de Chauvelin, cause de l'échec retentissant de la campagne de 1768. Enhardi par un succès remporté, le 26 août, à Nonza, qui lui avait donné la province du Cap, le commandant des troupes françaises fit occuper le village d'Oletta, dans le Nebbio et poussa son avant-garde jusqu'en Casinca. Mais, se rendant compte que cette marche rapide était dangereuse, il rappela ses bataillons avancés et ne conserva que Borgo. Le colonel de Ludre s'y maintenait avec 430 hommes, trois pièces de canon et quinze jours de vivres et de munitions. Il y fut assailli le 7 octobre par quelques centaines de paysans sous les ordres de Paoli, repoussé, assiégé et, en dépit de l'intervention de Chauvelin accouru lui-même de Bastia, le 8, avec 1.500 hommes, toute la garnison de Borgo, avec son colonel, ses canons, ses munitions, dut se rendre à discrétion, le 10, tandis que le général en chef battait péniblement en retraite jusqu'à la ville. Il avoua 4 officiers tués, 25 hors de combat, 160 hommes tués ou blessés et près de 600 prisonniers. Echec retentissant et humiliant, qui eut pour conséquences, le

Digitized by Google

28 décembre, le départ de Chauvelin pour Versailles, où il devait rester et mourir, et une recrudescence de l'enthousiasme des Corses, qui se pressèrent autour de Paoli.

Expédition française de 1769. Le comte de Vaux.

Choiseul comprit alors la nécessité de concentrer une forte armée, sous les ordres d'un chef énergique qui agirait vite et sans subir d'échec nouveau capable de soulever quelque intervention européenne. Le chef fut trouvé : c'était le comte de Vaux. Il avait servi en Corse, en 1738-1739, commandé le corps d'occupation de 1756 et s'était distingué pendant la guerre de Sept Ans par ses talents militaires et par sa rigueur dans la discipline. On lui confia 24.000 hommes, sans compter les troupes à la suite, une petite flotte, et, dans la première quinzaine d'août, il débarqua en Corse avec les renforts. Il trouva les insulaires déjà démoralisés par un grave insuccès, et une perte de 600 patriotes qu'ils avaient, au mois de février, subie à Barbaggio. Un complot ourdi pour s'emparer d'Oletta, où étaient cantonnés trois bataillons, sous les ordres du colonel d'Arcambal, avait eu le même sort[1]. Il allait donc pouvoir mener les affaires rondement, comme le lui avait écrit le ministre : « Quand une fois vous aurez com-

1. Cet événement, connu sous le nom de conspiration d'Oletta, fut suivi d'une répression brutale, dans laquelle sept habitants compromis furent condamnés à être roués vifs et leurs corps, exposés sur la place publique, privés de sépulture. On y a rattaché l'épisode de Maria Gentile, surnommée l'Antigone corse, qui, malgré la défense du général français, réussit à soustraire et à ensevelir le cadavre de son fiancé. [Cf. la *Conspiration d'Oletta*, dans le *Bulletin de la S. des Sciences corses* (1893), et le drame de *Maria Gentile* composé par M. P. Lucciardi (1912).]

Digitized by Google

mencé, je vous prie pour le bien en général et pour la politique en particulier de mettre la plus grande activité dans l'expédition ». Le plan général consistait à s'assurer de l'En-deçà des monts et en particulier de la Terre du Commun où ses adversaires avaient leur plus solide appui. L'occupation de cette contrée rendait celle de l'Au-delà plus facile, car la défense y était moins bien organisée et l'enthousiasme plus faible.

Un nouveau chemin, plus commode pour l'artillerie, fut donc construit en quelques semaines de Bastia à Saint-Florent, où de fortes garnisons, reliées par de petits postes, furent établies ; 1.500 hommes se fortifièrent à Oletta, la clé du Nebbio, en face de Paoli, qui tenait son quartier général à Murato. La marche en avant fut ordonnée le 1er mai 1769 ; toute l'armée française s'ébranla. Le comte de Narbonne, installé à Ajaccio, devait avec une partie des troupes contenir l'Au-delà. Une colonne, à droite, sous les ordres de Lücker, était chargée d'opérer en Balagne ; une deuxième, au centre, commandée par de Vaux en personne, délogeait Paoli de Murato et le rejetait sur Lento et le Golo. Marbeuf, avec un corps de volontaires corses et des Français, descendait de Bastia sur Borgo, dont il s'emparait, et se dirigeait sur la Casinca, avec ordre de détacher une partie de ses forces dans la vallée du Golo et de rejoindre la deuxième colonne qui viendrait de Lento et Canavaggio.

Paoli s'était retiré jusqu'au passage du Rescamone, au-dessus de la vallée du Golo, à l'entrée du Rostino. Il avait chargé son lieutenant Grimaldi de Caccia de redescendre la rive gauche du fleuve et, à la

Digitized by Google

Cliché Moretti, Bastia.

FIG. 40. — P. Paoli, en 1755.

Lithographie italienne de Louis Guidotti. Le héros a le costume des officiers gentilshommes du règne de Louis XV, tricorne, perruque bien nouée, jabot de dentelle, tunique ample, bottes ; en réalité, il était tout autre. La figure est trop jeune pour un homme de trente ans. Dans le lointain, combats entre Génois et Corses, en bas la tête de Maure dont le bandeau est relevé. A noter la formule d'anoblissement contraire aux habituues corses.

Digitized by Google

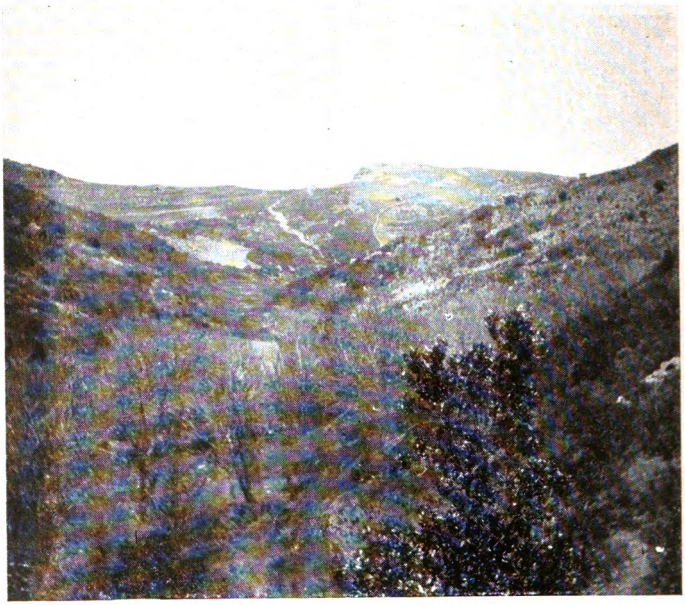

FIG. 41. — Plateau de Saint-Nicolas.

Le comte de Vaux y établit, le 5 mai 1769, un camp retranché, après avoir refoulé les contingents corses et avant de s'installer à Lento et à Bigorno, d'où devait partir l'attaque finale. Le camp était adossé au repli de terrain, qu'on voit à droite, tout près de l'église noire de Saint-Nicolas, au sommet du plateau. La ligne blanche indique le chemin, par lequel l'armée allait, le 7 mai, se porter sur Lento.

Digitized by Google

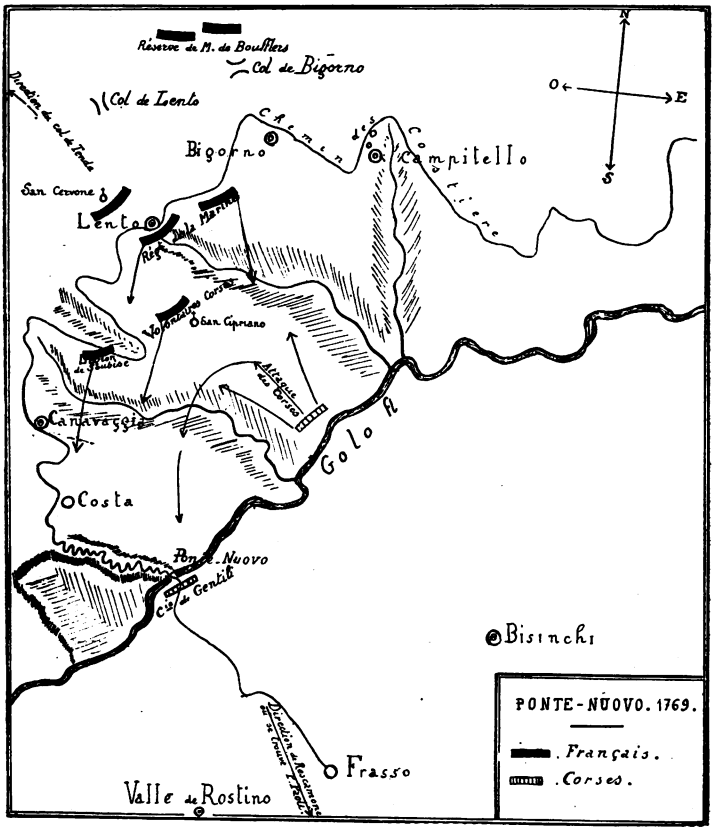

FIG. 42. — Plan de la bataille de Ponte-Novo.

L'armée française allait du Nebbio, au nord, vers le Rostino, au sud. Au centre, 3 colonnes, sous les ordres de Vioménil, Boufflers et d'Arcambal, fortes de 3.500 hommes avec du canon, devaient repousser le millier de Corses qui barraient le chemin. Marbeuf, avec plus de 3.000 hommes, faisait un mouvement tournant à l'extrême gauche et, par Borgo, menaçait la Casinca et la vallée du Golo ; à l'extrême droite, le major d'Oigny, avec 300 hommes, devait franchir le col de Tenda et, par l'Ostriconi et Ponte Leccia, obliger les ennemis à reculer. Ceux-ci attaquèrent de front, rencontrèrent à San Cipriano les 900 volontaires corses, reculèrent et furent débordés. Les flèches indiquent le sens de l'attaque et de la retraite

Digitized by Google

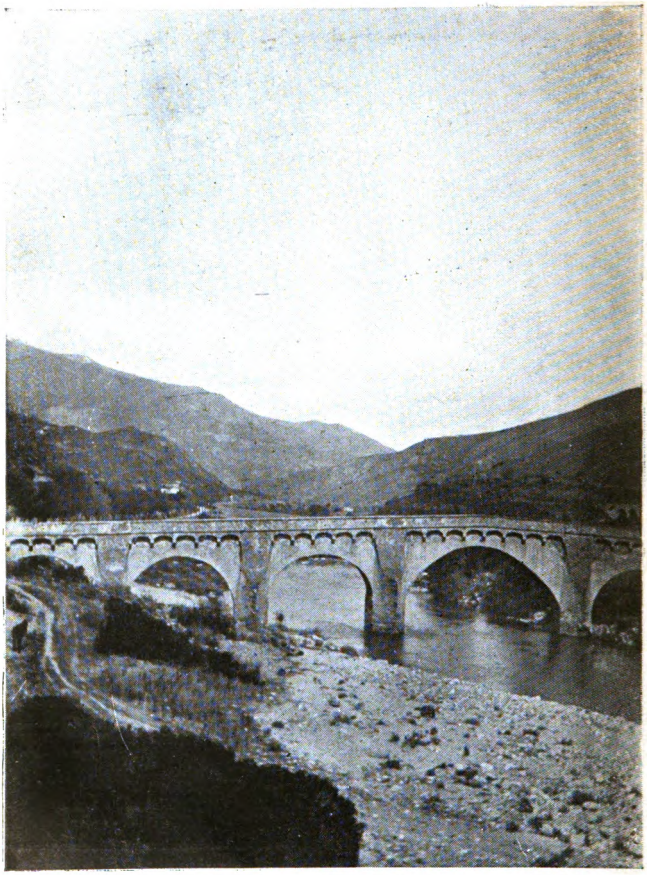

FIG. 43. — Ponte Novo.

Dans l'histoire de la Corse, Ponte Novo signifie la fin de son indépendance. Le combat eut en réalité un effet plus moral que militaire. La défaite eut pour cause essentielle la panique qui entassa les Corses sur un pont large de 3 à 4 mètres, long de 60, élevé de 10 au-dessus du Golo grossi par la fonte des neiges. Gentili les empêcha de passer. 4 compagnies françaises de grenadiers et chasseurs de Champagne garnirent au galop les deux collines dominantes, firent un feu écrasant, puis chargèrent à la baïonnette. La nuit mit fin au combat, commencé à 1 heure de l'après-midi. 250 Corses périrent sur le pont.

Digitized by Google

Combat de Ponte Novo (8 mai 1769).

tombée de la nuit, de tenter une attaque contre les postes ennemis établis dans les Costiere. Une double faute fut commise : Grimaldi négligea d'occuper et de fortifier la colline qui domine le passage de la rivière[1] ; puis, soit imprudence, soit nécessité, le combat fut engagé pendant le jour. Les assaillants perdaient ainsi l'avantage de la surprise et de ces rencontres nocturnes où ils excellaient. Ils furent repoussés, malgré l'héroïsme de leur capitaine Pelone et, tandis qu'ils battaient en retraite, les troupes françaises, établies à Lento, descendaient par Costa et les fusillaient par derrière. Pris entre la montagne meurtrière et le fleuve que la fonte des neiges avait considérablement grossi, les insulaires avaient essayé de s'échapper par le pont étroit que gardait une troupe de déserteurs français et de mercenaires allemands sous les ordres de Gentile. Celui-ci avait fait élever un petit mur en pierres sèches, pour empêcher sans doute le passage des Français de Lento. A la vue des fuyards serrés de près par leurs ennemis, il s'opposa à l'irruption des uns et des autres. Affolés par le danger qui les menaçait dans le dos, se croyant trahis par Gentile qui les accueillait à coups de fusil, la panique gagna les Corses. Aux cris de : « Trahison ! » et « Mort aux traîtres ! » les uns se jetèrent dans le fleuve où ils se noyèrent, les autres furent massacrés sur le pont même ou allèrent mourir de leurs bles-

1. Grimaldi, si l'on en croit la rumeur publique, dont l'abbé Rossi, dans ses *Osservazioni storiche* (t. XII), se fait l'écho, aurait été déjà gagné à la cause française, qu'il servit fidèlement par la suite ; cette accusation expliquerait sa négligence.

Digitized by Google

sures dans les maquis [1]. Ce combat de Ponte Novo (8 mai 1769) n'était pas à proprement parler une bataille décisive, mais il suffisait qu'il fût un échec grave pour la cause de l'indépendance. Les Français le considérèrent avec raison comme une affaire d'avant-garde, où 400 Corses [2] avaient péri ; toutefois ses conséquences furent capitales, à cause de l'effet moral qu'il produisit.

Découragement et départ de Paoli.

Paoli avait assisté de loin à toute la tragédie. Sa présence dans le combat en aurait peut-être changé l'issue, tandis que maintenant il sentait le découragement, qui accablait ses compatriotes, le gagner à son tour. Les défections se multipliaient. Déjà, depuis un an, un régiment de 900 Corses était au service de ses adversaires; le nombre des transfuges ne faisait qu'augmenter à chaque instant. La Casinca et les pièves voisines, gagnées par Buttafoco à la cause française, étaient perdues pour lui. D'Arcambal venait de soumettre la Balagne; Narbonne avait occupé sans coup férir les provinces de Vico, de Rocca et de Sartène. Partout la France avait trouvé, en distribuant l'argent ou les faveurs, des partisans qui travaillaient dans l'ombre et détachaient les villages. Les uns

1. « Le courage des Corses fut si grand, a écrit Voltaire, qu'ils se firent un rempart de leurs morts pour avoir le temps de charger derrière eux; leurs blessés se mêlèrent parmi les morts pour affermir le rempart. On ne voit de telles choses que chez les peuples libres. » (Voltaire, *Siècle de Louis XV.*)

2. Rossi, dans ses *Osservazioni storiche*, prétend que la bataille coûta 700 morts aux deux armées et que 400 étaient Français. M. de Lenchères dans sa relation, avoue 200 Corses tués ou blessés et une soixantaine de Français ; M. de Guibert dit 5 ou 600 Corses, dont 250 sur le pont seulement, et une cinquantaine de Français.

Digitized by Google

clamaient la folie d'une résistance à l'armée du comte de Vaux, les autres vantaient les avantages d'une soumission rapide au puissant roi de France. Paoli, accouru à Corte, n'y avait trouvé aucun enthousiasme; il confia le commandement de la citadelle au fils de Gaffori, la victime de 1753, se retira dans l'Au-delà des monts et, malgré l'accueil dévoué qu'il rencontra depuis Bastelica jusqu'à Porto-Vecchio, il renonça à poursuivre le sort des armes. Le 13 juin, il s'embarqua avec son frère Clément et 340 partisans sur deux navires anglais qui les transportèrent à Livourne.

Le départ de celui qui avait organisé la résistance calma instantanément presque toutes les ardeurs belliqueuses. Gaffori s'était précipité au-devant du comte de Vaux, qui entra dans Corte, sans tirer un coup de feu. Abbatucci, qui avait promis de défendre le passage du Vecchio, au-dessous de Vivario, avec plusieurs centaines d'hommes, s'empressa de traiter également. Le 10 juin, les colonnes françaises de Narbonne et de Vaux faisaient leur jonction; le 20, ce dernier pouvait écrire au ministre : « Toute la Corse est soumise, les paysans sont désarmés et les pièves ont prêté le serment de fidélité ». La conquête, d'après les rapports français, coûtait à l'armée royale seulement 11 officiers, 80 soldats tués, 20 officiers et 200 hommes blessés. Le vainqueur recevait, le 9 juillet, le témoignage de satisfaction du roi et par la suite un grand nombre de félicitations qu'il avait certes bien méritées. Un mois et demi avait en effet suffi pour soumettre la petite République que Paoli avait si originalement organisée. D'une part, la faiblesse militaire des Corses, qui manquaient d'artillerie et dont l'effectif ne dépassa jamais 12.000 hommes.

Digitized by Google

même au moment de la levée générale, leur manière désordonnée de combattre, l'inexpérience de leur chef dans l'art de combiner les grandes opérations, leur découragement rapide et leur sympathie pour l'adversaire; d'autre part, la force numérique des Français, deux fois au moins plus grande, leur excellente artillerie dont le nouveau modèle, allégé par Gribeauval, permit aux servants de conduire les pièces jusque sur les sommets escarpés[1], la science militaire du comte de Vaux dont le plan était habile, la rapidité de manœuvre de ses lieutenants, qui, tel Marbeuf, étaient dignes de le seconder, suffisent à expliquer le succès.

La Corse est devenue terre française en 1768. Choiseul a triomphé très vite; les intrigues indéniables des Anglais dans l'île à ce moment n'ont pas abouti. Est-ce seulement pour des raisons militaires que ces résultats ont été obtenus? Non. Le parti français, qui depuis Cursay n'avait fait que croître en importance et qui était gagné d'avance, est surtout responsable de l'échec de Paoli. Malgré celui-ci, le cœur ou la raison, l'intérêt ou la crainte entraînaient ses compatriotes vers la France. Les Italiens contemporains, qui s'en doutaient, traduisirent leurs sentiments dans ce distique célèbre, oraison funèbre de l'indépendance corse :

Gallia vicisti; profuso turpiter auro
Armis pauca, dolo plurima, jure nihil [2].

1. Le système Gribeauval devait être en usage jusqu'en 1825. Il servit aux guerres de la Révolution et de l'Empire. Le canon tirait à 11 ou 1.200 mètres deux à quatre coups par minute et lançait des boulets de 6, 4 ou 2 kilogrammes, ainsi que la boite à mitraille, qui éclatait en pluie de balles à 400 mètres.

2. « France, tu as vaincu; tu le dois à ton or honteusement répandu, fort peu à tes armes, pas du tout à ton bon droit, mais surtout à tes ruses. »

Digitized by Google

RÉSUMÉ

La République corse, fondée en 1755, a succombé sous les coups de la monarchie francaise.

Pascal Paoli. — L'assassinat de Gaffori déchaîna une guerre à mort entre Génois et Corses. L'île proclama son indépendance et choisit pour chef, en 1755, Pascal Paoli, sous-lieutenant dans l'armée napolitaine et fils d'Hyacinthe. Il avait trente ans ; son éducation très soignée lui avait donné une intelligence ouverte, capable de comprendre les idées françaises qui préparaient la Révolution de 1789. Il voulut les appliquer dans sa patrie. Mais il devait d'abord faire l'unité des Corses. Par jalousie, Emmanuel Matra fit alliance avec les Génois et commença la guerre civile ; il fut tué au couvent de Bozio (1757) et les Génois confinés dans les ports de la côte. Dès lors l'organisation républicaine de la Corse commença.

La République corse. — Les principes de la souveraineté populaire et de la séparation des pouvoirs furent appliqués. Une assemblée élue par tous les citoyens eut le pouvoir législatif; un conseil d'État, désigné par les provinces et présidé par Paoli, le pouvoir exécutif. Un comité de cinq censeurs surveilla les fonctionnaires. Des tribunaux élus dans la piève et dans la province, une *Rota* criminelle de trois docteurs en droit assistés d'un jury rendirent la justice, qui fut sévère et impartiale. C'était une constitution philosophique. Paoli encouragea l'agriculture, l'industrie, créa une flotte marchande, une escadre qui conquit Capraja, une petite armée régulière appuyée par des milices, une université, une imprimerie, des monnaies corses et peu d'impôts. L'Europe admira son œuvre et s'intéressa enfin aux Corses.

Digitized by Google

L'intervention française. — La République corse, dont la capitale était Corte, eut bientôt à lutter contre le roi de France. Choiseul, son ministre, qui craignait les Anglais et convoitait la Corse, vint au secours des Génois, leur prêta des soldats en 1756, en 1764 ; puis il négocia avec Paoli pour se faire donner l'île. Il n'y réussit pas. Il signa avec Gênes le traité de Compiègne (15 mai 1768), qui confiait pour dix ans la Corse au gouvernement français. Celui-ci envoya une armée ; elle fut battue à Borgo. Mais le comte de Vaux arriva avec 24.000 hommes. Les Corses, repoussés au combat de Ponte-Novo (8 mai 1769), se découragèrent. La sympathie pour la France désarma la résistance. Paoli s'embarqua pour l'Italie en juin 1769.

La supériorité militaire des Français et l'influence du parti qui leur était dévoué venaient de donner pour toujours la Corse à la France.

LECTURES

1° PORTRAIT DE PASCAL PAOLI

Paoli est d'une taille avantageuse, bien faite et dans les proportions d'un corps robuste ; le visage beau, tous les traits réguliers, blond tirant au roux, les yeux vifs et pleins de douceur. et encore plus de feu, quoique bleus, lorsqu'il s'anime en parlant. Sa figure intéressante et son port majestueux arrêtent les regards de tout le monde... Toute saison lui est égale, tout aliment indifférent. Il est sobre en tout et les plaisirs de l'âme sont les seuls qu'il aime. Quoique très poli avec les dames, on voit qu'il n'est pas de la profession et qu'il ne s'en occupe que par politesse. Je l'ai vu avec elles et c'était un homme du monde ; je l'ai vu avec les enfants de ces dames et il descendait naturellement jusqu'à eux. Il est tout ce qu'il doit être et il l'est sans effort. L'éloquence lui est naturelle ; une voix claire et agréable, le geste vif et plein d'action, tous ses mouvements font sentir la force de l'âme et les grâces de la personne.

Digitized by Google

L'anglais, le français, le latin lui sont familiers, mais il préfère l'italien, sa langue maternelle, qu'il parle très bien. La noblesse et la simplicité caractérisent son style. La conversation ne languit jamais en sa compagnie. C'est un plaisir de le voir s'épancher en liberté. C'est alors qu'on admire les qualités de l'âme et du cœur qui en font un homme unique. Toute la solidité du législateur, du philosophe et du guerrier, toutes les connaissances du savant et de l'homme de lettres, avec toutes les grâces et les manières de l'homme de cour, la facilité, la bonté, la familiarité de l'homme de société, composent cet homme qui fait honneur à l'homme.

(*Observations sur M. de Paoli* par le Père Bettinelli, reproduites dans le *Bulletin de la S. des Sciences corses* en 1882, d'après un document des archives de Florence.)

2° TRAITÉ DE COMPIÈGNE (1768)

ARTICLE PREMIER. — Le roi fera occuper par ses troupes les places de Bastia, Saint-Florent, l'Algaiola, Calvi, Ajaccio, Bonifacio, ainsi que les autres places, forts, tours ou ports situés dans l'isle de Corse et qui sont nécessaires à la sûreté des troupes de Sa Majesté et au but que se proposent le Roi et la Sérénissime République de Gênes d'ôter tout moyen aux Corses de nuire aux sujets et aux possessions de la République.

ART. 2. — Les places et ports occupés par les troupes du roi seront possédés par Sa Majesté, qui y exercera tous les droits de la souveraineté, et les dites places et ports ainsi que lesdits droits lui serviront de nantissement vis-à-vis de la République de la dépense que le Roi sera obligé de faire soit pour occuper, soit pour conserver lesdites places et ports.

ART. 3. — Le Roi et la Sérénissime République sont convenus que l'exercice de la souveraineté cédé au Roi par l'article précédent sera entier et absolu, mais que cependant, comme il ne doit être que le gage des avances que Sa Majesté fera pour l'intérêt de la République, ladite souveraineté dans les mains du Roi n'autorisera pas Sa Majesté à disposer des places et ports de Corse en faveur d'un tiers sans le consentement de la République.

ART. 4. — En conséquence, le Roi s'engage à conserver sous son autorité et sa domination toutes les parties de la Corse qui seront occupées par ses troupes jusqu'à ce que la République en demande à la France la restitution et en la demandant soit en état de solder la dépense que l'expédition actuelle des troupes et les frais de leur entretien en Corse pourront occasionner; etc., etc.

Digitized by Google

ART. SECRET. — Le Roi, pour dédommager la Sérénissime République de la perte qu'elle a faite de quelques arrérages de subsides qui lui étaient dus en vertu des conventions antérieures à celle de 1764, et pour lui donner une marque de son amitié sincère, fera payer à ladite République une somme de deux cent mille livres tournois par an pendant le cours de dix années, sauf à convenir après ce terme d'une continuation de subsides, si la République se trouve dans des circonstances qui la mettent dans le cas de demander un pareil secours à Sa Majesté.

(Cf. DRIAULT, ouvrage cité, p.370 et suiv.)

BIBLIOGRAPHIE

(Voir les ouvrages déjà indiqués au chapitre XII.)

SOURCES :

BULLETIN DE LA S. DES SCIENCES CORSES. — *Lettres de Pascal Paoli*, depuis 1749, publiées par le Dr Perelli, 1881-1899. *Lettres à Pascal Paoli* de 1760 à 1791, publiées par F. de Morati-Gentile, 1901 ; *Carteggio fra P. Paoli ed il signor de Choiseul* de 1765 à 1768, publié par l'abbé Letteron, 1886 ; *Correspondance de Jadart, commissaire des guerres, avec le comte de Marbeuf*, de 1767 à 1768 ; *Journal des campagnes de 1768-1769 par M. de Lenchères*, 1882 ; *Rapport de M. de Guibert sur les opérations militaires du 1er au 25 mai* 1769, 1913 ; *Mémoires du colonel Lorenzo de Petriconi*, de 1730 à 1784, publiés par l'abbé Letteron, 1893 ; *Mémoires historiques sur la Corse, par un officier du régiment de Picardie*, de 1774 à 1777, publiés par V. de Caraffa, 1889 ; *La Corsica a suoi figli* (appel aux Corses attribué à Orticoni).

SALVINI (abbé). — *Giustificazione della rivoluzione di Corsica ;* 1758.

OUVRAGES PARTICULIERS :

VOLTAIRE. — *Précis du siècle de Louis XV*, 1769.

J.-J. ROUSSEAU. — *Contrat social*, 1761, *Œuvres inédites*, publiées en 1861.

Digitized by Google

BOSWELL. — *Etat de la Corse*, suivi des *Mémoires de Paoli*, 1769.

POMMEREUL. — *Histoire de l'île de Corse*, 1779.

Abbé de GERMANES. — *Histoire des révolutions de Corse*, 3 vol.; 1771-1776.

CAMBIAGGI. — *Istoria del regno di Corsica*, 1770.

FEYDEL. — *Mœurs et coutumes des Corses*, 1800.

POMPEI. — *Etat actuel de la Corse*, 1821.

RENUCCI. — *Storia di Corsica*, 2 vol., 1833.

ARRIGHI. — *Histoire de Pascal Paoli de* 1755 *à* 1807; Gosselin, 1843.

Abbé GIAMARCHI. — *Vita politica di Pasquale Paoli;* Bastia, 1858.

BUTTAFOCO. — *Fragments pour servir à l'histoire de la Corse, de* 1764 *à* 1769; Bastia, Fabiani, 1859.

BARTOLI. — *Histoire de Pascal Paoli;* Largentière, 1866.

BAGUENAULT DE PUCHESNE. — *La conquête de la Corse et le maréchal de Vaux* (*Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1880).

Général CANONGE. — *La campagne de* 1769 *et le maréchal de Vaux* (*le Carnet*, 1905).

FONTANA. — *La constitution du généralat de P. Paoli* (1759-1769); thèse de doctorat, 1907.

G. COURTILLIER. — *La Corse et l'opinion publique au* XVIIIe *siècle* (*Bulletin de la S. des Sciences corses*, 1912).

Père MARINI. — *L'élection de P. Paoli et la consulte de Caccia* (même *Bulletin*, 1913).

Abbé LETTERON. — *P. Paoli, avant le généralat* (même *Bulletin*, 1913).

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

L'ANCIEN RÉGIME ET LA CORSE

(1769-1793)

La conquête militaire de la Corse, que les circonstances avaient favorisée et que la politique avait préparée, n'était que la partie la plus simple de l'œuvre que la France devait accomplir. Il lui restait à faire accepter sa domination et à la rendre durable en évitant les écueils qui avaient fait échouer toutes les puissances méditerranéennes et Gênes elle-même, la dernière en date. Les ministres de Louis XV y réussirent médiocrement ; le gouvernement de Louis XVI, de 1774 à 1789, inspira peu à peu aux Corses des habitudes françaises et les amena, en 1789, à demander l'incorporation complète de leur patrie au domaine royal.

La soumission envers la France. L'œuvre à accomplir.

Au lendemain même de l'entière occupation de l'île par les troupes du comte de Vaux, Choiseul fut trompé par les protestations de loyauté qu'un vainqueur rencontre toujours dans le pays conquis. Il crut que la grande majorité de la population était prête à l'obéissance envers le roi. En 1770,

Digitized by Google

les députés corses, réunis en assemblée, renouvelèrent le serment de fidélité prêté à Louis XV et décidèrent de faire frapper une médaille en or et en argent pour commémorer la réunion de leur patrie à la France [1]. Bien plus, chacun des trois ordres délégua l'un de ses membres pour offrir les hommages de la nation corse au souverain. L'évêque de Sagone, Stefanini, représenta le clergé; Massei, la noblesse; Laurent Giubega, le tiers état. Stefanini prononça à Versailles un discours* dont on peut dire que la plate soumission, à l'égard d'un souverain que ses sujets eux-mêmes méprisaient, ne le cédait en rien à la flatterie hyperbolique. Comme le faisait remarquer un contemporain, de tels sentiments à l'égard d'une monarchie absolue étaient surprenants de la part des républicains corses. Ils prouvaient de remarquables dispositions à accepter l'administration française. Mais il ne semble pas que Choiseul ait su en profiter. Il avait pu se faire céder l'île; il n'avait pas prévu les conditions dans lesquelles s'opérerait l'apaisement moral d'un peuple jusqu'alors très épris de liberté et d'indépendance. Comment concilierait-on l'administration la plus monarchique de la terre

1. La médaille représente le génie de la France supportant du bras droit l'écusson des armes de la Corse et tenant de sa main gauche un bandeau (celui que la France a arraché à la tête de Maure). Les premiers regards de cette tête sont dirigés vers les armes de la France, rayonnantes de gloire. Vis-à-vis d'elle et au côté droit sont un olivier, des gerbes de grain, des fruits, etc., tous attributs de la paix, de l'agriculture et du commerce vers lesquels l'esprit et l'espoir de la nation sont tournés. A gauche des lauriers, des faisceaux d'armes, des munitions, épars, comme abandonnés pour indiquer que l'île renonce à toute révolte. Le revers est le portrait de Sa Majesté et la légende : « A Louis XV, père de la patrie ». (Abbé DE GERMANES, *Histoire des Révolutions de la Corse*, III, p. 167.)

Digitized by Google

avec les sentiments démocratiques des vaincus ? Comment pourrait-on passer sans transition des institutions populaires établies aux principes absolutistes que Gênes n'avait pu faire admettre par les insulaires ? Le comte de Vaux, nommé maréchal en récompense de son action militaire aussi rapide qu'habile, pouvait apprécier sur place les difficultés de l'administration future. Il proposait au cabinet de Versailles de maintenir dans l'île un gouvernement militaire, investi de pleins pouvoirs, mais énergique et concentré, qui aurait, pendant quelques années, appliqué une sorte de protectorat, maintenu l'ordre et peu à peu refoulé l'anarchie que la guerre entraîne toujours avec elle.

La dualité administrative. Intendant et gouverneur.

On n'écouta pas ces avis prudents que le souvenir des succès obtenus par la dictature du marquis de Cursay aurait dû faire prendre en considération. Il fut décidé que le maréchal de Vaux garderait le commandement des troupes. L'administration du pays serait répartie seulement entre les différents ministères, de sorte que la justice relèverait du chancelier, les finances du contrôleur général, la marine et la guerre de ces deux départements. Un intendant de police, de justice et de finances, Chardon, fut donc envoyé pour gouverner le pays de concert avec le maréchal. Cette dualité de commandement ne pouvait qu'enfanter une rivalité dont le comte de Vaux se fatigua très vite. En 1770, il demanda son rappel. Il fut remplacé, au mois de mai, par le comte de Marbeuf. Celui-ci, outre le mérite d'avoir déjà passé

Digitized by Google

plusieurs années en Corse, avait le bonheur d'être fort bien en cour. Ses instructions lui recommandaient d'user de la plus grande douceur envers les habitants, d'éviter une révolte ou une prise d'armes, qui aurait nécessité des renforts et coûté de l'argent. La France était alors en proie aux embarras financiers et politiques les plus grands; le contrôleur général avait déclaré au roi que le trésor était vide et le royaume sans crédit. Il fallait donc à tout prix éviter les aventures.

Les fautes et les difficultés.

Aussi Marbeuf, qui devait plus tard faire preuve de loyauté, de fermeté et de droiture, s'efforçait-il de concilier les désirs souvent contraires des Corses et des Français. Très accueillant pour la société bastiaise, accusé par ses compatriotes de partialité envers les insulaires et par ceux-ci de favoritisme ou de faiblesse à l'égard de ses amis, il était également desservi auprès de son ministre par son lieutenant, de Narbonne-Pelet, commandant de l'Au-delà des monts à Ajaccio. L'administration supérieure était paralysée, divisée ou incompétente; le personnel inférieur, composé de gens tarés, d'ignorants ou d'arrivistes que le ministère avait envoyés en Corse pour s'en défaire ou pour obéir à une recommandation. Avec eux était arrivée une foule d'aventuriers, de gens d'affaires, de financiers qui considéraient ce pays neuf comme une terre promise, accaparaient les denrées, les vendaient à des prix élevés, si bien que le prix de la vie était devenu exagéré : « La vie est aussi chère qu'à Paris [1] », pouvait écrire

1. *Mémoires d'un officier du Régiment de Picardie*, p. 84.

Digitized by Google

un officier. Une exploitation cynique avait commencé. Tous ces aventuriers affectaient le mépris et l'impertinence vis-à-vis des indigènes qui déjà se demandaient s'ils n'avaient fait que changer de publicains.

Mais le motif le plus sérieux de mécontentement était fourni par la mauvaise administration. La monarchie, ne se rendant pas compte de l'énorme différence qui existait entre la mentalité des Corses et celle des Français, avait immédiatement introduit dans son nouveau domaine quelques-unes de ces institutions que le sentiment public dans le royaume avait déjà condamnées et que la révolte devait balayer vingt ans plus tard. L'intendant multipliait les édits, les ordonnances, les lettres patentes, les règlements que l'on affichait dans les rues, mais qui ne pénétraient pas à l'intérieur où il aurait été difficile de les faire appliquer. Les paysans tournaient en ridicule cette abondance législative. Le chancelier introduisait le système judiciaire complexe et onéreux qui pesait sur le royaume et la foule des magistrats habitués à vivre des épices. Le contrôleur y instituait une maîtrise des eaux et forêts, et celle-ci, pour prouver son utilité, disputait aux habitants leurs bois ou leurs étangs, les revendiquait pour le roi quand les propriétaires ne pouvaient pas produire leurs titres. Enfin le vainqueur, qui n'avait exigé aucun impôt de la Corse jusqu'en 1772, crut pouvoir la taxer, pour 1773, de 120.000 francs et, avant que cette somme ne fût perçue, l'intendant ajoutait la même imposition pour les années échues. « Si bien, comme le dit un contemporain, que la conduite des Français vis-à-vis des Corses ressemblait à celle d'un médecin envers un malade auquel il ferait avaler dans un jour tous

Digitized by Google

les remèdes qu'il aurait dû prendre dans le cours d'une longue maladie. »

Le mécontentement insulaire. Banditisme et insurrections.

Dès 1773, on pouvait donc percevoir, dans le sein de la population, un réel mécontentement. Il s'était traduit jusqu'ici par une recrudescence du banditisme. Plusieurs centaines de bannis attaquaient les convois et leurs escortes, interrompaient les communications et, secourus par les habitants, se moquaient du gouverneur. Celui-ci se contenta d'abord de doubler les escortes, puis il promit en vain cent écus à quiconque arrêterait un de ces bandits. Il crut enfin s'en débarrasser en achetant leur exil. Mais à peine partis, ils s'empressaient de revenir. Il en arriva de Sardaigne même, quand on sut que Marbeuf distribuait l'argent. Ces nouvelles, qui révélaient un peu d'anarchie et beaucoup de faiblesse, persuadaient les Corses, exilés depuis la conquête sur le continent, de la possibilité de tenter un coup de main contre la domination française. Si Pascal et Clément Paoli, retirés à Livourne, n'y furent pas mêlés, il est probable qu'ils connurent et encouragèrent les projets de quelques-uns de leurs compatriotes et surtout de leur ami, Nicodème Pasqualini, né à Castineta de Rostino. Celui-ci débarqua secrètement dans l'île en mars 1774, traversa les montagnes, se rendit en Balagne, eut une entrevue avec une soixantaine de délégués des différents pays et organisa une révolte générale. Des habitants de Saint-Florent avaient promis de livrer la place à des navires anglais, d'autres devaient surprendre

Digitized by Google

Corte. Des munitions et des armes allaient être débarquées dans le Fiumorbo pour en distribuer aux mécontents. Ces combinaisons échouèrent. Averti par ses espions de l'effervescence qui régnait, Marbeuf fit arrêter l'un des Corses les plus suspects; les autres se dispersèrent. Pasqualini lui-même disparut. Pour faire un exemple, le général envoya le prévôt de la maréchaussée avec un fort détachement dans le Niolo. Il n'y rencontra aucune résistance, mais il fit arrêter un certain nombre d'habitants, en pendit onze aux arbres sans procès et en envoya vingt autres aux galères. Une autre tentative de révolte fut rigoureusement réprimée dans le pays de Talcini, une troisième en Vallerustie, une quatrième dans l'Ampugnani. Toute cette agitation ne donna que des inquiétudes passagères, mais elle était le symptôme d'un mécontentement qui en se prolongeant, pouvait devenir dangereux. La monarchie aurait été bien coupable de s'aliéner une population qui avait déjà donné des preuves manifestes de son désir de soumission.

Urgence d'un remède.

Il fallait donc, en 1774, trouver au plus tôt un remède au malaise de la Corse. Les médecins ne manquaient pas. L'un d'eux, le comte de Narbonne, déclarait au ministre que les Corses étaient absolument irréductibles; le meilleur moyen d'en venir à bout était de transplanter tous les habitants mâles sur le continent ou dans les îles d'Amérique, puis de faire épouser les jeunes filles par des continentaux. Remède radical, mais en tout cas excessif. Il y en avait un autre, qui aurait consisté à gratifier la Corse d'une administration

Digitized by Google

vigilante, énergique, impartiale, animée du désir de faire prospérer économiquement le pays. On allait précisément l'adopter à partir de 1775 et il devait produire les meilleurs résultats. La mort de Louis XV, en mai 1774, l'arrivée au trône de Louis XVI et au pouvoir d'un ministère d'hommes énergiques et intelligents, tels que Turgot, le voyage enfin que fit Marbeuf à Versailles en 1775 pour expliquer sa conduite et les troubles de Corse, les instructions nouvelles et plus claires qu'il y reçut inaugurent une période qui vit la Corse devenir une province loyalement reconnaissante envers le roi de France.

La nouvelle administration depuis 1775.

D'une manière générale, il faut reconnaître que la nouvelle administration royale fut, jusqu'à 1789, plutôt libérale, qu'elle s'inspira surtout du désir de gagner l'affection des insulaires. Les réprimandes énergiques, les coups de force, les actes d'arbitraire ont sans doute été fréquents, mais ils étaient inévitables, logiques à une époque où la monarchie absolue déléguait son autorité souveraine aux intendants et où le plus bienveillant des rois allait dire lui-même : « C'est légal, parce que je le veux. » Les fonctionnaires royaux en Corse firent preuve d'énergie, de sévérité même, mais jamais de cruauté, à l'exception de l'impitoyable Narbonne-Pelet. La faiblesse aurait été une faute en présence d'une population récemment soumise et renommée pour sa turbulence. La condamnation du colonel Pierre Abbatucci, accusé de corruption de témoins, fut la plus grave affaire de cette période ; il faut bien supposer que la bonne foi

Digitized by Google

de Marbeuf fut surprise, puisque Abbatucci ne tarda pas à être réhabilité et dédommagé [1].

Tout le personnel administratif qui vint à partir de ce moment en Corse appartient à ce groupe d'hommes que les idées économistes ont pénétrés presque malgré eux. Le premier intendant, Chardon, nous est connu par son rapport dans l'affaire Sirven et par les éloges que lui distribua Voltaire. Le deuxième, Colla de Pradine, ne resta que deux ans. Il fut remplacé par de Boucheporn, un des meilleurs auxiliaires de Turgot, digne d'appartenir à la lignée des intendants réformateurs de la fin du XVIII[e] siècle; il séjourna en Corse de 1775 à 1785. Son successeur, La Guillaumye, se fit pendant quatre ans, de 1785 à 1789, apprécier comme un administrateur doux et intègre.

Le comte de Marbeuf.

Quant au gouverneur, comte de Marbeuf, il nous intéresse davantage, puisqu'il exerça ses fonctions de 1770 à 1786, date de sa mort, et par son énergie commença la rénovation morale et économique du pays. Grand seigneur, membre de la noblesse de Bretagne, jadis premier gentilhomme du roi de Pologne, il fut vraiment celui qui incorpora la Corse dans la monarchie

1. Abbatucci, lieutenant-colonel au temps de Paoli, avait été chargé par lui de défendre le passage du Vecchio contre les Français. Mais, la cause de l'indépendance lui paraissant perdue, il se soumit. Dans la suite on l'accusa d'avoir suborné deux témoins pour faire condamner un nommé Sanviti, inculpé d'homicide. Arrêté et condamné aux galères, il allait être marqué de la fleur de lys à l'épaule malgré le recours en grâce signé par les Etats de Corse, quand le bourreau, acheté par des amis, s'y refusa. Marbeuf consentit à attendre une sentence royale qu'on avait sollicitée. Elle innocenta Abbatucci, lui rendit son grade et y ajouta la croix de Saint-Louis.

Digitized by Google

française. Il vint dans l'île à l'âge de soixante ans. Il y conserva des habitudes de cour, brillantes et dépensières, qui l'aidèrent à s'imposer : « Caractère ferme et intègre, esprit cultivé, prompt et pénétrant, appliqué aux affaires, aimant, sans chercher la popularité, la société des Corses, dont il écrivait et parlait la langue, il joignait, au sentiment très élevé de son autorité, beaucoup de dignité et de hauteur ». Il eut à se défendre contre toutes sortes d'embûches, et, en particulier, contre un complot que son lieutenant Narbonne avait ourdi, avec la complicité de l'évêque de Sagone et du colonel César Mathieu Petriconi. Ils l'accusèrent auprès du roi d'injustice et de tyrannie. Il se défendit, triompha, mais ne se vengea que modérément. Pendant son séjour à Bastia, il se maria, quoique âgé de soixante et onze ans, avec M^lle^ de Fenoyl, dont il eut deux enfants, nés en Corse. A sa mort, après vingt-deux ans de séjour dans l'île, ses administrés lui décernèrent de grands honneurs, lui firent graver sur le marbre une épitaphe élogieuse et la placèrent sur son tombeau dans l'église Saint-Jean de Bastia.

La Corse, pays d'États.

Son œuvre administrative, appuyée par la cour de Versailles, avait obtenu des résultats remarquables, dont la royauté pouvait s'enorgueillir. Disons du reste que, dans l'organisation du pays, on avait laissé subsister quelques-unes des bonnes institutions insulaires, tout en le dotant de celles qui régissaient la France à cette époque. Cette administration franco-corse atteste l'intelligence et la compétence d'un conseil d'État qui

Digitized by Google

ne doit pas être entraîné dans la même réprobation que l'ancien régime. La Corse reçut une faveur spéciale ; elle fut érigée en pays d'États [1] ; elle eut ses assemblées, composées des députés des trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, égaux quant au nombre. Sans doute leur convocation ne fut ni régulière, ni annuelle, et le tiers état demanda même qu'elle fût seulement triennale ; les États furent réunis huit fois en vingt ans : en 1770, 1772, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781 et 1785. Sans doute l'impression de leurs procès-verbaux était lente et leurs délibérations soumises à la sanction ministérielle, mais ils eurent une partie du pouvoir administratif, réglèrent la répartition et la perception des impôts, nommèrent certains fonctionnaires, délibérèrent enfin sur toutes les questions importantes relatives à l'administration, aux impôts, à l'éducation publique, à l'agriculture, à l'industrie et à la police. De sorte que si l'on veut connaître la vie politique et administrative de la Corse pendant les vingt années que dure encore l'ancien régime, c'est aux procès-verbaux des États [2] qu'il faut le demander. Une lecture rapide de ces volumineux documents montrera, beaucoup plus qu'un long développement, combien était diverse la matière des délibérations et la compétence des députés, combien furent grands leur désintéressement et leur patriotisme.

Il est vrai de dire que les demandes des États se

1. Cinq grandes provinces seulement jouissaient, en France, du même privilège : le Languedoc, la Bourgogne, la Provence, la Bretagne et l'Artois.

2. Ils ont été publiés en cinq volumes par la Société des Sciences corses.

Digitized by Google

heurtaient très souvent à l'opposition du gouverneur, commandant en chef, et de l'intendant, qui les présidait de droit. L'un et l'autre étaient les fonctionnaires les plus importants de cette administration royale qui, mauvaise souvent, compliquée toujours, avait été établie dans l'île. Rien n'est plus caractéristique à cet égard que le système judiciaire. Une cour souveraine, sorte de Parlement en miniature, le plus petit du royaume, puisque à lui ne ressortissent que 120.000 habitants, tandis que le ressort de Paris en renferme dix millions, occupait le sommet de l'échelle hiérarchique avec un premier président, un second président, dix conseillers dont cinq Français et cinq Corses, un procureur général, un substitut, un avocat général, un chancelier, deux secrétaires et huit huissiers. La cour formait un tribunal d'appel pour les tribunaux inférieurs, présidiaux et prévôtés. Celles-ci, auxquelles étaient réservées en première instance les affaires criminelles et militaires, étaient au nombre de deux : l'une à Bastia, l'autre à Ajaccio; leur personnel comprenait un prévôt, un lieutenant, deux assesseurs, un procureur et un chancelier; un interprète était en outre indispensable dans ce pays de langage et de mœurs particuliers. Un édit royal avait décidé que la procédure en usage sur le continent serait appliquée à la Corse, c'est-à-dire que l'horrible torture et les iniques questions préalable et préparatoire, les condamnations au carcan, au pilori, au fouet, au bûcher, à l'écartèlement deviendraient le lot des insulaires. En revanche, la répression du banditisme fut beaucoup plus sévère, les pénalités englobèrent la famille de l'assassin elle-

Le système judiciaire.

Digitized by Google

même, et peu à peu cette plaie endémique de l'île finit par disparaître presque entièrement.

Les tribunaux civils se trouvaient représentés par onze présidiaux [1], qui avaient en outre l'instruction des affaires criminelles. Composés d'un juge, d'un assesseur et d'un procureur, ils appliquaient les statuts corses dont les habitants avaient jusqu'ici joui et qui leur étaient plus favorables que les lois de la monarchie.

A côté de cette justice proprement royale, furent institués deux tribunaux maritimes ou amirautés. On laissa subsister les juridictions ecclésiastiques des cinq évêchés : Aleria, Mariana, Sagone, Ajaccio, Nebbio, à la condition que les titulaires fissent enseigner et observer la déclaration gallicane de 1682, qui donnait au clergé plus de liberté vis-à-vis du pape et plus de dépendance vis-à-vis du roi. Les prélats devinrent ainsi de véritables courtisans dont le souverain réprimait sévèrement jusqu'aux écarts de langage. Mgr de Guernes, évêque d'Aleria, s'en aperçut à ses dépens, quand il fut, en 1779, exilé pour dix ans dans son diocèse pour avoir osé réclamer contre le gouverneur.

Toutefois le gouvernement royal n'avait pas abusé de sa victoire. Il avait laissé subsister quelques rouages ou institutions du passé. La commission des Douze, dont l'En-deçà eut huit membres et l'Au-delà quatre, fut maintenue. Ses membres devaient à tour de rôle résider à Bastia, auprès du comte

1. Leur siège était à Bastia, Ajaccio, Corte, Oletta, Vico, Rogliano, Sartène, Cervione, Calvi, Bonifacio et la Porta d'Ampugnani.

Digitized by Google

de Marbeuf, pour veiller à l'exécution des décisions des États. Les paroisses gardèrent leur podestat, élu tous les deux ans par l'assemblée des habitants âgés de vingt-cinq ans ; il administrait, avec le concours des pères du commun, du chancelier et de deux huissiers, la communauté au point de vue économique et jugeait tous les délits de minime importance. Sa compétence n'allait pas au delà de cinquante francs. Un podestat major, annuellement élu par les notables et les podestats, avait aussi des fonctions administratives et économiques. Enfin quatre juntes ou tribunaux d'arbitrage, établis en 1772, à Orezza, Caccia, Tallano et Vizzavona, ne pouvaient avoir pour membres que des Corses choisis par les États provinciaux. Les six membres de chacun de ces tribunaux n'étaient pas des juristes, mais simplement d'honnêtes gens chargés de prévenir les délits, non de les punir. Cette justice de conciliation était en somme destinée à faire respecter les lois du vainqueur.

Survivance des institutions corses.

La monarchie adopta d'autres mesures, utiles ou même bienveillantes. Un régiment provincial, sorte de gendarmerie corse, fut mis à la disposition des magistrats des juntes; la direction en appartint à l'ancien lieutenant-colonel du Royal-Corse, Buttafoco. Un édit de 1770 reconnut la noblesse corse. Il autorisa la formation de quatre registres sur lesquels seraient inscrits séparément : d'abord les familles qui auraient prouvé leur noblesse, puis celles qui seraient reconnues nobles, en troisième lieu les familles anoblies, enfin la noblesse d'origine étrangère. Décision politique et même opportune, puis qu'elle gagnait à la France la

Digitized by Google

fraction la plus vaniteuse et aussi la plus turbulente de l'île.

Le système financier.

La tâche la plus délicate de la royauté française consistait à établir et à percevoir des impôts. L'historien doit ici reconnaître que jamais les insulaires, sauf au temps de Paoli, ne furent plus ménagés que par le gouvernement de Louis XVI. Si, dans les premières années, l'introduction de la corvée, de la taille, impôt territorial et réel, de la gabelle, ainsi que l'obligation pour les habitants de loger à leurs frais les militaires [1], et les exigences des intendants, provoquèrent un juste ressentiment, à partir de 1775 les ministres du roi comprirent qu'un pays pauvre par son sol, ruiné par les longues guerres, privé de l'industrie et des profits commerciaux, ne devait pas être traité comme les autres provinces. Les opérations du cadastre, commencées en 1773, avaient aussitôt prouvé qu'une grande partie de l'île était inculte ou aride. Sur 2.072.441 arpents, 621.402 seulement étaient productifs, soit le quart de l'étendue totale. Comment pouvait-on demander aux habitants une contribution de 180.000 livres d'argent, égale aux 2/20 des productions, comme l'exigeait l'intendant en 1772? Les propriétaires déclaraient des revenus infimes ou refusaient le paiement de leur taxe. En vain le roi sévissait et reprochait aux États les abus intolérables qui résultaient de la fausseté des déclarations. En vain il jurait de rétablir l'ordre, si le contribuable se refusait à accomplir un

1. Les charges pour cet objet dépassaient 40.000 livres par an.

Digitized by Google

devoir sacré. Une instruction minutieuse du 3 juin 1775 précisait les règles à suivre pour que l'honnêteté et la justice fussent respectées; il faut en lire les 42 articles pour avoir l'idée des précautions prises par le gouvernement. Les résultats obtenus étaient de plus en plus désastreux. Il fallait chaque année que le contrôleur général augmentât d'office les déclarations des paroisses; en 1775, par exemple, la province de Bonifacio n'avait déclaré que 3.800 livres de revenu; elle fut augmentée de 12.000 livres; la piève de Caccia avait déclaré 3.000 décalitres ou bacins de grains, 62 veaux, 38 cochons, 4.071 livres de fromage; elle fut surtaxée de 1.200 bacins de grains, 8 veaux, 60 cochons, 4.071 autres livres de fromage.

La subvention en nature.

C'est alors que Louis XVI, plutôt que d'employer les mesures coercitives de son prédécesseur, décida, le 23 août 1778, que la Corse paierait une subvention en nature égale au 1/20 de tous les produits de la terre, dont 120.000 livres[1] seraient versées dans la caisse royale à titre d'abonnement et le reste laissé à la disposition des États. Personne n'en serait exempté, même les ecclésiastiques. Les céréales, châtaignes, huile, vin, légumes, fruits, etc., étaient mis aux enchères pour trois ans et adjugés au plus offrant, qui s'obligeait à verser dans la caisse du trésorier de chaque province le montant de l'impôt. Les animaux domestiques continuaient à acquitter

1. L'île avait été divisée en trois circonscriptions financières également imposées pour 40.000 livres : Ajaccio, Sartène et Bonifacio d'une part, Bastia et Aleria de l'autre, enfin le cap Corse avec le Nebbio, Corte et la Balagne.

Digitized by Google

une taxe en argent fixée à dix sous par vache, cinq par truie, deux par chèvre, mouton ou brebis. Seules les bêtes destinées au travail de la terre et à la reproduction étaient exemptes de toute taxe. Necker, directeur général des finances, appliquait ainsi à la Corse la réforme qu'avait voulue Machault en France, en 1745. Il rendait l'impôt universel, fixe et réel. L'agriculture n'était-elle pas, au dire des économistes physiocrates, la source fondamentale du revenu d'une nation? La Corse en retira d'incontestables avantages. Si les fausses déclarations et les réclamations ne disparurent pas, la perception fut plus aisée et, au lieu du déficit des années antérieures, on eut des excédents budgétaires sensibles, puisque l'adjudication s'éleva à 212.546 francs en 1779, à 230.000 en 1781, à 256.000 en 1785, à 244.000 en 1788. Le roi ne prélevait sur cette somme que les 120.000 livres de l'abonnement, de sorte que les États purent aisément acquitter leurs dettes ou payer les dépenses qui leur incombaient. Celles-ci s'élevaient à 66.486 livres. La Corse, il est vrai, payait en outre 180.000 francs pour la sortie et l'entrée des marchandises, 90.000 de gabelle, 25.000 pour le papier timbré, 20.000 pour droits de pêche et d'octroi. En résumé, le total des impositions prélevées en Corse montait à 550.000 livres environ, c'est-à-dire à 4 livres 17 sous par tête d'habitant[1].

Si ce chiffre était bien supérieur à celui qu'avait établi Paoli, il faut dire que l'administration royale ne négligea rien pour favoriser le développement éco-

1. NECKER, *L'Administration des finances de la France*, I, p. 307.

Digitized by Google

nomique, pour enrichir les habitants et leur rendre les contributions légères. Elle

La repopulation.

accomplit une œuvre remarquable de réparation et donna tous ses soins à l'agriculture et à l'industrie. Les édits, ordonnances, mémoires, projets enregistrés par les procès-verbaux sont à cet égard suggestifs. La royauté se rendit compte qu'il fallait avant tout augmenter la main-d'œuvre dans l'île, dont la population était retombée à moins de 120.000 habitants, après avoir dépassé le chiffre de 130.000 en 1740. Necker, en 1783, après quinze ans de régime français, l'évaluait à 124.000 âmes, en se basant sur le chiffre des naissances annuelles fixé par les États à 4.800. Les efforts de la monarchie, en vue de la repopulation, sont intéressants. Encouragements et dégrèvements accordés aux pères de familles nombreuses; faveurs promises aux étrangers qui n'étaient astreints ni à la corvée, ni à aucun autre impôt pour une période de dix ans; rétablissement de la colonie grecque de Cargèse et de Paomia ; envoi de colons français dont un groupe venu de Lorraine fut établi sans succès près de Bastia, au lieu dit Porrette; rachat des Corses, captifs des Barbaresques d'Afrique, dont certains étaient esclaves depuis quarante ans[1]. Les résultats furent très appréciables. La population remonta, en 1789, à 160.648, dont 78.326 hommes et 82.322 femmes, soit un gain de 40.000 habitants; la densité passa de 14 au kilomètre carré à près de 19.

1. *Journal du rachat des captifs d'Alger et de Tunis en* 1779, publié par M. V. de Caraffa dans le *Bulletin de la Société des Sciences corses.* Le rachat de 57 hommes et de 24 femmes ou enfants coûta 220.000 livres, sans les frais accessoires.

Digitized by Google

La réparation agricole.

L'œuvre agricole n'est pas moins importante. La rédaction du terrier, commencée en 1773, avait prouvé que les deux tiers du territoire étaient inutiles ou stériles. L'intendant reçut l'ordre d'exempter de tout impôt, pendant une période de cinq à dix ans, les terrains nouvellement défrichés ou cultivés et les marais desséchés, de prêter de petites sommes aux cultivateurs qui voudraient améliorer leurs terres, de payer des primes pour la culture du mûrier[1], de l'olivier, de l'oranger, du citronnier, du prunier Reine-Claude importés du continent. Les ruches à miel furent affranchies de l'impôt et multipliées, la cire des droits de douane. Des pépinières furent établies à Vescovato, à Calvi, à Ajaccio, à Porto-Vecchio; le gros bétail protégé, le petit limité. L'intelligence de l'administration se révèle dans cette double mesure : chaque communauté sera assujettie à travailler et à mettre en prairies naturelles autant de fois deux arpents de terrain pris dans la commune qu'il y aura de têtes de bétail dans la communauté, comme bœufs, vaches, chevaux ou mulets (24 septembre 1770), et le 22 septembre de la même année, « l'abondance des troupeaux de chèvres causant le plus grand préjudice en Corse, l'intention du roi est d'en limiter le nombre et de fixer les lieux que ces animaux pourront fréquenter. On ne saurait donner une attention trop sérieuse à un règlement aussi utile .» Remède efficace au mal dont souffre la Corse encore aujourd'hui et destiné à éviter

1. Il sera accordé une gratification de dix sols par pied de mûrier que l'on fera venir de terre ferme greffé et de la grosseur de deux pouces ou au moins d'un pouce et demi (27 juin 1781).

Digitized by Google

les déprédations du petit bétail errant dans la campagne et les incendies de ses bergers. Louis XVI subvenait en outre, lors des mauvaises récoltes, à la disette du pays par une distribution de blé, d'orge et de farine, il songeait à rendre la culture des légumes obligatoire; il réprimait énergiquement, par l'intermédiaire de Marbeuf, les délits et abus champêtres; il poursuivait activement la construction d'un réseau de routes communales et provinciales dont les plus importantes furent celles d'Ajaccio à Bastia, de Bastia à Saint-Florent; il en prit à sa charge les dépenses et divisa les chemins en trois catégories : communaux, provinciaux et royaux. Sur sa cassette particulière, il payait encore les frais de desséchement des marais de Saint-Florent, d'Ajaccio, d'Aleria, faisait dresser le plan de l'assainissement de la côte orientale, construire un aqueduc pour alimenter d'eau potable les plaines d'Aleria et de Mariana. Il appliquait en d'autres termes à la Corse le programme de son ancêtre Henri IV, qui voulait, par l'agriculture, relever la France.

Le relèvement économique et moral.

Mais il n'oubliait pas non plus les bénéfices que procure l'industrie. Celle de la soie reçut les plus grands encouragements. Un sieur Brueys monta jusqu'à cinq métiers de filature et, avec une matière première insulaire que l'État laissait libre de toute charge, fabriqua des tissus et des bas de soie qui furent jugés de la meilleure qualité. Les subventions royales permirent aussi de créer une fabrique de toiles ordinaires et une savonnerie à Bastia, une huilerie à

Digitized by Google

la provençale, des tanneries, briqueteries, ateliers de poteries et tuileries. Des privilèges furent promis aux ouvriers français, des lettres de naturalisation aux étrangers qui viendraient exercer leur métier en Corse. En 1785, le colonel du Royal-Corse reçut mission de faire apprendre à ses soldats des métiers qu'ils auraient rapportés chez eux.

Il n'est pas surprenant que la production agricole et industrielle ait augmenté dans de notables proportions. En conséquence le trafic extérieur se développa; on répara ou on fonda de nouveaux ports de commerce : Ile Rousse, Saint-Florent, Prunette, Macinaggio, Ficaiola. L'action bienfaisante de l'État s'étendit à tout : à l'hygiène par la vaccination; à la thérapeutique par l'encouragement donné aux stations thermales de Fiumorbo, Vico, Orezza, Guitera, Sartène; au bétail par l'amélioration des races; aux enfants trouvés, dont trois cents environ étaient entretenus par le roi lui-même ; aux jeunes filles pauvres, dont plusieurs étaient dotées dans chaque paroisse; à la reconstruction des églises, etc. Le relèvement moral de la nation corse ne fut pas négligé; il devait s'opérer par l'instruction. Alors que les Génois n'avaient cherché qu'à « dénationaliser » les Corses, les Français essayèrent de créer dans l'île un véritable esprit public et de développer l'usage de leur langue[1]. L'État organisa des cours de médecine, de chirurgie, de pratique vétérinaire, d'accouchement ; il s'efforça de réaliser le programme qu'il s'était imposé dès le début à ce sujet. Une université composée des facul-

1. Louis Villat, *l'Instruction publique en Corse avant* 1789, dans *Bastia-Journal* du 3 avril 1912.

Digitized by Google

tés de droit, de médecine, des arts et de la théologie à Corte ; quatre collèges à Bastia, à Ajaccio, à Corte et en Balagne, où l'on enseignerait la langue française, la rhétorique, la philosophie et les humanités; deux pensionnats à Bastia et à Ajaccio ; des écoles dans chaque piève pour y apprendre le catéchisme, la lecture et l'écriture. Si l'université, qui devait être autonome, ne put pas être créée, faute de ressources suffisantes, la libéralité du roi y suppléa ; il fit admettre à ses frais des enfants de la noblesse dans les écoles militaires de Brienne et de Paris, les demoiselles à Saint-Cyr, vingt jeunes gens au séminaire d'Aix, quatre au collège Mazarin; en d'autres termes, il prodigua des « bourses » dans les grandes écoles à ses nouveaux sujets.

Dépenses de la France en Corse. Son désintéressement.

C'était donc la première fois qu'un gouvernement étranger se préoccupait de relever économiquement et moralement la Corse, sans songer uniquement à s'enrichir à ses dépens. « Louis XVI, comme le dit Necker, ne cherchait pas une augmentation de revenu, mais le plus grand bien de ses sujets corses. » Il prodiguait donc les subventions en nature et en argent, les donations, les exonérations d'impôts, les remises d'arriérés. Le produit entier des impôts, soit 550.000 livres, était consommé dans le pays et, comme ce fonds ne suffisait pas pour acquitter les dépenses civiles, le roi envoyait en Corse annuellement 250.000 livres « pour servir de supplément ». Cette somme était indépendante de celles que nécessitaient

Digitized by Google

la solde des troupes et les autres dépenses militaires. La royauté ne retirait rien de l'île et lui consacrait environ un million de livres de son revenu, si l'on en croit le directeur général des finances, bien placé pour être renseigné. « C'est uniquement sous des rapports politiques que la possession de la Corse était avantageuse au roi. » Il y tenait en effet assez, puisque, en 1779, M. de Vergennes, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, informait la république de Gênes que, « dans l'esprit de Sa Majesté, le traité de 1768 comportait l'établissement définitif de la domination française en Corse[1] ». En 1787, le bruit se répandit dans l'île et à l'étranger que la France, à court d'argent, négociait la rétrocession de sa possession méditerranéenne pour la somme de quarante millions. Une vive émotion se propagea parmi les Corses. Le gouvernement royal s'empressa de protester hautement contre ces fausses rumeurs. C'est qu'en réalité la France et la Corse avaient déjà noué des liens presque indissolubles et que leur intérêt réciproque cimentait leur union. Les événements révolutionnaires, qui commençaient, en 1789, en fournirent le témoignage.

Il n'était pas possible que la Révolution laissât les Corses indifférents. Les idées de liberté et d'égalité étaient trop profondément enracinées dans les mœurs pour ne pas soulever l'enthousiasme. Le

1. En 1778, à l'expiration du traité de 1768 conclu pour dix ans, le subside de 200.000 livres, promis par le roi à la république, avait cessé d'être payé. Gênes n'avait ni remboursé les sommes prêtées, ni protesté. La Corse était ainsi restée dans la possession de la France. L'occupation de fait remplaçait l'acquisition de droit.

Digitized by Google

Convocation des députés aux États Généraux.

24 janvier 1789, Louis XVI, pressé par ses embarras financiers, écrivait à ses gouverneurs de provinces : « Nous nous sommes déterminé à convoquer les États généraux, tant pour nous conseiller que pour nous faire connaître les souhaits et les doléances de nos peuples. » En conséquence, le tiers état, dans chaque piève, désigna ses électeurs qui s'unirent à Bastia, chef-lieu de la province, aux membres de la noblesse et du clergé. L'assemblée générale était présidée par le juge royal de la juridiction bastiaise, Defranceschi. Il en invita les membres à travailler ensemble pour l'élection des députés des trois ordres, et la rédaction des cahiers de doléances. Il ne fut pas écouté : la noblesse prétendit délibérer à part et secrètement ; le tiers se réunit au clergé, dont l'esprit démocratique et le patriotisme s'étaient affirmés jadis en maintes circonstances. La noblesse choisit pour son représentant le comte Mathieu Buttafoco et pour suppléant Laurent Giubega, ancien chancelier des États de Corse. Le clergé désigna l'abbé Charles Peretti, vicaire général du diocèse d'Aleria ; enfin le tiers, qui avait obtenu le droit d'élire deux députés, porta son choix sur Christophe Saliceti, de Saliceto de Rostino, avocat, et le comte Pierre-Paul Colonna Cesari Rocca, de Quenza, dans l'Au-delà des monts. Les élections, qui étaient un acte habituel de la vie politique corse, eurent lieu partout sans aucun trouble. Ce fait est digne de remarque.

Les cahiers de doléances, que les députés étaient chargés d'emporter avec eux, attestent les merveil-

Digitized by Google

leux résultats obtenus par l'administration royale en Corse. Les insulaires y affirmaient leurs sentiments de reconnaissance pour la France et souhaitaient la continuation de l'œuvre qu'elle avait entreprise pour la repopulation, l'agriculture, l'industrie, l'enseignement et les travaux publics. Ils demandaient en outre la liberté individuelle, la liberté de la presse, de la chasse, de la pêche, du commerce, l'abolition de la corvée, de la gabelle et des douanes, l'égalité entre les Français et les Corses devant la loi et devant le roi. Au point de vue ecclésiastique, ils sôuhaitaient la création d'un archevêché, la concession intégrale des immunités et privilèges de l'Église gallicane au clergé corse, la diminution des ordres mendiants et des couvents vraiment trop nombreux, la fixation des revenus et des traitements ecclésiastiques. Au point de vue judiciaire, ils sollicitaient la rédaction d'un code criminel et civil, la fixité de la loi, l'abolition des lettres de cachet, des arrestations préventives, de la dictature militaire, le droit de défense pour l'accusé, la suppression de la torture, de la roue, de la confiscation des biens, la condamnation à mort pour les seuls crimes de parricide, de lèse-majesté et de crime avec préméditation, enfin le respect de la propriété et le dédoublement du tiers dans les états provinciaux. Toutes ces doléances montraient bien que les Corses étaient à ce moment animés d'un esprit réformateur, non révolutionnaire ou séparatiste. Déjà les États s'étaient occupés longuement des demandes présentées en 1789, et jamais un député n'avait attaqué la France ou son roi.

Les cahiers de doléances.

Digitized by Google

L'agitation révolutionnaire en Corse.

Les élus corses arrivèrent à Versailles au moment où les États généraux étaient divisés en deux partis irréductibles : celui des privilégiés et celui du tiers. Buttafoco et l'abbé Peretti n'hésitèrent pas à se rallier au premier ; leurs collègues firent cause commune avec le second. Les événements, qui se déroulèrent à Paris et à Versailles, en 1789, eurent leur répercussion en Corse. La noblesse sartenaise protesta naïvement contre l'abandon des privilèges nobiliaires, auxquels les plus grandes familles du royaume avaient consenti pendant la nuit du 4 août. On vit le peuple corse arborer le drapeau tricolore et les villes de Sartène, de Bastia et d'Ajaccio procéder, comme dans la capitale, à la formation d'une garde nationale, malgré l'opposition des autorités militaires. Il y eut à Bastia un commencement d'émeute, provoqué par l'intransigeance du colonel de Rully, commandant le régiment du Maine, en garnison dans cette ville : quatre soldats furent blessés ou tués dans la rue des Terrasses ; leurs camarades se vengèrent en massacrant deux enfants. A Sartène, le juge Vidau et le maréchal de camp Sionville cédèrent devant les menaces populaires. En peu de temps, malgré la loi martiale que les États généraux devenus Assemblée nationale constituante avaient décrétée, la Corse se trouva en armes, prête à défendre la liberté et l'égalité que lui rendaient les événements.

Elle en profita pour demander son incorporation définitive et entière à la France libérée. N'était-ce pas la meilleure réponse à faire aux bruits inquiétants

Digitized by Google

mis alors en circulation? Les uns annonçaient que la république de Gênes se préparait à demander l'exécution du traité de 1768, d'autres que la dictature militaire allait être maintenue dans l'île dont on se méfiait. Saliceti proposa le décret suivant : « La Corse fait partie de l'empire français; ses habitants doivent être régis par la même constitution que les autres Français. Dès à présent le roi sera supplié d'y faire parvenir et exécuter tous les décrets de l'Assemblée nationale. » La motion fut acceptée (30 novembre 1789). Le grand orateur Mirabeau y fit joindre une déclaration d'amnistie pour tous ceux qui s'étaient exilés, après avoir combattu contre la France pour la liberté. Quant aux prétentions génoises, qui furent réellement formulées, elles furent accueillies par ces mots : « On ne cède pas les nations ». Du reste, « le vœu unanime des Corses, qui se donneraient plutôt au diable qu'à Gênes, est la réunion de leur pays à la France ». La décision de la Constituante consommait donc l'acte de 1768; elle donnait la meilleure des consécrations à l'administration bienfaisante de la royauté*.

La Corse, département français.

Cette nouvelle provoqua dans l'île la joie la plus vive. Le décret du 30 novembre était considéré comme le début d'une ère nouvelle. La fête solennelle, qui fut célébrée à Bastia, le 27 décembre 1789, laissa éclater les sentiments de concorde et de patriotisme qui régnaient dans toutes les classes de la population. Les exilés, et parmi eux Clément Paoli, rentraient peu à peu dans

Joie des insulaires.

Digitized by Google

Cliché Breteau, à Corte.

FIG. 44. — Statue de Pascal Paoli.

Paoli, que ses compatriotes statufièrent de son vivant, mourut à Londres, à 82 ans, le 5 février 1807. Il fut enterré dans l'église Saint-Pancrace et son buste placé dans l'abbaye de Westminster, le Panthéon anglais. Les Corses, aveuglés par la gloire de Napoléon, l'avaient oublié. En 1853, ils se souvinrent et, par souscription publique, lui élevèrent à Corte cette statue, œuvre d'Huguenin. Le héros est debout donnant des lois à son pays ; sur le socle, ces mots : La Patrie reconnaissante. Ses cendres ont été ramenées, en 1889, dans la maison natale de Strette de Morosaglia.

Digitized by Google

CONSULTA GENERALE

TREMATE OPPRESSORI

1793, 2.° della Repubblica.

anton Girolamo ambrosi

LA LIBERTA', O LA MORTE.

Muselli

DIPARTIMENTO DI CORSICA

FIG. 45.

Ce bulletin de vote, qui appartient aux archives de la famille Ambrosi, fut délivré aux 1.069 députés envoyés par leurs concitoyens à la Consulte générale de Corte, que Paoli avait convoquée pour se prononcer entre lui et la Convention. L'assemblée approuva son attitude et celle de Pozzo di Borgo, procureur général syndic ; elle rompit avec la Convention, et prépara l'occupation anglaise. Antoine-Jérôme Ambrosi était député de la piève de Rostino, où il avait rempli, sous Louis XVI, les fonctions de l'odestat major. Muselli était membre du Directoire et du Conseil général du département de la Corse, secrétaire de la Consulte. Le *Tremate oppressori* est dirigé contre les trois enquêteurs de la Convention, dont Saliceti, et contre les conventionnels. A remarquer les termes de « la liberté ou la mort » et ceux par lesquels on affirme depuis 2 ans l'existence de la République française, qu'on ne rejette pas.

Digitized by Google

leur patrie, après vingt ans d'absence. Pascal Paoli, à son tour, se prépara à quitter Londres, où il s'était retiré. Il écrivit à son ami Gentili : « Quelle que soit la main qui donne la liberté à notre patrie, je la baise avec toute sincérité de zèle et d'empressement. Nous n'avons eu que trop de guerres et de désastres, et il paraît que l'effusion de tant de sang sera dédommagée par la paix et la liberté. Nous ne pouvons rien désirer de plus ». Dans l'île, on se hâtait d'organiser les administrations départementale ou de district, que les décrets des 14 et 22 décembre 1789 avaient décidées. Un comité supérieur[1] était, en attendant, élu à Bastia par les députés de toute l'île, pour veiller à l'ordre public et présider aux nouvelles opérations électorales. A l'exception d'un léger dissentiment qui se manifesta en cette occasion entre Ajaccio et Bastia, l'île entière se laissait, comme la France, séduire par l'enthousiasme de l'époque.

Retour de Paoli.

L'assassinat même du colonel de Rully, qui avait tant déplu aux Bastiais l'année précédente, n'émut personne. Un événement attirait l'attention de toute la Corse : le retour de Pascal Paoli. Le 3 avril, il était à Paris, où Lafayette l'accompagnait partout, comme un nouveau Washington. L'Assemblée constituante lui fit, dans son sein, une réception chaleureuse et couvrit son discours d'applaudissements*. Robespierre, au club des Amis de la Constitution, l'apos-

1. Ce Comité supérieur ou junte entra en fonction le 2 mars 1790. Sa correspondance, publiée par M. Letteron, atteste son activité et prouve que, si la Corse traversa à peu près tranquillement cette période de crises, le mérite lui en revient.

Digitized by Google

tropha dans un style déclamatoire : « Vous avez défendu la liberté à une époque où nous n'osions pas même l'espérer. Vous avez souffert pour elle, vous triomphez avec elle. Votre triomphe est le nôtre; unissons-nous pour la conserver et ses lâches ennemis pâliront d'épouvante à la vue de cette sainte confédération. » Paoli partit pour la Corse, trouva à Marseille une délégation des villes d'Ajaccio et de Bastia, venue avec plusieurs autres insulaires pour le féliciter. Il débarqua dans le cap Corse, le 17 juillet : « Un nombre considérable de citoyens, écrivait un Bastiais, sont accourus en foule et ont manifesté une joie qui tenait du délire. Chacun voulait voir, toucher, entendre ce héros, après vingt et un ans d'exil et d'amertume. » On le conduisit en triomphe de canton en canton, on chanta partout le *Te Deum* en son honneur. Ce retour prenait les allures d'une fête nationale, qui symbolisait pour les Corses le retour de l'indépendance, de la liberté, de la prospérité, sous l'égide de la France.

Son apothéose.

La période, qui inaugurait cet événement est presque unique dans l'histoire de l'île : c'est celle d'une entente unanime; malheureusement elle fut brève. L'arrivée du fondateur de l'ancienne république corse, que le roi et les hommes de la Constituante avaient couvert d'éloges et accablé d'amabilités, flattait l'amour-propre de ses compatriotes qui se retrouvaient en lui. La gloire dont il était couvert rejaillissait sur eux. Ils lui en témoignaient leur reconnaissance par des honneurs inattendus. Bastia alla processionnellement recevoir le proscrit. Ajaccio cou-

Digitized by Google

ronna son buste de lierre et fit graver sur le socle ces quatre vers :

Le temps et les revers n'ont rien fait sur son âme.
Héros d'un peuple libre, il défendit ses droits ;
L'amour de son pays, la liberté l'enflamme ;
Et, rebelle aux tyrans, il est soumis aux lois.

Trois mois plus tard, le Congrès des électeurs primaires, réunis à Orezza pour le choix des administrateurs départementaux, désigna à l'unanimité Paoli comme son président. L'un de ses membres, Paul Pompéi, alla jusqu'à soumettre au vote de ses collègues la double proposition suivante : une somme annuelle de 50.000 francs serait mise à la disposition de Paoli pour en user à sa guise ; une statue lui serait érigée au chef-lieu du département. En vain l'intéressé s'opposa à ce redoublement de flatteries. Rien ne put calmer l'enthousiasme de l'Assemblée, qui accepta les deux projets et y ajouta le titre de commandant en chef des gardes nationales de l'île, avec Cesari Rocca comme lieutenant.

L'organisation départementale.

La joie semblait ainsi générale sur tout le territoire de la monarchie française. La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, eut son écho en Corse, où les gardes nationales, après s'être fédérées entre elles, s'étaient jointes à celles du continent, à Lyon, le 30 mai, pour célébrer l'avènement de la liberté. Conformément au décret du 15 janvier 1790, qui avait créé les départements et leurs divisions administratives, les électeurs avaient choisi par acclamation les 36 membres composant l'adminis-

Digitized by Google

tration départementale. Là encore Paoli avait été porté à la présidence; l'avocat Panattieri en fut le secrétaire. Le directoire du département comprit huit membres, parmi lesquels Barthélemy Arena et Pompéi. Les onze circonscriptions provinciales furent ramenées à neuf districts[1], six dans l'En-deçà et trois dans l'Au-delà; un conseil de douze membres, dont quatre constituaient le directoire exécutif, administrait chaque district; un procureur-syndic était attaché à celui-ci et au département pour requérir l'application de la loi. Les pièves devinrent des cantons; les podestats, des maires. L'ancien Conseil supérieur disparut, au mois d'octobre, pour faire place aux neuf tribunaux de district, de cinq membres chacun. Les électeurs procédèrent ensuite à la nomination du tribunal criminel; le président en fut le Dr Rossi, d'Ajaccio, et l'accusateur public, chargé de soutenir l'accusation, Jean-François Galeazzi. Les trois assesseurs étaient désignés trimestriellement parmi les membres des tribunaux de district qui, de concert avec les jurés, statuaient sur toutes les causes criminelles et correctionnelles, déjà instruites au district. L'unité politique de la Corse et de la France était ainsi accomplie. La date du 30 novembre, qui avait vu la proclamation de cette unité par la Constituante, devenait un jour de fête nationale; pour la compléter, deux députés, Antoine Gentili, de Saint-Florent, et André Pozzo di Borgo, d'Alata, étaient chargés de se rendre auprès de l'Assemblée à Paris et de lui apporter les témoignages de fidélité et de reconnaissance de la Corse entière.

1. Leur siège était à Bastia, Oletta, la Porta, Cervione, Corte, Ile Rousse, Ajaccio, Vico et Tallano.

Digitized by Google

Troubles causés par la constitution civile du clergé (juin 1791).

Cette ère de paix et de concorde n'eut pas beaucoup de lendemain pour la France comme pour la Corse. La réunion de l'Assemblée législative (1er octobre 1791) préparait une année de discordes et de désillusions. Déjà l'application de la constitution civile du clergé avait provoqué, le 2 juin 1791, des troubles[1]. L'évêque jureur élu avait été le chanoine de Bastia, François Guasco[2]; la majorité des ecclésiastiques avait reconnu son autorité, prêté, après lui, serment et accepté le schisme imposé par les Constituants. Mais, le jour des Rogations, le curé Bajetta, quelques moines et quelques fanatiques avaient excité la population et, au moment de la procession, sans que le commandant de la garde nationale de la ville, Petriconi, ait tenté d'intervenir, ils avaient maltraité deux membres du directoire municipal et les avaient embarqués de force pour Livourne. Le républicain Buonarotti, rédacteur du *Giornale Patriottico*, avait eu le même sort.

Le lendemain, la foule avait assailli l'évêché et, en l'absence de Mgr Guasco, parti pour Ajaccio, ils avaient pillé le palais, puis fait un feu de joie avec les orne-

1. D'une manière générale, elle avait donné lieu à peu de difficultés. « Nous avons reçu, écrivait le procureur syndic Pozzo di Borgo, la loi sur les cultes sans scandale et sans inconvénient, les moines ont été expulsés avec indifférence, les ministres des autels n'ont eu à souffrir aucune persécution, ni la religion aucune atteinte ; on a voulu à la vérité dans quelques pays fermer les temples, mais la nation a repoussé cette mesure désolante. » On a calculé qu'il y avait en Corse 63 couvents et 1.100 moines dont l'entretien annuel coûtait 500 francs, de sorte que le pays était grevé de 550.000 francs en moyenne de frais d'entretien pour ce clergé régulier. (D'après MARSILY : *Observations au mémoire de M. le conseiller Dumas sur la Corse*, 1820.)

2. La Constitution civile n'avait laissé subsister qu'un siège.

Digitized by Google

ments sacerdotaux et les archives. A ces nouvelles, la Législative édicta des mesures sévères, que Paoli se chargea d'exécuter. Il vint à Bastia avec plusieurs milliers de gardes nationaux et les fit loger, entretenir et nourrir pendant un mois par les habitants, bien que la majorité d'entre eux ne fût pas coupable. Les soldats caractérisèrent leur séjour par ces mots : « C'est le temps de la *Cucagna*. » La municipalité fut suspendue, les prêtres exilés, les plus compromis emprisonnés à Corte, qui devint chef-lieu de l'île. Les Bastiais reprochèrent à Paoli de s'être montré trop sévère et d'avoir voulu tirer vengeance de la fidélité qu'ils avaient témoignée envers Gênes, au temps de la république corse. Cette accusation fut l'origine d'une impopularité qui devait s'accentuer rapidement.

Complication des événements : Arena contre Paoli.

Dès lors les événements se précipitent. La révocation de toutes les concessions de terres faites par la royauté est prononcée, le 7 septembre, sur un rapport du député Barère, les lois contre les prêtres réfractaires et les violences contre la noblesse provoquent, en Corse, une forte émigration. Buttafoco, ancien député à la Constituante, que ses compatriotes accusaient de trahison envers la cause du peuple, son gendre Gaffori et plusieurs autres insulaires se réfugient en Italie ; quatre cents d'entre eux vont offrir leurs services aux princes, frères du roi, à Cologne. Enfin des clubs, affiliés à ceux des Jacobins et des Cordeliers de Paris, à ceux de Toulon et de Marseille, se fondent dans les principales villes de la Corse. L'un des plus remuants fut le club de la

Digitized by Google

Liberté et de l'Égalité à Bastia, qui correspondit avec les pouvoirs publics, donna des ordres à l'administration départementale et communale, adressa des appels au peuple et même aux femmes et contribua à répandre le désordre au milieu d'une population déjà en fermentation. En même temps les incidents diplomatiques devenaient inquiétants. Une déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie, c'est-à-dire à l'Empereur, semblait imminente; elle fut faite le 20 avril 1792. L'exaltation des passions politiques, provoquée par la situation intérieure et extérieure, allait se répandre de Paris jusque dans les départements et en Corse. Parmi les députés à la Législative, Arena avait les opinions les plus avancées. Les amis de Paoli lui reprochaient ses insinuations malveillantes sur la conduite du héros de l'indépendance. Un jour du mois de mars 1792, une bande furieuse de paolistes se rendit à l'Ile Rousse, dévasta la propriété et pilla la maison d'Arena. Paoli se trouvait alors dans les environs, à Monticello; sa présence semblait le rendre complice des incendiaires, au même degré que les membres du directoire du district. Les conséquences de cet acte de vandalisme furent déplorables; désormais la haine d'Arena va poursuivre Paoli dans l'Assemblée législative et rechercher une occasion de le rendre suspect aux révolutionnaires.

L'expédition de Sardaigne.

L'occasion se présenta lors de l'expédition de Sardaigne. La Convention, qui avait à se plaindre de l'attitude du roi de Sardaigne, convoitait cette île « dont la fertilité en blé, la richesse en mines et en pêche, la multitude des forts

Digitized by Google

et des rades » pourraient être de la plus grande utilité militaire et économique. Reprenant un projet que Saliceti, procureur général syndic du département de Corse, avait été l'un des premiers à présenter à la Législative (lettre du 17 juin 1792), la Convention, à peine élue, faisait, dès la fin de septembre, dresser un plan de conquête et envoyait, le 25 octobre, au contre-amiral Truguet, à Toulon, l'ordre de réunir une flotte ; au général d'Anselme, commandant en chef l'armée d'Italie, celui de constituer un corps de débarquement pour la délivrance de la Sardaigne ; les deux chefs devaient s'entendre avec Paoli, nommé lieutenant général des troupes de Corse, et obtenir de lui de forts contingents. D'Anselme lui écrivait donc, le 8 novembre, qu'appréciant chez les Corses « leurs qualités guerrières et d'hommes libres », il désirait avoir un renfort de ces soldats insulaires qui lui seraient « infiniment précieux dans la guerre projetée ». Paoli accueillit sans enthousiasme la réquisition ; il fit savoir, le 16 novembre 1792, au ministre de la Guerre que « sa santé chancelante l'empêchait de s'occuper du service ; la faiblesse des garnisons et de ses moyens était très grande ; les citoyens peu habitués à combattre hors de chez eux ; les gardes nationales mal organisées ; en définitive la Corse ne pourrait être que d'un faible secours pour l'expédition projetée ». En effet, au lieu des 8.000 hommes que la Convention en attendait, elle n'en eut que 1.800, en partie mal équipés. Paoli, comme le constate dans ses mémoires son ami Cesari Rocca, peu suspect d'animosité, était opposé à l'expédition. Il gardait au fond du cœur une certaine reconnaissance pour la maison de Savoie, qui lui avait

Digitized by Google

témoigné quelque bienveillance lors de son conflit avec Choiseul, et il tenait à conserver intactes entre ses mains toutes les forces militaires du pays. « Il montra donc peu de zèle pour servir la France, et il s'efforça de paralyser ses desseins [1]. »

Son échec.

L'expédition s'organisa cependant tant bien que mal et fut prête en décembre. La flotte comprenait une trentaine de vaisseaux, l'armée une dizaine de milliers d'hommes, dont 6.000 avaient été recrutés parmi les volontaires des Bouches-du-Rhône. C'était un élément de désordre et d'indiscipline qui devait compromettre le succès. Débarqués un moment à Saint-Florent, ils marchèrent sur Bastia, y répandirent le trouble, menaçant les principaux citoyens de « la lanterne ». L'inquiétude de la ville ne fut calmée que par l'arrivée d'une troupe de montagnards qui intimida les Marseillais. Ils prirent leur revanche à Ajaccio où ils pendirent deux habitants et faillirent infliger le même sort au chanoine Peraldi. Puis l'expédition se divisa.

La flotte, avec les troupes de débarquement sous les ordres du général Casabianca et le délégué du conseil exécutif, Arena, se dirigea sur Cagliari, tandis que le contingent corse, commandé par Cesari Rocca avec Napoléon Bonaparte comme lieutenant,

1. Cf. *Pièces et Documents pour servir à l'histoire de la Corse*, I, p. 268 à 276. — Renucci, dans sa *Storia di Corsica*, va plus loin : il accuse formellement Paoli d'avoir déclaré à son ami Cesari Rocca : « La Sardegna è la confederata naturale della nostra isola... Procura adunque che questa malaugurata spedizione se ne vada in fumo. » (I, 359.)

Digitized by Google

tentait une attaque contre la Maddalena et Sassari, autre ville importante de l'île. Un double échec couronna l'entreprise. A Cagliari, un bombardement exécuté le 23 janvier 1793 fut inutile. Le 15 février, l'amiral ordonna une attaque par terre. Mais les volontaires marseillais, pris de panique, se débandèrent, tirèrent sur les troupes de ligne et réclamèrent à grands cris leur rembarquement « sans que l'ennemi les eût assaillis ni même eût été aperçu au loin ». La flotte fut maltraitée par une tempête. En définitive, Truguet perdit quelques vaisseaux et se retira après un échec complet. Du côté du nord, Cesari Rocca n'était pas plus heureux. L'occupation de l'île Saint-Étienne lui ayant permis de menacer celle de la Maddalena, il se disposait à un assaut, lorsqu'il apprit que l'équipage de la corvette *la Fauvette*, dont la présence intimidait les galères sardes et garantissait la sécurité des troupes débarquées, venait de se mutiner. Il fut impossible, malgré les exhortations du général en chef, de ramener les marins à leur poste. Force fut de lever l'ancre et de revenir en Corse. Ainsi échouait piteusement une conquête que tout le monde avait jugée facile.

Accusations contre Paoli.

Le dépit des uns chercha donc un coupable, la lâcheté des autres une excuse. Tous se mirent d'accord pour accuser Paoli d'avoir mal secondé les efforts de Truguet et de s'être opposé à l'expédition. Si Cesari Rocca formule timidement le reproche, Arena déclare nettement [1] que

1. Rapport du 10 mars 1793; cf. *Pièces et Documents*, I, p. 240.

Digitized by Google

Paoli empêcha les volontaires de partir pour la Sardaigne, refusa les contingents demandés par la Convention, retarda l'expédition et ainsi en compromit la réussite. La société républicaine de Toulon, les clubs de Marseille dénoncèrent à la Convention « les crimes et les atrocités du général corse, coupable de l'insuccès de Sardaigne ». Volney signalait dans un rapport, que le *Moniteur* insérait en mars, les malversations et l'ambition de « l'Excellence » Paoli, qui flattait les sentiments d'indépendance du peuple. Barère déclarait que le cœur de ce personnage était anglais et dévoué à Pitt, ministre de la Grande-Bretagne. Le général Biron lui-même, grand ami du vaincu de Ponte-Novo en 1791, se faisait, dans une lettre du 6 mars 1793, l'écho des plaintes « contre la perfidie de Paoli » et les justifiait. Comment la Convention ne se serait-elle pas laissé convaincre? Elle avait elle-même des craintes au sujet de la loyauté de son lieutenant en Corse, depuis qu'une déclaration de guerre venait de mettre aux prises la France et l'Angleterre. Le 23 février, le ministre de la Guerre demandait à Biron si cette rupture n'avait pas eu d'influence sur les sentiments manifestés jusqu'alors par Paoli ; mais, en présence des dénonciations qui lui parvenaient de tous côtés, le 2 avril, le gouvernement conventionnel suspendit Paoli de ses fonctions militaires et le manda devant lui, ainsi que le procureur-syndic du département, Pozzo di Borgo, pour y répondre de leur conduite. Il envoya en outre, en Corse, trois de ses membres, Saliceti, Lacombe Saint-Michel et Delcher, pour y faire une enquête sur la situation de l'île et les agissements de Paoli.

Digitized by Google

Cette preuve de méfiance était peut-être excessive. Elle devait en tout cas enfanter les plus funestes résultats. Que Paoli gardât une réelle affection pour l'Angleterre, qui lui avait accordé pendant vingt ans l'hospitalité la plus généreuse, cela n'était pas douteux. Qu'il réprouvât les excès de la Convention, l'emprisonnement de Louis XVI d'abord, son procès et son exécution le 21 janvier 1793, tous les désordres de la république française, personne ne l'ignorait. Qu'il eût conservé l'espoir secret de redonner à sa patrie l'indépendance que la France lui avait ravie, ses confidents le savaient. Enfin qu'il fît preuve d'autorité et ne permît aux élections à la Convention ou ailleurs que les candidatures de ses amis, ses ennemis pouvaient l'affirmer avec quelque apparence de raison. Il faudrait ajouter que la nomination d'une commission d'enquête, dont faisait partie son compatriote Saliceti, blessait profondément son amour-propre et donnait plus de force à toutes les raisons qu'il croyait avoir de se détacher de la France. Il protesta dignement contre le décret du 2 avril. Sa réponse du 22 de ce même mois fit même une telle impression sur l'Assemblée qu'elle suspendit ses menaces. Mais le héros corse avait eu le tort de convoquer illégalement, pour le 17 mai, une consulte générale de ses compatriotes, qu'il ferait juges de son conflit avec le gouvernement; aux objurgations de Saliceti venu à Corte, qui tentait de lui faire comprendre la gravité de sa décision, il répondit dédaigneusement qu'il refusait de reconnaître la mission d'enquête des trois représentants et de leur obéir. Ceux-ci s'empressèrent alors de déposer l'ad-

Paoli rompt avec la Convention.

Digitized by Google

ministration départementale, dévouée au rebelle, et d'en désigner une autre qui siégerait à Bastia. Il y eut ainsi deux administrations rivales; la Corse fut divisée en deux partis. Napoléon Bonaparte, capitaine d'artillerie et lieutenant-colonel des gardes nationaux de Corse, sollicité par Paoli, qui lui avait prédit les plus hautes destinées, refusa d'abandonner la cause de la Révolution et, pour ne pas être arrêté, il s'enfuit à Ajaccio, et de là, avec toute sa famille, à Calvi, puis sur le continent. La consulte de Corte, réunie sous la présidence de François Galeazzi, approuva la conduite de Paoli et de Pozzo di Borgo. Elle décida de refuser obéissance aux commissaires de la Convention, fauteurs de désordre, et à leurs satellites qui menaçaient de vendre la Corse aux Génois; elle déposa les trois députés Saliceti, Multedo et Casabianca, proscrivit Arena et Bonaparte, invita les militaires à la désertion et ordonna à tous les fonctionnaires de se conformer aux votes du Congrès.

La Corse se sépare de la France.

La guerre était déclarée entre paolistes et conventionnels. Le 4 juin, la Convention était informée que les Corses se révoltaient contre sa domination. Paoli s'était fait nommer généralissime, ses compatriotes avaient rappelé les prêtres réfractaires [1], confisqué 570.000 livres d'assignats, donné « cent sols de coupons pour vingt sols de numéraire », interdit les billets, pillé les magasins de Corte, d'Ajaccio, d'Ile Rousse et tenté contre Calvi une attaque à main armée, pendant laquelle Leonetti

1. Les excès religieux de la Convention, qui voulait déchristianiser la France, avaient été mal accueillis des Corses.

Digitized by Google

neveu de Paoli, criait aux républicains : « Scélérats, vous paierez cher la mort de votre roi! » Barère fit remarquer le grave danger de ces désordres en face des escadres anglaise et espagnole qui croisaient près des côtes de Corse, possession indispensable à la France. Le 17 juillet, la Convention adoptait donc le décret suivant ; « Pascal Paoli est déclaré traître à la République française et mis hors la loi, ainsi que ses partisans. Le conseil exécutif disposera des forces de terre et de mer pour l'exécution de la loi et la mise en défense de la Corse. » De son côté Paoli armait déjà la population, l'organisait, installait ses partisans dans les principales places fortes, telles qu'Ajaccio et Bonifacio, expédiait enfin un émissaire auprès de l'amiral anglais Hood, qui bloquait le port de Toulon, pour lui demander des secours.

La rupture était consommée. Les deux adversaires pouvaient s'en attribuer également la responsabilité. Si la Convention avait agi avec beaucoup de précipitation et accueilli avec trop de facilité des accusations souvent fausses, son adversaire n'avait pas su calmer son orgueil ou son dépit, faire taire sa sympathie pour l'Angleterre, qui lui paraissait, plus que la France, susceptible de donner à sa patrie la liberté et la paix, à lui-même le pouvoir. Deux ans exactement s'étaient écoulés depuis que, revenu au milieu de l'enthousiasme général, il avait connu l'ivresse du triomphe. En son absence, de 1769 à 1790, la France avait entrepris en Corse une œuvre immense de réparation et elle était sur le point de réussir, quand la Révolution et la rupture de Paoli avec la Convention en compromirent les résultats et engagèrent la malheureuse île dans une aventure qui aboutit à la fondation du royaume anglo-corse.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

Après la conquête, la France eut à gagner et à gouverner les Corses. Les ministres de Louis XVI s'y appliquèrent.

I. Les difficultés du début. — La soumission semblait complète. Une médaille corse commémora la conquête, une députation en remercia Louis XV, mais l'administration fut d'abord trop faible ou trop divisée ; il y eut à la fois un intendant et un général. Les fonctionnaires royaux étaient incapables ou cupides. Le banditisme reparut et s'accrut ; des révoltes éclatèrent en différents endroits. L'avènement de Louis XVI et de ministres nouveaux, comme Turgot, fut un bonheur. Une dictature militaire fut instituée, les pouvoirs concentrés entre les mains d'un gouverneur, le comte de Marbeuf, aidé par des intendants intelligents. De 1775 à 1790, l'administration royale, en mêlant les institutions françaises et corses, fut un vrai bienfait.

II. Bienfaits de l'administration royale. — La Corse fut un pays d'États : elle eut une assemblée de députés des trois ordres pour discuter les réformes et les améliorations. Le système judiciaire comprit, comme en France, un petit parlement, des présidiaux et des prévôtés. Le conseil des douze, les podestats subsistèrent ; des tribunaux d'arbitrage ou juntes furent établis. L'impôt fut payé en nature ; au total, la contribution de la Corse fut de 550.000 livres. Mais la population passa de 120 à 160.000 habitants. L'agriculture fut encouragée, des industries créées, des ports établis. L'enseignement ne fut pas négligé, le roi donna des bourses pour les écoles du royaume et dépensa dans l'île plus qu'elle ne rapporta, car la Corse, disait-il, est indispensable à la France. Jamais un gouvernement n'avait tant fait pour ce pays.

Digitized by Google

III. La Révolution. — En 1789, les États généraux furent convoqués. Le premier soin des députés corses fut de demander, pour prouver leur reconnaissance, l'incorporation définitive de leur patrie à la France ; ils l'obtinrent le 30 novembre 1789. L'œuvre de la Constituante fut très populaire en Corse ; les proscrits de 1768 revinrent chez eux ; Pascal Paoli fut accueilli, en France, avec de grands honneurs et, en Corse, avec une joie unanime. On le fit président du département. Mais il se brouilla avec Arena et les Bastiais. Ses ennemis l'accusèrent d'avoir fait échouer une expédition française en Sardaigne. La Convention envoya le député Saliceti pour faire une enquête et retira ses fonctions à Paoli. Celui-ci rompit alors avec la France et appela les Anglais.

L'exécution de Louis XVI, bienfaiteur de la Corse, semblait détacher cette île de la France.

LECTURES

1° DISCOURS DE L'ÉVÊQUE DE SAGONE AU ROI

La nation corse, dès les temps les plus reculés, Sire, a désiré appartenir à votre Empire ; les annales de votre Monarchie en font foi. Elle a constamment fait preuve de sa valeur dans les siècles passés ; elle se fera gloire, Sire, dans les siècles à venir, de consacrer ses efforts entièrement et uniquement au service de Votre Majesté.

Son dévouement pour votre Personne sacrée et les sentiments d'honneur qui lui sont communs avec les peuples qui ont le bonheur de vivre sous vos lois l'incorporent à votre Royaume, bien mieux encore que la sagesse des règlements que vous lui dictez et la douceur du gouvernement sous lequel vous la faites vivre.

Quels tributs peut offrir à Votre Majesté un pays que tous les malheurs ont affaibli à la fois ? Le tribut seul de sa reconnaissance pour avoir fait cesser les maux qui l'opprimaient et avoir

Digitized by Google

substitué les avantages de la paix aux horreurs d'une guerre intestine. Que ne vous doit-il pas pour l'avoir réellement éclairé sur ses intérêts, en dirigeant ses vues vers l'agriculture et le commerce, vraies sources du bonheur qui, sous votre protection, ne peut lui échapper !

Peut-être même dans peu, sous les heureux auspices du règne de Votre Majesté, la Corse mise en valeur verra-t-elle son territoire disputer d'utilité pour Votre Couronne avec les provinces qui tiennent rang dans vos États. Ce sont, Sire, les vœux des trois ordres d'une nation qui, devenue la vôtre, ne le cède ni en fidélité, ni en zèle aux plus anciens sujets de Votre Majesté.

(Rapporté par GERMANES, *Révolutions de Corse*, liv. III.)

2° DISCOURS DE PAOLI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Messieurs, ce jour est le plus heureux, le plus beau de ma vie. Je l'ai passée à rechercher la liberté et j'en vois ici le plus noble spectacle. J'avais quitté ma patrie asservie, je l'ai retrouvée libre, je n'ai plus rien à souhaiter. Je ne sais, depuis une absence de vingt ans, quel changement l'oppression aura fait sur mes compatriotes. Il ne peut être que funeste, car le joug avilit toujours. Mais vous venez d'ôter aux Corses leurs fers; vous leur avez rendu leurs vertus premières. En retournant dans ma patrie, mes sentiments ne peuvent vous être douteux ; vous avez été généreux pour moi, et jamais je n'ai été esclave. Ma conduite passée, que vous avez honorée de votre suffrage, vous répond de ma conduite future. J'ose dire que ma vie entière a été un serment à la liberté. C'est déjà l'avoir fait à la constitution que vous établissez. Mais il me reste à le faire à la nation qui m'a adopté et au souverain que je reconnais. C'est la faveur que je demande à l'auguste Assemblée nationale.

(*Moniteur* du 24 avril 1790.)

3° FÊTE DE L'UNION DE LA CORSE A LA FRANCE (27 DÉCEMBRE 1789)

Le dimanche 27 décembre a été le jour choisi pour la célébration de cette sainte cérémonie; toutes les cloches de la ville l'ont annoncée à l'heure de midi ; l'évêque de Sagone, qui se trouvait à Bastia, le chapitre, tout le clergé séculier et régulier, et tous les

Digitized by Google

corps militaires et civils, y ont été invités; ils s'y sont rendus accompagnés et suivis d'une foule immense de citoyens de tous les ordres. M. le vicomte de Barin, commandant en chef, a présidé le conseil supérieur en robe rouge.

Avant de commencer l'auguste cérémonie, M. de Varese, président du comité, a présenté à l'autel une jeune fille dotée par lui pour recevoir la bénédiction nuptiale avec le jeune homme qui l'épouse. Ce mariage, emblème de l'union indissoluble de la Corse à l'empire français, ne pouvait être contracté sous de plus heureux auspices. Puissent les citoyens qui naîtront goûter dans leur maturité les fruits de la félicité que la Corse voit naître.

Les nouveaux époux reconduits à leur place, M. l'évêque de Bastia s'est levé et a prononcé un discours éloquent et pathétique; il a béni l'Éternel d'avoir amené l'heureuse journée dans laquelle un peuple généreux et libre a adopté pour jamais une nation brave et guerrière, qui dans tous les temps s'était montrée l'ennemie du despotisme altier et avait exposé ses biens et sa vie pour recouvrer la liberté qu'elle venait d'obtenir. Il n'est point, s'est écrié le digne prélat, de plus beau nom que celui de Français; il désigne les hommes libres, soumis volontairement et inviolablement attachés au souverain qu'ils se sont donné. Les Corses font actuellement partie de cette nation puissante. Que le ciel en reçoive nos plus vives actions de grâces ! Et terminant le discours, le prélat a entonné le *Te Deum laudamus.*

A cet instant toutes les cloches de la ville, les canons des remparts, les salves de la troupe nationale, le bruit des boîtes se sont fait entendre; les bâtiments du port ont déployé leurs pavillons; celui de France l'était sur la citadelle; l'éclatant signal des foudres guerriers a été répété trois fois.

En sortant de l'église, le corps de la ville et le comité, précédés de la musique militaire et entourés de tous les officiers de la garde nationale, se sont rendus sur la place où on avait préparé un feu de joie surmonté d'un drapeau aux armes de la France unies à celles de la Corse et de la ville de Bastia. M. Caraffa, maire de la ville, tenant une torche de cire blanche, a mis le feu au bûcher, au bruit répété de : *Vive la nation, la loi, le roi et la liberté !*

Pour terminer ce jour mémorable, les citoyens ont volontairement illuminé la façade de leurs maisons. Toute distinction a cessé dans cet heureux jour consacré à la joie publique. Il a vu le bonheur de la Corse, attaché au bonheur de la France pour n'en être plus séparé.

(D'après une relation insérée au *Moniteur* du 29 janvier 1790.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Voir le chapitre précédent.

SOURCES :

BULLETIN DE LA S. DES SCIENCES CORSES. — *Procès-verbaux des Assemblées générales des États de Corse* de 1770 à 1785, publiés par A. de Morati et l'abbé Letteron, 5 volumes ; *Journal du rachat des captifs d'Alger et de Tunis en* 1779, publié par V. de Caraffa ; *Documents sur les troubles de Bastia* (*juin* 1791), publiés par A. Cagnani ; *Correspondance du Comité supérieur siégeant à Bastia*, en 1790, publiée par l'abbé Letteron, 2 vol.; *Pièces et documents pour servir à l'histoire de la Corse pendant la Révolution française*, publiés par l'abbé Letteron, 3 vol. ; *Extraits de l'ancien Moniteur*, publiés en 1911 par l'abbé Letteron ; *Deux députations des États de Corse* (1775 *et* 1785) *à la Cour de France*, publiées par l'abbé Letteron, 1912.

CODE CORSE, recueil des décrets et lois sous l'ancien régime, 15 vol., publié chez Batini, à Bastia.

COLLECTION DES DÉCRETS ET LOIS, pour faire suite au Code corse, publiée par ordre du département en 1791, chez Batini, à Bastia, 12 vol.

OUVRAGES PARTICULIERS :

NECKER. — *De l'administration des finances de la France*, 3 vol., 1784.

A. ROSSI. — *Osservazioni storiche de* 1789 *à* 1794, t. XIV, publiées par l'abbé Letteron dans le *Bulletin de la S. des Sciences corses.*

O. RENUCCI. — *Storia di Corsica*, 2 vol., Bastia, Fabiani, 1834.

BELLIN. — *Description géographique et historique de la Corse, avec atlas*, 1769.

DUPUY. — *Essai sur l'isle de Corse*, 2 vol., 1779.

Abbé GAUDIN. — *Voyage en Corse et vues sur l'amélioration de cette isle*, 1787.

Digitized by Google

BARTHÉLEMY et LAROQUE. — *Catalogue des gentilshommes de Corse qui se sont fait représenter aux États généraux de* 1789.

PERNY DE VILLENEUVE. — *Département de l'isle de Corse, sa population, ses mœurs,* 1792.

FEYDEL. — *Mœurs et coutumes des Corses,* éd. en 1777 et 1799.

M. JOLLIVET. — *La Révolution française en Corse : Paoli, Bonaparte, Pozzo di Borgo;* Paris, 1892.

Arthur CHUQUET. — *La Jeunesse de Napoléon ;* Paris, Colin, 1908.

PEYROU. — *Expédition de Sardaigne* (1792-1793) ; Paris, 1912.

Voir également les histoires générales de : GERMANES, 3 vol., 1771 ; CAMBIAGGI, 4 vol., 1770 ; LIMPERANI, 2 vol., 1779 ; POMMEREUL, 2 vol., 1779.

Digitized by Google

CHAPITRE XV

LE ROYAUME ANGLO-CORSE
(1794-1796)

La défection de Paoli, en juillet 1793, eut pour conséquence l'occupation, pendant près de trois ans, de l'île de Corse par les Anglais. Conquise avec une très grande facilité par les ennemis, elle leur fut reprise non moins aisément. Ce double événement risquerait de surprendre, si l'on ignorait les conditions dans lesquelles se firent tour à tour l'occupation et l'expulsion.

Raisons qui expliquent la révolte de la Corse.

Tout d'abord, il faut considérer la fondation du royaume anglo-corse comme l'un des nombreux incidents qui caractérisèrent l'anarchie dans laquelle la France était tombée. L'exécution de Louis XVI d'une part, l'expulsion des prêtres réfractaires de l'autre, le malaise économique et la détresse financière avaient causé sur tout le territoire un affaiblissement du patriotisme, qui se traduisait par des révoltes en Bretagne, en Vendée, à Bordeaux, à Marseille, à Toulon, à Lyon. A l'étranger, les différentes cours de l'Europe s'étaient déclarées contre

Digitized by Google

un gouvernement criminel, en apparence, incapable de se défendre et digne d'un châtiment. Crise de séparatisme au dedans, menaces d'invasion au dehors étaient des dangers tellement immédiats qu'il aurait fallu le patriotisme le plus convaincu et le plus intangible pour résister au découragement. Comment la Corse, nouvellement soumise par la force, aurait-elle eu plus de foi dans les destinées françaises que certaines provinces de la République française, incorporées depuis plusieurs siècles au domaine national? Comment ceux d'entre les Corses, qui avaient accepté la domination royale, dans l'espoir d'en retirer la prospérité et la tranquillité depuis longtemps souhaitées [1], auraient-ils eu plus de fidélité qu'un Normand ou un Breton? Parmi ces insulaires que la Révolution avait déçus, il faut citer en première ligne Pascal Paoli. Le chef des Corses avait toutes les raisons du monde de déserter la cause française. Il n'aimait pas le pays qui l'avait jadis contraint à l'exil et, par un sentiment bien naturel, il lui préférait la Grande-Bretagne dont l'hospitalité l'avait nourri pendant vingt ans. Il comparait les institutions si libérales, la grandeur maritime et coloniale de celle-ci avec les défaites et la tyrannie de la Convention; il souhaitait que sa patrie, protégée par l'Angleterre, participât à son développement économique et politique. Enfin il se sentait profondément blessé dans son orgueil et dans sa gloire, à la pensée que le comité de Salut public

1. Laurent Giubega, parrain de Napoléon, après avoir combattu contre les Français, disait : « Puisque l'indépendance est perdue, honorons-nous d'appartenir au peuple le plus puissant du monde et soyons de bons Français. » Beaucoup de Corses pensaient comme lui. Cf. A. Chuquet, article de la *Nouvelle Revue*, 1er août 1908.

Digitized by Google

l'avait mis hors la loi, sous la surveillance de son compatriote Saliceti *. Le sentiment, l'intérêt, le dépit et la raison poussaient Paoli à détacher son pays de la France.

Popularité de Paoli.

Il le pouvait avec la plus grande facilité, car il était tout-puissant sur l'esprit de ses compatriotes. Le commissaire anglais, sir Gilbert Elliot, qui fut envoyé pour apprécier cette popularité, écrivait en effet : « (Les Corses) sont passionnément attachés à Paoli, et les menaces dont sa personne a été l'objet de la part de la Convention française ont été le signal de la révolte la plus générale et la plus instantanée que l'on ait jamais vue dans ce pays pourtant si sujet à des insurrections générales... Je ne crois pas qu'il y ait eu un seul homme, une femme ou même un jeune enfant, parmi les milliers de Corses que nous avons vus, qui soit venu sans crier : *Viva Paoli!* » Il y avait chez tous les insulaires de l'admiration aussi bien que de la reconnaissance pour un homme qui les avait glorifiés à l'étranger et qui avait soigneusement conservé sa réputation de patriarche de la liberté. Paoli avait donc aisément converti ses partisans à l'idée que la Grande-Bretagne pourrait seule leur donner la prospérité et la liberté qu'ils avaient toujours rêvées. C'est pourquoi tous les cris de « Vive Paoli! » se terminaient par ceux de « et la nation anglaise ».

Le ministère anglais convoitait d'ailleurs depuis 1745 au moins cette île dont la position maritime et les ressources forestières lui auraient été avantageuses.

Digitized by Google

Convoitises anglaises.

La France ne l'ignorait pas; elle connaissait les tentatives avouées ou secrètes du cabinet de Londres sur la Corse et ses regrets de n'avoir pas réussi à les rendre effectives. La Législative et la Convention avaient été informées à maintes reprises des desseins du roi Georges, depuis 1792. Le 28 janvier 1793, sans remonter plus loin, Saliceti avait dit à la tribune combien cette question méritait la sollicitude des représentants du peuple : « Si les ennemis réussissent à s'emparer des principaux ports de Corse, il leur sera très facile de détruire notre commerce du Levant, de porter par là un coup mortel à tout le Midi de la France et à la florissante ville de Marseille en particulier* ». Le 4 avril suivant, Barère prophétisait : « Pitt a rendu le cœur de Paoli anglais... et Pitt cherchera tous les moyens de s'emparer de l'île de Corse. Les Anglais l'envient... L'Angleterre veut tyranniser la Méditerranée, comme elle tyrannise l'Océan. » Le 23 mai, le même orateur répétait : « Nous devons craindre que la première entreprise des escadres anglaise et espagnole ait la Corse pour objet. Cette expédition sera infructueuse, si nous n'avons pas à craindre une grande division dans l'intérieur du pays, car à l'approche des ennemis, on verrait diminuer le parti de la République... »

Barère devinait juste, comme le prouvèrent les événements. La Convention aurait eu tout le temps de mettre à profit ces avertissements et d'organiser la défense de la Corse. La flotte anglaise de la Méditerranée, retenue par le siège de Toulon, dont elle devait s'emparer le 27 août, puis par la lutte contre les Fran-

Digitized by Google

FIG. 46. — Le conventionnel Christophe Saliceti.

Né à Saliceto de Rostino, en 1757, il joua un grand rôle dans l'île, pendant la Révolution. Il était avocat, quand le Tiers le nomma député aux Etats généraux où il se distingua. En 1790, il fut élu procureur général syndic en Corse. Député à la Convention, en 1792, il vota, seul des députés insulaires, la mort du roi, fut chargé de surveiller Paoli en 1795, devint ensuite commissaire général du gouvernement près l'armée d'Italie, et mourut ministre du roi de Naples, en 1809. Figure maigre, presque ascétique, cheveux plats, yeux noirs, grands, scrutateurs, nez long et fort, physionomie encore fréquente dans le Rostino. La gravure est extraite de l'histoire de Renucci.

Digitized by Google

Digitized by Google

çais qui réassiégèrent cette place et la reprirent le 19 décembre, ne put intervenir en Corse que six mois après l'appel de Paoli. La Convention put donc décréter, le 1er juillet, que les républicains insulaires seraient secourus et un appel au patriotisme des autres rédigé. Elle divisa l'île en deux départements, pour en faciliter la défense, subissant à son insu l'antagonisme géographique des deux régions de l'En-deçà et de l'Au-delà. Elle consacra un fonds de 500.000 livres à la fortification des villes maritimes et invita son délégué, Lacombe Saint-Michel, dont les deux collègues, Delcher et Saliceti, avaient regagné le continent le 20 juin, à assurer la conservation de ce département à la République. Lacombe, député du Tarn, n'était connu jusqu'alors que par son vote en faveur de la mort du roi. Mais, à lire sa correspondance, il apparaît comme un des hommes les plus énergiques de son temps. On reste émerveillé par l'activité débordante qu'il déploya, par les efforts presque surhumains qu'il accomplit pour approvisionner les citadelles ou relever leurs remparts. Il est le plus glorieux des héros républicains : « Je me rends à Calvi, écrit-il le 22 juin, pour mettre la ville en état de défense... Si les ennemis viennent nous attaquer, ils ne nous prendront pas, dussé-je faire sauter la place et moi avec [1]. » Le 1er octobre : « J'attends avec impatience que les Anglais et les sujets fidèles de Pascal Ier viennent à Calvi. L'artillerie de cette place est malade, mais j'y suis et j'y

La Convention fortifie l'île. Lacombe Saint-Michel.

1. Cf. *Extraits de l'ancien Moniteur* (*Bulletin corse*, 1911).

Digitized by Google

exerce 210 canonniers qui leur feront plus de mal qu'ils ne pensent. » Le 23 janvier 1794 : « Si les ennemis veulent venir, je les recevrai à la baïonnette; c'est là (à Bastia) que nous les attendons. Paoli répand le bruit que la famine nous assiège, que la ville va se rendre. Je lui ai fait dire de venir lui-même et que je me chargeais de lui en apporter les clefs. » Puis il énumère complaisamment les 7.000 quintaux de blé qu'il a entassés dans Bastia, les grils à rougir les boulets qu'il a réunis à Calvi, le bétail, le vin, dont il a garni les places fortes, les prises dont il est entré pour plus de deux millions de francs à Bastia en un mois, l'héroïsme des troupes placées sous ses ordres, l'énergie qu'il déploie envers les traîtres et auxquels il fera casser la tête, sans beaucoup de formalités. On pouvait croire qu'avec un tel homme la Corse serait réellement invulnérable.

Malheureusement ce n'était là souvent que fanfaronnades ou exagérations. La réalité était tout autre. Lacombe avait déserté Bastia, sa capitale, pour Calvi, qu'il croyait plus facile à défendre. Il fallut une réclamation indignée des habitants pour qu'il y retournât. Sa conduite ultérieure montrera du reste qu'il n'était pas l'homme de la situation. La lettre [1] écrite par un

1. « Je ne puis, citoyen général, que me plaindre amèrement de l'état d'abandon où nous laisse l'armée d'Italie, dont cette division fait partie. Au lieu de nous envoyer les secours que nous avions lieu d'en attendre, elle rendra notre situation pire en retirant une partie des vivres qui nous étaient destinés. J'ai fréquemment exposé nos besoins urgents, j'ai demandé des paillasses, des chemises, des couvertures, des souliers. Je n'ai cessé de solliciter des fonds en numéraire et en assignats. Je n'ai rien reçu. Qu'en est-il arrivé? Le soldat forcé à coucher sur le pavé a contracté des maladies, des bataillons ont été moissonnés presque entiers et nos hôpitaux se trouvent encore remplis de 8 à 900 malades dans cette place seule. Nos forces... se réduiront enfin à zéro. » (Cf. *Pièces et Documents*, II, p. 72 : lettre du général Saint-Martin, 24 septembre 1793.)

Digitized by Google

de ses collègues au général en chef de l'armée d'Italie, dont il dépendait, dépeint la situation de la Corse d'une manière bien différente. L'armée manque de tout, même du nécessaire, tandis que les Anglais rôdent sur les côtes et viennent même de faire une tentative sur Saint-Florent. L'île restait en effet à la merci d'un coup de force. Par la négligence des uns et l'incapacité des autres, les Anglais pourront s'en rendre maîtres, dès qu'ils le voudront sérieusement.

Conquête de la Corse par les Anglais. Prise de Saint-Florent.

C'est en janvier 1794 que leur escadre, rendue disponible par la perte de Toulon, parut sur les côtes de la Balagne. Les troupes françaises, pressées de tous côtés par les paolistes, s'étaient retirées dans les trois places de Calvi, Saint-Florent et Bastia. Lacombe avait envoyé une reconnaissance par mer contre Ajaccio [1] et par terre contre Biguglia, mais elles avaient été accueillies à coups de canon ici, à coups de fusil là. Les républicains franco-corses n'étaient pas plus de 5 à 6.000 hommes ; ils n'osèrent rien entreprendre. Resserrés sur terre par les paolistes, ils furent bientôt assaillis du côté de la mer par la flotte anglaise de l'amiral Hood, dont les quarante bâtiments étaient signalés le 29 janvier dans le golfe de Saint-Florent. L'attaque de cette forteresse eut lieu le 5 février. Lacombe en personne y commandait avec un millier d'hommes et deux compagnies du 61e Ver-

1. Napoléon faisait partie de l'expédition. Après cet échec, il revint à Calvi et partit pour le continent, où il devait se distinguer au siège de Toulon.

Digitized by Google

mandois « dont le patriotisme est inimaginable ». La principale défense était la redoute de Fornali, située sur une colline escarpée au-dessus du golfe et que le général en chef disait « inexpugnable ». Les Anglais y parvinrent cependant après des prodiges d'énergie et d'adresse ; « le capitaine Cook fit monter par deux cents marins quatre pièces de 18 et deux mortiers sur une colline plus élevée. On attacha de grosses cordes autour des rochers, puis on adapta à ces cordes les plus fortes poulies et les plus puissants palans. Les canons furent posés sur des traîneaux à l'un des bouts des palans et les hommes halèrent en tenant l'autre bout. » La surprise des Corses égala celle des Français. Pendant quatre jours, Fornali fut bombardée (du 14 au 17 février), et le 17, dans la nuit, l'assaut donné par l'ennemi épouvanta la garnison, qui abandonna le fort aux cris de : « Sauve qui peut ! » La panique gagna Saint-Florent, que Lacombe dut évacuer précipitamment le 19 février, et se propagea jusqu'à Patrimonio. Les fuyards ne s'arrêtèrent qu'à Teghime [1].

L'occupation de Saint-Florent permit aux Anglais

1. Voici la curieuse lettre par laquelle Lacombe Saint-Michel annonçait à Saliceti la chute de Saint-Florent [1er ventôse (19 février) 1794] :

« Je suis entouré de traîtres, mon cher Saliceti, et ajoutes-y quelques jean-foutres... J'ai donné l'ordre d'évacuer Saint-Florent ; je vais réunir toutes les troupes sur le Tichimé et sur Bastia, nous serons en masse et prêts à tomber en forces sur les traîtres et sur les ennemis. Ah ! dans quel bois je suis placé ! mais j'en imposerai à tous ces stileteurs et à une grande partie des Français, qui ne valent pas mieux. Heureusement j'ai de braves gens, à la tête desquels je mourrai s'il le faut. Je suis très pressé, adieu. » (*Pièces et Documents pour servir à l'histoire de la Corse*, II, p. 129.)

Digitized by Google

de concentrer leurs efforts sur Bastia. Dès le 19 février (1er ventose), ils essayèrent un débarquement à Miomo. Le 23, le siège devint effectif et débuta par un bombardement au cours duquel cinq navires anglais, commandés par le futur grand amiral Nelson, alors simple capitaine, lancèrent 500 boulets environ. La ville résista trois mois. Lacombe, assisté du général Gentili, avait mis en état de défense les forts de Montserrato, de Saint-François, San-Gaëtano, Straforello, brûlé Cardo, repaire des paolistes, et construit une batterie aux Capanelle. Pendant le mois de mars, un désaccord entre le commandant anglais des troupes de terre Doundas et Nelson empêcha le blocus d'être rigoureux, Au début d'avril, le remplacement de Doundas par le général Stuart, l'établissement d'une forte citadelle à Toga, à 1.600 mètres seulement de la citadelle et l'arrivée de toute la flotte ennemie avec Hood, accrurent les souffrances des assiégés ainsi que des 2.500 hommes de la garnison. Depuis le 11 mars, les vivres avaient commencé à manquer. Le 25 avril, Lacombe réussit à s'échapper de Bastia, désertant son poste; il avait donné comme prétexte la nécessité d'aller lui-même à Gênes organiser le ravitaillement de la place. Tentatives bien vaines, car les Anglais, après avoir construit une sixième batterie, à 600 mètres de la ville, écrasaient les habitants sous la mitraille. En mai, la ration fut réduite à douze onces par jour. Néanmoins le maire Galeazzini répondait à la sommation des ennemis : « Nous rendrons bombe pour bombe et boulet pour boulet ». Le 19 mai, un secours envoyé par Lacombe n'ayant pu réussir à pénétrer

Siège et prise de Bastia (mai).

Digitized by Google

dans le port, il fallut bien songer à la reddition. Elle fut discutée le 20 et accomplie le 22. Les assiégés avaient perdu 743 hommes, reçu environ 1.200 boulets et 7.370 bombes. Leur résistance durait malgré cela depuis trois mois. Ils eurent les honneurs de la guerre, le droit de conserver leurs armes et de se faire transporter à Toulon. Enfin, fait très rare dans l'histoire des capitulations, ils gardèrent le droit de reprendre immédiatement du service dans les armées de la République.

Siège et prise de Calvi (août).

Bastia prise, il ne restait plus qu'à s'emparer de Calvi pour que toute la Corse fût anglaise. Le siège de cette citadelle, que Lacombe avait juré de défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang, dura du 20 juin au 8 août 1794. Le général Raphaël Casabianca et le commissaire de la Convention, Arena, disposaient de faibles moyens, de mauvais canons et d'une petite garnison. Mais ils réussirent à communiquer leur patriotisme aux habitants et à faire de ce siège un des épisodes les plus glorieux de la guerre. C'est ici que Nelson fut blessé à la figure par la chute d'un boulet français et eut l'œil gauche crevé. Lorsque les munitions et les vivres manquèrent, quand la garnison fut réduite à 150 hommes, et quand presque toutes les maisons eurent été détruites, Calvi dut, le 5 août, accepter le sort de Bastia et les mêmes honneurs. « Elle aurait pu tenir plus longtemps, écrivait Casabianca à la Convention, si elle avait été mieux approvisionnée et mieux secourue. »

De sorte que l'expulsion des républicains de l'île

Digitized by Google

était due surtout à l'insuffisance des renforts qu'ils y avaient envoyés depuis six mois et aux embarras de leur gouvernement. Les soldats mal vêtus, mal nourris, mal équipés avaient quelquefois lâché pied, mais en général ils avaient fait preuve de beaucoup de patriotisme. Lacombe eut à signaler des cas de trahison inévitables en temps de troubles, mais aussi des traits d'héroïsme. Un marin de la *Fortunée* n'avait pour tout costume qu'une culotte de toile déchirée. « Comment fais-tu, lui dit le général, pour te garer du froid (on était en février) ? — Je gèle, répondit-il, mais cela ne fait rien, vive la République ! » Un autre, le canonnier Clément, ayant la jambe cassée d'un éclat de boulet, disait à ses camarades qui s'apitoyaient : « Ce n'est rien, c'est pour la patrie ».

La Corse se sépare de la France.

La conquête de la Corse par les Anglais avait été faite en moins de six mois. Leur action s'était, il est vrai, bornée à l'attaque des places maritimes, tandis que Pascal Paoli leur avait garanti la possession de l'intérieur du pays, où il commandait réellement en maître. Dès le 22 avril, l'amiral Hood et le chevalier Gilbert Elliot, commissaire de Sa Majesté Britannique en Corse, lui avaient demandé de convoquer une assemblée de ses compatriotes pour décider de l'organisation future de leur patrie, « car Sa Majesté Georges III est décidée à ne rien conclure sans le libre et général consentement du peuple corse ». Le 1er mai, Paoli adressait donc aux habitants une lettre circulaire dans laquelle, après avoir récapitulé les motifs de la révolte et les avantages qu'ils retire-

Digitized by Google

raient « d'une union politique avec le royaume de Grande-Bretagne », il les invitait à nommer des délégués, qui se réuniraient le 8 juin, à Corte, pour rédiger la future constitution.

L'Assemblée ouvrit ses séances le 10 juin et les continua jusqu'au 21. Par un vote unanime, elle choisit comme son président, Paoli ; celui-ci désigna comme secrétaire Charles-André Pozzo di Borgo, procureur général syndic du département, et André Muselli, secrétaire général du directoire départemental. Paoli prononça, le 14 juin, un discours où il rappela à ses auditeurs les griefs qui les avaient indisposés contre la République française. Il ajouta : « Demandez-vous maintenant s'il convient au bonheur de votre patrie de vous placer sous la protection et le gouvernement du roi de la Grande-Bretagne, avec une constitution qui garantisse votre liberté et vous rende invulnérables ». Le lendemain 15, les députés se conformaient à l'invitation de l'orateur; ils adoptaient, à l'unanimité, le décret qui prononçait la séparation définitive de la Corse et de la France. Le préambule en énumérait les raisons : désordres provoqués dans l'île par la Révolution, violences des Marseillais, tyrannie des commissaires de la Convention, mise hors la loi de Paoli « dont la vertu et la popularité atterraient les mécontents », attaques à main armée de la garnison de Bastia contre les Corses, la religion bafouée, etc. En conséquence, les Corses reprenaient leur liberté et, en leur nom, l'assemblée nommait une commission de 36 membres chargés de rédiger la constitution qui régirait désormais le pays.

Les travaux de cette commission durèrent deux jours.

Digitized by Google

Le 18, elle donnait une première lecture de son œuvre, et le 19, celle-ci était approuvée. En voici l'acte préliminaire : « Les représentants du peuple corse, *libre et indépendant*, réunis en assemblée générale, sous les auspices de l'Être suprême, ont adopté les décisions suivantes :

La nouvelle Constitution (1794).

« 1° La constitution de la Corse est monarchique ;

« 2° Le pouvoir législatif appartient au roi et aux députés du peuple ;

« 3° La législature est composée du roi et des députés qui forment la chambre du Parlement. »

La Constitution comprend douze chapitres divisés en soixante-quinze articles. Les trois premiers chapitres sont réservés au pouvoir législatif. Est électeur tout habitant, né de parents corses, propriétaire et âgé de vingt-cinq ans. L'éligibilité est réservée à ceux qui possèdent 6.000 francs de biens fonciers (art. 3). Chaque piève ou place maritime a droit à deux députés. Les évêques font partie de droit du Parlement, les fonctionnaires en sont exclus (art. 4). Les députés doivent assister aux séances, sous peine d'amende de 200 francs ; ils choisissent leur président, pourvu que la moitié d'entre eux soient présents, et deux secrétaires ; ils font leur règlement. Enfin ils sont rééligibles, inviolables, mais non rétribués.

Le Parlement discute et vote les taxes, les contributions et les lois, mais le roi les sanctionne. C'est également lui qui convoque, proroge, dissout le Parlement ; dans ce dernier cas, il doit en réunir un autre avant quarante jours. Son délégué ouvre les sessions,

Digitized by Google

au nom de Sa Majesté Britannique, et dispose du pouvoir exécutif; il est assisté d'un secrétaire d'État désigné par le roi, et d'un Conseil d'Etat. Le souverain dispose de la force militaire, nomme tous les fonctionnaires pris parmi les Corses, déclare la guerre et conclut la paix, mais sans pouvoir abandonner ni aliéner un seul morceau du territoire corse. Par son action sur le pouvoir législatif, il est en réalité l'élément principal de cette constitution.

Le pouvoir judiciaire.

Le pouvoir judiciaire dépend également de l'exécutif qui le choisit. Un podestat dans chaque piève, un président et un avocat royal dans chaque juridiction, un tribunal suprême avec cinq juges et un avocat, tels sont les trois degrés essentiels de la hiérarchie. Tous ces magistrats sont désormais indépendants du peuple, qui les avait jusqu'ici nommés, soit lors de la constitution paoliste, soit avec la Révolution française. Les deux seules garanties qui lui sont laissées résident dans le maintien du jury et dans la promesse que toutes les causes civiles, criminelles ou autres, seraient jugées, en première et en dernière instance, dans l'île (VI, 9). Une cour extraordinaire de cinq juges désignés par le roi est appelée à juger les cas de prévarication et de haute trahison que lui déférent le Parlement ou le roi; elle ne se réunit que pour des cas spéciaux.

Enfin les libertés dont bénéficiaient les Anglais étaient promises aux Corses : liberté individuelle, dont la jouissance oblige le juge à se prononcer dans

Digitized by Google

les vingt-quatre heures sur toute arrestation ; liberté de la presse ; liberté de conscience ; liberté de circulation dans l'île et vers le continent ; droit de pétition auprès du vice-roi et d'accusation contre ce dernier lui-même auprès du roi ; élection des municipalités de chaque commune. Enfin l'article 1er du chapitre X décrétait que la religion catholique, apostolique et romaine serait la seule officielle en Corse. Les Anglais oubliaient leur haine du papisme romain et renonçaient à introduire l'anglicanisme dans leur nouvelle possession.

Caractères de la Constitution.

La constitution anglo-corse, dont voici les grandes lignes, fut approuvée définitivement après une triple lecture et contresignée par tous les députés. On y sent très nettement l'influence de Paoli et on y découvre le désir de revenir à la constitution de 1755. Mais on y voit aussi les principes du gouvernement aristocratique, tel qu'il était pratiqué à ce moment dans le royaume d'outre-Manche. On s'était en réalité efforcé de concilier une double tendance démocratique et monarchique sans y bien parvenir. La prédominance du pouvoir exécutif, qui était étranger, lointain et peu fait aux mœurs insulaires, la nomination des magistrats par ce pouvoir, le caractère antidémocratique des élections législatives contrastaient absolument avec les habitudes des Corses. Certains historiens[1] en rendent responsable Pozzo di Borgo ; sir Elliot l'avait convaincu de la nécessité d'incorporer entièrement l'île

1. Par exemple, Renucci, II, 43.

Digitized by Google

à la Grande-Bretagne, tandis que Paoli aurait désiré laïsser à cette puissance un simple protectorat ou même une base navale.

Serment de fidélité des Corses au roi d'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, on ne vit pas à ce moment les dangers que pourrait renfermer l'acte constitutionnel. Sir Elliot félicita les députés de l'œuvre accomplie : « Je suis heureux de pouvoir vous appeler mes frères, dit-il ; vous et nous trouverons avantage à ce contrat sacré. Il n'est pas le résultat d'un hasard, mais l'accomplissement de vos antiques souhaits. Nous vous donnons aujourd'hui les mains, mais il y a longtemps que nos cœurs sont unis et notre devise doit être : *Amici, non di ventura* (amis, non du hasard). Ce que vous désirez, c'est la liberté à l'intérieur, la sécurité à l'extérieur. Sa Majesté vous donnera l'une et l'autre et vous assurera en outre une croissante prospérité... J'accepte en son nom la couronne et la souveraineté de la Corse, suivant la constitution et les lois fondamentales contenues dans l'acte qui vient d'être voté, et je jure en son nom de maintenir la liberté du peuple corse, suivant la constitution et les lois. » A son tour, chaque député répéta : « Je jure au nom du peuple que je représente, de reconnaître pour mon souverain et roi Sa Majesté Georges III, roi de la Grande-Bretagne, et de lui prêter foi et hommage, conformément à la constitution ».

La séparation avec la France semblait consommée. Paoli, suivant le vœu de ses compatriotes, désigna

Digitized by Google

quatre de ses amis[1] pour apporter à Georges III l'adresse que Pozzo di Borgo avait rédigée et les hommages de ses nouveaux sujets. Paoli était convaincu que sur leurs indications le roi laisserait le gouvernement de l'île à l'homme qui lui en avait fait don et dont la popularité était toujours énorme, c'est-à-dire à lui-même. Le jour de la clôture des travaux de l'assemblée fut celui du triomphe de Paoli. Le comité de constitution proposa et fit voter par acclamation la déclaration suivante : « Paoli, par son patriotisme si élevé, par son zèle infatigable, par ses talents sublimes, est le meilleur des citoyens de la Corse ; il mérite les titres de père de la patrie, de fondateur et de restaurateur de la liberté nationale. En conséquence, un buste en marbre lui sera érigé dans la salle des sessions du Parlement avec une inscription destinée à perpétuer ces titres. » Honneurs considérables que les quatre délégués pourraient faire connaître au gouvernement anglais dans le but de guider son choix ! Mais, quand ils arrivèrent à Londres, il était trop tard. Elliot avait pris les devants. Il s'était fait nommer vice-roi, avait choisi Pozzo di Borgo pour président du conseil d'État et North, le fils d'un ancien ministre, pour secrétaire. Cesari Rocca et ses trois compagnons,

Sir Elliot, vice-roi de la Corse.

1. Voici comment Elliot, dans ses *Lettres*, caractérise les quatre personnages : « M. Colonna (Cesari Rocca) appartient à une des familles les plus distinguées de Corse. C'est un très beau spécimen du gentilhomme campagnard d'Ecosse ou d'Angleterre. Galeazzi est très considéré, a une bonne fortune, mais il n'est pas aussi représentatif. Pietri est un très brave homme et un érudit, nous avons lu Dante ensemble, et il ressemble au comte Hugolin. Le quatrième, Savelli, est lui aussi un lettré ; il est très sensé, très fin, mais très modeste. » (P. 41.)

Digitized by Google

après avoir trouvé à Londres un accueil sympathique et reçu les compliments de la cour Saint-James, ne purent que rapporter à Paoli l'attestation platonique de la reconnaissance royale pour sa personne.

Il n'est pas exagéré de dire que le choix du gouvernement anglais fut un acte impolitique. En mécontentant Paoli et en le subordonnant à Elliot et à Pozzo di Borgo, il s'aliénait le seul homme auquel il devait la Corse, le seul qui pouvait la lui conserver. C'est là certainement l'une des raisons de l'échec d'Elliot dans l'île. Mais le vice-roi ne s'en aperçut que beaucoup trop tard. A ce moment (juin 1794), il était tout à la joie de ses nouvelles fonctions et aveuglé par l'enthousiasme qu'il ressentait pour la Corse. « Il n'y a jamais eu, écrivait-il, de plus beau pays que cette partie montagneuse de l'île; c'est l'Écosse avec un beau climat. L'air est parfumé par les plantes aromatiques, suaves et pénétrantes. J'ai songé à choisir une belle situation et à bâtir un palais d'été. Ma première idée avait été de le construire en jaspe et en porphyre ; mais, comme vous pourriez me taxer d'extravagance, je me bornerai à l'ériger en marbre. »

Organisation anglaise de l'île.

Il s'installa provisoirement à Bastia et appela sa famille auprès de lui. Cette fin d'année 1794 fut employée à compléter l'organisation de l'île. Le Conseil d'État entra en fonctions; le pouvoir judiciaire fut installé et confié à un tribunal suprême de six membres résidant à Corte et jouant le rôle d'une cour d'appel au civil et au criminel; à un tribunal de première instance de trois membres dans chacune des neuf circonscriptions ; à

Digitized by Google

un shérif ou juge de paix dans chaque piève. Mais tous ces magistrats tenaient leurs fonctions du roi, non du peuple. La seule garantie accordée aux justiciables était celle du jury auquel était réservé le jugement. Au même moment furent créés les quatre bataillons indigènes, groupés en deux régiments, dont les colonels furent anglais et les autres officiers exclusivement corses. Un grand nombre d'émigrés qui rentraient alors dans leur patrie trouvèrent leur récompense dans l'obtention de ces grades. Il en fut de même pour les royalistes français qui se réfugièrent en masse du continent dans l'île pour fuir la persécution conventionnelle ; Sir G. Elliot créa pour eux un régiment spécial.

Les difficultés. 1° Sociales.

L'année 1795 devait apporter au vice-roi de très fortes désillusions. Dès les premiers mois, les difficultés commencèrent. Elles étaient dues à l'état social du pays autant qu'à l'incompatibilité d'humeur des Anglais et des Corses. La plupart des habitants qui espéraient des places ou des faveurs entouraient le gouvernement d'un réseau d'intrigues qu'il avait de la peine à déjouer. « Les prétentions de tout Corse, noble ou non, sont poussées à un degré partout inconnu. On a à lutter contre la vanité et l'égoïsme des gentilshommes, et il faut aussi tenir tête à la population entière. Pas un berger qui ne croie mériter le rang d'officier; pas un gentilhomme qui ne se considère comme négligé s'il n'a pas un bataillon. Comme il est impossible de salarier toute une nation, nous sommes obligés de mécontenter toute la masse des habitants. »

Digitized by Google

Le nombre des mécontents ne cessait d'augmenter; deux partis venaient de se former, l'un attaché à Pozzo di Borgo, qui disposait des faveurs, l'autre dévoué à Paoli, qui conservait sa popularité. Chacun des deux s'accusait réciproquement de vouloir perdre l'autre dans l'esprit du vice-roi : « On me fait un grand reproche, disait celui-ci, de ce que je recommande à tous les partis l'union et la charité. Je ne veux pas que l'on se serve de mon autorité et des soldats britanniques pour ou contre une faction corse. Je crois de mon devoir de préférer les paolistes aux autres, non à l'exclusion des autres. »

Une autre cause de mécontentement tenait à la partialité scandaleuse de certains tribunaux. Le jury, sur lequel le gouvernement anglais avait fondé beaucoup d'espérances, ne servait qu'à enfanter des haines. « Depuis que Sa Majesté a accepté la Corse, il n'y a pas un seul individu convaincu d'un crime, même quand il n'y avait aucun doute sur la culpabilité de l'accusé. Cela tient à l'esprit de clan et aux liens de parenté et d'amitié. » Six mois seulement après l'arrivée des Anglais, les défauts inhérents au tempérament corse reparaissaient et rendaient le gouvernement difficile.

2° Politiques.

Abandonné lui-même par sa patrie, qui, plusieurs mois après que la Corse eut fait don d'elle-même, « n'avait même pas dit merci », Elliot se tourna naturellement vers Pozzo di Borgo, qui lui avait inspiré beaucoup de sympathie et qui était « sa grande ressource ». Il écouta ses conseils et réalisa ses desseins. De toutes les mesures qui lui furent sug-

Digitized by Google

gérées, l'une fut des plus impopulaires ; elle aliéna de nombreuses sympathies à la Grande-Bretagne et viola les clauses formelles de la capitulation de Bastia ou de Calvi. Les Anglais s'étaient engagés à respecter les biens des émigrés corses qui désiraient quitter l'île avec les Français. Au mois de mai 1795, on décida de les confisquer sous prétexte que l'émigration était une trahison envers la patrie. Décision malencontreuse qui transformait en ennemis déclarés les émigrés et leurs parents restés dans l'île.

3° Religieuses.

De son côté le clergé corse avait à se plaindre des négociations entamées par l'Angleterre avec la papauté, au sujet de l'île. Le souverain pontife avait vu avec dépit une puissance protestante s'établir dans le pays. Il avait aussitôt fait valoir ses droits séculaires « que Paoli, déclarait-il, avait jadis reconnus ». Mais Sir G. Elliot les avait énergiquement repoussés. « Nous n'admettrons jamais ses prétentions sur la Corse. Au sujet de la religion de l'île, notre règle sera de ne pas en avoir. On ne pourra pas dire que nous n'avons pas pour la religion les égards et le respect qui lui sont dus ; mais je n'ai pas pour la *chaire* de ce pouvoir spirituel une sympathie extraordinaire. » L'antipathie était en effet réciproque ; elle rendait l'entente difficile, d'autant plus que l'Angleterre anglicane ne cachait pas son désir de confiner strictement la cour de Rome dans les affaires ecclésiastiques. Un projet de règlement élaboré par le Conseil d'État fut très mal accueilli par le Saint-Siège. Au désir du pouvoir laïc de se concerter et de s'entendre sur la limitation des évêchés à trois

Digitized by Google

« très suffisants dans un pays pauvre », sur leur indépendance vis-à-vis de Gênes et de Pise, sur les nominations épiscopales, sur le serment des ecclésiastiques envers la Constitution, sur la création des paroisses, sur la réduction de la fiscalité, sur l'interdiction des vœux avant vingt et un ans, sur la nécessité d'une forte instruction pour les religieux, le pape répondit par un refus dédaigneux ou par la nécessité de respecter les décisions du concile de Trente. Des vingt-deux articles soumis à sa sanction, quatre seulement furent approuvés le 30 septembre 1795. Elliot pouvait écrire : « Je ne connais pas de meilleur moyen de faire des athées que de voir les papes réclamer à l'heure actuelle des souverainetés temporelles au nom de la religion ».

Mécontentement de Paoli.

Mais de tous les soucis que causait au vice-roi la situation de la Corse au mois de juillet 1795, le plus grave était, sans hésitation possible, l'attitude de Paoli à son égard. Celui-ci, retiré dans le Rostino, boudait le vice-roi et critiquait la plupart de ses actes.

Les amis qui l'entouraient se complaisaient dans l'opposition, et quiconque avait à se plaindre de l'administration anglaise était certain de trouver bon accueil auprès d'eux. L'irritation de Paoli provenait peut-être du dépit que lui avait causé la nomination d'Elliot, mais surtout du dédain que le ministre anglais semblait témoigner pour un homme qui avait tant fait pour la Grande-Bretagne. Pour le calmer, en septembre 1795, le roi Georges III lui fit allouer une pension de mille livres par an et donner

Digitized by Google

en cadeau son portrait enrichi de brillants qui devait être porté en sautoir. Cette décoration ne parvint jamais à l'intéressé, si bien que Paoli pensa qu'on s'était moqué de lui ou qu'Elliot avait fait lui-même disparaître l'objet, « accusation, écrivait le vice-roi, qui m'a fait perdre complètement patience ». Sur ces entrefaites, un nouvel incident se produisit. Le buste de Paoli, qui se trouvait dans une salle de bal à Ajaccio, fut enlevé pour permettre au vice-roi de danser. Le bruit courut aussitôt qu'on avait jeté à terre et brisé la statue. Paoli fulmina contre cet « assassinat ». Elliot écrivit : « Il fait le diable à quatre et furieusement ». Le général corse redoubla ses critiques contre l'administration de son rival, lui reprochant d'employer des gens de tous les partis au détriment des paolistes, de favoriser ses ennemis et de mécontenter ses amis, de ne pas tenir les promesses faites précédemment sur la mise en état de la Corse, de ne pas encourager le développement économique de cette île, de songer secrètement à l'évacuer, etc. Il laissait même entendre à ses partisans qu'il jouissait de la faveur du souverain et qu'il ne tarderait pas à supplanter le vice-roi. « Le calme étonnant et la tranquillité ferme de Sir Gilbert, remarquait lady Elliot, n'ont jamais été plus nécessaires, mais la vie est pénible. »

Disgrâce et exil de Paoli.

Les entraves que cette attitude de Paoli apportait à la pacification de l'île pouvaient devenir dangereuses. « Il est en guerre ouverte avec le gouvernement, ajoutait lady Elliot. Il fait profession de loyauté envers le roi ; mais il veut

Digitized by Google

être le chef de l'État. » Elliot prit une résolution énergique. Il demanda son rappel ou le départ de Paoli et un témoignage d'approbation royale pour lui-même, ajoutant : « Si cette île est incapable d'un bon gouvernement, il vaut mieux que nous l'abandonnions..... La trahison est ici à l'ordre du jour. » Il fut écouté : « J'ai la satisfaction de vous annoncer que Sa Majesté accueille avec faveur vos services et qu'elle approuve entièrement votre conduite, au cours de votre administration. Quant au général Paoli, si grande que soit l'indulgence à laquelle peuvent me porter à son égard et le désenchantement de son ambition et les infirmités de son âge... je suis convaincu que, tant qu'il sera en Corse, vous n'aurez jamais le respect absolu et la pleine confiance qui vous sont si désirables » (septembre 1795). En conséquence, Paoli fut prié de se rendre en Angleterre pour y finir ses jours, avec un supplément de pension de 2.000 livres. Il était impossible de refuser sans se jeter dans une révolte ouverte qui aurait été le désaveu même de toute sa politique et la répétition des événements de 1769. Paoli voulut éviter à sa patrie une nouvelle guerre civile. Il s'embarqua pour l'exil une troisième et dernière fois.

Plaintes des Corses contre Pozzo di Borgo.

Son départ fit croire à Elliot que désormais toutes les difficultés seraient aplanies, et qu'une entente étroite entre la population et lui allait être réalisée : « J'ai toujours déclaré que nous n'entendions gouverner cette île que du consentement de ses habitants, et il serait absurde de vouloir maintenir ce gouvernement

Digitized by Google

par la force. » Or cet accord était impossible. Le départ de Paoli avait augmenté le nombre des mécontents et accru la haine contre Pozzo di Borgo, qu'on accusait d'avoir fait expulser le héros. C'est contre le président du Conseil d'État qu'intrigues et complots furent désormais dirigés. On adressa au vice-roi des pétitions pour demander le renvoi du premier ministre Pozzo di Borgo. Il refusa : « Rien ne pourra m'amener à accueillir cette requête, qui n'est basée sur aucun fondement sérieux, si ce n'est que Pozzo est un homme très capable et que d'autres, qui ne le valent pas, voudraient le remplacer ». On eut alors recours à la cour de Londres elle-même, qui transmit à Elliot les accusations dont on chargeait son collaborateur. « Savelli a dit que Pozzo di Borgo était un homme d'un caractère fort critiquable, qu'il était très intrigant et très ambitieux... Un sujet de plainte contre vous est d'avoir convoqué le Parlement à Bastia et non à Corte. ... Un autre a été l'introduction d'émigrés français, prétendant que vous aviez une tendance à préférer les étrangers aux Corses. Enfin le peuple aurait, paraît-il, éprouvé une déception, en ne voyant pas prendre par son Parlement certaines mesures auxquelles il s'attendait. »

Tout cela prouvait que les esprits commençaient à s'échauffer et que beaucoup d'insulaires croyaient de bonne foi avoir le droit d'être mécontents. Elliot essaya de calmer les esprits; dans une proclamation, il rappela les avantages que la Corse retirait de l'Angleterre : gouvernement d'ordre et de paix, libertés assurées, religion respectée, sécurité sur mer, dépenses militaires supportées par l'État. Rien n'y fit. En décembre 1795, le Parlement décida de supprimer le

Digitized by Google

jury de jugement, qui donnait lieu à de continuels dénis de justice, et d'étendre les pouvoirs du roi pour qu'il pût faire régner l'ordre dans l'île. Le ministère anglais approuva cette violation de la constitution : « J'accepte en entier les raisons qui vous ont induit à adopter cette mesure de suspension et j'approuve toute votre conduite à cet égard. » Mais les Corses n'accueillirent pas aisément cette réforme. Dans beaucoup de villages, il y eut une très vive agitation, on brûla même Pozzo di Borgo en effigie. Ce n'était pas encore une protestation contre la domination anglaise, mais contre l'agent le plus dévoué de cette domination.

Craintes des Anglais.

Des événements allaient se produire, au début de 1796, qui, plus que tout, contribuèrent à entretenir l'agitation. En Italie les troupes françaises reprenaient l'avantage : les Piémontais battus, le roi de Sardaigne soumis, les Autrichiens chassés de Mantoue, le général Bonaparte vainqueur glorieux de plusieurs combats, telles étaient les nouvelles qui faisaient frémir la population corse : « La conquête de l'Italie, écrivait Elliot le 5 juin 1796, aura sur nous l'influence suivante : la flotte et l'armée s'approvisionnent uniquement à Livourne et, là-bas, l'on va nous refuser toute aide à l'avenir, ainsi que dans les États du pape et le royaume de Naples. » A cette crainte du dehors, venaient s'ajouter les troubles intérieurs. Des émigrés corses, revenus secrètement dans leur patrie avec de l'argent, appelaient le peuple aux armes. Des révoltes éclatèrent à Bocognano, à Corte. Le courrier du vice-roi fut enlevé à Ponte-Leccia. Des pétitions contre Pozzo di Borgo et le per-

Digitized by Google

sonnel administratif furent adressées au gouverneur. Une demande de dissolution du Parlement fut rédigée; une diminution des impôts réclamée. Elliot fit un accueil favorable à quelques-unes de ces demandes, mais sans rétablir l'ordre. Une nouvelle insurrection éclata près d'Ajaccio. « Nous ne pouvons pas garder la Corse, écrivait le vice-roi, contre la volonté du peuple entier : nous le pourrions que nous ne le devrions pas .... Mais comment abandonner un peuple qui nous est fidèlement attaché, malgré quelques troubles ? »

L'idée d'une évacuation possible était donc déjà venue à l'esprit du délégué britannique. Le succès grandissant des opérations françaises en Italie allait la préciser, en rendant précaire la situation des Anglais dans l'île. Le 15 mai 1796, un traité de paix était signé entre la France et la Sardaigne; les ducs de Parme et de Toscane se laissaient dépouiller par le vainqueur; le pape implorait sa pitié; le roi d'Espagne se préparait à mettre sa flotte au service du Directoire. La Méditerranée occidentale se trouvait ainsi placée sous la domination de la République, et la flotte anglaise, enfermée de tous côtés par le vainqueur, risquait d'être écrasée. Le gouvernement britannique s'effraya. Le ministre écrivit, le 31 août, de Londres : « Sa Majesté sent le besoin de concentrer sur terre et sur mer des forces respectables. C'est avec une extrême répugnance qu'elle se voit forcée à retirer la protection qu'elle a été conduite à accorder aux Corses à la suite de sollicitations répétées dont elle a été l'objet de la part de ceux-ci pour les aider à s'affranchir de la tyrannie du gouvernement français. Votre Excellence prendra donc immédiatement toutes les dispositions

Digitized by Google

nécessaires pour la prompte évacuation de la Corse. » Il se plaignait en outre « de la versatilité et de l'ingratitude des Corses »; il y trouvait un prétexte suffisant à l'évacuation.

Préparatifs de départ des Anglais.

Cet ordre parvint à Elliot le 29 septembre. Il le trouva prématuré et déloyal. Sans doute les insulaires ne s'étaient pas montrés jusque-là aussi soumis qu'on était en droit de le souhaiter; mais ils pouvaient revenir à de meilleurs sentiments, et il n'était pas convenable de les laisser exposés aux représailles françaises [1]. Sans doute il avait conscience d'avoir écrit à plusieurs reprises que la défense de la Corse était impossible et que, si la France l'attaquait, « tout le pays serait contre les Anglais ou garderait la neutralité ». Il l'avait encore répété plus catégoriquement le 28 août 1796, en y ajoutant : « Pourquoi l'Angleterre s'obstinerait-elle à garder un pays qui ne veut d'aucun gouvernement et pour la conquête duquel une expédition française s'organisait dans les ports de Gênes et de Livourne? » Mais le vice-roi, ainsi que le commodore Nelson, qui commandait un vaisseau sur les côtes de l'île, pensait qu'il aurait mieux valu conserver une

1. Le gouvernement anglais offrit, à ceux qui craignaient ces représailles, un refuge au Canada et aux Antilles. Mais il était difficile que sa générosité fut appréciée, « car les Corses, répondait Elliot, sont trop attachés à leur pays et à leurs foyers ». Soixante-dix Corses seulement, des meilleures familles, devaient émigrer (lettre du 22 novembre 1796). Pozzo di Borgo quitta l'île en même temps que les troupes anglaises. Il se retira à Londres, alla à Vienne, prit du service dans la diplomatie russe, se signala par sa haine contre Napoléon Ier, contribua à la chute de l'empereur, devint l'ambassadeur du tsar à Paris, puis à Londres, et mourut en 1842.

Digitized by Google

position capable de servir de base aux opérations militaires futures et venir en aide à l'Italie. Toutefois, en dépit de l'erreur commise par son ministre et dont il était en partie responsable, il fallait obéir. Elliot tint, pendant quinze jours, le contenu des dépêches ministérielles secret. C'est seulement quand les convois destinés au transport des troupes furent arrivés, à partir du 10 octobre, qu'il laissa le bruit de l'évacuation se répandre.

L'évacuation.

Il y eut, dans une partie de la population, un réel regret : « les excellentes dispositions que montra le pays entier à l'égard du gouvernement anglais et de tous les membres de la nation » permirent à Elliot d'organiser le départ « au milieu du plus grand ordre et de la plus parfaite tranquillité ». Les habitants des principales villes formèrent aussitôt des comités qui, avec l'approbation tacite du vice-roi, envoyèrent des députés aux républicains de Livourne; ils demandaient seulement une amnistie générale et la liberté religieuse : « Je ne pouvais pas désirer pour notre gouvernement, écrivait Elliot, de meilleur hommage que celui que viennent de lui rendre la Corse et ses habitants par leur manière d'agir ». Du 15 au 25 octobre, les Anglais embarquèrent à Saint-Florent et à Bastia tous les approvisionnements, munitions, bagages et autres objets. Le départ de Calvi fut fixé au 23, celui d'Ajaccio et de Bonifacio au 22. Au même moment, un corps de républicains, qui formait l'avant-garde du corps expéditionnaire du général Gentili, sous les ordres du général Casalta, débarquait dans le cap Corse à Macinaggio et marchait immédiatement sur

Digitized by Google

Bastia où se trouvaient encore les troupes anglaises. Un conflit était imminent, et déjà les Bastiais suppliaient en vain les Français d'attendre quelques jours pour occuper leur ville. Mais le commodore Nelson, qui disposait de trois vaisseaux ancrés dans le port et surveillait l'embarquement de ses compatriotes parla haut et ferme. L'énergique marin, qui avait dit à son amiral : « Vous pouvez compter sur moi ; je ne négligerai rien de ce qu'il faudra faire et, si cela est nécessaire, je jetterai même Bastia à terre », menaça de tenir sa promesse. Casalta s'établit donc tranquillement sur les hauteurs qui dominent Bastia et le 19 octobre, au coucher du soleil, la ville était évacuée. Les Anglais se retiraient à l'île d'Elbe et à Capraja, car le ministère anglais, renonçant après coup à évacuer la Méditerranée, avait décidé de concentrer ses forces dans la même région.

A la fin du mois d'octobre 1796, la Corse était retombée, sans effusion de sang, au pouvoir de la République française. Les victoires de Bonaparte en Italie avaient précipité ce résultat, l'exil de Paoli en Angleterre, le caractère turbulent des Corses l'avaient préparé. La domination britannique dans l'île avait duré environ deux ans, soit de juillet 1794 à octobre 1796, et pendant cette période les Anglais n'avaient pas plus gagné l'affection du peuple, qui s'était donné à eux avec enthousiasme, que celui-ci n'avait su se faire apprécier et comprendre des représentants de la Grande-Bretagne. Le divorce s'accomplissait donc par consentement mutuel et pour incompatibilité d'humeur. Rien ne peut mieux caractériser l'inutilité des efforts anglo-corses pour vivre sous la même loi que cette phrase écrite par Sir Gilbert Elliot quelques

Digitized by Google

semaines avant son départ : « Je crois que ce peuple est une énigme dont personne ne peut être sûr de posséder la clef[1] ».

RÉSUMÉ

La Corse n'était pas française en 1794 ; les événements le prouvèrent cette année même.

I. Occupation de la Corse par les Anglais. — L'anarchie révolutionnaire, la persécution contre les prêtres, la mise en accusation de Paoli, héros des Corses, détachèrent ceux-ci de la Convention. Paoli avait une grande sympathie pour l'Angleterre ; il savait que son gouvernement convoitait la Corse ; il espérait que la puissance anglaise donnerait à sa patrie la prospérité économique. Il appela donc les Anglais. En vain le délégué de la Convention, Lacombe Saint-Michel, essaya de défendre l'île. Il fut abandonné par les habitants et paralysé. La flotte anglaise bombarda et occupa Saint-Florent, Bastia, Calvi (1794). Tout le pays fut dans la possession des ennemis.

II. Le royaume anglo-corse. — Paoli convoqua une assemblée à Corte, en juin. Les députés, à l'unanimité, rejetèrent la domination française. Une constitution anglo-corse fut votée ; chacun jura de reconnaître Georges III comme souverain. Sir Elliot devint vice-roi de la Corse, au grand dépit de Paoli, Pozzo di Borgo fut président du Conseil d'État. Alors les difficultés commencèrent. Paoli critiqua tous les actes d'Elliot, qui l'obligea à s'exiler encore à

1. *Correspondance de sir G. Elliot* (trad. de Caraffa) : lettre à H. Dundas, p. 449. Même source pour toutes les citations.

Digitized by Google

Londres; le jury corse, qui se montrait trop partial, fut aboli, malgré les protestations. Le clergé catholique combattit Elliot, qui était anglican : on réclama enfin le départ de Pozzo, très impopulaire. En 1796, l'Angleterre était découragée.

III. Évacuation de la Corse par les Anglais. — A ce moment les victoires françaises émerveillaient le monde. Dans une campagne militaire qui commença sa gloire, Bonaparte conquérait l'Italie; l'Espagne devenait l'alliée de la France. Les Anglais se sentaient isolés dans la Méditerranée et mal établis en Corse. Apprenant que Bonaparte préparait une expédition vers cette île, ils résolurent de l'évacuer. Elliot partit à la fin d'octobre, avec ses compatriotes, tandis que le général Gentili, envoyé par Bonaparte, occupait Bastia. Les Corses s'empressèrent d'accueillir les Français; l'île changea de maître sans effusion de sang.

LECTURES

1° DÉFENSE DE PAOLI PAR NAPOLÉON BONAPARTE

Représentants,

Vous êtes les vrais organes de la souveraineté du peuple. Tous vos décrets sont dictés par la nation. Un seul a profondément affligé les citoyens de la ville d'Ajaccio : c'est celui qui ordonne à un vieillard septuagénaire, accablé d'infirmités, de se traîner à votre barre, confondu un instant avec le scélérat corrupteur ou le vil ambitieux.

Paoli serait-il donc corrupteur ou ambitieux?

Corrupteur! et pourquoi? Est-ce pour se venger de la famille des Bourbons dont la perfidie politique accabla sa patrie de maux et l'obligea à l'exil? Mais ne venez-vous pas d'assouvir son ressentiment, s'il en conserve encore, dans le sang de Louis?

Digitized by Google

Corrupteur! et pourquoi? Est-ce pour rétablir l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale? lui qui détruisit les fiefs qui existaient, lutta, il y a trente ans, contre Rome et fut excommunié.

Corrupteur! et pourquoi? Pour donner la Corse à l'Angleterre, lui qui ne l'a pas voulu donner à la France, malgré les offres de Chauvelin, qui ne lui eût épargné ni titres, ni faveurs!

Livrer la Corse à l'Angleterre! Qu'y gagnerait-il de vivre dans la fange de Londres? Que n'y restait-il pas, lorsqu'il y était exilé?

Paoli serait-il ambitieux? Que peut-il désirer de plus? Il est l'objet de l'amour de ses concitoyens, qui ne lui refusent rien; il est à la tête de l'armée et se trouve à la veille de devoir défendre le pays contre une agression étrangère.

Rendez-vous à ma voix, faites taire la calomnie et les hommes profondément pervers qui l'emploient. Représentants! Paoli est plus que septuagénaire, il est infirme : sans quoi, il serait allé à votre barre pour confondre ses ennemis. Nous lui devons tout, jusqu'au bonheur d'être République française. Il jouit toujours de notre confiance. Rapportez, en ce qui le concerne, votre décret du 2 avril et rendez à tout ce peuple la joie.

GREGOROVIUS, *Corsica*, III (extraits de la lettre de Napoléon Bonaparte à la Convention).

2° IMPORTANCE DE LA CORSE POUR L'ANGLETERRE

Sir Gilbert Elliot écrivait au duc de Portland, ministre des Affaires étrangères, le 21 septembre 1796 :

Tout cela m'amène à me poser une grave question : celle de savoir si la Corse et la Méditerranée ne méritent pas un grand effort de la part de la Grande-Bretagne. Je considère la Corse non comme une possession de rapport, mais comme une des conquêtes les plus importantes de la Grande-Bretagne ; et quand cela ne serait pas, je trouve qu'à l'heure actuelle la Corse nous est absolument nécessaire, parce que la Méditerranée est devenue le principal théâtre de la guerre et que l'Europe lutte pour le seul grand Etat qui reste, je veux dire pour l'Italie. Eh bien! ce pays aurait été perdu depuis longtemps sans la Corse et sans la flotte anglaise et, du jour où disparaîtront ces deux protections, l'Italie tombera. Si on les maintient, au contraire, l'Italie peut être sauvée et l'on écartera ainsi le danger d'un empire universel.

(*Correspondance de sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse*, publiée par le *Bulletin corse*.)

Digitized by Google

Lettre de Nelson, le grand amiral anglais, à l'un de ses amis, le 7 février 1795 :

La perte de la Corse a été grande pour les Français; tous les navires construits à Toulon ont leurs côtés, leurs baux, leurs ponts, leurs mâts et vergues tirés de cette île. Le pin de Corse a le plus beau bois que j'aie jamais vu ; le goudron, la poix, l'étoupe étaient beaucoup employés sur les chantiers de Toulon.

Cette île nous est donc utile pendant la guerre, et, quand sera conclue la paix, je ne vois pas pourquoi elle rapporterait moins à l'Angleterre qu'une toute autre possession du Roi. Les vastes bois d'oliviers doivent produire de grandes quantités d'huile fine et les vins sont de beaucoup préférables à ceux d'Italie. Nos chantiers de constructions navales seront approvisionnés d'excellents bois; je ne crains pas de le dire, les frais qu'il nous faudra exposer pour conserver cette île seront insignifiants, et l'importance de cette possession sera très grande pour nous. Les autres puissances nous envieront certainement.

(*Correspondance de lord Nelson*, publiée par le *Bulletin corse*.)

BIBLIOGRAPHIE

Voir le chapitre précédent.

SOURCES :

Bulletin de la S. des Sciences corses. — *Vie* et *Lettres* de sir Gilbert Elliot, publiées par S. de Caraffa ; *Correspondance de sir Gilbert Elliot, vice-roi de Corse, avec le gouvernement anglais*, publiée et traduite par S. de Caraffa, 2 vol. ; *Procès-verbaux des séances du parlement anglo-corse*, en 1795, publiés par l'abbé Letteron, 2 vol. ; *Correspondance de lord Nelson*, pendant sa croisière dans la Méditerranée de 1794 à 1797, publiée et traduite par S. de Caraffa.

OUVRAGES PARTICULIERS :

Abbé Rossi. — *Osservazioni storiche*, t. XV, 1794-1799 (*Bulletin corse*).

Digitized by Google

De Mayer. — *Malte, Corse, Minorque et Gibraltar*, 1797.

Ribault de Laugardière. — *Etude sur le code anglo-corse*. Bastia, Ollagnier, 1863.

Maggiolo. — *Pozzo di Borgo* (1764-1842). Paris, Calman-Levy, 1890.

M. Jollivet. — *Le royaume anglo-corse*. Paris, Chailley, 1896.

Serveille. — *Le siège de Calvi en* 1794 (*Bulletin corse*, 1912).

Digitized by Google

CHAPITRE XVI

NAPOLÉON Ier ET LA CORSE

(1796-1815)

La réoccupation de la Corse par les Français avait eu lieu en octobre 1796. Le 15 de ce même mois (24 vendémiaire), le général Gentili écrivait de Livourne à Bonaparte, commandant en chef l'armée d'Italie : « Vive la République ! Notre pays est rendu à la liberté. Le vice-roi a annoncé qu'il allait évacuer la Corse. » Dès lors commençait cette dernière période de l'histoire des Corses, au cours de laquelle leur patrie fut indissolublement liée à la France par l'action et le prestige d'un homme : Napoléon Bonaparte. Son histoire est, à ses débuts, celle de tous les insulaires expatriés sur le continent et mettant au service d'un État étranger leur courage et leurs talents. Napoléon sera le plus grand de tous ces exilés, parce que les circonstances d'une part, son génie de l'autre, le favorisèrent plus que les autres. Le Corse devint Français et voulut que sa patrie l'imitât, qu'elle fût également française de cœur et d'intérêt. En qualité de général jusqu'en 1799, puis en qualité de consul et d'empereur jusqu'en 1814, il s'efforça de civiliser ses

Digitized by Google

compatriotes et de leur donner des sentiments français. Les événements de 1814 prouveront qu'il avait presque entièrement réussi.

Napoléon Bonaparte.

Né à Ajaccio, le 15 août 1769, d'une famille florentine et émigrée en Corse au XVIe siècle, Napoléon avait pour père l'avocat Charles Bonaparte, secrétaire de Paoli, ennemi des Français avant Ponte-Novo, puis protégé du comte de Marbeuf après 1768. Grâce à ce dernier, Bonaparte avait obtenu pour ses deux fils aînés une bourse au séminaire d'Autun qui fut réservée à Joseph, et une autre à l'école militaire de Brienne, donnée à Napoléon. Le futur empereur avait donc vécu de janvier 1779 à septembre 1784, c'est-à-dire de l'âge de dix ans à celui de quinze ans, en France, au milieu de condisciples nobles et français, par conséquent dédaigneux, puis un an encore à l'école militaire de Paris. Après des débuts pénibles que lui valurent les tyrannies de ses camarades, et son ignorance de la langue française, Napoléon se familiarisa fortement avec les mœurs et les habitants du pays qui lui donnait l'instruction. Le 1er septembre 1785, il était nommé lieutenant en second à Valence. Son père venait de mourir (24 février) ; la gêne, pour ne pas dire la misère, allait bientôt s'abattre sur sa famille et assombrir le caractère du jeune officier[1]. Lors des six mois de congé (1787-1788) qu'il passe en Corse, il se rend compte des difficultés matérielles que ren-

1. Cf. les détails curieux du livre d'A. Lévy, *Napoléon Ier*, dans la collection Nelson et surtout l'œuvre capitale d'A. Chuquet.

Digitized by Google

contre sa mère restée veuve avec huit enfants, dont un au berceau. Il remplit alors naturellement le rôle de chef de famille et obéit à ce sentiment instinctif de la solidarité familiale qui est la base même de la société corse. Ce jeune homme de vingt ans dirige ses frères, conseille sa mère, redouble d'ardeur au travail pour améliorer le plus vite possible sa situation. Les privations et le labeur qu'il s'impose compromettent sa santé ; il retourne en Corse pour la rétablir (septembre 1789).

Bonaparte révolutionnaire corse.

Il y arrive au moment où la Révolution, déjà commencée, permet quelque espoir aux ambitieux. Napoléon le devient pour lui et pour les siens. Il se mêle à la vie politique, si intense à cette époque, fait des discours dans les clubs, écrit des adresses enflammées et contribue à l'organisation de la garde nationale. De concert avec son frère Joseph, il transforme leur maison en lieu de rendez-vous révolutionnaire. Il se déclare nettement partisan d'une incorporation intégrale de l'île à la France (décret du 1er décembre 1789). Joseph fait partie de la délégation venue au-devant de Paoli jusqu'à Lyon, Napoléon va à la consulte d'Orezza (1790) et se fait remarquer du héros de l'indépendance, qui aurait dit de lui : « Ce jeune homme fera son chemin, il ne lui manque que l'occasion pour devenir un homme à la Plutarque ». Mais les circonstances ne semblent pas vouloir le favoriser encore ; si son frère Joseph obtenait une place d'officier municipal à Ajaccio, lui-même devait rejoindre son régiment, à Valence, accompagné de son frère Louis, dont il avait

Digitized by Google

promis de faire l'éducation, pour alléger le fardeau de sa mère (février 1791). C'est l'époque des grandes privations, puisqu'il fallait vivre à deux avec une solde de 92 fr. 25 par mois, de découragement aussi, car il écrit un *Dialogue sur l'amour*, qu'il dépeint comme un « mal de la société », et un autre sur le suicide. Il est nommé, en mai 1791, lieutenant en premier. En six ans, par conséquent, il n'avait franchi qu'un modeste échelon de la hiérarchie militaire. La lenteur de cet avancement et sa situation presque misérable eurent certainement quelque influence sur sa conduite politique, qui le fit considérer comme un militaire d'opinion très avancée, et sur sa décision de revenir en Corse, au mois d'août 1791. Une place de lieutenant-colonel dans la garde nationale d'Ajaccio était vacante, lui offrant le moyen de rester près des siens et de leur venir en aide. Il la brigue, met tout en œuvre pour gagner les électeurs et, par un petit coup d'État, évince son concurrent, Pozzo di Borgo. Il peut croire que la fortune lui devient favorable, quand un incident d'ordre militaire, une menace de destitution pour abandon d'emploi le font accourir à Paris pour se disculper (mai 1792); il attend avec de très modestes ressources l'audience du ministre, assiste aux journées du 20 juin et du 10 août, qui consomment la chute d'une royauté débonnaire [1], et obtient enfin, le 30 août, sa réintégration dans l'armée avec le grade de capitaine d'artillerie et l'autorisation de retourner en Corse dans le bataillon des gardes nationaux. En cette qualité, il prend part à

1. Le 20 juin, il se serait écrié, à la vue du roi coiffé du bonnet rouge : « Quel imbécile ! Il fallait balayer cette canaille avec du canon. »

Digitized by Google

l'expédition malheureuse de Sardaigne, n'y cueille pas les lauriers sur lesquels il comptait, et, pour comble de malheur, se brouille avec Paoli. Le héros des Corses vient de rompre avec la France, tandis que Napoléon lui reste fidèle. Les Bonaparte, jugés comme trop dévoués à la cause française et révolutionnaire, sont obligés de fuir sur le continent, à Marseille, où des rations de pain et des secours modiques, accordés à tous les réfugiés, leur permettent d'adoucir leur détresse et d'attendre des jours meilleurs.

Sa carrière militaire.

Ainsi la Révolution n'avait encore rien donné au jeune ambitieux, qui l'avait si fermement soutenue. La Corse avait été pour lui inhospitalière et ingrate; mais la France et l'armée lui restaient. C'est à elles qu'il va demander la fortune, dont son génie le rend digne et dont sa famille a le plus immédiat besoin. Il rejoint à Nice le régiment d'artillerie qui est chargé de réprimer l'insurrection du Midi et de reprendre Toulon aux Anglais. Quoi qu'on en ait dit, le siège ne révéla pas la brillante destinée de Napoléon. Il s'y distingua sans doute, mais il dut surtout à la protection de son compatriote Saliceti, membre de la Convention et représentant en mission, le grade de commandant d'abord, et, après l'expulsion des Anglais, celui de général de brigade. En quatre mois, son avancement avait été plus rapide que pendant les huit années précédentes. Par contre-coup, la situation de sa famille, qui continuait à vivre sur la solde de l'officier, devenait prospère. Mais elle se réjouit trop tôt. La carrière de Na-

Digitized by Google

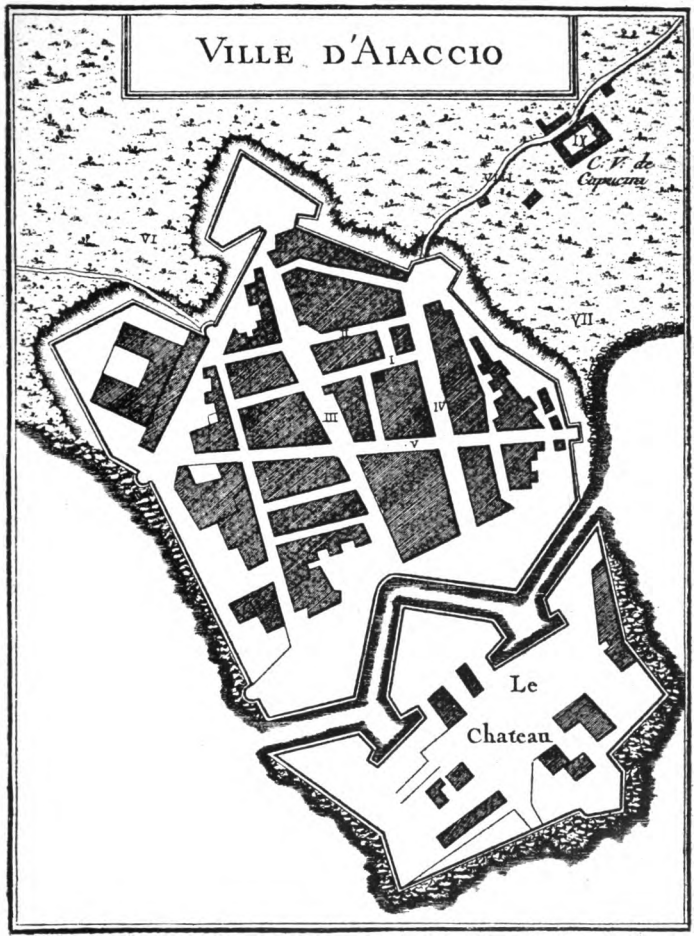

FIG. 47. — Plan d'Ajaccio à la fin du XVIII^e siècle.

Dressé par l'ingénieur Bellin, en 1769. (Voir l'explication que nous en avons donnée, à la figure 49.)

Digitized by Google

FIG. 48. — Bonaparte, à trente ans.

Le portrait d'Isabey, dont une lithographie est à la bibliothèque de Bastia, donne bien l'idée du général-consul. Le profil est encore maigre, le nez très accusé, le menton saillant ; l'ensemble du visage a une expression d'énergie forte. Le corps reste malingre. La légende, qui accompagne le portrait, est à remarquer. Isabey (1767-1855) fut le peintre favori de la société impériale.

Digitized by Google

poléon n'était pas encore assurée. Il lui fallut subir un retour de la mauvaise fortune.

Le 10 août, le général Bonaparte fut arrêté comme suspect, à la suite du 9 thermidor, et détenu pendant quatorze jours. A peine remis en liberté, il reçut l'ordre (avril 1795) de rejoindre l'armée de Vendée, pour y commander une brigade d'infanterie. Double disgrâce pour un artilleur et un soldat que de changer d'arme et de servir dans une guerre civile. Le tempérament corse, indépendant et fier, l'emporte sur la raison; il refuse et cette faute grave contre la discipline lui vaut sa mise en disponibilité. Il vit quelque temps sans solde, songe à partir pour la Turquie. Projet très excusable pour un compatriote de Sampiero et un Corse condottiere qui rêve la fortune et sent bouillonner son courage; époque de grande tristesse où tout et tous semblent l'abandonner. Il obtient enfin à grand'peine une place dans les bureaux de la guerre et il y végète, lorsque, le 13 vendémiaire (octobre 1795), le député Barras, qu'un décret a chargé du commandement supérieur de Paris et à qui il a été signalé, le choisit comme lieutenant et lui confie la mission de disperser l'émeute royaliste qui se dirige sur la Convention. Il réussit au delà de toute espérance, devient populaire, est fait général de division, se lie avec Joséphine de Beauharnais, veuve du général de ce nom, et le 23 février 1796, grâce à Carnot, l'Organisateur de la Victoire, il obtient le commandement en chef de l'armée d'Italie. Le 9 mars, avant-veille de son départ, il épousait Joséphine.

La carrière de Bonaparte était désormais décidée. La fortune, qui depuis cinq ans avait été si favorable

Digitized by Google

à tant de médiocrités, avait jusqu'ici paru l'ignorer; elle s'attache maintenant à lui pour ne plus le quitter. Millesimo, Montenotte et tout le cortège des victoires italiennes en font bientôt l'homme le plus glorieux de la République. La péninsule est soumise, il faut la conserver, délivrer pour cela la Méditerranée des Anglais, les chasser surtout de Corse, leur base navale. Le Bonaparte, exilé en 1794, va prendre sa revanche contre Paoli et Pozzo di Borgo. Dès ses premiers succès, il songe à l'expédition et l'organise. Le 2 prairial (21 mai 1796), il charge le citoyen Braccini de nouer des relations avec les républicains corses. Le 15 octobre, le résultat cherché est atteint : la Corse est libre. Bonaparte apporte toute son attention à effacer tout désordre et à organiser le pays : « Vous accorderez, écrit-il au général Gentili, un pardon général à tous ceux qui n'ont été qu'égarés, mais vous ferez arrêter et juger par une commission militaire les quatre députés qui ont porté la couronne au roi d'Angleterre et les meneurs de cette infâme trahison : Pozzo di Borgo, Bertolacci, Peraldi, etc. Je vous recommande surtout de faire une justice prompte de quiconque oserait assassiner son ennemi. Faites, citoyen général, tout ce qui dépendra de vous pour rétablir la tranquillité dans l'île, étouffer toutes les haines et réunir à la République ce pays si longtemps agité. » Conseils de modération et de générosité qui peuvent étonner de la part d'un homme qu'on accusera d'avoir entièrement délaissé son pays. En réalité, c'est sous la direction énergique de Bonaparte et d'après ses conseils incessants, comme le

Il reprend la Corse aux Anglais. Ses projets.

Digitized by Google

montre sa correspondance, que les commissaires envoyés par le Directoire vont réoccuper et réorganiser la Corse. L'un d'eux s'appelait Miot de Mélito et remplissait autrefois les fonctions de ministre de la République à la cour de Toscane : « Le Corse, lui écrivait Bonaparte, est un peuple extrêmement difficile à connaître ; ayant l'imagination très vive, il a les passions très actives ». En conséquence, Miot devra s'entendre avec le général Gentili : « Vivez en bonne intelligence avec le commissaire du gouvernement, conseille-t-il à celui-ci, sans vous croire obligé pourtant d'obéir à tous les arrêtés qu'il pourrait prendre pour le service militaire qui seul vous regarde. Vous devez prendre garde qu'on ne s'éloigne en rien des lois constitutionnelles de la République. *Il faut que la Corse soit une bonne fois française.* »

La Corse et la Constitution de l'an III.

Miot et Gentili devaient donc veiller à la réalisation de ces trois promesses : pardon, constitution et liberté. Ils s'y efforcèrent de leur mieux et commencèrent par nommer provisoirement les fonctionnaires que prévoyait la Constitution de l'an III. Tout se passa dans le plus grand calme ; les Corses, mécontents des Anglais, se ralliaient volontiers à ce compatriote dont la gloire les éblouissait et rejaillissait un peu sur eux, au nouveau gouvernement directorial qui semblait prendre à tâche d'effacer les mauvais souvenirs du passé. Gentili créait un corps de gendarmerie et cinq colonnes mobiles de 300 hommes chacune pour veiller à la police intérieure et littorale. Seuls les insulaires qui s'étaient le plus compromis

Digitized by Google

par leur dévouement à l'Angleterre étaient invités le 1er mars 1797 à sortir de l'île. Bonaparte pouvait, le 5 mars, écrire au Directoire : « il n'y a eu aucun assassinat ni attentat aux propriétés. Jamais pays n'a été plus tranquille et jamais révolution ne s'est faite avec aussi peu de commotion. » Si bien que Miot, croyant sa mission terminée, retournait à Florence. Le 21 mars 1797, conformément à la Constitution, les citoyens actifs se réunirent en assemblées primaires pour désigner les électeurs, le juge de paix le président de l'administration municipale de chaque canton, et l'agent municipal ou maire[1]. Les électeurs, réunis à leur tour au chef-lieu de chacun des départements du Golo et du Liamone, qui avaient été institués pour obéir aux lois de l'histoire et de la géographie insulaires, élurent leurs députés et leurs administrateurs. Pour le Golo, Paul Pompéi fut envoyé au conseil des Anciens, Christophe Saliceti et Joseph Arena à celui des Cinq-Cents. Le Liamone envoya Joseph Bonaparte siéger dans cette dernière assemblée. Vinrent ensuite les élections des cinq membres de l'administration centrale, les vingt juges du tribunal départemental et le juge au tribunal de

1. Le podestat et les pères du commun, une des plus vieilles institutions corses, avaient donc disparu. La commune cessait d'avoir son autonomie et sa vie administrative propre ; elle était noyée dans le canton, mise en tutelle par le gouvernement, qui se méfiait des communes et leur attribuait la diffusion des excès révolutionnaires. Les agents communaux, réunis au chef-lieu de chaque canton, constituaient la municipalité cantonale, que surveillait un commissaire nommé et révoqué par le pouvoir central. Signalons en outre que le suffrage universel, habituel aux Corses, était, comme au temps de la Constituante, aboli pour un certain nombre de citoyens; les contribuables seuls pouvaient être électeurs, les bourgeois payant une contribution égale à la valeur de cent journées de travail, au moins, seuls éligibles.

Digitized by Google

cassation. Dès le mois d'avril, par conséquent, la Corse était redevenue administrativement partie intégrante du territoire français.

La mauvaise administration de l'île.

Mais, avec le retour des opérations électorales, les brigues et les querelles avaient recommencé. « La réunion des assemblées primaires, écrivait Bonaparte, a occasionné des troubles qui aliéneront un grand nombre de citoyens et seront un germe de mécontentement. La faute en est aux ambitieux qui veulent forcer les suffrages en leur faveur. » Le choix des électeurs avait été en général mauvais ; il s'était porté sur des intrigants ou des ignorants. En outre, les fonctionnaires du Directoire étaient des incapables ou des concussionnaires. « Les fonds qui ont été envoyés en Corse ont été mal administrés... le citoyen Giverreau, sous-chef de l'administration de la marine, est une espèce de fou qui s'est couvert de ridicule ; je lui écris de se rendre à Toulon. » Et plus tard : « Plus de la moitié des sommes envoyées en Corse a été dilapidé ou dépensé à des choses inutiles[1] ». Ajoutons à cela que la situation financière était déplorable ; le nouvel impôt des portes et fenêtres, qui faisait double emploi avec la contribution mobilière établie par la Constituante, l'augmentation des patentes, la réduction des assignats au dixième de leur valeur, la banqueroute dite des deux tiers de la rente rendaient le Directoire très impopulaire.

1. Extraits de la correspondance de Napoléon Ier : lettres des 19 avril et 6 mai 1797. Toutes les citations qui suivent sont extraites de la même source.

Digitized by Google

Enfin les garnisons ou la gendarmerie étaient reconnues insuffisantes pour maintenir l'ordre. « Il faudrait doubler la gendarmerie et organiser une place importante à Saint-Florent. » Aussi les troupes qui n'avaient pas touché de solde se mutinaient; les gaspillages les plus éhontés privaient les administrations des ressources indispensables.

Efforts de Bonaparte pour y remédier.

Bonaparte s'efforçait d'apporter un remède à ce commencement de désordres. Il ne cessait d'envoyer de l'argent d'Italie : 700.000 francs jusqu'au 6 mai 1797, puis 100.000 francs ce même jour pour payer l'arriéré de la solde de la gendarmerie et des autres troupes. C'était là une de ses préoccupations les plus constantes : il dénonçait au gouvernement les employés suspects de malversations, faisait comparaître devant un tribunal militaire les plus coupables (lettre du 2 juillet 1797), obligeait les autres à rembourser (6 mai 1797), dénonçait les agissements de Saliceti, qui révoquait les bons fonctionnaires pour nommer ses parents (13 septembre 1797), renforçait le corps d'occupation jusqu'à 6.700 hommes, multipliait les conseils à ses lieutenants, voire même au Directoire, envers lequel il se conduisait déjà comme un protecteur. « Contribuez, écrit-il aux premiers, autant que vous pourrez à la tranquillité du pays où vous êtes; laissez leur religion aux habitants, leurs prêtres, leurs cloches, pourvu qu'ils soient *bons citoyens* et bons Français. » Et au second : « Pour que la Corse soit irrévocablement attachée à la République, il faut n'employer dans les places à la disposition du gouver-

Digitized by Google

nement aucun Corse, maintenir la division en deux départements, choisir une cinquantaine d'enfants et les répartir dans les différentes maisons d'éducation à Paris ; ce moyen peu coûteux est essentiel. Ainsi ils puiseront l'attachement le plus exclusif à la France. » Moyen qu'il est à même d'apprécier puisqu'il est personnellement le produit le plus complet de l'éducation française appliquée à un Corse.

Agitation insulaire due aux actes du Directoire. La Crocetta.

Malheureusement Bonaparte était loin de la Corse et ne pouvait pas surveiller lui-même l'exécution de ses ordres. Du reste le règlement des affaires d'Italie allait captiver toute son attention, en attendant que l'expédition d'Égypte l'éloignât de la France (mai 1798). La Corse, à peine reconquise, était retombée en 1797 au pouvoir de ce personnel directorial, dont la corruption demeure célèbre. Le gouvernement, menacé par la faillite financière, exploité par quelques hommes avides des jouissances dont la Convention les avait privés, minés par les complots royalistes ou jacobins, perdait tout crédit et tout prestige. Le Directoire ne se maintenait qu'à force d'expédients et au moyen des coups d'État. Au mois de septembre 1797 (18 fructidor), la crainte d'une réaction royaliste l'avait poussé à solliciter le secours militaire de Bonaparte, grâce auquel les élections législatives dans 48 départements furent cassées. Les députés suspects étaient chassés de l'assemblée, les émigrés revenus en France frappés à nouveau d'un décret d'expulsion, les prêtres réfractaires menacés d'arrestation. Ces mesures

Digitized by Google

d'exception produisirent en Corse la plus fâcheuse impression. On y accueillit avec un réel mécontentement les nouvelles listes de proscription, les actes de sévérité contre les ecclésiastiques. On en vint à reprocher à l'administration supérieure la peste qui sévissait alors dans le Fiumorbo et qu'un vaisseau naufragé et pillé y avait apportée. Sous prétexte de défendre la religion menacée, un certain nombre de personnes des cantons du nord-est, c'est-à-dire de l'ancienne Terre du commun, réunies au couvent de Saint-Antoine de la Casabianca, décidèrent de prendre les armes et se donnèrent comme signe de ralliement une croix blanche fixée au béret. Le vieux général Augustin Giafferi, alors âgé de quatre-vingts ans, fils du héros de 1729, fut prié de se mettre à leur tête; il eut la faiblesse d'y consentir. Cette révolte, dite de la *Crocetta*, échoua piteusement. Après avoir tenté un coup de main sur Vescovato et l'île Rousse, les émeutiers furent dispersés par le général Vaubois, commandant les troupes stationnées en Corse. L'unique victime fut le malheureux Giafferi, que ses soldats abandonnèrent et qui, traduit devant une commission militaire, fut condamné à mort et fusillé sur la place Saint-Nicolas, à Bastia (1798).

Impuissance du Directoire.

Cette révolte était un symptôme dangereux pour la sécurité d'une île que les Anglais, maîtres de la Méditerranée, menaçaient. Le Directoire le comprit. Il essaya de gagner les habitants par quelques décrets bien inspirés, comme la création d'un enseignement primaire dans l'Au-delà des Monts ou département du Liamone et

Digitized by Google

d'un collège secondaire à Bastia, dans le local de l'ancien couvent des Jésuites; ce fut le début du lycée. Deux ans auparavant, Bonaparte lui en avait donné l'idée. Le gouvernement promit aussi une indemnité de 3 millions en papier discrédité aux insulaires émigrés et demeurés fidèles à la cause française pendant l'occupation anglaise (25 janvier 1798). Mais il était incapable d'apporter un remède au désordre administratif, aux troubles électoraux et aux concussions des employés qui prenaient exemple sur leurs chefs. Les assemblées choisissaient plusieurs candidats pour occuper le même poste; loin de sévir, le Directoire acceptait les uns et dédommageait les autres. Le scrutin devenait donc une source d'intrigues ou un mode d'enrichissement. En même temps, les suspects et les prêtres étaient frappés et persécutés et, comme pour augmenter le nombre de ses adversaires, le gouvernement inquiétait les amis de Bonaparte. Une sédition militaire éclatait même à Bastia, parmi les troupes qui ne recevaient plus depuis longtemps ni solde, ni vivres, ni vêtements; ses auteurs n'acceptaient de se calmer que sur la promesse formelle d'être payés par la ville elle-même. En septembre 1799, la Corse était en proie au trouble le plus grand.

Menaces d'invasion et de révolte en Corse.

C'est alors que se produisirent les événements extérieurs dont le retentissement déplorable parvint jusque dans l'île. Sans souci de sa faiblesse financière et militaire, le Directoire avait, en 1798, annexé successivement et organisé en républiques sœurs,

Digitized by Google

les États du pape, la Suisse, Mulhouse, Genève, le Piémont, le royaume de Naples, tandis que Bonaparte conquérait l'Égypte et menaçait la Syrie, puis l'Inde. Le roi de Grande-Bretagne et l'Empereur s'étaient donc concertés pour nouer une coalition nouvelle, dans laquelle étaient entrés le tzar de Russie et le sultan. En 1799, la France, qui disposait de 150.000 soldats contre des ennemis trois fois plus nombreux, avait été vaincue en Allemagne et en Italie. Souvarof et les Russes étaient maîtres de la péninsule italienne, les Autrichiens du Rhin, les Anglais de la Hollande. Le territoire français lui-même était à la veille d'une invasion ; seul Masséna à Zurich, comme autrefois Kellerman à Valmy, retenait les ennemis. A la faveur de ces désastres, beaucoup de Corses espéraient que les alliés tenteraient un coup de main sur l'île et qu'une attaque décisive, soit du sud, soit de l'est, chasserait les Français de leur domaine insulaire. Il y eut en effet de louches intrigues, conduites, dit-on, par le roi de Sardaigne, qui laissa croire aux exilés corses et à leurs partisans que le tzar était disposé à annexer la Corse à son empire. Il n'en fallait pas davantage pour qu'un groupe d'émigrés à la tête duquel se trouvaient l'ancien colonel Buttafoco et Marius Peraldi, d'Ajaccio, l'un et l'autre ennemis de la famille Bonaparte, partît de Livourne et débarquât sur la côte du Fiumorbo. Cette partie de l'île avait été déjà touchée par la révolte de la *Crocetta ;* l'esprit des habitants était encore excité par l'épidémie de 1797. On leur prodigua l'or et les promesses ; on fit sonner bien haut les défaites du Directoire et les victoires de Souvarof, installé en Italie. Il ne fut pas difficile de recruter

Digitized by Google

des mécontents et d'organiser une petite armée, qui prétendait combattre pour Paul Ier de Russie. Curieuse légèreté d'une nation, pourtant fidèle aux bons gouvernements, qui rêva d'être dominée successivement par tous les princes de l'Europe, et dont les membres intriguèrent tour à tour avec l'Espagne et la Toscane, la Turquie et les Deux-Siciles, la France et la Sardaigne, l'Angleterre et l'Empire. Il manquait à leur ambition d'avoir voulu être Moscovites; ils pouvaient maintenant se montrer satisfaits. De proche en proche, l'incendie insurrectionnel se répandit; les pays de la Rocca, de Moriani, de Tavagna s'agitèrent. La Balagne fut à son tour atteinte. A la fin de 1799, il était à craindre que les événements européens n'eussent pour conséquence une révolte générale des Corses et une deuxième expulsion des Français. Le salut vint d'Egypte. C'est à Napoléon qu'était réservé le soin de faire rentrer pour la dernière fois ses compatriotes dans le devoir, de fixer pour toujours leur destinée si changeante.

Napoléon Ier et la Corse.

L'action civilisatrice de Bonaparte, commencée pendant son séjour en Italie, mais interrompue par son départ pour l'Egypte, allait être reprise et continuée désormais sans interruption. Le futur empereur, abandonnant son armée en Afrique, s'était embarqué pour la France avec ses plus fidèles lieutenants, Berthier, Murat, Beauharnais et Lannes. Après avoir heureusement échappé à la croisière de l'amiral Nelson, il était arrivé en vue d'Ajaccio, le 29 septembre 1799. Un arrêt d'une dizaine de jours dans sa ville natale,

Digitized by Google

qu'il ne devait plus revoir, lui permit de lire les journaux relatifs aux événements qui s'étaient déroulés en France depuis 1798. Il aborda à Fréjus, vint à Paris et y accomplit le coup d'État du 18 brumaire (novembre) qui le rendit maître du gouvernement. Il devait conserver le pouvoir pendant quinze ans, c'est-à-dire assez longtemps pour transformer, s'il le voulait, la Corse politiquement et économiquement. Jamais événement n'avait été plus heureux pour cette île que l'avènement au trône des Bourbons de l'un de ses enfants, et surtout de celui qui jusqu'alors s'était intimement mêlé à sa vie politique, lui avait témoigné beaucoup d'affection, et n'avait pas caché ses projets de réorganisation. L'éclat inespéré de sa fortune allait-il faire oublier à Bonaparte sa patrie ? On le prétendit plus tard, au temps de la Restauration, et on vit des historiens sérieux répéter après les pamphlétaires que Napoléon avait seulement doté sa patrie d'une modeste fontaine et d'une simple route. Rien n'est plus injuste et plus faux. L'action de Napoléon Ier sur la Corse est considérable. Le document qui l'atteste le mieux est le recueil des lettres impériales. Consultons-le[1].

On y voit l'incessante préoccupation impériale de faire régner l'ordre et la prospérité dans l'île. La tranquillité avait été troublée dans les derniers mois de 1799 par les menées sardes et moscovites ; en dépit des succès remportés par les généraux Cervoni et Ambert, lieutenants chargés par le premier consul

1. Les lettres relatives à la Corse ont été publiées dans le *Bulletin de la Société des Sciences corses* et forment un fascicule in-8° d'une centaine de pages.

Digitized by Google

FIG. 49. — Une vue d'Ajaccio, au XIX^e siècle.

La ville, fondée en 1492 par l'office de Saint-Georges, après la destruction du vieil Ajaccio, fut peuplée de Génois et munie d'un château. Sampiero s'en empara sans coup férir, en 1553 ; de Thermes fit commencer la citadelle et les murs très épais, que les Génois continuèrent, après 1569. Ils séparèrent la cité du château qu'ils entourèrent d'un fossé très large, de manière que la mer le baignât de tous côtés. La figure 47 indique la maison Bonaparte (en 1), la rue de la cathédrale Sainte-Marie, commencée en 1583, ou rue Notre-Dame (V), le *Carrugio diritto* ou rue Napoléon actuelle (IV), l'emplacement hors les murs de la rue du Diamant (VI), celui de la place des Palmiers (VII), la route de Bastia ou cours Napoléon (VIII), le couvent des Capucins (IX). Ajaccio était en 1789 une petite ville aux rues propres et larges, au port excellent, aux ressources abondantes, mais privée d'eau, avec 5.000 habitants. L'impulsion énergique de Napoléon la transforma. Les murs d'enceinte ont disparu, de larges avenues ont réuni le faubourg à la cité, de belles places, une longue jetée, que montre la gravure, un vaste quai en font le coquet chef-lieu de la Corse, avec une population qui est montée de 5.000 à 12.000 en 1815, à 15.000 en 1860, à 26.000 en 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

de la pacification, la révolte, étouffée dans une région, reparaissait dans une autre. L'énergie et la sévérité, inspirées par la justice, étaient les meilleurs remèdes à toutes les agitations insulaires. Napoléon le savait mieux que tout autre.

Régime de sévérité et d'exception appliqué à l'île.

Il n'hésite donc pas à mettre la Corse « hors la Constitution » ; il recommande de réprimer sans faiblesse tout désordre, à l'aide d'une colonne mobile de 7 à 800 hommes : « Vous ferez voyager cette colonne dans tous les quartiers où il y aura du trouble..., elle aura à sa suite un tribunal extraordinaire qui fera exécuter sur-le-champ les assassins et les voleurs... ou les provocateurs à la rébellion; ce n'est qu'en s'annonçant par un acte de rigueur que le commissaire pourra ramener la tranquillité dans ces départements. »

Ces moyens réussirent. Lorsque tous les habitants eurent été calmés, la Corse ne fut pas replacée sous le régime administratif des autres départements. Elle conserva son organisation exceptionnelle. Si les deux préfets subsistèrent, il y eut au-dessus d'eux un commissaire extraordinaire qui concentra les pouvoirs administratifs, judiciaires et même militaires. La centralisation à outrance, que le Consulat emprunta à l'ancien régime, fut appliquée très fortement en Corse et confiée à un véritable intendant, presque toujours militaire. L'île avait en effet dans l'Empire le double caractère d'un pays frontière constamment menacé par les An-

Le régime administratif.

Digitized by Google

glais, obligatoirement soumis à l'état de siège, et celui d'une région peuplée d'habitants aux mœurs particulières, au tempérament remuant, que toutes les guerres antérieures avaient plongés dans un affreux désordre. A une situation aussi exceptionnelle, il fallait un gouvernement exceptionnel. Aussi Napoléon donne-t-il à son délégué une autorité absolue sur l'administration du pays, sur les lois et la vie même des insulaires. L'arrêté consulaire du 17 nivôse an IX, qui confiait à Miot le titre d'administrateur général, lui conférait une autorité à la fois législative et exécutive. Il y eut, dès le début, une tendance à réunir les deux départements du Golo et du Liamone en un seul pour mieux concentrer les pouvoirs. En 1801, la fusion est déjà réalisée pour l'administration financière; elle ne le sera pour l'administration proprement dite que par le décret du 19 avril 1811 qui, malgré la géographie, supprima les deux préfectures et transporta à Ajaccio, pour des raisons d'ordre sentimental et politique, le gouvernement de l'île. Toutefois cette dictature ne doit pas être tyrannique : le Corse est revêche, mais au fond juste. « Parlez avec eux et ayez la patience d'écouter ce qu'ils vous diront, soyez un peu sévère dans les fonctions qui vous sont attribuées »; et en 1806 : « il est nécessaire de faire des exemples et de fixer l'inconstance du Golo et du Liamone; faites régner dans le pays une sévère police. »

Sévérité et justice doivent aller de pair. Napoléon n'ignore pas que l'action des tribunaux peut aider aux progrès de la civilisation dans l'île. Il attire sur ce point l'attention constante de ses représentants.

Digitized by Google

Dictature militaire.

D'ailleurs l'établissement des listes de notabilités, en vertu de la Constitution de l'an VIII, avait rendu le suffrage universel impuissant et inutile et enlevé aux élections toute importance; ainsi les maux qu'elles avaient causés et les intrigues qu'elles avaient permises avaient disparu; les haines et les vengeances avaient diminué. La désignation de tous les fonctionnaires par le premier consul, puis par l'empereur, leur origine continentale surtout pour les magistrats facilitaient la pacification. « La faiblesse des juges, écrivait Napoléon en 1800, est une cause fréquente de grands malheurs. Je reçois beaucoup de plaintes, sur leur nomination ; beaucoup d'entre eux n'ont jamais été hommes de loi. Désignez-les-moi. » Le remède était urgent. Moins d'un an plus tard, il était trouvé : « Créez un tribunal criminel extraordinaire, qui résidera à Ajaccio et qui sera composé de cinq juges, dont deux militaires. Les trois autres devront être pris parmi les jurisconsultes du continent, étrangers aux inimitiés de l'île et, à défaut, de cinq militaires éclairés et sages. »

De cette manière, la justice militaire surveillait et corrigeait au besoin la justice civile représentée en Corse par un tribunal de simple police dans la commune et un tribunal de première instance dans l'arrondissement. « Un adjudant commandant, chargé de la haute police, devait accélérer le jugement des procès, lancer des mandats d'arrêt, exercer une surveillance étroite sur la correspondance, faire arrêter les assassins, désarmer les communes et les familles qui se faisaient la guerre. » Il était assisté d'un corps

Digitized by Google

d'éclaireurs pour le département du Liamone, de deux pour celui du Golo; chacun d'eux était commandé par un officier général ou supérieur, « ayant à sa suite une commission militaire extraordinaire de trois officiers, qui jugeait tout brigand pris les armes à la main. » Ainsi la dictature militaire, une haute police de surveillance, tels sont les rouages essentiels du régime que va connaître la Corse sous la domination napoléonienne.

Cette sévérité est affectueuse.

Reconnaissons d'ailleurs, que les antécédents de la Corse et la situation de l'empire, engagé, depuis 1804, dans une lutte à mort contre l'Angleterre, excusaient ce joug trop dur. Déjà l'ancien régime, avec Marbeuf, avait été aussi sévère, quoique les circonstances extérieures fussent bien différentes. Napoléon n'agissait de la sorte que par une mesure de prudence et peut-être aussi pour habituer ses compatriotes à l'ordre administratif. Il ne se refusait pas cependant aux mesures de bienveillance. Déjà en 1800, il avait proclamé une amnistie générale ; en 1801, il permettait aux émigrés corses de retourner dans leur patrie. « On m'assure qu'il y en a plus de 1.500 inscrits sur la liste de police ; je crois qu'il n'y en a pas véritablement trente qui le méritent. » Napoléon ne garde pas rancune du passé à ses compatriotes ; il leur témoignera une confiance qui ne se démentira jamais, agira envers eux comme envers les membres de sa famille et leur prodiguera des faveurs jusqu'à son lit de mort. Quand, en 1809, le général Morand accusera les Ajacciens de s'entendre avec les Anglais, son caractère soupçonneux

Digitized by Google

n'y ajoutera cependant pas foi. Il répondra : « Cela est pitoyable et ridicule... il faut décerner des mandats d'arrêt contre ceux qui supposent des conspirations où il n'y en a point. »

Le recrutement militaire en Corse.

Cette confiance, jointe à ses besoins militaires, fera que nulle part plus qu'en Corse il ne recrutera pour son armée. « Les deux départements de l'île, dit-il en 1802, fournissent une grande quantité de bons soldats... même aux différentes provinces de l'Italie. Procurez-vous donc des recrues par tous les moyens. » Ce recrutement aura, suivant lui, le double avantage d'ouvrir un débouché en France à des montagnards pauvres et de les empêcher de troubler le pays. Aussi ne cesse-t-il de réclamer des soldats et même des marins à ses commissaires dans l'île ; il y insiste si souvent et si instamment que cela mérite d'être noté. En 1802, il ajouta un troisième bataillon corse à la troisième demi-brigade ; en 1803, un autre bataillon à Antibes. « Vous ne devez pas être en peine, écrit-il, de trouver un millier d'hommes, en les envoyant à la disposition du général à Antibes, qui les fera passer dans les différents corps de la division... ainsi que 2 à 300 matelots. » En 1805, il exige par lettre « que le général Morand fasse passer sur le continent le plus de conscrits possible ; cela a l'avantage d'avoir de bons soldats et d'ôter des fainéants aux recruteurs anglais ; essayez aussi de vous procurer une centaine de matelots ». Il y revient à plusieurs reprises dans cette même année et répète avec énergie : « Le Corse est bon soldat ; il faut que Morand m'en procure le plus

Digitized by Google

possible et n'épargne rien pour cela ». Mais le général met quelque lenteur à obéir; l'empereur écrit rudement : « Je suis mécontent de ce qu'il n'envoie pas les 500 marins et les conscrits ». En 1806, il lui ordonne même d'organiser quatre colonnes mobiles de 7 à 800 hommes chacune, « qui seront excellentes pour faire la guerre aux brigands de la Calabre ». Il organise même cinq bataillons de chasseurs corses. Ces levées incessantes se continuent jusqu'en 1814; le 21 mai 1815, il écrivait encore : « Je désire 500 Corses pour la jeune garde et 300 pour la vieille garde ». Ces derniers venus devaient s'illustrer à Waterloo et tomber héroïquement pour la gloire et la défense de leur impérial compatriote.

Fortification de l'île.

Il est possible que ces saignées continuelles aient appauvri la Corse, qui ne comptait alors que 174.000 habitants, mais elles détournaient la jeunesse turbulente vers cette carrière qui lui avait toujours souri et gagnaient à Napoléon ses compatriotes en les faisant participer à l'éclat de sa gloire. Privée de ses meilleurs défenseurs, l'île aurait pu cependant devenir une proie pour ses ennemis. Comme conséquence de ce système militaire, Napoléon ne cessa pas d'en conseiller la fortification : « trois fortins contenant chacun un corps de garde de 30 hommes et deux pièces de 6; deux batteries, dont l'une aux Sanguinaires avec deux pièces de 12 et l'autre à Villa Nuova, protégeront Ajaccio contre les ennemis du dedans et du dehors. » Cet admirable port abritera également « une station navale avec deux bonnes frégates, un brick et deux autres bâti-

Digitized by Google

ments, un atelier de réparation qui amorceront la création d'une marine corse et inquiéteront beaucoup les Anglais et la Sardaigne ». Cela ne lui paraît pas suffisant : « La marine sarde est plus forte que la mienne ; c'est une véritable honte. Il est nécessaire d'avoir à Bonifacio une corvette et deux bricks, deux bricks et une corvette à Ajaccio et à Bastia », de manière à faire respecter les bâtiments corses. Il fait aussi « construire deux ou trois batteries de cinq ou six pièces de 36 ou de 24, avec trois tours du deuxième modèle pour chacune, et six mortiers » dans le golfe de Sagone ; « protégez le mouillage de Saint-Florent, organisez quatre compagnies de garde-côtes corses, réparez sans délai le château de Cargèse, où l'on mettra une garnison de 200 hommes ». Quant aux principales places de la Corse, elles ne méritent pas qu'on les entretienne : « celle de Corte ne peut servir à rien ; la citadelle d'Ajaccio est mauvaise, mais Calvi a quelque importance et doit servir de boulevard de défense ». Ces instructions précises demeureront du reste lettres mortes. Le général Morand, chargé de l'organisation militaire, faisait si peu dans ce but que Napoléon pouvait dire, le 20 mai 1815 : « Je dois remarquer que la Corse n'a aucun système de défense ».

Répression des abus.

L'attention impériale ne se porte pas seulement sur les questions militaires, mais aussi sur la répression des abus de tous ordres dont les fonctionnaires insulaires avaient l'habitude de se rendre coupables. L'Empereur avait à sévir aussi bien contre l'indiscipline de ses agents

Digitized by Google

que contre leurs malversations et leurs actes arbitraires. Morand, malgré ses hautes fonctions de gouverneur, fut lui-même rabroué : « Je vous ai confié le commandement de la Corse pour l'administrer avec fermeté, non avec tyrannie ». Il charge le sénateur Casabianca de faire une enquête sur son compte. L'évêque Sébastiani a méconnu les volontés du souverain : « Témoignez-lui mon mécontentement de ce qu'il établit le séminaire dans un village, au lieu de l'établir dans la métropole ; mon intention est qu'il passe au moins dix mois de l'année dans le chef-lieu de son diocèse ». N'était-ce pas là une prescription du concile de Trente, au XVI^e^ siècle, qui, le premier, avait fulminé contre l'absentéisme. Il n'est pas moins sévère pour les concussionnaires : « Il me revient des plaintes sur l'administration des domaines ; envoyez un rapport, et tous les renseignements qu'a produits l'enregistrement ». Des membres du conseil d'administration de la gendarmerie ont retenu des masses appartenant aux soldats pour payer le fourrage de leurs chevaux. « Faites arrêter les individus coupables de cette dilapidation. » « Des capitaines portent sur les contrôles des hommes qui ne sont pas présents, assurez-vous de la réalité de ces plaintes. » Le ministre de la guerre lui-même n'échappe pas à la critique, il paye pour les officiers généraux en Corse 121.275 francs et pour les gardes-côtes 103.840 francs : « Cela paraît exorbitant ; il convient de diminuer considérablement ces dépenses. » Le contrôle de Napoléon I^er^ est vigilant, s'exerce sur tout, prévoit tout et s'efforce, par des règlements minutieux, de rétablir un peu d'ordre dans une île qui n'a presque toujours connu que le désordre.

Digitized by Google

Le relèvement économique : 1° Par un régime fiscal spécial.

Son action ne se borne pas à être réparatrice. Elle est aussi créatrice et tend à relever économiquement une île trop délaissée. Jusqu'ici les progrès économiques avaient été malheureusement rendus difficiles par la pauvreté du sol, la faible densité de ses habitants, dont les plus vigoureux étaient incorporés dans l'armée et par la rareté des voies de communication. C'est à la suppression de ces trois obstacles que Napoléon consacra une grande partie de ses efforts. La terre ne donnait que des ressources médiocres ; il ne fallait donc pas lui imposer les mêmes charges qu'aux contrées de l'empire plus privilégiées. C'est à quoi tendirent les célèbres arrêtés Miot [1]. Le 21 prairial an IX, l'administrateur général, en vertu des droits législatifs qui lui avaient été délégués, donnait à l'île des lois financières en rapport avec sa situation misérable : il diminua ou supprima les droits de timbre en maintes circonstances, réduisit les droits d'enregistrement pour les héritiers, les frais de justice pour les plaideurs ; les taxes douanières furent également réduites ou abolies en ce qui concerne les denrées coloniales et les marchandises étrangères. Plus tard, deux décrets des 29 décembre 1810 et 12 janvier 1811 mirent la Corse en dehors du monopole des tabacs ; la culture de cette plante fut libre et assimilée à celle d'une denrée agricole quelconque ; la vente et la circulation n'étaient donc soumises à aucune restriction.

1. L'article 4 de l'arrêté qui lui confiait ses pouvoirs les avait précisés : « Il pourra prononcer des dégrèvements ou remises sur les impositions qui existent, soit directes, soit indirectes ».

Digitized by Google

Le 1er juillet 1811, la Régie des droits réunis, établie le 25 février 1804 dans toute la France, fut supprimée en Corse ; on lui substitua une sorte d'abonnement sur les boissons et les cartes à jouer, sous la forme d'une adjonction annuelle de 30.000 francs au principal de la contribution personnelle-mobilière. Napoléon écrivait en outre au ministre des Finances Gaudin : « Il faut diminuer les dépenses de l'administration des ports et des forêts. La Corse doit rapporter 600.000 francs, qui seront affectés à ses dépenses personnelles, la défense du pays non comprise. » Il conseille la réduction du nombre des employés, qui aboutira à la suppression d'un département en 1811 ; il recherche la diminution des frais de perception. Cela ne donne pas quand même les résultats attendus. Alors il songe à réaliser la franchise en douane des produits corses sur le continent : « Il faut donner à la Corse tous les privilèges possibles pour l'introduction des denrées de son cru en France. La France est l'Europe pour elle, puisque Marseille, Gênes et Livourne sont français. Si l'on ne peut pas entrer ses denrées sans payer de droits, ou avec quelques avantages notables, elle ne pourra s'en dédommager en les portant ailleurs. Il ne paraît pas que ces avantages puissent avoir de l'inconvénient, puisque la Corse ne produit aucune denrée du genre des denrées coloniales et que ses productions ordinaires sont des huiles, des vins, des bois de chauffage, de la cire, du miel, des raisins, des peaux de chèvre. »

L'intention de Napoléon est donc formelle : la Corse doit avoir un régime financier particulier, si l'on tient

Digitized by Google

à assurer son développement. Après cela, il faudra lui fournir la main-d'œuvre indispensable pour entreprendre les travaux de toute nature qui s'imposent. Les travailleurs viendront du dehors; on les prendra parmi les prisonniers de guerre et les galériens. L'empereur envoie, en 1801, 1.000 Autrichiens comme terrassiers, organisés en compagnies de 100 hommes ; 300 Maltais comme colons, en 1803; de Naples, 500 galériens, en 1806, et il se dispose à en envoyer encore 1.000. Ces hommes de peine sont répartis chez les habitants, ou installés sur un domaine national, ou utilisés à la construction des routes, car rien n'a plus préoccupé l'empereur que la constitution d'un réseau vicinal qui, en facilitant le trafic, fortifierait la colonisation et la domination française. C'est à la route de Bastia à Ajaccio, qui doit souder les deux régions historiques si distinctes du Golo et du Liamone, qu'il attache le plus vif intérêt. N'est-ce point à la viabilité de leur empire que les Romains ont dû leur triomphe et l'assimilation des provinces? On sait quelle grande influence l'empire romain a exercée sur Napoléon dans l'organisation de son empire. C'est au début de 1801 qu'il donne l'ordre de commencer une bonne route, « de manière que les voitures et l'artillerie puissent traverser l'île, on y dépensera de suite une somme de 200.000 francs et l'année suivante une de 500.000 francs pour l'achever entièrement ». Mais ces sommes furent affectées à d'autres dépenses. L'empereur en fait vivement le reproche à son délégué et lui envoie, en 1802, 200.000 francs encore ; mais,

2° Par l'accroissement de la main-d'œuvre et de la viabilité.

Digitized by Google

« sous quelque prétexte que ce soit, le payeur ne pourra en disposer que pour cette route ». En 1803, il en attend l'achèvement, car « il est instant qu'elle se finisse ». En 1804, « il faut, avant d'ordonner aucun travail, faire achever la route d'Ajaccio à Bastia ; les autres se feront après. Seuls les ponts de la Gravone, du Liamone, d'Ucciani seront immédiatement commencés. » Il répète en 1805 : « Il faut faire terminer cette année même la route ; c'est un travail auquel j'attache la plus grande importance, et qui doit passer avant tout autre ». Malgré cela, en 1814, elle n'est pas faite. Seuls les chemins d'exploitation des forêts d'Aïtone et de Vizzavona étaient achevés. Et cependant son opinion bien nette avait été exprimée en 1807[1]. « Il ne faut en Corse que deux seuls grands chemins, l'un d'Ajaccio à Bastia, l'autre de Bastia à Saint-Florent. Tous les autres chemins doivent être considérés comme vicinaux. On sent qu'une île a moins besoin de grands chemins qu'une province du continent, vu que la mer est un grand moyen de communication. »

L'œuvre économique.

Quant à l'œuvre de relèvement économique proprement dite, si elle n'apparaît pas nettement dans la correspondance impériale, c'est qu'elle dépend surtout du fonctionnaire qui gouverne l'île ; d'autres documents peuvent nous la faire connaître. En tout cas, les innovations lui sont indiquées par le pouvoir central. Quelques-unes de celles-ci nous sont connues. Au point de vue agricole,

1. Cette année même, 5 février, Pascal Paoli mourait à Londres.

Digitized by Google

ce sont les distributions gratuites de blé français qui suppléent à la disette ou à l'insuffisance des récoltes insulaires; ainsi celle de 10.000 quintaux en 1802, ou celle de 1810. C'est l'encouragement donné à la culture du coton « qui vient très bien en Corse » (1806). C'est surtout la protection assurée à l'exploitation des forêts d'Aïtone et de Vizzavona en particulier, dans laquelle Napoléon voit une ressource considérable pour la marine et un gros revenu pour l'île[1]. Au point de vue industriel, il ordonne l'établissement d'une fabrique de briques et de poterie à Ajaccio, « pour le menu peuple, afin qu'il ne soit pas pour ces objets tributaire des Génois ». Il recommande l'installation de hauts fourneaux dans le cap Corse où l'on traiterait le produit des mines de l'île d'Elbe, « le meilleur fer de l'Europe ».

Faveurs accordées à Ajaccio.

Toutefois il est nécessaire de dire que la sollicitude impériale s'étend de préférence sur la région d'Ajaccio et en particulier sur la cité. Si Napoléon s'est souvenu de la Corse, c'est à la ville natale que son gouvernement est le plus favorable. Après en avoir fait, en 1811, la capitale administrative, en dépit de toutes les traditions, après avoir songé à la transformer en place forte de premier ordre et l'avoir mise à l'abri des injures de l'ennemi, il a voulu l'embellir, l'agrandir, l'assainir[2].

1. On doit lire à ce sujet les instructions données dans ses lettres du 11 janvier 1810 et du 23 août 1811; elles en valent la peine.

2. Le décret du 1er novembre 1807 contient tout un programme de réfection municipale destiné à embellir, à assainir, à alimenter la ville. S'il avait été appliqué, Ajaccio aurait subi une transformation presque totale.

Digitized by Google

Il autorise à détruire les fortifications qui paralysent son extension, il fait construire la place Bonaparte, aujourd'hui du Diamant, le cours Sainte-Lucie, large de 64 pieds, un quai pour le débarquement des marchandises, un môle ; il lui fait don d'une horloge de 3.000 francs, de 12.000 volumes pour sa bibliothèque ; il accorde 20.000 francs pour réparer le couvent des Capucins, qui deviendra le séminaire ; il donne des ordres et 10.000 francs pour la fondation d'une école secondaire, institue une garde sanitaire pour la quarantaine des navires, encourage des industries, fait commencer ou restaurer les routes des Sanguinaires, de Vico, de Vizzavona, de Provenzale, enfin se préoccupe chaque année de terminer les travaux de desséchement et d'alimentation en eau. L'étang dit des Salines était un « danger pour la ville » ; il accorde 50.000 francs pour le supprimer. Les habitants manquaient d'eau potable ; il ordonne de canaliser la source de Cannetto, bien que le devis des travaux s'élève à 360.000 francs, et il charge les services de la guerre de fournir à cet effet 10.000 mètres de tuyaux de fonte. Pour résumer, la période napoléonienne fut signalée à Ajaccio par des travaux considérables qui devaient transformer entièrement la cité.

Ne serait-il pas injuste maintenant de répéter avec Simonot que Napoléon, devenu empereur, ne songea plus à sa patrie[1] ? Il y pensa au contraire sur toutes

1. Cet ancien fonctionnaire des Douanes écrivait, sous la Restauration, dans ses *Lettres sur la Corse :* « Napoléon, l'homme le plus étonnant de notre siècle, dont j'ai admiré les prodigieux talents, tout en gémissant sur les malheurs auxquels il a livré la France, n'a guère fait pour son pays qu'une fontaine et une promenade ».

Digitized by Google

les routes de l'Europe qu'il parcourait au galop, dans toutes les capitales où les soucis de tous genres l'assaillaient; sa correspondance le prouve. Il reconnaissait cependant lui-même qu'il n'avait pas fait assez: « J'aurais voulu, disait-il à Sainte-Hélène, améliorer le sort de ma belle Corse; j'aurais fait le bonheur de mes compatriotes, mais les revers sont venus et je n'ai pu mettre mes projets à exécution ». Il aurait dû dire surtout : « Je n'ai pas su me faire obéir ». En dépit de ses recommandations et de ses desseins, quand vint la première Restauration, presque rien n'avait été fait en Corse. Les apparences semblaient bien attester son indifférence. La faute en retombe uniquement sur les administrateurs qu'il envoya dans l'île. Le premier, François Miot de Mélito, y séjourna de janvier 1801 à septembre 1802, pour la seconde fois. Il y accomplit une œuvre fiscale utile et durable; mais, par sa faiblesse vis-à-vis des fonctionnaires qui dilapidaient les fonds publics, par son favoritisme, que le Premier consul fut obligé de réfréner, par les attaques souvent imméritées dont il fut l'objet, son rappel fut rendu nécessaire. Il fut remplacé par le général Morand, qui commandait alors les troupes de l'île et qui fut investi, en janvier 1803, d'une véritable dictature; il devait la conserver jusqu'en 1811 et l'exercer avec énergie et sévérité. Mais il arriva que son isolement du continent et l'étendue de ses pouvoirs l'habituèrent à méconnaître les ordres impériaux, à tyranniser les populations pour des complots souvent

Impuissance de la volonté impériale.

Digitized by Google

imaginaires[1]. Si bien qu'en 1810 l'empereur était obligé d'envoyer le sénateur Casabianca pour faire une enquête locale sur les abus et les actes de despotisme du gouverneur (janvier 1810). Elle dut prouver que Morand avait très mal exécuté les ordres de son maître, car celui-ci écrivait le 8 mars : « Le service de la Corse a toujours été très mal fait ». Aussi n'échappa-t-il à la disgrâce que par faveur spéciale et fut-il rappelé. On l'envoya se faire tuer en Poméranie. On lui donna comme successeur le frère du maréchal Berthier, le général César Berthier, dont l'arbitraire fut encore plus grand à une époque où l'attention de Napoléon allait être absorbée par les dangers extérieurs. Il n'hésita pas à surtaxer la Corse d'une contribution extraordinaire d'un demi-million, dont 200.000 francs devaient être payés par Bastia et, quelque temps plus tard, il livra l'île aux Anglais.

La Corse est devenue moralement française.

Le moins qu'on puisse dire est donc que Napoléon fut très mal secondé dans ses projets corses et qu'après avoir voulu réaliser beaucoup de bien, il devait constater « que ses braves Corses n'étaient pas contents de lui ». Un résultat cependant avait été obtenu, résultat considérable, puisqu'il achevait de fondre la Corse dans l'unité française. La communauté des gloires et des souffrances que Napoléon, pendant quatorze ans, avait imposée à ses

1. C'est à ce sujet que le général Cervoni, commandant en chef à Marseille, écrivait à Saliceti, ministre à Naples : « Réjouissons-nous, mon cher compatriote, le général Morand fait le bonheur de la Corse ; on y fusille au moins un homme par jour. C'est une belle chose que la haute police. » (Renucci, II, p. 220.)

Digitized by Google

deux patries d'origine et d'adoption, le sang que les concitoyens de l'une et de l'autre avaient répandu et mêlé sur tous les champs de bataille de l'Europe, l'admiration que les deux peuples insulaire et continental avaient ressentie au plus haut point pour le même homme, avaient plus fait pour l'unification que tous les règlements administratifs. Des dizaines de milliers de jeunes Corses avaient été incorporés dans les armées françaises, beaucoup d'entre eux y avaient gagné des titres et des honneurs, plusieurs en étaient revenus généraux et comtes de l'Empire; les Abbatucci, les Casalta, les Gentili, les Cervoni, les Saliceti, les Arrighi, les Casabianca, les Franceschi, les Sébastiani et tous les autres officiers subalternes ou supérieurs, guidés par le sentiment et l'intérêt, s'étaient donnés, eux, leur famille et leurs partisans, sans esprit de retour, à la France.

La Corse affirme en 1814 ses sentiments français.

On le vit bien, en 1814, quand Bastia, mécontente d'un maître qui l'avait délaissée et appauvrie au profit d'Ajaccio, excitée par Berthier, qui achevait de la ruiner au moyen d'une contribution extraordinaire de 200.000 francs, fit appel à l'escadre anglaise et, après l'abdication de l'empereur (11 avril 1814), accueillit les soldats britanniques du général Montrésor comme des libérateurs. Le reste de la Corse eut une attitude digne et tranquille; aucun mouvement anglophile ne se produisit dans le sein d'une population aussi versatile que turbulente. Bien au contraire; quand l'amiral anglais eut lancé une proclamation par laquelle il annonçait aux habitants

Digitized by Google

« qu'à leur demande ils allaient être replacés sous la souveraineté de la Grande-Bretagne », la cour d'appel impériale d'Ajaccio, qu'un décret avait créée le 6 juillet 1811, répondit par cette adresse unanime : « Considérant que la Corse est un département français, que rien jusqu'à ce jour n'établit qu'elle ait cessé de faire partie intégrante de la France... elle ne saurait, sans trahir son honneur et les devoirs les plus sacrés, rendre la justice qu'au nom de Sa Majesté Louis XVIII » (7 mai 1814). C'était bien l'affirmation solennelle que désormais la Corse était indissolublement française.

Ici se termine donc l'histoire de la période qui vit, à son début, la diplomatie habile de la France et l'annexion violente de l'île au royaume de Louis XV. L'ancien régime avait proclamé l'union territoriale de la république corse et de la monarchie française. La Révolution avait tenté une fusion politique, que l'influence de Paoli avait interrompue. L'Empire réalisa une unité morale qui, pour la première fois, donna à l'île méditerranéenne des sentiments vraiment français. La civilisation corse, dont les mille vicissitudes ont rempli tout ce livre et qui, tour à tour, avait été phénicienne, grecque, carthaginoise, romaine, barbare, pontificale, sarrasine, pisane et génoise, devenait, par une fatalité historique et géographique, française. Elle allait le rester. Cependant, pour que l'unité fut complète, il manquait aux insulaires de participer à la vie économique du grand peuple, dont ils acceptaient de n'être qu'un modeste rameau. C'est la tâche qui incombera aux différents régimes appelés à gouverner la France au XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

Bonaparte, comme général, comme consul, comme empereur, a voulu faire de ses compatriotes des Français.

I. Napoléon Bonaparte. — Né à Ajaccio, le 15 août 1769, Napoléon fut élevé à Brienne, en France, grâce à une bourse royale. Il en sortit lieutenant, en 1785. Les débuts de sa carrière ne lui épargnèrent ni la misère, ni les privations. En 1790, malgré Paoli, il se donna à la Révolution et à la France. En 1792, il est capitaine, assiste à l'expédition malheureuse de Sardaigne, est chassé de Corse par Paoli, se réfugie avec les siens à Marseille, prend part au siège de Toulon, s'y distingue, est nommé général, puis mis en disponibilité pour refus d'obéissance. Le désespoir le gagne, quand il obtient le commandement en chef de l'armée d'Italie. La fortune du jeune Corse émigré sur le continent est désormais assurée.

II. La Corse sous le Directoire. — La glorieuse campagne d'Italie (1796) permit à Bonaparte de libérer la Corse des Anglais. Sur son ordre, le général Gentili l'occupa et y fit appliquer la constitution de l'an III. Bonaparte essaya d'y ramener l'ordre et la paix, mais il n'en eut pas le temps. Après son départ pour l'Egypte, sa patrie fut la proie de nouveaux troubles, une insurrection, dite de la Crocetta, y éclata, mais échoua. La mauvaise administration du Directoire et ses défaites, en 1799, laissèrent croire aux ennemis qu'ils pourraient faire soulever les Corses. La révolte commençait quand Bonaparte revint d'Égypte et rétablit le calme.

III. La Corse sous le Consulat et l'Empire. — Pendant quinze ans, Napoléon ne va pas cesser de s'oc-

Digitized by Google

cuper de sa patrie. Il veut la ramener à la civilisation française et y établit une dictature militaire qu'il confie successivement à Miot de Melito et aux généraux Morand et Berthier. Il y joint un régime de surveillance sévère et un tribunal criminel extraordinaire. Mais il en fait un pays de recrutement militaire et traque les abus avec beaucoup d'énergie. Il s'efforce aussi de relever le pays en réduisant les impôts et les frais de douanes; il envoie des étrangers pour cultiver le sol, ordonne la construction des routes, l'exploitation des forêts et de nombreux travaux. Ajaccio fut comblée de faveurs et devint capitale de l'île. Napoléon a donc voulu faire beaucoup pour sa patrie, mais il ne fut pas obéi de ses délégués.

En tout cas, en 1814, la Corse est enfin devenue, grâce à lui, moralement française.

LECTURES

1° LETTRE DE NAPOLÉON POUR LA MORT DE SON PÈRE

29 mars 1785.

MA CHÈRE MÈRE,

C'est aujourd'hui que le temps a un peu calmé les premiers transports de ma douleur, que je m'empresse de vous témoigner la reconnaissance que m'inspirent les bontés que vous avez toujours eues pour nous. Consolez-vous, ma chère mère; les circonstances l'exigent. Nous redoublerons nos soins et notre reconnaissance, heureux si nous pouvons, par notre obéissance, vous dédommager un peu de l'inestimable perte d'un époux chéri. Je termine, ma chère mère, ma douleur me l'ordonne, en vous priant de calmer la vôtre.

Ma santé est parfaite, et je prie tous les jours que le ciel vous en gratifie d'une semblable. Présentez mes respects à Zia Geltruda, Minnanna Saveria, Minnanna Fesch, etc.

Votre très humble et très affectionné fils,

NAPOLEONE DE BUONAPARTE.

Digitized by Google

2° RETOUR DE BONAPARTE A AJACCIO EN 1799

La place était couverte d'une foule délirante, les fenêtres, les toits des maisons fourmillaient de curieux : tout le monde voulait voir l'homme étrange qui naguère encore n'était ici qu'un officier ordinaire, que l'un des chefs démocrates de notre petite cité. Il descendit à la Casa Bonaparte, puis il alla se promener sur la place du Diamant. Il faut que je vous raconte une anecdote qui lui fait honneur : « Lorsque Napoléon vivait à Ajaccio, il était en butte à la haine des prêtres et des aristocrates. Voulant un jour rentrer chez lui, il voit un abbé qui de sa fenêtre l'ajuste avec une carabine. Napoléon se baisse aussitôt et la balle, passant par-dessus sa tête, va frapper le mur. Encore un peu et l'Empereur était perdu pour le monde. Or le général Bonaparte rencontra ce même prêtre sur la place. L'abbé fit mine de l'éviter en passant de l'autre côté de la rue ; mais Napoléon courut lui tendre la main et lui rappela gaiement leur ancienne aventure. »

A Ajaccio, il alla faire une partie de chasse avec ses compagnons et passa une journée à Milelli. Il appela ses bergers, récompensa richement ce Zampaglino qui l'avait aidé à faire son premier coup d'Etat (contre Peraldi), leur distribua ses troupeaux et ses champs. Sa pauvre Camille Ilari accourut aussi ; elle l'embrassa en pleurant, lui offrit une bouteille de lait et lui dit simplement : « Mon fils, je t'ai donné le lait de mon cœur, prends maintenant celui de mes chèvres. » Napoléon lui donna une maison confortable et une riche campagne ; quand il fut devenu empereur, il y joignit une pension de 3.600 francs. Après être resté six jours à Ajaccio, il fit voile pour la France.

(D'après GRÉGOROVIUS : *Corsica*, II.)

3° REPROCHES AU GÉNÉRAL MORAND, GOUVERNEUR DE LA CORSE

Au général Clarke, ministre de la Guerre, à Paris.

Vous témoignerez mon mécontentement au général Morand sur sa conduite, qui est devenue abusive et tyrannique. Je lui ai confié le commandement de la Corse avec des pouvoirs extraordinaires pour y maintenir la tranquillité, et non pour en inquiéter les bons citoyens. Vous lui ferez connaître qu'il n'a point le droit d'empêcher aucun bon citoyen de l'île de Corse de

Digitized by Google

se rendre en France et de porter ses doléances au gouvernement; que c'est abuser étrangement des droits que je lui ai donnés, que je veux espérer qu'il changera, et que je ne serai pas obligé de méconnaître les services qu'il a rendus il y a plusieurs années. Qu'il se conduise comme dans les premiers temps de son commandement et que l'exercice du pouvoir ne le rende pas tyrannique; ses mesures sont vexatoires. Il ne connaît pas l'esprit du pays; il faut le mener avec fermeté, mais non le traiter arbitrairement. La supposition d'une conspiration pour livrer la ville d'Ajaccio aux Anglais est pitoyable et ridicule.

(*Bulletin de la Société des Sciences de la Corse*, 1911 : *Lettres de Napoléon relatives à la Corse.*)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES :

Lettres de Napoléon Ier concernant la Corse de 1796 à 1815 (extraits de la correspondance, publiés par l'abbé Letteron dans le *Bulletin corse*, 1912).

Bulletin des lois.

OUVRAGES PARTICULIERS :

Abbé Rossi. — *Osservazioni storiche*, XV et XVI.

Arnier. — *Souvenirs d'Ajaccio;* anecdotes arrivées dans cette ville pendant le séjour de Bonaparte à son retour d'Egypte, 1800.

Lavallée. — *Voyage dans les départements de la France. Golo et Liamone;* Paris, 1801.

Viaggio di Licomède in Corsica, 2 vol. Paris, 1804.

Serie degli avvenimenti accaduti in Bastia nel 1814; Firenze, 1814.

Renucci. — *Storia di Corsica*, 2 vol. Bastia, Fabiani, 1833.

Nasica. — *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon;* Paris, Ledoyen, 1852.

Jeanvrot. — *Législation spéciale de la Corse et les arrêtés Miot;* Paris, Cotillon, 1878.

Digitized by Google

A. GAUDIN. — *Le régime fiscal de la Corse, les arrêtés Miot ;* Bastia, Ollagnier, 1876.

Louis CAMPI. — *Notice sur Joseph Grandval;* Ajaccio, Pompéani, 1879.

J.-B. THIERS. — *Bastia*, en 1814, traduit de l'italien, d'après un manuscrit du temps; Bastia, Ollagnier, 1883.

Arthur CHUQUET. — *La jeunesse de Napoléon*, 3 vol. Paris, Colin, 1899.

MARCAGGI. — *La genèse de Napoléon Ier ;* Paris, Perrin, 1902.

LACOUR-GAYET. — *La mère de Napoléon* (*Bulletin de la Société des amis de l'université de Lyon*, 1910).

TSCHUDI. — *La mère de Napoléon ;* Paris, Fontemoing, 1910.

JUNOT (la duchesse d'Abrantès). — *Mémoires, Souvenirs sur l'enfance, la jeunesse, la vie privée de Napoléon Bonaparte* (Société des publications litt. ill., Paris, 1910).

Arthur LÉVY. — *Napoléon intime* (collection Nelson).

C. BOSC. — *La conspiration d'Ajaccio contre la France*, en 1809, d'après la correspondance off. inédite, Paris, s. date.

L. VILLAT. — *Bibliographie napoléonienne* dans la *Revue des Etudes napoléoniennes ;* mai 1913.

Digitized by Google

CONCLUSION

LA CORSE AU XIX^{e} SIÈCLE

Les événements de 1814 et ceux de 1815 avaient prouvé que la Corse, territoire français depuis 1768, et département depuis 1789, était devenue, avec Napoléon I^{er}, un morceau de la patrie française. Elle le resta au XIX^{e} siècle. Sans interruption, depuis cent ans bientôt, elle connut les mêmes souffrances et les mêmes joies que la grande nation à laquelle le destin l'avait unie. A l'instabilité des dominations anciennes succéda la stabilité française. Durant un siècle, la France eut le loisir de continuer et d'achever l'œuvre entreprise par l'Empire, c'est-à-dire de fondre politiquement, moralement, économiquement l'île dans la masse continentale, la race corse dans la race française. Un examen rapide des efforts tentés dans ce but par les différents gouvernements qui se sont succédé à Paris doit terminer l'histoire de la civilisation corse et permettre d'apprécier les résultats. En d'autres termes, la Corse est française de cœur, l'est-elle aussi de fait?

Digitized by Google

La vie politique : 1° Sous la Restauration.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est le piétinement sur place, la stagnation de cette civilisation. Telle elle était en 1815, telle elle est à peu près en 1914. On a accusé les habitants d'en être la cause, on n'a pas incriminé, autant qu'ils le méritaient, les gouvernements. Ceux-ci n'avaient pas les mêmes raisons affectueuses que Napoléon Ier de s'intéresser spécialement à l'île; ils étaient même parfois mal disposés envers une terre qui avait donné naissance à l'usurpateur[1]. Quant aux insulaires, abandonnés à eux-mêmes, ils étaient immédiatement retombés dans les errements que leur avait légués le passé. La Restauration commença par supprimer la dictature militaire que l'Empire lui avait appliquée et par faire de la Corse un département. Si elle laissa subsister un gouverneur, comme commandant des troupes, elle rendit au préfet son indépendance, sans préciser exactement les attributions des deux fonctionnaires. Il en résulta bien vite un désaccord, qui favorisa la reconstitution des partis et des clans presque disparus. La population, déjà divisée en bonapartistes, fidèles au culte de Napoléon, et en royalistes, ralliés aux Bourbons, se trouva bientôt en proie au désordre politique. Le régime électoral le favorisa. En vertu de la Charte de 1814, la Corse n'élisait que deux députés; le droit de suffrage appartenait

1. Un contemporain de Louis XVIII écrivait en 1819 : « Depuis quelques années on se déchaîne contre lui, le Corse, avec une sorte de fureur; chacun l'insulte, personne ne le défend et le plus mince employé croit, en entrant dans l'île, que le droit d'en traiter les habitants en ilotes fait partie des attributions de sa place. Le Corse n'est point heureux aujourd'hui et je doute que son sort puisse s'améliorer de sitôt. » Cf. SIMONOT, *Lettres sur la Corse*, Chaumerot, Paris, 1821.

Digitized by Google

aux électeurs âgés de trente ans et payant un cens de 300 francs; pour être élu, il fallait être imposé pour une somme de 1.000 francs. En outre, les électeurs étaient désignés par le préfet, qui s'efforça de n'introduire dans le collège électoral que des citoyens dévoués au régime, sans se soucier au besoin du chiffre de leurs impositions. De cette manière, le premier collège qui fut réuni à Corte, en 1817 seulement, ne comprit qu'une cinquantaine d'électeurs, dont les voix se portèrent, conformément à l'injonction administrative, sur François Peraldi, d'Ajaccio, et sur l'ancien président de la cour royale, Castelli[1]. Or le premier ne put pas siéger, puisqu'il avait moins de quarante ans, âge légal, et le second eut un rôle insignifiant. L'arbitraire administratif, la candidature officielle, l'insuffisance de la représentation législative empêchaient toute vie politique sérieuse en Corse. Les habitants se dédommagèrent en se livrant aux rivalités de familles, dont les plus ardentes furent celles des Pozzo di Borgo et des Sébastiani; la première eut pour chef l'ambassadeur, la seconde le maréchal dont l'influence et les ambitions électorales furent officiellement combattues.

Le désordre politique et social.

Les préfets ne faisaient rien pour empêcher la renaissance de l'anarchie. Leur instabilité paralysait toute action bienfaisante, même quand ils la recherchaient, comme Lantivy. En quinze ans, neuf préfets se succédèrent

1. Franceschini, *Un préfet de la Corse sous la Restauration, M. de Saint-Genest* (1815-1818). (*Bulletin de la Société des sciences corses*, 1913.)

Digitized by Google

qui, pendant les vingt mois en moyenne de leur administration, s'efforcèrent surtout de placer leurs créatures. L'autorité royale n'avait aucun souci d'améliorer cette situation. Elle gardait rancune à ce département d'avoir enfanté Napoléon et le laissa bien voir en différentes occasions. Ajaccio fut particulièrement punie, on lui enleva la Cour royale et le gouvernement militaire qui furent transférés à Bastia. Une ordonnance du 29 juin 1814 avait transformé la cour spéciale extraordinaire, établie par l'Empire, en cour de justice criminelle et maintenu la suppression du jury. C'était sans doute une violation de la constitution et de la loi ; le mécontentement qui agita à ce sujet une partie de l'opinion était légitimé par un régime d'exception qui atteignait la Corse seule, alors que tant de départements étaient affligés de troubles bien plus graves, auxquels l'histoire a donné le nom de Terreur blanche. Mais il ne semble pas que le jury eût guéri les maux insulaires qui caractérisèrent cette période de la Restauration en Corse. Le banditisme reparut avec la vendetta. Un magistrat put prétendre en 1820, qu'en deux mois la cour criminelle prononça 194 condamnations, dont 65 à la peine capitale[1]. Les exploits du bandit Théodore Poli défrayèrent la presse ou alimentèrent la curiosité publique. On raconta ses actes d'audace invraisemblable : l'arrestation du bourreau à Bastia même, et son exécution à 300 mètres de la gendarmerie et du tribunal; sa présence au théâtre, à côté du gouverneur et du procureur royal. Il fallut instituer une gendarmerie spéciale dite des voltigeurs corses, qui, par sa mobilité, traqua sans trêve les bandits. Poli fut surpris et tué en 1827.

1. Réalier-Dumas, *Mémoire sur la Corse;* Paris, 1819.

Digitized by Google

L'abandon moral.

Comment dans un tel désordre et après une indifférence réelle du pouvoir central, la Corse aurait-elle pu progresser? On accusait avec assez de raison les Bourbons de négliger l'instruction du peuple, les travaux publics, les encouragements à l'agriculture. Si l'administration fit construire un hôpital militaire aux bains de Guagno, elle laissa les eaux thermales dans le même abandon que par le passé. Bien mieux, elle supprima les privilèges que Miot avait jadis distribués à la Corse, pour lui faire aimer, suivant les mots d'un magistrat parisien, la nationalité française [1]. Les plaintes qui s'élevèrent de tous côtés furent si fortes, que les arrêtés Miot furent rétablis en 1817. En 1821, une ordonnance dut même autoriser les fonctionnaires à verser leur cautionnement en immeubles, tant le numéraire était rare. C'est en vain que l'ingénieur des mines, Gueymard, délégué du ministère dans l'île, en vanta la richesse et en plaignit la pauvreté; en vain qu'il la recommanda à l'attention des Français et à la sollicitude du gouvernement, qu'il souhaita la voir « devenir, par son industrie, son commerce, sa marine, florissante et heureuse [2] ». La Restauration ne l'entendit pas; elle ne fit rien et ne voulut rien faire. Les préoccupations intérieures et extérieures étaient trop grandes pour que l'on eût le loisir de s'intéresser à la misère de la terre napoléonienne.

1. Il s'agit de Dupré-Lasale, conseiller à la cour, qui employa ces paroles dans un arrêt du 23 janvier 1875.

2. GUEYMARD, *Voyage géologique et minéralogique.* (*Bulletin de la S. des Sciences corses*, 1883.)

Digitized by Google

1830 survint. Charles X partit pour l'exil et fit place à la monarchie bourgeoise. Le gouvernement n'augmenta pas le nombre des sièges législatifs de l'île, mais accrut celui des électeurs. Les Sébastiani, qui avaient souffert de la Restauration, prirent leur revanche. Le général Tiburce, frère du maréchal, fut élu député en 1830 et le resta pendant quinze ans. La stabilité préfectorale devint une heureuse règle qui porta bientôt ses fruits. Jourdan (du Var) administra la Corse pendant quatorze années consécutives. Louis-Philippe enfin, comme don de joyeux avènement, par une ordonnance du 12 novembre 1831, rétablit, malgré les avis contraires du conseil général, du procureur général de la cour de Bastia et du garde des sceaux lui-même, le jury, dont la suppression avait été maintenue en 1814 et qu'une partie de la population réclamait pour des raisons d'amour-propre. Le maréchal comte Horace Sébastiani[1] fut comblé d'honneurs ; il devint pair de France et ministre ; en cette qualité, il put prodiguer les faveurs à ses compatriotes et en particulier à ses partisans. Grâce à lui la Corse rentra sous le régime du droit commun, mais cela fut insuffisant. Pour améliorer une situation qui empirait chaque jour, il fallait un traitement de faveur auquel la royauté ne songeait pas encore. Mais un événement attira brusquement son attention. Le 28 juillet 1835, un Corse de Murato, Fieschi, fit éclater sur le passage du roi une machine infernale. Le maréchal Mortier et douze autres personnes furent tués. Le souverain en sortit indemne,

2° Sous Louis-Philippe.

1. Il mourut en 1851.

Digitized by Google

mais on put craindre un moment que sa vengeance n'atteignît tous les Corses. Il n'en fut rien. Le duc d'Orléans, son fils, entreprit cette année même un voyage dans l'île, dont il apprécia « le mal social [1] ». Son récit provoqua l'étonnement de beaucoup de gens et une enquête célèbre fut confiée en 1836 à l'économiste Blanqui. Son rapport [2], qui fut lu en 1838, à l'Institut royal et publié peu après, étala les misères politiques, sociales, économiques dont souffrait la patrie de Napoléon. Il montra la corruption électorale, la misère des paysans, les mœurs arriérées, le mépris de la vie humaine, la désobéissance aux lois, l'absence de civilisation et de routes, l'ignorance du peuple. Le gouvernement reconnut qu'il était urgent de faire profiter la Corse des bienfaits que la science répandait alors en Europe.

Projets de relèvement de la Corse.

Comment y arriver ? Les uns proposaient de revenir à la dictature militaire ou civile que Napoléon Ier y avait déjà appliquée. Mottet, procureur général à Bastia et député de Vaucluse, prononça à la Chambre un discours documenté et décrivit les plaies qui l'avaient touché lui-même ; « pour les guérir, dit-il, tout ce qu'il y a de mieux à faire, c'est ce qu'on avait fait sous Louis XV et Louis XVI :

1. « En agissant avec persévérance et fermeté, on parviendra à modifier les mœurs corses, qui sont le seul obstacle à cette amélioration. Que le Corse ne sorte plus armé, que les fonctionnaires d'ordre inférieur étant choisis parmi les hommes du continent n'encouragent plus la guerre civile et l'impuissance des lois. » (Lettre à M. Dupin, dans *Mémoires de Dupin*, p. 543.)

2. Il faut lire ce rapport. Jamais étude n'a été plus précise et plus vraie, encore de nos jours.

Digitized by Google

ne pas séparer l'idée d'une amélioration morale de l'idée d'une amélioration matérielle ; concentrer l'autorité dans une seule main et l'accroître dans une juste mesure ». On n'osa pas aller jusque-là ; on écouta Limperani, représentant de la Corse, qui répliqua à son collègue : « La Corse ne consentira pas à ce que des lois d'exception lui soient appliquées. Nous sommes Français, et nous voulons jouir de toutes les prérogatives attachées à la qualité de français, dans toute l'étendue du mot. » Du reste, le réveil des idées bonapartistes, le retour des cendres de Napoléon rendaient le nom de Corse sympathique à la France. En 1837, une première allocation de 4 millions avait été votée pour la construction des routes et des ports ; en 1839, une deuxième subvention de 5 millions fut encore accordée. On amorça la construction d'un réseau vicinal, l'organisation d'un enseignement primaire et secondaire ; on encouragea même la culture du mûrier et du coton. De 1837 à 1842, le nombre des routes royales passa de deux à sept et l'on dépensa 11.400.000 francs à leur exécution. Les principales villes commencèrent à se transformer. Les faveurs allèrent d'abord à la patrie de Bonaparte : Ajaccio fut dotée d'un hôtel de ville, d'un théâtre, d'une préfecture ; son port fut agrandi, de même que celui de Bastia, où la jetée du Dragon fut commencée. Les lois de 1837 et 1839 avaient décidé la construction de quais, de môles, de phares à Ajaccio, à Bonifacio, à l'île Rousse, pour lesquels une somme de 2.766.491 fr. fut réservée. Mais l'œuvre à accomplir était de longue haleine ; la royauté eut trop de soucis au dehors, la colonisation de l'Algérie captiva trop l'attention pour que le programme dressé par Blanqui ait pu être réa-

Digitized by Google

lisé. La Révolution de 1848 fit disparaître la royauté et ses projets possibles à l'égard de la Corse.

3° Sous le second Empire.

Du moins celle-ci sembla-t-elle n'avoir rien perdu au change. Elle eut d'abord six députés et put croire que la République s'occuperait activement d'elle. Le 19 octobre 1848, le citoyen Bodin déposait sur le bureau de l'Assemblée nationale le projet de loi suivant : « Il sera procédé, en 1849, aux études des travaux nécessaires à l'assainissement du littoral de la Corse et spécialement de la côte orientale, entre Bastia et Bonifacio. Le desséchement des marais de Saint-Florent et de Calvi sera également entrepris en 1849. Une somme de 219.000 francs sera inscrite au budget du ministère des Travaux publics [1]. Espérance tôt déçue, car ces bonnes intentions du gouvernement provisoire disparurent avec lui. Un Napoléon monta sur le trône. Les insulaires se rallièrent sans hésitation à lui. Il n'est pas douteux que le second Empire ait eu des velléités d'amélioration vis-à-vis de la Corse. La preuve en fut fournie, dès 1852, par quelques lois utiles; l'une d'entre elles interdit le libre parcours des troupeaux dont les dévastations annuelles empêchaient tout progrès agricole; une autre, du 24 juin 1854, supprima la vaine pâture, une troisième interdit le port d'armes pour rendre la sécurité aux personnes (28 mai 1853). Grâce au préfet Thuillier, qui semble avoir été un

1. Rapport fait au nom du Comité de l'agriculture et du Crédit foncier sur la proposition des citoyens Casabianca, Napoléon et Pierre Bonaparte, Conti, Pietri et Abbatucci, relative à l'assainissement et à la colonisation du littoral de la Corse.

Digitized by Google

homme énergique, la Corse profita des lois d'intérêt général qui furent promulguées de 1852 à 1860 : des bureaux de bienfaisance et des salles d'asile furent, par exemple, fondés dans les villes. Le 14 septembre 1860, l'empereur et l'impératrice, qui se rendaient en Algérie, s'arrêtèrent à Ajaccio [1]. Ils furent reçus solennellement par une population enthousiaste et par tous les conseils municipaux. Aux discours qui furent prononcés, Napoléon III répondit : « La Corse n'est pas pour moi un département comme un autre; c'est une famille. Je suis venu pour étudier ses besoins et je serai heureux de les satisfaire. » Mais il avait ajouté : « Je ne veux rien changer, mais tout améliorer ». Comme le disait le maire d'Ajaccio, Braccini, « la Corse saluait avec des transports d'allégresse » l'arrivée de l'empereur. Elle escomptait que cet événement serait pour elle le commencement de la prospérité, à peine ébauchée par Louis-Philippe, et la fin de son abandon. Le programme établi alors comportait, en effet, d'abord l'achèvement et le perfectionnement des voies de communication intérieures, l'accroissement avec le continent français, l'exploitation méthodique des forêts, le desséchement et l'assainissement des plaines marécageuses; puis l'embellissement d'Ajaccio par un ensemble de travaux comportant la construction d'une jetée, le prolongement du quai, la dérivation des eaux de la Gravone pour l'alimentation de la cité, la mise en culture de Campo di l'Oro, la création d'établissements industriels et d'un chantier de construction; Bastia se contenterait de la construc-

1. Cf. *Voyage de l'empereur en Corse et ses conséquences*, par Jean de La Rocca; Bastia, Fabiani, 1860.

Digitized by Google

tion d'un nouveau port dans l'anse de Saint-Nicolas, qui aurait onze hectares de superficie ; l'île Rousse aurait une jetée contre les vents du Nord ; Propriano, un débarcadère. Enfin l'enseignement public serait favorisé par la création d'écoles et d'un lycée d'externes à Ajaccio ; les arrondissements de Cervione et de Vico seraient rétablis. Bref la régénération aurait été totale. Suivant l'expression d'un contemporain, « tout cela contribuera à porter les idées d'un peuple jeune encore vers les bienfaits d'une civilisation plus avancée[1] ».

L'œuvre morale et économique.

Comme au temps de Louis-Philippe, le programme fut ébauché. Les voies de communication surtout furent réellement augmentées. Les routes impériales avaient alors une longueur de 736 kilomètres ; les routes départementales, 37 kilomètres seulement. Un décret de 1852 avait décidé le réseau des routes forestières, qui furent classées par le décret du 1er avril 1854. En 1860, elles avaient une longueur de 383 kilomètres. Les voies les plus importantes furent celles de Saint-Florent au Cap, de Cervione à Ponte-Leccia, de Sartène à Zicavo et la route de ceinture le long du littoral. Les chemins vicinaux étaient dans une situation particulièrement déplorable, malgré les énormes sacrifices du département qui ne pouvait pas faire davantage ; ils furent les plus négligés. On dessécha aussi les marais de Saint-Florent, de Calvi et de Porto-Vecchio ; on approvisionna en eau potable Ajaccio, Calvi et l'île

1. Jean de La Rocca, ouvrage cité.

Digitized by Google

Rousse; on construisit un canal d'irrigation à travers la plaine de la Casinca. Les années qui précédèrent ou suivirent 1860 virent éclore une littérature abondante sur la colonisation de la Corse; elle fut à l'ordre du jour. Un des écrivains de cette époque[1] déclarait qu'une somme de 56 millions était indispensable pour commencer la colonisation d'un pays où les sept huitièmes du sol étaient incultes ou mal cultivés. Cependant cinq comices agricoles, une pépinière départementale, un dépôt d'étalons à Ajaccio inauguraient quelque changement dans la routine agricole; des hauts fourneaux à Toga et à Solenzara annonçaient un futur mouvement industriel. Mais ce fut tout. Pas un chemin de fer ne fut construit; il faudra attendre 1888 pour voir la première locomotive. Les relations avec la métropole ne furent guère améliorées. La situation économique, en dépit des quelques travaux mentionnés, fut peu modifiée. On pouvait s'attendre à mieux de la part d'un Napoléon. Il en fut de même de la situation politique et morale. Le rétablissement du suffrage universel n'avait fait que favoriser les rivalités familiales. Les Abbatucci, dont un membre occupa le ministère de la Justice de 1852 à 1857 et un autre fut conseiller d'État, eurent beaucoup d'influence. Sans doute la candidature officielle empêchait la sincérité du vote; le préfet écrivait à chaque fonctionnaire des lettres confidentielles pour recommander les amis du gouvernement, mais les luttes, si elles n'étaient pas engagées sur le terrain de l'opposition, existaient. D'une manière générale, la Corse, dont un grand

1. Conte Grandchamps, *La Corse, sa colonisation et son rôle dans la Méditerranée;* Hachette, 1859.

Digitized by Google

nombre d'enfants était au service de l'État, se signala par sa fidélité impérialiste. Les passions locales absorbaient toutes les énergies. Bastia et Ajaccio continuaient à se jalouser; les différentes régions se disputaient les faveurs gouvernementales, au détriment de l'intérêt général. « Plus de haine, plus de rivalité, plus de luttes intestines, écrivait un Corse[1] qui croyait aux résultats inespérés du programme impérial; notre île a besoin de concorde et de paix. Mettons un terme à nos discordes. Il est du devoir de notre pays d'être tout entier préoccupé de son avenir et de sa moralisation. »

4° Sous la troisième République.

Efforts inutiles. Les désordres allaient continuer, même après la chute de l'Empire. Le gouvernement provisoire et la troisième République étaient trop occupés à réparer les désastres nationaux, que les défaites de 1870 avaient laissés après elles, pour entreprendre une œuvre de régénération en Corse ou continuer celle des gouvernements antérieurs. Puis la colonisation lointaine de la Tunisie, de l'Indo-Chine, de l'Afrique occidentale détourna l'attention des Français d'une île qui s'obstinait à rester en partie bonapartiste. Les regards allaient au delà de la Méditerranée, par crainte d'être attirés, tout près, vers les Vosges. Le suffrage universel, dans toute sa plénitude, fut restitué à la Corse; la liberté de l'électeur, la sincérité du scrutin donnèrent aux luttes politiques toute leur acuité. Appelés à élire cinq députés et trois sénateurs, les

1. Jean de La Rocca, ouvrage cité, p. 57.

Digitized by Google

FIG. 50. — Un Corse au XIX^e^ siècle.

Le type corse a survécu dans les montagnes avec ses mœurs, sa langue et en partie son costume. Le visage est sombre, le regard mélancolique, la démarche calme et mesurée, la taille plutôt élancée, les yeux bruns, le nez droit, les pommettes des joues saillantes, le teint mat, le poil brun roux ou châtain. Le costume a adopté la veste de velours marron, mais garde parfois le *pelone* pour le pantalon et le capuchon, le bonnet ou *berretta mija*, la *carchera* autour des reins, comme ceinture, le fusil à pierre ou moderne, bien entretenu. Le type corse donne l'impression de la vigueur, du courage et, s'il se soigne, de la beauté physique.

Digitized by Google

Digitized by Google

habitants y consacrèrent toute leur énergie et tous leurs capitaux. La loi de 1884 sur les municipalités fit des plus petites communes des arènes électorales, le mal devint un vice [1]. L'influence d'un passé anarchique sur une période contemporaine saturée de liberté enfanta les plus tristes résultats. L'intérêt général fut étouffé par les ambitions particulières. La Corse végéta et retomba dans la situation qu'elle avait connue aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Les ministères se contentèrent de remporter, par l'intermédiaire de leurs préfets, quelques victoires républicaines. Ils n'oubliaient pas que plusieurs députés corses s'étaient, en 1871, à l'Assemblée de Bordeaux, élevés avec véhémence contre l'abolition de l'Empire. Au moment où la République était sans cesse en péril, il fallait à tout prix obtenir des électeurs, fût-ce dans la patrie de Napoléon, des élections hostiles à la monarchie. Le jour où un homme politique se fit fort de rallier le pays au régime nouveau, et tint parole, le gouvernement lui abandonna les citoyens dont il disposait à sa guise. La Corse devint un fief, comme au temps des Vincentello et des Leca. Grâce à cet habile homme, les grandes questions de régénération passèrent à l'arrière-plan. Les électeurs, par lassitude, par intérêt, par ignorance, imitèrent leur chef; chacun sollicita, en récompense de son dévouement électoral, des places ou des faveurs. L'individualisme, une fois encore, et à l'aurore du XX^e^ siècle socialiste, triompha en Corse.

1. Le sombre tableau qu'un journaliste fit, il y a quelque vingt ans, des mœurs électorales corses, n'est malheureusement pas tout à fait inexact (PAUL BOURDE, *En Corse*, Paris, Calmann-Lévy).

Digitized by Google

C'est que le suffrage universel était une arme dangereuse entre les mains d'hommes ignorants, épris sans doute de liberté, mais qui, depuis un siècle, avaient perdu l'usage du bulletin de vote. Avant de leur rendre la puissance législative, dégagée de toute surveillance d'un pouvoir exécutif qui, comme au temps de Paoli et de Marbeuf, sait et peut réprimer les abus, il fallait instruire, de gré ou de force, ce peuple et lui donner le sentiment de sa responsabilité. Avant 1833, rien ou presque rien n'avait été fait pour créer un enseignement populaire dans l'île. Quelques écoles congréganistes existaient dans les villes, quelques instituteurs bénévoles exerçaient dans les chefs-lieux de canton, mais la majorité de la population disséminée dans les villages, isolée sur les hauteurs ou absorbée par la transhumance ne pouvait pas en profiter. La loi Guizot de 1833, qui décida la fondation des écoles primaires dans toutes les communes et d'une école normale dans les départements, était applicable à la Corse; mais, comme le constatait récemment un ministre, les lois y sont violées plus que partout ailleurs.

L'instruction au XIXe siècle.

En 1836, Blanqui, trois ans après le vote de cette loi, reconnaissait que sur 355 communes, près de 100 n'avaient pas encore de maître; le nombre des enfants était de 10.000 environ, soit 40 par école. En 1839, un inspecteur général fut chargé de vérifier l'application de la loi dans l'île; il s'aperçut que 80 villages n'avaient pas encore d'école primaire; 90 de celles qui existaient étaient mauvaises. La maison d'école manquait généralement; n'avait-on pas installé l'école Paoli au-dessus de la prison de Corte? Le mobilier

Digitized by Google

était déplorable ; les élèves, souvent assis par terre, n'avaient ni papier, ni livres, ni plumes. La condition de l'instituteur était précaire; mal rétribué avec 200 francs par an, il était obligé de travailler à quelque autre métier et de négliger son enseignement. Il y avait trois écoles supérieures à Morosaglia, à Sollacarò, à l'île Rousse. L'enseignement secondaire était représenté à Bastia par un lycée, ailleurs par deux autres établissements. Une ordonnance du 31 mars 1836 avait en effet organisé le collège Paoli, conformément au vœu et au legs du héros de l'indépendance. Dans aucun département le désir de s'instruire n'était aussi manifeste. Blanqui faisait l'éloge de l'ardeur des élèves et de leur intelligence. Pour les filles, en revanche, rien n'était fait ou prévu ; le nombre des écolières, qui était, en 1850, de 493, était, en 1856, retombé à 41. Sous l'Empire, il y eut bien accroissement du nombre des établissements et de leurs auditeurs, 15.630 pour ceux-ci et 395 pour ceux-là, soit 6.000 de plus qu'en 1836, mais il faut attendre la troisième République et les lois Ferry pour que l'obligation étende l'enseignement primaire aux plus petites localités. On compte actuellement le double d'élèves, 774 écoles et 1.100 instituteurs ou institutrices. Est-ce à dire que les Corses sont désormais tous capables d'écrire ou de lire? Non, car nulle part les lois démocratiques de 1881 et 1882 ne sont plus violées. Les obligations agricoles et pastorales, la négligence des parents, l'impossibilité pour les maires de sévir contre leurs électeurs laissent beaucoup d'enfants en dehors des écoles. La Corse, pourtant française de cœur, fait encore à son dialecte une place prépondérante dans la conversation, dans les transac-

Digitized by Google

tions. Nous n'en voulons pour preuves que la nécessité pour le clergé de s'exprimer en patois dans les églises des campagnes, s'il veut être compris, pour les magistrats dans les tribunaux d'avoir un interprète ou d'apprendre le dialecte local. Les municipalités ont trop d'indifférence pour leurs écoles, qui manquent d'hygiène et de local souvent, de matériel scolaire presque toujours. Le nombre des illettrés reste encore trop grand et, quant à ceux qui fréquentent jusqu'à onze ans l'école primaire, ils ont tôt fait d'oublier leurs modestes connaissances, s'ils demeurent au village. L'enseignement primaire reste trop théorique et sans résultat immédiat appréciable. L'enseignement secondaire, avec ses quatre collèges ou lycées et ses deux mille élèves, est plus recherché qu'en aucun autre département, parce qu'il donne accès aux fonctions publiques[1].

La vie sociale.

Il ne faut pas cacher que l'instruction seule transformera la psychologie du peuple corse. Les paroles de Blanqui n'ont jamais été plus vraies : « Les enfants sont d'une vivacité et d'une intelligence remarquables. Toutes mes espérances de régénération morale, pour la Corse, reposent sur les enfants. Je n'en ai vu nulle part d'aussi attentifs, d'aussi graves, d'aussi précoces, d'aussi curieux. C'est une véritable race d'élite. Avec de tels enfants et une telle terre, la Corse doit devenir un des plus beaux départements de France. Tout l'espoir est en eux. Il ne faut pas se flat-

1. Chaque année, il se présente 250 élèves au baccalauréat et 650 aux divers brevets, plus que dans un autre département d'égal peuplement (cf. *Journal officiel* du 26 septembre 1908).

Digitized by Google

ter de détruire les préjugés enracinés dans l'esprit de leurs aïeux, l'amour de la vengeance, la soif des places, l'ambition de dominer ; mais les enfants pourront comprendre à force d'études communes qu'il est des biens communs à tous? Ils appliqueront les facultés éminentes de leur intelligence à la poursuite plus glorieuse que les triomphes de coterie et de localité [1]. » Tableau très juste et applicable même au xx[e] siècle, car la psychologie du peuple corse a beaucoup de ressemblances avec celle de ses ancêtres du xvi[e] siècle. Mêmes qualités et mêmes défauts. Tel était en 1570 l'insulaire, tel il nous apparaît à peu près en 1913. Comme au temps des condottieri, la personnalité a tendance à s'exagérer. L'individu se considère comme supérieur à son voisin ; son amour de l'égalité, cependant indéniable, n'atténue pas l'orgueil qu'il éprouve en lui-même. Que cela tienne, comme on l'a dit [2], à son rôle de chef de famille, qui reste encore prépondérant et lui conserve l'influence sur ses parents et sur sa clientèle, il n'en est pas moins vrai que cette exagération conduit à l'individualisme, c'est-à-dire à une anomalie en notre xx[e] siècle. De là cette fierté traditionnelle dans son histoire ; le Corse n'a jamais supporté aucun joug ; les Génois l'ont appris à leurs dépens, et de même qu'il s'insurgeait jadis contre l'arbitraire administratif, de même il se révolte contre l'offense d'autrui. Il l'exagère, en fait une cause d'humiliation profonde, et, l'atavisme aidant, il en recherche la vengeance. En peu de pays, le mépris de la vie humaine

1. Ouvrage cité, p. 84.
2. L. Villat, *La Corse et l'esprit corse* (*Revue Bleue* du 5 août 1911).

Digitized by Google

est aussi grand [1] ; l'assassin par vengeance n'y est pas méprisé ; il trouve au contraire, pour échapper aux lois, le concours des habitants empressés à tromper le tribunal ou la police. Il ne faut pas nier que le montagnard préfère demander réparation à son fusil plutôt que de recourir à un jury qu'il suspecte ou à un tribunal qu'il croit débonnaire. A tort ou à raison, le sentiment de la justice est faussé en lui. Il espère que les magistrats seront indulgents pour son crime ou ceux des siens ; il désire qu'ils soient impitoyables pour ses adversaires ou pour les inconnus. A ses yeux, un criminel est moins coupable qu'un voleur ; les jurés condamnent plus sévèrement celui-ci que celui-là. Aussi les bandits jouissent d'une popularité incontestable, proportionnée aux bons tours qu'ils jouent à la force publique. Au temps du Roi des montagnes grecques, T. Poli fut roi de la Corse et sa mort, en 1827, surprit presque douloureusement ses compatriotes.

En 1835, Blanqui citait à l'Académie le cas du bandit Franceschini, coupable de huit meurtres ; il parcourait la campagne de Sartène, suivi de 200 ou 300 hommes armés, et déclamait contre les riches, comme au temps des Giovannali. Le préfet, qui tenta de le faire arrêter, fut contraint d'y renoncer devant l'accueil inquiétant des paysans. Franceschini quitta volontairement la Corse et se rendit à Rome, où il devint capucin. Son émule Bellacoscia, mort récem-

1. Conte Grandchamps écrivait en 1859 (ouvrage cité, p. 72) : « Le nombre des assassinats qui se sont commis en Corse depuis 1821 jusqu'en 1852 est de 3.419. » Blanqui disait déjà en 1838 : « Le ministère public a poursuivi de 1831 à 1837 (après le rétablissement du jury en 1831) le jugement de 944 assassinats. » Si les crimes ne sont pas aussi nombreux aujourd'hui, nulle part le rôle des assises n'est aussi chargé qu'en Corse, où le banditisme refleurit.

Digitized by Google

ment, tint la campagne pendant plus de cinquante ans et eut une renommée presque européenne. De nos jours encore, certains bandits sont considérés comme de très honnêtes gens, malgré leur lutte ouverte avec la gendarmerie. A l'aurore du XX^e^ siècle, le banditisme est redevenu une coutume telle que la connut le XVII^e^.

Les penchants et les goûts.

Faut-il attribuer au seul rétablissement du port d'armes ce mal regrettable ? Ne faut-il pas aussi en chercher la raison dans le tempérament des insulaires qui, depuis plusieurs siècles, ont pris l'habitude de ne sortir qu'armés ? Comme à l'époque de Sampiero, le Corse ne prise rien plus qu'un beau fusil ; le luxe du paysan consiste à posséder une arme perfectionnée, avec laquelle il s'exerce par le braconnage. Cette passion, que ses ancêtres lui ont transmise, ni l'autorité administrative, ni l'éducation ne l'ont encore calmée. Chasseur et bon tireur, le Corse reste mauvais agriculteur. Doit-on l'attribuer à la paresse? Non, car il se donne plus de mal pour tirer sa modeste nourriture d'un sol parfois maigre que le Beauceron pour faire produire ses fertiles plaines. Mais un climat trop chaud, le dédain pour la terre, réservée aux Lucquois, la routine de ses méthodes, l'inutilité d'une trop grande production dont il ne saurait que faire, l'absence des capitaux nécessaires à la grande culture, le détournent d'un travail que les générations précédentes ne lui ont pas appris. Sobre par tempérament, malgré l'alcoolisme, il reste pauvre et flâneur, indifférent à tout ce qui fait la beauté d'une civilisation : la littérature et les arts. S'il goûte la poésie, c'est par instinct, non par éducation ;

Digitized by Google

l'habitude de contempler les spectacles de la nature, qui, dans sa patrie, sont toujours merveilleux, l'empêche de s'enthousiasmer pour les conceptions artistiques de l'homme. Un marbre ou un tableau lui semble sans intérêt. De là ce vandalisme qui détruit si souvent et dont il est excusable. Ni le passé ni le présent ne lui ont appris qu'il y a des chefs-d'œuvre humains qu'on doit respecter.

Patriotisme français des insulaires.

Le voyageur qui voit le montagnard du xxe siècle peut se faire une idée de l'insulaire à l'époque de Sampiero, comme si l'ancien régime, Napoléon Ier et III ou la troisième République n'avaient rien fait pour lui. Son amour de la famille reste la base de la société. Une solidarité étroite continue à grouper tous les membres de cette famille, mais avec elle subsiste le clan qui a fait naître les rivalités profondes de village à village. Contre elles, il a cherché un protecteur politique ou social. Son esprit, si profondément démocratique, s'est adapté à une organisation aristocratique. Par goût et par ambition, le Corse recherche donc une clientèle à défendre, une fonction qui l'élève. Dans ce but, il réserve ses préférences au métier militaire, aucun ne peut donner plus d'autorité et plus de distinctions, aucun ne satisfait mieux les qualités de sa race : l'action et le courage. Aucun peuple ne préfère davantage les occupations guerrières aux arts de la paix. Le Suisse qui, en 1792, se faisait tuer aux Tuileries pour défendre la royauté, n'était pas plus fidèle au serment militaire que ne le sont aujourd'hui les insulaires devenus soldats. Jeunes hommes turbulents quand ils

Digitized by Google

sont au village, ils deviennent, sous les drapeaux, respectueux de la discipline, serviteurs zélés, infatigables et débrouillards. Leur aptitude est supérieure à celle de la moyenne des Français [1]. Depuis un siècle, ils remplissent les régiments de leur patrie d'adoption et, tout en restant Corses, se font tuer bravement pour la gloire de cette patrie. Les fastes de l'armée coloniale sont pleins de leurs noms ; les annales de nos guerres content leur héroïsme ; le dévouement d'un Achilli [2], en 1870, en est un exemple connu. Le nombre des volontaires est supérieur chaque année à celui de tous les autres départements ; il fut, en 1870 pour la durée de la guerre, de 790 ; il a atteint, en 1910, le chiffre de 846. Si toutes les régions fournissaient le même contingent, il y aurait annuellement 85.000 engagés, au lieu de 40.000.

Depuis 1789, le sang de ces soldats s'est mêlé, sur tous les champs de bataille, à celui des Français continentaux, et rien n'a cimenté mieux que ces souffrances l'union morale de la Corse et de la France, que Napoléon avait faite. Aucun département, nous pouvons le dire sans hésitation, n'a plus de patriotisme que l'île de Paoli ; chaque incident de frontière fait vibrer longuement le peuple corse tout entier, sa colère s'exhale plus belliqueusement qu'ailleurs. Avec quelles protestations énergiques il accueillit récemment l'irrédentisme italien et les espoirs de conquête du royaume voisin, les journaux l'ont assez dit. Cependant il est Corse et entend rester Corse, car ce nom représente un patrimoine glorieux auquel il ne veut

1. Grandchamps le signalait déjà en 1859 (cf. p. 40).
2. On sait que le colonel Achilli se fit tuer à la tête de son régiment pour protéger la retraite de l'armée française en Suisse.

Digitized by Google

pas renoncer; par toutes les fibres de son âme, il est Français; par ses mœurs et ses idées, il demeure Corse. Il confond dans son cœur la grande et la petite patrie, mais les sépare dans son esprit. Contradiction apparente, qui tient à son histoire longtemps séparée de celle de la France, et à sa géographie qui est celle d'une île isolée par la mer.

Les aptitudes de la race.

Cette contradiction est, au fond, le trait le plus curieux du Corse au XXe siècle. Démocrate par tempérament, il envie la noblesse; amoureux de l'égalité, il aime la domination. Nonchalant et rêveur dans son village, il devient un homme d'action et d'effort, un lutteur audacieux, quand il aborde au continent. Son intelligence se réveille, son amour du combat le soutient. Les insulaires, disait Filippini au XVIe siècle, réussissent dans toutes les carrières. Ces paroles s'appliquent aussi bien à ceux du XXe siècle. Industriels, commerçants, administrateurs, diplomates, militaires, ils réussissent en tout. Les Cap-Corsins, émigrés au Venezuela ou aux Antilles, reviennent très souvent après richesse acquise. Les fonctionnaires s'élèvent jusqu'aux plus hauts emplois; les généraux corses sont nombreux depuis Napoléon Ier. Transportez un insulaire loin de son pays, aussitôt les qualités qui sommeillaient en lui s'éveillent et agissent. L'ambition de la gloire ou de la fortune, qui dans l'île ne pouvait trouver aucun aliment, se révèle puissamment dès qu'un vaste champ d'action s'offre à l'individu. Une race dont l'adaptation se fait aussi vite, dont les aptitudes semblent aussi variées qu'étonnantes, pourrait donc transformer

Digitized by Google

d'une manière merveilleuse le sol qu'elle habite. Les bras en effet ne manquent pas. Grâce à la paix, la population, du reste prolifique[1], a rapidement augmenté jusqu'en 1900. Elle était en 1774 de 120.000; en 1793, de 150.000; en 1815, de 175.000. En 1860, elle atteignit le chiffre de 240.000, et en 1900, celui de 295.000. Malgré la forte mortalité, l'excédent des naissances, qui prouve une race forte et jeune, est la seule cause de cet accroissement. Qu'a donc fait la nation corse pour prendre, au XIX^e siècle, l'essor économique que le nombre de ses membres et la nature de son sol lui permettaient d'avoir ?

La vie économique.

Trois documents officiels nous permettent de le dire. Ils apprécient à des époques différentes la situation du pays. Le premier date de 1821; il nous est fourni par le savant qu'un ministre envoya rechercher les richesses minéralogiques de la Corse. « Cette île, a-t-il dit, d'une vaste étendue, n'a qu'une population de 170.000 âmes. Les grains qu'elle produit ne suffisent pas à sa consommation. On n'en exporte presque rien, il faut y importer 3 millions par an. Telles sont les raisons d'où l'on fait résulter la stérilité du pays. Les sciences, les arts, les manufactures, le commerce sont entièrement étrangers aux Corses. Tout le monde connaît la position de cette île. La température y est plus belle qu'en

1. La Corse est le second département de France pour l'importance des naissances annuelles ; on compte 410 enfants pour 100 familles. Seule la Lozère a un chiffre plus élevé. La moyenne de la France entière est au contraire de 293 enfants par 100 familles. Il y a en Corse 4 enfants par famille, en France 2. (Cité par la *Renaissance de la Corse*, 9 janvier 1913).

Digitized by Google

Provence et la terre naturellement fertile est propre à presque tous les produits. On y recueille du bon vin, des olives, des oranges, on y a fait des essais heureux de beaucoup de cultures; 1/27 seulement de l'île est cultivé; 21/27 sont occupés par les makis, 5/27 consistent en futaies ou en rocs pelés. Quant à la portion cultivée, il faut s'étonner de lui voir donner quelques produits; faute d'écurie et de fumier, la terre est obligée de produire sans engrais..... etc.[1]. »

Quinze ans s'écoulèrent. En 1836, Blanqui reçut une mission d'enquête sur la Corse, au double point de vue social et économique. Son rapport nous fournit un tableau saisissant de la stagnation de la Corse : « Je ne sais ce que vaut la Mitidja d'Afrique, mais j'adjure mes concitoyens de se souvenir qu'il existe, à vingt-quatre heures de Toulon et à huit heures de Livourne, une Mitidja française comparable à la Terre promise et propre à toutes les cultures. Le chanvre, la garance, la betterave, la patate, la vigne, l'olivier, le coton, la canne à sucre, le mûrier, les fleurs à parfum y prospèrent à des degrés différents. Les premières prairies artificielles à irrigation y ont donné huit coupes de luzerne en une seule année. Avant vingt ans d'ici, ce beau pays aura changé de face. La plaine du Fiumorbo, celle de Campo dell'Oro ont leur caractère particulier, comme la Beauce et la Brie; le cap Corse représente assez bien la Bourgogne et ses vins; la Balagne, nos champs d'oliviers de Grasse et d'Antibes; les environs de Sartène et la plaine de Propriano, le Languedoc entre Montpellier et la mer; le Niolo, nos régions élevées et sauvages du

1 GUEYMARD, ouvrage cité.

Digitized by Google

Cantal. Etudiée avec soin dans sa constitution intime, la Corse offre des différences profondes entre les parties les plus rapprochées de son territoire. Elle a une Bretagne, une Alsace, une Provence, une Normandie.

« La Corse est un pays essentiellement agricole; il n'y existe aucune industrie importante et le commerce n'y peut vivre que de l'échange des produits du sol contre les marchandises du dehors. Tous les efforts doivent donc tendre à l'amélioration de l'agriculture qui seule peut enrichir les habitants et contribuer efficacement à la prospérité de l'île. Mais l'agriculture y est essentiellement bizarre, comme la contrée elle-même qui ne ressemble à aucune autre. Nulle part en effet on ne rencontre une aussi grande quantité de terrains incultes; les estimations les plus modérées les évaluent aux 9/10 de la surface générale de l'île. Le seul dixième cultivé ne doit qu'à son admirable fécondité les produits très bornés qu'on en retire..... *C'est l'anarchie dans l'ignorance et l'insouciance dans l'égoïsme* (p. 29).

« On ne saurait trop se persuader en France que pour rendre le département de la Corse à lui-même, il faut de grands efforts de mise en œuvre et des préparations fort coûteuses..... Ce qu'on appelle parmi nous routes départementales, ce sont dans le pays d'affreux sentiers à peine praticables aux chamois et aux chèvres..... La mère patrie doit à la Corse les éléments primordiaux de cette civilisation, c'est-à-dire les avances que la puissance sociale ne saurait refuser à la faiblesse individuelle. Ce pays remarquable en est encore à la période patriarcale, à la vie de berger, de chasseur. Comment faudrait-il s'y prendre pour

Digitized by Google

décupler, cet espoir est permis, les productions naturelles et pour y naturaliser toutes celles dont son beau territoire est susceptible ? Encore une fois, la France ne saurait, sans injustice pour nos concitoyens et sans dommage pour elle-même, abandonner aux broussailles, aux chèvres et aux bandits une terre où végètent avec une égale énergie les palmiers, les orangers, les mûriers, les châtaigniers et les pins ; où des haies de figuiers d'Inde et de cactus d'Afrique servent de clôture à des luzernes qui produisent huit coupes par année.

« Ce magnifique assortiment de toutes les richesses végétales des pays les plus chauds et les plus tempérés, ces plaines brûlantes et ces fraîches vallées ne sauraient demeurer plus longtemps stériles. 200.000 âmes de population dans un département, le second de France en étendue et le premier de tous par la variété des ressources qu'il offre à l'agriculture, en vérité, c'est trop peu. C'est trop peu quand on sait que le sol en pourrait nourrir trois fois davantage sans efforts surhumains. Mais, encore une fois, pour recueillir, il faut semer. La Corse a été jusqu'ici un sanctuaire fermé aux profanes ; il est urgent désormais de l'ouvrir. Elle ne possède pas les capitaux nécessaires à la meilleure exploitation des ressources, il faut que l'association les lui procure. Pour atteindre ce but, l'État doit lui fournir des routes à tout prix, des routes royales, s'entend, parce que le pays est incapable de suffire même à des routes départementales d'une certaine étendue. On doit en outre assainir les marais et achever dans les ports les améliorations indiquées. »

Louis-Philippe entreprit donc de guérir en partie le

Digitized by Google

malaise de la Corse. Il n'en eut pas le temps, l'œuvre à accomplir était immense. Quand l'empereur débarqua, en 1860, les plaintes des insulaires prouvèrent que la civilisation, loin d'avancer, reculait. Le programme impérial eut le sort du programme royal. La Corse végéta jusqu'au jour où l'opinion publique, préparée par l'instruction que les insulaires recevaient sur le continent, se réveilla[1]. Les lamentations se firent éloquentes; le gouvernement, poussé par la presse continentale, voulut mieux connaître l'état de l'île. Une commission d'enquête se rendit sur place et produisit un rapport sur les moyens de relever une fois pour toutes ce pays. Ce document, paru au *Journal officiel*[2], révéla une situation plus navrante encore que celle de 1836 : « La pauvreté du pays est extrême. Rien de comparable n'existe. Ni la Bretagne, ni les Hautes-Alpes, ni peut-être aucun pays d'Europe ne peuvent donner une idée de la misère et du dénuement actuels de la Corse. Dans la plupart des villages, on ne connaît d'autre viande que le porc. Peu de légumes. Le pain et le fromage de chèvre constituent l'élément essentiel de la nourriture. Le Corse vit avec quelques sous par jour. Dans certaines communes, on procède encore par échanges. Même dans une ville comme Sartène, le paysan écoule ses produits sur le marché contre d'autres produits de première nécessité, sans avoir recours au numéraire. Le receveur des finances en tournée ne peut trouver dans un village la monnaie d'une pièce de cinq francs. Tous les habi-

1. Cf. l'historique de cet éveil dans le remarquable article de M. Aulard paru dans la *Grande Revue* du 10 septembre 1911 : *France et Corse.*
2. Numéro du 26 septembre 1908.

Digitized by Google

tants de la commune réunis ne possédaient pas cette somme en argent. En Corse, il n'y a ni agriculture, ni industrie, ni commerce. Ce pays ne peut même pas nourrir ses habitants. Il importe annuellement 225.000 quintaux de farine et bien des habitants ne mangent que du pain de seigle ou de farine de châtaignes ; il importe plus d'un million de kilogrammes de pommes de terre, que son sol est apte à produire [1]. » Bref, c'est la misère, conclut le rapport. L'aveu est officiel. Retenons-le.

État stationnaire de la civilisation corse.

En 1908, la Corse, « que les grands courants d'opinion et la civilisation contemporaine n'ont pas encore pénétrée », reste donc ce qu'elle était à l'époque génoise. Politiquement, le pays est aussi morcelé qu'il le fut jadis; les pièves devenues cantons ont peu de relations ; l'En-deçà comme l'Au-delà, par leur mentalité, continuent à être séparés ; les rivalités locales absorbent toutes les énergies d'un peuple qui n'en manque pas ; les intérêts généraux ou les aspirations communes sont toujours ignorés. Les voies de communication, qui pourraient accélérer l'unité, ne sont pas encore suffisantes ; après l'effort de Louis-Philippe et de Napoléon III pour doter le pays d'un ensemble de voies commerciales, il y a eu ralentissement. Le réseau vicinal, qui est le plus facile et le

1. Depuis quarante-quatre ans, la production en céréales a diminué de moitié ; l'enquête officielle de 1861 sur l'état de l'agriculture en France évaluait la quantité de froment récoltée à 610.000 hectolitres valant 12 millions de francs ; aujourd'hui elle atteint à peine 313.000 hectolitres valant 7 millions (cité par la *Renaissance de la Corse* du 12 décembre 1912).

Digitized by Google

plus utile, à proprement parler n'existe pas. Les voies ferrées n'ont commencé qu'en 1889; elles sont toujours trop incomplètes pour produire d'excellents résultats. Les côtes restent désertes et sans vie maritime, dans un pays dont Napoléon Ier disait que le cabotage devait être la principale communication. Les relations par mer avec le continent sont confiées au monopole d'une seule compagnie. Morcelée au dedans, la Corse n'est pas assez étroitement reliée à la France. Au point de vue social, les mœurs ont peu changé : l'individualisme, l'émigration, la passion des armes caractérisent encore la nationalité corse. Ces trois maux, auxquels la Chronique, après la mort de Sampiero, attribuait le dépérissement de la Corse, paraissent sur le point de produire le même effet. Après 1900, l'accroissement de la population, qui était régulier depuis cent cinquante ans, s'est ralenti; le recensement de 1906 ne donne que 291.160 habitants au lieu de 295.000; celui de 1911 accentue la décadence, on ne compte plus que 288.820 insulaires sur une terre qui en nourrirait facilement un demi-million, alors qu'elle reste au premier rang des départements pour le chiffre des naissances. Quant à la situation économique, on la sait maintenant épouvantable. Depuis deux cents ans, la civilisation corse a donc fait peu de progrès.

L'œuvre qui reste à accomplir.

Un tel jugement est moins exagéré qu'il ne paraît. Sans doute, la France a fait, au cours de ce siècle, sentir son action bienfaisante. Les villes embellies, les travaux d'art construits, les œuvres d'assistance fondées montrent

Digitized by Google

qu'elle ne s'est pas désintéressée d'un pays qui se donna à elle en 1768, plus qu'elle ne le conquit. Mais son œuvre fut trop intermittente pour qu'elle ait remédié à vingt siècles d'histoire anarchique. Le malaise politique et social vient peut-être d'en bas, toutefois elle ne l'a pas combattu d'une manière suivie. Les régimes se sont trop vite succédé, les préfets ont été trop éphémères pour avoir eu le temps de guérir la Corse. A un mal épouvantable, créé par l'histoire et la géographie, il faut un remède approprié. Le plan de relèvement, indiqué en 1908, n'est peut-être pas le meilleur qui puisse être trouvé, mais il a l'avantage d'être un programme déjà tracé. Il n'y a qu'à l'exécuter. L'assainissement de la plaine orientale et l'achèvement du réseau des chemins de fer, qui viennent d'être décidés, sont des mesures heureuses, mais, pour que ces lois récentes et les promesses de 1908 aient un effet prochain, il sera nécessaire de posséder beaucoup d'esprit de suite, une grande patience et une forte énergie. Telles furent les qualités de Paoli et de Marbeuf ; aussi réussirent-ils mieux que tous dans l'œuvre de régénération. La Corse, livrée à ses seules forces, est un corps trop affaibli pour appliquer le régime qui lui est indiqué : il lui faut un tuteur à la fois riche et paternel, qui corrigera ses erreurs et la conduira sans défaillance jusqu'à la civilisation des peuples contemporains. La tâche est difficile. Est-elle trop lourde pour la France ? « Il faut agir, c'est nécessaire, a dit la commission interparlementaire de 1908 ; il faut agir immédiatement, c'est l'intérêt du pays tout entier, mais il faut procéder avec prudence et avec sagesse. Il faut surtout faire confiance à la race corse, à ses qualités de courage,

Digitized by Google

de décision, d'énergie incomparables, à sa vitalité puissante, à ses qualités merveilleuses d'assimilation. » Comme l'a dit, dans une brochure remarquable par sa compétence et sa documentation, un historien qui parcourut tout récemment la Corse, c'est une *terre qui meurt*[1].

La France doit l'accomplir.

La France doit à elle-même, à son renom dans le monde, d'empêcher cette mort. Une république démocratique ne laisse pas périr une partie de ses enfants, les plus fidèles peut-être ! Un pays riche et civilisé comme le nôtre ne regarde pas se débattre au milieu d'une agonie un peuple qui se donna à lui et crut en ses promesses d'un avenir meilleur. Un État que ses rivaux mêmes ont placé à la tête de la civilisation contemporaine ne garde pas près de lui, en pleine Méditerranée, dans un siècle où tous les peuples concourent au progrès et au bonheur universels, une terre riche et fertile inculte et misérable. On pourrait l'accuser de faillir à ses devoirs.

Livrés à leurs seules forces, les insulaires sont impuissants à combattre les misères dont ils sont les victimes plutôt que les auteurs. Ils subissent les lois que la géographie intraitable impose à leur pays, les souffrances que l'histoire y a apportées. Pour adoucir les unes et les autres, il faut plus que leur faiblesse, il faut toute la puissance de l'État français.

1. H. Hauser, *Une terre qui meurt* (Paris, *Revue du Mois*, 1909); *Maux et remèdes* (*Revue politique et parlementaire*, 1909). Elle vaut la peine d'être lue. Aucune enquête plus impartiale, plus complète, plus vraie n'est capable de donner une idée plus frappante et plus triste de la Corse au XX^e siècle.

Digitized by Google

Une partie de l'élite corse, réunie en congrès à Corte, en 1909, lui a fait entendre un grand cri de détresse. C'est le cri d'un enfant qui a conscience, enfin, du mal qui le mine et demande à sa mère secours et assistance. C'est l'appel d'un peuple qui, dans les mêmes circonstances, en 1729, rejeta pour toujours la domination génoise et qui, depuis cette époque, espéra obtenir de la France un remède à sa détresse. Tour à tour, l'ancien régime, l'Angleterre, Napoléon Ier, Louis-Philippe, Napoléon III lui promirent sa renaissance économique et morale. Des raisons historiques et géographiques l'ont toujours empêchée. La troisième République, dont la fondation remonte déjà à quarante ans, est assurée d'une assez longue vie pour réaliser le programme trop vaste pour les régimes antérieurs. « Pour la grandeur, pour la sécurité française, a-t-on dit, c'est un intérêt de premier ordre qu'une île dont la possession est si importante pour la France, si convoitée par l'Italie et par d'autres puissances, jouisse enfin des indispensables bienfaits de la solidarité nationale [1]. » Alors s'achèvera l'histoire proprement dite de la Corse. Après être devenue territorialement française en 1768, après avoir uni moralement ses destinées à celles des Français à partir de 1815, les Corses seront Français « par le sentiment qu'ils doivent à la France leur relèvement économique, une vie plus heureuse (enfin !) et aussi, car les besoins de dignité sont plus forts chez eux que les besoins du bien-être [2], par le sentiment qu'ils occupent une place d'honneur dans la grande famille française. »

1 et 2. Aulard, article cité.

Digitized by Google

LECTURE

LES FONDEMENTS DE LA PSYCHOLOGIE DU PEUPLE CORSE

Je trouve dans la chaîne des révolutions que ce peuple a éprouvées, depuis qu'il appartenait aux Carthaginois, jusqu'à ce jour, que ces insulaires ont presque toujours vécu dans un état violent ; passant continuellement et contre leur gré d'une puissance à une autre, sans vouloir jamais en reconnaître aucune ; sans gouvernement suivi ou adopté ; sans lois observées ; sans police ; presque toujours les armes à la main ou disposés à les prendre ; n'ayant d'autre règle de conduite que leurs passions, leurs animosités ou leur volonté ; ne se soumettant jamais qu'à la nécessité ou au plus fort ; divisés par une infinité de partis ; déchirés de factions ; se faisant la guerre à eux-mêmes ; le plus fort disposant ou vendant le plus faible ; aigris de leur situation ; humiliés de se voir toujours opprimés et méprisés de ce qu'ils ne sont pas assez forts pour résister ; et assez riches pour désaltérer la soif de leurs maîtres ; doués d'un caractère inflexible, ne pouvant se plier à la contrainte et encore moins à la servitude ; jaloux à l'excès de leur liberté et pourtant toujours accablés sous le joug le plus dur ; restant néanmoins assez vigoureux par leur caractère, aidés par la situation avantageuse de leur île pour réclamer constamment leur liberté comme le souverain bien et manquant de force pour se la procurer ; leurs efforts les faisant passer continuellement de cette lueur d'espérance à une servitude encore plus dure : le désespoir ne les arrachant de la tyrannie que pour les replonger dans l'anarchie ; dans cet état, cherchant partout un protecteur et ne trouvant qu'un tyran. Ne doit-on pas convenir que le peuple le plus vertueux vivant dans cette crise pendant des siècles devait nécessairement contracter tous les vices qu'on lui reproche ?

Mémoires d'un officier de Picardie, p. 236 (*Bulletin de la S. des Sciences corses*).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin des Lois.

Délibérations du conseil général.

Circulaires de la Préfecture de la Corse.

POMPÉI. — *État actuel de la Corse ;* Paris, 1821.

VOLNEY. — *État physique de la Corse* (*Œuvres complètes*, t. VI), 1821.

BEAUMONT. — *Observations sur la Corse ;* Paris, 1822.

CADET DE METZ. — *Restauration de l'île de Corse ;* Paris, 1824.

X***. — *Voyage de lord Byron en Corse ;* Paris, Libr. nationale, 1824.

ORNANO. — *Statistique de la Corse*, 1827.

PATORNI. — *Lettre touchant l'administration de la justice criminelle en Corse ;* Paris, 1818. — *Du jury en Corse*, 1828.

BRACCINI. — *Pensées sur la Corse et les moyens de hâter sa civilisation ;* Aix, 1829.

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU. — *Description de la Corse*, 1835.

VALERY. — *Voyages en Corse*, etc. ; Paris, 1837, 2 vol.

PROSPER MÉRIMÉE. — *Notes d'un voyage en Corse ;* Paris, 1840.

GRIFFON. — *Aperçu sur la Corse ;* Bastia, Fabiani, 1841.

GIRAULT DE SAINT-FARGEAU. — *Dictionnaire... de toutes les communes de France ;* Paris, Didot, 1845, 3 vol.

SORBIER. — *Voyage en Corse de S. A. R. le duc d'Orléans ;* Paris, Joubert, 1846.

ARRIGHI. — *La Corse veut et doit demeurer française*, 1847.

ARNOLLET. — *Notice concernant les moyens d'améliorer la situation des habitants de l'île de Corse ;* Montmartre, 1853.

GREGOROVIUS. — *Corsica* (publié par la *Société des Sc. historiques de Corse*), 2 vol., 1854.

MIGNUCCI. — *Considérations économiques sur la Corse ;* Paris, 1854.

CALMÈTES. — *Étude historique sur l'administration de la justice en Corse ;* Bastia, Fabiani, 1858.

Digitized by Google

TOMÉI. — *A Napoléon III : la Corse positive ou le mal et le remède;* Paris, Brière, 1859.

VAISSON. — *La Corse régénérée, principauté impériale;* Bastia, Ollagnier, 1865.

JEAN DE LA ROCCA. — *La Corse calomniée,* réponse à la *Revue des Deux Mondes;* Paris, 1865.

LIMPERANI. — *Rapport sur les résultats de l'enquête agricole;* Bastia, Fabiani, 1867.

CAMPBELL (Miss). — *Notes sur l'île de Corse en* 1868; Ajaccio, Pompeani, 1872.

LÉONARD DE SAINT-GERMAIN. — *Itinéraire descriptif et historique de la Corse;* Paris, Hachette, 1868.

BORGHETTI. — *La Corse et ses détracteurs;* Bastia, Ollagnier, 1870.

X***. — Ponts et chaussées : *Itinéraire des routes de la Corse;* Ajaccio, Pompeani, 1877.

FUMAROLI. — *La Corse française;* Bastia, Ollagnier, 1884.

ERNEST JUDET. — *La question corse;* Paris, journal *La France,* 1884.

Prince ROLAND BONAPARTE. — *Une excursion en Corse;* Paris, imprimé pour l'auteur, 1891.

ALBERT QUANTIN. — *La Corse : la nature, les hommes, le présent, l'avenir;* Paris, Perrin, 1914.

Ajouter la bibliographie indiquée à l'intérieur du chapitre.

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LA CORSE

GIOVANNI. — *Croniche di Giovanni della Grossa e di Pier Antonio Monteggiani* depuis les origines jusqu'en 1540 ; manuscrit de la Bibliothèque de Bastia, publié par M. Letteron, en 1910, dans le *Bulletin de la Société des Sciences corses.*

CYRNÉE. — *De rebus Corsicis Petri Cyrnei*, chronique corse depuis les origines jusque vers 1510, traduite et publiée par M. Letteron en 1884, dans le *Bulletin corse.*

FILIPPINI. — *Histoire de la Corse* dite d'Anton Pietro Filippini ou Chroniques de Giovanni, de Monteggiani, de Ceccaldi et de Filippini depuis les origines jusqu'en 1595, publiée et traduite par M. Letteron, en 1890, dans le *Bulletin corse.*

Abbé CAMBIAGI. — *Istoria del regno di Corsica*, 4 vol.; 1770.

J. BOSWEL. — *Etat de la Corse et histoire abrégée de ses révolutions dès les temps les plus anciens*; 1769.

POMMEREUL. — *Histoire de l'île de Corse*, 2 vol.; 1779.

LIMPERANI. — *Storia della Corsica*, 2 vol.; 1780.

Abbé DE GERMANES. — *Histoire des Révolutions de Corse depuis ses premiers habitants*, 3 vol.; 1776.

F.-O. RENUCCI. — *Storia di Corsica*, 2 vol.; 1834.

JACOBI. — *Histoire générale de la Corse depuis les premiers temps jusqu'en 1835*, 2 vol.; Paris, 1835.

ROBIQUET. — *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*; Paris, 1835.

FRIESS. — *Histoire de la Corse*, petit in-8°; Bastia, 1852.

GREGOROVIUS. — *Histoire des Corses*, écrite en 1854; traduite de l'allemand et publiée par P. Lucciana dans le *Bulletin corse* en 1881.

Digitized by Google

Boell. — *Histoire de la Corse* jusqu'en 1769; Tours, 1884.

Monti. — *Histoire de la Corse à l'usage des écoles*; Paris, 1886.

Hantz et Dupuch. — *Notre belle France : la Corse*; Paris, Rieder, 1898 (un peu sommaire).

Mgr Girolami-Cortona. — *Histoire des Corses*; Bastia Piaggi, 1906 (excellente synthèse).

Colonna de Cesari Rocca. — *Petite histoire de la Corse jusqu'en 1810*; Paris, Bayle, 1890. — *Histoire de la Corse* jusqu'en 1769; Paris, Jouve, 1910 (très bon ouvrage, surtout pour la période du Moyen Age).

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

Figures.		Pages.
1.	— Médailles commémoratives de l'annexion de la Corse à la France	
2.	— Carte en relief de la Corse	1
3.	— Southwell Cave	24
4.	— Station de Selogna	24
5.	— Dolmen de Caoria	25
6.	— Cromlech de Pighiole	25
7.	— La Corse préhistorique	30
8 et 9.	— Objets en cuivre de l'époque proto-historique	30
10.	— Carte de la Corse romaine	31
11.	— Eglise cathédrale de Sainte-Marie de Rostino	102
12.	— Eglise d'Aregno	102
13.	— Eglise Saint-Michel de Murato	102
14.	— Plan de l'église Saint-Michel	103
15.	— La Corse féodale aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles	112
16.	— Un château féodal	113
17.	— Cathédrale du Nebbio (façade latérale)	128
18.	— Eglise Saint-Nicolas du Nebbio	129
19.	— Porte latérale de l'église de Saint-Nicolas	132
20.	— Château de Corte	133
21.	— Plan de Bonifacio au XVIII^e^ siècle	144
22.	— Vue de Bonifacio au XIX^e^ siècle	145
23.	— La Rocca de Sia	174
24.	— La tour d'Albo	174
25.	— Vue de Saint-Florent	174
26.	— Donjon de Saint-Florent	175
27.	— Un village corse, Lento dans les Costere	246
28.	— Morsiglia (cap Corse)	246
29.	— Une cabane de paysan	246

Digitized by Google

Figures.		Pages.
30.	— Une église : Sainte-Marie de Bastia	246
31.	— Un pont génois	246
32.	— Bastia au XVII^e siècle	247
33.	— Vue intérieure du donjon de Bastia	247
34.	— La Corse au XVIII^e siècle	348
35.	— Théodore I^er	349
36.	— Plan de Bastia au XVIII^e siècle	384
37.	— Statue de Gaffori	385
38.	— Armes et signature du général de Cursay (1752)	397
39.	— Vue de Corte	396
40.	— P. Paoli en 1755	432
41.	— Plateau de Saint-Nicolas	432
42.	— Plan de la bataille de Ponte-Novo	432
43.	— Ponte-Novo	433
44.	— Statue de Pascal Paoli	468
45.	— Bulletin de vote de la Consulte générale de Corte	469
46.	— Le conventionnel Christophe Saliceti	492
47.	— Plan d'Ajaccio à la fin du XVIII^e siècle	528
48.	— Bonaparte à trente ans	529
49.	— Une vue d'Ajaccio au XIX^e siècle	540
50.	— Un Corse au XIX^e siècle	576

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. — **La terre corse, esquisse géographique**.... 1
Lectures : *Le maquis.*
Le charme de la Corse.
Variété de la Corse.

PREMIÈRE PARTIE

LA CORSE MÉDITERRANÉENNE

CHAPITRE I. — **La Corse dans l'antiquité**..... 23
Lectures : *Description de la Corse par Sénèque.*
Martyre de sainte Dévote.

CHAPITRE II. — **Période des Invasions**..... 60
Lectures : *Lettre de Grégoire VII aux évêques et habitants de la Corse.*
Ravages des Sarrasins.

CHAPITRE III. — **La féodalité : Arrigo bel Messere**..... 83
Lectures : *Le monde féodal en Corse.*
Une révolte féodale.
Une révolution populaire.

DEUXIÈME PARTIE

LA CORSE ITALIENNE

CHAPITRE IV. — **Rivalité de Pise et de Gênes : Giudice de Cinarca**..... 112
Lectures : *Un évêque au XIII^e siècle.*
Giudice de Cinarca.

Digitized by Google

Pages.

CHAPITRE V. — **Rivalité de Gênes et d'Aragon : Vincentello d'Istria** 135
Lectures : *Le siège de Bonifacio.*
Un seigneur féodal au XIV^e siècle.
Vincentello d'Istria.

CHAPITRE VI. — **La domination de Saint-Georges : Jean-Paul de Leca** 167
Lectures : *Etat de la Corse en 1480.*
Mœurs féodales du XV^e siècle.

CHAPITRE VII. — **Rivalité de la France et de la maison d'Autriche : Sampiero Corso** 202
Lectures : *Atrocités de la guerre.*
Traité de Cateau-Cambrésis.
Mort de Sampiero Corso.

CHAPITRE VIII. — **Le gouvernement et la société corses à la fin du XVI^e siècle** 245
Lectures : *Une incursion des Turcs.*
Misère et pauvreté à la fin du XVI^e siècle.

CHAPITRE IX. — **Le siècle de fer (XVII^e siècle)** 287
Lectures : *Les Corses devant l'opinion publique au XVII^e siècle.*
L'affaire des Corses à Rome (1662).

TROISIÈME PARTIE

LA CORSE FRANÇAISE

CHAPITRE X. — **Première révolte et intervention autrichienne (1729-1734)** 315
Lectures : *Lettre des Corses de Corse aux Corses du dehors.*
Proclamation du prince de Wurtemberg.

CHAPITRE XI. — **La deuxième révolte et la première intervention française (1734-1742) : Théodore de Neuhof** 338
Lectures : *Griefs des Corses.*
Portrait des Corses.
Les Corses à la guerre.
Combat de Borgo.

Digitized by Google

Pages.

CHAPITRE XII. — **Troisième révolte et seconde intervention française (1742-1755) : Jean-Pierre Gaffori**..... 370
Lecture : *Politique du marquis de Cursay.*

CHAPITRE XIII. — **L'annexion française (1755-1768) : Pascal Paoli**..... 400
Lectures : *Portrait de Pascal Paoli.*
Traité de Compiègne (1768).

CHAPITRE XIV. — **L'ancien régime et la Corse (1769-1793)**.. 442
Lectures : *Discours de l'évêque de Sagone au roi.*
Discours de Paoli à l'Assemblée nationale.
Fête de l'union de la Corse à la France.

CHAPITRE XV. — **Le Royaume anglo-corse (1794-1796)**..... 489
Lectures : *Défense de Paoli par N. Bonaparte.*
Importance de la Corse pour les Anglais.

CHAPITRE XVI. — **Napoléon Ier et la Corse**..... 524
Lectures : *Lettre de Napoléon pour la mort de son père.*
Retour de Bonaparte à Ajaccio en 1799.
Reproches au général Morand, gouverneur de la Corse.

CONCLUSION. — **La Corse au XIXe siècle**..... 564
Lecture : *Les fondements de la psychologie du peuple corse.*

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES ET Cie, 6, RUE GAMBETTA.

Digitized by Google

Digitized by Google

2174o
ct

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.
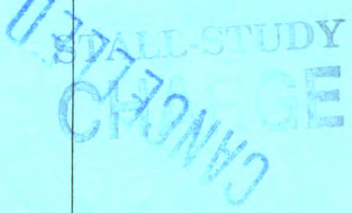
Please return promptly.